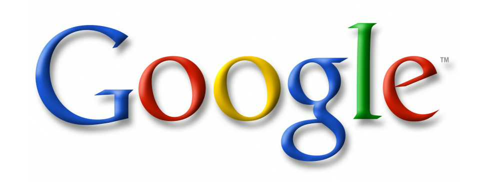
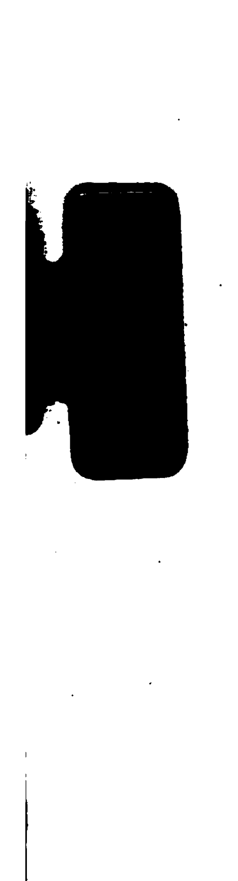
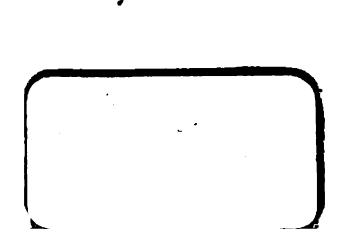






ETUDE

SUR

SYMPHORIEN CHAMPIER.

Lyon. — Imprimerie de Louis Perrin.


SYMPHORIEN CHAMPIER

ETUDE

Biographique & Bibliographique

SUR

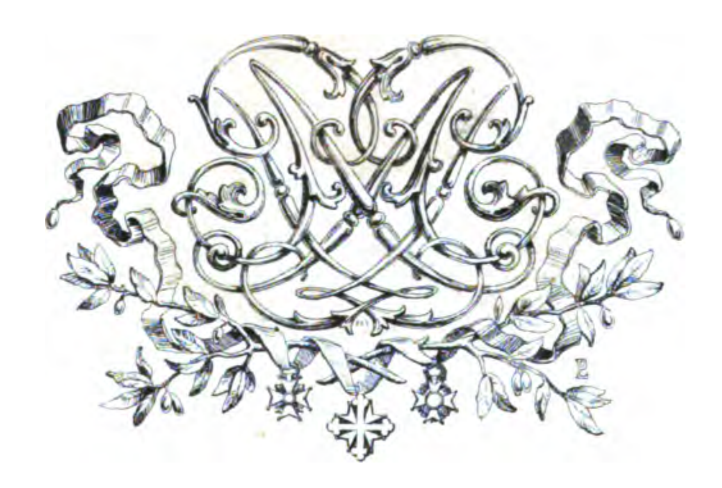
SYMPHORIEN

CHAMPIER

PAR M. P. ALLUT

SUIVIE

DE DIVERS OPUSCULES FRANCOIS DE SYMPHORIEN CHAMPIER
LORDRE DE CHEVALERIE LE DIALOGUE DE NOBLESSE ET LES ANTIQUITES
DE LYON ET DE VIENNE.



A LYON
Chez NICOLAS SCHEURING, Libraire-Editeur,
Rue Boissac, n° 9.

M D C C C L I X



AUX

BIBLIOPHILES LYONNOIS

POURQUOI, dira-t-on peut-être en ouvrant ce volume, lorſqu'on a des loiſirs qu'il étoit facile, ce ſemble, d'employer plus utilement ailleurs, les perdre à exhumer la mémoire d'un peſant érudit, d'un pédant hériſſé de grec & de latin, de l'oubli qui pèſe ſur elle depuis trois ſiècles? Vainement viendroit-on nous dire que les écrits de Symphorien Champier, puiſqu'il faut le nommer, excitèrent au plus haut degré l'admiration & l'enthou-

ſiaſme de ſes contemporains : que nous importe? puiſque ces écrits & la gloire paſſagère qu'ils valurent à leur auteur ont diſparu avec lui dans la pouſſière du ſépulcre.

Cette réflexion, je l'ai faite moi-même plus d'une fois, avant de me mettre à l'œuvre, & elle n'étoit pas, je l'avoue, de nature à m'encourager à pourſuivre une étude littéraire qui pouvoit n'être qu'une tâche ingrate & ſtérile. En effet, qui connoît ſeulement le nom de Symphorien Champier? Parmi les lettrés, parmi les médecins même, combien en eſt-il qui ſe ſoient aviſés de parcourir, je ne dirai pas ſes œuvres entières, mais ſeulement le plus mince & le plus inoffenſif de ſes opuſcules, ou qui s'en ſoient jamais préoccupés au point de vue de la philologie, de l'hiſtoire, de la philoſophie ou de la ſcience médicale? Je n'en connois pas un ſeul. Malgré ſon immenſe bagage ſcientifique & littéraire, peut-être à cauſe de ce bagage, Champier eſt pour ce ſiècle comme s'il n'avoit rien écrit, comme s'il n'avoit pas exiſté. Il fut, il eſt vrai, comblé d'honneurs, ſaturé de louanges & d'adulation pendant ſa vie; mais ſa gloire, reſtée intacte juſqu'à ſon dernier jour, ne lui a pas ſurvécu. Et cependant cet homme, ſi complètement ignoré,

avoit rempli l'Europe de ſa renommée; il fut proclamé par les plus doctes, les plus graves & les plus illuſtres perſonnages de ſon temps, le Phénix de la ſcience, la Merveille de la nature, & cela étoit vrai, car il n'ignora rien de ce qui étoit alors du domaine de l'intelligence. La théologie, ce premier anneau de la chaîne qui rattache l'homme à ſon Créateur, les Saintes Ecritures, la philoſophie, la dialectique, la métaphyſique, la médecine, l'aſtrologie même & l'alchimie n'eurent pour lui ni ſecrets ni myſtères; les Muſes ne ſe montrèrent pas plus avares de leurs faveurs pour lui que pour les autres rimeurs ſes contemporains; les grands écrivains de l'Antiquité, les docteurs de l'Egliſe & les Saints Pères lui étoient familiers auſſi bien que les langues anciennes, & s'il ne fut pas davantage, c'eſt que, à cette époque de rénovation, où l'ignorance & la routine livroient leurs derniers combats, il n'avoit pas encore été donné à l'homme de pénétrer plus avant dans les profondeurs de la ſcience.

Pour être réputé ſavant, au XV[e] *ſiècle, ce n'étoit plus aſſez d'être cet homme d'un ſeul livre, ſi redouté des anciens,* « homo unius libri; » *il falloit, à l'exemple du fameux Pic de La Mi-*

randole, pouvoir diſcuter contre tout venant « de omni re ſcibili & de quibuſdam aliis, » *comme on diſoit alors. Les diſputes entre les érudits avoient pris la place des pas d'armes & des combats en champ clos; elles avoient leurs mainteneurs & leurs défendeurs. Seulement, au lieu de rompre des lances, ce qui commençoit déjà à n'être plus qu'une métaphore, on entaſſoit textes ſur textes, gloſes ſur gloſes, contre ſon adverſaire, &, de même que dans les tournois le prix étoit décerné au plus vaillant & au plus habile, dans ces combats à outrance d'un nouveau genre la victoire reſtoit au plus docte & au plus ſubtil. Champier, plus que nul autre, eut ce rare privilége de pouvoir traiter toutes les queſtions avec une égale facilité: il écrivit, diſſerta, controverſa ſur toutes les matières, même ſur celles qui ſembloient devoir être le plus étrangères à ſa profeſſion, & l'on a dit avec raiſon de ſes œuvres, que, ſi elles étoient réunies, elles formeroient à elles ſeules une ſorte d'encyclopédie où l'on trouveroit de tout, ſouvent, il eſt vrai, jeté au haſard, ſans ordre ni méthode, comme s'il n'avoit eu d'autre but que de faire parade de ſon vaſte ſavoir & d'éblouir les lecteurs par la prodigieuſe univerſalité de*

ſon génie; mais enfin, quoi qu'il en ſoit, une érudition immenſe qui, malgré les défauts de l'auteur, & eu égard au temps où il vivoit, dut faſciner les eſprits & le faire conſidérer comme un être ſurnaturel.

J'ai donc cru que je pouvois, ſinon relever le piédeſtal ſur lequel Symphorien Champier fut placé par ſes contemporains, au moins reſtituer au ſavant le rang qui lui appartient légitimement dans l'hiſtoire littéraire de la fin du XVe ſiècle & de la première moitié du XVIe, & le claſſer parmi les écrivains qui ont aidé le plus activement au triomphe de la Renaiſſance; car il combattit ſans relâche les préjugés & les erreurs que l'ignorance avoit enracinés, & il propagea avec un zèle infatigable l'amour des lettres & des bonnes études. Ce n'eſt point, toutefois, un panégyrique que je prétends faire ici, bien moins encore une apothéoſe: les morts ſont morts, & le flambeau de Prométhée lui-même ne rallumeroit pas les rayons d'une gloire éphémère éteinte ſans retour. Je rappellerai les titres littéraires de Champier, je dirai ce qu'il a fait: on le jugera ſur ſes œuvres. Seulement, on ne l'oubliera pas, ce n'eſt pas au point de vue du XIXe ſiècle que l'on doit ſe placer pour appré-

cier convenablement les hommes qui reçurent la miſſion d'affranchir l'Humanité & de guider ſa marche incertaine à travers les obſtacles ſans ceſſe renaiſſants qui l'obſtruoient, au XVe ſiècle. Pour être juſtes, reportons-nous par la penſée au temps où ils vécurent, examinons les difficultés qu'ils eurent à combattre & à ſurmonter, & nous ſerons forcés d'être indulgents même pour leurs erreurs, car ces erreurs ont été plus d'une fois un acheminement vers la vérité.

Que Champier ſoit perdu & oublié au milieu de l'hiſtoire générale des lettres, il faut bien y ſouſcrire. Relégué par la marche du temps & du progrès dans la foule des ouvriers qui travaillèrent à l'émancipation de l'eſprit humain, ſon nom n'eſt pas de ceux qui ſont arrivés juſqu'à nous environnés d'une glorieuſe auréole. Auſſi, s'il nous étoit étranger, j'aurois laiſſé à d'autres le ſoin de ces Recherches. Mais Champier fut notre concitoyen; l'hiſtoire littéraire de Lyon commence avec lui; il contribua puiſſamment à la fondation du premier collége ouvert dans notre ville pour l'inſtruction de la jeuneſſe; il fut élu deux fois conſeiller de la cité, & c'eſt lui encore qui, devançant ſon ſiècle, eut la ſalutaire penſée de règlementer la pra-

tique de la médecine & de constituer le corps médical. A défaut de titres scientifiques, si l'on s'obstinoit à méconnoître les siens, les services rendus par lui à son pays ne sont-ils pas assez éclatants pour qu'il soit permis à un Lyonnois de disputer à l'oubli un nom autrefois illustre & vénéré?

Gesner (1), *La Croix du Maine & Du Verdier* (2), *Van der Linden* (3), *le P. Menestrier* (4), *le P. de Colonia* (5), *Astruc* (6), *Dom Calmet* (7), *le P. Niceron* (8), *Pernetti* (9), *l'abbé Goujet* (10), *Rossotto* (11), *Malacarne* (12), *Haller* (13), *Eloy* (14), *Dezeimeris* (15), *ont donné sur Symphorien Champier*

(1) Bibliotheca universalis, seu Catalogus, *&c. Tiguri* 1545, *in-fol.*

(2) *Bibliothèques françoises.*

(3) De Scriptis medicis libri duo. *Amstelredami* 1662, *in-8°.*

(4) *Diverses manières d'étudier l'histoire. — Histoire civile & consulaire.*

(5) *Histoire littéraire de Lyon.*

(6) *Mémoires pour l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier. Paris* 1767, *in-4°.*

(7) *Bibliothèque lorraine.*

(8) *Mémoires pour servir à l'histoire des personnes illustres dans la république des lettres, t.* xxxij.

(9) *Lyonnois dignes de mémoire.*

(10) *Bibliothèque françoise.*

(11) Syllabus scriptorum Pedemontii, *&c. Monteregali* 1667, *in-4°.*

(12) Delle opere de' medici e de' cerusici, *&c. Torino* 1786, *in-4°.*

(13) Bibliotheca medicinae practicae, *Basileae* 1776, *in-4°.*

(14) *Dictionnaire historique de la médecine ancienne & moderne.*

(15) *Dictionnaire historique de la médecine, &c. Paris* 1831, *in-8°.*

des notices plus ou moins abrégées, plus ou moins inexactes. Si quelques-uns de ces auteurs m'ont été utiles parfois pour sa bibliographie, ni les uns ni les autres ne m'ont été d'aucun secours pour écrire sa vie; car tous se sont bornés à répéter tour à tour & invariablement dans les mêmes termes ce qui avoit été dit déjà, sans recourir aux sources & sans se mettre en peine de feuilleter ses livres, pour s'assurer s'il y avoit ou non quelque chose à rectifier ou à ajouter aux lieux communs dont ils se faisoient les échos. L'abbé Goujet a copié mot à mot le P. Niceron, lequel avoit copié le P. de Colonia, & ainsi des autres. Ce n'est pas que je veuille blâmer ces écrivains estimables, ni les accuser de négligence: les documents leur manquoient, ou plutôt ils n'ont pas eu l'idée de les chercher dans les écrits de Champier. Cochard lui-même, ce diligent scrutateur des archives lyonnoises, ne nous apprend sur lui rien de plus que les autres, dans sa Notice historique & statistique du canton de St-Symphorien-le-Château, où cependant la biographie de Champier ne devoit pas être omise, puisque non seulement il naquit dans cette petite ville, mais encore il occupe le premier rang parmi ceux qui l'ont illustrée.

Les modernes ne pouvant me fournir que des ressources insuffisantes, & ne voulant pas m'en tenir à des redites fastidieuses, j'ai dû me résigner à la pénible tâche d'explorer les cinquante ou soixante volumes petits ou gros qui nous restent de Champier, dans l'espoir d'y découvrir quelques particularités, au moins quelques noms, quelques dates qui pussent me mettre sur la voie & me servir de guides dans le dénuement absolu où je me trouvois. Mais là se présentoit une autre difficulté : il n'y a pas d'édition de ses œuvres complètes, & ce qu'on a de lui est disséminé volume par volume dans les dépôts publics & dans les cabinets de quelques curieux.

J'avois espéré trouver à la bibliothèque de la Faculté de Montpellier, au moins une ample collection de ses œuvres médicales; &, en effet, ne devoient-elles pas avoir un refuge assuré dans ce réceptacle des produits de la science hippocratique, où l'on entasse depuis des siècles tout ce qui a été écrit sur les maux qui affligent l'humanité & sur les moyens de les guérir? Mais non : il n'y a point eu de place dans cette vaste nécropole pour celui qui ressuscita les saines doctrines au XVI*e siècle, & qui remit en honneur Hippocrate & Galien dont les*

empiriques & les charlatans de l'école d'Averrhoès & de Mesué avoient usurpé l'autorité: je n'y ai trouvé de Champier qu'un exemplaire du Speculum Galeni, *enfoui sous une poussière séculaire* (1). *Dans cette grave Université, qui se glorifie de compter Rabelais au nombre de ses nourrissons, & qui montra longtemps avec orgueil les lambeaux de la robe sous laquelle il prit ses degrés* (2), *le nom de Champier est*

(1) *Je serois inexact si je n'ajoutois que j'y ai vu aussi un très bel exemplaire des Chroniques de Savoye, que le Conservateur, M. le docteur Kühnholtz-Lordat, a eu la bonne fortune de trouver au prix de 3 fr. Le volume, dont la tranche est dorée & ciselée, est encore dans sa première reliure en vélin.*

(2) *L'immense succès du Pantagruel valut à Rabelais une célébrité qui s'étendit jusqu'à la Faculté de médecine de Montpellier, & ce fut à ce point, qu'il suffisoit, pour être rangé parmi les savants, d'avoir endossé la robe qu'il avoit portée dans ses exercices publics. Cette robe, que la tradition de l'Ecole a fait passer longtemps pour avoir appartenu à Rabelais & que l'on montroit aux visiteurs comme une curiosité insigne, étoit une tunique en drap rouge, à manches larges, & descendant jusqu'aux talons,* « tunica talaris. » *Elle servoit indistinctement à tous les candidats, lors des examens pour le baccalauréat & la licence. Rabelais la porta comme ceux qui l'avoient précédé & comme d'autres l'ont portée après lui; ce n'étoit donc pas plus sa robe, que celle d'un candidat quelconque; ce qui n'a pas empêché qu'on ne lui ait donné le nom de robe de Rabelais. Cette opinion s'enracina à ce point, que les écoliers & les curieux en coupoient des lambeaux qu'ils conservoient religieusement comme des reliques précieuses. Quoi qu'il en soit de cette fameuse robe, dit Astruc, elle fut refaite en 1612 sous la régence de François Ranchin (elle avoit duré plus de quatre-vingts ans). Elle fut renouvelée pour la troisième fois en*

inconnu. Et pourtant, lui aussi, il avoit étudié dans cette école célèbre, &, comme Rabelais & presque à la même époque, il y avoit reçu le bonnet doctoral. Mais Champier prit au sérieux la science médicale; Rabelais, au contraire, s'est moqué de la médecine comme il s'est moqué de tout, & ce qu'il a écrit sur cette science, s'il faut en croire Astruc, est au-dessous du médiocre. Il n'y avoit pas là de quoi consacrer sa mémoire au sein d'une docte & illustre Université; aussi, n'étoit-ce pas des reliques du médecin que les étudiants se montroient si dévots, mais de celles du chantre de la dive bouteille, & du bon vivant dont la morale large & facile étoit surtout de leur goût.

J'ai parcouru le Speculum Galeni; *j'ai lu les louanges hyperboliques qui y sont prodiguées à Champier, soit en vers, soit en prose, par les plus beaux esprits de son temps; puis, méditant sur l'inanité de la gloire mondaine, j'ai replacé le volume sur son rayon poudreux,*

1720, *par la raison qu'elle se trouvoit réduite aux proportions d'une jaquette, à force d'avoir été tailladée par les ciseaux des écoliers. Ce qui n'empêche pas, ajoute Astruc, que bien des gens ne s'obstinent encore à croire que c'est toujours la robe de Rabelais.*

où nul curieux n'ira de longtemps troubler ſon ſommeil.

Forcé de renoncer au ſecours que j'avois compté trouver dans la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, rebuté par les tribulations & les difficultés qui attendent dans les grands dépôts publics de Paris tout ſolliciteur inconnu & ſans appui, je me voyois réduit à mes ſeules reſſources, c'eſt à dire à quelques volumes des œuvres latines de Champier ſur la médecine, la philoſophie ou la théologie, que le haſard avoit fait tomber en mes mains, mais qui ne m'apprenoient rien ſur ſa vie & ne pouvoient m'être que d'une médiocre utilité pour ces recherches.

M. Yemeniz, qui reconnoît le droit de cité qu'il a ſi noblement acquis parmi nous, en recueillant chaque jour dans ſon riche cabinet tout ce qui peut honorer ſa patrie adoptive, eſt venu à mon aide & a bien voulu me confier, avec ſa libéralité accoutumée, tout ce qu'il possède de Champier. Il n'eſt pas beſoin d'ajouter que tous ſes exemplaires, rendus à leur pureté native, magnifiquement reliés par les artiſtes favoris des émules de notre Jean Grollier, ſemblent être ſortis depuis peu des preſſes de

Guillaume Balſarin, de Jeannot de Campis, de Jacques Arnoullet ou des frères Trechſel (1).

J'ai donc pu compulſer les écrits de Maître Symphorien Champier, qu'une main amie offroit à ma curioſité. J'ai recueilli çà & là quelques renſeignements dans ſes préfaces & ſes épîtres dédicatoires, dans les lettres que les ſavants françois ou étrangers lui adreſſoient, & dans les pièces liminaires compoſées à ſa louange. A cette époque, peu de gens liſoient, & le vulgaire facile & confiant s'en rapportoit au jugement formulé d'avance par ceux qu'il tenoit pour

(1) *J'ai trouvé auſſi dans l'ancien fonds de la Bibliothèque publique de Lyon un certain nombre de volumes de Champier qui m'ont été très utiles, bien que la plupart ſoient des traités de médecine ou de philoſophie. Cette collection a été conſidérablement augmentée par l'adjonction de la Bibliothèque lyonnoiſe de M. Coſte. On peut voir, dans le catalogue qui en a été fait par M. Vingtrinier, que les ouvrages de Champier y occupent une place notable; & il y en auroit bien davantage, ſi M. Coſte ne s'étoit pas trouvé, dans les ventes, en préſence d'un concurrent auſſi redoutable que M. Yemeniz. Tous ces volumes, mis à ma diſpoſition par leur Conſervateur, M. Monfalcon, avec un empreſſement que je me fais un devoir de reconnoître ici, m'ont permis de remplir bien des lacunes dans ce travail, qu'il m'eût été impoſſible de compléter ſans ce ſecours.*

La Bibliothèque de l'Académie de Lyon poſſède auſſi quelques volumes de Champier, mais de peu d'importance, ſi ce n'eſt ſa traduction du Guidon de Cyrurgie de Guy de Chauliac, que je n'ai vue que là, & la Vie de Bayard. Tous m'ont été communiqués par M. le docteur Fraiſſe avec la bienveillance que l'on eſt toujours aſſuré de trouver auprès de lui.

les oracles du goût. Il en résultoit que ces sortes de pièces étoient considérées comme autant de passeports qui assuroient la faveur publique à un auteur & le conduisoient sans encombre à l'immortalité. C'étoit un moyen infaillible & commode de capter la bienveillance du lecteur; cependant la postérité n'a pas toujours ratifié ces arrêts, Champier en est la preuve. Il n'est plus de bon goût de se faire louer en tête de ses livres; mais il est d'autres procédés pour arriver au même but, &, pas plus qu'alors, on ne s'en fait faute aujourd'hui : il suffit d'avoir des amis & des compères dans les grands & petits journaux, où la réclame & le compte-rendu remplacent avantageusement les pièces liminaires.

J'ai suivi dans cette Etude la même méthode que dans un travail précédent sur la vie & les œuvres du P. Menestrier; mais ici, ma tâche a été plus ardue, car j'avois à m'occuper de matières abstraites & qui, je le confesse, m'étoient pour la plupart étrangères. Il a fallu pénétrer au milieu des douteuses obscurités d'un siècle bien éloigné de nous, où je ne trouvois ni guide pour me diriger, ni flambeau pour m'éclairer, ni auteurs contemporains à consulter & à suivre; seulement des éloges em-

phatiques, & suspects par là même qu'ils furent adressés à Champier, de son vivant; puis, après lui, plus rien: le silence se fait autour de sa tombe; pas une voix ne s'élève pour dire ce qu'il a été, &, si ce silence est troublé plus tard, après un long & injuste oubli, c'est pour le ravaler au niveau des écrivains les plus infimes. Telles sont les difficultés que j'ai rencontrées sur mon chemin. Je suis loin de me flatter de les avoir vaincues; mais je croirois mes efforts largement récompensés, si elles devenoient un titre à l'indulgence pour cette modeste Etude.

La première partie de ce livre est consacrée à la biographie de Champier; la seconde, à sa bibliographie: c'est le catalogue descriptif de ses œuvres. J'ai joint à la suite Lordre de Chevalerie, qu'il avoit composé pour le duc de Lorraine & qui fait ordinairement partie des Chroniques d'Austrasie. Ce petit traité n'a jamais été réimprimé, que je sache. Il est suivi ici d'un Petit Dialogue sur la noblesse qui n'est guère moins rare. On trouvera aussi, à la fin, un autre opuscule de Champier sur l'Antiquité de Lyon, la Rebeine de 1529 & la Hiérarchie de l'église de St-Jean, avec l'Antiquité de la ville de Vienne. Ce joli petit volume, que l'on ne ren-

contre qu'à grand'peine dans le cabinet de quelques amateurs privilégiés, eſt pouſſé à des prix ſi exagérés, lorſqu'il paſſe par haſard dans les ventes, que les bibliophiles me ſauront gré, ſans doute, de l'avoir reproduit, quelle que ſoit d'ailleurs ſa valeur hiſtorique & littéraire.

Tout en reſpectant ſcrupuleuſement le texte de Champier, je me ſuis permis cependant d'ajouter çà & là la ponctuation rigoureuſement néceſſaire pour en rendre la lecture moins pénible; de ſupprimer les abréviations, & de ſubſtituer le v *conſonne à l'*u *voyelle, &* vice verſa, *ayant ſoin de n'altérer en rien l'orthographe du temps, ſauf lorſque j'ai été contraint d'y reconnoître le caprice ou l'ignorance de l'ouvrier typographe; & encore, dans ce cas, me ſuis-je impoſé une réſerve extrême. Néanmoins, je n'ai tenu aucun compte des nombreuſes annotations dont l'auteur a ſurchargé les marges de ſon livre. Ces notes, toutes en latin, n'ont aucune valeur: ce ſont de ſimples renvois pour le nom des auteurs dont Champier cite les apophthegmes & les ſentences, & où le plus ſouvent il ſe borne à indiquer en quelques mots ce qu'il a dit dans ſon texte.*

Bien que ces curieux petits livres ſoient im-

primés en lettres gothiques, il m'a ſemblé qu'il ne convenoit pas de porter l'exactitude juſqu'à imiter ſervilement ces caractères, qui ne ſont plus, pour bien des lecteurs, que des ſignes hiéroglyphiques difficiles ſinon impoſſibles à déchiffrer. Le gothique n'a plus de raiſon d'être, & un livre imprimé de la ſorte aujourd'hui ne ſeroit qu'un paſtiche & un anachroniſme : j'ai donc préféré les beaux caractères ronds de Jehan de Tournes, qui, déjà du vivant de Champier, commençoient à prévaloir.

On trouvera dans le texte de la partie bibliographique quelques fac ſimile *des lettres capitales ornées, des frontiſpices gravés & des marques des imprimeurs lyonnois des premières années du* XVIe *ſiècle. Ces divers ornements ſont extraits des livres publiés par Champier chez les plus habiles typographes du temps. Je n'ai pas beſoin d'ajouter qu'ils ont été reproduits par M. Louis Perrin avec le ſoin, l'exactitude & le talent que cet habile artiſte met en toutes choſes, dans les plus minces détails comme dans ſes travaux les plus importants.*

J'ai été aſſez heureux pour pouvoir placer en tête de ce volume un portrait inédit de Champier, le ſeul que l'on ait de lui. C'eſt encore à

M. Yemeniz que je suis redevable de cette bonne fortune inespérée : il a voulu s'associer, par cette généreuse courtoisie, au foible hommage rendu ici à la mémoire d'un Lyonnois illustre. Ce portrait a été gravé par ses soins & à ses frais, uniquement pour cette Etude, d'après le tableau original peint sur bois qui est dans son cabinet. Vendu, il y a quelques années, par le libraire Techener qui l'avoit acheté à Sens, où Millin l'avoit signalé à son passage par cette ville (1), *il a dû faire partie de la collection de Pianelli de La Valette, laquelle, lors de l'émigration de son dernier propriétaire, fut enlevée, de par la Nation, du château de Thorigny, & partagée entre les dépôts de Sens & d'Auxerre* (2). *On lit au revers, d'une écriture ancienne quoique postérieure au* XVIe *siècle :* « Simphorien Champier, 1510. » *Ce qui feroit croire que cette date n'a pas été mise au hasard, c'est que Champier avoit alors trente-sept ou trente-huit ans ; c'est à peu près l'âge accusé par le portrait.*

(1) *Voyage dans les départements du Midi de la France. Paris* 1807-1811, 4 *tomes en* 5 *vol. in*-8°. (*T.* 1, *p.* 59.)

(2) *Voyez ce que j'ai dit de cette bibliothèque dans l'Inventaire des titres recueillis par Samuel Guichenon. Lyon, Louis Perrin,* 1851, *in*-8°.

Je regrettois de n'avoir pas fait deſſiner la maiſon de Symphorien Champier, avant qu'elle ne fût détruite, lors des démolitions faites par les conſtructeurs de la rue Impériale, lorſque j'ai appris par haſard, au moment où l'on mettoit ſous preſſe la dernière feuille de ce livre, que M. André Steyert, dont le portefeuille eſt ſi riche en ſouvenirs de notre vieux Lyon, avoit eu la bonne penſée d'en prendre une vue, avant que le marteau des entrepreneurs ne l'eût entamée. Cette maiſon d'aſſez mince apparence, ſurtout depuis les modifications & les changements que le temps & les convenances des locataires avoient ſucceſſivement apportés dans ſa façade, occupoit le milieu de la ligne de conſtructions qui s'étendoit de la rue de la Gerbe à la rue Buiſſon, ſur la place des Cordeliers; elle étoit à peu près ſur l'emplacement où ſe trouve l'entrée du palais de la Bourſe, ſur cette même place, & portoit le n° 24.

Le troiſième étage & le toit en manſarde avoient été ajoutés après coup, & étoient du ſtyle moderne. La porte & les ouvertures des fenêtres & des boutiques n'avoient rien conſervé du caractère de la fin du XVe ſiècle; des devantures diſgracieuſes & les abat-jour des fe-

nêtres avoient remplacé les antiques fermetures des boutiques & les meneaux des croiſées ; il ne reſtoit de veſtiges de la conſtruction primitive, qu'aux ouvertures du premier & du deuxième étage qui étoient évidemment anciens. Leur encadrement ſe compoſoit de moulures creuſes aboutiſſant à deux petites baſes de ſtyle gothique. Il reſte encore à Lyon, en dépit des démolitions qui ſe ſuccèdent ſi rapidement, des types aſſez nombreux de ce genre d'ornementation. Au-deſſous de chaque rang de fenêtres régnoit un cordon formé d'une bande *& d'un* talon. *Du reſte, toutes les ſculptures qui dépaſſoient la ſurface du mur de façade avoient été briſées & nivelées avec un ſoin ſcrupuleux, à une époque où le gothique étoit frappé de réprobation & de mépris. Une petite tourelle ſervant de cage d'eſcalier & dépaſſant encore le toit malgré l'adjonction d'un étage & des manſardes, conſervoit à l'édifice un certain cachet. Des deux maiſons voiſines, l'une datoit du* XVIIe *ſiècle, l'autre étoit tout à fait moderne. Il n'y avoit rien de curieux dans cette maiſon ſous le rapport de l'art ; mais c'étoit la demeure de Symphorien Champier, celle qu'il habitoit en* 1529 *& qui fut pillée de fond en comble lors de la rebeine dont il nous a laiſſé*

la defcription ; il n'en refte plus aujourd'hui pierre fur pierre, depuis que ce quartier a été fi magnifiquement transformé; j'ai donc cru qu'il étoit bien d'en conferver le fouvenir.

Je ne veux pas mettre fin à cet avant-propos déjà trop long, peut-être, fans prévenir le lecteur bibliophile que, pour le très petit nombre des livres de Champier qu'il ne m'a pas été poffible de voir & d'examiner par moi-même, j'ai fuivi de préférence les catalogues donnés par Van der Linden, par Haller & par Malacarne. Ces bibliographes font en général affez exacts, fauf quelques erreurs qui proviennent de ce que ni les uns ni les autres n'avoient pu voir tous les livres qu'ils ont cités, & que bien fouvent ils ont été obligés de s'en rapporter aux notes qu'ils recueilloient fur la foi d'autrui, ce qui eft prefque inévitable dans ce genre de travail, quel que foit d'ailleurs le foin que l'on y apporte. Un reproche plus grave & qu'on feroit fondé à leur adreffer avec plus de raifon encore, c'eft qu'ils ne mettent pas toujours l'exactitude rigoureufement néceffaire dans la reproduction du titre des ouvrages mentionnés par eux; que le nom de l'imprimeur y eft fouvent omis; qu'ils donnent fans examen & d'après des catalogues

rédigés avec peu de ſoin, des éditions qui n'ont jamais exiſté; qu'ils ſe contentent ordinairement d'une sèche nomenclature, ſans s'arrêter aux détails bibliographiques que l'on aimeroit à y trouver; & enfin, qu'il leur arrive ſouvent de faire des articles à part des différents traités publiés par Champier, au lieu de les indiquer ſous le titre général du recueil auquel ils appartiennent. Cette méthode, on le comprend, a l'inconvénient d'égarer le lecteur dans ſes recherches, & de lui faire perdre beaucoup de temps. A cela près & malgré quelques inadvertances, Van der Linden, Haller & Malacarne me paroiſſent être, au moins pour les livres qui traitent de la médecine, dont les deux premiers ſe ſont occupés excluſivement, des guides aſſez ſûrs & préférables au P. Niceron, & ſurtout à Dom Calmet. Il eſt bien entendu, cependant, que lorſque je cite après eux & ſur leur ſeule autorité un écrit ou une date que je n'ai pas été en meſure de vérifier, je leur laiſſe toute la reſponſabilité de leurs aſſertions.

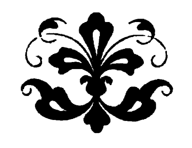
Il m'a ſemblé, cette fois encore, que l'ordre chronologique, autant qu'il m'a été poſſible de le ſuivre exactement, eu égard à un certain nombre de publications ſans date, étoit le plus con-

venable pour un catalogue du genre de celui des œuvres de Champier.

J'avois pensé d'abord à classer à part les livres écrits en langue vulgaire, chroniques, médecine & poésie; mais, en y réfléchissant, j'ai préféré les laisser à leur date, par la raison que le lecteur seroit plus à même de juger de la facilité & de la fécondité de l'auteur dans les genres les plus divers, en le voyant publier des compositions historiques ou d'imagination, en même temps que les traités les plus graves & les plus abstraits sur des questions de théologie, de philosophie & de métaphysique; sur la doctrine & la pratique médicale des Grecs & des Arabes; sur la méthode de Galien & sur celle d'Avicenne.

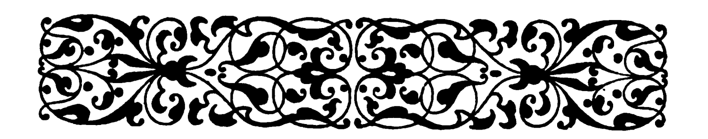
J'ai donné dans la bibliographie de Champier quelques extraits de ses écrits, lorsqu'ils m'ont paru de nature à le faire mieux connoître ou à intéresser le lecteur. Ces citations seront quelquefois aussi comme les pièces justificatives de certains faits qui ont leur place dans sa biographie, & elles feront diversion aux détails minutieux & fatigants inséparables de toute étude bibliographique sérieuse & pratique; car, il faut bien le reconnoître, ces détails, goûtés par cer-

tains eſprits qui ſavent ce qu'ils exigent de peine & de travail opiniâtre, n'en ſont pas moins rebutants pour la plupart des lecteurs, peu diſpoſés d'ordinaire à pardonner l'ennui qu'on leur procure. Auſſi, cette fois encore, c'eſt aux bibliophiles & aux philologues ſeuls que je m'adreſſe; c'eſt ſous leur patronage que je m'abrite. Si quelque « curieux indiſcret, » *après avoir parcouru cet avant-propos, étoit tenté de paſſer outre, il eſt prévenu, & il ne pourra pas m'accuſer de l'avoir pris au dépourvu; ou plutôt, s'il n'eſt pas bibliophile, qu'il referme ce livre, il y gagnera & moi auſſi.*



BIOGRAPHIE

DE SYMPHORIEN CHAMPIER.



BIOGRAPHIE

DE SYMPHORIEN CHAMPIER.

ON croit aſſez généralement que le Moyen-Age fut, pour la Société tout entière, un long & pénible ſommeil, & que, comme Epiménide, l'eſprit humain ſortit tout à coup d'une profonde léthargie, après douze ſiècles de ténébres épaiſſes, d'ignorance & de barbarie, alors que l'heure marquée pour la Renaiſſance eut enfin ſonné. Cette opinion, adoptée ſans examen par la multitude, n'a d'autre fondement que les déclamations de la philoſophie du dix-huitième ſiècle, qui s'eſt plu à nous repréſenter les populations gémiſſant ſous le joug monacal, & réduites par le clergé à l'état de la brute afin de les mieux exploiter. Au Moyen-Age, les maſſes étoient plongées dans l'ignorance, cela eſt vrai ; & ne le ſont-elles pas encore de nos jours, où cependant la lumière ſe fait de toutes parts? Mais, au milieu de cette dégradation, il y

eut toujours des intelligences privilégiées qui conſervèrent comme un dépôt ſacré la tradition des ſciences, des lettres & des arts, noble héritage du monde ancien, que les invaſions des barbares n'avoient pu détruire entièrement. Et c'eſt au fond des cloîtres & dans les écoles cléricales que cette tradition ſe retrouve dès les premiers temps ; ce ſont des moines & des évêques qui ſont chargés par la Providence de ſauver d'une deſtruction totale les débris de la civiliſation échappés au naufrage. Ces hommes, voués par leur règle à la ſolitude, à la méditation & au travail, paſſoient leur vie à faire, d'après les manuſcrits originaux, des copies des auteurs anciens & des Pères de l'Egliſe, qui devoient être un jour ſi utiles à l'imprimerie, à compoſer & à tranſcrire des antiphonaires & des pſautiers, à les orner de miniatures & de vignettes d'un fini & d'une pureté de goût que les artiſtes admirent encore & où ils ne dédaignent pas d'aller chercher des modèles. Au VIIIe ſiècle, un ſimple diacre de l'égliſe d'York, Alcuin, appelé par Charlemagne, ravivoit l'amour des lettres en France, reſtauroit l'enſeignement & créoit une école publique dans le palais même de l'empereur; Leydrade établiſſoit dans l'Egliſe de Lyon des écoles de plain-chant & de pſalmodie, *ſecundum ritum Sacri Palatii;* il fondoit des chaires, où des clercs ſuffiſamment lettrés liſoient & expliquoient les Saints Evangiles, les livres des Prophètes, ceux de Salomon & de Job ; il ordonnoit que d'autres fuſſent inceſſamment employés à tranſcrire les manuſcrits; enfin il relevoit de leurs ruines les égliſes & les monaſtères, & veilloit à ce que le ſervice divin y fût célébré convenablement. Cette impulſion, une fois donnée, ne s'arrêta pas, même aux plus mauvais jours, alors

que les calamités qui désolèrent l'Europe au xe siècle sembloient menacer le monde d'une fin prochaine : c'est du fond des monastères que sont sorties les plus anciennes annales de la France & les preuves de notre histoire. Mais bientôt les lettres ne furent plus confinées dans les cloîtres; le clergé séculier joignit ses efforts à ceux des moines, & ce fut désormais une lutte qui ne devoit cesser que lorsque l'ignorance seroit enfin dissipée.

Plus tard, on vit surgir comme par enchantement, dans le Nord de la France surtout, les merveilles de l'art gothique, où le génie de l'homme, livré à ses inspirations, en dehors des traditions des âges précédents, semble avoir excédé les limites du possible. Nos cathédrales, avec leurs voûtes hardies, leurs élégants faisceaux de sveltes colonnettes, leurs clochetons & leurs flèches élancées, leurs magiques sculptures où la pierre & le marbre affectent toutes les formes, les plus gracieuses comme les plus fantastiques; leurs roses radieuses, leurs verrières étincelantes d'or, de pourpre & d'azur, tantôt couvertes de peintures mystérieuses & symboliques, tantôt offrant à la piété des fidèles les histoires de l'Ancien & du Nouveau-Testament & la légende naïve des Saints; les monuments funéraires de ces temps chevaleresques, avec leurs figures armées de pied en cap & leurs écus blasonnés; les croix & les crosses épiscopales richement ciselées; les calices, les custodes, couverts des émaux les plus précieux par des artistes dont le secret est perdu; tout cela ne témoigne-t-il pas de l'activité & du progrès du mouvement intellectuel, à ces époques reculées qu'on appelle barbares? Et pas un siècle ne s'écoula sans laisser quelques vestiges admirables de ce qu'il sut faire.

Pour les lettres & les ſciences, ce fut la même ardeur infatigable que pour les arts. Les théologiens interprètent, gloſent, commentent les Saintes Ecritures, & enſeignent aux hommes cette grande & belle philoſophie du Chriſt mort ſur la croix, qui nous apprend à mépriſer les biens paſſagers d'un monde périſſable & à tourner nos regards & nos eſpérances vers le ciel; les légiſtes confrontent les textes des lois anciennes, les accommodent aux mœurs & aux beſoins des races nouvelles, & poſent les baſes de la juriſprudence; tout cela, vague, indécis encore, trop ſouvent imprégné des formes pédanteſques de la ſcolaſtique & du mauvais goût, mais marchant & avançant toujours. Enſuite apparoiſſent les troubadours & les trouvères, pères de la poéſie françoiſe, qui, nouveaux Orphées, adouciſſent les natures ſauvages de nos pères, créent les cours d'amour & le code de la galanterie, & contribuent à replacer les femmes au rang qu'elles doivent occuper dans la Famille & dans la Société; puis viennent les chroniqueurs, dont la bonne foi naïve rachète la crédulité, & qui ſont, eux auſſi, les pères de notre hiſtoire. Bientôt l'entraînement s'étendit juſqu'au trône. Malgré les déſaſtres de la guerre étrangère & les calamités des diſcordes civiles, Charles V réunit dans ſon palais du Louvre une bibliothèque précieuſe, formée par lui-même, & dans laquelle on comptoit neuf cent dix volumes, nombre conſidérable pour ce temps, ſi l'on n'oublie pas qu'elle n'étoit compoſée que de manuſcrits. A la même époque, le duc d'Anjou faiſoit pour les arts ce que Charles V ſon frère faiſoit pour les lettres; il raſſembloit, en vaiſſelle d'or & d'argent ouvragée, en coupes, flacons, aiguières, hanaps émaillés & ciſelés, en joyaux de toutes

ſortes, un tréſor qui, d'après l'inventaire dreſſé par le royal poſſeſſeur lui-même, ne contenoit pas moins de ſept cent quatre-vingt-ſeize articles, dont la plupart étoient des objets d'art plus précieux encore par la forme que par la matière (1). Cette inceſſante activité de l'eſprit humain, qui, dans ſa marche patiente au milieu des ténèbres du Moyen-Age, enfanta tant de merveilles & de choſes utiles, n'eſt-elle pas la preuve que, même au milieu des plus horribles cataclyſmes & dès les commencements de cette période ſi méconnue & ſi calomniée, il y eut toujours un foyer qui ne s'éteignit jamais entièrement & qui brilla de loin en loin des plus vives lueurs, bien qu'il reſtât par intervalles comme étouffé ſous la cendre des ruines immenſes qui étoient partout?

Ce mouvement intellectuel fut puiſſamment ſecondé vers le milieu du XVe ſiècle par l'émigration des Grecs, qui, forcés de fuir Conſtantinople tombée au pouvoir des Turcomans en 1453, vinrent chercher un refuge en Italie & y apportèrent tous les manuſcrits anciens qu'ils avoient pu ſouſtraire au pillage & à la deſtruction. Accueillis à Rome, à Veniſe, à Florence avec toute la ſympathie qu'inſpiroit leur

(1) Le catalogue de la Bibliothèque du Louvre fut rédigé en 1373 par Gilles Mallet, valet de chambre du roi, ſous ce titre : Inventaire des livres du Roy noſtre ſeigneur, eſtant au chaſtel du Louvre. Il a été publié par M. Van Praet (Paris 1836, in-8°). Voyez auſſi pour la Bibliothèque du Louvre, Chriſtine de Piſan, Hiſtoire de Charles V, liv. III, chap. XII, & la note de l'abbé Lebeuf, p. 456 de ſes Diſſertations ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Paris, tome III, & les Mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, tome I, où M. Boivin a donné un extrait de l'inventaire de Gilles Mallet. — L'inventaire des joyaux du duc d'Anjou, dreſſé de 1360 à 1368, a été publié par M. de Laborde, en tête de la deuxième partie de ſa Notice des émaux, bijoux, &c., du Muſée du Louvre. Paris 1853, in-8°.

grande infortune, ces exilés reconnurent la généreuse hospitalité qu'ils avoient reçue, en communiquant libéralement les trésors d'érudition que Rome, dans sa chute, avoit légués aux Grecs du Bas-Empire. Ils ouvrirent des écoles où la jeunesse accourut en foule, & bientôt on en vit sortir des philosophes, des grammairiens, des rhéteurs, des poètes, formés sur les grands modèles de l'Antiquité, autant que ces natures, encore incultes, pouvoient sentir les délicatesses du langage des beaux génies dont on leur faisoit connoître les chefs-d'œuvre. Le séjour en Italie de ces derniers enfants des muses grecques redoubla les tendances vers l'art antique qui s'étoient manifestées déjà au XIVe siècle, alors que Boccace faisoit venir à grands frais, du fond de la Grèce, des copies de l'*Iliade* & de l'*Odyssée*, & gardoit pendant trois ans, dans sa maison, à Florence, Léonce Pilate de Thessalonique, qu'il avoit chargé de lire & d'expliquer Homère en public. L'engoûment pour les lettres grecques étoit devenu si vif en Italie, dès le commencement du XVe siècle, que ceux qui le pouvoient, alloient étudier à Constantinople, sous des maîtres fameux. En 1419, François Philelphe, entraîné par son amour de la langue d'Anacréon, fut s'établir sur le mont Parnasse, comme si le sacré coteau eût été capable encore de lui inspirer la fureur divine que les poètes alloient y chercher jadis, & il poussa si loin le fanatisme de l'Antiquité, qu'il vécut seul pendant quelque temps au milieu des ruines d'Athènes, cherchant parmi les cendres des anciens sages une étincelle de leur génie (1).

(1) Paul Jove raconte que Philelphe fit de rapides progrès dans l'étude du grec, & qu'ayant une dispute grammaticale sur la valeur d'une syllabe avec le rhéteur Timothée, celui-ci, qui portoit une longue barbe, consentit qu'elle

Grâce à tant de travaux, de veilles & de luttes opiniâtres, l'eſprit humain alloit atteindre enfin le but vers lequel il tendoit depuis ſi longtemps. L'étude des bons auteurs de l'Antiquité eut bientôt fait juſtice des vaines puérilités de l'Ecole & de ſes abſurdes ſubtilités; le latin barbare du Moyen-Age relégué dans les chartes diſparut à ſon tour pour faire place à la belle latinité de Cicéron; les veſtiges de la grandeur romaine épars ſur le ſol, juſqu'alors mépriſés ou méconnus, devinrent preſque l'objet d'un culte; enfin le progrès gagna la France de proche en proche, & y fit naître une noble émulation : la Renaiſſance étoit un fait accompli. Après de longs & pénibles combats corps à corps avec l'ignorance, l'Humanité rentroit dans les voies de la civiliſation en dehors deſquelles elle avoit été jetée violemment par le malheur des temps; au lieu d'être abandonnée à ſes groſſiers inſtincts, elle avoit déſormais des guides ſûrs pour éclairer ſa marche & l'empêcher de s'égarer.

La Renaiſſance ne fut donc pas une œuvre improviſée, & la gloire n'en doit pas revenir tout entière au XVIe ſiècle, à qui elle a donné ſon nom. L'homme, dans ſa foibleſſe, ne pouvoit pas dire, comme le Créateur de l'univers : « Que la lumière ſoit faite, » ni diſſiper par le ſeul effet de

lui fût coupée, s'il étoit vaincu; Philelphe, de ſon côté, engagea une ſomme d'argent. Le juge ayant prononcé en ſa faveur, Timothée voulut payer une ſomme égale à l'enjeu de Philelphe, mais celui-ci refuſa & exigea que la barbe de Timothée fût coupée ras le menton. Depuis lors, pour perpétuer le ſouvenir de ſon triomphe, il ajouta, comme un glorieux trophée, cette tête barbue au cimier de ſes armes. On y voit une femme tenant par la barbe la tête du pédant grec. Le P. Meneſtrier, qui raconte cette hiſtoriette d'après Paul Jove, n'a pas manqué de faire graver cet écu, qui ſe trouve page 61 de l'Origine des ornemens des armoiries.

ſa volonté les ténèbres qui l'environnoient. Il fallut des efforts obſtinés, inceſſants, pour parvenir à reſſaiſir un rayon de la flamme céleſte qui avoit brillé d'un éclat ſi pur aux beaux ſiècles d'Athènes & de Rome, & ce ne fut qu'après bien des tâtonnements, que la vérité parvint à ſe faire jour & à ſecouer l'épais linceul ſous lequel l'ignorance & la barbarie la retenoient comme captive.

Dans les arts, qui furent les premiers à s'émanciper, plusieurs ſiècles ſéparent les eſſais de Cimabué & de Giotto, des groſſières ébauches de leurs devanciers, &, depuis eux, plus de deux ſiècles d'études furent encore néceſſaires pour préparer l'époque où Michel-Ange & Raphaël d'Urbin devoient étonner le monde par leurs admirables compoſitions. Il en fut de même pour les lettres & les ſciences, dont le progrès fut plus lent. Les grands génies eurent leurs précurſeurs, à l'école deſquels ils ſe formèrent. Quelques noms ſeulement ont percé la nuit obſcure de ces temps reculés, à travers leſquels reſplendiſſent comme des aſtres lumineux les grandes & nobles figures de Dante & de Pétrarque; mais, longtemps encore après eux, il ne ſortit des écoles, à de rares exceptions près, que des ouvriers laborieux & patients, qui défrichoient peu à peu le champ de la ſcience & préparoient lentement & preſque à leur inſu les baſes de la reſtauration intellectuelle & ſociale vers laquelle le monde marchoit. Dans ce champ, ſi rétréci alors, aujourd'hui ſans horizon, Dieu avoit placé de diſtance en diſtance des bornes qui ne pouvoient être dépaſſées qu'à de longs intervalles & à force de travail, chaque génération laiſſant à celle qui ſuivoit, le fruit de ſes labeurs, erreur ou vérité; chaque année, chaque jour amenant ſon pro-

grès, entremêlé d'échecs & de ſuccès, mais conduiſant toujours au but marqué par la Sageſſe éternelle.

Cependant le moment approchoit où l'eſprit humain, dégagé de ſes entraves, alloit prendre l'eſſor vers des régions inconnues. Le XVᵉ ſiècle fut véritablement l'aurore de la Renaiſſance, & ſes derniers pas dans la carrière furent des pas de géant. L'invention de l'imprimerie & la découverte de l'Amérique devoient changer la face du monde : une ère nouvelle commença pour les lettres. Là eſt la ſolution de continuité entre le Moyen-Age & les temps modernes. L'imprimerie rendoit impoſſible toute marche rétrograde, & anéantiſſoit les erreurs & les préjugés d'une époque paſſée ſans retour. Heureux ſi des novateurs coupables ou imprudents n'avoient pas abuſé, pour faire prévaloir le menſonge, des moyens que la Providence avoit donnés à l'homme pour aſſurer le triomphe de la vérité !

Champier occupe une place honorable parmi ceux qui concoururent avec le plus d'ardeur à cette régénération intellectuelle. Mais, des élucubrations de tous ces doctes, de leur gloire autrefois inconteſtée, que reſte-t-il aujourd'hui? le mépris ou l'oubli. Seulement, ſi, par haſard, leur nom eſt prononcé devant un de ces hommes voués à l'étude du paſſé, & que rien ne ſauroit rebuter dans leurs inveſtigations, il s'incline avec reſpect, & paie à la mémoire de ces glorieux pédagogues le tribut qui leur eſt dû par tous les amis des lettres. En effet, ils employèrent leur vie entière à étudier, à commenter, à traduire les auteurs anciens, à corriger les textes viciés par l'ignorance des copiſtes; & s'ils reſtèrent engagés dans l'ornière de la routine, s'ils furent trop ſouvent entachés de mauvais goût, c'eſt moins à eux

qu'il faut s'en prendre, qu'au temps où ils vécurent. Grâce à ces rudes intelligences, qui ont marqué ſi péniblement leur trace ſur ce terrain hériſſé de ronces, le ſol eſt aujourd'hui déblayé, &, s'il n'y a plus qu'à moiſſonner dans le vaſte champ de la ſcience, c'eſt à ces pédants que nous le devons. Laiſſons-leur donc au moins le mérite du pionnier dont les labeurs ont défriché & aſſaini les ſavanes jadis empeſtées & ſtériles à la place deſquelles s'élèvent à préſent des cités populeuſes, entourées de campagnes riantes & de riches moiſſons.

Symphorien Champier naquit vers la fin de l'année 1471 ou au commencement de 1472 ; il nous l'apprend lui-même à la fin de la ſouſcription de la première partie de ſon traité *De triplici Diſciplina*, Lyon 1508, où il dit qu'il avoit alors trente-ſix ans. Il vit le jour à St-Symphorien-le-Chaſtel, gros bourg du Lyonnois, aujourd'hui St-Symphorien-ſur-Coiſe. Son père, Claude Champier, le premier de cette famille de qui il ſoit fait mention, étoit un bourgeois notable de ce lieu ; ſa mère, Marguerite Girard, deſcendoit d'un frère de Pierre Girard, né auſſi à St-Symphorien, évêque du Puy, créé cardinal du titre de St-Clément en 1390 & évêque de Tuſculum. Un écrivain piémontais, qui a revendiqué Champier comme une des gloires de la Savoie, Malacarne, a prétendu qu'il étoit né à St-Saphorin, près Annecy, entre Coponay & le château de Cruzilles, quoique Champier lui-même ait dit le contraire dans pluſieurs de ſes livres (1). Malacarne a con-

(1) Voyez le *Tropheum Gallorum*, à la ſuite du livre *De quadruplici Vita*, & prologue de *Practica nova*, où il dit: « Jureque hoc a nobis non cum levi

fondu St-Symphorien-le-Chaſtel avec St-Saphorin en Savoie, &, dans ſa préoccupation, il a été plus loin encore : trompé par le nom latin du Puy en Velay, *Anicium*, il a cru que c'étoit Annecy, &, du cardinal Pierre Girard, *epiſcopus anicienſis*, il a fait un évêque d'Annecy. Pour compléter la ſérie de ſes bévues, il fait naître auſſi à Annecy Guillaume Tardif, auteur de l'Art de faulconnerie & deduyt des chiens de chaſſe, de qui rien ne l'obligeoit à entretenir ſes lecteurs. Guillaume Tardif étoit du Puy; mais, l'ayant vu qualifié de *anicienſis*, en des vers latins à ſa louange, inſérés dans le livre *De Situ orbis ac mundi Mirabilibus*, de C.-J. Solinus, Malacarne n'a pas héſité à lui donner pour patrie la ville d'Annecy, dotant ainſi du même coup la Savoie, de trois célébrités qui lui ſont tout à fait étrangères. Ce cardinal Pierre Girard avoit fondé quatre riches prébendes dans l'égliſe de St-Symphorien; les actes de ces fondations ont été reproduits par Baluze, avec les Preuves des Vies des papes qui ont ſiégé à Avignon. L'on conſerve encore dans l'égliſe paroiſſiale de St-Symphorien, un chapeau rouge, ſuſpendu à la voûte, & un portrait, que l'on donne pour ceux de ce cardinal.

Champier fut tenu ſur les fonts baptiſmaux par ſon oncle Symphorien Champier, qu'il qualifie d'interprète en l'un & l'autre droit, de chevalier profès de St-Jean-de-Jéruſalem, & de vicaire, en France, du grand-maître de l'ordre. Il avoit de plus en commende un bénéfice appelé La

labore editum, lugdunenſis aggregatoris nomine inſignire placuit, ut ſic ego, qui Lugduno antiquiſſima Galliæ urbe oriundus, ibique educatus ſum, &c. » Phileſius Vogeſigena dit auſſi, dans une élégie à la louange de Champier :

Sese enim tanto Lugdunum jactat alumno..

Torette, & étoit curé de Chazelles-ſur-Lyon, où « il fonda en leglise, dit ſon petit-neveu Claude Champier, dans ſon Traité des ſaints lieux de la Gaule, une moult belle chapelle en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte. » Suivant le P. Bullioud (1), Claude Champier, père de notre Symphorien, fit hommage en 1454, au chapitre de Lyon, des biens qu'il poſſédoit à St-Symphorien; cet hommage ſe trouvoit dans le livre des actes capitulaires, fol. 303. On voit ailleurs (2) que ce même Claude prêta ſerment le 7 juillet 1485, à l'archevêque & au chapitre, de bien & fidèlement remplir les devoirs de ſa charge de garde & adminiſtrateur de la Grenette; &, par un autre acte du 15 janvier 1493, nous apprenons que, touché des prédications de Jehan Bourgeois, confeſſeur de Charles VIII & d'Anne de Bretagne, Claude Champier, alors établi à Lyon, fit conſtruire à la maladrerie de Balmont deux chambres pour y héberger les ladres étrangers.

Il eſt probable que Symphorien Champier reçut les premiers éléments des lettres à Lyon quoiqu'il ne nous en diſe rien. Il étudia enſuite à l'Univerſité de Paris, où Fauſte Andrelin, qu'il a cité dans le nombre de ceux deſquels il reçut les leçons, enſeignoit à cette époque. Ruſtique de Plaiſance le dit expreſſément dans le diſcours qu'il prononça pour la réception de Champier au collége de médecine de Pavie: « Primum, in ampliſſimo parrhiſienſi ſtudio, in liberalibus artibus eſt eruditus. » Il eſt certain auſſi qu'il étudia la médecine & prit ſes degrés à l'Univerſité de Montpellier :

(1) *Lugdunum ſacroprophanum*, t. IV

(2) Notice hiſt. & ſtatiſt. du canton de St-Symphorien-le-Château, par N.-F. Cochard. Lyon 1827, in-8°, p. 136.

« Dehinc, in famatiſſimo Montis Peſulani gymnaſio, de ſacratiſſima medicina edoctus, » ajoute Ruſtique de Plaiſance; mais on ignore en quelle année, les regiſtres des matricules de la Faculté ne remontant pas au-delà de 1502. Ce fut vraiſemblablement de 1495 à 1498, car, cette dernière année, il devoit être à Lyon, où il faiſoit imprimer ſon *Janua Logice*. Champier ne rappelle nulle part ſon ſéjour à Montpellier; il n'en eſt fait mention que dans la harangue de Ruſtique de Plaiſance, & dans une lettre où Jean Lemaire de Belges le prie de recommander un de ſes amis qui ſe rendoit en cette ville pour étudier la médecine.

Après avoir diſputé quelque temps ſur les bancs de l'école, ſuivant l'uſage à cette époque, il revint à Lyon, où il partagea ſes loiſirs entre la pratique & l'enſeignement de la médecine. En 1502, il étoit à Tulle en Limouſin; c'eſt lui-même qui nous l'apprend dans la Nef des Princes, où il dit :

Ce petit liure a eſté compoſé
En la cité de Tulle limoſine
Et le viij de feburier acheué
Cinq cens & deux a la forme latine,
Qui eſt cité cloſe comme une tinne
Tout alentour de tres haultes montaignes
Fuyant ennuy qui illecques domine
Auprès du feu roſtiſſant des chaſtaignes.

Champier n'avoit pas été attiré dans cette ville par ſes études, car il n'y avoit pas d'Univerſité; moins encore, ſans doute, par l'amour du plaiſir, puiſqu'il étoit réduit, pour tout paſſe-temps, à faire griller des marrons au coin du feu.

Ce fut pour tromper l'ennui de ce trifte féjour, qu'il compofa la Nef des Princes & des Batailles & la Nef des Dames vertueufes, que Sébaftien Coppin appelle «*Aquitanias vigilias*, quibus Principum & Dominarum eft titulus,» parce que le Limoufin reffortiffoit autrefois à la province de Guyenne. Il étoit de retour, en 1503, à Lyon, où il publioit la Nef des Dames vertueufes qui lui valut la bienveillance du beau fexe, à ce point que les dames fe précipitoient en foule fur fon paffage pour le voir, & qu'une gente demoifelle de Dauphiné, des plus diftinguées par fa naiffance, fa vertu & fa beauté, dit Gonzalve Toledo, s'eftima heureufe de lui donner fa main. Ce fut, en effet, vers cette époque, qu'il époufa Marguerite, fille d'Yves Terrail, feigneur de Bernin, & de Louife de Genoft. Elle étoit nièce de Théodore Terrail, abbé d'Ainay, & coufine germaine du chevalier fans peur & fans reproche, dont Champier joignit le blafon au fien, comme on le voit dans plufieurs de fes livres, où il s'eft fait repréfenter, ainfi que fa femme, à genoux devant l'image du martyr faint Symphorien, fon patron, avec l'écu de Champier parti de Terrail, à côté de lui.

La réputation de Champier ne tarda pas à attirer fur lui les regards de fes concitoyens : il fut chargé, en 1504, de prononcer l'oraifon doctorale de la St-Thomas, ce qui avoit lieu chaque année dans l'églife de St-Nizier le jour de l'élection des confeillers de ville pour l'année fuivante. C'étoit un ufage immémorial, auffi ancien que la commune. Le confulat & les autres corporations affiftoient en grand apparat à cette folennité; l'orateur chargé de compofer & de débiter cette harangue officielle étoit choifi parmi ceux qui avoient déjà donné des preuves de leur mérite. Cette dif-

tinction ſignaloit celui qui en étoit l'objet à l'eſtime publique; & peut-être le choix qui tomba ſur Champier, en cette occaſion, ne fut-il pas ſans influence ſur ſon avenir. Le harangueur étoit libre de traiter le ſujet qui lui convenoit. Dans les premiers temps, le diſcours de la St-Thomas devoit être en latin; par la ſuite, il fut moitié latin, moitié françois, afin que ceux des auditeurs qui ignoroient la langue latine, diſent nos anciens hiſtoriens, puſſent y entendre quelque choſe. Le premier qui en uſa de la ſorte fut Jean Girinet, en 1554. Ce ne fut qu'en 1598 que le latin fut exclus : l'oraiſon doctorale de cette année, prononcée par l'hiſtoriographe Pierre Matthieu, eſt en françois d'un bout à l'autre, & cet uſage s'eſt maintenu juſqu'à la fin. Il n'y eut plus en latin, dit l'abbé Pernetti, que le texte & l'adreſſe aux diverſes compagnies qui étoient préſentes à la ſéance. Champier n'a pas publié ſa harangue latine, ou elle n'eſt pas parvenue juſqu'à nous, quoiqu'il diſe, fol. XIX de la Rebellion du populaire de la ville de Lyon, qu'il a écrit entre autres un livre « du regime de ladicte cité auecques loraiſon quil fiſt lan de grace mil cinq cens & quatre, le iour de St-Thomas, à St-Nizier. » Je ne trouve ce diſcours nulle part dans ſes œuvres; peut-être s'eſt-il contenté d'en donner la ſubſtance dans les deux chapitres qui précèdent la Relation de la Rebeine de 1529, où il traite de la nobleſſe & ancienneté de Lyon, & de la police d'une cité.

Les ſuccès qu'il obtint dans la pratique & dans l'enſeignement de la médecine, les livres qu'il avoit publiés & la faveur avec laquelle ils furent accueillis, étendirent au loin ſa renommée comme praticien & comme écrivain.

Il dut quitter Lyon vers 1506 ou 1507 pour aller en Lorraine, où il professa la médecine; à Metz il se lia d'une étroite amitié avec Hugues de Hazards, évêque de Toul à qui il donne de grands éloges dans sa Chronologie des évêques de cette ville, à la suite des Chroniques d'Austrasie. Il se fit bientôt connoître d'Antoine, duc de Calabre, qui, devenu duc de Lorraine à la mort de son père René II, l'attacha à sa personne & le nomma son premier médecin; Champier l'accompagna en cette qualité pendant la guerre que Louis XII, déjà maître du Milanois, faisoit alors aux Vénitiens. « Enuiron mikaresme (1509), dit-il, Monseigneur de Lorrayne partit de Nancy pour aller à Lyon devers le roy Loys XII, accompagné de bien cinquante gentilzhommes bien accoustrez & arriva le samedy de Pasques, & le lundy de Pasques partit avec le roy pour aller en Lombardie contre les Venitiens, & passèrent par Grenoble & par Brianson..... Estoit mondit seigneur de Calabre & de Lorrayne moult bien accompagné des Lorrayns, tant que tous les Milanoys demandoient qui estoyent ceulx-là ainsi bien accoustrez & tous dune livrée, leur harnoys couvert de damas jaune, blanc & bleu (1). »

Jusque-là rien n'étoit venu troubler pour Champier l'uniformité d'une vie entièrement consacrée à l'étude, une autre existence alloit commencer pour lui. En échangeant le silence de son cabinet contre le tumulte des camps & les périls de la guerre, la robe & le bonnet du docteur contre le corselet & le heaume, la plume contre l'épée, il dut regretter plus d'une fois ses livres & ses habitudes paisibles,

(1) Croniques d'Austrasie.

car il avoit environ trente-ſept ans, & c'étoit entrer un peu tard dans une carrière bien différente de celle qu'il avoit ſuivie juſqu'alors. Néanmoins cette transformation du docteur en homme d'armes ne l'étonna nullement, à ce qu'il paroît, car pour ſon début il ſe trouva avec l'armée françoiſe à la bataille d'Agnadel, où il ſe ſignala & mérita l'eſtime de ſon maître. La campagne finie, il rentra en France avec le duc Antoine & le ſuivit à Nancy. Ce fut vers ce temps que, pour lui complaire, il compoſa le Recueil ou Croniques des hiſtoires des royaulmes d'Auſtraſie, qui s'arrêtent peu après le retour du duc dans ſes Etats, c'eſt à dire au commencement de l'année 1510. Champier n'a pas manqué de donner à la maiſon de Lorraine une origine fabuleuſe, & il termine ſon livre, qu'il a écrit moitié en françois moitié en latin, par un éloge pompeux du duc Antoine. Il dit de lui que jamais prince n'aima plus paſſionnément les lettres ; qu'il recherchoit en tous lieux les ſavants, & ne négligeoit jamais les occaſions de leur témoigner l'eſtime qu'il faiſoit d'eux & de leur ſavoir, en les aidant de ſa bourſe & les comblant de bienfaits (1).

Champier fixa ſa demeure à Nancy, & le 24 janvier 1515 il ſe trouvoit avec le duc Antoine à Reims, au ſacre de François Ier. De là il repaſſa les Alpes & gagna ſes éperons à la bataille de Marignan, où le vieux renom des bandes helvétiques, réputées juſqu'alors invincibles, vint ſe

(1) Parmi les gens de lettres que le duc Antoine avoit attirés à ſa cour, étoit le poète Pierre Gringore, auteur d'un grand nombre de poéſies, moralités, farces & ſoties, d'où lui vint le ſobriquet de Mère-Sotte. Devenu plus tard héraut d'armes du duc de Lorraine, il prit le ſurnom de Vaudemont & le joignit à ſon nom propre, qu'il a écrit quelquefois Gringoire. (Voyez le P. Niceron, tome XXXIV, & l'abbé Goujet, tome XI.)

brifer contre l'intrépidité de la gendarmerie françoife. Nouvel Ariftote auprès d'un nouvel Alexandre, « veluti Ariftoteles cum Alexandro, » dit encore Ruftique de Plaifance, bien que fes fonctions ne l'obligeaffent pas à affronter les longues pertuifanes des Suiffes, il donna de nouvelles marques de fa vaillance : il fuivit fon feigneur au plus fort de la mêlée, & fe montra auffi expert au fait des armes que les foldats blanchis fous le harnois (1). Le duc de Lor-

(1) Champier raconte comment à la bataille de Marignan, où il ne quitta pas les côtés du duc de Lorraine tant qu'elle dura, les Suiffes, pendant qu'on parlementoit avec eux, effayèrent de furprendre les François dans leur camp, & comment ils furent repouffés par Bayard : « Le guet de lauant garde, laquelle menoit le feigneur Charles de Bourbon, entendit le bruyt des Suiffes : fi crya alarme, & vint alarme de main a main iufques au roy qui eftoit fur la fin de fon foupper, lequel fouddainement monta a cheual. Monfieur le duc de Lorraine, lequel fe vouloit bouter a table pour foupper, entendit le cry & alarme, fi monta a cheual fans foupper & nous auffi après luy, car il neftoit plus temps de foupper & falloit penfer ailleurs. Or fut toute larmée en armes & fut la bataille moult fiere iufques a la nuyt : la on ne fauoit lefquelz auoyent du pire. Si vint le roy a la bataille ou fe monftra prince hardy & cheualeureux. Monfeigneur de Lorraine entra dedans la bataille, fi combatit moult vertueufement & luy fut tué fon cheual deffoubz luy. Mais le capitaine de la garde, Jacob de Germini, incontinent fut pres, fi luy en bailla ung autre, & monta deffus incontinent ledit feigneur. Quant fut a cheual un auanturier fi le congneut & fi luy dit : Monfeigneur de Lorraine, courage, tout eft a nous. Et en difant ce mot voulut frapper Monfeigneur de Lorraine. Et ce voyant le coup, ledit Jacob de Germini luy bailla par derriere un coup de lance, fi le getta mort par terre. Le feigneur de Bayard, lequel eftoit lieutenant de Monfeigneur de Lorraine, voyant ledit feigneur dans la preffe au meilleu des Suyffes en moult grand dangier, marcha vers luy, criant a haulte voix : Suyffes traiftres & villains maulditz, retournez manger du fromaige en vos montaignes fi pouez, mais ie vous prometz que a cefte heure naurez loyfir. Cryez mercy a cefte heure a Dieu de voftre trahyfon, car demain ne fera temps & en enfer ny a aucune remiffion ni repentance. Alors frappa fur Suyffes a tort & a trauers, a dextre & a feneftre, deuant & puis derriere, & fembloit que fon cheual fut celluy qui feruoit par enchanterie a Clamades ou a Pacolet, ou bien quil vollaft en lair au throfne Dedalus. Si fyt tant par

raine, témoin de ses prouesses, voulut, en récompense, l'armer lui-même chevalier; il lui donna l'accolade & lui chaussa les éperons dorés sur le champ de bataille. Décoré d'une dignité qui surpassoit toutes les autres en ce temps-là & le mettoit presque sur le pied de l'égalité avec les plus grands personnages, puisque François I[er] ne crut pas déroger à la majesté royale en recevant l'ordre de chevalerie des mains de Bayard (1), Champier vit ainsi se réaliser les rêves brillants de sa jeunesse; il oublia dès lors son extraction modeste & roturière & ne s'occupa plus que de se créer des aïeux. A dater de ce jour, le bourgeois de St-Symphorien-le-Chastel eut la prétention d'être gentilhomme de nom & d'armes, &, par une foiblesse peu digne d'un grand esprit,

sa hardiesse quil ny auoit Suysse qui losast aborder, mais tous le fuyoient comme sil eust esté ung autre Ciron centaure ou Hercules de Lybie. Et tant fit par sa prouesse, que celle bande de Suysses delaisserent les Lorrains & Francoys qui suiuoyent monseigneur de Lorraine & Bayard (*). »

(*) Les Gestes ensemble la Vie du preux cheualier Bayard, livre III, chap. 2.

(1) Voici comment Champier, dans la Vie de Bayard, parle de l'honneur que le roi voulut faire au Bon-Chevalier: « Le roi Francois I[er] voulut aussi faire des chevaliers, mais nayant pas reçu lordre de chevalerie & nul ne pouvant faire un chevalier sil ne lest lui-même, il fit appeler Bayard & lui dit qu'il vouloit être armé par lui. » Bayard s'excusant sur ce que le roi de France, fils ainé de l'Eglise, étoit chevalier-né: « Si, dist le roy, Bayard despeschez-vous, il ne fault ici aleguer ne loix ne canons, soient dassier, cuiure ou de fer. Faictes mon vouloir & commandement... Certes, respondit Bayard, si ce nest assez dune fois, puisquil vous plaist, ie le feray sans nombre..... Alors print son espée & dit: Sire, autant vaille que si estoit Roland ou Oliuier, Godefroy ou Baudoin son frere, certes vous estes le premier prince que oncques fist cheualier. Dieu veuille que en guerre ne prennez la fuyte. Et puis apres par maniere de ieu si cria haultement, lespée en la main dextre: Tu es bien heureuse dauoir auiourdhuy a ung si beau & puissant roy donné lordre de cheualerie. Certes, ma bonne espée, vous serez moult bien comme reliques gardée & sur toutes autres honorée, & ne vous porteray iamais si ce nest contre Turcs, Sarrazins ou Mores. Et puis fist deux saulx, & apres remist au fourreau son espée. » (Livre III, chap. 3.)

il préféra l'honneur imaginaire d'une longue ſuite d'ancêtres qui n'étoient pas les ſiens, à la gloire d'être le premier de ſon nom, & de léguer à ſa poſtérité la double nobleſſe des armes & des lettres, qu'il avoit ſi bien méritée par ſa valeur & par ſon ſavoir.

Cependant un autre triomphe l'attendoit à Pavie, où il étoit allé ſe repoſer des fatigues de la guerre. Les docteurs de cette célèbre univerſité, remplis d'admiration pour ſa ſcience, réſolurent de l'agréger à leur collége, bien que leurs ſtatuts s'oppoſaſſent formellement à ce qu'un ſemblable honneur fût décerné à un étranger. Voici en quels termes Champier rend compte de cette bonne fortune, au chap. IV des Lunectes des Cyrurgiens :

« Quand le roy tres creſtien Francoys a preſent roy de france heut la victoire contre les helvetiens dits ſoyces a preſent, que fut au champ de ſainct Dom pres millan, la ou ledict roy voulut eſtre faict cheualier par les mains de tres vaillant & preux aultre Hector francois, le ſeigneur de Baiard, allobroge dalphinoys, auquel champ monſeigneur le duc de lorrayne, lieutenant du roy, en la bataille de ſon propre mouuement me donnaſt lordre de cheualerie a moy indigne, du champ ſainct Dom alames a pauie, la ou le roy demoura un moys ou enuiron. Alors meſſieurs les docteurs, de leur franc vouloir & amour qu'ils eurent en moy, me aggregarent en leur colliege & donnerent priuilege comme ſi ieuſſe eſté natif de pauie, laquelle choſe nauoient faict parauant iamais de aggreger auec eulx un eſtrangier & faire docteur aggregue & regent. »

A la ſuite du *Duellum epiſtolare* ſe trouve la harangue prononcée en cette occaſion par Ruſtique de Plaiſance,

l'un des membres de cette docte corporation. Cette pièce d'éloquence burlesque rappelle involontairement le discours de réception du médecin dans l'intermède de la comédie du Malade imaginaire, & l'on pourroit croire que Molière l'avoit eue sous les yeux lorsqu'il se divertit à composer cette bouffonnerie. Voici quelques passages du discours de Rustique de Plaisance; ils donneront une idée du mauvais goût & de l'emphase ridicule qui dominoient à cette époque, dans ces solennités universitaires.

« Oratiuncula ex tempore habita a Rustico Placentino pro celebratissimo doctore & aurato equite bene merito domino Symphoriano Camperio in introitu venerandi collegii artistarum & medicorum Papensium.

« Gaudete patres optimi & iterum atque iterum gaudete & exultate, quia nomina vestra in toto orbe sunt conscripta. Gaudete primo & exultate quod post pene infinitos timores ac tremores qui multis jam annis evenerunt & nobis vincula mortis contexerunt, advenerit invictissimus & christianissimus Franciscus Francorum Rex & Dux noster qui ab oculis nostris omnem lachrimam absterget, ita ut amplius non erit neque luctus neque clamor nec ullus dolor quum priora transierint. Non esuriemus amplius neque sitiemus justitiam quae in patria nostra supreme observabitur : neque cadet super nos sol neque estus aliquorum qui nos possint opprimere quum priora transierint : & nova fient omnia. Gaudete secundo & exultate quod ad nos venerit Symphorianus Camperius vir inter doctos doctissimus, inter doctissimos excellentissimus, inter excellentissimos eminentissimus, qui & patria & genere

nobilis, virtute nobilior, ſcientia & doctrina eſt nobiliſſimus. Nobilis eſt Symphorianus noſter origine delphinenſis, nativitate lugdunenſis, genere Camperius. »

Ruſtique rappelle enſuite en termes non moins adulateurs la prétendue parenté de Champier avec les Campegj de Bologne & les Campeſi de Pavie, & il ajoute :

« Nobilior eſt Symphorianus virtute, qui primum in ampliſſimo parrhiſienſi ſtudio in liberalibus artibus eſt eruditus, dehinc in famatiſſimo Montis Peſulani gymnaſio in ſacratiſſima medicina edoctus, poſtea Lugduni in praxi ſcientifice exercitatus, ab illuſtriſſimo Calabrum & Lotharingorum Duce, in fidiſſimum ac primarium ejus medicum eſt electus. Hic, in expeditione contra Venetos a Ludovico chriſtianiſſimo Gallorum Rege & Mediolani Duce ductus, in maxima apud omnes habitus eſt veneratione. Is, poſt ſeptem annos, cum prefato Calabrum ac Lotharingorum Principe, in expeditione contra Helvetios, Alpes tranſiit, & cum ipſo, veluti Ariſtoteles cum Alexandro, talem ſe geſſit, ut ab ipſo eques auratus jure merito fuerit creatus. Nobiliſſimus eſt Symphorianus noſter ſcientia atque doctrina, qui tot jam compoſuit libros in utraque dialectices parte, in omni philoſophie genere, in omnes medicine partes, ut in brevi ſpacio non potuerint eorum nomina memorie mandari, quos apud calchographos magna ex parte impreſſos videre poteſtis. Gaudete tertio & exultate, &c. »

Il vante la bonne mine de Champier, « eleganti corporis forma decorus, » & il termine ainſi :

« Dignum igitur & juſtum eſt, ut hic vir toto orbe famatiſſimus in venerandum hoc noſtrum acceptetur Col-

legium & huic digniſſimo ordini noſtro aggregetur, & uti frater & pater noſter reputetur. Surge igitur, doctor celeberrime, & a ſpectatiſſimo Collegii noſtri Priore deſtinatum, quo dignus es, locum accipe. »

Lorſque Ruſtique eut fini de parler, Champier ſe leva, & le Prieur du Collége, prenant la parole à ſon tour, lui dit :

« Veni gemma fulgida, margarita precioſa cujus uxor eſt Margarita ſpecioſa (la femme de Champier s'appeloit Marguerite). Veni frater & pater noſter, & ſupremum in Collegio noſtro digneris accipere locum tanto viro convenientem : tibi enim plus debemus quam tu pro innata humanitate tua nobis debere credidiſti. Sis felix, ſiſque hujus tui Collegii doctorumque omnium memor qui tui nunquam obliviſcentur. »

Le procès-verbal de la réception de Champier fut fait par Jean-Marie de Lege, notaire apoſtolique & impérial, le 9 octobre 1515, jour où l'Egliſe célébroit la fête des SS. Denis, Eleuthère & Ruſtique. A la ſuite de ce procès-verbal eſt la liſte de dix-ſept ouvrages de médecine, publiés juſqu'à ce jour par Champier. C'eſt un catalogue par-devant notaire.

Champier voulut profiter de la faveur inſigne dont il avoit été l'objet, pour obtenir de ſes collègues de Pavie qu'ils reçuſſent docteur en chirurgie le barbier du duc de Guiſe. Il raconte lui-même dans le petit livre déjà cité (1) l'expédient ingénieux auquel il eut recours pour arriver à ſes fins, le barbier ne ſachant parler que picard & pas un mot de latin. Voici ſon récit :

« Alors monſeigneur de Guiſe, frere de monſeigneur

(1) Les Lunectes des Cyrurgiens, &c.

de Loraine, auoit un cyrurgien picard, maiſtre Hyppolite Daultreppe nommé, lequel me priaſt prier le Colliege le paſſer docteur en cyrurgie, laquelle choſe ie fays & en priay tous Meſſieurs. Les docteurs aſſignairent heure apres midy a Sainct Thomas la ou communement paſſent les docteurs en cyrurgie, pour ce que les docteurs en medecine on les paſſe « in aula Palatii in funeraolo, » & furent aggregues vingt & deux docteurs. Alors ie feis une oraiſon deuant tout le Colliege, narratiue. Comme la couſtume de France & ſpeciallement de luniuerſité de Montpellier eſtoyt de lire cyrurgie en langue gallicane & francoyſe pour ce que communement ne ſont pas latins, & leur lict un des plus ſcauants docteurs de luniuerſité & deſpuis XXV ans leur a lict ung ſcauant docteur Griffius (1), chancelier de luniuerſité, & apres luy ung nommé Falco (2), tres que ſcauant & renommé en France, & deſpuis ung dict Dyoniſius (3) auſſy bien ſcauant docteur, & que ledict Hyppolite Autreppe a ouy touſiours les deux premiers en langue francoyſe, a celle cauſe les vouloys bien prier le faire interroguer en francoys. Alors ſe leuaſt un tres que ſcauant & docte docteur nommé Mattheus de Curte, lequel a ceſte heure a la premiere cheere en medecine a Padoe, & dict : Meſſire Campeſe, nous eſmerueillons tous Meſſieurs de ceſte uniuerſité de ce que nous auez faict aſſembler icy en ſi gros nombre, & puis nous preſentez ung homme du touſt ſans lectre, quil ne ſcait ny entend latin & ſemble que vous vous mocquez ou iouez des docteurs, leſqueux vous

(1) Gilbert Griffit ou Griphy, né à Vabres en Rouergue.

(2) Jean Falcon, doyen de l'Université, né à Sariñana en Aragon.

(3) Denys Fontanon, chancelier, né à Montpellier.

ont faict gros honneur & donné priuilege que ne fust oncque faict en ceste uniuersité. Alors moy bien doulant & desplaisant de tel reprouche, luy respondis en latin, car en francoys ne me eust pas bien entendu : Monsieur mon frere & collegue, ie ne vous veulx demander que une petite question, & me auoir respondu, feray tres que content de vous, & est telle : ie boute le cas que Galien & Auicenne & Isaac israeliticque, ou bien Galapt de Balda, fussent de present en vie, & Galien pour le bruict & excellence de vostre uniuersité vint a Pauie pour prendre la laurée couronne ou bien degré de docteur, & Auicenne vint auec luy de Arabie, & Isaac de Palestine ou Iudée, & Galapt de Mesopotamie, ie vous demande si Messieurs de luniuersité les passeroyent docteurs & deburoyent auoir la laurée couronne ou doctoralle. Alors respondit Cursius que ouy & que tels personnages nestoyent a refuser.

« Alors ie repliquay Galien estoyt grec & asiatique napprint oncque la langue latine. Auicenne estoyt arabe & ne lentendoit pas. Isaac estoyt israeliticque fils adoptif du roy de Arabie nommé Salomon, & Galapt estoyt de Mesopotamie ou Perse, & tous estoyent ignares & ignorans la langue latine mais ils estoyent tres scauans medecins. La langue n'est pas cause de la doctrine car en tous langaiges se peult science acquerre & apprendre, & par raison semblable cettuy Hyppolite Daultreppe est francoys picards lesqueulx communement sont scauans, dont sont a present Iacobus Faber & Carolus Bouilus par leurs liures renommés & famés. Se Hyppolite a estudié plusieurs ans en luniuersité de Montpellier soubs tres scauans docteurs & a practiqué en cyrurgie bien xx ans ou plus en plusieurs prouinces

& eſt tres ſcavant & expert en cyrurgie & cyrurgien de prince, ſy doncques Auicenne arabe venoit à vous auec ſa langue barbare & arabique, ſeriez conſtrainctz ſy le vouliez interroguer que ce fuſt par truchement & interpreteur. Or boutez le cas que Hyppolite ſoit Auicenne, interrogez le en cirurgie tant practique que theorique & ſy ne ſcait a vous aultres Meſſieurs reſpondre en vraye cyrurgie, repellez le, ne le paſſez docteur, mais le renvoyez apprendre ſa cyrurgie ou bien en latin ou aultres langues. Alors ſe leua Franciſcus de Bobio lequel auoyt la première cheere en medecine & quatre cens ducatz de gaige & dit en latin : Seigneur Campeſe ſil eſt ainſy comme vous lauez dict quil ſcauamment reſponde a Meſſieurs, nous ſommes contens le paſſer docteur & que ſoyez interpreteur des deux parties & truchement. Alors ie me lieue & remerciay tous Meſſieurs de leur bon vouloir & ſi feis une oraiſon en louange de cyrurgie, & puis ie dis à Hyppolite : Leue toy Hyppolite & remercie Meſſieurs de leur bon vouloir & toy prepare a bien te deffendre, car oncques Hector ne ſe deffendiſt mieux de Achilles ne le noble Baiard a Naples, de Alonce eſpagnol (1), quil te faut a ceſte heure deffendre, car ceulx nauoyent a ſoi deffendre corporellement que dung homme, mais ceſte fois te fault deffendre ſpirituellement & par ſcience acquiſe, de plus de vingt Achilles. Alors commença Ruſticus un de mes ſinguliers amys argüer contre Hyppolite tres que ſubtilement. Ie interpretay audict Hyppolite largüement auquel il reſpondit tres bien la ou tous les docteurs ſe eſmerueillerent. Il replicque, Hyppolite reſpond

(1) Alonſo de Solomayor.

encore mieulx, dont Antonius Ruſticus fuſt tres content. Apres diſputaſt Franciſcus Bobius tres ſubtillement & tres philoſophallement que medecinellement dont Hyppolite fuſt pour le commencement rauy, mais moy comme interpretateur luy declaray largüement auquel il reſpondit tres que bien. Mais Franciſcus de Bobio qui nentendoit pas la reſponſe francoyſe de Hyppolite diſt haultement : Il neſt poſſible ſeigneur Campeſe quil aye faicte la reſponſe telle a mon argüement comme le me donnez a entendre, car homme qui nentend latin & oncques ne ouyt philoſophie ne peult faire ny donner telle reſponſe. »

A quoi Champier ne manque pas d'avoir une réponſe toute prête, & il oppoſe à François de Bobio l'exemple des Druides gaulois, qui ne ſavoient pas le latin & qui cependant parloient diſertement ſur toutes les matières. Le docte aréopage demeura convaincu par les bonnes raiſons de Champier, &, ne doutant plus du ſavoir du récipiendaire, il lui fit expédier le brevet de docteur en chirurgie avec toutes les formalités requiſes. Un des juges ſe leva & s'adreſſant à Champier : « Tu dois aimer cette uniuerſité, Campeſe, lui dit-il, car elle a faict pour toi deux choſes quelle na faictes pour nul autre : elle ta agregé, toi francois & etranger, au College de medecine de Pavie, comme ſi tu etois né a Pavie, tandis que Bobio & Ruſticus ne furent agregés quen qualité de *forenſes & extranei*. De plus, elle ta accordé de receuoir docteur en cyrurgie un qui nentend ni ne parle le latin, choſe qui ne fut oncques vue en cette uniuerſité fameuſe. » Champier répondit par des remercîments, & la ſéance fut levée. Il reſta encore cinq ſemaines à Pavie après le départ du roi, pour ſoigner & panſer

le ſeigneur de Hemières, gentilhomme picard, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Marignan, puis il repaſſa les Alpes & rentra en France. Revint-il à Lyon, ou ſe rendit-il à Nancy auprès d'Antoine de Lorraine? je ne trouve aucun document qui nous puiſſe fixer ſur ce point; cependant je vois pluſieurs traités de lui, imprimés à Lyon en 1516, d'où il ſeroit permis de conclure qu'il étoit cette année-là dans cette ville. Il y étoit très certainement à la fin de 1519, puiſqu'il fut élu conſul pour l'année ſuivante, & il eſt même vraiſemblable qu'il s'y fixa, car on le retrouve en 1527, s'occupant activement de la fondation du collége de la Très-Sainte-Trinité & de l'agrégation du corps médical.

Champier, à qui ſes préoccupations généalogiques ne faiſoient pas oublier le ſoin de ſa fortune, voyant ſon patrimoine augmenté ſoit par la pratique de la médecine, ſoit par les libéralités de ſon maître le duc de Lorraine, penſa qu'il lui convenoit de joindre à ſa qualité de chevalier celle de ſeigneur terrien; il acheta la ſeigneurie de La Faverge, en Bugey, & en prit le nom, qu'il a ajouté au ſien en tête de pluſieurs de ſes ouvrages. Il y avoit eu en Dauphiné, près du Pont-de-Beauvoiſin, une noble & ancienne maiſon de Champier, éteinte vers la fin du XVe ſiècle; de cette maiſon étoit le fameux capitaine François Champier, qui fit le voyage de Naples avec Charles VIII, commanda le château de Gaëte, & mourut en mer avec Pierre Champier, ſon frère, & cinq cents hommes qu'il ramenoit en France après la mort de ce prince (1).

(1) Voyez ce que Champier raconte de ce capitaine Champier, à la fin de la Vie de Bayard.

Symphorien penſa qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de ſe ſubſtituer au nom & aux armes de ces Champier, ce qui ne lui fut pas difficile, perſonne n'étant plus là pour s'y oppoſer. Le dernier rejeton de cette maiſon, Scipion de Champier, ſeigneur de St-Hilaire, capitaine de cent gentilshommes de la maiſon du roi, étoit mort ſans enfants de Catherine de Bruges, dame de la Gruthuſe, veuve de Louis de Montrevel, comte de St-Amour, & le nom de Champier s'étoit éteint dans une branche des Alleman par le mariage de la ſœur unique de Scipion avec Gaſpard Alleman, ſeigneur de Montmartin. Symphorien Champier releva donc la bannière de ſes homonymes, & pour juſtifier ce que l'opinion publique auroit pu trouver d'irrégulier dans cette uſurpation, il eut ſoin de dire, d'écrire & de faire répéter par des amis complaiſants, qu'un de ſes ancêtres, Chriſtophe Champier, avoit quitté autrefois le Dauphiné, berceau de ſa famille, & étoit venu s'établir en Lyonnois. L'identité du nom autoriſoit cette ſuppoſition & le diſpenſoit de l'obligation de produire des preuves que perſonne, du reſte, n'avoit plus aucun intérêt à lui demander. Afin de donner plus de corps à cette fiction, Champier voulut encore mettre à profit la ſimilitude de ſon nom avec celui du cardinal Laurent Campége. Il lui écrivit en lui faiſant hommage de quelques-uns de ſes écrits, & lui conta l'hiſtoire que leur aïeul commun, Chrétien Champier, gentilhomme dauphinois, avoit eu douze enfants; que deux d'entre eux ayant accompagné Charles d'Anjou, frère de ſaint Louis, dans l'expédition de Naples, Jean, le puîné, s'arrêta, au retour, à Bologne, où il ſe fixa & fit la branche d'où provenoit le cardinal; que l'aîné s'établit à Tortone,

du chef de ſa mère, lequel ne laiſſa pas d'enfants. Là finit cette deuxième maiſon de Champier, qu'il ne faut pas confondre avec les marquis de Champier qu'on retrouve encore en Dauphiné en 1789, & qui étoient de la maiſon d'Alleman, héritière des anciens Champier.

Nos Champier portoient d'azur, à une étoile d'or de ſix rais, comme leurs prédéceſſeurs; cimier, une licorne d'argent; ſupports, deux ſauvages baſtonnés de même; deviſe: *Tu ne cede malis, ſed contra audentior ito.*

Voici leur généalogie, d'après Guichenon :

I. Symphorien Champier eut de Marguerite Terrail deux fils, Antoine & Claude. Antoine, gentilhomme ordinaire de la maiſon du duc de Lorraine, épouſa N....., dame de Montet, en Lorraine : il n'eut d'elle qu'une fille, Chreſtienne, mariée à Antoine de Mars, baron de Juys en Dombes, qui mourut ſans enfants & laiſſa ſes biens à Chreſtienne. C'eſt par elle que la baronnie de Juys entra dans la maiſon de Champier.

II. Claude continua la lignée : il étoit ſeigneur de La Faverge, La Baſtie, Monceaux, Corcelles, Argy & Liſieu, gouverneur & bailli de la ſouveraineté de Dombes. Il épouſa Marie de Lymoſin, de laquelle il n'eut pas d'enfants, &, en ſecondes noces, Madeleine du Peyrat, fille de Jean du Peyrat & de Claudine de Laurencin. Il eut d'elle pluſieurs fils : Jacques qui ſuit & Antoine qui fit branche enſuite. Une de ſes filles avoit épouſé Jean de Talaru de Chalmazel.

III. Jacques, baron de La Baſtie, ſeigneur de Langes en Nivernois & autres lieux, gouverneur pour le roi de la ville de Châtillon, & de Dombes, bailli de Breſſe & chevalier

de l'ordre de St-Michel, époufa Françoife de Langes, de laquelle il n'eut qu'une fille, Charlotte, mariée à George de Villeneuve, chevalier de l'ordre, baron de Joux-fur-Tarare.

IV. Antoine, troifième fils de Claude & de Madeleine du Peyrat, devint le chef de la maifon ; il étoit feigneur de La Faverge & de Feillens, gouverneur de Belley, chambellan du duc de Bavière & chevalier de l'ordre. Sa première femme fut Ifabeau de Chabeu, dame de Feillens. Il fe remaria à Philiberte de Luyrieux, puis à Claudine de Marefte. Il n'eut des enfants que d'Ifabeau de Chabeu: Guillaume qui fuit, Jean qui a fait branche enfuite, & fix filles, dont l'une religieufe à Neuville ; les autres entrèrent dans les maifons d'Angeville, de Seyffel & de Talaru.

V. Guillaume, feigneur de Feillens, bailli de Bugey, gouverneur de Belley, époufa Efther d'Oncieux, de laquelle il n'eut pas d'enfants.

VI. Jean, fon frère, baron de Juys & de Vaux, bailli de Beaujolois, époufa Marie Thierry, dame de Vaux & de Bionney : il laiffa un fils, qui fuit, & deux filles.

VII. Philippe-Charles, comte de Juys, fut d'abord page de Mademoifelle, Anne-Marie-Louife d'Orléans-Montpenfier, princeffe de Dombes. Son teftament eft du 27 décembre 1668. Il fut bailli de Beaujolois. Il époufa Antoinette-Louife de Rabutin, dame de Chigy, fille de Hugues de Rabutin & de Philippe de Moroge, de laquelle il eut un fils, Jean-Philippe, & une fille, Jeanne-Charlotte (1).

(1) J'ai continué la généalogie de Champier donnée par Guichenon, jufqu'à Jean-Philippe, au moyen des documents qui fe trouvent aux archives du

VIII. Jean-Philippe de Champier-Rabutin, comte de Chigy, fut, comme ſon père, bailli de Beaujolois, par lettres du 16 février 1669. Jeanne-Charlotte de Champier-Rabutin, ſa ſœur, épouſa, le 2 février 1678, Antoine de Monſpey, ſeigneur de Vallière, de qui elle eut Joſeph-Henri de Monſpey, chevalier de Malte en 1707. Il étoit né à St-George-de-Reneins en 1681, & avoit été tenu ſur les fonts baptiſmaux par meſſire Joſeph de Champier, chevalier, & demoiſelle Henriette de Champier. Je ne trouve pas que Jean-Philippe ait laiſſé poſtérité; j'ignore même s'il fut marié. Les Champier, qui avoient quitté le Bugey & la Dombes pour le Beaujolois, par ſuite du mariage de Jean avec Marie Thierry, dame de Vaux & de Bionney, allèrent s'établir en Bourgogne lors de l'alliance de Philippe-Charles avec Antoinette-Louiſe de Rabutin, qui étoit de cette province. C'eſt ce qui réſulte du dire de l'un des témoins pour les preuves de Malte de Joſeph-Henri de Monſpey, petit-fils de ce Philippe-Charles (1). Ne voyant plus, depuis, aucune trace des Champier ni en Beaujolois ni en Bourgogne, on eſt fondé à croire qu'ils s'éteignirent avec Jean-Philippe & que ce nom, tombé en quenouille, ſe perdit dans la maiſon de Monſpey, à moins qu'il ne ſe ſoit continué quelque temps encore en Bourgogne, ce qu'il ne m'a pas été poſſible de découvrir.

Depuis la bataille de Marignan, Champier, ſatisfait d'a-

département du Rhône. (Archives de Malte, Preuves de nobleſſe, H, 194.)

(1) Les témoins pour les preuves du côté maternel de J.-H. de Monſpey, fils de Jeanne-Charlotte de Champier-Rabutin, furent Nicolas-Marie de La Guiche-Sévignon, Camille de Sacconay, ſeigneur d'Ouy (?) & de St-Chriſtophe; Jean de Gaſpard, ſeigneur du Sou, de Fontcreine, &c., & Joſeph-Roger de Damas-Marillac, doyen & comte de Lyon.

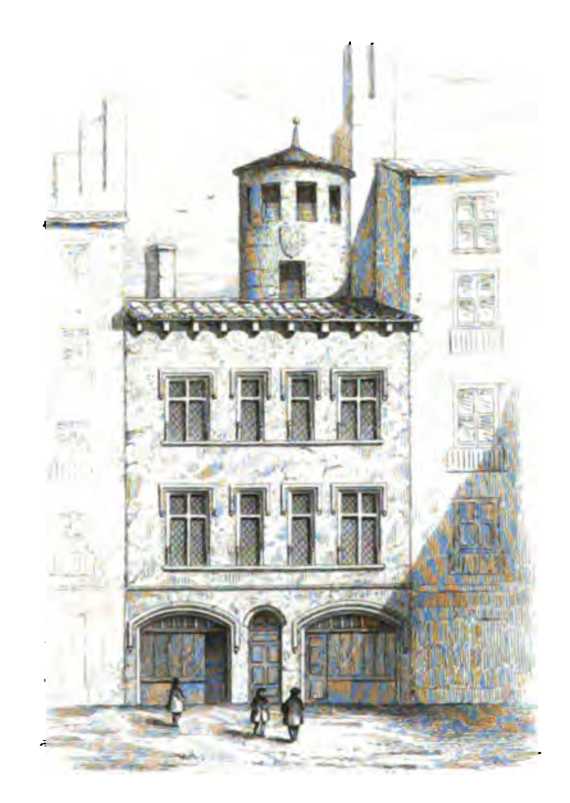
voir noblement gagné ſes éperons d'or, tout entier à l'étude & à l'accompliſſement de ſes devoirs de bon citoyen, avoit laiſſé ſa lance au râtelier & partageoit ſa vie entre Nancy, où l'exercice de ſa charge le rappeloit ſouvent, & Lyon, où le ſoin de ſes affaires & l'impreſſion de ſes livres exigeoient auſſi ſa préſence. Mais, au milieu des honneurs & de la proſpérité dont la fortune l'avoit comblé juſqu'alors, il ne tarda pas à faire la triſte expérience de l'inſtabilité des choſes de ce monde.

En 1525, le roi avoit ordonné l'achèvement des remparts de la ville, commencés & interrompus depuis longtemps, faute d'argent. Il falloit pour cela des ſommes conſidérables, & le conſulat étoit ſans reſſource, les revenus de la ville ne dépaſſant pas alors trois mille livres tournois environ. Les notables furent convoqués par le conſeil de ville pour diſcuter ſur le moyen le plus convenable de ſe procurer les fonds néceſſaires. Les uns propoſoient de mettre un impôt modéré ſur les blés venant de l'étranger ou ſur la farine apportée du moulin ; les autres auroient voulu qu'on perçût un droit d'entrée ſur le vin. Lorſque ce fut le tour de Champier de dire ſon avis, il démontra par pluſieurs exemples, « tant hebraïques que grecs, egyptiaques & latins, » les inconvénients & le danger qui pouvoient procéder d'un impôt ſur le blé ; il ajouta que, dans ſa jeuneſſe, le prix ordinaire du froment étoit de trois gros ou trois ſols tournois & trois liards le bichet, & que le ſeigle ne valoit que ſix blancs ; que, depuis 1494, les vignes avoient été ſi fort multipliées au détriment de l'enſemencement des terres, que le bichet de froment ſe vendoit couramment huit à dix ſols. Il termina en diſant que la diſette ne devoit être attri-

buée qu'à la plantation exagérée de la vigne, & il conclut par la propofition d'établir l'impôt fur le vin.

Les confeillers de ville fe rendirent à l'opinion de Champier, qui étoit la plus fage, & il fut décidé que, jufqu'à l'entier achèvement des remparts, on paieroit trois blancs pour chaque poinçon de vin qui entreroit dans Lyon. La populace, excitée par les taverniers, s'émut de cette décifion du confulat. Sous le prétexte de la difette & de la cherté des grains, que la mefure prife n'atteignoit pas cependant, puifque c'étoit au contraire pour ne pas augmenter le prix du pain que l'on avoit mis l'impôt fur le vin, elle fe raffembla au nombre de plus de deux mille hommes, gens fans aveu & de mauvaife vie, traînant à leur fuite une bande de femmes perdues comme il s'en trouve toujours pour rendre ces fcènes de défordre plus hideufes encore. Les féditieux, armés de bâtons & de tous les inftruments de deftruction qu'ils rencontrèrent fur leur paffage, envahirent la place des Cordeliers; ils pénétrèrent dans le couvent de St-Bonaventure, s'emparèrent du clocher & fonnèrent le tocfin pour appeler à eux tous les malfaiteurs des environs. Bientôt, à un fignal donné, ils fe précipitèrent fur les maifons des plus riches bourgeois, qu'ils pillèrent & dévaftèrent de fond en comble, en commençant par celle de Champier (1), comme s'ils avoient voulu tirer vengeance de l'initiative qu'il avoit prife dans la difcuffion fur l'impôt dont le vin étoit frappé. Trois fiècles après, ce quartier devoit être encore le théâtre d'une fanglante émeute; mais cette fois,

(1) Cette maifon, qui donnoit fur la place des Cordeliers, en face du portail de St-Bonaventure, a difparu dans les dernières transformations que l'on a fait fubir à ce quartier.



MAISON DE SYMPHORIEN CHAMPIER.

J M Fugère del et sculp — Impr. Louis Perrin Lyon

il ne s'agiſſoit plus ſeulement du pillage de quelques maiſons : c'étoit l'ordre ſocial qui étoit remis en queſtion.

Lorſque les habitants de Lyon commencèrent à revenir de la terreur que cette ſédition avoit répandue partout, l'autorité, d'abord ſurpriſe & déſarmée, voulut avoir raiſon des perturbateurs de l'ordre & de la paix publique. Sur la plainte de Symphorien Champier, de Humbert & Henry Gimbre, Hiéronyme Lyévre, Pierre Morin & Laurent de Courval, dont les maiſons avoient été ſaccagées, une information fut faite contre les principaux auteurs & inſtigateurs du pillage. Un nommé Jehan Muzi, qualifié dans la procédure « joueur d'eſpée, » quelque bateleur ou ferrailleur ſans doute, reconnu par de nombreux témoins pour avoir été le chef de ces brigands, fut pendu avec quelques-uns de ſes complices, & tout rentra dans l'ordre (1).

Cependant Champier, juſtement irrité de l'injure qui lui avoit été faite au mépris de ſes ſervices & du rang qu'il occupoit dans la cité, réſolut d'abandonner une ville qui ne ſavoit pas protéger & défendre les citoyens honorables & paiſibles contre les excès d'une poignée de furieux, & il jura qu'il ne reviendroit plus habiter entre le Rhône & la Saône, juſqu'à ce que la juſtice & le bon droit y euſſent repris leur place. Au ton d'aigreur & d'amertume avec le-

(1) Les documents contemporains relatifs à Symphorien Champier ſont ſi rares, que je n'ai pu réſiſter au déſir de faire connoître une pièce conſervée dans les archives de la ville & que je crois inédite : c'eſt un extrait de la procédure faite contre les coupables. Bien que cette pièce ne ſoit pas d'une grande importance hiſtorique, elle ne laiſſe pas d'avoir quelque intérêt pour nous, puiſqu'elle confirme, par des témoignages apportés en juſtice, ce que nos annaliſtes ont écrit de cette émeute de 1529. J'ai donc cru pouvoir lui donner place à la ſuite de la Biographie de Champier, où on la trouvera.

quel il femble attribuer ces méfaits à la fecte des Vaudois, dont il n'étoit plus queftion depuis longtemps à Lyon, l'on pourroit croire qu'il en accufoit d'autres novateurs qui effayoient déjà, à cette époque, de faire triompher les mêmes doctrines, & qui n'étoient pas fâchés d'avoir une occafion d'émouvoir la multitude & de la préparer ainfi peu à peu à la révolte contre les pouvoirs établis. Il monta à cheval pour fe rendre en Lorraine auprès du duc Antoine, mais il fut rencontré chemin faifant par fes amis, qui l'entraînèrent à la campagne, où ils effayèrent de le calmer & de le détourner de fon projet. Ce fut fans doute alors qu'il écrivit l'hiftoire de cette émotion populaire connue à Lyon fous le nom de la Rebeine, Rubaine ou Robaine, que le P. de Colonia fait dériver du vieux mot *rober*, à caufe des vols & des brigandages qui s'y commirent. Cette relation parut cette année même, fous le nom de maiftre Théophile du Mas, de St-Michel-en-Barrois, qui l'avoit, dit-il, tranflatée en françois, du latin de meffire Morien Piercham; mais je crois plutôt qu'elle fut compofée d'abord en françois, puis traduite en latin, car la relation latine ne fut imprimée que huit ans après, avec *Galliae celticae Campus*, à la fuite du livre *De monarchia Gallorum Campi aurei*, 1537. L'auteur y prend le nom de Pierchanus. Champier eut recours à ce déguifement afin d'avoir la faculté de dire librement ce qu'il avoit fur le cœur & de parler de lui-même fans gêne & fans contrainte; auffi exhale-t-il fa bile contre ceux dont il avoit à fe plaindre, & ne ménage-t-il pas les louanges à l'adreffe du feigneur Campèfe; mais le voile fous lequel il fe cacha étoit fi tranfparent, qu'il n'a pas été difficile de découvrir, à travers le double

pſeudonyme de Pierchanus & de Théophile du Mas, le nom du véritable auteur, qui n'eſt autre que Symphorien Champier. Cependant pluſieurs s'y ſont trompés, entre autres le P. Bullioud, qui, dans ſon *Lugdunum ſacropropha-num*, a fait trois perſonnes différentes de Champier, de Morien Piercham & de Théophile du Mas.

Si je me ſuis contenté d'indiquer cet épiſode de la Rebeine, qui tient une place notable dans la vie de Champier, c'eſt parce que j'ai cru que le lecteur préféreroit le voir dans ſon livre même, qu'il trouvera à la fin de ce volume. Tous nos hiſtoriens l'ont pris là ; Paradin, tout en l'abrégeant, n'a pas cru pouvoir faire mieux que de le raconter dans les mêmes termes.

Quelques biographes modernes ont accuſé Champier d'avoir parlé avec trop d'emportement & de rancune de l'injure dont il fut la victime. Il eſt probable que le premier qui lui a fait ce reproche répété inconſidérément par d'autres, n'avoit pas lu ſon récit. Quoi qu'il en ſoit, je n'y vois qu'une irritation bien pardonnable, ce ſemble, à un homme outragé dans ſa dignité, atteint dans ſa fortune & maltraité par ceux-là mêmes à qui il avoit rendu les plus grands ſervices, ſoit comme magiſtrat, ſoit comme médecin. Dans cette circonſtance encore, il avoit fait acte de bon citoyen lorſqu'il voulut que l'impôt fût mis ſur le vin & non ſur le blé. Le Lyonnois, quelques années auparavant, avoit ſouffert toutes les horreurs d'une famine qui avoit réduit les populations des campagnes à la plus affreuſe misère ; à la ſuite d'une ſéchereſſe telle qu'il n'y en avoit pas eu de mémoire d'homme, les récoltes avoient manqué, & les pauvres gens, quittant leur demeure où ils mouroient de faim, ve-

noient en proceſſion à Lyon, les pieds nus, criant miſéricorde & demandant du pain. Champier craignoit le retour d'une ſemblable calamité, car on avoit négligé partout la culture des grains pour planter de la vigne, & il prévoyoit bien que ſi l'on avoit mis l'impôt ſur le blé, il en feroit réſulté que les cultivateurs n'en auroient plus ſemé que pour leur propre ſubſiſtance, & qu'alors la famine eût été inévitable. Ce fut donc dans une penſée de ſage prévoyance & de bien public qu'il propoſa de prendre ſur la vente du vin les deniers néceſſaires à la conſtruction des murs d'enceinte. On a vu comment il en fut récompenſé.

A la ſuite de ſa relation, il donne des conſeils pour le bon gouvernement de la choſe publique. De ſon temps, les conſuls ou échevins étoient au nombre de douze, renouvelés chaque année par moitié; il vouloit qu'ils fuſſenr réduits à quatre, aſſiſtés de vingt conſeillers, & qu'on les rétribuât convenablement, afin que tout leur temps pût être conſacré aux affaires de la ville. L'idée de Champier fut trouvée bonne; on la reprit plus tard, & vers la fin du ſiècle, en 1596, il n'y eut plus en effet que quatre échevins; ſeulement, au lieu de leur donner des appointements comme il le propoſoit, leurs ſervices furent récompenſés ſans qu'il en coûtât rien à la caiſſe municipale : le roi les anoblit, eux & leur poſtérité.

Il eſt probable que Champier mit à exécution le projet qu'il avoit conçu *ab irato* de quitter Lyon, après la dévaſtation de ſa maiſon par la populace; car il n'étoit plus dans cette ville à la fin de décembre de cette même année, lorſque le cardinal Laurent Campége y paſſa, à ſon retour de ſa légation en Angleterre, où il avoit été envoyé par le

pape Clément VII pour empêcher le divorce d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon & son mariage avec Anne Boleyn. Il falloit que Champier fût retenu par des motifs bien graves, pour ne pas se trouver au passage du légat. Il lui écrivit pendant le séjour qu'il fit à Lyon, pour lui exprimer son regret de ne pas le voir. Voici la réponse du cardinal : Champier a eu soin de l'insérer en tête du livre intitulé *De monarchia Gallorum Campi aurei*. Par les éloges qu'un grave & savant personnage, mêlé aux plus grandes affaires de son temps, lui donne sans réserve, on jugera combien la renommée de cet homme singulier étoit répandue & incontestée en Europe.

« Laurent Campége, cardinal de la sainte Eglise romaine, du titre de Ste-Marie *trans Tiberim*, à Symphorien Campége, Lyonnois, chevalier, docteur en médecine très illustre, & consommé dans toutes les sciences divines & humaines, salut.

« Noble ami, que je chéris comme un frère, j'ai reçu à Lyon votre lettre du 9 des kal. de janvier, dans laquelle je reconnois toute votre affection pour moi ; car, ne pouvant me voir au retour de ma légation, vous avez voulu me témoigner votre bienveillance en m'écrivant. Vous comprendrez combien il m'en a coûté de ne pas vous rencontrer à mon passage, si vous êtes persuadé, comme vous devez l'être, que, dans toutes mes pérégrinations à travers tant & de si divers pays, je n'ai rien vu de plus distingué, de plus illustre & que j'aie autant admiré que vous, depuis que, me rendant en Angleterre, j'eus le bonheur de jouir de votre entretien & de resserrer les liens étroits qui unis-

ſent nos familles. Lorſque je vous quittai, vous me laiſſâtes dans le doute de ce que je devois le plus admirer en vous, de votre franche droiture, de la pureté de vos mœurs, ou de votre éloquence, de votre érudition, & de l'élévation de votre eſprit à qui rien n'eſt inconnu, ſoit dans les ſciences & les lettres humaines, ſoit dans la théologie & les ſaintes Ecritures. Vous devez donc croire que j'avois un ardent déſir de vous embraſſer à mon retour; il me ſembloit, en effet, qu'un bon ange devoit nous réunir. N'eſt-ce pas le même ſang qui coule dans nos veines, & ne portons-nous pas le même nom? J'ai éprouvé, croyez-le, un vif regret qu'il n'en ait pas été ainſi, & j'en accuſe ma mauvaiſe fortune. Puiſque nous ne pouvons réparer autrement les torts qu'elle a eus envers nous, écrivons-nous ſouvent, & qu'un commerce de lettres ſuivi nous faſſe jouir des douceurs d'une amitié que l'éloignement ne nous permet pas de cultiver en nous voyant quelquefois. Vous ſaurez que, en quelque lieu que je ſois, je vous aimerai toujours, & de mon côté je ne douterai pas de la réciprocité de vos ſentiments. Redoublez donc d'attachement pour moi, car je vous aime uniquement. Uſez de moi librement en toute occaſion, pour vous & pour tout ce qui vous intéreſſe; j'en agirai de même, ſi j'ai beſoin de vous. Vous n'ignorez pas d'ailleurs combien j'apprécie votre mérite & les rares qualités de votre eſprit. Je vous remercie de l'envoi de votre livre, que je préfère à tous les tréſors des rois & de l'Arabie. Cette lettre ne ſuffiroit pas pour vous exprimer le cas que j'en fais & pour le louer comme il le mérite; je m'en dédommagerai pendant mes heures de loiſir. Je ne veux pas en dire davantage aujourd'hui, de peur que vous ne me preniez plutôt

pour un flatteur que pour votre ami & votre parent. Au nom de notre affinité & de notre amitié (& peut-il y avoir un lien plus ſacré?), je vous prie de m'écrire ſouvent. Je vous recommande auſſi de publier vos nombreux ouvrages : *pleni enim ſunt ſymphoniae Campi tui omnes* (1).

« Adieu, mon cher Symphorien, aimez-moi toujours. »

Depuis cette époque je ne trouve plus de trace de Champier à Lyon, juſqu'à l'année 1532, qu'il publia chez Jean Creſpin ſes *Caſtigationes pharmacopolarum*. Il eſt probable que le temps avoit modifié les impreſſions fâcheuſes qu'il avoit emportées à Nancy, & que les bonnes grâces de ſon maître le duc de Lorraine lui firent oublier ſes juſtes griefs contre ſes concitoyens. Ceux-ci de leur côté voulurent lui donner une marque de leur eſtime, en l'éliſant conſul pour la ſeconde fois en 1533 ; auſſi le voyons-nous figurer ſur la liſte des conſeillers de ville de l'année ſuivante & publier, la même année, chez Trechſel, *Hortus gallicus, Campus Elyſius* & *Periarchon*. Il devoit donc être à Lyon, ſoit pour ſurveiller l'impreſſion de ſes livres, ſoit pour prendre poſſeſſion de ſa charge. Seulement je remarque que ſon nom ne ſe trouve plus parmi les membres du conſulat en 1535, & cependant ils étoient toujours nommés pour deux ans, à moins que ce ne fût en remplacement d'un conſeiller mort en exercice, avant l'expiration de ſon mandat. On pourroit conclure de cette particularité que Champier, élu & porté ſur la liſte en ſon abſence, refuſa la répa-

(1) En diſant que *ſes Champs ſont remplis de ſymphonie*, le cardinal fait un jeu de mots ſur le nom de Symphorien Champier, qui a donné à pluſieurs de ſes traités le titre de *Symphonia* & de *Campi*.

ration qui lui étoit faite & ne revint pas à Lyon, ce qui auroit obligé de le remplacer pour l'année 1535. Toujours eſt-il qu'il publia encore quelques-uns de ſes ouvrages à Lyon pendant les années 1535, 36 & 37, & qu'il y étoit certainement revenu en 1536, car ſon épître dédicatoire au cardinal de Tournon, de l'*Iſagogae in ſacras litteras* de Santes Pagninus, eſt datée « Lugduni pridie nonas aprilis 1536. »

L'époque de ſa mort eſt incertaine. Guy Patin le fait mourir en 1535, ce qui ne peut être ; Niceron & l'abbé Goujet d'après La Monnoye, dans ſes additions manuſcrites aux Bibliothèques françoiſes, diſent qu'il mourut en 1539 ou 1540, mais ſans donner aucune preuve à l'appui de cette opinion. Tout ce qu'on peut affirmer, c'eſt qu'il vivoit encore en 1537. Depuis cette année, il n'eſt plus queſtion de Champier, & l'on ne publia plus rien de lui à Lyon. Il eſt vraiſemblable que ſa mort doit être placée vers cette date : toutefois je n'ai trouvé aucun acte, aucune fondation qui conſtatent l'époque fixe de ſon décès. Il mourut comme le plus obſcur de ſes concitoyens.

On a répété, d'après Spon, que Champier fut inhumé dans la chapelle de St-Luc de l'égliſe des Cordeliers, où cet antiquaire dit avoir vu ſon épitaphe « fort longue & en lettre gothique. » Mais Spon, diligent collecteur des antiquités grecques & romaines, avoit un profond mépris pour l'épigraphie du Moyen-Age ; auſſi ajoute-t-il qu'on pouvoit voir dans l'égliſe & dans le cloître d'autres tombeaux anciens de trois ou quatre cents ans, « mais qu'il n'a pas voulu en groſſir ſes Recherches, parce qu'il a vu très peu de perſonnes qui aiment les inſcriptions gothiques,

ſoit parce qu'elles ſont très difficiles à lire, ou parce que rarement elles ont quelque choſe de curieux & d'hiſtorique, & qu'elles ſont conçues en très mauvais termes (1).» En conſéquence, il ne ſe donna pas la peine de vérifier ſi l'inſcription latine en caractères gothiques, que l'on voit encore dans la chapelle de St-Luc, étoit réellement celle de Symphorien Champier. S'il avoit daigné la déchiffrer, il auroit vu que cette inſcription en vers léonins hexamètres & pentamètres eſt plus ancienne que Champier, & qu'elle rappelle la fondation faite aux Cordeliers, en 1471, par Simon de Pavie. C'eſt la même qui a été placée auſſi ſur la façade de l'égliſe à droite de l'entrée principale, mais traduite en vers françois. Rien ne rappelle donc la mémoire de Champier dans l'égliſe des Cordeliers, & s'il y fut inhumé, ce qui eſt probable, puiſque ſa maiſon étoit ſur la place preſque en face du portail, ſa ſépulture eſt inconnue; pas une pierre, pas une ligne ne nous en a conſervé le ſouvenir. Ainſi tout a manqué à Symphorien Champier : ſa gloire littéraire, qui ſembloit devoir lui ſurvivre, a fini avec lui; ſa race s'eſt éteinte au ſein des honneurs & des diſtinctions qu'il lui avoit légués; de ſon nom & de ſon blaſon qu'il avoit pris ſoin de faire graver tant de fois ſur ſes livres, il ne reſte rien (2); les érudits, qui l'avoient tant loué pendant ſa vie, n'eurent pas une parole

(1) Recherche des antiquités & curioſités de la ville de Lyon. Lyon 1675, in-8°, p. 151.

(2) L'unique ſouvenir de Champier, à Lyon, depuis que ſa maiſon a été démolie, eſt une rue qui porte ſon nom, derrière l'égliſe de St-Bonaventure, à côté de celle qui rappelle Simon de Pavie. Cet hommage, qui paroît avoir été un parti pris par nos édiles toutes les fois qu'il s'eſt agi d'honorer une vieille illuſtration lyonnoiſe, a le double avantage de populariſer le nom des grands citoyens & de rendre hommage à leur

pour exprimer leurs regrets de la perte d'un ſi ſavant homme ; toutes les muſes reſtèrent muettes lorſque cet aſtre brillant s'éclipſa. Pendant quelques années encore, on réimprima à Bâle & à Veniſe deux ou trois de ſes traités de médecine, qui devinrent bientôt, comme le reſte, la pâture des vers, & tout fut dit. Cet homme, qui avoit été une des lumières de ſon ſiècle & le parangon du ſavoir, étoit mort tout entier ; ſa cendre même, qu'il croyoit devoir repoſer en paix à l'abri du ſanctuaire juſqu'à la conſommation des ſiècles, a été jetée au vent peut-être, ou, ſi elle a échappé à la violation du ſépulcre, elle gît ignorée dans quelque obſcur recoin du temple où il s'étoit choiſi ſa dernière demeure.

On a vu que Champier eut de Marguerite Terrail, ſa femme, deux fils, Antoine, & Claude qui continua la lignée ; ce dernier a laiſſé : Petit traité des fleuves & fondations admirables des Gaules, traduit, dit-on, du latin de Symphorien Champier ſon père, & Des ſaints Lieux de la Gaule où Noſtre-Seigneur par l'interceſſion des Saints fait pluſieurs miracles. Ces deux livrets ont été imprimés à la ſuite des Antiques creations des villes & citez des troys Gaules, &c., par Gilles Corrozet, Paris 1540, & Lyon, François Juſte, in-16, ſ. d. On lui donne encore : Brief & facile Commentaire de toutes choſes engendrées en l'air, comme pluyes, greſles, tonnaires, foudres, eſclairs, neges, orages, vents & autres ; Lyon, Benoiſt Rigaud, 1558, in-16. Claude Champier, en homme prudent, ne s'aventuroit pas

mémoire, ſans bourſe délier. Mais au moins faudroit-il, pour que ce but pût être atteint, que les rues qui portent leur nom fuſſent connues : or, qui connoît la rue Bellièvre, la rue Champier & la rue Meneſtrier?

& s'en tenoit aux petits formats; c'étoit le moins que pouvoit faire le fils d'un écrivain auſſi fécond que Symphorien.

Cette famille des Champier comptoit pluſieurs lettrés parmi les membres dont elle ſe compoſoit. Sans parler des Campegi, de Bologne, & des Campeſi, de Pavie, je trouve un Jacques Champier, duquel je ne puis dire autre choſe ſi ce n'eſt que Symphorien le cite au nombre des gens de lettres qu'il affectionnoit, & qu'il a publié *De Graecorum atque Arabum ſcammoneo Diſſertatio*, Lugduni 1537, in-8°. Chriſtophe, médecin de Louiſe de Savoie, comteſſe d'Angoulême, mère de François I[er], étoit frère de Symphorien à qui il a dédié : *Vocabulorum medicinalium Epitoma*, que celui-ci a inſéré dans ſon livre *De triplici Diſciplina*, où il parle de lui en termes très affectueux & l'appelle ſon frère. Jean Bruyerin-Champier, né auſſi à St-Symphorien, jouit de ſon temps d'une certaine célébrité; mais il ne ſuivit pas l'exemple de Symphorien, & ſe renferma excluſivement dans l'étude de la médecine & des ſciences naturelles. Son nom patronymique, Bruyerin, feroit croire qu'il étoit fils d'une ſœur de Symphorien Champier, de qui il auroit ajouté le nom au ſien pour ſe donner un peu de relief. Il a laiſſé une traduction en latin des œuvres d'Averrhoès : *Collectaneorum de re medica Averrhois philoſophi poſt Ariſtotelem atque Galenum facile doctiſſimi* ſectiones III; Lugduni, apud Sebaſt. Gryphium, 1537, in-4°. Elle eſt dédiée à Jean Galfredus, de Condrieu, médecin du duc de Lorraine, & à Hiéroſme de Monteux (1) qu'il appelle « Allobrogum medicorum praeſtantiſſimum. » L'épître

(1) Hiéroſme de Monteux a écrit pluſieurs traités de médecine, entre autres: *Dialexeon medicinalium* libri II, 1537, in-4°; des Commentaires ſur l'hygiène

dédicatoire eſt datée de Lyon, « ex aedibus veſtri Symphoriani Campegii, libertatis medicae aſſertoris, 1537. » Son principal ouvrage & celui qui l'a fait ſurtout connoître, eſt un traité *De Re cibaria*, qui peut être lu encore utilement (1); il le dédia au chancelier de l'Hôpital. A la fin du livre XXII & dernier, il promet de continuer l'hiſtoire des poiſſons, & il ajoute qu'il amaſſoit depuis trente ans des matériaux pour ce livre, ſoutenu par les encouragements de François Ier; mais qu'à la mort de ce puiſſant protecteur, il avoit ceſſé d'y travailler; qu'il le publioit tel qu'il ſe trouvoit, & que, ſi ce n'eût été ſa prédilection toute paternelle pour

& la conſervation de la ſanté, traduits en françois ſous le titre : Commentaire de la conſervation de ſanté & prolongation dicelle, faict en latin par noble homme Hiéroſme de Monteux, ſeigneur dudit lieu & de Miribel, chevalier, conſeiller & médecin ordinaire du roy, traduict de latin en françois par maiſtre Claude Valgelas, docteur en médecine. A Lyon, par Jean de Tournes, imprimeur du roy, 1559, in-4°, & Paris, Chaudière, 1572. Je ne connois pas autrement le livre de Monteux, n'ayant pas vu l'édition latine. Ce Valgelas étoit de St-Chamond. Sa traduction eſt dédiée « à noble & puiſſante damoiſelle Madamoiſelle Louiſe Dancezune de St-Chamond au pays de Lyonnois, » & datée de St-Chamond, le 25 novembre 1559. On a encore de Hiéroſme de Monteux: *Anaſceves morborum*, Lugduni, apud Joannem Tornaeſium, 1560, in-8°, dédié à François II, roi de France & d'Ecoſſe. L'épître dédicatoire eſt datée « ex caſtro noſtro Mirebelli. » A la ſuite eſt l'écu des armes de Monteux, 1 & 4, de......, à la bande de......, chargée d'un dauphin de......; 2 & 3, de....., à 3 aigles éployées de....., poſées 2 & 1; ſur le tout, une étoile de...; cimier, un enfant nu tenant un globe de la main dextre; deviſe : ἐκ τοῦ πόνου παυλή (*Poſt laborem quies*). A la fin eſt une épître de Bruyennus (*ſic*) Campegius, dans laquelle il dit : « Ago hic apud montanos lugdunenſes in Symphorianopoli. »

Monteux étoit un des aigles de la ſcience au XVIe ſiècle; Champier fait mention de lui plus d'une fois dans ſes écrits.

(1) *De Re cibaria* libri XXII, omnium ciborum genera, omnium gentium moribus & uſu probata complectentes, Jo. Bruyerino Campegio Lugd. authore. Prima editio, Lugduni, apud Sebaſt. Honoratum, 1560, in-8°.

Ce traité, revu par Caemann, a été imprimé auſſi à Francfort en 1606, in-8°, ſous le titre *De Re cibaria*, *ſeu Dipnoſophia*.

cette œuvre inachevée, le fruit de ſes longues veilles auroit péri avant de voir le jour. Il raconte que François I[er] avoit l'habitude de réunir autour de lui, à l'heure de ſes repas, des théologiens, des philoſophes, des médecins & autres doctes perſonnages, dont les diſcours étoient pour lui un aſſaiſonnement plus agréable que celui que les maîtres de l'art culinaire de ſon hôtel avoient le talent de donner aux viandes qu'on lui ſervoit. Bruyerin, en ſa qualité de médecin, aſſiſtoit ſouvent au dîner du roi, & ce fut, dit-il, l'occaſion de ſon livre *De Re cibaria*.

Benoît Court, le grave commentateur des Arreſts d'amour (1), rédigés par Martial d'Auvergne en ſtyle du Palais, étoit né à St-Symphorien comme Bruyerin, &, comme lui, il tenoit à Champier par les liens du ſang. Outre ces bizarres commentaires, on a de lui : *Enchiridion juris utriuſque terminorum*, Lugduni 1543, & *Seminarium ſive Plantarium earum arborum quae poſt hortos conſeri ſolent*, &c. ; Pariſiis, Robert. Stephanus, 1536, in-8°, & Lugduni, Joannes Tornaeſius, 1561, in-fol. C'eſt à tort que ce livre a été attribué quelquefois à Champier.

(1) La première édition des Arreſts d'amour de Martial de Paris dit d'Auvergne, avec les Commentaires de Benoît Court, eſt de Lyon, Gryphius, 1533, in-4°. Elle ne contient que cinquante-un arrêts. Les réimpreſſions de Lyon, Gryphius, 1536, in-4°, & Paris, Ch. Langelier, 1544, in-8°, n'en ont pas davantage. On a ajouté un cinquante-deuxième arrêt dans les éditions de Lyon 1538 & 1546, & dans celle de Paris 1555. On en trouve un cinquante-troiſième dans les éditions de Paris 1566, & Rouen 1587. Les Arreſts d'amour ont été inſérés dans un recueil qui a pour titre : *Proceſſus juris jocoſerius*, Hanoviae 1611, in-8°. On voit que ce ſavant badinage a eu un grand nombre d'éditions ; la dernière eſt celle qui a été donnée par Lenglet-Dufreſnoy, Amſterdam (Paris), 1731, in-12. Il y a joint : L'Amant rendu Cordelier à l'Obſervance d'amour, par Martial d'Auvergne, & un Gloſſaire des termes anciens.

Toutes ces illuſtrations contemporaines ont ſubi la même deſtinée & ſont tombées dans le même oubli; il n'en eſt pas moins remarquable qu'une petite bourgade comme St-Symphorien-le-Chaſtel ait fourni en même temps aux lettres & à la ſcience tant d'hommes éminents : Symphorien Champier, Jean Bruyerin, Benoît Court, Jacques, Chriſtophe & Claude Champier.

Symphorien Champier étoit connu & recherché par tous les ſavants de ſon temps, & il entretint toujours avec eux un commerce de lettres très actif; il a nommé, dans pluſieurs de ſes écrits, ceux avec leſquels il avoit des relations d'amitié ou de ſimples rapports littéraires. A la ſuite du *Duellum epiſtolare*, l'on trouve ſous le titre : « Cathalogus preceptorum, patronorum, familiarium & auditorum domini Symphoriani Champerii lugdunenſis, » une liſte de tous ceux qu'il connoiſſoit en 1519. Parmi eux je remarque François *de Stagno* (d'Eſtaing & non de Leſtang, comme on l'a traduit quelquefois), comte de Lyon, évêque de Rhodez; Antoine d'Eſtaing, auſſi comte de Lyon, doyen du Chapitre & évêque d'Angoulême; Guichard de Leſſart, évêque *in partibus* de Hiéropolis & ſuffragant de François de Rohan, archevêque de Lyon; Gaſpard de Tournon, évêque de Valence & de Die; Jacques Mitte de Chevrières, abbé de St-Antoine de Viennois; Philibert de Naturel, abbé commendataire d'Ainay; Hector d'Ailly, chanoine-comte de St-Julien de Brioude, protonotaire apoſtolique; Jacques d'Amoncour, chanoine-comte de Lyon & précenteur; Antoine d'Albon, prévôt de l'Egliſe de Lyon, abbé commendataire de l'Ile-Barbe; Yves d'Aurillac, ſacriſtain de St-Juſt; Etienne de Poncher, évêque

de Paris (1); Jean Galfredus, de Condrieu, médecin du duc de Lorraine; Sébaftien Coppin; Léonard Serra, de Valence; Jean de Riverie, lyonnois, confeiller au parlement de Toulouſe; Claude Claraud, auffi lyonnois; André Butunus (peut-être Botin ou Boutin), de Grenoble; André Brielli, médecin; Pierre Roland, Etienne Florimond, Jacques Champier, Etienne Sève (2), Antoine Toledo (3); ces

(1) Etienne Poncher, évêque de Paris, garde des fceaux, enfuite archevêque de Sens, mourut à Lyon & fut inhumé dans l'églife cathédrale, devant la chaire, où l'on voyoit fon épitaphe, qui a été confervée par F. Duchefne dans fon Hiftoire des Chanceliers de France, où elle eft reproduite ainfi qu'il fuit :

Stephanus Poncher, *Turonenfis*, *primum Epifcopus parifienfis*, *deinde Archiepifcopus fenonenfis*, *Mediolani Cancellarius*, *ac Franciae inter Cancellarius fub* Ludovico XII, *Ordinis item Regii Cancellarius* fub Francifco I. *Quorum Regum utrique ob multiplicem doctrinam, maximam probitatem, fummam prudentiam, rectiffimum confilium, gratiffimus fuit. Tandem multis Legationibus magno fui Nominis honore ac Chriftianiffimorum Principum concordia functus, Lugduni obiit anno natus* LXXVIII, *Chrifti anno* MDXXIV, *fexto Kalendas Martii.*

Poncher portoit d'or, au chevron de gueules, chargé en pointe d'une tête de Maure de fable bandée d'argent, accompagné de trois coquilles auffi de fable, pofées 2 & 1. Ces armes fe voyoient dans l'églife de St-Germain-l'Auxerrois, à la voûte d'une chapelle du côté du cloître, en face du chœur, à main droite.

(2) Il écrit Sefve; c'étoit peut-être le père du poète Maurice Sève.

(3) Antoine étoit fils du médecin Gonfalve de Toledo, élu royal à Lyon, de qui il eft fouvent queftion dans les écrits de Champier; il faifoit partie de la prétendue académie de Fourvière. Laurent Joffe-Leclerc, dans fes notes manufcrites fur l'Hiftoire littéraire de la ville de Lyon par le P. de Colonia, dit : « Je crois que fon vrai nom étoit Tolet, & qu'il étoit lyonnois. » C'eft une erreur. Notre favant philologue ayant vu quelquefois le nom de Gonfalve de Toledo traduit en latin par Toletus, a cru que ce ne pouvoit être que la traduction du françois Tolet. Voici ce que Nicolas Antonio dit de Gonfalve de Toledo (*Biblioth. Hifp. nova*, t. I, p. 560) : « Gundifalvus de Toledo Gallorum reginae medicus fcripfit Lugduni anno 1508 ad filium fuum (Antonium), *Epiftolam* qua defendit Aftrologiam, impreffam ibidem eodem anno. Ita Valerius Andreas in Catalogo fcriptorum Hifpaniae. » Si Toledo n'eût pas été efpagnol, Valerius Andreas & Nicolas Antonio n'auroient pas fait mention de lui. Le nom patronymique de

derniers, lyonnois. Ces noms & ceux d'une foule d'autres encore qui eurent auſſi leur part de célébrité pendant leur vie, ſeroient pour la plupart enſevelis dans l'oubli, ſi Champier n'avoit pris ſoin d'en conſerver la mémoire.

La noble exiſtence que Symphorien Champier s'étoit créée par la ſcience & par la valeur dont il fit preuve dans les guerres d'Italie, la faveur qui l'accueilloit chez les grands, ſon crédit auprès d'eux, ſes éperons d'or, ſes prétentions nobiliaires & ſon blaſon qu'il affichoit partout & en toute occaſion, lui ſuſcitèrent des contradictions & des déboires parmi ce monde de pédants & de docteurs en l'un & l'autre droit avec leſquels il étoit forcément en contact. Ceux qui étoient reſtés obſcurément dans la foule, auſſi bien que ceux qui le trouvoient ſur leur chemin, comme un obſtacle à leur avancement, ne voyoient pas ſans dépit & ſans une ſecrète envie la double auréole qui ceignoit le front du ſavant & du chevalier, &, plus d'une fois, les attaques & les invectives de ces zoïles vinrent troubler le concert de louanges que ſes amis & ſes admirateurs lui prodiguoient à l'envi. Plus d'une fois auſſi, ces derniers furent obligés de prendre ſa défenſe, & ce fut toujours avec une violence & un emportement qui prouvoient au moins leur ſincérité & leur bonne foi lorſqu'ils lui décernoient la couronne de l'immortalité, comme Sébaſtien Coppin qui, dans un *Panegyricum Carmen* en tête du *Periarchon*, le met bien au-deſſus de Chiron, de Machaon,

ce médecin étoit Gonzalo ou Gonzalez, en latin Gundiſalvus ou Gundiſalvi, auquel, en s'expatriant, il avoit ajouté celui de Toledo, ſa ville natale, ſuivant un uſage très commun encore à cette époque; car je ne puis ſuppoſer qu'il appartînt à la grande & illuſtre maiſon d'Albe qui étoit Toledo.

d'Hippocrate lui-même ; le compare à Apollon & à Efculape, & finit en affirmant qu'il a été élevé & nourri par Vénus & par Minerve. Fidelis Rifichus, docte Italien, & Etienne de Bar, entre autres, prirent fa défenfe contre un anonyme (1) qui, pouffé par un fentiment de baffe jaloufie, avoit eu l'audace de maltraiter un de fes livres. Rifichus furtout épuifa fans mefure dans fa réponfe toutes les formules de l'adulation pour Champier, & du plus profond mépris pour fon agreffeur.

Je citerai, dans la partie bibliographique de ces recherches, quelques paffages de cette polémique groffière, ne fût-ce que pour donner une idée de l'urbanité des érudits de cette époque. Si la Renaiffance agiffoit fur les lettres, fon influence fur les mœurs étoit encore nulle, & les querelles littéraires entre les favants continuèrent longtemps fur le ton des âpres difputes de l'Ecole, où, à défaut de raifons, de part & d'autre, on fe difoit des injures puifées dans le vocabulaire des carrefours. Il faut dire pourtant à l'honneur de Champier que, s'il eut parfois des amis imprudents & malavifés, il ne defcendit jamais dans l'arène ainfi armé de toutes pièces, même pour repouffer la médifance ou la calomnie ; il fe refpecta toujours lui-même, en refpectant fes adverfaires & en s'abftenant de ces perfonnalités odieufes, fi fort à la mode de fon temps.

L'infulte qui dut lui être le plus fenfible, parce qu'elle venoit d'un homme éminent & qui exerçoit une véritable fuprématie dans le monde favant, lui fut faite par Jules-

(1) Humbert Fournier, dans une lettre à Champier, à la fin du livre *De quadruplici Vita*, défigne ainfi cet anonyme : « Cucullatus calumniator aemulus, » ce qui feroit fuppofer qu'il étoit moine.

César Scaliger, qui, dans son *Ata*, poème en vers scazons, lança contre lui une épigramme sanglante. Gui Patin, qui n'étoit guère plus flatteur pour les morts que pour les vivants, l'a vengé de cette attaque imméritée, en faisant son éloge. Champier, suivant lui, auroit pu s'appliquer ce vers que le poète Ausone a mis dans la bouche de son père :

Et mea si nosses tempora, primus eram.

Voici en quels termes Scaliger déchire Champier, qu'il n'avoit jamais vu peut-être, mais dont les succès & la réputation l'importunoient (1) :

« Si vous voulez savoir ce que c'est que Champier, je réponds, mais en peu de mots, à la manière de Scævola. C'est un insigne ardélion, insolent, bouffi d'arrogance & d'orgueil, & se pavanant de son titre de premier médecin, parce qu'il est le dieu des méchants (2). Il n'y a pas dans son âme un brin de candeur. Faussaire, envieux,

(1) Champerius quis ille si petit quisquam,
Respondeo sed Scaevolae modo, paucis.
Ardelio mirus, insolens, tumens, turgens
Titulo archiatri, quod deus sit atrorum.
Nam candidae ille mentis haud tenet micam
Falsarius sed invidusque ineptusque
Scriptis alienis indidit suum nomen,
Uno alterove verbulo usque mutato,
Dum ex officina barbarissima agnoscas.
Quid, si ille falsitaverit suum nomen,
Campegium e Champerio? & tacitus dormis,
Democrite, o nec rumperis cachinnando !

(2) Scaliger joue ici sur *archiater*, premier médecin, du grec ἀρχιατρός, & sur *ater*, méchant. Ce pitoyable jeu de mots, qui n'est dans le latin qu'une injure grossière, ne peut être rendu dans notre langue. On a prétendu que Champier avoit sollicité & obtenu du duc de Lorraine le titre de « Comes archiatrorum; » il n'a jamais pris que celui de premier médecin, « primarius medicus, archiater. »

inepte, il a mis ſon nom aux œuvres d'autrui, en ayant ſoin d'y changer çà & là quelques mots, comme pour faire connoître qu'il y a mis la main. Mais que direz-vous, quand vous ſaurez qu'il a falſifié ſon nom de Champier, dont il a fait Campége? Et tu reſtes muet, ô Démocrite, & tu ſommeilles, & tu n'étouffes pas à force de rire aux éclats! »

M. de La Monnoye a trouvé ce portrait reſſemblant, tout en convenant cependant qu'il eſt un peu chargé, & le P. Niceron ſemble n'être pas éloigné de paſſer condamnation ſur le jugement de La Monnoye. Il eſt bien vrai que la vanité de Champier étoit de nature à donner priſe à ſes ennemis, d'autant plus diſpoſés à exploiter ſes ridicules qu'ils ne voyoient pas ſans jalouſie ſon élévation & ſa bonne fortune; mais il ne méritoit pas d'être déchiré ſi cruellement, & l'on peut affirmer que, dans tout ce qu'il a écrit, rien ne donnoit à Scaliger le droit de le traiter d'envieux, d'inepte, & de le flétrir de l'épithète de fauſſaire. S'il fut glorieux outre meſure, s'il rechercha avec avidité les diſtinctions & les honneurs, il voulut en même temps fonder ſa renommée ſur des titres durables, & s'il n'y a pas réuſſi, c'eſt moins ſa faute, je le redis encore, que celle de ſon ſiècle. Loin de faire métier, comme tant d'autres, de décrier & de dénigrer ſes rivaux, il dédaigna toujours de répondre aux injures par des injures, lorſqu'il eut à ſouffrir des atteintes & des calomnies de ſes ennemis. Il convenoit d'ailleurs moins encore à Scaliger qu'à tout autre, de lui faire un crime d'avoir changé ſon nom, en prenant quelquefois celui des Campegi de Bologne ou des Campeſi de Pavie, qui s'honoroient de ſon alliance. Scaliger avoit bien d'autres prétentions, lui qui ſe diſoit iſſu des ſeigneurs *della Scala*, tyrans

de Vérone, & allié aux plus grandes maiſons princières de l'Italie & de l'Allemagne, quoique ſon père Benoît Bordone ne fût qu'un pauvre peintre en miniature. Cette modeſte extraction auroit été un mérite de plus pour lui, s'il ne l'avoit pas reniée & s'il n'eût pas, juſqu'à la fin de ſa vie, entaſſé menſonges ſur menſonges pour perſuader au monde entier qu'il étoit d'une naiſſance illuſtre. Orgueilleuſe baſſeſſe qui attira plus tard des déboires amers & de dures mortifications à ſon fils Joſeph, lors de ſes querelles avec Cardan & Scioppius.

En accuſant Champier d'être un fauſſaire, Scaliger a prononcé ſon propre arrêt; le fauſſaire c'eſt lui, car perſonne ne fut dupe de ſes inventions groſſières & de ſa jactance. Champier avoit acquis le droit de porter le nom de Campége, puiſque le cardinal Campége l'avoit reconnu pour ſon parent, & que ce nom, ſauf la déſinence italienne, étoit le même que le ſien. S'il ſe donna le ridicule, aſſez commun dans tous les temps, de travailler à l'agrandiſſement de ſa famille, peut-être aux dépens de la vérité, au moins il n'eut pas la lâcheté de rougir de ſon nom, & il reſta le fils de ſon père. En ſuppoſant que la penſée de ſe rattacher aux Champier de Dauphiné ne lui ſoit venue qu'à cauſe de la ſimilitude du nom qui leur étoit commun, il n'en eſt pas moins vrai, s'il n'a pas fourni les preuves à l'appui pour juſtifier ſa prétention, qu'on n'en a point non plus à lui oppoſer pour le convaincre de faux. Il n'y a rien contre la vraiſemblance dans tout ce qu'il a avancé à ce ſujet, à ſavoir que les Champier de St-Symphorien-le-Chaſtel & les Champier de Dauphiné avoient la même origine, les uns pauvres & ignorés, les autres illuſtres.

Ils portoient même nom, mêmes armes; il n'y avoit donc rien d'impoſſible à ce qu'il en fût ainſi, &, dans le cas où l'on ne verroit là qu'une illuſion de la vanité, à défaut de titres, il avoit au moins un prétexte plauſible. Quant à Scaliger, il n'en étoit pas de même : il ne pouvoit ignorer le nom de ſon père ni ſa profeſſion, & ſon uſurpation eſt flagrante & baſée ſur un tiſſu de fables. Benoît Bordone, ſon père, publia à Veniſe, en 1528, *Libro di Benedetto Bordone nel qual ſi ragiona di tutte l'Iſole del Mondo con li lor nomi antichi e moderni, iſtorie, favole, e modi del loro vivere*, & dans ſa ſupplique pour obtenir un privilége, il dit qu'il eſt peintre en miniature, *miniatore*. Ce Benoît Bordone étoit de Vérone; il vécut aſſez longtemps à Padoue, puis à Veniſe où il habitoit le quartier *della Scala;* de là, lui vint le ſobriquet *dalla Scala* pour le diſtinguer. Voilà donc le nom du père de Scaliger bien avéré. Giraldi, dans le ſecond dialogue des poètes de ſon temps, dit expreſſément, parlant de Scaliger, qu'il porta d'abord le nom de Bordone, & ce témoignage ne ſauroit être ſuſpect : Giraldi étoit ſon contemporain & ſon ami. Tomaſini affirme auſſi que, lorſque Scaliger étudioit à Padoue, il n'étoit connu que ſous le nom de Bordone, toutes ces ſottes idées de grandeur ne lui ayant pas encore paſſé par la tête; de plus on a relevé aux archives de l'Univerſité ſon diplôme de docteur en médecine, & il y eſt appelé « Julius Caeſar Bordonus, filius egregii viri Benedicti, civis veronenſis. »

En voilà aſſez pour prouver ſa véritable origine. Les contes qu'il a forgés ſur ſes prétendues actions de guerre & ſur ſon ſéjour à la cour de l'empereur Maximilien, ſont autant d'impoſtures à l'appui de l'antiquité & de l'illuſtra-

tion de sa race (1). Il vint en France en 1521 avec Antoine della Rovere, évêque d'Agen, qu'il accompagnoit en qualité de médecin. Ce fut à Agen que s'opéra par un faux, dans ses lettres de naturalisation, la transformation de Bordone en sieur de Lescalle ou Scaliger. Dès lors, il ne rêva plus que blason, devises héroïques, consanguinité avec les maisons royales, & il commença à publier partout, avec une effronterie sans pareille, que Bordone n'avoit jamais été un nom patronymique, mais un nom de fief, qu'il défigura encore, & dont il fit Burden. Voilà l'homme qui accusoit Champier d'être un faussaire.

Contemporain de Champier, médecin comme lui, peut-être la gloire attachée au nom de celui-ci l'empêchoit de dormir. Ce qui le feroit croire, c'est qu'il déchira avec la même rage & la même impudeur les hommes les plus éminents de son temps, & ne pardonna à aucune supériorité lorsqu'elle lui portoit ombrage. Ce fut ainsi qu'il débuta dans la carrière où il se fit connoître par la crainte qu'inspiroient ses morsures envenimées, autant que par la vaste érudition qu'on ne peut lui refuser. En effet, il n'épargna personne, & il se vantoit d'être le fléau des gens de lettres, comme Pierre Arétin s'enorgueillissoit du surnom de fléau des princes. Erasme lui-même ne fut pas à l'abri des invectives de Scaliger, qui a écrit contre lui deux Déclamations, ou plutôt deux diatribes. Il n'y avoit pas de raison pour que Champier fût plus ménagé qu'Erasme (2).

(1) Il a prétendu qu'il avoit été page de l'Empereur & qu'il avoit servi ce prince pendant dix-sept ans; il poussa même l'impudence jusqu'à soutenir qu'il étoit à la bataille de Ravenne, où son père fut tué, dit-il, ainsi qu'un de ses frères.

(2) Voyez Maffei, *Verona illustrata*, & le *Menagiana* (passim), de l'édition donnée par La Monnoye.

M. Cochard, dans ſa Notice hiſtorique & ſtatiſtique du canton de St-Symphorien-le-Château, a prétendu, en vertu de je ne ſais quel titre, que Champier avoit été pourvu juſqu'à ſa mort de l'office de cuiſinier, *culinarius*, du monaſtère d'Ainay; & à l'appui de cette allégation ſingulière, il ſe contente de dire que les regiſtres de cette égliſe nous apprennent que l'abbé Antoine de Talaru donna en 1539 à un notaire cet emploi de cuiſinier, vacant par le décès de Champier. M. Cochard, en avançant ce fait, a cru pouvoir ſe diſpenſer de citer au moins un extrait des regiſtres auxquels il l'a emprunté, & de nommer le notaire ſucceſſeur de Champier dans ces importantes fonctions de maiſtre-queux des moines de l'abbaye d'Ainay, à qui il ne falloit pas moins qu'un médecin ou un tabellion pour accommoder leur maigre pitance. Dans le but d'atténuer l'énormité de cette invention & de la rendre vraiſemblable, on a dit que ſans doute *culinarius* ſignifioit ici maître d'hôtel; mais j'ouvre le dictionnaire latin-françois & je vois *culinarius*, *cuiſinier*, *valet de cuiſine*, *marmiton*. Ce mot n'a pas paſſé dans la baſſe latinité, & ne ſe trouve même pas dans le Gloſſaire de Du Cange, qui n'avoit pas à s'en occuper; il ne pouvoit donc être pris dans une autre acception, & il en réſulte que Champier & le notaire ſon ſucceſſeur auroient été cuiſiniers de l'abbé d'Ainay & de ſes moines. Cependant on ne devoit pas oublier que Champier avoit épouſé Marguerite Terrail, petite-nièce d'Antoine Terrail & nièce de Théodore, l'un & l'autre abbés d'Ainay. Cette alliance devoit ſuffire pour écarter l'idée aſſez ſaugrenue qu'un homme auſſi entiché de ſa nobleſſe que l'étoit Champier ait pu faire partie de la domeſticité

d'un monaſtère. En effet, cette condition ſubalterne pouvoit-elle convenir à l'orgueil de l'homme qui étaloit en tous lieux ſon blaſon mêlé à celui des Terrail & des Campége, & qui ne manquoit pas une occaſion de rappeler qu'il étoit chevalier aux éperons d'or? Pouvoit-il convenir auſſi à la dignité de Théodore Terrail, que celui de qui ſa propre nièce portoit le nom, de qui les enfants avoient du ſang de Bayard dans leurs veines, fût cuiſinier, maître d'hôtel, ſi l'on veut, dans le monaſtère dont il étoit abbé? Quoique rien ne prouve que Champier ait eu un emploi quelconque à Ainay, il auroit pu être le défenſeur des intérêts temporels de la communauté, qui poſſédoit des biens conſidérables, & l'on comprendroit qu'il eût accepté cette charge honorable & toute de confiance, qui auroit fait de lui comme l'avoué d'une abbaye riche & puiſſante. Mais qu'un ſoldat armé chevalier ſur le champ de bataille, un ſavant docteur, un médecin célèbre entre tous ſes contemporains ait conſenti à intervenir, en quelque façon que ce ſoit, dans les menus détails de la marmite de ces bons Pères, c'eſt ce qui répugne au plus ſimple bon ſens, & ce que perſonne ne ſauroit admettre. M. Cochard & ceux qui l'ont copié complaiſamment avoient toute liberté pour ſe moquer à leur aiſe des prétentions nobiliaires de Champier, ſans qu'il fût beſoin de recourir à cette plate facétie.

Au commencement du XVIe ſiècle, quelques amis des lettres à Lyon avoient eu la penſée de ſe réunir à la campagne pendant la belle ſaiſon; là, ſous de frais ombrages, délivrés des tracas de la ville & du ſouci des affaires, la philoſophie, les lettres, les ſciences & les beaux-arts rempliſſoient leurs loiſirs & étoient le ſujet de leurs entretiens.

Ces réunions ne nous ſont connues que par une lettre que l'un de ceux qui en faiſoient partie, Humbert Fournier, écrivoit en 1507 à Champier, & que celui-ci a publiée à la fin de ſon livre *De quadruplici Vita;* aucun écrivain de cette époque n'a parlé de ces aſſemblées littéraires, Champier lui-même n'en a pas dit un mot. La lettre d'Humbert Fournier, en beau latin cicéronien, a été traduite ou plutôt paraphraſée par le P. Meneſtrier, qui l'a donnée dans ſa Bibliothèque curieuſe. Humbert y rend compte à Champier de la manière dont ſes amis & lui paſſoient le temps dans leur retraite champêtre.

« Vous déſirez ſavoir, lui écrit-il, à quoi nous nous occupons ſur cette ſainte colline jadis fameuſe à cauſe du Forum de Vénus, aujourd'hui conſacrée à la Vierge Mère de Dieu. Nous y vivons loin de la ſociété des femmes, & les lettres y rempliſſent tous nos loiſirs. Nous nous efforçons, par un meilleur emploi du temps, de réparer autant que poſſible celui que nous avons perdu dans notre jeuneſſe, regrettant les heures, les années qui ſe ſont ſi longtemps écoulées pour nous dans les plaiſirs, la molleſſe & l'oiſiveté; &, expiant ainſi par l'étude & par l'application cette malheureuſe prodigalité, nous ne nous livrons à d'autres travaux qu'à ceux de l'intelligence. Nos converſations roulent principalement ſur la religion, ſur la fin dernière de l'homme, ſur les moyens les plus ſûrs de régler les paſſions, de polir l'eſprit & de le rendre meilleur. Tel eſt le ſujet de nos entretiens avec notre André Victon, qui nous ſemble faire revivre Socrate; homme, en effet, d'une ſi grande vertu, que je ne puis vous l'exprimer dans les étroites limites d'une lettre, & qu'il faudroit pour cela écrire des volumes. Vous feriez

charmé des rares qualités de ſon cœur & de ſon eſprit, de ſa candeur ineffable & de la pureté de ſa vie toute théologique. Nous ſommes viſités ſouvent par nos amis, en petit nombre, il eſt vrai, mais tous recommandables par leurs vertus. Celui dont le commerce nous eſt le plus agréable eſt Gonzalve (Toledo), que je puis appeler la ſeconde lumière de notre académie, dont il eſt véritablement l'Apollon & le Praxitèle, non moins remarquable par ſes vaſtes connoiſſances dans toutes les parties des arts libéraux, que par ſon amour pour ceux qui y excellent & par l'ardeur qu'il met à les imiter. Lorſque nous avons donné quelques heures à la lecture & aux muſes, nous faiſons trève aux diſcuſſions littéraires, & ce ne ſont plus que des entretiens familiers égayés par les nouvelles du jour & par des hiſtoriettes amuſantes, ſans qu'il y ait jamais rien de mordant ni de contraire à l'urbanité dans nos diſcours. L'un met en avant des ſubtilités pour animer la converſation ; l'autre nous entretient des cruautés que les muſulmans exercent contre les chrétiens ; quelquefois, à l'imitation du chantre étruſque (Pétrarque), je leur récite des vers toſcans que j'ai compoſés ; puis, un autre, ſe drapant comme Démoſthènes ou Cicéron, déclame ſur quelque ſujet d'éloquence ; celui-ci nous divertit par des ſcènes comiques, des bouffonneries ou des tours d'adreſſe ; celui-là tient ſon auditoire la bouche béante & le remplit de terreur en lui rediſant les horribles péripéties du fratricide d'Atrée & de Thyeſte, les transformations de Circé & l'erreur de Méduſe. Mais notre Socrate ne s'amuſe pas à nous conter la fable de Midas, ou celle de Milon le Crotoniate ; laiſſant de côté les brillantes peintures d'Ovide, les admirables inventions de Virgile &

les autres vanités du même genre, il nous parle de la fragilité des chofes terreftres & de la penfée de la mort qui eft la vraie philofophie de l'âme; il nous donne matière à réfléchir, en déroulant devant nous le tréfor des fentences théologiques, & il nous enfeigne à méprifer les plaifirs paffagers & les biens caducs d'un monde périffable. Après ces folides inftructions, notre Orphée prend fon luth & nous réjouit par fes harmonieux accords auxquels les oifeaux répondent par leurs gazouillements & leurs chants joyeux. Enfuite Mufée, votre beau-frère (1), charme nos oreilles en nous faifant entendre les fons mélodieux de fa flûte, auffi doux que le chant des Sirènes. A ces exercices fuccèdent la lutte, la courfe & d'autres jeux où nous déployons la force & l'agilité de nos membres. Quand vient le foir, nous regardons couler au-deffous de nous les eaux tranquilles de la Saône à peine ridées par le fouffle d'une molle brife; nous diftinguons les maifons de la ville, nous entendons le bruit des ateliers & des machines, & nous fuivons de l'œil la trace de feu que les étoiles filantes laiffent dans l'azur des cieux. L'écho des vallons répond à ce murmure confus & l'apporte jufqu'à nous; mais il n'eft pas de plus magnifique fpectacle que celui dont nous jouiffons de notre obfervatoire placé au fommet de la montagne : la campagne verdoyante qui s'étend au loin autour de nous, les vignobles bourgeonnants, les bofquets couverts de fleurs de toute efpèce, les faules au feuillage verdâtre, les prairies,

(1) « Mufeus fororius tuus. » J'avois cru d'abord que Fournier avoit ainfi défigné Bruyerin-Champier, *fororius* fignifiant auffi bien neveu que beau-frère; mais il étoit trop jeune alors. Je ne fais qui étoit ce beau-frère de Champier, à moins que ce ne fût le père de Jean Bruyerin.

les terres ensemencées, les moissons luxuriantes, les bouquets d'arbres qu'on aperçoit çà & là, tout cela forme un tableau ravissant. Mais en voilà assez sur nos études & sur nos jeux....» Le reste de la lettre, qui est datée de 1506, ne contient que des protestations de dévouement & d'amitié.

Il n'en a pas fallu davantage au P. de Colonia, pour faire non seulement de ces réunions intimes une véritable académie, mais encore pour décider qu'elle se tenoit régulièrement dans la maison dite l'Angélique, près de la chapelle de Fourvières, & pour nous donner le nom de quelques-uns des membres qui la composoient. Cependant il suffit de lire la lettre d'Humbert Fournier à Champier pour rester convaincu que ce n'étoit autre chose qu'un cercle de quelques amis qui se réunissoient chez l'un d'entre eux, à la campagne, pendant les beaux jours d'été ou les vacances, & s'adjoignoient de temps à autre un petit nombre de visiteurs choisis ayant les mêmes goûts. Humbert Fournier ne cite qu'André Victon, Gonsalve Toledo & les deux inconnus qu'il désigne sous les noms d'Orphée & de Musée. Dans une autre lettre, aussi de 1506, mais de la fin de l'année, Fournier parle de Jehan Lemaire : « L'été dernier, dit-il, lorsque je vivois sous le même toit à la campagne, près de Fourvières, avec mon cher Socrate (André Victon), j'ai vu quelquefois Jehan Lemaire..... » Il n'y a rien là qui ressemble à une académie ; il faut donc mettre de côté tous ces académiciens imaginés par le P. de Colonia, sur la foi du poète Voulté, qui a parlé, il est vrai, dans ses vers, de quelques gens de lettres de Lyon au XVIe siècle, mais sans faire mention de cette prétendue académie. Jean Voulté ne vint à Lyon que trente ans

plus tard, en 1536. C'eſt ce qui n'a pas échappé au P. Meneſtrier; auſſi, bien qu'il ſemble avoir pris au ſérieux cette académie, tout en reproduiſant les noms des ſavants lyonnois cités par Voulté, pas plus que lui il n'a dit qu'ils en faiſoient partie. Le P. de Colonia &, après lui, Poullin de Lumina, n'y ont pas regardé de ſi près : comme ils admettoient l'exiſtence inconteſtable d'une Société littéraire, il falloit bien lui chercher des membres, & ils les ont recrutés partout, même parmi les gens de lettres qui étoient à peine nés à cette époque, comme Dolet, né en 1509 & venu à Lyon ſeulement vers 1534 ou 1535. Preſque tous les modernes ont cru que Champier faiſoit partie de cette académie, ſe fondant en cela ſur ce qu'Humbert Fournier le mettoit au courant de ce qui s'y paſſoit; quelques-uns cependant ont tiré de ſa lettre des concluſions abſolument contraires. Si Champier, diſent-ils, avoit appartenu à cette aſſemblée de ſavants, il n'étoit pas beſoin de l'inſtruire de leurs paſſetemps ni de lui envoyer la deſcription des lieux où ils ſe réuniſſoient, il devoit les connoître. Sans vouloir examiner la valeur de ces arguments, je me bornerai à répondre que Champier ne pouvoit être d'une académie qui n'a jamais exiſté que dans l'imagination de quelques écrivains : la lettre d'Humbert Fournier le dit aſſez.

Deux actes honorent ſurtout Champier, & ils ſuffiroient pour conſerver ſa mémoire parmi nous : je veux parler de la part qu'il eut à la fondation de notre collége en 1527, & de ſes généreux efforts pour parvenir à conſtituer le corps médical avec ſes règlements, ſes devoirs & ſes priviléges (1),

(1) Voici ces priviléges, qu'on trouve à la ſuite de ſon livre *De quadruplici Vita* :

« Il doit y avoir dans chaque ville un nombre limité de médecins.

« Eux, leurs ſemmes & enfants ſeront

en réuniſſant ſous la même diſcipline & ſous une ſurveillance réciproque toutes les individualités éparſes dans une grande ville, exerçant la médecine au gré de leur caprice, de leur ignorance & de la routine, ſans garantie pour les patients qui recouroient à eux, & exploitant impunément le droit qu'ils s'étoient arrogé ſur la vie des hommes. Par amour de l'humanité autant que par reſpect pour la ſcience, Champier eſſaya de mettre un terme au règne des empiriques & des bourreaux, &, dans ce but louable, il voulut que les médecins formaſſent une corporation où ne ſeroient admis que ceux qui ſeroient reconnus capables & ſuffiſants. Les études, & particulièrement celle de la médecine, étoient tombées dans un tel abaiſſement, s'il faut l'en croire, que, pour purger les écoles des abus qui les avoient envahies, on auroit eu beſoin du cenſeur Craſſus qui réforma autrefois à Rome les méchants profeſſeurs de rhétorique, ou mieux encore d'Hercule qui nettoya les écuries d'Augias(1).

exempts de toutes charges. Ils ne ſeront pas tenus de loger qui que ce ſoit dans leur maiſon, même lorſque le roi ſéjourne dans la ville qu'ils habitent.

« La preſcription ne court pas pour eux pendant le temps qu'ils ſont à l'armée pour panſer les bleſſés.

« Ils ne pourront pas être appelés en jugement malgré eux.

« Ils ſeront exempts de toute tutelle & de toute curatelle.

« Le fils d'un médecin pourra teſter *quaſi caſtrenſi peculio*.

« Le médecin recevra ou pourra recevoir un ſalaire de la communauté.

« Il ſera permis au médecin qui ſoigne les pauvres de recevoir un traitement de la communauté.

« Un médecin reçu & agrégé pourra être dégradé s'il eſt reconnu incapable.

« Tous les privilèges octroyés au médecin agrégé le ſeront auſſi à ſa femme, à ſes enfants & à ſa famille, »

(1) Champier n'étoit pas le ſeul alors qui déplorât l'aviliſſement où les écolâtres de ſon temps avoient réduit l'étude des lettres humaines ; Marot a dit dans ſa quarante-troiſième épître, ou ſeconde epiſtre du coq a l'aſne, à Jamet :

> En effet c'estoient de grans bestes
> Que les régens du temps jadis,
> Jamais je n'entre en paradis
> S'ils ne m'ont perdu ma jeunesse.

La jeunesse, en effet, bien loin d'apprendre quelque chose dans les gymnases, dit-il encore, y oublioit ce qu'elle pouvoit savoir en y entrant, & les études qui devoient enseigner l'humanité, la modestie, les bonnes doctrines, n'aboutissoient qu'à l'insolence, à l'arrogance & à l'ignorance; ce qui n'empêchoit pas qu'il ne suffît à un jeune homme de s'être traîné pendant quatre ou cinq ans sur les bancs, pour se croire un habile dialecticien, un philosophe profond, un médecin consommé (1). On comprend ce que pouvoient causer de désastres & de désolation au sein des familles, des légions de ces docteurs improvisés répandus dans les villes & dans les campagnes (car le métier étoit bon), & faisant à qui mieux mieux des expériences sur les malheureux condamnés à passer par leurs mains. Aussi Champier, qui avoit à cœur la dignité de sa profession considérée par lui comme un véritable sacerdoce, crut-il que, pour remédier au mal, il importoit de donner aux études une impulsion vigoureuse, de les retremper aux véritables sources, & de faire des médecins, professeurs ou praticiens, une agrégation qui les rendît en quelque sorte solidaires les uns des autres. Il y avoit trop d'intérêts & de passions en jeu, & par conséquent trop d'obstacles à surmonter, pour que cette pensée si féconde fût réalisée sur le champ; cependant elle germa dans les esprits comme toutes les choses utiles, & le jour vint où il fut possible de la mettre à exécution; mais ce ne fut qu'après la mort de Champier, ce qui n'empêche pas que la gloire ne lui en revienne tout entière, car c'est à lui qu'appartient la première pensée

(1) *Speculum Medici christiani.*

de ces Sociétés de médecine qui depuis ont fait faire tant de progrès à la ſcience. Il comprenoit ſi bien l'importance de cette réforme radicale, que, parmi les titres honorifiques dont il ſe plaiſoit à accompagner ſon nom, il n'oublioit jamais celui de «Aggregator lugdunenſis» & de «Aſſertor mediceae libertatis.»

C'eſt là tout ce qu'il m'a été donné de recueillir çà & là de la vie d'un homme qui étonna nos pères par ſon vaſte génie & par la variété infinie de ſes connoiſſances. Vaillant ſoldat, homme de cour, poli, élégant dans ſes formes & ſon langage, adminiſtrateur habile & dévoué à la choſe publique, & juſqu'à la fin praticien conſommé; écrivain infatigable, abordant toutes les queſtions, traitant tous les ſujets avec une incroyable facilité : médecine, philoſophie, théologie, droit civil, hiſtoire ancienne & moderne; après une exiſtence ſi bien remplie & prolongée juſqu'à ſa ſoixante-ſeptième année, ſes contemporains, qui l'avoient admiré & loué avec excès, ne lui ont pas conſacré une page, &, ce qu'on ſait de lui, on l'apprend de lui-même & par lambeaux, en parcourant ſes nombreux ouvrages. Il ne s'eſt pas trouvé après lui une main amie pour tracer une ſimple notice ſur l'homme qui avoit employé de longues veilles à ſauver de l'oubli le nom & les écrits des médecins célèbres anciens & modernes, dans un ouvrage où l'on trouve encore d'utiles renſeignements (1) & qui lui valut les applaudiſſements de Léonard Serra, de Gonſalve Toledo, de Jehan Lemaire & d'un grand nombre d'autres ſavants.

On a avancé, ſur je ne ſais quelle autorité, car on n'en

(1) *De claris medicine Scriptoribus.*

a pas cité, que Champier a été ſoupçonné d'être l'auteur du libelle infâme intitulé *De tribus Impoſtoribus*. On trouve en effet, à la ſuite de ſon livre *De claris medicine Scriptoribus*, un traité *De Auctoribus legum..... de Moſe, Chriſto & pſeudopropheta Machometo;* c'eſt ſans doute ce qui a donné lieu à cette accuſation inconſidérée. Si l'on avoit pris la peine de feuilleter cet opuſcule qui n'a que vingt-quatre pages (ff. XLIII-LIV), on ſe ſeroit aſſuré qu'il ne contient rien que de conforme aux traditions & aux enſeignements de l'Egliſe, c'eſt à dire que l'auteur y raconte la miſſion de Moïſe, prophète ſuſcité de Dieu pour conduire ſon peuple & lui faire connoître ſes commandements, la vie de Jéſus-Chriſt, Dieu fait homme pour le ſalut du genre humain, & enfin les impoſtures de Mahomet & de l'Alcoran. Même en ſuppoſant que le livre *De tribus Impoſtoribus* eût été publié à la date qu'on lui aſſigne, il étoit impoſſible qu'il fût l'œuvre de Champier, mort depuis longtemps alors; mais M. de La Monnoye, qui a traité ſavamment de ce livre, dans une lettre au préſident Bouhier, imprimée à la ſuite du *Menagiana* de 1715, a prouvé qu'il n'avoit jamais exiſté, & Bayle, qui a partagé cette opinion, l'appelle un livre chimérique. On peut voir ce qu'il en dit aux mots Arétin (Pierre), & Wechel (Chreſtian). S'il eſt vrai qu'on ait ſoupçonné Champier d'en être l'auteur, il faut que celui qui a mis en avant cette énormité n'ait jamais ouvert un ſeul de ſes livres, car il n'en eſt point où il ne proteſte de ſon reſpect pour l'Egliſe catholique, & ce qu'on doit louer en lui, c'eſt qu'il conſerva l'intégrité de la foi de ſes pères, à une époque où l'orgueil & la luxure entraînoient vers les doctrines de la Réforme tant d'hommes

éminents par le génie & par la ſcience. Il eſt facile de s'en aſſurer en liſant ſes écrits : juſque dans ſes traités ſur des queſtions purement médicales, il ne manque jamais de rappeler la néceſſité de la ſoumiſſion aux lois de l'Egliſe. Voici, à ce propos, les conſeils qu'il donne aux jeunes médecins : « Le medecin ne doibt pas ſoy enquerir trop avant des queſtions theologales, car les theologiens qui touſiours eſtudient en theologie ſont bien empeſchez ſouvent a les bien entendre : & ne doibt faire le medecin, comme depuis peu de temps en ça ont voulu faire aulcuns orateurs & gramairiens ſimples qui oncques ne ſurent logique ny philoſophie, & ont voulu gloſer levangile a leur fantaiſie contre lintelligence de ſainćte egliſe, dont ſont ſorties pluſieurs faulces ſećtes & hereſies par leur faulces interpretations dont le monde eſt moult troublé. Mais doibt le medecin croyre en tout & partout a la ſainćte ecriture, ſelon que les ſainćts dośteurs de legliſe lont entendu & legliſe lapprouve, car nul ne peult avoir ſalut dehors la ſainćte egliſe, laquelle eſt la congregation des fidelles & ung corps myſtique informé & animé de la foy de Jeſus-Chriſt (1). »

Si l'on vouloit, pour apprécier Champier, s'en rapporter à ce que les ſavants les plus illuſtres de ſon temps ont écrit, pendant ſa vie, ſur lui & ſur ſes ouvrages, la tâche ſeroit facile : il n'y auroit qu'à reproduire les nombreuſes pièces liminaires qui ſe trouvent mêlées à la plupart de ſes écrits ; mais le lećteur n'y verroit que des louanges pouſſées au-delà des bornes permiſes à l'hyperbole ; & ces louanges, dépaſſant preſque toujours le but, ne prouveroient rien,

(1) Les Lunećtes des Cyrurgiens.

ſi ce n'eſt l'infatuation & le ſerviliſme des écrivains qui les prodiguoient ainſi ſans meſure & ſans pudeur. On pourroit cependant en conclure, ce me ſemble, que Champier, devançant ſon ſiècle, à cette époque de tranſition, marchoit au premier rang de la docte phalange qui porta le dernier coup à la routine du Moyen-Age & conſomma l'œuvre de la Renaiſſance. C'eſt là, en effet, ſon plus grand mérite. Mais le monde a cheminé depuis : chaque jour enfante un progrès qui fait oublier le progrès de la veille & ſera, à ſon tour, effacé par celui du lendemain, & Champier, porté aux nues par ſes contemporains, n'eſt plus aujourd'hui qu'un pédant confondu dans la foule des plus obſcurs compilateurs. En le jugeant avec cette rigueur, on eſt allé d'un extrême à l'autre. Champier ne méritoit

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité (1).

Parce que, de nos jours, on eſt parvenu à diriger l'emploi de la vapeur ; à abréger, par le moyen de ce puiſſant moteur, la longueur des voyages d'outremer ; à faire de Lyon, de Bordeaux, de Marſeille, comme des faubourgs de Paris ; à employer dans l'induſtrie ces machines admirables qui centuplent l'action de l'homme & du cheval ; s'enſuit-il qu'on doive dépouiller de la gloire d'une découverte ſi féconde en prodiges le génie qui le premier devina la puiſſance de la vapeur, & le nom de Papin n'eſt-il pas immortel ? Ce que Denis Papin a fait pour le perfectionnement de la matière, Champier l'a tenté auſſi pour l'a-

(1) Racine. (*Britannicus*.)

vancement des lettres, & l'on ne fauroit oublier qu'il a aidé par fes écrits à la réforme & au progrès de la fcience médicale, & qu'il a contribué puiffamment à ranimer en France le goût & l'amour des faines études. Ainfi, tout en ne tenant nul compte, fi l'on veut, de l'engouement de fes admirateurs au XVIe fiècle, il convient de ne pas fe laiffer aller au profond dédain que les modernes ont affecté pour lui, & de ne pas perdre de vue qu'il écrivoit de 1496 à 1537.

Il me refte à faire connoître le jugement que les bibliographes ont porté fur Champier, foit comme médecin, foit comme hiftorien, foit comme poète. Parmi ceux qui n'ont examiné que fes œuvres médicales, Van der Linden s'eft abftenu, & s'eft contenté de donner le catalogue de tout ce qu'il a écrit fur ces matières. Aftruc, qui étoit étranger à la bibliographie & qui n'avoit peut-être jamais ouvert un feul des livres de Champier, dit de lui, dans fes Mémoires pour fervir à l'hiftoire de la Faculté de Médecine de Montpellier, qu'il a laiffé un grand nombre de traités de médecine tous médiocres; qu'il y a pourtant quelques differtations hiftoriques fur la médecine & fur les médecins dont on pourroit faire ufage; mais qu'on doit fe tenir pour averti de ne point compter fur fon autorité & de n'accepter les faits qu'il avance, qu'après les avoir vérifiés, Champier n'étant point exact. Aftruc fe feroit montré moins févère, fans doute, s'il s'étoit fouvenu que ce qui étoit confidéré comme erreur à l'époque où il écrivoit, paffoit pour vrai au commencement du XVIe fiècle. Il eût été d'ailleurs plus équitable d'examiner la valeur de Champier relativement au temps où il vivoit, que de le juger avec les idées du

XVIII[e] siècle, dont la plupart n'ont déjà plus cours aujourd'hui, surtout en médecine.

Haller appelle Champier « non indoctus homo, polygraphus & collector, semibarbarus tamen. » C'est tout ce qu'il dit de lui. Eloy l'accuse de mettre tout à contribution pour avoir l'occasion d'écrire.

Vincent Malacarne, de Saluces, auteur de recherches bibliographiques sur les médecins & les chirurgiens nés avant le XVI[e] siècle dans les Etats du duc de Savoie, a consacré un très long article à Symphorien Champier qu'il croyoit être né en Savoie. Sauf quelques erreurs pardonnables à un étranger, Malacarne est le seul des biographes de Champier qui l'ait jugé sans prévention & lui ait rendu justice. La partie bibliographique a été traitée par lui avec beaucoup de soin ; l'on voit qu'il connoît son auteur, & qu'il ne s'est pas contenté de se faire une opinion avec celle des bibliographes qui l'ont précédé. Le catalogue qu'il a donné des œuvres de Champier paroît beaucoup plus ample que celui du P. Niceron ; mais il faut noter qu'il a fait presque toujours plusieurs articles d'un seul, en mentionnant à part & comme composant un tout, chacun des divers petits traités réunis dans un même volume. Le P. Niceron a procédé de même quelquefois.

Malacarne s'exprime ainsi sur Champier : « Loué à l'excès pendant sa vie, poète, soldat, magistrat, chevalier, médecin des rois & des princes, agrégé à plusieurs universités, théologien, historien, botanicien....., cet homme singulier est aujourd'hui presque totalement inconnu, si ce n'est des historiens piémontais, à cause de ses Chroniques de Savoie qui rebutent le lecteur par la barbarie de leur

vieux langage françois, & ne ſont plus conſultées de loin en loin que par les amateurs de l'antiquité. Il eſt juſte cependant que nous tentions de réhabiliter ſa mémoire, car il fut l'un des premiers qui, pouſſés par un ſentiment généreux, eſſayèrent de débarraſſer l'art médical du jargon de la latinité la plus infime & la plus barbare ; de plus, il nous a précédé dans la compoſition d'un livre ſemblable à celui que nous avons entrepris, pour perpétuer la reconnoiſſance de la poſtérité envers cette claſſe d'hommes utiles qui ont fait profeſſion de ſoulager l'humanité dans les maux innombrables auxquels elle eſt condamnée. » Et plus loin il dit encore : « Il ſemble impoſſible qu'un homme qui, ſi nous en croyons Eloy, n'a pas dépaſſé l'âge de cinquante-deux ans (1), & qui employa une partie de ſa vie ſoit à voyager, ſoit à enſeigner la jeuneſſe, ſoit à faire des recherches & à recueillir dans ſon cabinet une multitude de notes ſur toutes ſortes de queſtions, ait pu écrire ſur tant de matières diverſes & écrire bien. Il avoit lu & compoſé bien plus encore qu'il n'avoit obſervé ; auſſi la multiplicité des ſujets ſur leſquels il a laiſſé courir ſuperficiellement ſa plume dans la plupart de ſes ouvrages, les a-t-elle fait juger peu ſolides & peu utiles. Sur ce point, l'opinion publique ſe trompe rarement, & ſon jugement eſt ſans appel. En effet, Champier ne juſtifia pas toujours les titres faſtueux dont il fut décoré de ſon vivant, &, ſi ſon éloquence & ſon caractère perſonnel le rendirent recommandable & le firent jouir de tous les genres d'honneurs & de récompenſes auprès de ſes contemporains, comme tout cela ne repo-

(1) C'eſt une erreur. Champier, mort en 1539, étoit né vers la fin de 1471 ou en 1472 : il avoit donc environ ſoixante-ſept ans lorſqu'il mourut.

ſoit pas ſur des fondements durables, ſa gloire & ſa renommée ſe ſont éteintes avec lui. »

Ainſi c'eſt un étranger qui, ſeul au milieu de ce concert de ſifflets inſultants pour la mémoire du pauvre Champier, a eſſayé de faire valoir ſes droits à une juſtice impartiale. Cependant je dois dire que vers le milieu du XVIIe ſiècle, plus de cent ans après la mort de Champier, ſon immenſe renommée n'étoit pas encore entièrement éteinte, au moins dans le collége de médecine de Lyon; car Lazare Meyſſonnier, au diſcours qu'il prononça pour l'ouverture de ſes leçons publiques de chirurgie, le 16 novembre 1643, s'exprimoit ainſi ſur le compte de ce ſavant homme : « Je n'y vois rien (au XVIe ſiècle) de plus notable que la vie, la doctrine & la dignité de Mr Symphorien Champier, premier médecin du duc de Lorraine, homme illuſtre par ſes écrits, leſquels, en nombre & réputation, ſurpaſſent aiſément tous ceux que les eſprits de ſon temps produiſirent, dans les premières clartés que le ſoleil de l'imprimerie donna à la beauté renaiſſante des arts, obſcurcie par une nuit de barbarie depuis que l'empire d'Occident commença de ceſſer à Rome. Ce grand homme fut tellement eſtimé des Lyonnois, qu'il fut créé eſchevin l'an MDXXIX. Ce fut luy qui invita & conſeilla pour le profit du peuple l'érection de ce beau collége de la Trinité, regrettant de voir mourir l'exercice des bonnes lettres en cette ville, & s'efforçant de l'y ramener..... (1). »

(1) Voyez un curieux petit livre intitulé : Hiſtoire de l'univerſité de Lyon & du collége de médecine, par Lazare Meyſſonnier, Maſconnois, docteur aggrégé. A Lyon, Claude Cayne, rue Noire, au Lyon d'or, 1644, in-4° de 27 pages. Lazare Meyſſonnier n'eſt pas, il eſt vrai, une autorité bien reſpectable; mais il étoit médecin à Lyon & il rendoit cet hommage à la mémoire

Dézeimeris, le dernier qui de nos jours fe foit occupé des écrits de Champier au point de vue de la fcience médicale, répète, dans fon Dictionnaire de la médecine ancienne & moderne, ce qu'on avoit dit avant lui, & il conclut en ces termes : « Loué avec excès par fes contemporains, il fut cenfuré outre mefure, peut-être, par fes fucceffeurs, qui ne lui ont pas tenu compte de l'époque où il vivoit..... Ses écrits en médecine font peu eftimés & ne font pas cependant fans mérite. Il fe porta des premiers vers l'étude des auteurs grecs, & concourut à ébranler l'influence des Arabes. »

Ces compilateurs fe font bornés à apprécier Champier comme médecin, fans fe préoccuper de la forme littéraire, & l'on voit qu'ils ne fe font pas laiffé éblouir par le prefftige qui avoit environné fon nom autrefois. Il ne m'appartient pas d'appuyer, moins encore d'infirmer le jugement formulé par eux fur des matières qui ne font pas de ma compétence ; je dirai feulement que Champier, devenu riche, puiffant, en un mot, comblé des faveurs de la fortune, continua jufqu'à la fin de fa vie à exercer la médecine qu'il confidéroit comme un miniftère facré ; que fa prédilection pour « l'art péonien » étoit telle, que, malgré fon humeur glorieufe & avide d'honneurs & de diftinctions, à l'exemple du jeune Iapis qui refufa les richeffes qu'Apollon lui offroit & ne lui demanda que la connoiffance des fimples & l'art de guérir, dans l'efpoir de prolonger les jours de fon vieux père infirme, il auroit tout

de Champier devant un auditoire lyonnois compofé de médecins & d'étudiants en médecine. Son témoignage a au moins cette valeur : il n'auroit pas parlé ainfi, s'il n'avoit pas été fûr que fes auditeurs partageoient fon opinion.

ſacrifié plutôt que de renoncer à ſon titre de médecin dont il s'honoroit plus que de tous les autres. Digne nourriſſon de l'école de Montpellier où le vieillard de Cos étoit dès lors en honneur comme il l'eſt encore aujourd'hui, Champier profeſſoit un culte pour Hippocrate dont les préceptes étoient pour lui autant d'oracles; il ſe plaiſoit à rappeler que les Athéniens lui avoient élevé une ſtatue devant laquelle perſonne ne paſſoit ſans s'incliner avec reſpect; il lui donne le ſurnom de ſage, de glorieux, de divin, & ne ceſſe d'exhorter les jeunes médecins à l'étudier, à expliquer, à commenter ſes œuvres & à le prendre en tout pour leur guide & leur maître dans la pratique. Sa vénération pour les anciens ſages de la Grèce, dépoſitaires de la vraie ſcience; ſon mépris pour les empiriques arabes & leurs ſectateurs; l'hommage qu'il a rendu en toute occaſion aux ſaines doctrines de l'école ancienne; la longanimité avec laquelle il a pourſuivi les charlatans & démaſqué les impoſtures de la magie & l'inanité de ſes procédés pour la guériſon de tous les maux; ſes efforts pour détruire l'emploi des drogues empoiſonnées & des ſubſtances exotiques que les Arabes & les Grecs du Bas-Empire avoient introduites dans la pratique de la médecine, & pour les remplacer par l'uſage des ſimples & des médicaments indigènes dont la nature ſe montre prodigue en France; la guerre inceſſante qu'il fit à l'ignorance & aux ſophiſtications des apothicaires qui, ne ſachant pas même leur métier, ſe mêloient de pratiquer la médecine & de formuler des ordonnances; tout cela me ſemble lui donner des droits réels à notre eſtime, & comme ſavant & comme bienfaiteur de l'humanité. Quels que ſoient l'indifférence &

le mépris avec lesquels les modernes ont traité ses écrits, je ne puis m'empêcher de croire que l'on doit y trouver les principes fondamentaux de l'art médical, puisqu'il se faisoit une loi de suivre en tout Hippocrate & Galien. S'il s'est trompé, il a erré avec ces princes de la science, & il a eu au moins ce mérite, de ne jamais faillir au serment solennel qu'il avoit fait, en prenant ses degrés à l'université de Montpellier, de rester fidèle à l'enseignement hippocratique.

Pour en finir sur un sujet où je comprends toute mon insuffisance, je rappellerai que Champier est le second qui ait traité en France de la nature d'un horrible fléau importé, de son temps, du Nouveau-Monde en Europe par les Espagnols. Ce qu'il en a écrit se trouve dans son *Practica nova Aggregatoris lugdunensis*, & dans ses *Castigationes seu Emendationes pharmacopolarum sive apothecariorum*, &c., fol. CXI : *De Pudendagra quam nostri Neopolitanum morbum, Itali vero Gallicum vocant*. Cependant Astruc n'a fait aucune mention de lui dans son traité *De Morbo venereo*, où il passe en revue tous les auteurs qui ont écrit sur cette maladie ; ce qui, soit dit en passant, dénote suffisamment la légèreté que les bibliographes modernes ont trop souvent apportée à l'examen des œuvres de Champier. Il suffisoit à Astruc de parcourir les tables des deux volumes que je viens de citer, & il ne l'a pas fait.

Dépouillé magistralement du plus beau fleuron de sa couronne & des titres sur lesquels il comptoit le plus pour éterniser son nom, Champier a-t-il été jugé plus favorablement comme historien & comme poète ? Je suis bien encore obligé de dire que non, & ici, je l'avoue, la cri-

tique avoit beau jeu, car il n'avoit aucune des qualités que l'on exige de l'hiſtorien & du poète, & tout ce qu'il eſt permis de dire pour le défendre dans ſa médiocrité, c'eſt que ſes chroniques & ſes poéſies, aujourd'hui ſi diſcréditées, ne ſont ni pires ni meilleures que la plupart de celles qui furent le plus goûtées de ſon temps.

Le P. Meneſtrier, qui a qualifié Champier « l'un des plus ſçavans hommes de ſon ſiècle, » ſe montre ailleurs d'une ſévérité exceſſive, & il traite avec mépris non ſeulement « l'écrivain avide de louanges qui ſe louoit lui-même ſans pudeur dans ſes écrits, mais encore l'homme privé dont la vanité ne connut pas de bornes. » Il a fait mention de lui dans l'Eloge hiſtorique de Lyon, les Divers caractères des Ouvrages hiſtoriques, l'Hiſtoire civile & conſulaire, & dans des notes reſtées inédites où il n'a gardé aucun ménagement. Après avoir dit en deux mots, dans la Préface de l'Hiſtoire civile & conſulaire, que Champier eſt le premier qui ait donné cours à quelques fables touchant l'hiſtoire de Lyon, il ajoute : « Louis Chantereau-Lefèvre a fait une terrible peinture de cet hiſtorien en ſes conſidérations hiſtoriques (1). Si Champier, dit-il, ſe fût mêlé d'écrire de la médecine ſuivant ſa profeſſion, ſans ſe mêler de l'hiſtoire où il n'entendoit rien, il eût mieux pourvu à ſa réputation qu'il n'a fait; tout ce qu'il y a de bon en ſon Hiſtoire (d'Auſtraſie), c'eſt qu'elle eſt courte, & partant on ne perd pas de temps à la lire. Je ne penſe pas que l'on puiſſe jeter les yeux ſur un écrivain plus diſgracié que celuy-là : il étoit entièrement ignorant de la chronologie,

(1) Mémoires ſur l'origine des maiſons de Lorraine & de Bar.

& n'avoit pris connoiſſance de l'hiſtoire que dans les vieux romans. » Cette opinion ſeroit juſte, ſi Champier avoit écrit ſes Chroniques au temps du P. Meneſtrier & de Chantereau-Lefèvre; mais il y a entre eux & lui un intervalle d'un ſiècle & demi, & ce que le P. Meneſtrier a répété au ſujet des ouvrages de Champier, on l'a dit auſſi des ſiens, ſans que ce jugement leur ait rien ôté de leur valeur. Le P. de Colonia (1) s'eſt montré moins âpre & moins dur que ces écrivains, mais on voit bien qu'il n'avoit pas non plus une haute idée de la valeur littéraire de Champier. Tous ces critiques n'ont oublié qu'une choſe dans leur appréciation, c'eſt que Champier naquit en 1471. Dom Calmet, parlant de l'Hiſtoire d'Auſtraſie, ne le traite guère mieux : « Champier eſt le premier, dit-il, qui a fait imprimer quelque choſe ſur l'hiſtoire de Lorraine, & il a fort mal réuſſi. Il a pris pour une hiſtoire véritable le roman de Garin de Loherans (2). » J'ajoute qu'on peut en dire autant de ſes Chroniques de Savoye, tirées du roman de Theſeus de Coulongne & de quelques autres vieilles légendes; autant de ſon Hiſtoire de Bayard & de ſes Origines & antiquités de Lyon. Tel étoit le goût de ce ſiècle: on étoit épris du merveilleux, & plus il y en avoit dans un livre, plus ce livre étoit recherché & lu avec avidité; en cela Champier étoit de ſon temps. L'hiſtoire alors n'avoit d'autre fondement que les fables abſurdes débitées par Annius de Viterbe & quelques autres fauſſaires, ſur la prétendue autorité de Béroſe & de Manéthon que perſonne n'avoit l'idée de ſuſpecter, & tout ce qu'on écrivoit ſur les ſiècles plus rapprochés étoit rédigé dans ce goût & avec le même amour

(1) Hiſt. litt. de Lyon.

(2) Bibl. de Lorraine.

des fictions & du menſonge. La critique n'exiſtoit pas, & les traditions les plus invraiſemblables, admiſes ſans difficulté par les eſprits les plus graves & les plus ſérieux, étoient accueillies avec empreſſement non ſeulement par le vulgaire, mais encore dans les hautes régions de la ſociété; quant à la chronologie, elle étoit complètement inconnue, & l'on ignoroit encore ce qu'elle pouvoit avoir de commun avec l'hiſtoire proprement dite. Tous les chroniqueurs anciens en ſont là.

Tout en convenant que Champier n'eſt qu'un chroniqueur inexact & crédule & qu'il ſe montre ordinairement peu ſoucieux de la vérité & même de la vraiſemblance, on peut dire cependant que ſes compilations hiſtoriques ne ſont pas ſans intérêt pour le philologue. S'il ne faut pas y chercher des documents ſérieux & inſtructifs, on y trouve une forme ſimple & naïve qui en rend la lecture ſinon amuſante, au moins ſupportable.

Les Geſtes de Charlemagne & du paladin Roland, de l'archevêque Turpin, les romans de chevalerie, la Légende dorée étoient alors l'unique lecture des gens du monde lorſqu'ils ſavoient lire, & les écrivains étoient bien forcés de ſubir l'influence du goût dominant, ſous peine de n'avoir pas de lecteurs. Jehan Lemaire de Belges, l'un des coryphées littéraires de ce ſiècle, n'a pas fait mieux que Champier, témoin ſes Illuſtrations de Gaule & ſingularitez de Troye, qui n'eurent pas moins de dix éditions de 1510 à 1549. Ce livre eſt un ramas de fables, & c'eſt là ce qui a valu à ſon auteur la faveur dont il a joui ſi longtemps. Quel que ſoit le dégoût qu'inſpirent aujourd'hui ces compoſitions, elles ne ſont pas, je le répète, philologiquement parlant,

ſans quelque utilité pour l'obſervateur, à qui elles offrent au moins un ſujet d'étude ſur la marche de l'eſprit humain & ſur les progrès de la langue. J'ai fait, on le voit, bon marché de la valeur hiſtorique de Champier & des autres chroniqueurs ſes contemporains; quant à leur ſtyle, il ſeroit injuſte, ce me ſemble, de ſe montrer trop exigeant: la langue françoiſe informe & groſſière, au commencement du XVI[e] ſiècle, ſuffiſoit aux beſoins ordinaires & aux relations de la vie ſociale, mais elle étoit incapable de ſervir aux grands travaux de l'intelligence; il falloit encore un demi-ſiècle d'efforts inceſſants pour créer le langage d'Amyot & de Montaigne. En attendant, les érudits continuoient à arrondir leurs périodes à l'imitation de Marcus Tullius Cicero & de Titus Livius.

Il faut toutefois reconnoître que Champier, bien qu'hiſtorien crédule & ſans critique, a raſſemblé dans pluſieurs de ſes ouvrages des indications biographiques, très abrégées, il eſt vrai; mais qui nous font connoître un grand nombre de ſavants & de perſonnages fameux alors, dont les noms ſeroient ignorés ſans lui. Il eſt le premier qui ait donné la liſte chronologique des évêques de Lyon, en ayant ſoin d'ajouter en quelques mots ce qu'il avoit appris ſur eux. Ainſi on y voit que ſaint Alpin fit conſtruire le baptiſtère de l'égliſe de St-Etienne; que ſaint Eucher jeta les fondements de la baſilique des SS. Apôtres; ſaint Patient qu'il appelle Pathicus, ceux de l'égliſe des Machabées; ſaint Sacerdos, de St-Paul & de St-George & Ste-Eulalie; ſaint Arige, de Ste-Croix & du monaſtère de St-Juſt; ſaint Ennemond, de St-Pierre-les-Nonnains, &c. Cette liſte de nos évêques n'eſt ni exacte ni complète, ſurtout pour les pre-

miers temps, quoique Champier affure qu'il a extrait diligemment leurs noms des manufcrits qu'il avoit entre les mains; cependant on doit lui favoir gré de les avoir recueillis & publiés, perfonne avant lui n'y avoit fongé.

Champier peut être rangé parmi les bibliographes. Dans fes deux petits traités *De claris Lugdunenfibus* & *De Galliae Viris illuftribus*, il donne une courte notice fur tous les auteurs qu'il cite, & à la fuite, le titre de leurs ouvrages. Ces opufcules, qui ne font qu'une ébauche des grands travaux entrepris près d'un fiècle plus tard par Lacroix du Maine & du Verdier, n'en font pas moins honneur à Champier qui eft entré le premier dans cette voie où il n'avoit été précédé par perfonne en France. Il doit être claffé auffi parmi les généalogiftes & les auteurs qui ont écrit fur la chevalerie & fur la nobleffe. On a de lui Lordre de cheualerie & un Dialogue fur la nobleffe; il a donné la généalogie des rois de France, celle des ducs de Lorraine & de la maifon de Tournon. Ces généalogies, qui ont toutes pour point de départ des fables groffières, fe perdent dans la nuit des temps, cela va fans dire; c'étoit alors l'idéal & le fublime du genre. Celle de nos rois commence l'an 440 avant l'ère chrétienne, par Marcomir, fils d'Anténor, roi des Scythes autrefois Troyens. Champier, fans remonter jufqu'à Francus, fils du vieux Priam, trouve quarante & quelques rois avant Pharamond, & il en donne la fuite qu'il continue jufqu'à Henri Dauphin, qui devint roi de France fous le nom de Henri II.

La généalogie de la maifon de Tournon n'eft pas moins curieufe. Il la commence aux Rutules, qui, après la mort de leur roi Turnus, vinrent dans la Gaule, remontèrent

le cours du Rhône jusqu'au lieu où est Tournon, &, retenus par l'agrément & la commodité du site, y fondèrent une ville à laquelle ils donnèrent le nom de Turno en mémoire de Turnus ; « ce qui n'est pas sans fondement, ajoute Champier, car on y voit encore des ruines qui indiquent une grande antiquité. » Cependant, comme si cette origine ne lui eût pas semblé assez illustre malgré son ancienneté, il raconte encore que, suivant d'autres écrivains qu'il ne cite pas, la maison de Tournon descend en ligne directe de Mérovée & de Clodion, anciens rois des Francs orientaux qui, étant venus de la Sicambrie dans les Gaules, s'arrêtèrent en un lieu qui leur plut, à deux milles au-dessous de Tournon, sur la rive droite du Rhône, & y bâtirent une ville qu'ils appelèrent Malvas, aujourd'hui Mauves. Quoi qu'il en soit, dit-il encore, la ville de Tournon s'est acquis un renom mérité par son antiquité & par la douceur de son climat, non moins que par les hommes excellents & très sages dont elle abonde : « Optimis consultissimisque viris quorum ibi magna est copia. » Enfin, laissant de côté les temps fabuleux, il arrive à saint Just & à saint Viator, tous les deux de la maison de Tournon, ce qui avoit valu à perpétuité à celui qui en étoit le chef, le privilége de prendre place comme chanoine d'honneur parmi les membres du noble chapitre de St-Just. Champier fait ensuite l'éloge de François, cardinal de Tournon, alors archevêque de Bourges & primat d'Aquitaine ; de Charles & de Claude, évêques de Viviers ; de Jacques & de Gaspard, évêques de Valence ; de Charles, évêque de Rodez, & de Jean, abbé de Cruas ; de Just, qui accompagna le maréchal de Chabannes & le comte de La Trémouille dans les guerres

d'Italie & mourut au combat du Téſin, « non vaincu, dit Champier, mais las de vaincre, & dont le corps fut trouvé par les ſiens au plus épais des cadavres des ennemis. » Il cite enfin les deux fils de Juſt, Antoine & Charles, qui furent tués à Naples. Mais en voilà aſſez, dit-il en terminant, il ſerait inſenſé d'affronter ſur un frêle eſquif les ondes de la mer Egée : « Dementis enim eſſet Aegeum mare ſubtili navigio ſulcare. »

Pour ne rien oublier de ce qui témoignoit de l'antiquité de Lyon & pouvoit ſervir à rehauſſer ſa gloire, Champier eut l'heureuſe penſée de relever les inſcriptions antiques dont il avoit vu les marbres épars çà & là, engagés dans les murs de quelques égliſes & des édifices privés, pour la conſtruction deſquels on s'en étoit ſervi comme de matériaux ordinaires, dans le but d'utiliſer ces blocs plutôt que dans celui de leur conſervation. Il raſſembla un certain nombre de ces inſcriptions & les publia dès l'année 1507, telles qu'il les avoit déchiffrées.

J'ai voulu vérifier ſi, dans le nombre, il n'y en avoit pas quelques-unes de perdues par l'incurie de nos pères ou par ſuite des révolutions; toutes ſont décrites dans le grand & beau Recueil des Inſcriptions antiques de Lyon, de M. Alphonſe de Boiſſieu, & on les voit au Muſée lapidaire de St-Pierre : l'uſage auquel on les avoit fait ſervir les a ſauvées de la deſtruction. Champier a eu ſoin de marquer le lieu où elles étoient de ſon temps, & l'explication qu'il a donnée des abréviations & des ſigles uſités dans ces ſortes de monuments eſt une preuve qu'il n'étoit nullement étranger à l'archéologie. Il mérite donc d'être compté entre les épigraphiſtes lyonnois, ſinon pour ſon érudition,

au moins pour ſa diligence & parce qu'il eſt le premier qui ſe ſoit occupé de nos antiquités, Gabriel Syméoni & Guillaume Paradin, qui ont ſuivi la trace ouverte par lui, n'étant venus que longtemps après. Il eſt le premier auſſi qui ait fait connoître, en 1537, la fameuſe table (1) de Claude, le plus ancien titre de nobleſſe de notre ville, trouvée en 1525, dans une vigne de la côte St-Sébaſtien. Quelque imparfaits que ſoient ces premiers eſſais de Champier dans l'épigraphie, dont perſonne ne ſoupçonnoit l'importance avant lui & Claude de Bellièvre, ils n'en ſont pas moins louables, & l'on ne peut nier qu'ils ne renferment le germe des recherches faites depuis, & des grands travaux archéologiques qui ſont tant d'honneur à notre cité.

Il me reſte à parler de Champier en tant que poète, & je n'ai pas à en dire bien long. L'abbé Goujet, à ma connoiſſance, eſt le ſeul qui lui ait accordé une place ſur le Parnaſſe françois, diſtinction dont Champier n'auroit pas lieu de tirer vanité, car il y eſt confondu avec une foule d'auteurs ſouvent au-deſſous du médiocre, qui ne ſe trouvent là que parce qu'ils ont écrit en proſe rimée au lieu d'écrire tout ſimplement en proſe. Le deſſein de l'abbé Goujet n'étant pas de préſenter à ſes lecteurs le recueil des chefs-d'œuvre de notre poéſie, mais de tracer ſiècle par ſiècle l'hiſtoire de ſa marche & de ſes progrès, depuis ſon origine, il a paſſé en revue, dans ſa Bibliothèque fran-

(1) Cette table de bronze, que le Conſulat paya à peu près au poids, peſoit ſix quintaux trente livres, valant à fondre 52 ou 54 écus; elle fut payée 38 écus au ſoleil, valant 40 ſols l'un, ſuivant Le Blanc. (Traité des monnoies.) Elle fut achetée ſur la propoſition de Claude de Bellièvre. (Voyez Notes & documents......, par M. Pericaud, annee 1529.)

çoiſe tous ceux qui ſe ſont évertués à faire des vers, poètes ou rimailleurs, ayant ſoin, pour les faire connoître, de joindre au jugement qu'il porte ſur eux quelques échantillons de leur ſavoir-faire : il n'a pas eu d'autre raiſon pour admettre Champier au nombre des poètes. Auſſi va-t-il ſans dire que ſes vers n'y ſont pas mieux traités que ſa proſe ne l'a été par les autres bibliographes. On n'a pas de lui des pièces de longue haleine ; tout ſon bagage poétique ſe borne à des épîtres, ballades, rondeaux & doubles rondeaux ſemés çà & là dans la Nef des Princes, la Nef des Dames vertueuſes, les Chroniques d'Auſtraſie, &c. C'eſt dans le premier de ces livres que l'on peut voir une ſatire très violente contre le beau ſexe, intitulée la Malice des femmes. Se ſouvenant du châtiment que les dames de Paris avoient voulu infliger à Jehan de Meung, pour tirer vengeance de ſon langage outrecuidant à l'endroit de leur vertu, & craignant ſans doute de s'expoſer à ſubir le même affront de la part des dames lyonnoiſes, Champier prit ſes précautions & eut ſoin de les prévenir d'avance que ce petit livre étoit extrait de Matheolus, à qui elles devoient s'en prendre ſi elles y rencontroient quelque mot malſonnant. Pour ſe remettre en grâce auprès d'elles, il publia l'année ſuivante la Nef des Dames vertueuſes, qui eſt la contrepartie de ce petit libelle contre le ſexe féminin.

A défaut de génie poétique, Champier montre toujours, même dans ſes œuvres les plus futiles, qu'il étoit de mœurs graves & auſtères ; il n'y donne que de ſages & bons enſeignements, & l'on y chercheroit en vain une image, un ſeul mot qui pût effaroucher la pudeur ; ce qui ſeroit moins difficile à trouver dans les compoſitions de la plupart des

autres poètes de ce temps, qui se plaisoient aux peintures licencieuses, & semblent n'avoir connu d'autre Art poétique que le fameux Roman de la Rose. Si Champier fut dénué du *numen poeticum* dont ses confrères en Apollon n'étoient pas du reste mieux doués que lui, il eut au moins cet avantage sur eux, que, toujours sobre & réservé dans la pensée, il est resté chaste & mesuré dans l'expression. Mais je ne veux pas qu'on me rappelle qu'il est question ici du versificateur & non du moraliste, du talent poétique de Champier & non de sa doctrine, qui peut être fort orthodoxe & très édifiante sans que ses vers en soient meilleurs. Je suis donc obligé de dire qu'on n'y sauroit trouver ni grâce ni élégance : rien dans le rhythme & la cadence qui flatte l'oreille ; c'est de la prose rimée qui marche à pas comptés, « sesquipedalia verba, » rien de plus. Ses vers semblent avoir été jetés dans le même moule ou taillés sur le même patron que ceux de Jehan Lemaire & de la tourbe des autres méchants rimeurs de son temps. C'est le même dénuement, la même allure embarrassée, pédantesque & affectée, partout le choc barbare des voyelles, & des rimes impossibles ; à chaque ligne ; des inversions forcées, soit qu'il y fût contraint par les exigences impérieuses de la mesure, soit qu'il crût y voir, comme dans la poésie grecque & latine, un raffinement nécessaire pour distinguer le langage poétique de la vile prose. Si nos bons aïeux ont trouvé quelque charme à ces rapsodies, leur oreille & leur goût n'étoient pas difficiles ; mais enfin c'étoit l'enfance de l'art, & ces essais informes furent un premier pas vers cette grande époque littéraire de laquelle on a dit :

Enfin Malherbe vint.....

On le voit, Champier hiſtorien & poète n'a pas été jugé moins rigoureuſement par les bibliographes, que Champier médecin ne l'a été par les docteurs de l'aréopage univerſitaire. Ainſi dépouillé, mis à nu, réduit à ſa plus ſimple expreſſion, que reſte-t-il de ce génie extraordinaire qui exerça ſur ſon ſiècle une influence qu'on ne ſauroit nier, & n'eût-il pas mieux valu, dans l'intérêt même de ſa gloire, le laiſſer dormir en paix dans l'oubli, écraſé ſous le poids du fatras ſcientifique qui excita tant d'enthouſiaſme parmi ſes contemporains, mais dont la lecture cauſeroit aujourd'hui des nauſées aux plus robuſtes & aux plus hardis inveſtigateurs des vieilleries de notre littérature ? A cela j'ai répondu d'avance dès la première page de ces recherches; je l'ai redit ſouvent, & je ne crains pas de le répéter encore en terminant : s'il eſt prudent de rabattre beaucoup des louanges exagérées prodiguées à Champier de ſon vivant, il eſt juſte auſſi de réviſer l'arrêt prononcé contre lui par les gens de lettres du dix-ſeptième ſiècle, ſurtout par ceux du ſiècle dernier. Les beaux eſprits de cette époque, épris de la forme mais peu ſoucieux du fond, profeſſoient hautement leur mépris pour tout ce qui n'étoit pas du ſiècle d'Auguſte ou de Périclès; ils avoient été élevés dans une ignorance ſi abſolue, dans une ſi profonde horreur des temps antérieurs à la Renaiſſance, que la vue ſeule d'un livre gothique auroit ſuffi pour révolter leur goût délicat : la plupart des ouvrages de Champier ayant été imprimés en caractères gothiques, peut-être n'en fallut-il pas davantage pour les frapper d'anathème, & les reléguer avec les Poſtilles de Nicolas de Lyra. Mais ce n'eſt plus là, aujourd'hui, un motif de réprobation : le Moyen-Age,

ſi décrié autrefois, nous apparoît ſous un autre aſpect, & notre ſiècle ne partage pas ſur ce point les répugnances & les dégoûts de ſes devanciers; je n'en veux pas d'autre preuve que l'ardeur des philologues à exhumer les œuvres de nos vieux chroniqueurs & de nos poètes les plus anciens; leur ſcrupule à conſerver les textes dans leur intégrité, & enfin la faveur avec laquelle ſont accueillies les publications & les doctes études dont elles ont été l'objet. Ces érudits, naguère ſi bafoués, ont donc quelques droits à notre reſpect: ils avoient aperçu, comme un point lumineux à l'horizon, l'aurore de la Renaiſſance qu'ils appeloient de tous leurs vœux; mais, retenus par la routine & les préjugés invétérés de leur éducation première, ils ne purent que préparer ſon avénement en excitant par leurs exemples & par leurs écrits l'émulation de la jeuneſſe, en lui ſignalant les ſources pures & fécondes où elle devoit puiſer la vraie ſcience: là s'arrêta leur miſſion civiliſatrice. Comme Moïſe, ils entrevirent la Terre-Promiſe, mais il ne leur fut pas donné d'y pénétrer.





PROCEDURE

Sur la plainte de Symphorien Champier & autres qui avoient esté pillés dans l'émeute du 25 avril 1529.

« Par auctorité de Monseigneur le gouverneur & lieutenant general pour le Roy nostre seigneur ez villes de Lion, pays de Lyonnois, Forests, Beaujouloys & Dombes, & du Prévost de l'hostel du Roy notre dit seigneur, Commissaires en ceste partie, ez denonciations & plaintes de honorables hommes, Humbert & Henrys Gimbre, Hiéronime Lyevre, Pierre Morin, Laurens de Courval & honorable homme maistre Simphorien Champier docteur en medicine, citoyens de Lion, & aux requestes des procureurs du Roy pour les droits & autorité royaulx & de la communauté du dit Lion; pour les droits & intérests privés joincts ensembles en ceste partie, sur les seditions, pilleries, larrecins, monopoles & assemblées illicites faictes à son de cloche & tocquessaint en ceste dite ville de Lion le dimanche qui fust 25me jour d'avril dernier passé. A l'encontre de Jehan Muzi, joueur d'espée & autres ses complices, ont esté faictes les informations dessoubs escriptes par moy Anthoine Piquet notaire & greffier député en ceste partie avecques les tesmoings dessoubs nommés & surnommés, lesquels & chascun d'eulx par moy greffier dessus dit interrogés & examinés les 8me, 9me & 10me jours du moys de may 1529 ont dit & deposé, comme en leurs depositions cy dessoubs escriptes est contenu & escript.

« Premierement honneste femme Anthoinette vefve de feu Pierre Raillard jadis notaire, habitant de Lion, agée de cinquante ans, dit & expose moyennant son serment pour ce donné aux Saints Evangiles de Dieu, que le dit jour de dimanche 25 avril dernier

paſſé, elle eſtant en la maiſon du dit Jacques Lyenot à l'heure de deux ou trois heures apres midy, veiſt en icelle maiſon venir & arriver deux ou trois cens hommes, & pourceque du commencement qu'ils arriverent, la porte de la dite maiſon eſtoit fermée, iceulx nombre de gens rompirent la dite porte, & entrerent en la dite maiſon la pluſpart d'iceulx de la dicte aſſemblée, entre leſquels eſtoient Jehan Muzi & deux de ſes enfans, lequel Muzi demoura toujours à l'huys de la dicte maiſon pendant ce que les aultres de la dicte aſſemblée & les dits enfans de Muzi entroient en la dite maiſon, en laquelle ils prindrent, ravyrent & emporterent par force & violence pluſieurs biens meubles de la dite maiſon, quantité de bleds & farines, linges, nappes, ſerviettes, linceulx, poix, feves, uſtencilles de maiſon, & ravyrent quantité de gros bois environ cinq ou ſix cens, rompirent feneſtres, verinnes, portes & aultres uſtencilles de la dite maiſon, comme veiſt la dite qui parce que fuſt tellement troublée qu'elle ne ſavoit qu'elle faiſoit, ne diſoit & doubtoit qu'ils ne vouluſſent tout mettre à feu & à ſang comme elle dit, qui plus nous déppoſe.

« Jehan Ratier, bollengier, habitant de Lion, agé de quarante ans, moyennant ſon ferment pour ce donné aux Saints Evangiles de Dieu, dit & dépoſe interrogié, que le jour de dimanche deſſus déſigné 25 d'avril, je qui eſt voyſin prochain de la maiſon de Hiéronime Lievre, eſtant au devant la maiſon d'habitation environ deux ou trois heures après midi du dict jour, veiſt en icelle maiſon venir & arriver gros nombre de gens aſſemblés environ troys ou quatre cens deſquels je ne cognuſt que Jehan Muzi. Leſquels pour entrer en la dite maiſon hurterent de groſſe force la porte pour la cuyder rompre & apres ce que la dite porte fut ouverte ils entrerent dedans la dite maiſon la plupart des dits aſſemblés, & le dit Muzi demoura à l'huis comme s'il euſt eſté chief & cappitaine, où il demoura juſqu'à ce que tout fuſt pillé, rompu & gaſté en la dite maiſon & les biens meubles de la dite maiſon prins, ravis & emportés hors icelle comme blez, farines, linges & aultres biens meubles & boys qu'il ne ſauroit declarer, & le fait car il entra en la dite maiſon pour cuyder deffendre leſdits pillaiges, mais ſon aide ne ſervit à riens car ils pillerent & gaſterent comme s'ils euſſent eſté en pays de conqueſte & entre ennemys & il ſait bien que

la dite aſſemblée avoit eſté faicte à ſon de tocqueſſaint, & plus n'en dit.

« Pierre Guynet, fornier, habitant de Lion, agé de trente ans, moyennant ſon ſerment donné aux Saintes Evangiles de Dieu, interrogié, dit & deppoſe que ce jour de dimanche 25 avril dernier paſſé, je qui eſt voiſin & habite près la maiſon d'habitation de Hieronime Lyevre ſçut bien que le dit jour fuſt ſonné le tocqueſſaint aux Cordeliers & au dit ſoir s'aſſemblarent groſſe aſſemblée & nombre de gens & que il étoit en la rue devant ſa maiſon veiſt venir & entrer en la maiſon du dit Lyevre de deux à troys cens hommes qui entrerent par force & viollence en la dicte maiſon, ou ils feirent & commyrent pluſieurs violeries, pilleries & larrecins. Car il en veiſt ſortir pluſieurs pourtans bledz, linges & aultres biens meubles & entre les autres il veiſt Jehan Muzi à lui bien cogneu. Lequel apres ce qu'ils heurent pillé & ſaccaigé chez le dit Lyevre, dit a ung aultre de la ditte bande qui ſortoit de la dite maiſon : Il eſt tout fait la dedans, allons nous en cheuz maiſtre Laurens, nous mangerons force paſtés. Et des lors le dit Muzi ſe deſpartit & toute la bande avecques & apres luy en prindrent chemin & eulx en allerent cheus le dit maiſtre Laurens où il fuſt apres ce dit jour, pillé & robé, comme il lui a dit, & plus n'en dit.

« Honneſte femme Eſtiennette Chavette, femme de maiſtre Jehan Bruyere le vieulx, notaire, citoyen de Lion, agée de cinquante ans, dit & deppoſe moyennant ſon ſerment donné aux Saints Evangiles de Dieu, que le jour du dimanche 25 avril, que les pilleries & tocqueſſaint furent faits en ceſte ditte ville, elle eſtant au devant la maiſon d'habitation de ſon dit mary qui eſt prochaine de la maiſon de Monſieur le médecin Champier qui le dit jour fut pillé, ſaccagé & les biens meubles d'icelle emportés & rompus comme elle ſceut bien apres ce que les dites pilleries furent faictes, un gros nombre de ceulx qui avoient fait les dites pilleries ſortirent de la dite maiſon & s'en allerent tirans contre la maiſon de Morin, entre leſquels eſtoient Jehan Muzi à elle qui parle bien cogneu qui marchoit devant & en cappitaine & ceulx qui le ſuivoient lui cryoient après Capitaine, Capitaine. Lors elle qui parle dit : Gentil cappitaine des mal faiſans, vous en deuſſiez avoir honte de faire les maulx que vous faites, il vous couſtera chier. Lors ils

fe retournerent contre elle & lui femble que ce fuft le dit Muzi qui lui dit : Par le fang Dieu vous n'en aurez pas moings. Lors elle qui parle craignant fa fureur s'en entra en fa dite maifon & ferma l'huis comme elle dit, qui plus n'en dit.

« Difcrette perfonne maiftre Pierre Charnay, notaire, l'ung des greffiers du Roy ez bailliage & fenefchauffée de Lion, agé de quarante ans, dit & expofe, interrogé moyennant fon ferment pour ce donné aux Saints Evangiles de Dieu, que le jour du dimanche 27me d'avril dernier paffé, il eftant à Lion feut bien les affemblées & tocqueffaint le dit jour faits au dit Lion & les pilleries & larrecins commis par plufieurs gens affemblés, & il eftant en fa maifon d'habitation & à fa feneftre apres ce que la maifon de Monfieur le médecin Champier fuft pillée & faccaigée, les portes, feneftres & verrines rompues, les vins refpandus, veift venir de la ditte maifon une groffe affemblée de gens a luy incogneus forfque un nommé Jehan Muzi tout en pourpoint marchant devant comme capitaine, les veift aller en la maifon de Pierre Morin, tousjours le dit Muzi devant, ufant d'auttorité & comme cappitaine, entrerent par force & violence en la maifon du dit Morin où ils pillerent, robberent, emporterent les biens, meubles de la dite maifon, rompirent cheminées, coffres, buffets, tonneaulx, refpandoyent les vins y eftans, & firent les plus execrables excès qu'il feut eftre jamais fait ne commis, & de telle forte que fi le Roy euft voulu mettre à fac la ditte maifon ou que les ennemys y euffent efté, ils n'euffent point faict telles viollences. Dit bien qu'il y en euft aultres de la ditte affemblée, mais non le dit Muzi qui entrerent en fa maifon, mais ils ne lui feirent aucun defplaifir, a raifon de ce qu'il les print le plus doulcement qu'il peuft, forfque le dit Corbillon qui lui emporta ung jambon, & plus n'en dit.

« Ainfi ont depofé les tefmoings deffus nommés par devant moy greffier (1). P. Piquet. »

(1) Au dos de cette pièce on lit : « Information faicte & prinfe contre Jehan Muzi, féditieux à caufe des blez, lequel depuis a efté exécuté & jufticié. »

BIBLIOGRAPHIE

DE SYMPHORIEN CHAMPIER.

Res ardua vetuſtis novitatem dare, novis auctoritatem, obſoletis nitorem, obſcuris lucem, faſtiditis gratiam, dubiis fidem.

(Plin. Sec. ad Veſpaſ. Imperat.)

IL ne faut pas chercher uniquement ici ces petits livres ſinguliers & curieux que les bibliomanes pourſuivent avec tant d'ardeur dans les ventes publiques, & qu'ils montrent avec orgueil lorſque leur bonne étoile leur en fait découvrir un par haſard, ſur les planches vermoulues de quelque obſcur bouquiniſte; moins encore de ces livres utiles qui ont leur place marquée dans l'étude des travailleurs. Les écrits de Champier ont fait leur temps; ils ne nous apprennent plus rien, ſi ce n'eſt l'état des lettres & de la ſcience à l'époque où il vivoit, & le rang élevé où pouvoit parvenir dans l'ordre ſocial l'homme de génie qui ſavoit les cultiver & les faire ſervir au bien-être de ſes ſemblables & à l'avancement de l'eſprit humain. Ses œuvres médicales, dans leſquelles il combattit à outrance les empiriques de l'école arabe & rappela les praticiens à la vraie doctrine hippocratique, ſont reſtées ſi en arrière du progrès des connoiſſances actuelles, que le plus mince officier de ſanté, eût-il quelque teinture du latin, dédaigneroit de les conſulter. Il en eſt de même de ſes élucubrations philoſophiques & théologiques; de même encore

de ses hiſtoires & de ses chroniques qui, en compenſation de tout ce qui leur manque, n'ont pas, au moins, le mérite d'amuſer le lecteur par quelques joyeux épiſodes, par quelques traits piquants ou par la grâce naïve du ſtyle. Ce qui recommande les livres de Champier, c'eſt ſurtout leur rareté. N'euſſent-ils rien de plus pour attirer l'attention, ce feroit déjà quelque choſe aux yeux des bibliophiles qui aiment à contempler ſur leurs tablettes les volumes recrutés ou conquis par eux à grand'peine, & dont les exemplaires ſe comptent; mais il faut ajouter encore que tous ſont remarquables par le luxe & l'élégance de leur exécution typographique, par la beauté du papier, par les magnifiques capitales ornées & les gravures en bois que l'on y a prodiguées, en un mot, par la réunion d'une foule de détails qui font de ces vieux livres d'admirables ſpécimens de l'art encore à ſon berceau. On peut dire, en effet, ſans s'expoſer à être taxé d'exagération, que, en dépit du progrès, nos plus habiles typographes réuſſiroient difficilement à faire mieux, j'allois dire auſſi bien, que les Chroniques d'Auſtraſie & de Savoie, la Nef des Princes, la Nef des Dames, & quelques autres volumes ſortis des preſſes de Lyon & de Paris, de 1502 à 1516. Rien de plus beau, de plus largement exécuté, que ces frontiſpices en lettres rouges du gothique le plus pur & le plus irréprochable, encadrés par des bordures & des vignettes fantaſtiques gravées en noir. Dans ces éditions ſoignées avec une recherche qui ne laiſſe rien à déſirer aux plus exigeants, tout eſt net, correct, & repoſe l'œil; l'éclat de l'encre, que l'ampleur des marges & la blancheur inaltérable du papier font encore reſſortir, les grandes initiales, les figures & les autres ornements que le caprice & la fantaiſie de l'imagier ſe ſont complus à y mêler, forment un enſemble parfait où tout eſt à ſa place, & où les acceſſoires ſavamment combinés s'harmoniſent merveilleuſement.

Ne fût-ce donc que par reſpect pour ces premiers eſſais de la typographie qui ſont de vrais chefs-d'œuvre, il eſt bien, ce me ſemble, de les ſignaler à l'admiration des connoiſſeurs & d'aider ainſi à leur conſervation. L'imprimerie, comme tant d'autres inventions du génie & de la patience de l'homme, a beſoin de ſe retremper à ſa ſource & de renouer le fil des traditions anciennes; car, à de très rares exceptions près, il faut en convenir, elle eſt bien déchue de ſa ſplendeur première. Pour la plupart des ty-

pographes, ce n'eſt plus qu'une affaire induſtrielle : on veut fabriquer vite & beaucoup, ſans ſe préoccuper de faire bien & de laiſſer après ſoi des œuvres durables. Tout ce que l'on demande, c'eſt que de gros bénéfices reſſortent de l'inventaire, & l'on n'a nul ſouci de faire paſſer ſon nom à la poſtérité. Les procédés mécaniques imaginés de nos jours ſont très ingénieux ſans doute ; le papier fabriqué dans nos uſines à vapeur eſt d'une blancheur éblouiſſante ; mais, grâce à l'emploi des acides & des ſubſtances délétères à l'aide deſquelles la chimie traite la matière première, il ne tarde pas à jaunir & à ſe décompoſer ; l'encre s'altère & corrode le coton converti en feuilles ſi ténues qu'elles ſont ſans conſiſtance, de ſorte que, après quelques années, ce qui en reſte, maculé, hors de ſervice, n'eſt plus bon à rien, pas même à envelopper le poivre & la cannelle, dernier recours aſſuré autrefois aux éditions qui, ne pouvant s'écouler, reſtoient en feuilles, empilées dans l'arrière-boutique, juſqu'au jour où l'éditeur, perdant patience, les expédioit en gros chez l'épicier, ou les mettoit au pilon pour faire place à d'autres. Ne nous étonnons donc plus ſi les vieux livres ont atteint des prix exceſſifs, & ſi les amateurs les préfèrent aux éditions modernes, ſouvent meilleures & plus complètes que les anciennes, mais évidemment inférieures pour l'exécution typographique & la qualité du papier, première condition de durée pour un livre.

De tous les écrits de Champier, les bibliophiles ne connoiſſent guère que ſes Chroniques & quelques autres de ſes ouvrages compoſés en françois ; autant on fait peu de cas de ſes œuvres latines, autant les rares exemplaires de ſes Chroniques ſont recherchés. Il y a de lui encore un tout petit livre que ſon titre a protégé contre une entière deſtruction, c'eſt Le Myrouel des Appothiquaires & les Lunectes des Cyrurgiens. Un titre ſingulier aide plus qu'on ne penſe à la fortune d'un livre. Combien n'en voit-on pas tous les jours paſſer, ſans autre recommandation que celle-là, de l'échoppe du bouquiniſte dans l'atelier des Bauzonnet ou des Durut, pour aller prendre place enſuite ſur les tablettes des plus ſomptueux cabinets, lavés, transfigurés, recouverts d'un riche maroquin du Levant, étincelants de dorure comme un précieux joyau ſortant des mains de l'orfèvre : « Habent ſua fata libelli. » De même que les hommes, il faut que les livres inutiles ſe recommandent au moins

par un titre ou par l'éclat extérieur, fous peine de végéter dans une obfcurité voifine du mépris. On feroit tenté de croire que déjà à cette époque, les auteurs & les libraires comprenoient le parti qu'on pouvoit tirer d'un titre original pour activer le débit d'un ouvrage quelconque, & que ce ftimulant de la curiofité étoit largement exploité : plufieurs des écrits de Champier, même des plus graves, font pourvus d'une étiquette évidemment arrangée pour attirer les regards du public, qui ne manquoit pas de s'y laiffer prendre. J'ignore quel put être le fuccès du Myrouel des Appothiquaires & des Lunectes des Cyrurgiens, compofés l'un & l'autre pour fignaler & corriger les abus que l'ignorance & la cupidité avoient introduits dans la manipulation des médicaments & dans la pratique de la chirurgie; mais ce qui eft certain, c'eft qu'aujourd'hui ces deux petits livres font infcrits parmi les *defiderata* des bibliophiles, & peut-être feroient-ils moins recherchés, malgré leur très grande rareté, fi leur titre ne provoquoit pas un peu l'engouement (1).

Quoique ce catalogue ne contienne que cinquante articles, il eft plus complet que ceux des bibliographes qui m'ont précédé dans ce travail. Je fuis loin, toutefois, de prétendre m'en faire un mérite à leurs dépens. Ces écrivains laborieux travailloient fur une multitude d'auteurs de tous les fiècles & de tous les pays; je n'ai eu à m'occuper que d'un feul, & je ferois injufte fi je ne reconnoiffois pas qu'ils nous ont préparé les voies & que leurs erreurs mêmes m'ont été utiles, comme les miennes le feront peut-être à ceux qui viendront plus tard. Il n'y a dans le catalogue de Dom Calmet que quarante articles; celui du P. Niceron en compte cinquante-quatre, cependant on y trouve bien des

(1) J'ai fouvent penfé que l'influence qu'un titre exerce fur les viciffitudes & les deftinées de certains livres pourroit fournir un fujet intéreffant d'études bibliographiques, dût-il ne fervir que de cadre à une foule d'anecdotes littéraires & de remarques fingulières fur les différentes variétés du genre bibliophile : bibliomanes, bibliophobes, bibliotaphes, &c. Que de pitoyables productions auxquelles leur titre feul a valu d'abord une célébrité éphémère & vaut encore aujourd'hui l'honneur d'être admifes dans les collections des amateurs les plus difficiles ! que de plaquettes que leur titre feul a fauvées de l'oubli ! *Blafon*, *Miroir*, *Verger*, *Nef*, *Allumettes*, *Guidon*, &c.

lacunes, & il feroit réduit à un chiffre bien inférieur, auffi bien que celui de Dom Calmet, fi leurs auteurs n'avoient fait fouvent l'un & l'autre deux ou trois articles d'un feul ouvrage, comme cela a eu lieu pour *Hortus Gallicus*, *Campus Elyfius*, *Periarchon*, & pour plufieurs autres. La lifte donnée par Malacarne eft plus détaillée encore. Celle que je donne ci-après auroit pu être facilement doublée, fi j'avois voulu, comme lui, affigner un numéro à chacun des opufcules de Champier contenus dans le même volume; j'ai dit ailleurs pourquoi je n'ai pas cru devoir procéder ainfi.

A force de foins, de patience & de pénibles recherches, grâce auffi au bienveillant concours de mes amis, j'ai pu décrire prefque tous les livres de Champier fur les exemplaires mêmes, à l'exception du Dialogue de la cure du Phlegmon, de la Police fubfidiaire, & de deux ou trois autres, qu'il m'a été impoffible de découvrir & dont j'ai reproduit les titres fur l'autorité de Du Verdier, de Van der Linden, de Haller, du P. Niceron, de Malacarne & de M. Brunet, notre maître à tous. Ainfi, fur cinquante volumes de Champier, de tous les formats, plus de quarante ont paffé par mes mains, & je puis dire que l'étude minutieufe que j'ai été obligé d'en faire n'a pas été une des moindres tribulations de mon travail.

Parvenu à la fin de la tâche que je m'étois impofée, après deux années d'une étude ingrate & opiniâtre, j'en fuis encore à me demander fi je n'ai pas perdu & mon temps & ma peine. J'aurois voulu faire, finon un bon livre, ce qui n'eft pas donné à tous, au moins un livre utile, & je crains que M. Louis Perrin n'ait fait qu'un beau livre de plus. S'il en doit être ainfi, à ceux qui trouveroient que j'ai entrepris un travail au-deffus de mes forces, je ne puis qu'alléguer pour mon excufe cette fentence de Sénèque : « Otium fine litteris mors & vivi hominis fepultura (1). »

(1) *Epift.* 82.

BIBLIOGRAPHIE

DE SYMPHORIEN CHAMPIER.

I. — Ianua logice & phiſice. In-8° goth. à longues lignes, de LIX ff. non chiffrés, & un f. blanc. Signat. A — H.

Au verſo du titre eſt la table des matières traitées dans le volume :

Anime rationalis immortalitas : Anima mundi : Introdu&ctio ad libros de anima ariſtotelis : De ſpiritualibus anime ſenſibus : Succincta quedam vocabulorum expoſitio in editiones iacobi fabri : Introductiones in totam ariſtotelis logicam : In phiſicem ianua : Ianua in libros de celo & mundo ariſtoteli. Diſtinctiones librorum celi & mundi : De generatione & corruptione : Inuectiua hypocratis in obtrectatores medicine : Breuis in medicinam introductio : De memoria liber utilis : Pontifices atque ceſaree leges medicos concernentes.

Au verſo du f. *lx* :

Impreſſũ Lugduni per mgr̃m Guillermũ balſarim. v. die octobris. Anno Dñi mil iiij. cc. iiij. xx. & xviij (1498).

Cet opuſcule eſt dédié à des ſavants pour la plupart inconnus aujourd'hui : Jean & François Rabot, Gonſalve Toledo, Jacques de Riverie, André Victon, André Briau, Jean Clemenſin, Durand de La Grange, médecin de l'Univerſité de Montpellier, & André Botin, diſciple de Champier. Le moins obſcur de tous ces perſonnages eſt Jean Rabot, conſeiller au parlement de Grenoble, employé aux négociations les plus importantes, en France, en Italie & en Allemagne, ſous le règne de Charles VIII & au commencement de celui de Louis XII. Il mourut en 1500, & laiſſa quatre fils : Pierre, protonotaire apoſtolique & doyen de l'Egliſe de Grenoble ; Bertrand, docteur ès lois, qui ſuccéda à ſon père dans ſa charge de conſeiller au parlement ; Antoine & François (1). C'eſt ce que l'on apprend dans l'épître dédicatoire de *Janua logice & phyſice*, où Champier dit à Jean Rabot qu'il a publié ce petit livre en l'honneur de ſes fils, pour reconnoître ce qu'il avoit fait pour lui autrefois. Il ſembleroit auſſi réſulter de ce qu'il ajoute, qu'il avoit étudié pendant deux ans à Grenoble, « in patria delphini, » ſous Jean Rabot qu'il appelle « Gymnaſii decus. »

Ce petit livre, le premier que Champier publia, ſans y mettre ſon nom, appartient par ſa date à la ſérie des incunables, & il eſt de la plus grande rareté. Je n'en connois qu'un ſeul exemplaire, celui qui fait partie de la Collection lyonnoiſe de M. Coſte, réunie aujourd'hui à la Bibliothèque de la Ville, par ſuite de l'acquiſition qui en a été faite en 1855, au prix de 40,000 fr. (Voy. le catalogue rédigé & mis en ordre par M. Vingtrinier ; Lyon, Louis Perrin, 1855, deux vol. in-4°.)

Le *Janua logice & phyſice* eſt le même livre que Gonſalve Toledo déſigne ſous le titre de *Viaticum logice*, dans une épître où il donne la liſte des ouvrages publiés par Champier avant l'année

(1) Ces Rabot, illustrés dans la robe, sont cités dans l'Etat politique du Dauphine et dans le Nobiliaire de Guy Allard ; Chorier surtout s'étend longuement sur le mérite et les services de Jean Rabot.

1506 (1). Dans une épître qui précède le *De quadruplici Vita*, Sébaftien Coppin l'appelle *Dialecticès Janua*, & il dit à Champier qu'il femble avoir voulu faire revivre dans ce traité la dialectique de Chryfippe. Ce Chryfippe, philofophe ftoïcien, étoit un dialecticien très fubtil qui fe plaifoit à défendre les paradoxes les plus invraifemblables, afin d'avoir une occafion de faire briller toutes les reffources de fon efprit. Ainfi il lui arriva, s'il faut en croire fes biographes, de foutenir qu'un père peut époufer fa propre fille fans violer les lois de la nature & de la morale, & une autre fois, il entreprit de prouver qu'il feroit plus convenable de manger les morts, que de les inhumer. Ce n'étoit pas, je penfe, par cet endroit, que Sébaftien Coppin prétendoit que Champier faifoit revivre la dialectique de Chryfippe : il entendoit feulement qu'il avoit eu l'art d'imiter la fubtilité de fon argumentation pour prouver les propofitions qu'il avoit avancées.

(Bibliothèque de Lyon, Collection lyonnoife de M. Cofte.)

(1) Voyez *De claris medicine Scriptoribus*.

II. — Dyalogus fingulariffimus & perutilis viri occulentiffimi dñi Symphoriani lugduneñ. in magicarum artium deftructionem cum fuis anexis de fafcinatoribus de incubis & fuccubis & de demoniacis per fratrem Symonem de Ulmo, facre pagine doctorem & ordinis minorum fideliter correctus. Eftque dyalogus liber in quo aliqui fimul de aliqua re conferentes differentefque introducuntur. In-8° goth. à longues lignes de xx ff. non chiffrés; f. d. Signat. a — c.

Au verfo du f. *xix* :

Impreffum Lugduni per magiftrum guillermũ Balfarin. xxviij. die menfis augufti.

Au recto du dernier f. eft la marque de Guillaume Balfarin.

Ce ſont trois petits traités en forme de dialogue, dont les interlocuteurs ſont Symphorien Champier & André Botin. Champier y explique ce que c'eſt que la pyromancie, l'aéromancie, la chiromancie & l'hydromancie. Dans le ſecond dialogue, il traite de la magie conſidérée comme ſcience & dans ſes rapports avec la théologie; dans le troiſième, il réſume l'opinion des philoſophes & des théologiens ſur les devins & les ſorciers, & il enſeigne ce qu'il faut entendre par faſcination ou ſorcellerie.

Au verſo du frontiſpice eſt une gravure en bois repréſentant un perſonnage fantaſtique, vêtu d'une robe, avec des ailes éployées, le front couronné, tenant à la main une baguette ſurmontée de deux colombes, & enſeignant, du haut de la chaire, une foule de gens de tout âge & de toute condition. Quelques-uns de ſes auditeurs ſont pourvus de longues oreilles d'âne qui ſortent de leur capuchon. Je ne ſavois trop comment expliquer cette ſingularité, lorſque j'ai retrouvé par haſard la même gravure ſur bois dans le texte de La grant nef des folz du monde, traduite d'abord de l'allemand de Sébaſtien Brandt, en latin, par Jacques Locher dit Philomuſe, natif de Souabe, & enſuite du latin en proſe françoiſe par un anonyme; Paris, Geoffroy de Marnef, 1499. La gravure eſt au recto du f. *viij :* « De concion de ſapience. » C'eſt la Sageſſe qui enſeigne aux hommes à bien vivre; ceux qui entendent ſes leçons & n'en profitent pas portent des oreilles d'âne & ont leur place marquée dans « la grant nef des folz du monde. » C'eſt là ou dans l'édition de 1497, que Guillaume Balſarin a pris cette figure pour en orner le *Dyalogus ſingulariſſimus* de Champier, les figures de l'édition de La grant nef des folz du monde de 1499 étant les mêmes que celles qui avoient déjà ſervi pour l'édition de 1497, donnée auſſi par Geoffroy de Marnef.

Ce petit livre, ſans date, étoit certainement publié en 1506, puiſque Sébaſtien Coppin le mentionne dans ſon épître à Champier, en tête du livre *De quadruplici Vita*. Il a dû être imprimé peu après le *Janua logice* & avant les additions au Guidon de Cyrurgie de Gui de Chauliac; tel eſt au moins l'ordre dans lequel il eſt cité par Sébaſtien Coppin. Je le crois de 1500 au plus tard. Il eſt du nombre des volumes de Champier que l'on trouve difficilement.

Vendu 9 liv. 5 ſols. (Catal. du duc de La Vallière.)

(Bibl. de M. Yemeniz; bel exemplaire, mar. bl.)

III. — La nef des princes & des batailles de nobleſſe auec aultres enſeignemens utilz & profitables a toutes manieres de gens pour congnoiſtre a bien viure & mourir dediques & enuoyes a diuers prelas & ſeigneurs ainſy quon pourra trouuer cy apres compoſes par noble & puiſſant ſeigneur Robert de Balſat conſeiller & chambrelan du roy noſtre ſire & ſon ſenechal au pays dagenes : item plus le regime dung ieune prince & les prouerbes des princes & aultres petis liures tres utilz & profitables les quelz ont eſte compoſes par maiſtre ſimphorien champier docteur en theologie & en medecine iadis natif de lyonnois. In-4° goth. à longues lignes, de LXV ff. chiffrés. Signat. a — l. Figures en bois dans le texte, frontiſpice gravé.

Au recto du f. *lxv :*

Cy finiſt ung petit liure intitule la nef des princes & des batailles. de nobleſſe ouquel ſont contenuz pluſieurs nobles enſeignemens & doctrines tres utilles tant a gens litterez que non litterez. Oudit liure eſt contenu le teſtament de ung vieil prince ouquel ung chaſcun peut veoir comme il doit inſtruire ſon enfant ou celluy qui luy appartient à fuyr vices & acquerir vertus : & procede par ung treshault ſtile monſtrant a ſon dit enfant le merite des vertus : & la ſtipendiacion ou loier des vices...... & eſt ceſt preſent ouure imprime a lion en rue merciere par maiſtre guillaume balſarin imprimeur du roy noſtre ſire le xij iour de ſeptembre mil cinq cens & deux.

Au verſo du titre ſont des vers adreſſés aux mondains ſur La Nef des Princes & des Batailles. Au f. ſuivant ſont quatre petites figures en bois : l'une repréſente le ſupplice de ſaint Symphorien martyr, patron de Champier; dans l'autre, on voit la mère du Saint qui le bénit & l'exhorte à bien mourir; dans la troiſième, c'eſt Cham-

pier qui fait une oraiſon au ſaint; à côté de lui eſt un écu de..., au chevron de..., accompagné de trois ſaultoirs de..., 2 & 1, au chef de..., chargé d'une étoile de....



Suivent les éloges en latin de quelques grands hommes de l'antiquité & des princes de la maiſon de Bourbon.

— Cy commence le teſtament de ung vieil prince... compoſe par maiſtre ſimphorien champier dedie & enuoye a reuerend pere en dieu monſeigneur charles de bourbon ſeigneur & eueſque de cleremont en Auuergne.

Cette pièce aſſez étendue eſt en vers de dix ſyllabes & en ſtances; dans la dernière, l'auteur dit qu'il l'a achevée à Tulle, le 13 février 1502. Toutes les marges ſont chargées d'un bout à l'autre de citations des ſentences & dits des philoſophes & des Saints Pères.

— Icy commence le liure intitule le gouuernement & regime dung ieune prince compoſe par maiſtre ſymphorien

Champier. A la requefte & commandement de trefnoble & trefuertueulx feigneur Iehan de caftelnau feigneur des barõnies de caftelnau de bretenoux & de calmon de ribedoult & de fainct-chantin & feigneur des chaftellenyes du chafteau de la crozele de themynes & fonceyrac. Et auffy par le cōmandement de feigneur iacq̃s fon filz feigneur de ialoignes & de la chappellette de fainct-aman & de brecieu.

Au haut de la page eft l'écu des armes de Jehan de Caftelnau, écartelé au 1 & 4, de gueules au château d'or, qui eft de Caftelnau; contre-écartelé d'azur, au lion d'argent, qui eft de Caumont.

Ce petit traité eft divifé en deux livres.

— Cy cõmence ung aultre petit liure intitulé les prouerbes des princes.... compofe par maiftre fymphorien champier a la requefte & cõmandement de trefuertueux & noble feigneur Meffire anthoyne de pompador cheualier feigneur de lauriere & du ris.

Avec l'écu des armes de Pompadour, d'azur, à trois tours d'argent maçonnées de fable. Les Pompadour avoient pour cimier une tête d'amazone au naturel, panachée d'argent & d'azur; pour fupports, deux griffons d'or.

— Cy cōmence le liure intitule le doctrinal des princes..... compofe par ledit maiftre fymphorien champier dedie & enuoye a noble & trefuertueux feigneur meffire francois de la fenille cheualier feigneur de ioys & de chafteauneuf en auuergne.

— Cy commence ung petit liure intitule la fleur des princes.... compofes par ledit maiftre fymphorien champier. A la requefte & commandement de trefuertueulx & noble feigneur meffire iehan de neufuille feigneur dudit lieu & fenefchal de rouergue.

Avec l'écu des armes de Neufville, d'argent, à la croix de ſable.

— Cy cõmence ung aultre petit liure intitule le dyalogue de nobleſſe...... compoſe par ledit maiſtre ſimphorien champier.

— Cy commence le liure intitule la declaracion du ciel & du monde & des merueilles de la terre & de la ſituacion dicelle compoſe par maiſtre ſimphorien champier a la requeſte & commandement de treſuertueux & puiſſant ſeigneur monſeigneur gabriel le Vis de challain (1) ſeigneur des baronnies de cozand & de ſogerolles on pays de foreſt.

C'eſt là que Champier, parlant des eaux minérales connues de ſon temps en Europe, dit : « Et en France a auſſi de diuerſes manieres deaues & ſpeciallement au daulphine aupres de dye & de la fontaine qui bruſle & de la fontaine Vinenſe & en foreſtz a une fontaine dont toute la ville ſen ſert qui ſappelle ſaint-garmye : laquelle eſt clere comme argent qui a force comme vin tourne. Laquelle ne peult bouillir : ne riens ne ſe y peult cuire : & les habitans en boyuent ou lieu daultre eaue.... Et aupres de cleremont en auluergne y a une petite mõtaigne ronde enuiroñee dune plaine de la ou quelle ſort une fontaine qui gette une eſpece qui ſemble poix & tient en partie comme poix & ceulx du pais affin que les chieures ne rongent & gaſtent les petits arbres ils en mettent contre iceulx arbres : & leſd. chieures recullent & nen veullent approcher. Et aupres dud. cleremont y a une aultre fontaine qui engendre naturellement la pierre (la fontaine de St-Allyre). Car delle meſmes elle a fait ung pont de pierre : ſur quoy lon paſſe pour aller en ung molin qui eſt illec pres. Il y en a ung aultre

(1) Gabriel de Lévis, baron de Couzan, fils de Jean, baron de Couzan en Forez, Lugny en Charolois, &c, & de Marie de Lavieu; par ſa mère, ſeigneur de Feugerolles & de Challain-le-Comtal, bailli de Forez. Il épouſa en 1525 Marie de Joyeuſe, de laquelle il n'eut point d'enfants. La baronnie de Couzan, la première du Forez, paſſa à Claude de Lévis, ſon neveu.

en ung lieu qui ſappelle mantas au dioceſe de cleremõt qui la veille ſainct pierre daouſt eſt toute plain dinmondices & de lymon : & le iour dud. ſainct pierre eſt auſſi clere que argent & nette ſans ce que perſonne y ait touche ne riens nettoye. »

Plus bas, parlant de l'Italie, il s'exprime ainſi ſur les habitants dégénérés de ce beau pays : « Et ſi les cites de Ytalie eſtoient garnies des frãcoys & des corps des allemans armez des harnoys de Millan ſeroient imprenables es humains : mais les ytaliens depuis leurs anciennes dominations ſont fais peſans & negligens en armes & leurs vertus corporelles & ſpirituelles diminuees : & ſpecialement touchãt faitz darmes. Quant à la doctrine il y a des doctes en toutes facultez : & qui ſont ſtudieux & vertueux : mais non pas ſi grand nombre que le temps paſſe. Les ytaliens ont eſte autresfoys les plus hardys & prudens forts & agilles du monde : mais maintenant ceſt par le contraire & eſt faict miracle : car le lyon eſt conuerti en biche ceſt a dire que les ytaliens anciennement en vigueur eſtoient les plus hardys comparer au lion : & maintenant ſont craintifz comme les cerfz & biches : qui pour les tremblemens des feuilles des arbres prennent la fuyte. Se ceſt pour leurs vices deſpuis acquis ie le remetz a dieu qui congnoiſt les vertus & vices des gens..... »

Vers la fin de ce Traité du ciel & du monde, Champier dit : « Si prierons les troys roys deſſus nommez deſquelz ou iourdhuy celebrent leurs adoracions auquel iour ay accomply ce petit œuure. Lan de grace mil cíq cens & deux le ſixieme iour de Iãuier quil leur plaiſe prier celuy qui par eulx fut tel iour adore quil luy plaiſe de auoir aggreable ceſte petite operacion laquelle a ſa louenge ay recueillie des anciens ſages & philoſophes & a la fin me doint congnoiſſance de mes pechez confeſſion contriction & ſatisfaction vie vertueuſe & gloire eternelle.

A la fin :

Cy eſt cõply le liure du ciel & du monde, lequel a eſte cõpoſe a la requeſte de treſnoble & puiſſant ſeign̄r mõſeign̄r Gabriel de leuis ſeigneur de coſan noble & ancienne maiſon. *De qua dici poteſt : eſt domus de qua dicitur : de tribu levi duodecim milia ſignati.*

Un écu écartelé, 1 & 4, d'or, à la croix ancrée de gueules, qui eſt Damas; contre-écartelé d'or, à trois chevrons de ſable, qui eſt Lévis.

Suit une épître en latin de Symphorien Champier à Jacques Robertet, protonotaire impérial & apoſtolique, docteur en l'un & l'autre droit, en lui envoyant l'ouvrage ſuivant :

— Opus admodum tornatum corruptos mulierũ mores in medium memorãs ab eruditiſſimo viro ſimphoriano artis peonie profeſſore eximio editum.

C'eſt un recueil de tout ce que les philoſophes & les poètes de l'antiquité ont écrit contre les femmes.

— Cy commence ung petit liure intitule la malice des femmes lequel a eſte recueilly de matheolus & aultres qui ont prins plaiſir a en meſdire par affection deſordonnee lequel eſt cy couche non pour meſdire : mais par doctrine pour euiter aux inconueniens que peuuent arriver par femmes. Par quoy ſil y a aulcuns mots qui ſoient deſplaiſans & mordans ſoient attribues au bigame Matheolus.

Ce livre, compoſé en latin ſous le nom de Matheolus, par un auteur inconnu, vers le milieu du quinzième ſiècle, avoit été déjà traduit en françois par un anonyme & imprimé ſous ce titre :

« MATHEOLVS

Qui nous monſtre ſans varier
Les biens & auſſy lès vertus
Qui viennent pour ſoy marier
Et a tous faictz conſiderer
Il dit que lhomme n'eſt pas ſaige
Si ſe tourne remarier
Quant prins a eſte au paſſaige. »

La Malice des femmes eſt une ſatire très violente contre le ſexe féminin. L'auteur a beau faire ſes réſerves, & proteſter qu'il n'eſt queſtion dans ſes vers que des méchantes femmes, à l'entendre elles ſont toutes mauvaiſes. Voici le début de cette pièce en vers de huit pieds :

« Toi qui liras dedans ce liure
Fais que des femmes te desliure
Si tu vois leurs opinions
Leurs mœurs & leurs condicions
Que ie diray ſen ay licence
Bien croy que par iuſte ſentence
Deuers ma partie feras
Et par droit les condempneras. »

— Cy commence ung aultre petit liure intitule le doctrinal du pere de famille a ſon enfant... compoſe par maiſtre ſimphorien champier. A la requeſte de honorable & prudente perſonne meſſire francoys robertet balif duſſon en auuergne ſecretaire du roy & de monſeigneur de bourbon & ſon recepueur au pays de foreſt. — Senſuyuent pluſieurs beaulx enſeignemens pour regir & gouuerner ſes enfans fait en groſſe rime ancienne....

Ce ſont des préceptes pour la conduite de la vie, mis en quatrains.

— Aultres enſeignemens pour apprendre a bien viure & bien morir..... — Senſuyt le regime dung ſeruiteur utile au pere de famille pour enſeigner & endoctriner ſes ſubiectz & auſſi ſes enfans..... — Ceſt la voye de paradis que Dieu donne à ſes amys.

Toutes ces pièces ſont en vers.

Cy finiſt la nef des princes auec pluſieurs petis traitez

compofee par maiftre fimphorien champier docteur en theologie & medicine iadis natif de fainct faphorin le chafteau au pays de lionnoys.

— La nef des batailles auec le chemin de lofpital compofe par noble & puiffant feigneur Robert de barfat feigneur dantrefgues & de faint amand es montaignes dauuergne confeiller & chambellan du roy noftre fire en fon confeil & fenefchal au pays Dagenes & de Gafcoigne.

L'écu des armes de Balfac, d'azur, à trois flanchis ou faultoirs d'argent, 2 & 1, au chef d'or, chargé de 3 flanchis du champ, pofés en fafce.

Cy finift lordre & train que ung prince ou chief de guerre doit tenir tant pour conquefter ung pays & paffer ou trauerfer celluy des ennemys..... fait & compofe par noble & puiffant feigneur Robbert de balfac feigneur dantregues & de faint amand es montaignes : confeiller & chambellan du roy noftre fire & fon fenefchal es pays de gafcongne & agenes.

Ce Robert de Balfac eft le même qu'il appelle ailleurs Balfat & Barfat. Il étoit fils de Jehan de Balfac & d'Agnès d'Entragues, fénéchal de Gafcogne & d'Agénois. Il époufa Antoinette de Caftelnau, dame de Bretenoux, & fervit Louis XI avec vingt hommes d'armes contre le comte d'Armagnac, en 1471 & 1472. Au voyage de Naples, Charles VIII lui confia le commandement de la citadelle de Pife. On voit que c'étoit un homme de guerre & bien placé pour écrire la Nef des Batailles. Une branche de cette maifon s'étoit fixée en Lyonnois, où elle a poffédé les châteaux de Bagnols & de Châtillon-d'Azergues, par le mariage de Roffec de Balfac II[e] du nom, avec Jeanne d'Albon, en 1433. Ce Roffec mourut en 1473. Son fils Geoffroy (1) époufa Claude Levifte & mourut

(1) Il étoit seigneur de Montmorillon et de St-Clement en Bourbonnois. En 1496, un cheval fougueux l'ayant emporté et précipité dans le Rhône, il se voua à la Sainte-Vierge, et, en me-

ſans enfants mâles en 1509. Bagnols & Châtillon-d'Azergues paſſèrent avec ſes filles en des mains étrangères. On voit encore en pluſieurs endroits, au château de Châtillon, l'écu des Balſac avec ſes flanchis ou ſaultoirs. Geoffroy fut inhumé dans une petite chapelle iſolée, aujourd'hui en ruines; la pierre qui recouvroit ſa tombe fut tranſportée, il y a quelques années, dans la chapelle de Notre-Dame, autrefois chapelle du château, joignant la porte d'entrée de l'enceinte. Cette pierre eſt actuellement placée debout contre le mur, dans un petit renfoncement, près de l'autel, du côté de l'évangile. On y lit cette inſcription : « *Cy giſt noble & puiſſant ſeigneur meſſire Geoffroy de Balſac ſeigneur de Châtillon & grand varlet de chambre du roy Charles VIII qui treſpaſſa le ixe j. de januier lan* 1509. *Priez pour ſon ame.* » L'épitaphe eſt en lettres gothiques. Au milieu eſt la repréſentation d'un chevalier armé de toutes pièces.

— Senſuit le droit chemin de lhopital & les gens qui le trouuent par leurs euures & manieres de viure.

Cette moralité, compoſée par Robert de Balſac & publiée pour la première fois par Champier à la ſuite de la Nef des Princes, m'a paru aſſez curieuſe pour mériter d'être reproduite. Elle a été réimprimée deux ou trois fois à Lyon & à Paris, dans les premières années du ſeizième ſiècle, mais toujours avec des modifications dans le titre, & des additions qui, bien qu'inſignifiantes, permettroient de ſuppoſer que ce n'eſt pas l'opuſcule de Robert de Balſac, ou au moins qu'il a été altéré (1). Quoi qu'il en ſoit, ces diverſes pièces étant devenues d'une exceſſive rareté, j'ai penſé que c'étoit un motif de plus pour faire connoître celle qui a été donnée par Champier. On la trouvera ci-après.

moire du peril auquel il avoit échappé miraculeusement, il fit placer un *ex-voto*, ou tableau représentant cet événement, dans l'eglise des Celestins de Lyon, où on le voyoit encore au commencement du siecle dernier. (P. Anselme, tom. II, p. 437, Géneal de Balsac.)

(1) Je trouve dans le Manuel du Libraire : Le grant chemin de lospital, imprimé à Lyon par Martin Houard, 1508, pour Loys Le Bourg. In-4°, de IV ff. — Le chemin de lospital... imprime a Paris par la veufue feu Jehan Trepperel et Jehan Jehannot. In-8° goth. de VIII ff. s. d. — Le droict chemin de lopital.... In-16 goth. de VIII ff., s. l. n. d. Ce dernier finit par ce quatrain en forme de souscription :

« Cy finist le chemin de lhopital
Ou fortune maine grans et petis
A pied par faute de cheual
Qui est la fin des gens maladuertis. »

M. Brunet croit que ces trois pièces sont probablement les mêmes, sans toutefois l'affirmer.

La Nef des Princes & des Batailles eſt une eſpèce de macédoine entremêlée de françois & de latin, où l'on trouve de tout, moralités, joyeuſetés, & beaucoup d'érudition, comme c'étoit l'uſage alors d'en mettre partout, même dans les œuvres les plus futiles, ſans doute pour ſe conformer au précepte d'Horace. C'eſt un des livres les plus rares & les plus curieux de Symphorien Champier.

Il y en a eu une deuxième édition :

— La nef des princes & des batailles de nobleſſe auec le chemin pour aller a loſpital & aultres enſeignemens utilz..... Petit in-4° goth. de LXXXVI ff. non chiffrés, à longues lignes. Signat. A—T. Titre en rouge & noir, fig. en bois dans le texte.

Au recto du dernier f. :

Cy finiſt ung petit liure intitule la nef des princes & des batailles de nobleſſe ouquel ſont contenuz pluſieurs enſeignemens & doctrines tres utilles tant a gens litterez que non litterez..... Et eſt ceſt preſent œuure imprime a Paris le neufuieſme iour du moys Daouſt. Lan mil cinq cens vingt cinq par Philippe lenoir relieur iure en luniuerſite de Paris. Demourant en la grant rue ſainct Iacques. A lenſeigne de la Roze blanche couronnee.

Au verſo du même f. eſt la marque de Philippe Lenoir, & non Michel, comme l'appelle le P. Niceron.

Un exemplaire de la Nef des Princes, Lyon, Guill. Balſarin, 1502, a été payé 12 liv. à la vente du duc de La Vallière; un autre, Paris, Phil. Lenoir, 1525 (quelques ff. refaits à la main), n'a pas dépaſſé 4 liv. 10 ſ. à la même vente. Aujourd'hui, ſi un exemplaire de l'édition de Lyon apparoiſſoit dans une vente, les bibliophiles ſe le diſputeroient, pour peu qu'il fût en bonne condition.

(Bibl. de la Ville, Coll. de M. Coſte. Magnifique exemplaire.)

Senfuit le droit chemin de lhopital & les gẽs qui le
trouuẽt par leurs œuures & maniere de viure &
que pour vraye fucceffion & heritage doi-
uent eftre poffeffeurs & heritiers dudit
hofpital : & jouir des priuileges
droitz & prerogatiues ou
aultrement leur fe-
ront fait grand
tort & in-
iuftice.

Gens qui ont petit & defpendent beaucoup. Gens qui iouent voulentiers & perdent fouuent. Gens qui ont petite prife & rente qui portent draps de foye & chiers habillemens. Vieulx gens darmes qui nõt rien acquis en leur ieuneffe mais fait bonne chiere & tout defpendu. Gens qui defpendent leurs biens fans ordre ne mefure. Gens pareffeux qui craignẽt en ieuneffe trop trauailler. Marchans qui achatent & vendent a bõ marche & a credit. Gens qui fe veulent venger de tout ce que len leur fait : car tel fe cuyde venger qui fe veille. Gens qui laiffent perdre ce quilz ont de leur maiftre ou de eulx a faulte de le ferrer par fotife & pareffe. Gens qui fe gouuernent par confeil de folz & mechans & leur donnent charge de leurs befongnes.

Gens qui nont gueres biens & entretiennent grant eftat.

Vieux tabourins & meneftriers. Gens qui nont trauaille en ieuneffe vont a lofpital en vieilleffe.

Gens qui feruent leurs maiftres a leurs defpens. Marchans & aultres gens qui ont perdu leur credit. Gens fubitz & legiers qui ont fait folie & leur dommaige auant y penfer. Gens pareffeux

moulx & negligens. Gens qui ne penſent que au iour la iournee & non point au temps advenir. Gormans & beliſtres.

Gens quelque grant ſeigneurie quilz ayent ne priſent qui deſpendent le leur follement & ſans raiſon ne ordre.

Gens afeminez & putaniers en ſont meſtier.

Gens legiers voluntaires & non ſtables,

Gens qui couchent tard & lievent tard. A loſpital.

Gens qui preſtent voulentiers argent a gens qui nont dequoy payer. Gens picqueplaiz & nourriſſeurs de proces & queſtions. Gens opiniaſtres & incorrigibles.

Gens qui ne trouuent rien cher a creance & payent mal.

Gens qui nexercicent bien ſaigement & diligemment loffice en quoy ilz ſont commis. A loſpital. Maiſon ou len dance continuellement & font feſtes & nont point de couſtume dauoir grant argent ne de bien faire leurs beſongnes. Gens voluntaires & trop affectiones font ſouuent des folies & leur domaige. Gens qui mangent leur ble en herbe. Gens que eulx ou leurs ſeruiteurs iouẽt iuſques a la minuit ou toute la nuit ilz brulent le boys & gaſtent la chandelle : boiuent le vin & puis leſdictz ſeruiteurs dorment le matin quant doiuent aller a la beſongne de leur maiſtre.

Gens qui entreprennent plus grant choſe & faiz quilz ne peuuent ou ſcauent faire.

Gens prodigues & grans deſpendeurs ſans meſure.

Gens que quant leurs voiſins ſont à faire leurs beſongnes aux champs ou a la ville ilz iouent ou ſont a la tauerne.

Gens poures qui ſe marient par amourettes ſans auoir rien.

Gens couſtumiers de faire œuures de faict ou folies.

Gens deſobeiſſans a leur prince ou iuſtice.

Gens capiteux teſtuz ou noyſeux car ils confiſquent tout en ung. Gens qui par pareſſe & faulte de couraige laiſſent perdre leurs biens. Gens qui font porter grans habillemens & grans triumphes a leurs femmes plus que leur cheuance ne biens ne portent. Gens qui meinent ſouuent leurs femmes en voyage ou feſtes. Maiſon ou après que le ſeigneur ou la dame ſont couches les ſeruiteurs font grãs banquez auant quilz ſe couchent. Gens qui font ſouuent grans banquetz & grandes aſſẽblees.

Gens qui donnent plus que leurs biens ne peuuent porter ne endurer & ſans raiſon. Poures ſoudoires qui en ung moys mengent

les gaiges de troys & cuident que leurs dicts gaiges durent toufiours & fe attendent de prendre ung bon prifonnier ou une bonne fortune a la guerre & a lauenture ilz la trouueront mauuaife dõmaigeufe.

Gens qui fe prifent plus quilz ne valent & a qui femble que les biens leur foient deuz de rente.

Gens mauluais payeurs car ilz leur fault tout payer en ung coup ce quilz ont emprunte en vingt ans & leur femble que largent prefte leur vient de auantaige.

Gens qui viuent fans prouifion mais au iour la iournée.

Gens qui vont prendre leur plaifir & paffer temps a lheure quilz doibuent vacquer a leurs befongnes.

Les maiftres qui feuffrent faire a leurs feruiteurs largeffe de leurs biens a leurs comperes & commeres & aultres accointances & en faire leurs amicies & bienueillances a fes defpens.

Gens qui fe defpoillent auant aller coucher fi neft a gens a qui ilz foyent bien tenus par raifon & quilz foient bien furs de eulx.

Gens qui prennent grant fomme dargent fans le compter & que leur fault en rendre compte.

Gens qui ne viuent que de piller & rober & de chofes de mauluais acqueft qui requiert mauluaife fin.

Gens fans eftre princes ou trop grans feigneurs qui mettent dixhuit aulnes de velours dans une robe a grant argent & habillemens. A lofpital.

Gens qui demourent beaucoup a fe habiller le matin pource que le laffet eft deferre & les aiguillettes des chauffes.

Gens qui defpendent beaucoup & gaignent peu. Gens qui ne fcauent entretenir nettement les habillemens quant ilz les ont les mettent a tous les iours & les laiffent perdre par leur faulte.

Gens qui font mal penfer leurs cheuaulx & leurs beftes. Gens qui laiffent pourrir leurs tapifferies es murailles & linge ou cõfre. A lofpital.

Compaignons & poures gentilzhommes achatans & mengeans chofes friandes & cheres.

Gens qui laiffent leur bon meftier pour eftre lacaix & faire les gens darmes. Gens qui laiffent les prez & les iardins fans clorre quant les fruitz y font.

Gens qui laiſſent plouuoir ſur leurs greniers & ſur les courtines du liɖ a faute de recouurir.

Gens qui chantent touſiours de gaudeamus & non point de requiem.

Gens qui changent ung bon cheual a ung mauluais & tournent de largent encores auſſi quelque aultre bõne choſe a une mauuaiſe.

Gens qui vendent ou engaigent leur cheuance ſans grant cauſe & bonne raiſon.

Gens tauerniers & cabareſtiers. Gens qui font menger à leur meſnage le pain chault & frais & qui bruſlent le boys vert.

Gens qui laiſſent leur granche deſcouuerte quant le fain eſt dedans.

Gens qui ont eu de grans biens & les ont perdus & continuent la deſpence quilz faiſoient quant ils auoient les grans biens.

Gens qui laiſſent menger les prez & les bledz pour pareſſe de aller getter le beſtial dehors ou les faire garder. Gens qui ſe laiſſent brider & ſubiuguer a leurs prochains parens ſeruiteurs & aultres comme le bon duc de bretaigne & daultres beaucoup. Gens qui laiſſent gaſter le pied du cheual pour pareſſe de ferrer. Gens qui laiſſent auſſi gaſter le dos du cheual a faulte de rembourrer & rabiller la ſelle.

Gens qui couppent leurs chauſſes au genoil & decouppent leurs pourpointz & habillemens.

Gens qui vont tard faire leur iournee & leur beſoigne.

Gens qui ne oyent iamais compte de leurs recepueurs & ne ſcauent que deſpendent pour moys ne pour an. Gens qui ne pencent depuis quilz ſe lieuent du liɖ ſinon en quoi ilz pourront paſſer temps tout le iour & faire leurs plaiſances ſans pencer a leur proffit & affaires.

Gens qui laiſſent leurs caues greniers & charniers ouuers & ſans clef & quilz ne ſcauent ne ſe prennent garde cõme tout ſe gouuerne. Gens qui vendent leur cheuance pour eſtre marchans. Gens qui font leur dõmaige pour acomplir & faire plaiſir a aultruy. Gens qui a faute de reparation quilz peuuent bien faire laiſſent abatre une maiſon rompre une paſture ou ung eſtang ou aultre choſe qui porte profit.

Gens qui laiſſent perdre leur bon droit & proces a faulte de pourſuite. Gens qui ne craignent a deuoir ne de eſtre executez & excommuniez ne de en rendre compte a dieu.

Gens qui laiſſent perdre cent eſcuz pour peur de en deſpendre dix.

Gens qui ayment mieulx faire ouyr a aultruy les comptes de leurs recepueurs & gens qui font leur deſpence que les ouyr eulx meſmes. Gens qui baillent leurs meubles & biens en garde ſans compte ne inuentoire.

Gens qui ayment mieulx leur ayſe & plaiſir que leur proffit & honneur. Gens qui ſe melent de trop de meſtiers.

Gens qui veulent uſer de leur volunte plus que de la raiſon.

Gens qui diſent que ſaiges & font que folz.

Gens qui refuſent & fuyent a auoir une bonne charge & commiſſion pour eſpargner leur peine.

Gens qui preſtent leurs bons cheuaulx & habillemens a gens qui ne vallent pas. Gens habilleurs (hâbleurs) & menteurs a la fin ne ſont gueres priſez & font mal leurs beſongnes. Gens qui font leurs beſongnes pour cuider & que leur ſembloit ainſi. Gens qui ne ſont bien aduiſez & ſaiges qui font les choſes legierement ſans bien penſer a quelle fin doiuent venir. Gens glorieux qui cuident beaucoup valoir & leur ſemble que iamais bien ne leur fauldra. Gens qui ne ſont grans princes que le ſeigneur menge en ung lieu & la dame en ung aultre & qui font troys a quatre diſners lung apres lautre. Gens ingratz enuers dieu & qui ne le ſeruent & viuent de mauuaiſe vie qui meine a mauuaiſe fin. Gens qui achatent un cheual fait a eſtros & le laiſſent apres viij iours. Gens quil fauct quilz ſeruent ordinairement ung maiſtre en une maiſon & portent pantofles larges & moſſes deuant a la mode du iourdhuy. Gens qui ont des biens & cheuaux en pluſieurs lieux & ne les viſitent ſouuent & qui ne ſcauent comment leurs beſongnes ſont gouuernees & ſen rapportent aux ditz de leurs ſeruiteurs.

Gens qui font grant deſpence ſous eſperance de auoir la ſucceſſion dung homme viuant quilz ne auront a lauenture iamais. Gens qui font ung meſtier & lexercent bien & voient qu'ilz nen peuuent tirer leur vie ils en deueroient prendre ung aultre.

Gens qui ſont pleiges & caucions pour aultruy.

Gens qui par negligence laiſſent pourrir le fain au pre & le ble

aux champs & perdre les raiſins en la vigne & les fruitz aux arbres.

Les maiſtres qui ſe fient & attendent du tout de leurs beſoignes a leurs ſeruiteurs ſans ſcavoir ne ſoy enquerir ſils les ſeruent bien ou mal.

Gens qui ſont tuteurs & curateurs de enfans.

Gens qui ſont commiſſaires de ung ſequeſtre & deſpendent de largent en leurs beſoignes.

Gens qui vendent ou engaigent leurs terres pour preſter largent a aultruy. Gens qui mettent leur bien ou leur temps pour enfant ou pour commun.

Gens poures qui veullent eſtre bien ayſes & bien veſtus & ne veullent rien faire ni trauailler. A loſpital.

Gens qui ſont faillis de grant maiſon & riche qui ne ont gueres de biens en leur part & veullent tenir le train & la deſpence de la maiſon dont ils ſont faillis non pas eulx arrenger ſelon leurs biens. Gens treſoriers & recepueurs auſſi deſpenciers qui demeurent longtemps ſans rendre leurs comptes & baillent largent ſans auoir bon acquit. Gens qui donnent plus a leurs filles que leur cheuance ne biens ne peuuent porter. Gens qui ſe font varletz de ce quilz ſont maiſtres & ſe font deſplaiſir & dõmaige pour faire plaiſir a aultruy. Gens qui recoipuent daultruy & le mettent en leurs propres affaires. Gens qui ſe vantent de faire beaucoup & ne font rien qui vaille. Gens qui ſe fient a la maiſon dont ilz ſont nez ou ilz nont rien & laiſſent a trauailler dans ceſte fiance. Gens qui ſe meſlent de aultruy meſtier. Gens qui a faulte de couraige & diligence laiſſent a pourchaſſer & auoir des biens. Gens qui reprennent les aultres & ils font pis que eulx. Gens qui tant plus perdent & tant plus veullent iouer diſant quilz ne ſen iront point a perte & perdent tout. Gens quant ilz ſont bien ayſes & font leur proffit qui ne ſi peuuent tenir : mais veullent changer & pis beaucoup de foys. Gens qui trauaillent beaucoup & prennent de la peine aſſez ſans propos & bonne raiſon & le tout eſt rien à la fin. Mary & femme qui ſe accordent mal & ſe lung eſt de mauluais gouuernement encore pis lautre. Deux maiſtres en une maiſon differens & contraires de opinion. Gens qui ſe fient touſiours trouuer leur vie pour leur bon perſonnaige ou cuider ſcauoir & ne mettre point peine de ce faire. Jeunes gens & aulcunesfois daultres quant leurs parens & amys leur di-

sent leurs faultes & vices ilz en sont mal contens & font pis que deuant & ne se veullent corriger & fuient ceulx qui leur conseillent leur proffit.

Gens qui laissent leur tapicerie couuertes linceulx & habillemens qui sont un peu rompus perdre tant a faulte de les rabiller que couldre. Gens qui pensent que leurs maistres leur ayderont tousiours & a ceste fiance dependent tout ce quilz ont & le maistre meurt ou change de propos souuent. Gens qui sur esperance de gens deglise meinent grant despence & ilz peuuent mourir.

Gens chiches de mailles & larges & prodigues de ung escu.

Gens opinastres qui ont ung proces & trouuent bon appointement & ne le veullent prendre & perdent le tout bien souuent. Gens qui ne scauent conduyre une bonne fortune quant elle leur vient ne mettre a execution car elle ne vient pas tousiours. Gens qui laissent ung bon mestier pour ung mauuais. Gens qui se attendent de faire leurs besoignes de demain a demain & ne peuuent trouuer lheure & le temps sen va. Gens qui vont au marche ou a la foire a deux ou troys lieues aux iours ouuriers & vendent a quatre blancs de marchandise & en despendent six & perdent leur iournee. Gens qui ont grant heur & grant auctorite qui pensent que ceste fortune dure tousiours & a ceste cause font tort & desplaisir a beaucoup de gens & leur en faut rendre compte bien souuent. Gens qui congnoissent que leurs besoignes se font mal & ny remedient de bonne heure. Gens qui font grandes despences & mises pour esperance dauoir de grans biens de ung proces quilz ont en iustice car a lauenture ilz perdront le principal & payeront les despens. Gens qui pour espargner ung peu de peine & dargent tumbent en inconuenient & plus grant mise & trauail beaucoup de foys. Gens qui assemblent cheuance a bon marche & a mauuais payeurs qui en prennent en payement mauuais cheuaulx & pierreries & draps a plus cher marche qu'ilz ne valent. Gens de qui les seruiteurs donnent du meilleur vin a la ville ou village a grans potz & la chair & aultres biens a leurs paillardes ou aultres accointances sans que les maistres en saichent rien. Gens qui laissent le paue de leurs salles & chambres & les fouyers & cheminees aussi voirrines sans radouber car tous les iours le dommaige croist qui est signe de paresseux & de mauuais menasgiers.

Gens vagabonds & rogiers bon temps qui ne penſent a tumber es inconueniens & neceſſitez qui leur peuuent venir & dangier ou peuuent eſtre le demourant de leur vie ſont les aiſnes fils & principaulx heritiers de lhoſpital enſemble tous les deſſus nommez qui pour raiſon & leurs merites & maniere de viure & de faire ny doibuent ne peuuent faillir.

Tous ceulx qui feront le contraire de ce qui eſt deſſus nomme nauront iamais ne part ne quart ne heritage audict hoſpital mais en feront exens & quittes & auſſi de lordre de belliſtre & de maugouuerne.

FINIS.

IV. — Le guidon en francoys, auecque les addicions en ung chacun principal chapitre ſelon Galien Auicenne Halyabbas Arnauld de Villeneuue Salicet Dinus de Florence Petrus de Argilata Lanfranc Thederic & aultres modernes recueillies & aſemblees par maiſtre Simphorien champier auecque le chapitre uniuerſel & treſſingulier auquel ſont contenues les louanges principes & choſes uniuerſelles de cyrurgie pour plus facilement paruenir des choſes uniuerſelles & communes aux particulieres propres & ſingulieres. Les dictz guidons ce (*ſic*) vendent chez maiſtre Eſtienne gueygnard pres ſaint Anthoine a lyon en la rue merciere deuant lymage de ſainct Loys. In-8° goth., a 2 col., de CCCXXXV ff. non chiffrés. Signat. *a*—ʒ, A—Q.

Entre les cahiers z & A ſont trois cahiers avec une ſignature en dehors de l'alphabet. Titre en lettres rouges. Au verſo du frontiſpice, une figure en bois.

— Chapitre uniuerſel & treſſingulier auquel ſont contenuz les louanges & choſes generales & treſutiles a cheſcun qui veult proffiter en la ſcience & art de cyrurgie lequel a eſte icy arreſte & compoſe par maiſtre Simphorien champier.

Cy finiſt le chapitre uniuerſel & treſſingulier comprenant en ſomme & brieuement ce qui eſt contenu en ce guidon auec les louanges de cirurgie compoſe par maiſtre Simphorien champier.

Ce Chapitre uniuerſel & treſſingulier remplit *xij* ff. A la ſuite, on retrouve la figure en bois qui eſt déjà au verſo du frontiſpice. Aux ff. *s* & *M vij*, quelques inſtruments de chirurgie gravés en noir dans le texte.

Au bas du recto du f. *cccxxxv* & dernier :

Cy finist le guidon en cirurgie auecques les addicions ensemble le chapitre uniuersel & tressingulier icy adiouste & compose par maistre Simphorien champier habitan (*sic*) a lion & praticquant en la science hypocratique. Imprime a lion par Iehan de vingle, lan de grace m. ccccc. iij.

Malacarne cite une première édition de ce livre, sous le titre :

— Addiciones in chirurgiam magistri guidonis de cauliaco D. Simphoriano champerio physico authore. Lugduni 1498, in-4°.

Je ne la connois pas & ne l'ai pas vue mentionnée ailleurs. Le même auteur cite encore :

— Chapitre uniuersel.... icy areste & compose par maistre Simphorien champier. In-4° goth. de CCLXXXIV ff. sur 2 col.

Cy finist guidon en cirurgie... imprime a paris par Francoys regnault libraire de luniversite de paris demourant en la rue sainct Iacques a lenseigne sainct Glaude. Lan mccccc & viiij. Le vij iour de decembre.

Le Guidon est l'œuvre de Gui de Chauliac, à laquelle Champier a ajouté un chapitre & un commentaire. Il dit en marge du traité V, *De claris medicine Scriptoribus*, parlant de Gui de Chauliac : « Quem aliquando in ciuitate nostra lugd. interpretatus sum additionesque in ipsum superaddidi. »

Les actes capitulaires de St-Just mentionnent un Guigo de Caulliaco, chanoine & prévôt du chapitre de cette église, & donnent la division de ses biens & prébendes qui fut faite le 25 juillet 1368. Elle est rappelée en ces termes dans le livre des Partages : *Sequuntur bona & terre que & quas bone memorie dñs Guigo de Caulliaco quondam canonicus & prepositus sancti Justi tenebat ab ecclesia predicta tempore mortis sue. Que terre fuerunt divise in capitulo ut est moris ad*

ſonum campane & infraſcripto die xxv iulij anno Dñi m. ccclxviij (1).

Ce Gui ou plutôt Guigue de Chauliac eſt certainement l'auteur ou compilateur de divers traités de chirurgie & principalement du Guidon, qui précéda de deux ſiècles les travaux d'Ambroiſe Paré ſur ces matières, & jouit pendant longtemps d'une popularité excluſive. Le Guidon fut bientôt traduit dans toutes les langues de l'Europe; on en fit un grand nombre de copies, & il devint partout comme un manuel pratique indiſpenſable aux hommes du métier, qui étoient alors pour la plupart des barbiers, phlébotomiſant, tranchant, taillant, ſans autres études que les expérimentations qu'ils faiſoient ſur les pauvres patients. Il fut imprimé à Lyon pour la première fois, ſous le titre : Le liure appelle guidon de la pratique en cyrurgie, Bartholomy buyer, 1478; puis en 1490. C'eſt un des premiers livres imprimés à Lyon, où la typographie ne fut connue qu'en 1473. Cet empreſſement témoigne de l'eſtime que l'on en faiſoit encore, plus d'un ſiècle après la mort de l'auteur, qui l'avoit achevé vers 1363. La faveur publique continua pour le Guidon pendant la durée du ſeizième ſiècle, qui en vit pluſieurs éditions. Symphorien Champier penſa qu'il méritoit d'être publié de nouveau avec les améliorations introduites dans la pratique, & il le fit imprimer en 1503 avec des additions, des corrections & des commentaires. Iehan Canappe publia le Chapitre ſingulier de maiſtre Guidon de Cauliac, nouvellement traduit & illuſtré de commentaires, Lyon, Eſtienne Dolet, 1542. Laurent Joubert donna du livre de Chauliac une traduction nouvelle plus appropriée au langage du temps, à laquelle ſon fils joignit des annotations; Lyon 1576 & 1596, in-8°. On en a fait depuis un grand nombre d'éditions : Rouen 1615, Tournon 1619, Bourdeaux 1672, Paris 1683, Lyon 1704, Liége 1711, & enfin Lyon 1716. Mais le ſiècle dernier fit juſtice du Guidon, & les immenſes progrès de la ſcience anatomique l'on condamné à un oubli complet. Après avoir fait autorité pendant un ſiècle & demi, ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un vieux livre dont les premières éditions ſeulement ſont recherchées par les bibliophiles, parce qu'elles remontent aux premiers temps de l'imprimerie. Il faut cependant que le Guidon ſe ſoit recommandé par des titres véritables &

(1) Archives du département du Rhône. Baronnie de St-Just, série G, n° provisoire 2964.

férieux, pour avoir été pendant près de trois fiècles le *vade mecum* obligé des chirurgiens.

Aftruc, qui a confacré un article à Gui de Chauliac (1), dit qu'il a contribué plus qu'aucun autre à faire de la chirurgie un art régulier & méthodique, & que ceux qui ont écrit après lui n'ont fait que le copier. Mais Aftruc & les autres biographes gardent le filence fur l'année de fa mort, & ils ont ignoré qu'il étoit chanoine & prévôt de St-Juft. Aftruc fe contente d'ajouter qu'il étoit né au village de Chauliac en Gévaudan (Chaulhac, Lozère), dont il avoit pris le nom, fuivant un ufage fréquent à cette époque où les noms patronymiques n'étoient pas encore ufités. Il dit encore qu'il avoit d'abord pratiqué la chirurgie à Lyon, & qu'il vécut enfuite conftamment à Avignon, où il étoit devenu médecin & chapelain commenfal du pape Clément VI, en 1348. On voit par l'extrait des actes capitulaires que j'ai reproduit ci-deffus, qu'il étoit mort à la date du 25 juillet 1368. L'ufage étoit, dans le chapitre de St-Juft, comme dans celui de l'Eglife de Lyon, de procéder capitulairement au partage des bénéfices devenus libres par le décès du chanoine titulaire, le lendemain & quelquefois le jour même : fi Gui de Chauliac mourut à Lyon, ce fut donc le 24 ou le 25 juillet, & dans le cas où il feroit mort à Avignon, ce feroit quelques jours plus tôt.

Il eft probable que la famille de Gui de Chauliac étoit originaire de Lyon, ou qu'elle étoit venue s'y établir dès le quatorzième fiècle. Car je trouve dans une affemblée capitulaire tenue à St-Juft le 2 juillet 1378, un Bernard de Chauliac parmi les chanoines capitulants, & dans le partage des biens de Jacques Fabri, chanoine & facriftain de St-Juft, le premier jour de décembre 1379, le même Bernard de Chauliac eft encore nommé ; ailleurs je vois un Guillot de Chauliac, citoyen de Lyon, qui donne au chapitre de St-Juft une vigne fituée dans la paroiffe de Brignais. Gui de Chauliac étoit certainement à Lyon en 1366, car il eft au nombre des chanoines capitulants, dans un chapitre tenu à St-Juft cette même année : « *Etoient préfents : Charles d'Alençon, archevêque, abbé dudit St-Juft, Jacques Fabri, docteur ès loix, facriftain & official, Beraud de Lavieu, courrier* (correarius) *de l'Eglife de Lyon* (2), *Chatard de*

(1) Mémoires, etc., *loc. cit.*, pag. 185-91.

(2) Le courrier étoit chargé de faire exécuter les sentences et condamnations pour l'archevêque. A Vienne, il avoit la charge de rechercher les malfaiteurs et de les faire conduire dans les prisons archiépiscopales.

Peſchin, bailli de Mâcon, Etienne de Pedo, bourgeois de Villefranche, chancelier, procureur royal, Humbert de Varey, lieutenant de bailli, Pierre Fabri, notaire royal, ſubſtitut du procureur du roi, & Gui de Chauliac, prévôt de St-Juſt. » L'identité ne ſauroit être conteſtée; les nom & prénom ſont les mêmes, l'année convient, tous les biographes s'accordant à faire vivre l'auteur du Guidon vers le milieu du quatorzième ſiècle, & il le dit lui-même dans ſon livre; il étoit homme d'égliſe, puiſqu'il fut chapelain du pape : c'eſt donc lui que nous retrouvons à Lyon faiſant partie du chapitre de St-Juſt, duquel il eſt qualifié prévôt, dans les actes capitulaires de 1366 & de 1368.

(Bibl. de l'Académie de Lyon, Palais-des-Arts.)

V. — La nef des dames vertueuſes compoſee par maiſtre Simphorien champier docteur en medecine. Contenant quatre liures. Le premier eſt intitule la fleur des dames. Le ſecond eſt du regime de mariage. Le tiers eſt des propheties des ſibilles. Et le quart eſt le liure de uraye amour. In-4° goth. à longues lignes; LXXXVI ff. non chiffrés; ſ. d. Signat. a — x. Titre rouge & noir; un grand nombre de figures en bois dans le texte.

Au recto du f. *lxxxvj* & dernier :

Cy finiſt la nef des dames vertueuſes compoſee par maiſtre Simphorien champier docteur en medecine. Contenant quatre liures. Le premier eſt intitule la fleur des dames. Le ſecond eſt le regime de mariage. Le tiers des ditz & vaticinations des ſibilles. Et le quart eſt le liure de uraye amo^r. Imprime à lyon ſur le roſne par Iacques arnollet.

Sur le frontiſpice, au-deſſous du titre, eſt une gravure en bois aſſez curieuſe pour que je la décrive. Elle repréſente une nef voguant en pleine mer; au milieu de la nef eſt la Sainte-Vierge tenant en ſes bras l'Enfant Jéſus; à côté d'elle, ſainte Catherine & ſainte Barbe avec ſa tour; au ſommet du grand-mât, deux doc-

teurs affublés de la robe & du bonnet magiſtral, & ſemblant profeſſer en plein vent de même que s'ils étoient en chaire, ſont perchés dans les huniers comme des gabiers. A l'arrière, le château de poupe eſt ſurmonté d'une banderole ſur laquelle eſt une croix; plus bas ſont trois bannières ou pavillons : l'une chargée de deux bandes, la ſeconde d'un croiſſant, la troiſième d'une étoile. Au-deſſous du château de poupe ſont trois écus blaſonnés de même ſauf le croiſſant. Au pied du petit mât flotte une banderole fleurdeliſée; dans les huniers eſt encore un docteur dans la même attitude que les autres. A l'avant eſt un pavillon en forme d'écu, le même que Champier avoit déjà fait graver au verſo du frontiſpice de La Nef des Princes, de..., au chevron de..., accompagné de trois ſaultoirs de..., 2 & 1; au chef de..., chargé d'une étoile de..., à ſix rais : l'étoile eſt celle des armes de Champier. Quant au reſte, je ne ſais ce que ce peut être, à moins qu'il n'ait eu la fantaiſie de mêler ſon blaſon avec celui des Balſac, qui portoient, comme on l'a vu, d'azur, à trois ſaultoirs d'argent, au chef d'or, chargé de trois ſaultoirs du champ, poſés en faſce. Dans ce cas, il auroit remplacé les ſaultoirs du chef par ſon étoile. Reſte le chevron, dont je ne comprends pas la ſignification, & qui peut être un des trois chevrons des armes de Gabriel de Lévis à qui il avoit dédié le petit traité de La Declaracion du ciel & du monde, lequel ſe trouve auſſi avec la Nef des Princes. Champier ayant donné l'année précédente, dans ce livre, quelques pièces de Robert de Balſac, il n'en falloit pas davantage à ſa vanité pour que l'idée lui vînt d'établir une confraternité d'armes entre ce ſeigneur & lui. Il travailloit dès lors à l'agrandiſſement de ſa famille, mais il étoit encore incertain ſur la manière dont il s'y prendroit pour parvenir à ſon but; ce ne fut que plus tard qu'il ſongea à ſe rattacher aux Champier de Dauphiné, qui, s'étant éteints vers ce temps, laiſſoient le champ libre à ſon ambition.

Au verſo du titre : « Double rondeau par maniere depigramme ſur la nef des dames. »

« La nef des dames vertueuſe
Ou toute vertu eſt encloſe
Les geſtes & le vaſſelaige
Des dames cy abbat la raige

De cil qui les dames accuſe.
Et affin que nul ne meſdiſe
Des dames par aulcune ruſe
Des meſdiſans mord le langaige
La nef.

« Pour vous garder quon ne vous buſe
Dames ou bonte eſt infuſe
Ayez deuant vous pour ymage
Ceſte nef : car a mariage
Obſeruer aprent quon ny muſe
La nef. »

Dans le « Prologue de lacteur fait en rethorique francoiſe ſus la nef des dames, » Champier ſuppoſe qu'un matin, pendant qu'il étoit dans ſon étude, ſe creuſant la tête pour trouver un ſujet à traiter, ſans pouvoir y réuſſir, une grande & belle dame lui apparut : c'étoit Prudence ſuivie de « ſolertie providence entendement raiſon experience docilite aſtucie, » & il ajoute :

« Sa doulce bouche quant de moy fut aupres
Pour me parler ouurit ſi doulcement
Diſant ainſi mon amy mon apres
Comment tiens tu ton engin ſi depres
A enſuiure mon doulx commendement.

« Tout ton viuant tu nas fait aultre choſe
Que ta perſonne tenir touſiours encloſe
Pour profiter quelque choſe aux humains.
A lune fois tu eſcripz comme ſuppoſe
Choſe teſtualle : & à laultre ſoys gloſe
Tant que des liures tu as compoſe mains
Tu as parle des ſainctes & des ſainctz.
Et au dernier comme pour eſtre crains
Et bien aimes de leurs nobles vaſſaulx
Les princes doiuent viure & ſoir & mains
Et ſupporter bonnement leurs villains.....
As introduit & monſtre mains aſſaulx.

« De tout cecy tu as moult bien parle
. . . .
. . . .
Mais tu nas pas tout ton cas emmalle
Quant des dames les vertus as cele
Et nas parle comme par malueillance..... »
. . . .

Prudence l'engage à faire l'éloge des femmes & lui propofe pour modèle Anne de France, fille de Louis XI & femme de Pierre II, duc de Bourbon, qu'elle lui fait voir comme en fonge.

« Cefte dame portoit deux grans efcuz
Qui bien valoient cinquante mille efcuz
En lun auoit trois belles fleurs de lis
Dor maffiffes le champ au foubz reclus
Dafur eftoit & ny eftoit inclus
Aultre chofe mais moult eftoit poli
Et le fecond auoit pour luy eflis
Entierement ce que au premier deuis
Eft contenu fans aultre difference
Fors une bende ou y avoit commis
Trauerfant fus par laquelle eft foubmis
Et differant au grand efcu de France. »

Champier obéit à Prudence & compofa La Nef des Dames vertueufes.

Le Prologue de lacteur eft fuivi de la « Genealogie de la haulte & excellente maifon de bourbon, » & de vers huitains contenant la fomme du premier liure « par maniere dinuectiue contre les mefdifans des dames. » Au verfo du f. *vij*, une figure gravée en bois repréfente Champier offrant fon livre à Anne de France.

S'il faut en juger d'après le beau zèle auquel l'auteur fe laiffe aller contre les « mefdifans des dames, » les femmes avoient à cette époque de nombreux détracteurs.

— Cy commence ung petit liure intitule les louenges fleurs & deffenfoir des dames : compofe par maiftre Sim-

phorien champier desdye & enuoye a tresnoble & tresuertueuse princesse Anne de france dame & duchesse de bourbon & dauuergne.

La seconde partie du premier liure.

La tierce partie de ce present liure intitule la fleur des dames. En laquelle sont nommees les vertus des anciennes dames du viel testament tant de la loy de nature que de la loy escripte.

La quarte partie de ce premier liure intitule la fleur des dames contenant aulcunes des principalles dames les quelles ont este de la loy de grace & premierement de la benoiste vierge marie mere de dieu.

Suit une figure en bois couvrant les deux tiers de la page & représentant l'Annonciation. Au-dessous est la figure de Symphorien Champier, avec son écusson d'emprunt.



Ce premier livre eſt conſacré à la louange des femmes. Après avoir épuiſé la liſte des femmes fortes de l'Antiquité, Champier cite celles de l'Ancien Teſtament, les vierges & les martyres de la Loi nouvelle, & il termine ſa revue par Jeanne d'Arc, Jeanne reine de Sicile, & Blanche mère de ſaint Louis, puis enfin par une ballade ſur l'excellence du mariage.

A la ſuite :

Cy commence le ſecond liure de la nef des dames & princeſſes intitule le gouuernement de mariage deſdie & enuoye a treſnoble & treſredoubtee princeſſe madamoyſelle ſuzanne de bourbon. Compoſe par maiſtre ſimphorien champier.

Dans ce livre, Champier expoſe les devoirs réciproques du mari & de la femme. Il veut que les filles ne ſe marient pas avant l'âge de ſeize ans, « car quant on prent une ieune fille on ne ſcet pas quon prent. » Il blâme les vieillards qui ſe marient ſans égard pour la diſproportion d'âge ; « car ils preignent & eſpouſent les femmes non pour eulx ains pour les aultres contre la loy de mariage. Et font tant par leurs folies que dune groſſe beſte font ung oyſeau chantant ſur les arbres que en ſon vray chant melodieuſement tout dune voix chante coquu. »

— Suivent les propheties ditz & vaticinations des ſibilles tranſlatez de grec en latin par lactance firmian & de latin en rethorique francoiſe par maiſtre ſimphorien champier avec le comment dudit maiſtre ſimphorien. Deſdye & enuoye a treſnoble & treſuertueuſe princeſſe Anne de france dame & ducheſſe de bourbon & dauuergne.

Les ditz prophetiques des ſibilles tires du latin & compoſes par feu meſſire iehan robertet en ſon viuant notaire & ſecretaire du roy noſtre ſire & de monſeigneur de bourbon. Greffier de lordre du parlement dalphinal.

Ce ſont des vers françois accompagnés en marge d'une gloſe en latin. Le P. Niceron cite une édition in-4°, ſans date, de ces

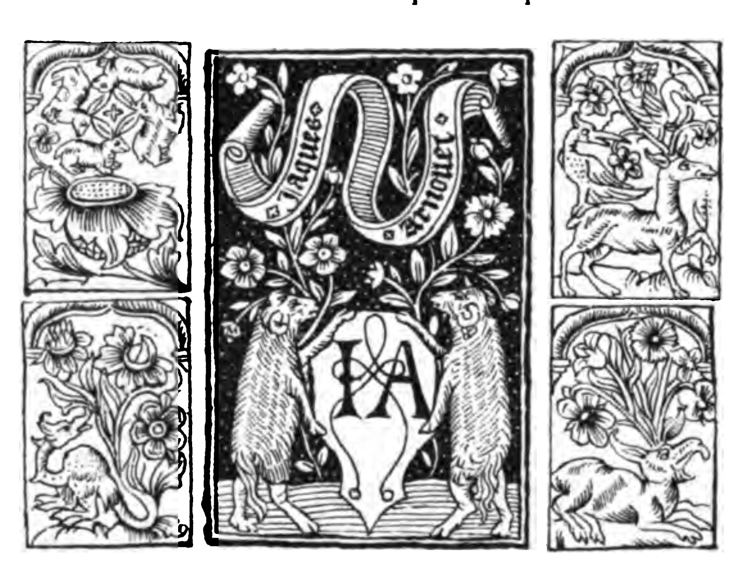
Ditz & propheties des fibilles; je ne crois pas que cet opufcule ait été publié à part.

Le quatrième livre eft précédé d'une très longue épître latine à André Briau; il femble que Champier ait voulu s'y dédommager de l'ennui que lui avoit caufé l'obligation d'écrire La Nef des Dames en françois.

— Cy commence le liure intitule de vraye amour demonftrant comẽnt & en quoy les dames doiuent mettre leur amour. Compofe par maiftre Symphorien champier. Desdie & enuoye a trefnoble & trefuerteuufe princeffe Anne de france dame & ducheffe de bourbon & dauuergne.

Au verfo de l'avant-dernier f., Champier, parlant de fon livre, dit : « Lequel a efte fini & acomply ce penultime dauril. L'an de grace Mille cinq cens & trois. En la cite & ville ancienne de Lyon fur le rofne par maiftre Simphorien champier. » La Nef des Dames n'a donc pas pu être imprimée avant la fin de 1503.

Au recto du dernier f. eft la marque de Jacques Arnollet.



On remarque, dans une des vignettes de l'encadrement, un ſujet aſſez curieux par ſon originalité. Ce ſont quatre lapins pour leſquels l'artiſte n'a deſſiné que quatre oreilles, & cependant la poſture de ces petits animaux eſt combinée de façon à ce que chacun eſt pourvu de ſes deux oreilles, bien que l'on n'en compte que quatre dans la vignette. Ce ſujet avoit déjà été taillé dans la pierre, à la porte latérale de droite de la façade de l'égliſe de St-Jean, troiſième caiſſon à droite, joignant la porte. C'eſt là, ſans doute, que le graveur aura copié cette fantaiſie de l'imagier



du treizième ſiècle, au milieu d'une foule d'autres qui feroient l'objet d'une étude remplie d'intérêt, ſi quelque artiſte avoit la bonne penſée de les relever & de joindre à ſon recueil l'explication de tous ces petits monuments de la ſculpture du Moyen-Age, la plupart inintelligibles aujourd'hui, mais ayant tous certainement leur ſignification tirée de la Bible, de la légende des Saints, de l'hiſtoire, de la mythologie même & des anciens fabliaux. Tel eſt celui que l'on voit au-deſſous de la conſole à l'angle nord de la façade de l'égliſe de St-Jean, où une jeune fille, tenant un fouet à la main, eſt montée ſur le dos d'un philoſophe à longue barbe, marchant ſur ſes pieds & ſur ſes mains, qu'elle conduit par la

bride comme un palefroi. C'eſt évidemment le lai d'Ariſtote de Henri d'Andeli, lorſque la demoiſelle, pour ſe venger de ce que le philoſophe avoit voulu détourner Alexandre de ſon amour pour elle, parvient à le ſéduire & obtient de lui qu'il la portera en croupe. En conſéquence elle le

« Fet comme roncin enſeler
Et puis a quatre piez aler
En chantonant par deſſus lerbe, »

& elle le conduit, dans ce groteſque équipage, ſous une fenêtre d'où Alexandre le voit & lui demande, en ſe moquant de lui, ce qu'eſt devenue ſa philoſophie, & comment il a pu ſe laiſſer ainſi ſeller & brider par une femme.



Ce titre de « La Nef » étoit très à la mode alors & fort goûté des lecteurs. On avoit *Stultifera Navis* de Sébaſtien Brandt, qui, dans l'eſpace de vingt-cinq ans, de 1494 à 1520, eut ſeize à dix-ſept éditions, ſoit en allemand, ſoit en latin, en françois & en an-

glois, & fut traduit en vers françois ſous le titre : La Nef des folz du monde. Il y avoit encore *Stultiferae Naves* de Joſſe Bade, traduit en françois par Jehan Droyn, avec le titre La Nef des Folles ; La Nef de Santé, par Nicolas de La Cheſnaye, &c. Champier apporta ſon contingent à cet engouement de ſon temps, en publiant coup ſur coup La Nef des Princes & La Nef des Dames, dont le titre ſeul auroit ſuffi pour leur aſſurer un grand ſuccès.

Ce livre eſt rempli de jolies figures gravées en bois, & de magnifiques lettres ornées, dont l'exécution prouve que Jacques



Arnollet excella dans ſon art & fut le digne précurſeur des Jehan de Tournes & des Gryphius, qui l'ont ſurpaſſé peut-être dans la correction de leurs éditions, mais n'ont rien produit de plus beau que la Nef des Dames. Un livre publié aujourd'hui avec ce luxe d'illuſtration & ſur ce papier que l'on prendroit pour de la peau de vélin, ſeroit accueilli par les bibliophiles comme un chef-d'œuvre de l'art typographique, & cependant, lorſque celui-ci ſortit des preſſes de Jacques Arnollet, il y avoit vingt-cinq ans à peine que l'imprimerie étoit connue à Lyon.

La grande Bibliothèque de Paris poſſède l'exemplaire ſur vélin préſenté par Champier à la ducheſſe Anne de Bourbon. Un exemplaire ordinaire avoit été payé 11 liv. 1 ſ. à la vente du duc de La Vallière ; le dernier prix coté par M. Brunet, dans le Manuel du Libraire, eſt celui de la vente Heber, 19 liv. 9 sh.

La Nef des Dames vertueuſes a eu trois éditions :

La nef des dames vertueuſes compoſee par maiſtre ſimphorien champier docteur en medecine contenant quatre liures... nouuellement imprimez a Paris pour Iehan de lagarde libraire. Ilz ce (*ſic*) vendent a Paris ſur le pont noſtre dame a lenſeigne ſainct iehan leuangeliſte.....

Au verſo du dernier f. :

Cy finiſt la nef des dames vertueuſes... nouuellement imprimee à paris le iii. jour de may. Mil. ccccc & xv pour iehan de lagarde libraire. Petit in-4° goth. de 100 ff. à longues lignes. Signat. a — r.

Un exemplaire tiré ſur peau de vélin fut acheté à Londres, en 1817, pour la Bibliothèque du Roi, au prix de 5 liv. 14 sh.

— La nef des dames vertueuſes... on les vend à Paris pour Philippe le noir... Petit in-8° goth., ſ. d., fig. en bois.

Au dernier f. :

Imprime a Paris par Philippe le noir...

Vendu 8 liv. à la vente du duc de La Vallière.

Cette édition ne peut pas être antérieure à l'année 1531, puiſque, d'après M. Brunet à qui aucun détail n'échappe, on lit à la fin que l'auteur a achevé cet ouvrage le 26 août 1531, c'eſt à dire vingt-huit ans après ſa première publication. Si cette note eſt exacte, c'eſt à dire ſi elle n'a pas été ajoutée par le libraire pour donner à ſon livre un air de nouveauté, il en réſulteroit que l'auteur l'auroit remanié ; ce que je ne ſuis pas à même de vérifier, n'ayant jamais vu la troiſième édition.

L'exemplaire que j'ai décrit de l'édition de La Nef des Dames,

Lyon, Jacques Arnollet, magnifiquement relié par Bauzonnet, a conſervé toute ſa pureté native & toutes ſes marges intactes ; auſſi figure-t-il au premier rang parmi les plus riches joyaux de la Bibliothèque lyonnoiſe de M. Coſte, qui en comptoit un ſi grand nombre.

La Nef des Dames vertueuſes, de cette édition ſurtout, eſt un des livres les plus rares & les plus déſirés par les bibliophiles lyonnois.

VI. — Index librorum in hoc volumine contentorum.

Domini Symphoriani champerii phyſici lugdunenſis libelli duo.

Primus de medicine claris ſcriptoribus in quinque partibus tractatus.

Secundus de legum diuinarum conditoribus : una cum impugnatione ſecte machometice : quam arabes alchoranum vocant. Opus tum propter hyſtoriarum cognitionem : tum propter rei nouitatem perutile.

Dyalogus dñi Symphoriani champerii : & Sebaſtiani coppini molliſſonienſis in legem machometicam.

Eiuſdem dñi Symphoriani de corporum animorumque morbis : eorumdemque remediis opuſculum in duos partitum libellos. Primus introductiuus eſt in practicam galeni. Secundus egritudinum animorum curatiuus.

Euangelice chriſtianeque religionis ex ſcriptis gentilium & poetarum & philoſophorum validiſſimis argumentis comprobatio.

Eiuſdem dñi Symphoriani Aphoriſmi ſiue collectiones medicinales.

Alexandri Benedicti veronenſis Aphoriſmi ſiue collectiones.

Alexandri aphrodiſei greci de febribus.

Opera parua Hippocratis nouiter de greco in latinum traducta lib. VII.

Epiſtole quedam ad ipſum dñm Symphorianum cham-perium.

In-8° goth. à longues lignes, ſans lieu ni date & ſans nom d'imprimeur. Il n'y a pas même de titre, l'index ci-deſſus en tient lieu; pas de ſouſcription à la fin du volume; VI ff. non chiffrés pour les pièces liminaires.

Suivent les divers traités annoncés dans l'index, ayant chacun leur pagination & leur ſignature. Le premier eſt dédié à Gonſalve Toledo, élu royal à Lyon & médecin de la reine; ce ſont les éloges des médecins fameux, diviſés en deux livres & ſuivis de divers opuſcules. Ces traités rempliſſent *lvij* ff. chiffrés; ſignat. a — g.

On trouve parmi les pièces liminaires une épître de Léonard Serra à Champier, & une autre de Pierre Picot à Jehan Lemaire. Serra loue Champier d'avoir arraché à l'oubli les noms de quelques médecins illuſtres, & il lui rappelle ceux de quelques autres qu'il n'auroit pas dû paſſer ſous ſilence, entre autres Gilbert Griffi, Jean Falcon, Pierre Tremolet, qu'il appelle les trois foudres de l'art, & il termine par cet éloge de Champier : « O homme digne d'éloges, heureuſe la ville qui poſſède un ſavant médecin comme toi ! » L'épître eſt datée de Marſeille, où Léonard Serra, qui étoit de Valence, exerçoit la médecine. Picot écrit à Jehan Lemaire que Champier a dompté Pégaſe & franchi l'Hélicon pour s'élever juſqu'aux régions éthérées, où tous les dieux à l'envi l'ont comblé de faveurs : Mercure lui a octroyé le don d'inventer; Phébus, celui d'écrire avec les plus brillantes couleurs; Vénus lui a donné la grâce; Saturne, la mémoire des choſes paſſées; Jupiter & Minerve ne lui ont pas fait défaut non plus, & ſi Numa Pompilius recevoit les inſpirations de la nymphe Egérie, Champier eſt inſpiré par Minerve elle-même.

Au f. *xl*, à la fin de la première partie du traité *De claris medicine Scriptoribus*, eſt une épître de Gonſalve Toledo à Champier, datée du 17 janvier 1506, & dans laquelle il le remercie de la dédicace de ſon livre !

« Si je ne puis, lui dit-il, vous témoigner convenablement ma reconnoiſſance des faveurs dont vous m'avez comblé, & que je n'oublierai jamais, je vous prie toutefois & vous conjure d'être

perſuadé que cela doit être imputé à la grandeur & à l'importance du bienfait, plutôt qu'à mon naturel, qui a horreur de l'ingratitude. En effet, le génie le plus fécond, le langage le plus éloquent, fuſſent-ils inſpirés d'en haut, ſeroient inſuffiſants, je ne dirai pas pour reconnoître, mais pour donner une idée des obligations que je vous ai. Vous mettez aujourd'hui le comble à vos bontés, par le don précieux autant que déſiré du livre écrit par vous, avec tant de recherches, ſur les écrivains qui ont traité le plus diligemment de la médecine. Je l'ai lu d'un bout à l'autre avec une avidité ſi grande, que, le jour même où je l'ai reçu, je n'ai pu le laiſſer qu'après l'avoir dévoré juſqu'à la dernière ligne. Recevez donc l'expreſſion ſincère de ma gratitude pour l'honneur ſingulier que vous me faites préférablement à tant d'autres. Vous vérifiez le mot d'Horace :

> Quo ſemel eſt imbuta recens ſervabit odorem
> Teſta diu,

car la flamme du génie, allumée dans votre âme dès l'âge le plus tendre, s'y entretint toujours plus vive & plus brillante lorſque vous fûtes parvenu à l'adoleſcence, & jamais vous ne vous êtes laiſſé entraîner à l'oiſiveté & à la diſſipation ; auſſi vous goûtez aujourd'hui la noble récompenſe de vos travaux aſſidus. Vous vous êtes rendu par l'étude & plus illuſtre & plus noble, bien que la nobleſſe de votre famille ſoit depuis longtemps reconnue ; car vous n'ignorez pas que tout eſprit qui ne ſe retrempe pas dans l'étude, languit & dépérit, & que le commerce des lettres, au contraire, conduit au bonheur, ou tout au moins allége le poids des miſères inſéparables de la nature humaine. Votre amour du travail vous rend d'autant plus digne de louange, que, dans ce ſiècle où le grand nombre préfère les exercices du corps à ceux de l'eſprit, & ne s'inquiète guère de ſavoir s'il eſt vrai que l'homme ſans lettres eſt un cadavre, vous avez toujours prouvé que rien ne vous tient tant à cœur que d'être utile aux autres par vos écrits & par les ſoins & les leçons que vous prodiguez à la jeuneſſe. Quoi de plus admirable, en effet, que l'excellent uſage que vous faites de votre intelligence, de votre ſavoir, & du don d'écrire avec clarté que vous avez reçu de Dieu ? Pour le prouver il ſuffit d'indiquer

les titres des divers traités composés par vous & qui sont les délices des hommes studieux :

« Viaticum logices. Ianua physices. De coelo & mundo. De anima. De generatione & corruptione. De animae immortalitate. Contra magos & fascinatores. Additiones in chirurgiam Guidonis de cauliaco. Introductiones in tegni Galeni. De curandis corporis & animae morbis. De inventoribus legum divinarum. Dialogus de erroribus Machumeti.

« Outre un si grand nombre de compositions en latin, il vous a plu de vous exercer dans la langue françoise, & vous avez publié la Nef des Princes, Des Sibylles & de leurs prophéties. Il ne faut pas oublier non plus le livre que vous avez intitulé La Nef des Dames, & que vous avez gardé dans votre cabinet jusqu'au jour où vous avez atteint l'âge du mariage. C'est alors que vous l'avez donné à un libraire de Lyon, pour l'imprimer. Ce livre vous a acquis une réputation si grande & une bienveillance telle de la part des nobles dames, dont vous y avez fait l'éloge de main de maître, que les jeunes filles faisoient foule à l'envi pour vous voir & vous connoître, & qu'une gente demoiselle du Dauphiné, des plus considérables par la naissance, la vertu & la beauté, s'est estimée heureuse de vous choisir pour époux. Sans parler des œuvres que vous n'avez pas encore livrées à la presse parce que vous n'y avez pas mis la dernière main, quels fruits ne devons-nous pas attendre de ce que vous avez publié jusqu'à ce jour où vous êtes à peine entré dans la trente-troisième année de votre âge !..... »

Le second traité, dédié à François de Rohan, évêque d'Angers & archevêque de Lyon, est un dialogue entre Symphorien Champier & Sébastien Coppin contre l'Alcoran : *xxiv* ff. ; signat. aa — cc.

Le troisième contient les aphorismes extraits par Champier des œuvres des philosophes & des médecins. Il est dédié à Jean Laurencin, protonotaire du St-Siége, sacristain de St-Etienne & de St-Nizier.

A la suite : *Alexandri Benedicti de medici atque egri officio*, précédé d'une épître de Champier à Michel Baleoto, de Novare, & d'une autre d'Alexander Benedictus à Marc Sanuto, patricien de Venise : *xxviij* ff. ; signat. aaa — ddd.

J

Ce font des confeils & des préceptes donnés aux médecins & aux malades, fous forme d'aphorifmes.

A la fin, font deux épîtres, l'une de Jacques Robertet à Champier, datée du mois de novembre 1496, l'autre, f. *xxvij*, de Jehan Lemaire à Pierre Picot, que je reproduis en entier à caufe de fa rédaction fingulière :

« A Monfeigneur. M. Pierre picot docteur es ars
& en medecine Phyficien : ftipendiaire de ma
trefredoubtee dame ma dame la ducheffe de Sauoye
fille a Lempereur Maximilian Iehan lemaire
iudiciaire & hyftoriographe de la dicte princeffe. Salut.

« Nuperrime cum Lugduni effem vir ornatiffime, ainfi que par curiofite naturelle ie memploie voulentiers a inueftiguer chofes nouuelles, perfcrutans diligenter officinas calcographorum noftrorum, ie trouuay prefte a mettre fur leurs formes impreffoires une euure nouuelle de ce trefelegant philofophe orateur hyftorien & phyfieien meffire Simphorien Champier lyonnois, tractant des hommes illuftres antiques & recentz. Lefquelz de doctrina veftra apollinea benemeriti funt & multa celebratione digni. Enfemble ung aultre recueil de ceulx qui ont redige par efcript les loix diuines. Et oultre ce vne impugnation trefuehemente contre la fecte mahumeticque : Que quidem omnia, etfi doctrinam ingentem hominis pre fe ferant, venamque diuitem eloquentie oftentent, magis tamen demiratus fum laborem illum & quidem laboriofiffimum obftupuique cum ex tam inextricabili laberintho in lucem limpidiffimam eum facile confpexi prodiiffe, prefertim virum aliis negociis prepeditum. Perfuafique mihi illum non nifi ad inftructionem publicam fe natum putare. Car defia iauoye autresfoys veu affez de fes louables labeurs imprimez, tant en latin comme en noftre langue gallicane. Ratus igitur fententiam hanc effe veriffimam, quod honos alit artes, omnefque accendunt ad ftudia gloria. Neque ab officio meo abhorrere laudationem eius qui a cunctis extolli meretur, iay efcript a fa louenge hoc epygrammaticulum vernaculum, qualecunque eft ruditer fabrefactum. Lequel ienuoye a ton humanite. Ut fcias me eum qui familiam tuam tam multimodis fcriptionibus honorat, etiam honore non vulgari profequi. Vale.

Voilà ces vers qui se trouvent à la suite de l'épître :

« Champier gentil, riche champ, pur, entier,
Ton nom ton los jamais ne sont terniz.
Ta gloire croist en sublime sentier
En bruit haultain & en biens infinitz.
Tu floriras en tous lieux par droicture
Et seras dit territoire fertil
Champ plain d'hõneur & plain de floriture
Bien cultiue noble champier gentil.

« Ne crains enuie & sa rude poincture
Car leurs meffaitz enfin seront pugniz
Mais suy tousiours ta bienfaisant nature
Dont les exploitz sont loues & beniz.

« Gentil champier honorable & vtil
Qui nous produiz doctrinalle pasture
Tant sont souefz les biens de ton courtil
Qua lexprimer foible est mon escripture.
Tant sont tes faitz bien faitz & bien fournitz
Que ne souffit mon encre & mon papier
Ains seruent peu mes vers trop mal vniz
Pour extoller vng si gentil champier.
Fac & spera. »

Suit un petit traité *De corporum animorumque morbis*, précédé d'une épître à Philibert de Naturel, prévôt de l'Eglise d'Utrecht & abbé commendataire d'Ainay. Lyon 1506; *xxiv* ff.; signat. A — C (1).

Après, vient un opuscule sur la vérité de la religion chrétienne prouvée par les arguments des philosophes & des poètes païens, précédé d'une épître de Champier à Guichard de Lessart, de l'ordre de Saint Augustin, évêque d'Hiéropolis, suffragant de Lyon, avec sa réponse à Champier. Ce petit livre est dédié à Jacques d'Amoncour, chanoine-comte, précenteur de l'Eglise de Lyon & vicaire général : *viij* ff.; signat. A A.

Le volume finit avec le traité d'Hippocrate *De natura Hominis*,

(1) Van der Linden cite une édition *De corporum animorumque morbis*, Lugduni, apud Guilelm. Hyon, in-8°; je ne l'ai jamais vue.

auquel eſt joint celui *De Febribus*, traduit d'Alexander Aphrodiſeus par Georges Valla : *xxvij* ff. ; ſignat. AAA — DDD. A la fin, un f. blanc non chiffré, avec la gravure en bois, au recto, repréſentant la Décollation de ſaint Symphorien ; Champier & ſa femme à genoux devant le ſaint martyr. Ce cartouche, que Champier a placé



dans pluſieurs de ſes livres, ſe retrouve encore dans celui-ci, f. *ij* de la première partie, & au commencement du Dialogue ſur la loi de Mahomet. On pourroit croire qu'il eſt incomplet, parce que l'on n'y voit pas *Epiſtole quedam ad dn̄um Symphorianum Champerium* annoncé à la fin de l'index, en tête du volume. Cependant, je crois qu'il n'y manque rien, & que les épîtres indiquées

font celles qu'on lit au commencement de chaque traité. Tous les exemplaires que j'ai vus font conformes à celui que j'ai décrit.

Ce livre me paroît être forti des preffes de Jannot de Campis, qui imprima à Lyon, l'année fuivante (1507), *De quadruplici Vita*. On voit, par la date de quelques-unes des épîtres qui s'y trouvent, qu'il a dû paroître vers la fin de mai 1506 : c'eft donc à tort que M. Van Praët, qui en a décrit un exemplaire fur vélin, l'a daté « circa 1515 (1). »

(Bibl. de M. Yemeniz.)

VII. — Domini Simphoriani champerij lugduneñ. Liber de quadruplici vita. Theologia Afclepij hermetis trifmegifti difcipuli cum cōmētarijs eiufdem domini Simphoriani.

Sixti philofophi pithagorici Enchiridion.

Ifocratis ad Demonicum oratio preceptiua.

Silue medicinales de fimplicibus : cum nōnullis in medice facultatis praxim ītroductoriis.

Quedam ex Plinij iunioris practica.

Tropheum gallorum quadruplicem eorundem complectens hiftoriam.

De ingreffu Ludouici xij. francor. regis in vrbem Genuam.

De eiufdem victoria in Genueñ.

Regum francorum genealogia.

De claris Lugdunenfibus.

De gallorum fcriptoribus.

De gallis fummis pontificibus.

Epl̄e varie ad eundem dn̄m Simphorianum.

Grand in-8° goth. imprimé fur deux col., titre en lettres rouges, encadré dans des vignettes grifes : LXXXIV ff. non chiffrés pour la première partie, fignat. a—l ; LVI pour la

(1) Catal. des livres imprimés sur velin, de la Bibl. du Roi ; 2e catal., t. I, p. 277.

deuxième, ſignat. A — G. Pour les deux parties, CXL ff.

Au recto du dernier f. :

Impreſſum eſt preſens opus Lugduni expenſis honeſtiſſimorum bibliopolarum Stephani gueynardi & Jacobi huguetãni : arte vero & induſtria Jannot de campis : Anno domini m. ccccc. vij. Finitum pridie kal. Auguſti.

Au verſo du f. G *ij*, eſt la marque de Jannot Deſchamps. Cette marque, gravée en bois & d'une bonne main, eſt une des plus gracieuſes parmi celles des imprimeurs lyonnois.



Champier a dédié ſon livre *De quadruplici Vita* à François de Rohan, évêque d'Angers & archevêque de Lyon. Il le prévient, en lui en faiſant hommage, qu'il n'a pas copié Marſile Ficin, auteur d'un traité *De triplici Vita*. Il convient qu'il s'eſt ſervi de ſon ouvrage; mais, ajoute-t-il, « non omnia poſſumus omnes, quandoque dormitat Homerus; » ce qui ſignifie que Marſile n'a pas épuiſé la matière, & qu'il s'eſt trompé quelquefois. Dans ce livre où l'on trouve de tout, médecine, théologie, philoſophie, aſtrologie, hiſtoire, &c., Champier donne des préceptes pour la conſervation de la ſanté & pour prolonger la durée de la vie, & il combat les rêveries des aſtrologues & la croyance, ſi répandue alors, que la vie de l'homme eſt ſujette à l'influence des aſtres.

La ſeconde partie, *Tropheum Gallorum*, eſt un abrégé de l'hiſtoire de France depuis les temps fabuleux juſqu'à Louis XII. On y trouve auſſi un recueil d'inſcriptions antiques que Champier avoit relevées dans les divers quartiers de Lyon où elles étoient diſperſées; il a eu ſoin d'indiquer les lieux où elles étoient placées. Elles ſont au nombre de dix-neuf; toutes ces pierres exiſtent & ſont réunies au Muſée lapidaire. Peut-être cette première indication laiſſée par Champier a-t-elle contribué à la conſervation de ces monuments. C'eſt dans ce volume que ſe trouve auſſi une liſte aſſez étendue de nos anciens écrivains, avec un catalogue de leurs œuvres.

Bien qu'on ait fait de grands progrès, depuis Champier, dans la ſcience épigraphique & dans la bibliographie, & préciſément à cauſe de ces progrès, on doit lui ſavoir gré d'être entré le premier dans la carrière. Parmi les traités, au nombre de 93, qu'il attribue à Jean Gerſon, l'on ne trouve pas le livre *De Imitatione Chriſti*, ce qui feroit ſuppoſer qu'à cette époque il ne lui étoit pas encore généralement attribué, quoiqu'il eût été imprimé ſous ſon nom à la fin du quinzième ſiècle. Depuis, les étrangers ont eſſayé de le dépouiller de ce titre de gloire qu'il n'avoit pas recherché, pour le décerner, les uns à Thomas à Kempis, chanoine régulier du diocèſe de Cologne, les autres à Jean Gerſen, abbé de Verceil, de l'ordre de Saint Benoît. Champier cite, parmi les œuvres de Gerſon, cinq opuſcules : *De perfectione Religionis*, — *De meditatione cordis*, — *De ſimplificatione cordis*, — *De illuminatione cordis*, dont les divers titres rappellent les ſujets traités dans l'Imitation de J.-C. Quel que ſoit l'auteur de ce livre, « le plus beau qui ſoit ſorti de la main des

hommes, a dit Fontenelle, puifque l'Evangile eft l'œuvre de l'Efprit-Saint, » celui qui l'a compofé a pris autant de foin pour refter dans l'obfcurité, que les autres fe donnent de mouvement & de peine pour faire parler d'eux. Les Bénédictins & les chanoines réguliers ont eu une longue querelle à ce fujet, & cette controverfe a été renouvelée de nos jours encore par quelques érudits, affez inutilement pour ceux qui regardent Jean Gerfon comme le véritable auteur de l'Imitation, au moins jufqu'à preuve du contraire.

A la fin du volume eft un recueil de lettres écrites par divers favants à Champier, entre autres celle où Humbert Fournier l'entretient de la prétendue académie de Fourvière.

Le *Liber de quadruplici Vita* eft un des beaux volumes de la collection des œuvres de Champier; cependant il eft des plus communs. J'en ai eu dans les mains fept à huit exemplaires; la Bibliothèque de la Ville & celle de l'Académie en poffèdent plufieurs doubles, & l'on eft toujours fûr de le trouver dans le cabinet des amateurs qui raffemblent les œuvres de cet auteur. Le *Tropheum Gallorum* eft quelquefois relié à part, &, comme il a fon frontifpice & fa fignature & n'eft pas tomé, on peut croire que le livre eft complet. C'eft la feconde partie feulement; & ce qui prouve qu'elle doit faire fuite à la première, c'eft qu'elle eft annoncée dans le titre. Il faut donc, pour qu'un exemplaire du *De quadruplici Vita* ne foit pas imparfait, que le *Tropheum Gallorum* y foit joint.

L'exemplaire que j'ai fous les yeux porte fur le frontifpice du *Tropheum Gallorum* le nom d'un de fes premiers poffeffeurs; on y lit d'une écriture du temps: « Pierre Seguier marchād appoticaire à Paris. » Les auteurs du Dictionnaire des Ennobliffements, Paris 1788, 2 vol. in-8°, difent, tom. I, p. 29: « Etienne Seguier, originaire du Quercy, apothicaire du roi Charles IX, & Henri III, eft le chef & l'auteur de cette famille. » Pierre Seguier, qui a infcrit fon nom fur ce livre, étoit fans doute le père de cet Etienne qui lui fuccéda dans fon laboratoire. Si je fignale cette particularité qui n'en valoit peut-être pas la peine, c'eft à caufe de la fimilitude du nom avec celui d'une de nos familles les plus illuftres dans la robe, qui a donné aux lettres des favants diftingués, à l'Etat des magiftrats éminents & un chancelier.

(Bibl. de M. Yemeniz, Magnifique exempl. Bauzonnet.)

VIII. — Simphoriani champerii de triplici difciplina cuius partes funt : Philofophia naturalis. Medicina. Theologia. Moralis philofophia.

Contenta in hoc volumine.

Vocabularius fiue collectaneum difficilium terminorum naturalis philofophie ac medicine vnacum philofophia platonica domini Simphoriani champerii.

Liber quartus ethymologiarum fancti Ifidori qui eft de medicina cum interpretatione dñi Simphoriani champerii.

Theologie orphice Simphoriani champerii aurei libri tres.

Theologie trimegiftice eiufdem dñi Simphoriani de fecretis & myfteriis egyptiorum particule xij.

Juftini philofophi & martyris chriftiani admonitorius gentium.

Epiftola Lenis imperatoris ad Amarum regem faracenorum de religione chriftiana.

De republica lib.

Italie & Gallie panegyricum.

De origine ciuitatis Lugdunenfis.

Ludouici bolognini de quatuor fingularibus in Gallia repertis.

Demofthenis oratio.

Halcyon platonis.

In-8° goth. à longues lignes, non chiffré, divifé en quatre parties ayant chacune leur frontifpice & leur fignature. La première a XXIV ff., fignat. A—C. ; la feconde, CIV dont le dernier blanc, fignat. a—n ; la troifième, CVIII y compris un f. blanc, fignat. aa—oo ; la quatrième, XLVIII, fignat. aaa— fff.

Au verfo du dernier f. de la quatrième partie :

Impreffum eft prefens opus Lugduni expenfis honeftiffimi bibliopole Simonis vincentii : arte vero & induftria Claudij

dauoſt alias de troys. Anno dñi M. ccccc.viij. finitum pridie kal. martij. Ludouico galliarum rege huius urbis inclyte ſceptra regente. Iulio ſecundo pontifice maxima (*ſic*) orthodoxam fidem feliciter moderante. Anno etatis mce*xxxvj*. Sed deum queſo : ut pro huiuſmodi labore meo aliquam retribuat impoſterum gratiam.

Au-deſſous du titre :

Iodoci Badii Aſcenſii Hexaſticon in laudem dñi Simphoriani Champerii quem non immeritum omnem hominem & Jouis Phebi Minerueque ſacerdotem compellat : Jouis quidem propter Theologie antique peritiam. Phebi vero propter medicine experientiam. Minerue autem ob exactiſſimam ſcientiam quorum in hiſce operibus pulcherrimum dat ſpecimen.

Ut natura nouas mortalibus explicet arteis
  Ingenia occepit fingere multiiuga
Tum Pallas : formes (ait) unum Simphorianum
  Unus enim omnis homo Simphorianus erit.
Nam Jouis & Phebi ſimul & meus ille ſacerdos
  Ter magnum Hermetem ſupprimet ingenio.

Les quatre tomes dont ce volume ſe compoſe ſont autant de traités ſur la philoſophie naturelle, la médecine, la théologie & la morale. La quatrième partie contient les louanges de la ville de Lyon, un panégyrique de la France & de l'Italie par Symphorien Grignan, de Mantoue, & un opuſcule de Louis Bolognini, ambaſſadeur de Bologne auprès de Louis XII, ſur ce qu'il avoit vu de plus remarquable en France pendant le temps qu'il y demeura. Sous le titre *De quatuor ſingularibus in Gallia repertis*, il fait l'éloge de la ville de Blois, de la bibliothèque que Louis XII y avoit créée (1), & de la ville de

(1) Cette bibliothèque a subi les vicissitudes du palais élevé à Blois par Louis XII et par François Ier. Cette demeure royale ayant été abandonnée par la cour après le meurtre des Guise sous Henri III, les livres rassemblés à grands frais par Louis XII furent transportés au cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque du roi, dont ils sont encore aujourd'hui la partie la plus précieuse.

Lyon. Ces éloges ſont en vers ; Champier, qui étoit avide de tout ce qui pouvoit honorer ſa patrie, leur a donné place dans ſon livre. Bolognini, ſans doute homme d'Etat diſtingué, n'étoit qu'un poète médiocre ; toutefois, il eſt ſingulier qu'aucun hiſtorien lyonnois n'ait ſinon reproduit, au moins mentionné ſa Deſcription de Lyon (1).

On trouve dans ce volume, comme dans tous les autres, des épîtres élogieuſes que Champier a eu ſoin de nous conſerver, ainſi que des vers à ſa louange par Joſſe Bade, Louis Landriani, prévôt de Vicolboni (2), Louis Bolognini, Guillaume Rameſeus, de Séez.

Le livre *De triplici Diſciplina*, imprimé aux dépens de Simon Vincent, libraire, par Claude Davoſt, fait honneur aux preſſes lyonnoiſes par ſa correction, ſes beaux caractères gothiques & le papier qu'on y a employé. Il eſt à remarquer que preſque tous les ouvrages de Champier ont été publiés avec cette recherche qui eſt le

(1) *Descriptio particularis vetustissime ac ubique famose civitatis lugdunensis intus et extra* : per clarissimum iurisconsultum equitemque ac oratorem bononiensem Ludouicum Bologninum. Ad christianissimum Francorum regem Ludouicum eo nomine in sacro regno XII.

(2) En tête de la deuxième partie, *Pars theologalis*, est une assez longue pièce en beaux vers sapphiques dans lesquels Louis Landriani fait l'eloge de Champier ; la voici :

« Deferant circum tua rite lauros
Tempora ac ornent hedera sequaci
Quique virtutum fuerint alumni
Simphoriane.

« Deferant mirtos Veneri sacratas
Deferant frondes genio dicatas
Et tibi Musae viridi corona
Tempora cingant.

« Adsit hic felix Satirum caterva :
Saltibus letos faciant et omnes :
Turba sit Faunum foliis virentum
Prospera tota.

« Naiades sparsis veniant capillis :
Prodeant omnes nemorumque Nimphae
Et suas ducant hilares choreas
Omine fausto.

« Orpheus dulces citharaeque nervos
Pollice intentet resonante filo
Et tuas laudes merito decentes
Concinat ore.

« Flora sit presens calathis rosarum
Et tuo sertam capiti coronam
Mille nunc florum varium colorum
Denique donet.

« Pallas exornet foliis olivae
Te tuum pectus clipeo tegatque
Adsit et presens cithara sonanti
Pulcher Apollo.

« Nestoris Ianus tibi donet annos
Vita sit felix redeasque coelo
Serus et totum volitet per orbem
Fama superstes.

« Tu tibi nomen studio dicasti
Semper eternum. Jovis illud ire
Dente non unquam poterunt edaci
Rodere sevae.

« Quod tuo virtus hominem beatum
Reddat exemplo capiatque lector
Et tibi grates peragat supremas
Simphoriane.

« Vixeris quantum tua fama vivet
Vita virtutes comites habebit
Gloriam mors et sociam tenebit
Seculo in omni. »

Ces vers sont précédes de l'envoi suivant de Landriani à Champier :

« Ne (cum operi accingar ad patriam rediturus) me mendacem arbitreris promissos ad te saphicos mittendos duxi quibus si quid rudis indecentisque inest veniam deprecamur. Longe etenimque abs te in lucem edita sunt opera majori indigent ingenio quam nostro cum inter os et opham multum intersit. Quare (si non ut decet) tantum in se laetitiae carmina prae se feret hoc relegationi nostrae ascribendum ducas ex tempore quidem confecta sunt. Vale et me ut soles ama. »

véritable luxe de la typographie, ce qui n'a pas peu contribué à la conſervation des rares exemplaires qui ont échappé, durant le ſiècle dernier, à l'horreur que les lettrés eux-mêmes avoient pour le gothique.

Ce livre eſt peu commun. On a quelquefois relié ſéparément les parties dont il ſe compoſe; pour être complet, il faut qu'il ſoit conforme à la deſcription que j'en ai faite.

L'exemplaire qui m'a ſervi appartient à la Bibliothèque de la Ville. Bien qu'il ait été omis dans le Catalogue, il faiſoit partie de la collection de M. Coſte; il attend encore, ſous ſa première enveloppe de parchemin, la riche reliure qui lui étoit deſtinée.

IX. — Le triumphe du treſchreſtien Roy de France xij (*ſic*) de ce nom contenant lorigine & la declination des veniciens auec larmee dudict Roy & celle deſdictz veniciens. Et auſſi ung petit traicte contenant les lignees des Roys de france & comment les generations ſont deſcendues lune de lautre : & comment elles ſont faillies. Declairant auſſi en brief combien ilz ont regne & en quel temps & de leurs faictz & la ou ilz giſent. Et du fondement de luteſſe dicte maintenant Paris.

Petit in-4° goth. de XXXIV ff. non chiffrés, à longues lignes, le dernier f. blanc. Signat. a — i.

A la fin :

Cy finiſt ce preſent tractie intitule de lorigine des roys de france. Imprime a lyon par Claude dauoſt autrement dict de troys. Le xiij. iour du moys de nouembre. Lan mil cinq cens & neuf.

Au-deſſous du titre ſont deux écus armoriés, aſſez groſſièrement gravés; à droite celui de France, à gauche celui de Lorraine & de Bar, parti de Hongrie, de Jéruſalem, d'Anjou & d'Aragon. Ces armes furent ajoutées à celles de la maiſon de Lorraine, par ſuite

du mariage de Ferry de Vaudemont avec Yolande fille du roi René, laquelle hérita des droits de ſon père ſur le royaume de Sicile. Au verſo du frontiſpice eſt l'épître dédicatoire de Symphorien Champier à Hugues de Hazards, évêque & comte de Toul, avec une lettre ornée qui tient la moitié de la page. Suivent huit vers latins de Franciſcus Brixianus (François de Breſcia) à Champier.

Le ſeul luxe typographique de ce petit livre, imprimé en caractères gothiques très ſimples, eſt dans les lettres initiales des chapitres; elles ſont de ſtyles divers, & leurs dimenſions ne ſont pas égales. La plus grande & la plus belle eſt celle-ci, qui eſt la première. Je la donne ici réduite.



INSI que recite titus livius en ſa premiere decade apres la deſtruction de troye.....

On trouve de nombreux extraits du Triomphe de Louis XII, à la ſuite de l'Hiſtoire de ce prince par Claude de Seyſſel réimprimée par Théodore Godefroy, Paris 1615, in-4°, avec celle de Jean d'Auton, & parmi les annotations du même Godefroy & de Louis Videl, ſur la Vie du chevalier Bayard, Grenoble 1651, in-8°. Champier avoit déjà publié quelque choſe en latin ſur le même ſujet, dans le *Tropheum Gallorum*, à la ſuite du livre *De quadruplici Vita*, Lugduni 1507: *De ingreſſu Ludouici xij Francorum regis in urbem Genuam. — De eiuſdem victoria in Genuenſes. — Regum francorum genealogia.*

Cet opuſcule de Champier eſt d'une très grande rareté. Il y en avoit un exemplaire dans la Collection lyonnoiſe de M. le conſeiller Coſte, où je me ſouviens de l'avoir vu, il y a quelques années; mais, bien qu'il ſoit inſcrit au Catalogue ſous le n° 16393, il n'eſt pas entré à la Bibliothèque de la Ville avec le précieux lot dont il faiſoit partie; ou, s'il y eſt, il n'a pas été claſſé, &, malgré toute la

bonne volonté de M. le Conſervateur, il ne m'a pas été poſſible de le voir. En attendant qu'il ſe retrouve, je n'en connois pas d'autre exemplaire que celui qui fait partie de la grande Bibliothèque, à Paris.

Payé la modique ſomme de 4 liv. 5 ſ., à la vente du duc de La Vallière.

X.— Le recueil ou croniques des hyſtoires des royaulmes dauſtraſie ou france orientale dite a preſent lorrayne De hieruſalem de Cicile. Et de la duche de bar. Enſemble des ſainctz contes & eueſques de toulx. Contenant ſept liures tant en latin que en francoys.......

Oultre ce que deſſus y eſt adiouſte le liure intitule Lordre de cheualerie par lequel eſt demonſtre comme les cheualiers ſe doibuent faire & les vertus qui doibuent eſtre en eulx.

In-4° goth. de CIX ff. à longues lignes, non chiffrés, les XIX derniers pour Lordre de cheualerie ; ſignat. a—s ; un grand nombre de fig. gravées en bois dans le texte.

Suit une préface au lecteur, en latin, & ſignée Champier.

Au bas du frontiſpice :

Venundantur in vico mercuriali apud Lugdunum in officina Vincentii de portonariis de tridino.

Au recto du f. *cix* & dernier :

Cy finiſt lordre de cheualerie ou on peult facillement congnoiſtre & entendre la nobleſſe de cheualerie, la maniere de creer & faire les cheualiers, & la ſignifiance de leurs harnoys & inſtrumens de guerre. Lequel liure a eſte nouuellement imprime a lyon ſur le roſne & acheue le xi. iour

de iuillet lan de grace mil cinq cens & dix. Pour Vincent de portunaris de trinc libraire demourant audict lyon en la rue merciere.

Au verſo du frontiſpice, une pièce en vers hexamètres & pentamètres adreſſée à Champier par Fidelis Riſichus, médecin & aſtrologue du marquis de Montferrat. Au-deſſous, les armes de Lorraine & de Bar, & une gravure en bois repréſentant le duc Antoine à la tête d'une troupe de gens d'armes. Au f. ſuivant, une épître de Symphorien Champier, datée de Nancy 1509, & adreſſée à Hugues de Hazards, évêque & comte de Toul. Au verſo, une gravure en bois : c'eſt Champier préſentant ſa Chronique au duc de Lorraine.

—Le recueil des hyſtoires du royaulme de Auſtraſie que maintenant on diſt lorraine enſemble ceulx de hieruſalem depuis Godefroy de boloigne dict bullon. Auſi de la maiſon Daniou & des Roys de ſicille qui ſont ſortis dicelle maiſon. Compoſe par maiſtre Simphorien champier Conſeillier & premier medicin ordinaire de treshault & treſuertueux prince monſeigneur Anthoine duc de lorreine de calabre & de bar &c. A la requeſte & cõmãdemẽt de treſnoble & treſuertueux ſeigneur meſſire loys deſtinuille ſeigneur dudict lieu, cheualier & ſeneſcal de barroys & gouuerneur de guiſe.

—Lenſeignement & doctrinal par maniere de teſtament du bon roy regne dernier dit roy de ſicile & de hieruſalem... redigee en ryme francoyſe par maiſtre Symphorien champier.....

Ce ſont des vers en l'honneur du duc de Lorraine René II, père du duc Antoine.

Le ſizieſme liure des hyſtoires du royaulme dauſtraſie contenant les contes & ducz de bar depuis lan mil cc iuſques

maintenãt qui eſt lan mil ccccc & dix compoſe par maiſtre Simphorien champier.

Senſuit le catalogue des ſainctz & eueſques de toulx depuis le premier iuſques a monſeigneur hugues de hazardis premier (*ſic*) eueſque de toulx.

A la fin :

Lordre de cheualerie.

Fig. en bois qui repréſente un empereur armant quatre chevaliers. Au verſo, le duc de Lorraine à cheval, armé de toutes pièces.

— Cy commence le liure intitule Lordre de cheualerie, auquel eſt cõtenue la manière cõment on doit faire les cheualiers, & de lhonneur qui a eulx appartient, & de la dignite diceulx. Compoſe par vng cheualier lequel en ſa vieilleſſe fut hermite.

Comme toutes les hiſtoires compoſées par Symphorien Champier, la Chronique d'Auſtraſie eſt remplie de fables. Il commence la généalogie de la maiſon de Lorraine à Priam, qu'il fait venir en ligne directe du vieux Priam, celui de Troie. Ce n'étoit ſans doute qu'à ſon corps défendant qu'il écrivoit en françois, car il y mêle d'ordinaire force latin. Il y a ici une particularité à remarquer : au lieu de s'en tenir, comme il l'a fait d'autres fois, à charger ſes marges de notes latines, il a écrit dans les deux premiers livres & la moitié du troiſième tantôt un chapitre en françois & tantôt en latin, & il a recommencé de la ſorte, au cinquième, à alterner, c'eſt à dire à donner en latin ce qu'il avoit déjà donné en françois, chaque chapitre latin ayant le même chiffre que le chapitre françois qui le précède, ſans qu'on puiſſe dire toutefois que c'eſt une traduction. Le ſujet eſt le même, mais il eſt traité avec des variantes.

Il y a des exemplaires qui portent : « Venundantur apud nanceium primarium lotharingie oppidum, » à la place de : « Venundantur in vico mercuriali apud Lugdunum…, » ce qui a fait croire à quelques bibliographes que le livre pouvoit bien avoir été im-

primé à Nancy; mais cette prétention n'eſt pas ſoutenable. Le livre ſe vendant à Lyon & à Nancy, il dut y avoir des indications différentes ſur le frontiſpice, & c'eſt de là qu'eſt venue la confuſion. Il étoit tout ſimple que Champier ou ſon libraire établît un dépôt de la Chronique d'Auſtraſie à Nancy, où cet ouvrage devoit exciter davantage l'intérêt & la curioſité du public, & que le nom de la capitale de la Lorraine fût indiqué au bas du frontiſpice. Ceux qui font remonter à 1510 l'établiſſement de la typographie à Nancy ne s'appuient que ſur le « Venundantur apud nanceium, » & ils n'ont pas réfléchi que de l'annonce de la vente d'un livre à Nancy, il ne réſulte pas néceſſairement qu'il y ait été imprimé. En admettant même que l'imprimerie fût déjà établie dans cette ville en 1510, ce qui n'eſt pas (les bibliographes n'y connoiſſant point d'imprimeur avant Blaiſe André qui imprimoit vers 1600), il ne pouvoit y avoir, comme à Lyon devenu déjà à cette époque un des grands marchés de la librairie en Europe, les moyens néceſſaires pour l'impreſſion & la correction d'un magnifique volume comme celui dont il eſt queſtion ici.

Une raiſon à laquelle il ſemble qu'il n'y ait rien à oppoſer, c'eſt que la ſouſcription de Lordre de cheualerie, qui fait partie du volume, nous apprend qu'il a été imprimé à Lyon en 1510. Cependant on répond que Lordre de cheualerie peut bien avoir été imprimé à Lyon, comme l'indique la ſouſcription, mais qu'il ne s'enſuit pas que la Chronique d'Auſtraſie n'ait pu être imprimée à Nancy; que c'eſt là que Champier l'a compoſée, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même dans ſa dédicace à Hugues de Hazards, évêque de Toul, datée du V des ides de février 1509; que Lordre de cheualerie a été ajouté à la ſuite de quelques copies de la Chronique, & qu'il ſuffit, pour le prouver, de rappeler qu'il y a des exemplaires de ce livre où Lordre de cheualerie ne ſe trouve pas, de même qu'il y en a de Lordre de cheualerie ſans la Chronique; que Champier ayant écrit ſon Hiſtoire d'Auſtraſie à Nancy, & l'ayant dédiée à l'évêque de Toul, ce ſont là autant d'indices deſquels il faut conclure qu'il ne chercha pas une imprimerie éloignée, & que ce fut ſous ſes yeux & ſous ceux du duc Antoine que le livre fut imprimé; enfin, qu'on a fait confronter par un homme du métier la Chronique d'Auſtraſie avec quelques éditions ſorties des preſſes de Jacques Arnollet & de Guillaume Balſarin, qui imprimoient à Lyon à cette

époque, & que cet expert, après les avoir comparées, a reconnu que ce volume n'a pas été imprimé à Lyon, & que cette ville n'a eu d'autre mérite que celui de le vendre (1).

A cela je réplique :

1° La Chronique d'Auſtraſie n'a pas été imprimée à Nancy, par la raiſon qu'il n'y avoit pas de preſſes à Nancy en 1510 & qu'il n'y en eut que près d'un ſiècle plus tard.

2° Les exemplaires où Lordre de cheualerie ne ſe trouve pas ſont incomplets, les deux parties ne formant qu'un ſeul & même tout, puiſqu'elles ſont annoncées dans le titre, & que la ſignature a — s continue juſqu'à la fin. Si Lordre de cheualerie eût été imprimé à part, au lieu de ſuivre le regiſtre de la Chronique, qui finit avec le cahier p, & d'avoir les ſignat. q, r, s, il auroit eu la ſignat. A,B,C, ou aa, bb, cc. De plus, le papier, les caractères, les lettres ornées ſont les mêmes dans l'un comme dans l'autre ; il faut donc, pour qu'un exemplaire de la Chronique ſoit complet, que Lordre de cheualerie n'en ait pas été détaché.

3° L'expertiſe faite par un homme du métier, qui déclare que la Chronique d'Auſtraſie n'a pas été imprimée à Lyon, prouveroit tout au plus, ſi l'on admet ſa compétence, qu'elle n'eſt ſortie ni des preſſes de Guillaume Balſarin, ni de celles de Jacques Arnollet ; mais, ſi on l'avoit comparée avec les volumes imprimés chez Jannot de Campis en 1507, peut-être la queſtion auroit-elle été réſolue autrement.

A ce ſujet, un autre bibliographe, M. Beaupré, affirme à ſon tour avec M. Brunet, que la Chronique d'Auſtraſie n'a pas été imprimée à Nancy, mais à Lyon, & il en donne pour preuve une épître bigarrée de latin & de françois, adreſſée à Pierre Picot par l'hiſtoriographe-poète Jehan Lemaire de Belges, contemporain de Champier. Suivant ce bibliographe, cette épître, qu'on peut lire tout entière, dit-il, à la fin du volume, tranche la queſtion irrévocablement en faveur de Lyon (2). Tout en adoptant ſes concluſions, je ferai quelques obſervations ſur ce qu'il dit à ce ſujet.

L'épître de Jehan Lemaire à Pierre Picot ſe trouve en effet dans

(1) Voyez : Essais philologiques sur les commencements de la typographie à Metz (par Teissier). Metz 1828, in-8°.

(2) Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, etc. St-Nicolas-du-Port 1845, in-8°.

quelques exemplaires de la Chronique d'Auftrafie, & c'eft une fingularité à fignaler dans ce livre, qui pourroit faire fuppofer qu'il y a eu deux éditions, bien qu'il n'y en ait qu'une. Dans certains exemplaires, le f. *cix* & dernier du volume ne contient que la foufcription finale de Lordre de cheualerie, fuivie d'une figure en bois, & au verfo, de deux autres figures repréfentant le fiége de Troie; fur d'autres exemplaires, on lit au recto du f. *cix* :

A Monfeigneur M. pierre pitot (*fic*) docteur es ars & en medicine phificien ftipendiare de ma trefredoubtee dame madame la ducheffe de fauoye fille a lempereur Maximilien. Iehan lemaire iudiciaire & hiftoriographe de la dicte princeffe. Salut.

C'eft la lettre de Jehan Lemaire. Après viennent les vers à la louange de Champier : « Champier gentil..., » qui continuent au verfo; & à la fin, au lieu de la foufcription de Lordre de cheualerie, on trouve celle-ci :

Cy finift le recueil des hiftoires des royaulmes dauftrafie de ficile & de hierufalem de la duche de bart des euefques de toulx enfemble lordre de cheualerie compofe a nancy en lorrayne & fini lan de grace mil. ccccc x. le dixiefme de mars par maiftre Simphorien champier confeilier & premier medecin de treshault & puiffant prince monfeigneur le duc de lorrayne de calabre & de bart, &c.

Finis. Deo gratias.

Je fuppofe que la Chronique d'Auftrafie parut d'abord avec l'épître de Jehan Lemaire & la foufcription telle qu'on vient de la lire. Plus tard, par une raifon quelconque, le f. *cix* fut refait, l'épître & les vers de Jehan Lemaire difparurent, & la foufcription fut remplacée par celle de Lordre de cheualerie. L'épître remontoit déjà à une date ancienne, puifqu'elle avoit été écrite en 1506, au fujet du traité *De claris medicine Scriptoribus* imprimé cette

même année, & que Champier avoit eu ſoin de la donner (1). Il penſa ſans doute qu'elle pouvoit être utile au ſuccès de ſa Chronique d'Auſtraſie, & il l'ajouta à la fin du volume; mais il eut ſoin d'y faire des interpolations, afin que l'on crût qu'elle lui avoit été adreſſée à propos de cette dernière publication. Dans l'épître écrite en 1506, Jehan Lemaire diſoit à Pierre Picot : « Ie trouuay preſte a mettre ſur leurs formes impreſſoires une euure nouuelle de ce treſelegant philoſophe orateur hyſtorien & phyſicien meſſire Symphorien Champier lyonnois : *tractant des hommes illuſtres antiques & recentz. Leſquelz de doctrina veſtra apollinea benemeriti ſunt & multa celebratione digni. Enſemble ung aultre recueil de ceulx qui ont redige par eſcript les loix diuines. Et oultre ce vne impugnation treſuehemente contre la ſecte mahumeticque.* » Toutes ces choſes ſont en effet traitées dans le volume *De claris medicine Scriptoribus*. Champier reproduiſit textuellement l'épître de Jehan Lemaire, telle qu'il l'avoit publiée quatre ans auparavant; ſeulement il remplaça les mots que j'ai ſoulignés, par ceux-ci : « Tractant des illuſtres roys & ducz lorrayns antiques & recentz enſemble vng aultre recueil des ſainctz contes & eueſques de toulx. Et oultre ce vng ſingulier traicte de lordre de cheualerie par lequel lon peult tresfacilement cognoiſtre & entendre la maniere de creer & faire les cheualiers enſemble les meurs & vertus deſquelles vng cheualier doit eſtre largement doue & garny. » Pas un mot de tout cela ne ſe trouve dans l'épître de Jehan Lemaire, mais Champier eſpéroit, au moyen de ce petit tour de paſſe-paſſe, diſpoſer favorablement les lecteurs pour ſon livre; car à cette époque, l'auteur des Illuſtrations de Gaule étoit l'oracle des lettres & de la poéſie, & ſon ſuffrage devoit avoir une grande autorité.

Il arriva ſans doute que plus tard la ſupercherie fut découverte, & ce fut alors que le f. *cix* fut refait pour tous les exemplaires non encore écoulés, & l'épître ſupprimée. Toujours eſt-il que cette particularité n'a pas été remarquée par les bibliographes. Ne connoiſſant pas la première édition de l'épître de Jehan Lemaire, ils ont cru à l'authenticité de celle qu'ils ont lue à la fin de certains exemplaires de la Chronique d'Auſtraſie, & ils ſe ſont fondés préciſément ſur les interpolations que j'ai ſignalées, pour en tirer des con-

(1) F. XXVII : Recueil des aphorismes des professeurs de philosophie et de médecine, dans le vol. *De claris medicine Scriptoribus*. Voyez ci-dessus, nº VI, pag 146.

féquences qui tombent d'elles-mêmes, à préfent qu'on fait ce qu'il en eft, ou au moins qu'on peut le vérifier. Ainfi M. Beaupré, M. Brunet lui-même, & avant lui le P. de Colonia, ont été dupes de cette petite myftification de Champier, qui a duré trois fiècles & demi, & ils ne font reftés convaincus que la Chronique d'Auftrafie étoit une production des preffes lyonnoifes, que parce qu'ils ont cru en avoir la preuve dans l'épître de Jehan Lemaire, où ils ne foupçonnoient pas des interpolations.

L'exemplaire que j'avois fous les yeux n'ayant pas l'épître interpolée de Jehan Lemaire, je ne comprenois rien d'abord à l'affirmation des bibliographes qui l'indiquoient comme étant à la fin du volume, & je me perdois en conjectures. Mais, ayant pu comparer mon exemplaire avec celui de la Bibliothèque de la Ville (1), j'ai trouvé dans ce dernier l'épître de l'exiftence de laquelle j'aurois prefque douté, fi je n'avois eu pour garant M. Brunet. Je l'ai confrontée avec celle que j'avois vue dans le livre *De claris medicine Scriptoribus*, & je me fuis aperçu auffitôt de la rouerie de maître Symphorien. On fe demande pourquoi, attachant tant de prix au fuffrage de Jehan Lemaire, il ne s'eft pas fait écrire une autre épître dans le même goût, où il n'auroit été queftion que de la Chronique d'Auftrafie. Mais, en 1509, Jehan Lemaire étoit encore vraifemblablement en Italie, & il ne lui étoit guère poffible d'écrire de Venife ou de Rome, qu'il avoit vu à cette date, à Lyon, la Chronique d'Auftrafie « prefte a mettre fous les formes impreffoires. »

Pour réfumer cette note, je dirai que la Chronique d'Auftrafie enfemble Lordre de cheualerie n'a eu qu'une édition, & que c'eft à Lyon qu'elle a été faite. Soit que le frontifpice porte le nom de Lyon, foit qu'on y life celui de la capitale de la Lorraine, Champier n'a pas pu avoir l'idée de donner à croire que fon livre avoit été imprimé dans une ville qui n'avoit pas d'imprimerie. Je fuis porté à croire que ce beau livre a été imprimé par Jannot de Campis, pour Vincent de Portonariis, qui n'étoit que libraire, & je fonde ma conjecture fur la fimilitude des caractères & des lettres ornées qu'on y trouve, avec ceux que Jannot de Campis avoit

(1) Cet exemplaire porte au bas du frontispice : « A Pierre Salla. » Il étoit capitaine de la ville et connu sous le nom de capitaine Sala. Du Verdier parle de sa librairie, où il y avoit, dit-il, un grand nombre de mss. Il ajoute qu'il avoit traduit « de rime romande en rime françoise le roman de Tristan et la belle roine Yseult. »

employés en 1507 pour l'impreffion du livre de Champier *De quadruplici Vita*.

Le P. Niceron cite une édition de Nancy 1505, une autre de Lyon 1509, & encore de Nancy 1510. L'édition de 1505 eft impoffible, auffi bien que celle de 1507 citée par Panzer. Champier ne pouvoit pas parler à cette date du duc Antoine de Lorraine, de fon voyage en Italie & de la bataille d'Agnadel en 1509. J'en dirai autant de la prétendue édition de Lyon 1509 : on a confondu la date de l'épître à Hugues de Hazards avec celle de l'impreffion.

Pour s'affurer encore mieux qu'il ne peut y avoir eu d'édition antérieure à 1510, il fuffit de jeter les yeux fur le dernier f. recto du cahier o. On y lira, au-deffous du cartouche de Champier : « Le fizieme liure des hyftoires du royaulme dauftrafie contenant les contes & ducz de bar depuis lan mil cc. iufque maintenant qui eft lan mil ccccc & dix. Compofe par ledit maiftre fimphorien champier. » Il dit ailleurs, au verfo du f. *v* du cahier l, parlant du duc Antoine : « Antonius igitur lotharingie dux & marchio primus huius nominis natione gallus patria lotharingus fedit fuper barrenfes & lotharingos ufque imprefentiarum anno uno & menfibus fex..... » Or, René étoit mort le 10 décembre 1508. Champier difant qu'au moment où il achevoit fon hiftoire, il y avoit un an & demi que le duc Antoine avoit fuccédé à fon père, il en réfulte, fi la note eft exacte, que Champier y travailloit encore au mois de juin 1510, & qu'elle n'a pu être imprimée avant le milieu ou la fin de cette année. Cela exclut forçément, dans tous les cas, toute édition d'une date antérieure.

On conferve à la grande Bibliothèque, à Paris, un exemplaire de cette Chronique, imprimé fur vélin, & la copie manufcrite, auffi fur vélin, de Lordre de cheualerie, fans doute celle qui fut préfentée par l'auteur au duc de Lorraine. La Chronique a le frontifpice « Venundantur apud nanceium, » & la foufcription a été changée : on a fupprimé le nom de Lyon & celui de Vincent de Portonariis, évidemment, ainfi que je l'ai dit, pour faire croire que l'édition avoit été faite en Lorraine.

On excufera la longueur de cette note ; il falloit bien redreffer des erreurs qui n'ont rien de bien confidérable, il eft vrai, mais qui ne laiffent pas d'avoir leur importance, au point de vue bibliographique.

La Bibliothèque de la ville de Lyon possède une copie manuscrite de la Chronique d'Austrasie, in-4°, d'une écriture assez nette de la fin du dix-septième siècle ou du commencement du dix-huitième, *ccccxxiv* pages. Ce manuscrit faisoit partie de la bibliothèque du couvent des Grands-Augustins, dont les armes sont sur la garde du volume.

(Bibl. de M. Yemeniz. Magnifique exemplaire mar. r. Bauzonnet.)

XI. — Officina apothecariorum seu seplasiariorum pharmacopolarum ac iuniorum medicorum. Lugduni apud Simonem vincentium. 1511, in-8° goth.

Réimprimé à la suite de *Castigationes*, Lyon 1532, in-8°.

XII. — Rosa Gallica aggregatoris Lugdunensis domini Symphoriani Champerii omnibus sanitatem affectantibus utilis & necessaria. Quae in se continet praecepta auctoritates atque sententias memoratu dignas ex Hippocratis Galeni Erasistrati Asclepiadis Diascoridis Rasis Haliabbatis Isaac Avicennae multorumque aliorum clarorum virorum libris in unum collectas : quae ad medicam artem rectamque vivendi formam plurimum conducunt. Una cum preciosa Margarita : de medici atque egri officio. Petit in-8° de cxxxv ff. & un f. blanc, signat. a — r, composé en caractères du corps 10, romain, sans interligne, à longues lignes, le f. cxxxv seulement est du corps 12. La première feuille signée A, contenant le titre, la dédicace & les tables, n'a pas de pagination.

Au-dessous du titre est une figure en bois représentant Champier dans sa chaire, tenant d'une main une rose monstre, & indiquant de l'autre un livre fermé, devant lui, à une dame assise au milieu d'un parterre. Cette dame compose à elle seule tout l'auditoire ; elle tient aussi une rose & un livre ouvert.



Au-dessous :

Venundatur ab Iodoco Badio.

On lit au verso :

Sequentis operis titulo Rosae Gallicae insigniti generalis distinctio cum summaria ordinariaque annotatione librorum in eo comprehensorum.

Distinguitur hoc opus in duas partes principales...

Prima pars (Rosa Gallica) in septem sectatur libros.

Primus de aere, ventis, motu & quiete, coitu & lavacris.

Secundus de ſaporibus,pane, carnibus, ovis, lacte, caſeo & piſcibus.

Tertius liber de holeribus, radicibus, ſeminibus, fructibus, ciborum condimentis.

Quartus liber de vino & aqua.

Quintus liber de ſomno, vigilia & inſomnio.

Sextus liber de animae accidentibus.

Septimus liber de inanitione & repletione & vomitibus.

Secunda pars noſtrae Margaritae in duos dividitur libros.

Primus eſt de medici atque egri officio ex traditionibus graecorum & latinorum.

Secundus eſt de officio medici ex traditionibus nouitiorum quos Neotericos noſtri appellant.

Suivent l'épître dédicatoire à Etienne Poncher, évêque de Paris, une table alphabétique des principales matières contenues dans *Roſa Gallica*, une épître d'Etienne de Bar, médecin de Toul, à Albert du Puy, médecin de Louis XII, datée de Nancy, mai 1514, & prologue de l'auteur à Hugues de Hazards, évêque & comte de Toul.

Le livre de *Precioſa Margarita* eſt dédié à André Briellus. Champier lui dit qu'il a donné ce titre à ce traité en l'honneur de ſa femme Marguerite. La dédicace eſt datée de Nancy, le IX des calendes de janvier 1512.

Au bas du f. *cxxxv*, recto :

Finis huius pretioſae Margaritae diligentiſſime cum annotationibus ſuis apud Nanceium lotharingie primarium oppidum : ad octauum Calendas Ianuarii. Anno ſalutis noſtre M.D.XII.

Au verſo du même f. eſt une épître de Champier à Albert du Puy, datée « ex Valentia allobrogum v. idus auguſti M. DXI. »

Au recto du f. *cxxxvj* & dernier :

Ex officina Ascensiana emissum hoc opus. Anno domini M.DXIIII. V. idus septembris.

Ce livre est orné d'un grand nombre de lettres initiales romaines, blanches sur un fond noir, & presque toutes d'un beau style. Quelques-unes parmi les petites rappellent les formes gothiques. Je donne ici une de ces belles capitales prise au hasard dans le volume : on verra que je n'ai rien exagéré lorsque j'ai dit que les livres de Champier étoient imprimés avec un luxe inusité aujourd'hui, & que, en dépit du progrès, la typographie est bien déchue, comme art, de la splendeur dont elle brilla dès ses commencements.



Le *Rosa Gallica* a été imprimé à Paris, bien que le lieu de l'impression ne soit pas indiqué. Josse Bade avoit quitté depuis quelques années Lyon, où il avoit fait son apprentissage & où il avoit été correcteur chez Jean Trechsel, de qui il épousa la fille. Dès l'année 1500, il débutoit à Paris par l'impression du ***Philobiblion*** de Richard de Bury, dont Laurent Burelli, de l'ordre des Carmes, confesseur du roi Louis XII & évêque de Sisteron, lui avoit communiqué le manuscrit.

M. Brunet cite une édition de Paris, Joffe Bade, 1518, qu'il regarde, avec celle de 1514, chez le même, comme une réimpreffion de l'édition originale dont il donne le titre ainfi qu'il fuit : *Rofa Gallica aggregatoris lugdunenfis domini fymphoriani champerii omnibus fanitatem affectantibus utilis & neceffaria*, Nancei 1512, in-8°. Je ne puis que répéter à ce fujet ce que j'ai dit des Chroniques d'Auftrafie : il n'y avoit pas plus d'imprimeur à Nancy en 1512, qu'il n'y en avoit en 1510. L'erreur vient très probablement de ce que l'on a pris pour la date de l'impreffion du livre, celle de la foufcription de *Preciofa Margarita*, où l'auteur dit qu'il a achevé cet opufcule à Nancy, le IX des calendes de janvier 1512, ce qui ne fignifie pas que le *Rofa Gallica* y ait été imprimé. Si l'on perfiftoit à croire qu'il y a eu une première édition à cette date, il faudroit toujours exclure Nancy où il n'y avoit pas de preffes, & elle ne pourroit être que de Lyon. Si le nom de Nancy s'y trouvoit, c'eft qu'il auroit été ajouté fur un titre refait, comme cela avoit eu lieu pour les Chroniques d'Auftrafie, quoiqu'il n'y eût pas pour le *Rofa Gallica*, livre tout à fait étranger à la Lorraine, la même raifon de placer le nom de Nancy fur le frontifpice.

J'ai dit que, dans le cas où il y auroit eu une édition antérieure à celle de Paris 1514, elle ne pourroit être que de Lyon : cela réfulte auffi du privilége accordé à Champier par le roi Louis XII, pour qu'il pût faire imprimer pendant la durée de trois ans « certains liures nouueaulx par ung nomme Symon vincent libraire demourant en noftre ville & cite de Lyon. » Ledit privilége, qui fe trouve *in extenfo* dans le *Speculum Galeni*, fut donné à Valence « le xxe iour de Iuillet lan mil cinq cens & unze. » En publiant le *Rofa Gallica* en 1514, Champier étoit encore dans les délais voulus ; je crois donc non feulement que l'édition de 1514 eft la première, mais qu'il n'y en a pas eu d'autre ; au moins n'ai-je jamais vu celle qui eft attribuée à Joffe Bade, Paris 1518.

C'eft un des beaux volumes de la collection de Champier, & des plus rares.

(Bibl. de la Ville.)

XIII. — Symphonia Platonis cum Ariftotele : & Galeni

cum Hyppocrate D. Symphoriani Champerii. Hippocratica philoſophia eiuſdem.

Platonica medicina de duplici mundo : cum eiuſdem ſcholiis.

Speculum medicinale platonicum : & apologia literarum humaniorum.

Quae omnia venundantur ab iodoco badio.

In-8° de CLXXII ff. chiffrés. Signat. a — y, frontiſpice gravé.

Au bas du dernier f. :

Impreſſum eſt hoc opus apud Badium Parrhiſiis. Anno ſalutis. MD. XVI. XIIII Calen. Maias.

Dans ce livre, Champier a voulu démontrer la conformité qu'il y a entre la doctrine du philoſophe de Stagyre & celle de Platon, ſon maître, entre celle d'Hippocrate & celle de Galien. Il dit de Platon qu'il fut, de tous les Sages de l'Antiquité, celui qui pénétra le plus avant dans les myſtérieuſes profondeurs de la nature & qui comprit le mieux les rapports de l'âme avec le Verbe incréé ; mais, ſuivant Champier, Hippocrate a ſurpaſſé tous les philoſophes de la Grèce, par ſa ſcience & par les préceptes impériſſables qu'il a laiſſés à l'homme pour la conſervation de ſa ſanté & pour le ſoulagement & la guériſon de ſes maux. Champier appelle Hippocrate, Platon, Ariſtote & Galien les quatre princes de la médecine ; il a pris plaiſir à recueillir dans ſon livre les épithètes dont le nom d'Hippocrate a été honoré par les anciens : *Glorioſus Hippocrates*, *divinus*, *ſapiens*, *dialecticus medicus*, *rationalis medicus*, *clinicus*, *inventor clinicae medicinae*, *dieticus medicus*, &c.

C'eſt pour exprimer l'accord qui exiſte entre ces grands hommes que Champier a intitulé ſon livre *Symphonia*, & qu'il a fait placer en tête une figure que je reproduis à cauſe de ſa ſingularité. Par alluſion au titre, on a repréſenté ſur le frontiſpice Platon & Ariſtote, Hippocrate & Galien, armés de violons & de violoncelles, & exécutant une véritable ſymphonie.



En tête du volume, on trouve *Panegiricum carmen* de Nicolas Volcire, précédé de deux épîtres : l'une de Louis Marliani, premier médecin de l'archiduc d'Autriche, l'autre de Pierre Picot, médecin de Marguerite d'Autriche veuve de Philibert duc de Savoie, & toutes deux à la louange de Champier & de ſon livre. A la ſuite, préface à Etienne Poncher, évêque de Paris.

Le *Symphonia*, diviſé en quatre livres, eſt ſuivi de *Philoſophia platonica* en deux livres ; c'eſt le Timée de Platon avec de longs commentaires de Champier. Après vient *Speculum Platonis ;* c'eſt un recueil de ſentences extrait des œuvres du philoſophe grec. L'apologie des lettres humaines qui termine le volume eſt adreſſée

à Jacques Fabre d'Etaples. C'eſt une réponſe à un écrit où quelque demeurant d'un autre âge, de qui le nom eſt reſté inconnu, effrayé du retour des eſprits vers les beaux ſiècles d'Athènes & de Rome, & craignant que les idées païennes n'envahiſſent les eſprits, avoit eſſayé de démontrer que l'étude des auteurs profanes ne convenoit point à des chrétiens; que la philoſophie humaine ne leur étoit aucunement néceſſaire; que tous les grands génies de l'Antiquité avoient profeſſé des doctrines fauſſes & perverſes, & que leur vie avoit été ſouillée par des mœurs diſſolues; enfin, qu'il n'y avoit de vérité que dans les auteurs qui s'étoient appliqués à l'étude des lettres divines. Champier prend la défenſe des Anciens, &, s'appuyant ſur le témoignage des SS. Pères eux-mêmes, il prouve que les lettres humaines & les lettres divines ne ſont point incompatibles, & que c'eſt par le ſecours qu'elles ſe prêtent mutuellement que l'homme peut arriver plus ſûrement à la connoiſſance de la vérité. Cette diſpute s'eſt renouvelée de nos jours avec le même inſuccès que du temps de Champier: comme alors, le ſens commun a fait juſtice des prétentions des novateurs.

Très beau volume, remarquable par les magnifiques lettres ornées qui y abondent.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

XIV.—Les grans croniques des geſtes & vertueux faictz des treſexcellens catholicques illuſtres & victorieux ducz & princes des pays de Sauoye & piemont. Et tant en la ſaincte terre de Iheruſalem cõme es lieux de Sirie Turquie Egipte Cypre Italie Suyſſe Daulphine & autres pluſieurs pays. Enſemble les genealogies & antiquitez de Gaulle & des treſchreſtiens magnanimes & treſredoubtez roys de france auecq̃s auſſi la genealogie & origene des deſſuſditz ducz & princes de Sauoye nouuellement imprimees a Paris pour Iehan de la garde. Champier.

Petit in-fol. goth. impr. ſur deux col.: VIII ff. non chiffrés pour la table, & un f. blanc, ſignat. ã—a; CXXXII ff., le

dernier non chiffré, pour le prologue & la Chronique; titre en rouge & noir; figures en bois; ſignat. b — z.

Au recto du dernier f. :

Cy finiſſent les cronicques de ſauoye leſquelles ont eſte acheuees lan mil cinq cens & quinze par Symphorien champier conſeillier & premier medecin de treshault prince mõſeigneur Anthoine duc de calabre, de lorraine & de bar compoſees a lhonneur & gloire de treshaulte & treſexcellente princeſſe ma dame Loyſe de ſauoye mere du treſchreſtien & treſexcellent roi de frãce Frãcoys premier de ce nom. Et imprimees a paris Lan mil cinq cẽs & ſeize le *xx vii*[e] iour de mars pour Iehan de la garde libraire demourant audit lieu ſus le pont noſtre Dame a lenſeigne ſainct Iehan leuangeliſte. Ou au palais au premier pillier deuant la chapelle ou len chante la meſſe de meſſeigñrs les preſidẽs.

Après la ſouſcription eſt la marque de Jehan de La Garde.

Au-deſſous du titre eſt gravé l'écu de Savoie ancien, ſoutenu par deux anges à genoux, les ailes ployées. Au bas du frontiſpice : « Cum ꝑuillegio. » Au verſo, ſont les armes de France ſupportées auſſi par deux anges agenouillés, aux ailes déployées. A la ſuite, l'extrait des regiſtres du Parlement qui, par arrêt du 10 mars 1515, permet à Jehan de La Garde de faire imprimer le préſent livre avec privilége pendant trois ans, « pourueu qu'il ne le pourra vendre plus hault de huit ſoulz pariſis. » Ce prix de huit ſols fixé par arrêt de la Cour, il y a près de trois ſiècles & demi, eſt repréſenté aujourd'hui par une ſomme de 300 à 400 fr., lorſque les exemplaires ſont en belle condition, ce qui eſt très rare, car on les compte. Suit « Prologue a treſnoble & illuſtre princeſſe ma dame Loyſe mere de treſexcellent & treſchreſtien roy de france francoys le premier de ce nom. » Champier dit à la comteſſe d'Angoulême que pour décrire les hauts faits de ſes aïeux, il faudroit avoir la faconde de Quintilien, l'éloquence de Cicéron & de Démoſthènes, la ſapience.

des fept Sages de la Grèce, la verve poétique d'Homère & de Virgile, la bibliothèque de Ptolémée Philadelphe, la doctrine de Mercure Trifmégifte, & enfin la douceur du « melodieux reffon de la lyre ou herpe orpheique; » car, ajoute-t-il, on trouve en ces princes magnanimes la vaillance de Miltiade, les exploits de Pyrrhus, les vertus d'Annibal, la hardieffe de Scipion l'Africain, le renom de Théfée, la vérité de Judas Machabée, la fidélité de Numa Pompilius, la largeffe & libéralité de Cyrus, la fageffe de Fabius Maximus, l'honneur de Pompée, la diligence d'Alexandre, la conftance de Jules Céfar, d'Augufte & de Conftantin, la prudence de Charlemagne, la débonnaireté de Godefroy de Bouillon, « & les louables & grandes vertus de plufieurs autres magnanimes & trefuaillans hommes lefquelz ie delaiffe a nommer pour euiter prolixite. »

Au verfo du f. *ij* commence « la genealogie & origene des princes de gaulle. » Après le f. *vj* eft une planche contenant l'arbre généalogique de la royale maifon de France, de faint Louis à Charles VIII. La Chronique de Sauoye commence par Bérold de Saxe, neveu de l'empereur Othe IIIe du nom. On y trouve un fingulier chapitre: « Comment Berold de faxonne occift & mift a mort lemperiere femme de fon oncle pour ce quil la trouua couchee en fon lict auec ung aultre en faict dadultere. » L'empereur ayant oublié fous le chevet de fon lit certaines reliques qu'il avoit coutume de porter toujours avec lui, envoya Bérold les chercher en fon logis. « Lors monta Berold a cheual & tant exploicta quil fut une heure deuant le iour a lhuys de la chambre de lempereur ou il hurta fi fort quil entra dedans & vint au lict ou lemperiere eftoit. Si vint mettre la main fur le coyffin pour prendre les reliques dont il auoit la charge. Et en ce faifant comme il cherchoit mift la main iufques dedans le lict, & dauenture trouua & fentit une grant barbe dont il fut moult efmerueille, & dift tantoft a lemperiere. Dame qui eft ceftuy qui gift auecques vous. Refpondit la dame ceft lune de mes femmes. En bonne foy de dieu dit berold ie ne viz oncques femme qui portaft une plus grant barbe. Et adoncques comme plain de fureur & yre tyra fon efpee du fourreau & occift le cheualier a la grant barbe & lemperiere femme de fon oncle. »

Cette hiftoriette a été copiée prefque mot pour mot par Champier, dans la Chronique anonyme de Savoie, ms. du quatorzième fiècle, que M. le ch^{er} Promis croit pouvoir attribuer à un certain

Cabaret, de qui le véritable nom eſt inconnu, mais qui eſt ſouvent cité avec ce ſobriquet, dans la Chronique du comte Rouge (Amé VII), de Perrinet du Pin (1). C'eſt de cette chronique manuſcrite que Champier a extrait la ſienne, ſans prendre la peine de lui donner une autre forme, & ſe contentant de l'abréger & de la continuer en quelques pages, d'Amé VII avec lequel l'ancienne chronique finiſſoit, juſqu'au duc Charles qui vivoit de ſon temps. Les grans Croniques ne ſont donc autre choſe qu'une compilation dont le manuſcrit de Cabaret a fait tous les frais, ſauf la généalogie de nos rois & quelques autres additions que Champier y a jointes de ſon crû. Il faut lui ſavoir gré cependant de ce que, malgré ſon amour du merveilleux, il a rejeté la fable d'Ezeus roi de Coulongne, l'an 242 de l'ère chrétienne, & de Theſeus ſon fils qui avoit épouſé Iſobie fille de l'empereur Gordien, & de qui deſcendoient en ligne directe Othon I de Saxe, empereur d'Allemagne, & par lui tous les princes de la maiſon de Savoie. Il n'a commencé ſa chronique qu'à Othe de *Saxonne* ou *Sauxoingne* & à Berold. Voici en quels termes il raconte pourquoi le comte Amé, premier de ce nom & deuxième comte de Maurienne, fut appelé *Cauda :* « Or auoit le conte ame de maurienne acouſtume de mener apres luy auſſy belle compaignie de cheualiers & eſcuyers ſelon luy que nulz autres princes de lempire & pour ceſte cauſe alloit auiourdhuy a la chambre de lempereur eſtant a veronne & entroit touſiours auec luy toute ſa compaignie voulſiſſent les huyſſiers darmes ou non. Si vint vng iour que lempereur eſtoit au conſeil ou arriua le conte de maurienne deſſuſdit. Et heurta a lhuys de ce lieu

(1) Ce Perrinet du Pin, né à Belley au commencement du XIV[e] siècle, suivant Guichenon (Hist. généal. de la m. de Savoye), outre la Chronique du comte Rouge, publiée pour la première fois, dans le *Monumenta historiae patriae* (t. I *Scriptorum*, Augustae Torinorum 1840), a composé : *La conqueste de grece faicte par le tres preux et redouble en cheualerie Philippe de Madien autrement dict le cheualier a lesparuier blanc Hystoire moult recreatiue et delectable*, nouuellement imprimee a Paris deuant le palays a lenseigne de la gallee et se vend en la boutique de Galliot du pre. — *Cy fine lhystoire de Philippe de Madien lequel par ses vertueuses oeuures fut roy de sept royaulmes*, et fut acheue de imprimer a Paris..... lan 1527 par Jaques Nyverd. Petit in-fol. goth. à 2 col., fig. en bois. M. Brunet le décrit ainsi dans son Manuel, sans donner le nom de l'auteur, et il cite une autre édition s. d. Paris, Jean Bonfons. La Bibl. de l'Université de Turin en possède une copie manuscrite intitulée : Le liure du gentil Philippe de Madien, avec une dédicace à Anne de Chypre, femme de Louis duc de Savoie. Perrinet du Pin vivoit donc un siècle plus tard que ne l'a cru Guichenon ; c'est ce que prouve encore la Dédicace, dans laquelle il nous apprend qu'il commença le roman de Madien le 1[er] juin 1447, et l'acheva le 8 juillet de l'année suivante. Il dit encore, en adressant son livre à Anne de Chypre, qu'il étoit « natif de la ville de La Rochelle au royaulme de France, » et non de Belley, ainsi que Guichenon l'a prétendu. Voyez Giuseppe Vernazza, *Notizie di Pietro Dupin*, Torino 1791, et l'introduction de M. Dom. Promis aux Fragments de la cronique du conte Rouge (*loc. cit.*).

comme il auoit acouſtume. Lors demanda lempereur qui ceſtoit. A quoy reſpondit ung cheualier en diſant. Ceſt le conte de maurienne qui maine apres luy une ſi grant queue de gens que merueilles. Laiſſez le entrer diſt lempereur, & ſa queue demeure dehors. Aduint doncques que le conte ouyt les paroles que lempereur auoit dictes, ſi reſpondit comme par deſpit & deſdaing. Si ma queue nentre auecques moy ie ny entray ia puiſque queue lappellez. Que dit il diſt lempereur. Il dit ſire que ſe ſa queue nentre auecques luy en voſtre chambre quil ny entrera ia. Laiſſez le entrer (diſt il) luy & ſa queue & tous ceulx qui lui plaira. Et depuis toute ſa vie on appella icelluy conte, le conte Ame qui maine grant queue. » (F. *xxx*, v°.)

Cette chronique eſt un ramas de contes & d'aventures comme on les aimoit au quinzième ſiècle, & c'eſt plutôt un roman de chevalerie qu'une hiſtoire ; ce qui n'empêche pas, ou plutôt, ce qui fait que ce volume, admirable, typographiquement parlant, eſt un des plus recherchés par les bibliophiles.

L'exemplaire que j'ai décrit, magnifiquement relié par Bauzonnet, fait partie de la Bibl. de M. Yemeniz, mar. v.

Vendu 16 liv., La Vallière, mar. r., & 5 liv., Gaignat.

La grande Bibliothèque, à Paris, poſſède l'exemplaire ſur vélin, avec miniatures enluminées, qui fut préſenté à François Ier, ou à Louiſe de Savoie ſa mère.

XV. — Cathegorie medicinales.

Simphoriani champerij lugdunenſis : in libros demonſtrationum Galeni Cathegorie medicinales. In quibus preclariſſima queque : & digna lectu que Galenus in Demonſtratiuis ſermonibus : & Ariſtoteles in Cathegoriis & naturalium libris ſcripſerunt : breuiter clareque & placido ſtilo pertractantur atque declarantur ſententie.

In-8° goth. à longues lignes, de XL ff. non chiffrés, le dernier blanc. Signat. aa — ee.

Au verſo du f. *xxxix :*

Impreſſum lugduni per Ioannem marion. Anno domini m. cccccxvj die vero tertia menſis iunij.

XVI.— Cribratio, lima & annotamenta in Galeni, Auicenne & Conciliatoris opera. Parisiis 1516, in-8°; Venetiis 1565, in-fol.

Cité par Van der Linden & Haller.

XVII. — Epiſtole Sanctiſſimorum ſequenti codice contentae.

Diui patris Antonii magni Epiſtolae VII. cum explanationibus dñi Symphoriani chãperii oppoſitis.— Antoniorum catalogus. — Diui Ignatii Antiocheni epĩ epłae XV. —Diuae Virginis Mariae ad Ignatium epła I. — Diui Polycarpi ad Philippenſes epła I. — Diui Dioniſii ad Polycarpum epła I. —Eiuſdem ad diuum Ioannem euangeliſtã epła I. — Abagari regis Edeſſenorum ad Ieſum Chriſtum epła I. — Ieſu chriſti dñi noſtri ad abagarum toparchã epła I.

Au-deſſous de la marque de Joſſe Bade :

Vaenundantur in aedibus Iodoci Badii & Io. Parui.

In-8° de II. ff. non chiffrés pour le titre & les pièces liminaires ; XCII ff. chiffrés. Signat. a—m.

Au recto du f. *xcij* :

Finis Epiſtolarum ſanctiſſimorum immo & ſancti ſanctorum : collectarum & partim illuſtratarum opera & induſtria doctiſſimi & clariſſimi domini Symphoriani Champerii Lugdunen. medici & a ſecretis illuſtriſſimi Lotharingorum & Barri ducis : Impreſſarum autem Prelo Aſcenſiano ad IIII. Idus Martias MDXVI. Calculo Romano.

Ces épîtres ſont dédiées à Gaſpard de Tournon, évêque de Va-

lence. L'épître dédicatoire eſt datée de Nancy, le X des kalendes de ſeptembre 1514. Le prologue eſt adreſſé à Théodore Mitte de St-Chamond, abbé de St-Antoine de Viennois, qui tenoit ce recueil de Pic de La Mirandole. Champier avoit eu des relations avec Théodore Mitte, à la cour de Nancy, où cet abbé jouiſſoit d'un grand crédit auprès du duc Antoine de Lorraine, qui l'avoit fait chef de ſon conſeil. On croit que ces lettres ſont apocryphes.

Au verſo du frontiſpice eſt une épître à Champier d'un Frère Boniface, qui dit de lui « omni ſcientiarum gloria ſublimatus inter mortales, » & le qualifie de « lugdunenſis patricius. »

Chacune des épîtres de ſaint Antoine eſt ſuivie d'un commentaire, par Champier. Dans une lettre à Hector d'Ailly, protonotaire du St-Siége & chanoine de St-Julien de Brioude, qui les lui avoit envoyées de la part de Théodore Mitte, Champier exprime ſa reconnoiſſance de cet envoi. On trouve une pièce aſſez ſingulière au f. *xlvij* : c'eſt une lettre de Nicolas Volcyrus, médecin & conſeiller du duc de Lorraine, datée de Nancy 1514 & adreſſée à Antoine Champier, alors âgé de deux ans, fils aîné de Symphorien Champier, « infanti bimulo. » Il exhorte ce marmot encore à la liſière, à lire, lorſqu'il en ſera temps, les épîtres de ſaint Antoine, & à marcher ſur les traces de ſon père, qu'il appelle « omnium profecto horarum homo. » On voit par cette lettre qu'Antoine fut tenu ſur les fonts baptiſmaux par le duc de Lorraine, qui lui donna ſon nom.

(Bibl. de M. de Terrebaſſe, & Bibl. de la Ville, Collect. lyonn. de M. Coſte.)

XVIII. — Que hoc ĩ volumine tractantur.

Epithome comentariorum galeni ĩ libros hippocratis cohi. Primus Aphoriſmorum. Secundus Pronoſticorum. Tertius Regiminis acutorum morborum. Quartus Epidimiarum.

Eiuſdem dñi Simphoriani Centiloquium iſagogicum in libros Hipp. Opus varium ac doctiſſimum. In quo preclariſſima queque & digna lectu que a Galeno ſcripta ſunt breuiter : clareque & placido ſtilo narrantur.

In-8° goth. à longues lignes, de CIV ff. chiffrés; XII ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, & IV à la fin. Signat. A. — Q.

Frontiſpice gravé, titre en rouge. Au-deſſous, la marque de Jean Marion.



Impreſſum Lugd. per Iohānem Marion. Anno 1516. Die. 23. Iunij.

Dédié à Pierre Tremolet, médecin du roi, & à Albert du Puy, premier médecin de la reine. A la ſuite de la dédicace eſt une épître écrite à Champier par Théodore de St-Chamond, abbé, au nom des définiteurs du chapitre général de l'ordre de St-Antoine de Viennois. Dans cette épître, il fait l'éloge du mérite de Champier, de la ſcience, du zèle qu'il a mis à commenter les épîtres de ſaint Antoine, & il l'aſſocie, lui, ſa femme & ſon fils encore enfant, aux mérites de toutes les bonnes œuvres de ſon abbaye.

Au f. *xiij*, verſo, paragraphe X, Champier parle du mal de Naples, & dit que Lyon fut la première ville en France où cette ma-

ladie fe déclara. Il ajoute, f. *xiv*, paragraphe XII, qu'une autre maladie inconnue aux médecins apparut tout à coup à Lyon en 1510, & envahit bientôt les autres provinces : c'étoit la coqueluche, en latin *cucula*.

(Bibl. de la Ville, Collect. lyonn. de M. Cofte.)

XIX. — Additamenta errata & caftigationes in Petri aponenfis opera per Symphorianum champerium lugdunenfem fereniffimi ducis calabrum & lotharingorum medicum primarium hectori dallo aruerno fanctae apoftolicae fedis prothonotario ecclefiae fancti iuliani briuatenfis canonico digniffimo. Item annotationes errata & fomnia petri paduanenfis quem noftri conciliatorem vocant preclariffimis viris artium & medicinarum doctoribus francifco dalais & chriftophoro champerio regiae maieftatis confiliariis & medicis digniffimis.

Lugduni 1516; Venetiis, Luc. Anton. de Giunta Florent., 1520, in-fol.; Papiae, Girard de Zéis & Bartholomeus de Morandis, de Trino en Piémont, 1523, in-fol.; Venetiis 1548 & 1565, avec les additions ci-après :

— Eiufdem (Petri de Apono) libellus de venenis. Petri corarii quaeftio de venenis ad terminum & fymphoriani champerii cribrationes in conciliatorem. (Malacarne.)

Ce petit traité fut compofé par Champier contre la prétendue efficacité des figures aftronomiques, contre les prédictions & les rêveries des aftrologues & l'influence des aftres. Champier ne laiffoit jamais paffer les occafions de combattre les erreurs & les préjugés qui lui fembloient nuifibles au progrès de la fcience & à la connoiffance de la vérité. Il dit qu'il s'eft exercé aux difputes fur les queftions de droit & de théologie, afin de mettre les jeunes médecins à l'abri des féductions & des fonges extravagants de Petrus

Aponenfis.« Je ne prétends pas cependant, ajoute-t-il, en faifant invafion dans le champ de la théologie, de l'aftrologie & du droit pontifical, être théologien comme Origène, jurifconfulte comme Gratien & Balde, aftrologue comme Ptolémée; cependant je ne fuis pas totalement étranger à l'aftronomie. »

Petrus Aponenfis, appelé auffi de Abano, médecin à Bologne vers la fin du quinzième fiècle, fut accufé de magie & condamné à être brûlé comme forcier; mais il mourut dans fa prifon.

XX. — Index eorum omnium que in hac arte parua Galeni pertractantur.

Ars parua Galeni pergameni: quam noftri greco vocabulo Tegni appellant ab Laurentiano Florentino e greco in latinum conuerfa.

Item fubiunguntur Paradoxa Domini Simphoriani champerij : Lugdunen. Illuftriffimi principis dñi Ducis Calabrie & Lotharingie & Barri &c. primarij phyfici : in Artem paruam galeni. In quibus preclariffima queque & digna lectu que a Trufiano, Gentili, Iacobo Forliuienfi, Sermoneta & Ugone Senenfi : omnibufque neotericis fcripta funt ad medicos inftruendos breuiter clareque narrantur.

Item addiciones Haly rodoan admodumque acute ac docte.

In-8° goth. de LXIII ff. chiffrés & un f. blanc, imprimé à longues lignes : XV ff. non chiffrés pour les pièces liminaires & *Ifagoge in artem paruam Galeni*. Signat. a—ab pour les ff. non chiffrés ; b—i pour les ff. chiffrés.

Titre en rouge & noir, f. l. n.d. A la fin du volume eft la marque de Jean Marion.

Ce livre doit avoir été imprimé vers 1516, une épître de Jérôme de Pavie, chanoine régulier de Saint Auguftin, à Champier, portant la date de février 1516.

Champier a reproduit à la fin des pièces liminaires la harangue prononcée par Rufticus de Plaifance, lorfqu'il fut reçu à l'Univerfité de Pavie. On y voit les noms des docteurs de cet illuftre collége : Auguftinus de Lege, prieur; Regulus de Campefi, Baptifta de Belbello, Gayfelus de Lifinolis, Mattheus de Curte, Blafius de Tignofiis, Claudius de Aftariis, Francifcus de Canibus, Paulus de Tricio, Petrus Antonius de Paratis, Aluyfius de Marchifiis, Johannes Angelus de Landulphis, Aluyfius de Berris, Anthonius Georgius de Canibus & Johannes Baptifta de Landulphis.

On trouve dans ce livre, fous le titre de *Paradoxa*, de nombreux commentaires fur ce traité de Galien : ils font à la fuite de chaque chapitre.

XXI. — Medicinale bellum inter Galenum & Ariftotelem geftum. Quorum hic cordi ille autem cerebro fauebat : a domino Simphoriano champerio compofitum. In duos libros diuifum.

Primus cerebri & cordis de principalitate humani corporis contendentium continet certamen.

Secundus diane & veneris atrociffimum conflictum complectitur. Opus tum propter hiftoriarum cognitionem ac philofophorum medicorumque difcrepantiam tum propter rei nouitatem perutile.

Item tertio varie calamitates quibus lotharingia cum folum eo tempore quo bellum defcriptum eft fuerit agitata. Simul & fingularia in lotharingia reperta enarrantur.

Huiufce libelli ad fpectatorem Difiichon.

Me quicunque vides tenuem ne temne libellum.
Sim licet exiguus plurima pando tamen.

In-8° goth. à longues lignes, de XXIV ff. non chiffrés. Signat. a — c.

Sans lieu ni date, mais imprimé certainement à Lyon par Jean Marion, de qui la marque se voit au verso du dernier f., & en 1517 ou au plus tôt à la fin de 1516, si l'on en juge par la date placée au bas de l'épître dédicatoire de la première partie, adressée à Jean de Lorraine, évêque nommé de Metz (1); de celle de la seconde, dédiée à François Dalès, premier médecin du roi, & d'une troisième à Albert du Puy, médecin de la reine. Les deux premières, écrites de Nancy, sont datées du XIII & du XV des kalendes de septembre; la dernière, de Lunéville qu'il appelle « Lunarivilla, » la veille de ces mêmes kalendes 1516.

Champier dit au bon évêque de Metz que, cherchant dans son esprit, pendant ses heures d'insomnie, un sujet à traiter qui pût plaire à son goût délicat, il avoit imaginé de décrire la guerre que se firent autrefois les membres du corps humain; que, bien qu'il ait essayé de sortir de l'ornière vulgaire & pédagogique, & de s'élever à la hauteur de la diction de Cicéron, il n'a pas voulu cependant chausser le cothurne, mais qu'il a laissé aller sa plume aux inspirations d'une muse modeste & paisible, « placida humilique Camena. » Il termine en le priant de prendre son livre sous sa protection & de le défendre contre les attaques & les traits caustiques des envieux.

Dans le premier livre, Champier examine d'abord la question si souvent controversée entre les philosophes anciens sur la primauté d'action du cœur ou du cerveau dans les fonctions vitales; en d'autres termes, lequel de ces deux organes régit les opérations de l'esprit & les mouvements du corps. Pour expliquer son système, il a imaginé de faire du corps humain une véritable république, où deux partis, celui du cœur & celui du cerveau, se disputent le pouvoir; il a personnifié les organes, qui, au lieu de se prêter un secours mutuel, se font une guerre active, impitoyable, comme cela se voit d'homme à homme dans notre état social. Le cœur veut avoir l'empire à lui seul; il convoque ses partisans : ce sont les organes qui dépendent de lui, le poumon, les muscles de la poitrine,

(1) Il étoit fils de René IIe du nom duc de Lorraine, et de Philippe de Gueldres, et frère du duc Antoine. D'abord évêque de Metz, puis cardinal de la Sainte Eglise Romaine en 1518, il fut promu à l'archevêché de Lyon en 1537, à la mort de François de Rohan. Il résigna son siége au cardinal de Ferrare, en 1539, et fut nommé légat du pape en Lorraine. Il mourut en 1550 à Nevers, d'où ses restes mortels furent transportés à Nancy et inhumés dans l'église des Cordeliers.

les artères, &c.; il leur adreffe une harangue & leur fait connoître fes deffeins; puis il envoie une ambaffade au cerveau, qui la reçoit fort mal & s'irrite des prétentions du cœur au gouvernement de la chofe publique. Cependant, on décide que le différend fera foumis à des arbitres qui prononceront fur les droits des deux prétendants. Le docte aréopage fe réunit; pour le cœur, ce fut Pythagore de Samos, Platon, Anaxagore, Empédocle, Parménide, Timée, Chryfippe, Plotin, Porphyre, Alexandre, Averrhoès & plufieurs autres; pour le cerveau, Hippocrate, Galien, Rafis, Ifac, Mefué, Avicenne, Abenzoar & Celfe. Chacun expofa fes raifons, mais lorfqu'on en vint aux voix, il n'y eut plus moyen de s'entendre, & la queftion n'ayant pu être décidée, il fallut recourir à la dernière raifon des rois, & la guerre fut déclarée. Les deux rivaux raffemblent leurs foldats & fe préparent au combat. Ils plantent leurs tentes, & les armées en viennent aux mains. Ici Champier fait une defcription homérique de la bataille. Enfin le cœur eft vaincu & réduit à demander merci au cerveau, qui fe montre bon prince & confent à lui accorder la paix. Cependant un certain organe, que je ne faurois nommer, faillit tout gâter. Mécontent de ce que les parties belligérantes n'avoient tenu aucun compte de lui dans le conflit, il fufcita de grands embarras & mit la république à deux doigts de fa perte, au moment même où l'on croyoit la paix affurée, & ce ne fut qu'en lui donnant de groffes fommes d'argent que l'on parvint à l'apaifer. Il y a dans ce premier livre des détails qu'il feroit impoffible de reproduire fans s'expofer à faire rougir le lecteur le plus aguerri; je fuis donc forcé de les paffer fous filence & de renvoyer les curieux au chap. IX, recto du f. *b iij*, & au chap. XI où ils auront fatisfaction.

Champier, continuant fa fiction dans le fecond livre, « De Diane & Veneris atrociffimo conflictu, » fuppofe que le cerveau, devenu paifible poffeffeur de l'empire, veut donner une conftitution & des lois à fes fujets. Pour cela il réunit fes confeillers, l'eftomac, le poumon, les reins, la veffie, &c., & il les prévient qu'il s'agit de nommer un fénat qui aura à veiller fur la marche des affaires publiques. L'eftomac, que Champier appelle « culine corporis gubernator, » prend la parole en qualité de commiffaire du roi. Le cœur eft nommé gouverneur, le foie préteur, la rate préfident, le diaphragme huiffier de la chambre; l'eftomac, le poumon, le fiel,

les reins, la veffie & une foule d'autres font partie du fénat. Le gouvernement ainfi établi, le roi trace à chacun fes attributions; puis il fe rend dans la capitale des Amazones, pour rendre vifite à Penthéfilée leur reine. Je ne puis dire ce que c'eft que cette capitale des Amazones, ni ce qui s'y paffe : on le verra au chap. IV. Enfin le roi, voulant tirer vengeance des outrages que la reine des Amazones, « regina matrix, » avoit eu à fubir de la part de Vénus, déclare la guerre à cette dernière & marche contre elle à la tête d'une puiffante armée. Je fuis encore dans la néceffité de renvoyer le lecteur au chap. V. Pour en finir, le cerveau rentre dans la pleine & entière poffeffion de l'autorité abfolue fur tous les organes rebelles. Dans le dernier chapitre, Champier explique pourquoi il accorde la fuprématie au cerveau : le cœur eft l'organe principal & le plus néceffaire à la vie; mais le cerveau eft plus noble, parce qu'il eft le fiége de l'intelligence. Suivant les philofophes, le cœur a la première place, par la raifon qu'ils le croient l'inftrument de toutes les vertus; les médecins, au contraire, accordent la prééminence au cerveau.

On trouve dans ce petit traité, à travers beaucoup de fcience & de defcriptions purement anatomiques, tout ce qu'une fantaifie déréglée peut imaginer de plus grotefque & de plus obfcène dans les images, de plus groffièrement technique dans l'expreffion. Champier, de qui les mœurs étoient pures & qui fe montra toujours religieux, ne fauroit être foupçonné bien certainement d'avoir eu l'intention perverfe d'offrir un aliment à l'impudicité, en énumérant complaifamment les divers offices des parties honteufes du corps humain. La preuve qu'il n'y entendoit pas malice & que le goût peu délicat & la naïveté de nos pères ne voyoient rien de choquant pour la pudeur dans ces débauches d'efprit, c'eft que fon livre eft dédié à l'évêque de Metz; mais il n'eft pas moins vrai qu'on y trouve certains paffages par trop licencieux, & des détails d'un cynifme révoltant. Le *Medicinale Bellum* n'eft après tout, fous une forme bizarre & très indécente, qu'un traité de phyfiologie anatomique, & fon principal mérite eft d'être devenu d'une grande rareté. Fort heureufement pour l'auteur, il eft encore plus ignoré que fes autres écrits; le feul exemplaire que j'aie vu de cette docte facétie fait partie d'un recueil où font réunis cinq ou fix autres opufcules au milieu defquels il eft comme perdu. Le volume porte fur la

garde le nom & l'*ex dono* du Père Meneſtrier à qui il avoit appartenu. Je ne l'indiquerai pas autrement, & je me ſerois même abſtenu d'entrer dans un examen auſſi minutieux, ſi je n'y avois été contraint ſous peine de laiſſer une lacune dans le travail que j'ai entrepris. Tout en donnant une forme épique & érotique au combat perpétuel des ſens qui agiſſent en vertu de nos organes, Champier n'a enviſagé la queſtion que comme médecin, ſauf la tournure poétique que ſon imagination lui a donnée, & il ne peut être accuſé que de mauvais goût. Il n'a pas réfléchi, lui théologien & moraliſte, que les appétits de nos organes ont ailleurs qu'en eux-mêmes un régulateur infaillible, & que, cela admis, s'il y a combat, ce n'eſt ni aux agents du cœur, & ici le cœur eſt pris dans ſon acception matérielle, ni à ceux du cerveau, que la victoire reſte. Il pouvoit, ce me ſemble, prouver auſſi bien, & plus ſérieuſement, la prééminence du cerveau dans l'organiſation du corps humain, ſans avoir beſoin de recourir à des fictions ingénieuſes ſi l'on veut, mais trop ſouvent ignobles & dégoûtantes.

Pour que rien ne manquât à ce pot-pourri, Champier a écrit à la ſuite une deſcription de la Lorraine, & l'hiſtoire de la guerre de 1516 dans cette province.

XXII. — Speculum Galeni.

Epitome Galeni ſiue galenus abbreuiatus vel inciſus aut interſectus quecumque in ſpeculo dñi Simphoriani Champerii continebant apprehendens. Cui plurima variarum traductionum eidem in fine duplicata nouaque annectuntur galeni opera cum argumentis eiuſdem domini ſimphoriani.

Medicine propugnaculum dñi Simphoriani Champerii Lugdunenſis phyſici : in ſpeculum medicine galeni.

Libri ſuperadditi cum in ſpeculo medicine non eſſent.

Galeni vita.

De elementis galeni epitoma.

De generatione animalium epitoma.

De paſſione vniuſcuiuſque particule corporis & cura ipſarum qui liber decem tractatuum ſiue myamir intitulatur epitoma.

Sylue febrium ex libris galeni ad complementum libri myamir.

De gyneciis liber hoc eſt de paſſionibus mulierum.

De dinamidiis liber.

De morbis oculorum galeni libri duo.

Alia plurima galeno aſcribuntur opera que cum ad manus perueniſſent noſtras quum ſtylo alieno penitus erant reſecanda duximus.

Que huic impreſſioni addita ſunt.

Tabula omnes materias & ſingulares morbos comprehendens.

Conſtantini aphricani terapeutica ſeu megatechni ſuper libros de ingenio ſanitatis galeni.

In-8° goth. à longues lignes ; XXIV ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, ſignat. Aa — Cc; CCLXXII ff. chiffrés, ſignat. a — s, aa — qq, A — T.

Au verſo du f. *cclxxij* & dernier :

Finis ſpeculi medicine libros videlicet precipuos quos conſtat Galenum compoſuiſſe ſub paucis comprehendentis : medicineque propugnaculi ex variis tum theologie tum philoſophie : tum medicine profeſſoribus deprompti. Finis. Anno dñi M. d. xvij. ij. idus maias lugduni Ioannes de ionuelle dictus piſton imprimebat.

Le titre en rouge & noir remplit tout le frontiſpice, au bas duquel eſt la marque de Jean de Jonvelle. C'eſt un petit écuſſon gravé en bois, où l'on voit d'un côté ſaint Pierre, de l'autre ſaint Paul ſoulevant les coins d'un voile ſur lequel eſt empreinte la face de Notre

Seigneur. Cette marque étoit celle de Jean Marion, qui l'employoit encore l'année précédente, dans plufieurs éditions dont la foufcription porte fon nom. Jean de Jonvelle l'adopta auffi, moins la légende & les initiales P. V. (1).

Au verfo du frontifpice eft le privilége :

« LOYS par la grace de Dieu Roy de france. A nos aymez & feaulx confilliers les gens tenans noftre cour de parlement & efchequer a rouen. Aux preuoft de Paris fenefchal de Lyon & a tous nos autres iufticiers & officiers ou a leurs lieux tenans & a chafcun deulx falut & dilection. Noftre chier & bien ayme maiftre fimphorien champier docteur en medicine & medecin ordinaire de noftre trefchier & trefayme coufin le duc de Lorraine Nous a fait dire & remonftrer quil feft applicque & employe a faire dicter & rediger par efcript certains liures nouueaulx comme eft *Liber Galeni de oculis*, & aulcuns diceulx a compofe & lung diceulx eft *Speculum Galeni : una cum propugnaculo medicine*. Lefquels liures ledit Champier a intention faire faire imprimer par ung nomme Symon vincent libraire demourant en noftre ville & cite de Lyon... Donne a valance le xx. jour de Iuillet. Lan de grace Mille cinq cens & unze, an de noftre regne quatorziefme. »

A la fuite, une épître de Henricus Philippus à Jacques Champier & Claude Le Charon, neveux de Symphorien. Il les engage à cultiver les bonnes lettres & à fe mettre en mefure, fi cet homme illuftre venoit à mourir, de repouffer les attaques de l'envie contre la mémoire de ce grand génie, « cuius famam per uniuerfum orbem ob multa preclara ab eo condita volumina nulla filebit etas, » imitant en cela François Pic de La Mirandole, qui ne ceffa, tant qu'il vécut, de défendre fon oncle Jean Pic contre les infultes des aboyeurs. On voit par une diatribe virulente de Fidelis Rifichus, laquelle ne tient pas moins de trois pages, que Champier eut quelquefois befoin que fes amis priffent fait & caufe pour lui contre fes ennemis. Le *Speculum Galeni* avoit été attaqué avec tant de violence, que Rifichus crut devoir intervenir. Son apologie du livre de Champier eft loin d'être un modèle d'urbanité, tant s'en

(1) Voyez cette marque, n° xviii, p. 181.

faut; les injures & les épithètes les plus groſſières y ſont accumulées ſans pudeur contre le téméraire qui avoit oſé porter une main ſacrilége ſur l'œuvre du maître, & Riſichus y prodigue à Champier des louanges exceſſives. « Qui fut jamais doué d'autant d'éloquence? qui eut jamais un auſſi vaſte génie? s'écrie-t-il; qui pourroit ſe vanter, à moins d'être inſpiré par l'eſprit divin, de l'égaler dans tout ce qu'il a écrit? » Puis, apoſtrophant le coupable, il ajoute : « Grand Dieu! en voyant la ſcélérateſſe inouïe de ce monſtre, je reſte comme muet d'étonnement & d'horreur.... On croiroit que c'eſt l'âme de Catilina qui végète en lui. » Et ici il applique au coupable toutes les formules dont Salluſte s'eſt ſervi pour flétrir le conſpirateur romain : « Cuiuſlibet rei ſimulator ac diſſimulator, alieni appetens, ſui profuſus, ardens in cupiditatibus (1). » « Ce ſcrofuleux, entraîné par je ne ſais quelle démence, n'a pas craint de ſouiller de ſa bave impure la réputation de notre Symphorien; bien plus, il l'a déchirée par ſes morſures. » Puis il l'appelle « propino, volatile cerebellum. caput lardo & fumo refectum, dementiſſimum animal, abjectum, immundum porcellum, aſinus fuſtibus onerandus, &c. » Il l'accuſe d'avoir corrompu le libraire à prix d'argent & d'avoir enlevé le frontiſpice de tous les exemplaires du *Speculum Galeni* : « Conatus eſt ille nebulo non ſine ſua infamia titulum cujuſdam divini voluminis predicti domini Symphoriani *Speculum Galeni* appellatum ſubvertere, corrupto quodam nepharie largitionis genere librario; bene ejus ignaviam declarat ille indoctus, demens, ſtultus. » « Mais cette infamie a tourné à ſa honte & à la gloire de Champier, dit-il encore; car, afin que ce livre ne fût pas plus longtemps privé du nom de ſon auteur, il a été revu par lui avec plus de ſoin & d'attention; il y a mis plus de ſavoir & de graves ſentences, & il l'a publié de nouveau. » S'adreſſant enſuite au *Speculum* : « Réjouis-toi donc, ô livre digne du triomphe! réjouis-toi : la méchanceté de cet homme t'a rendu plus éclatant, plus complet & plus parfait. Que cette brute enragée n'ait pas un inſtant de répit, qu'elle ſoupire & gémiſſe ſans ceſſe, qu'elle grince des dents, & qu'une ſueur froide s'empare d'elle en voyant le ſuccès de celui qu'elle pourſuit de ſa haine. » Et plus bas : « Tu as eu l'impudence de maltraiter un livre qui eſt loué, admiré, recommandé par les

(1) *Bell. catilinar.*, VI.

hommes les plus doctes, par Louis de Bologne, Alexander Benedictus, Ludovicus Landrianus, Philesius Vogesigena, Guichard de Leffart, Sébastien Coppin, Philippe du Laurent, Gonsalve Toledo, Léonard Serra, & tant d'autres que je n'entreprends pas de nommer, car la nuit viendroit me surprendre avant que j'en eusse achevé la liste. » Et il termine en engageant le critique malavisé à s'amender & à ne pas aiguillonner davantage le lion. Le nom du Zoïle si durement traité par Rifichus est resté ignoré; il a affecté de ne pas le faire connoître.

On voit, par cet échantillon de l'aménité des discussions littéraires de ce temps-là, que si Champier eut des détracteurs, il eut aussi des défenseurs ardents de sa doctrine & de sa gloire. J'aurois voulu connoître le nom de l'auteur de cet attentat contre la propriété littéraire, de ce frelon, comme dit encore Fidelis Rifichus, qui a voulu dérober le miel de l'abeille; mais il m'a été impossible de le découvrir.

Dans l'épître qui suit, Joannes Alluysius Crassus loue Rifichus de s'être fait le champion de Symphorien son maître, dont le nom & le savoir sont célébrés partout & ne peuvent recevoir aucune atteinte de la méchanceté. Rifichus lui répond, & lui explique pourquoi il n'a pu garder le silence en voyant l'impudence du faussaire qui a poussé la témérité jusqu'à vouloir s'approprier les œuvres de son maître, & qui a tenté insolemment de lui arracher la couronne de l'immortalité dont son front est déjà ceint.

Viennent ensuite des vers de Philesius Vogesigena en l'honneur de Champier & du *Speculum Galeni*, & enfin une invective d'Etienne de Bar, de Tulle, « pour Symphorien Champier contre un méchant calomniateur. »

Etienne de Bar ne se montre ni moins chatouilleux ni moins irritable que Fidelis Rifichus. « Cette nuit, dit-il, pendant que je réfléchissois sur la doctrine des Stoïciens qui placent le souverain bien dans la vertu, & sur celle d'Epicure qui ne trouve le véritable bonheur que dans la volupté & les jouissances de la matière...., une vision m'est apparue sous la forme de je ne sais quel animal cornu..... Un misérable dont je ne veux pas faire connoître le nom a osé, non seulement s'attribuer, mais encore détruire entièrement un livre publié par Symphorien Champier, sous le titre *Speculum medicine*. Insensé! as-tu donc pu croire que la gloire de

cet homme illuſtre, répandue dans tout l'univers, tenoit à la perte de ce livre?..... Non, tu n'as pas ſucé le lait d'une femme, tu as été allaité par quelque bête fauve. Mais il n'a pas été en ton pouvoir, ô bête monſtrueuſe! de fruſtrer Champier de l'honneur qui lui appartient, & duſſes-tu en crever de dépit, il a compoſé de nouveau ſon livre, & il l'a augmenté au profit des hommes ſtudieux, en y ajoutant pluſieurs traités. Je ſais que tu en as lacéré le titre, afin que les lecteurs, n'y trouvant pas le nom de ſon véritable auteur qui eſt d'une ſi grande autorité auprès d'eux, rejetaſſent le volume ſans daigner l'ouvrir, & que par là, le fruit de ſes longues veilles fût perdu pour lui. En effet, Avicenne, Galien, Hippocrate lui-même, le prince de la médecine, n'auroient pas été lus, ſi leurs noms n'avoient pas été inſcrits en tête de leurs ouvrages, & non ſeulement ils n'auroient pas eu de lecteurs, mais ils ſeroient reſtés à jamais inconnus. Pendant que je dévoile tes turpitudes, déteſtable vaurien, Apollon me ſouffle à l'oreille que tu as eu une autre raiſon pour arracher le frontiſpice de ce livre : tu as voulu imiter Eroſtrate qui, ne pouvant ſe faire connoître par des actes vertueux, aima mieux éterniſer ſon nom par le crime que de vivre & mourir inconnu, & brûla le temple de Diane à Ephèſe, l'une des ſept merveilles du monde, afin que ſa mémoire demeurât éternellement. Vipère venimeuſe, pire que le ſcorpion! lorſque tu as lacéré le titre ſur lequel étoit le nom de Symphorien Champier, tu t'es imaginé que tu ſerois entouré d'hommages & de louanges, ſi tu parvenois à uſurper ſa place & à faire croire que tu es l'auteur clandeſtin de ſon livre; tu t'es trompé groſſièrement. Au lieu de la gloire & des éloges ſur leſquels tu comptois, tu ne recueilleras que la honte & le mépris; car lorſque les hommes lettrés ſeront inſtruits de tes procédés ignominieux envers Symphorien, ils te traiteront comme tu le mérites, en te vouant à l'infamie. Ceſſe donc de l'attaquer, ſi tu ne veux pas qu'il t'écraſe & qu'il en finiſſe une fois pour toutes avec toi. Va-t-en, monſtre informe, avec Tantale & Siſyphe. »

Il réſulte de ces diatribes de Fidelis Riſichus & d'Etienne de Bar, qu'un anonyme, jaloux de la gloire de Champier, quelque médecin peut-être, avoit trouvé le moyen, en uſant de corruption auprès du libraire, de faire diſparoître ſon nom de tous les exemplaires d'une première édition du *Speculum Galeni* auquel

Etienne de Bar donne le titre de *Speculum medicine;* &, s'il faut en croire ce dernier, l'anonyme ne s'en tint pas là, il détruifit entièrement le livre : « Ne dicam fibi vindicare, fed radicitus delere non erubuerit. » Peut-être commença-t-il par enlever le frontifpice fur lequel fe trouvoit le nom de Champier, dans le but de s'approprier fon travail, en infinuant qu'il en étoit le véritable auteur; enfuite, fi le récit d'Etienne de Bar n'eft pas exagéré, voyant fon impofture dévoilée, il auroit anéanti toute l'édition. Ce qui feroit croire qu'il en fut ainfi, c'eft que perfonne n'a jamais vu un feul exemplaire de cette première édition, foit fous le titre de *Speculum Galeni*, foit fous celui de *Speculum medicine*. J'en ai vainement cherché la trace, & je ne l'ai trouvée dans aucun catalogue, nul bibliographe n'en ayant fait mention & n'ayant relevé cette particularité, qui ne nous a été confervée que par Fidelis Rifichus & par Etienne de Bar, dont le récit eft confirmé par Champier lui-même. Il dit expreffément, dans le titre du *Speculum Galeni* de 1517, « qu'il contient, en outre de tout ce qui étoit dans la première édition, diverfes traductions & quelques autres traités de Galien, avec les arguments du même Champier. » Un exemplaire de ce *Speculum* échappé à l'auto-da-fé qui fut fait de l'édition entière dans la boutique même du libraire infidèle pourroit donc être comparé au phénix renaiffant de fes cendres. Peut-être exifte-t-il, enfoui depuis près de trois fiècles & demi, dans quelque galetas ignoré; toujours eft-il que perfonne ne l'a vu. D'après le privilége donné par Louis XII à Valence, le 20 juillet 1511, il dut être imprimé par Simon Vincent, libraire à Lyon, j'ignore en quelle année. Niceron cite une édition de 1511, mais je crois qu'il a pris la date du privilége pour celle de l'impreffion. Haller mentionne *Epitome Galeni*, *Galenus incifus quae in Speculo D. Symphoriani continebantur apprehendens....*, Lugduni 1512, &, prenant cet ouvrage pour l'abrégé du *Speculum*, il ajoute que la date doit être erronée & que, le *Speculum* n'ayant été imprimé qu'en 1517, l'abrégé n'a pu être publié en 1512. Cette date eft fauffe en effet, & ne s'appuie fur aucune preuve, car le titre reproduit imparfaitement par Haller eft celui du *Speculum* de 1517. Le Père Niceron cite encore une édition de 1516: il a confondu fans doute le *Speculum Galeni* avec *Epithome commentariorum Galeni in libros hippocratis*, ou *Ars parva Galeni*, qui font l'un & l'autre de 1516 & qu'il a paffés fous filence dans fon catalogue.

Dézeimeris cite une édition du *Speculum* de 1527. Je ne connois point d'édition de ce livre à cette date; ce doit donc être une faute d'impreffion, pour 1517.

Le *Speculum Galeni* eft dédié à François de Rohan, archevêque de Lyon. A travers beaucoup de galimatias, Champier dit au prélat que Galien eft le médecin du corps comme Platon eft le médecin de l'âme, mais que celui-là feul eft le médecin de l'âme & du corps qui a dit: « Venite ad me omnes qui laboratis & onerati eftis, atque ego vos reficiam; ego fum via veritafque & vita. » Ce qui femble fignifier que, tout favant médecin qu'il étoit, Champier mettoit plutôt fa confiance en Dieu que dans les reffources de fon art.

Ce livre de Champier, fort beau d'ailleurs & très curieux par la diverfité des matières qui y font traitées & par les renfeignements que l'on y trouve, eft un des moins rares. Ce font des compilations & des extraits de quelques écrits de Galien, avec un traité *De oblivione* & la Thérapeutique ou Mégatechne du moine Conftantinus Aphricanus; il n'y a de Champier que la Vie de Galien & le *Propugnaculum medicine*, compofé d'après les écrits de faint Ambroife, faint Auguftin, faint Grégoire, faint Jérôme, Origène, Eufèbe, Ifidore de Séville, Platon, Ariftote, Hippocrate, Afclépiade, Erafiftrate, & un grand nombre d'autres. Le chap. XII & dernier eft tout entier de Champier, « ex preclari auctoris officina proditum. » Il y expofe fa propre doctrine, au lieu de fe borner à faire connoître, comme dans les chapitres précédents, l'opinion des médecins & des philofophes anciens, des Pères de l'Eglife & des docteurs qui ont écrit fur la médecine, foit *ex professo*, foit incidemment, & la confidérant uniquement dans fes rapports avec la philofophie & la nature de l'homme.

Le *Speculum Galeni*, imprimé avec foin fur beau & bon papier, eft du très petit nombre des livres de Champier où il n'y a ni figures en bois, ni lettres ornées. Toutes les capitales qui s'y trouvent font d'un ufage courant & ne préfentent rien de curieux au point de vue de l'art & de la typographie. La plupart des exemplaires que j'ai vus ont cela de remarquable qu'ils font affez ordinairement dans un parfait état de confervation, quoiqu'ils aient été fouvent lus & étudiés, à en juger par leurs marges prefque toujours chargées d'annotations, d'une écriture de la fin du feizième fiècle, époque où les écrits de Champier avoient encore une valeur fcienti-

fique. Cette confervation tient à l'excellente qualité du papier, qui a réfifté à l'action du temps & eft demeuré auffi intact & auffi blanc que le premier jour. Il faut croire auffi que ce qui a aidé furtout à préferver les livres de Champier des outrages & de la profanation qui en ont détruit tant d'autres, c'eft le foin, la correction, l'élégance, je dirai prefque le luxe avec lequel ils ont été imprimés. Tant qu'ils ont été confultés, on comprend que leurs poffeffeurs aient veillé à leur confervation, &, lorfque les progrès de la fcience ou l'engouement d'autres doctrines les a rendus inutiles, ils ont encore été refpectés comme de précieux monuments du premier âge de l'imprimerie.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

XXIII. — Index librorum qui in hoc volumine continentur mirabilium divinorum humanorumque volumina quattuor. Primum videlicet de mirabilibus facre fcripture. Secundum de mirabilibus propofitionibus beatiffimi Pauli apoftoli. Tertium de propugnaculo religionis chriftiane. Quartum de mirabilibus mundi fecundum Ptholomeũ perlucide a domino Simphoriano Champerio lugdunenfi patritio ducis calabrum & lotharingorum primario corporis confiliario diftincta.

Primum volumen.

De mirabilibus facre fcripture in quo funt lib. ij.
Primus eft de moyfi pentatheuco & prophetis.
Secundus de nouo teftamento prenotatur.

Secundum volumen.

Mirabilium propofitionum diui Pauli apoftoli Theoremata lib. vj.

Primus in epiftolam ad Romanos.

Secundus in primam & ſecundam ad Corinthios.

Tertius in epiſtolam ad Galathas.

Quartus in epiſtolas ad Epheſios ad Philippenſes & Colloſſenſes.

Quintus in epiſtolas ad Theſſalonienſes ad Timotheum & Titum.

Sextus in epiſtolam ad hebreos.

Tertium volumen.

Mirabile religionis chriſtiane propugnaculum in lib. iiij partiales partitum.

Primus apologeticus aduerſum gentes.

Secundus in iudeos.

Tertius contra hereticos.

Quartus aduerſus Mahumetenſes.

Quartum volumen.

De mirabilibus mundi lib. ij.

Primus de moribus & mirabilibus gentium & prouinciarum orbis ſecundum tabulas ptolomei.

Secundus ciuitatum totius orbis cathalogus.

Quatre tomes en un vol. in-8° goth. à longues lignes; titre en rouge & noir. Chaque tome a ſon frontiſpice, ſa pagination & ſa ſignat. à part, 2 fig. en bois. Tom. I, x ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, LVI ff., ſignat. a—q.—Tom. II, XLIV ff., ſignat. aa—ff. (Cette partie eſt dédiée à Gaſpard de Tournon, évêque de Valence & de Die; l'épître eſt datée de Nancy, le XIII des calendes de juillet 1514.)—Tom III, XXIV ff., ſignat. aaa—ccc.—Tom. IV, XXV ff., ſignat. aaaa—dddd.

Au verſo du dernier f. du tom. IV :

Domini Simphoriani Champerii mirabilium diuinorum

humanorumque quattuor volumina. In plures libros partiales diuisa feliciter expliciunt. Impressa Lugd. per Iacobum mareschal. Anno dñi m. ccccc xvij mensis Augusti.

La marque de l'imprimeur Jacques Maréchal est placée au bas du frontispice ; c'est celle dont Jehan de Jonvelle se servoit cette même année, pour le *Speculum Galeni*, & qui étoit en même temps celle de Jehan Marion, puisqu'on la retrouve dans le *Practica nova*, imprimé par lui, aussi en 1517. Ainsi cette marque étoit commune à trois imprimeurs, dans la même ville, & la même année.

En tête du tome Ier sont deux épîtres : l'une est adressée à Symphorien Champier par Jérôme de Pavie, chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin, l'autre est la réponse de Champier ; elle est datée de Nancy 1514. Ces deux épîtres ont été publiées une seconde fois en 1519, & font partie du *Duellum epistolare.* A la suite, Champier, pour ne pas s'exposer à être accusé de plagiat, « ne in furto deprehendamur manifesto, » dit-il, a indiqué scrupuleusement les sources où il a puisé les éléments de son livre.

Très bel exemplaire d'un livre rare, mar. v. (Cabinet de M. Yemeniz.)

XXIV.— Practica noua aggregatoris lugdunensis domini Simphoriani champerij de omnibus morborum generibus. Ex traditionibus grecorum : latinorum : ac recentium auctorum : aurei libri quinque.

Item eiusdem aggregatoris liber de omnibus febrium generibus.

In-8° goth. à longues lignes, de CLII ff. chiffrés ; signat. a — t.

Titre en rouge & noir, avec la marque de Jehan Marion.

Au recto du dernier f. :

Impreſſum lugduni per honeſtum virum Iohannem marion. Anno Domini. m. ccccc xvij. Die xix. Martij.

Réimprimé ſous le même titre, à Veniſe, 1522, in-fol. goth. ſur deux colonnes; LI ff.; ſignat. A — G.

Au verſo du dernier f. :

Explicit practica noua aggregatoris lugdunenſis dñi ſimphoriani champerij... Venetiis impenſa & cura heredum nobilis viri quondam dñi Octauiani Scoti Modoetienſis ac ſociorum. Anno a natiuitate Dñi. 1522. Die 22 menſis Ianuarij.

Il y en a une troiſième édition, Bâle 1547, in-8°, ſous le titre :

ΙΑΤΡΙΚΗ ΠΡΑΞΙΣ. Simphoriani Champegii de omnibus morborum generibus...... Baſileae per Henrichvm Petrvm. 1547, in-8°.

Cette édition en caractères aldins, dédiée à Louis Martroff, a été donnée par M. Hopper.

Champier annonce, au premier chapitre du *Practica nova*, qu'il traitera dans ſon livre de toutes les maladies connues, « a capite uſque ad pedem. »

(Bibl. de M. Yemeniz.)

XXV. — Ioannis Herculani veronenſis expoſitio perutilis in primam Fen quarti canonis auicenne una cum adnotamentis preſtantiſſimi viri domini ſymphoriani champerii ſiue champegii lugdunenſis equitis ac ſereniſſimi principis calabrum & lotharingorum primarii medici nec non cum indice tam capitum in fen prima quarti canonis auicenne quam dubiorum in expoſitione Ioannis Herculani contentorum. In-fol. goth., à deux col.; LXXXVI ff. chif-

frés ; à la fin, IV pag. non chiffrées pour l'index. Signat. a—&.

Titre en lettres rouges. Au-deffous eft la marque de Vincent de Portonariis, un ange aux ailes éployées, tenant un livre ouvert fur lequel on lit les premières paroles de la Salutation angélique : « Ave Maria gratia plena. »

Ad calcem :

Et in hoc finitur expofitio fen prime quarti canonis auicenne. Edita per D. magiftrum Ioannem Herculanum veronenfem doctorem famofiffimum. Expenfis honefti viri Vincentii de Portonariis de tridino de Monte ferrato Lugduni cufa anno dñi 1518 in edibus Iacobi Myt fexto menfis decembris die.

Il n'y a, dans ce livre de Joannes Herculani fur la première partie du quatrième canon d'Avicenne, que les annotations & les commentaires qui foient de Champier. L'épître dédicatoire eft adreffée aux principaux docteurs de l'univerfité de Pavie, à laquelle il avoit été agrégé en 1515 : Francifcus de Bobio, Rufticus de Plaifance, Mattheus de Curte, Regulus Campefius qu'il appelle fon parent, &c.

(Bibl. de l'Académie de Lyon, falle Prunelle.)

Cet exemplaire a appartenu à Nicolas Chorier, de qui il porte la fignature fur le frontifpice.

XXVI. — Pronofticon libri tres quorũ primus eft de pronofticis feu prefagijs prophetarum. Secundus de prefagijs Aftrologorum. Tertius de prefagijs medicorum. Petit in-4° goth. de XII ff. à longues lignes, chiffrés ; f.l.n.d. Signat. a—c.

Au recto du dernier f. :

La marque de Vincent de Portonariis gravée sur le frontispice. On lit à l'entour : « Vincentius de portonariis de Tridino de monte ferrato. » Au bas : « Cum gratia & priuilegio. »

Finis librorum pronosticon domini Symphoriani Champerij equitis aurati : ac nobilissimi Lotharingie ducis Antonij primarij medici excusorum impensis Vincentij de Portonarijs bibliopole nominatissimi.

Ce petit livre a été imprimé à Lyon pour Vincent de Portonariis qui y étoit libraire. Le nom de l'imprimeur n'étant pas dans la souscription, je ne puis dire de quelles presses il est sorti. Toutefois, l'impression ne peut être antérieure à l'année 1518, puisque cette date se trouve en tête du dernier f., où Champier dit que le *Pronosticon* a été achevé à Lyon le VII des kalendes d'avril 1518.

Le *Pronosticon* est dédié à Albert du Puy, premier médecin de la reine Claude, & à André Briellus, médecin du roi.

Ce petit livret, l'un des plus difficiles à trouver, fait partie de la Bibl. de la Ville, Coll. lyonn. de M. Coste.

XXVII. — Que in hoc opusculo habentur.

Duellum epistolare : Gallie & Italie antiquitates summatim complectens.

Tropheum Christianissimi galliarum regis Francisci huius nominis primi.

Item complures illustrium uirorum epistole ad dominum Symphorianum Camperium.

In-8° de XCXVI ff. non chiffrés (*sine loco*). Titre en rouge & noir. Signat. a — m. Au recto du dernier f. est la figure en bois du martyre de saint Symphorien.

Au verſo du f. *xcxv :*

Impreſſum fuit preſens opus per Ioannem phiroben & Ioannem diuineur alemanos ſumptibus honeſti uiri Iacobi franciſci Deionta Elorentini (*ſic*) bibliopole Veneti. Anno a uirginis partu M. cccccxix. Die decima Octobris.

J'avois cru ce livre imprimé à Lyon; mais Maittaire & Panzer veulent qu'il ſoit ſorti des preſſes de Veniſe. Jean Phiroben, ou Syroben comme il ſe nomme lui-même ailleurs, imprima d'abord à Lyon avec François Fradin, à la fin du quinzième ſiècle. On a d'eux : Le Sacramentaire à l'uſage d'Uzès, *Sacramentarium ſecundum uſum uticenſem*, impreſſum in ameniſſima ciuitate lugdunenſi per Franciſcum Fradin & Ioannem ſyroben alemanos, 1500, in-8° goth. Il paroît que plus tard Phiroben quitta Lyon, & fut exercer ſon induſtrie à Veniſe, où nous le retrouvons en 1519, aſſocié avec Jean Divineur. Bien que la ſouſcription porte que le *Duellum epiſtolare* a été imprimé pour Jacques-François de Junte, libraire à Veniſe, ce ne feroit pas une raiſon ſuffiſante pour affirmer qu'il a été publié dans cette ville, car les Junte ont fait imprimer ſous leur nom un grand nombre de livres à Lyon, au commencement du ſeizième ſiècle ; mais un argument qui paroît déciſif en faveur de Veniſe, c'eſt que le nom de Jean Divineur ne figure pas dans la liſte des imprimeurs de notre ville, au moins ne connoît-on rien qui y ait paru ſous ſon nom. Le P. Niceron s'eſt trompé lorſqu'il a donné à ce livre la date de 1510, & il n'a pas été plus exact lorſqu'il a dit que c'eſt un recueil de quelques lettres de Symphorien Champier & de Jérôme de Pavie. Celles que l'on trouve dans ce volume ſont au nombre de vingt-ſept, dont trois ſeulement de Jérôme de Pavie à Champier, & trois de celui-ci à Jérôme. Dans ces ſix lettres, qui ſont fort longues, l'un plaide en faveur de l'Italie, & l'autre pour la France. A la ſuite, ſont trois lettres de Champier au cardinal Campége, à Eraſme & à Fabre-d'Etaples ; les autres lui furent écrites par Florimond Guttanus, Nicolaüs Volcirus, Albert du Puy, Robert Cobhurn évêque de Ross en Ecoſſe ; par François Sylvius, Hyacinthe-Baſilides Palladio, Aloyſius Marliani, Alexander Benedictus, de Vérone, & Jean Pin, de Toulouſe. Il y a de plus une lettre de Jérôme de Pavie à Champier,

& une autre de Fabre d'Etaples à Joannes Longrenus, gardien du couvent de St-Bonaventure, à Lyon.

Au verſo du frontiſpice eſt une épître proémiale de Ruſtique de Plaiſance, dans laquelle, à travers les plus baſſes flatteries adreſſées à Laurent Campége, il prodigue à Champier les louanges les plus exagérées. On diroit qu'il ſe fait ſon compère, & qu'il n'a pas d'autre but que de lui gagner les bonnes grâces du cardinal & de l'amener à reconnoître la parenté que Champier prétendoit exiſter entre eux. « Votre nom, lui dit-il, eſt ſans ceſſe ſur ſes lèvres; il porte aux nues votre rare éloquence, votre mérite & votre érudition ; il n'eſt pas un ſeul jour ſans les vanter à ſes compatriotes & aux nôtres, & mille fois il m'en a entretenu dans ſes lettres. Partout, à chaque inſtant, ſoit qu'il parle, ſoit qu'il écrive, votre nom ſe préſente à lui, & ce nom de Laurent lui eſt ſi cher, qu'il ſemble ne rien aimer autant que vous, ſi ce n'eſt cependant Jean Campége votre père, le prince des juriſconſultes. Il vous compare à un fleuve qui roule des ondes d'or; en effet, eſt-il un homme qui s'exprime avec plus d'éclat & de ſplendeur, qui ait un ſtyle plus châtié & plus poli, qui peigne les objets avec plus de magnificence, qui manie l'invective avec plus de force & de fine ironie, qui diſtribue le blâme ou l'éloge avec plus de diſcernement & de gravité ? Vous excellez dans tous les genres de compoſition; tout en vous exhale le parfum de la ſcience de Socrate, & révèle la fécondité du divin Platon; vous avez égalé Balde & Barthole, & votre faconde eſt ſemblable à celle de Démoſthènes même....» Il continue ſur ce ton ampoulé, &, après avoir bien préparé le cardinal, il arrive à l'hiſtoire des deux fils de Chrétien Champier, gentilhomme dauphinois, qui s'établirent l'un à Bologne, l'autre à Pavie, où ils furent les auteurs des deux branches des Campége & des Campéſe.

Il falloit cependant que le mérite de Champier exerçât une faſcination irréſiſtible ſur les ſavants de ſon temps, & qu'ils fuſſent entraînés vers lui par un charme ſecret qui déſarmoit l'envie, pour qu'il s'élevât de toutes parts autour de lui un concert de louanges dont aucun autre érudit ne fut l'objet à cette époque.

Les pièces les plus curieuſes de ce recueil ſont les lettres de Jérôme de Pavie & de Champier. Dans la première, datée du monaſtère de Ste-Marie-d'Aſti, 1514, Jérôme raconte à Champier

qu'ayant été député pour traiter d'une affaire de ſon ordre avec l'évêque de Paris, il étoit arrivé dans cette capitale après un long & pénible voyage à travers les neiges des Alpes, preſſé par un déſir immodéré de voir & de connoître Jacques Fabre d'Etaples & Symphorien Champier, qu'il appelle la lumière, l'ornement, l'amour & les délices des lettres; que, s'étant informé de lui à ſon paſſage à Lyon, il avoit appris avec un déplaiſir extrême qu'il étoit en Lorraine auprès du duc; qu'il étoit parti pour Paris, conſervant l'eſpérance de le trouver à Lyon, à ſon retour; mais qu'il avoit eu encore le chagrin de ne pas le rencontrer. « O douleur! s'écrie-t-il, qui peut éviter ſon ſort? Bien que je ne vous aie jamais vu, ce que je connois de vous par vos écrits me donne une envie irréſiſtible de vous voir & de vous embraſſer avant de mourir, &, ſi je n'étois retenu par les liens & les devoirs de ma profeſſion, je retournerois en France, *pedibus manibuſque*, pour embraſſer & ſerrer dans mes bras mon cher Symphorien. »

Champier, dans ſa réponſe, avoit cru vraiſemblablement être très agréable à ſon ami Jérôme de Pavie & le flatter beaucoup, en lui diſant qu'il n'étoit pas Italien, mais Gaulois ciſalpin, & en lui récitant les merveilles de la France, aux dépens de l'Italie. Ces louanges peu meſurées de la France ne furent pas plus du goût du chanoine régulier de Ste-Marie-d'Aſti, que les beaux diſcours de Champier pour lui faire entendre qu'ils étoient Gaulois l'un & l'autre. Il revendique ſon origine inſubrienne, & répond à Champier qu'il n'a aucune envie de paſſer pour Gaulois; qu'il a vu, pendant ſon ſéjour en deçà des Alpes, que les François, ainſi nommés, non de Francus comme ils ſe le figurent, mais à cauſe de la Franconie d'où ils ſont ſortis, regardent ce nom de Gaulois comme une injure, & qu'il n'en veut pas pour lui. Champier lui avoit débité force extravagances, au moyen deſquelles il faiſoit remonter l'origine de ſa ville natale juſque dans la nuit des temps fabuleux, s'appuyant ſur les prétendus récits de Béroſe (1), & donnant à

(1) Ou plutôt de frère Jean Nanni, religieux de l'ordre de saint Dominique, plus connu sous le nom de Annius de Viterbe, et ainsi nommé parce qu'il étoit né en cette ville. C'est lui qui est l'auteur et le commentateur des dix-sept livres apocryphes d'Antiquités, publiés à Rome en 1498, sous le nom de Bérose, de Manéthon et de plusieurs autres chroniqueurs des temps anciens, dont les ecrits ne sont pas parvenus jusqu'a nous. Suivant les uns, Annius fut un impudent faussaire; suivant d'autres, il fut seulement dupe de sa crédulité. Leandro Alberti, dominicain comme lui et auteur d'une histoire de Bologne sa patrie, assure qu'il avoit vu à Viterbe

Lyon pour fondateur le roi Lugdus. Jérôme lui répond que ce ne ſont que rêveries ; que le livre attribué à Béroſe eſt faux & ſuppoſé ; que Lugdus n'a jamais exiſté ; que Céſar n'a parlé ni de Lyon ni du Lyonnois, bien qu'il diſe que la Saône va ſe jeter dans le Rhône ſans déſigner en quel lieu, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire ſi Lyon eût exiſté ; que cette ville fut fondée par Munatius Plancus, &c. « Quant aux progrès des François dans la langue de Cicéron, ajoute-t-il, ils ne ſont pas encore aſſez grands pour éclipſer la gloire de l'Italie, &, quoi que vous en diſiez, les eaux du Rhône & de la Seine ne ſont pas près de ſe confondre avec celles du Tibre. » Champier répliqua ſur le même ton, c'eſt ce qui a fait donner à cette correſpondance le titre de *Duellum epiſtolare*. On voit par les lettres de Jérôme de Pavie, que c'étoit un homme d'une grande érudition, & qu'il n'acceptoit pas aveuglément les fables que les meilleurs eſprits de ce temps adoptoient ſans examen & ſans critique. Champier, dans cette lutte, fait preuve d'un grand ſavoir, & ſurtout il s'y montre plein de patriotiſme; mais, on eſt obligé d'en convenir, tout l'avantage reſte à ſon antagoniſte.

Il paroît que déjà à cette époque, le langage & l'accent lyonnois ne ſe recommandoient ni par l'élégance ni par la pureté, car Jérôme de Pavie, répondant à ce que Champier lui en avoit écrit, ne craint pas de lui dire : « Et afin que vous ne vous faſſiez pas illuſion ſur le langage de vos compatriotes, je vous dirai, mon cher Champier, que j'ai vu ſouvent à Paris, où l'on parle le françois plus purement que partout ailleurs, les enfants mêmes huer & pourſuivre de leurs éclats de rire & de leurs ſifflets les Lyonnois & les Berruyers, à cauſe de la trivialité de leur accent, & de leurs mauvaiſes locutions, & que plus d'une fois, les ſarcaſmes & les bons mots de ces jeunes étourdis m'ont fait oublier les incommodités & les fatigues du voyage. Je laiſſe de côté les Flamands & les Dauphinois, ceux qui habitent les bords du Rhin ou au pied des Alpes & des Pyrénées, car ils paſſent en France pour avoir le jar-

les mss. d'où Annius avoit extrait ces fables, et celui-ci dit lui-même que le P. Matthias, revenant d'Arménie où il avoit été provincial de son ordre, lui avoit fait présent du ms. de Bérose à son passage à Gênes où il étoit alors prieur. Quoi qu'il en soit, il n'est pas étonnant que Champier, avide du merveilleux, ait accueilli ces mensonges qui eurent un si grand crédit au commencement du XVIe siècle. (V. sur Annius, Echard, *Scriptores ordinis Praedicatorum*.)

gon le plus inſipide, de même que font en Italie nos Bergamaſques (1). »

Le *Tropheum* eſt un poème en l'honneur de François Ier, de la compoſition de Hyacinthe-Baſilides Palladio, qui, en envoyant ſes vers à Champier, le prie de taire ſon nom & de ne pas dire qu'il en eſt l'auteur, voulant garder l'anonyme afin de ſe mettre à l'abri de l'envie & de l'attaque de ſes ennemis. On voit par cette précaution que Palladio étoit de la faction qui appeloit les François en Italie. A la ſuite de ce petit poème, ſe trouvent la harangue prononcée par Ruſtique de Plaiſance lorſque Champier fut agrégé à l'univerſité de Pavie, & le procès-verbal de ſa réception.

A la fin : *Deffinitiones Aſclepii Hermetis....*, traduit du grec en latin par Louis Lazarel, & *Catalogus praeceptorum, patronorum, familiarium & auditorum S. Champerii.*

Le *Duellum epiſtolare* eſt un des livres les plus rares de Champier.

(Bibl. de M. de Terrebaſſe, & Bibl. de la Ville.
Collect. lyonn. de M. Coſte.)

XXVIII. — Dialogue de la cure du Phlegmon où ſont introduits deviſans Phlegmoniatros, Philochirurgus & Meteorus.

In-8° goth., ſ. d. Lion, Pierre de Sainte Lucie.

Cité par tous les bibliographes de Champier, ſur la foi de Du Verdier, ce volume eſt introuvable, & j'ignore ſi quelqu'un l'a jamais vu. Quant à moi, il m'a été impoſſible de le rencontrer, malgré toutes les diligences & les perquiſitions que j'ai faites ou fait faire dans les dépôts publics & dans les bibliothèques particulières. Il eſt inconnu à la grande Bibliothèque de Paris.

(1) « Et ne quid tibi blandiaris in proprio idiomate, o Champerii, vidi ego apud Parisios in quibus magis pollet nobilitas vestri sermonis, Lugdunenses ac Byturiges tanquam non ad purum gallice loquentes magnis crepitibus explodi (etiam a pueris ipsis qui mihi risum ex itinere fatigato sepius allicerent), exsybilarique et obscennari exertis linguis. Taceo reliquos, Belgas, Allobroges et alios Rheno ac Pyrineis montibus et Alpibus Sabatiis viciniores qui insulsissimi omnium putantur in sermone gallico, sicut et Bergamates nostri in lingua italica. »

Je ne ſais ſur quel fondement Du Verdier a attribué ce Dialogue à Champier, car ſon titre n'eſt rappelé nulle part dans ſes œuvres, bien que lui ou ſes amis y fiſſent aſſez ordinairement mention des écrits qu'il avoit déjà publiés, & il ne ſe trouve ni dans les liſtes que Sébaſtien Coppin & Toledo ont données de ſes publications, ni dans le catalogue que Hiéroſme de Monteux en a dreſſé en 1534, à la ſuite du *Gallicum pentapharmacum*. Il n'y a pas d'autre raiſon pour donner à Champier le Dialogue de la cure du Phlegmon, que l'aſſertion de Du Verdier, qui a été copié par Haller, par De Vigiliis, dans leurs Bibliothèques médicales, & par tous ceux qui ſont venus après eux.

On a attribué auſſi quelquefois à Champier une traduction françoiſe du *Regimen ſanitatis*, Lyon 1501, in-8°. Ce livre, cité par Aſtruc, eſt ſans doute la traduction d'une des nombreuſes éditions de la compilation d'Arnaud de Villeneuve ; je ne connois aucun motif plauſible pour en groſſir le recueil des œuvres de Champier, qui en a déjà bien aſſez ſans qu'il ſoit beſoin de l'affubler de celles des autres.

XXIX. — Annotamenta & caſtigationes & errata in auicenne opera per Symphorianum champerium auratum equitem ac fauergie dominum compoſita.

En tête du livre intitulé : *Liber canonis totius medicine ab auicenna arabum doctiſſimo excreſſus. A Gerardo cremonenſi ab arabica lingua in latinum reductus*.... Lugduni, in-4° goth. Opera Jacobi myt diligentiſſimi calcographi. Anno ſalutis M. ccccc. xxij.

Champier dédia ſes *Annotamenta & caſtigationes* ſur Avicenne, à Robert Cobhurn, évêque de Roſs. Il y fait connoître les trois écoles arabes, celle d'Avicenne, celle d'Al-Gazel & celle d'Averrhoès ; il relève pluſieurs erreurs d'Avicenne & donne l'interprétation d'un grand nombre de mots arabes.

XXX. — Ioãnis Mefue Nazareni vita a dño Symphoriano Campegio equite ac Fauergie dño compofita ad Reuerendum in Xpo patrem dñm Laurentium Campegium tituli Scte anaftafie cardinalem ac anglie legatum digniffimum.

Cette Vie eft imprimée avec les œuvres de Mefué. Le volume où elle fe trouve, petit in-12, goth., non chiffré, contient neuf opufcules indiqués fur le frontifpice. Les deux premiers feulement font de Champier.

La foufcription eft placée après le feptième traité, au lieu d'être, fuivant l'ufage, à la fin du volume.

Explicit textus diui Ioannis Mefue cum Antidotario Nicolai famofiffimi medici magiftri Platearii. Impreffa Lugd. per antonium du Ry. Impenfis vero honorati viri D. Iacobiq. Francifci de Giunta & fociorum florentini. Anno domini m. cccccxxiij. die vero xvj menfis maii.

La Vie de Mefué remplit les ff. *iij* & *iv* & le recto du *v*e. Elle eft divifée en fept chapitres, & dédiée à Laurent Campége, cardinal du titre de Ste-Anaftafie. On a vu dans la lettre qu'il écrivit à Champier, à fon retour de fa légation d'Angleterre (1), qu'il prenoit alors le titre de Ste-Marie *trans Tiberim*.

Au f. qui fuit le frontifpice, eft un autre opufcule de Champier :

—Doctorum artis peonie cognomina.

Malacarne mentionne ce petit écrit fous le titre :

Symphoriani Camperii auctorum famofiffimorum artis Peoniae cognomina qui in fcholis allegantur a noftris inter difputandum & legendum. Ad clariffimum Ioannem

(1) Ci-dessus, p. 43.

Clemenſinum domini cardinalis alabrenſis (1) ac regis Navarrae conſiliarium digniſſimum.

On cite une édition des œuvres de Meſué, chez les Junte, Veniſe 1523 : c'eſt celle de Lyon, imprimée aux dépens de François de Junte, par Antoine du Ry.

(Grande Bibl., à Paris, T. 3613, Imprimés.)

XXXI. — Les geſtes enſemble la vie du preulx Cheualier Bayard : auec ſa genealogie : comparaiſons aulx anciens preulx cheualiers : gentilx : Iſraelitiques : & chreſtiens. Enſemble oraiſons : lamentations : Epitaphes dudit cheualier Bayard. Contenant pluſieurs victoyres des roys de France. Charles viij. Loys xij. & Francoys premier de ce nom.

Champier.

Ont (*ſic*) vent leſditz liures a Lyon en rue merciere a lenſeigne de ſainct Jehan baptiſte en la maiſon de Gilbert de Villiers. Cum priuilegio.

Petit in-4° goth. de LXXVIII ff. chiffrés; VI ff. non chiffrés pour la table des matières & pour diverſes pièces en proſe & en vers latins.

Ces pièces ſont imprimées en caractères italiques. Fig. en bois; celle du frontiſpice repréſente Bayard ſur ſon cheval de bataille.

A la fin de la table :

Cy finiſſēt les faictz & geſtes du noble cheualier Bayard lieutenant du Daulphine. Imprime a Lyon ſur le Roſne

(1) Amanieu d'Albret, fils d'Alain d'Albret et de Françoise de Brosse dame de Penthièvre. Il fut d'abord évêque de Pamiers et administrateur du diocèse de Pampelune, puis cardinal du titre de St-Nicolas *in carcere tulliano*, le XVII des kal. d'avril 1500.

par Gilbert de Villiers. Lan de grace M. ccccc. xxv. Le xxiiij. de Nouembre.

Cette édition paſſe pour être la première. La Vie de Bayard eſt précédée d'une épître proémiale à « reuerend pere en dieu monſeigneur Laurens des alemans ſeigneur & eueſque de Grenoble. » Champier lui dit que, pour ce que ſes ancêtres (les Champier) ſont deſcendus du noble pays de Dauphiné, il lui offre l'hiſtoire des geſtes de Bayard ſon couſin germain ; il lui rappelle que ce fut lui qui, logeant en ſa maiſon à Lyon, l'engagea, avec Falco Dauvreliat (1), préſident du Dauphiné, à mettre la main à la plume & à écrire la Vie de Bayard ; qu'il a déjà parlé du Bon-Chevalier dans le *Tropheum Gallorum* & autres écrits en langue vulgaire, « leſquels ſont eſchappés des boutiques des imprimeurs tant a Paris comme a Lyon aſſez mal corrigés. » Il le ſupplie enſuite « par la vraye amour quil peut avoir a ſa lignee & a ſon ſang de vouloir ceſte preſente hiſtoire de ſon chier couſin le noble Bayard faire boutter ſur les formes impreſſoires. » Cette épître eſt datée de Lyon, « le xv iour de ſeptembre lan de grace M. ccccc. xxv. »

A la ſuite de l'épître proémiale, eſt une épître en vers au capitaine Bayard, avec cet envoi :

Lettres allés ſans queſguillon vous touche
De bien parler avés facon & art
Preſentés vous au ſeigneur de Bayard
Le cheualier ſans paour & ſans reproche.

Epître dédicatoire « a monſieur Merlin (*ſic*) de ſainct Gelays aulmoſnier de monſeigneur le Daulphin. Symphorien champier Salut. » Champier commence par la deſcription du Dauphiné & de ſes merveilles : la fontaine qui brûle, la tour ſans venin, la montagne inacceſſible, la vallée de Graiſivaudan, & la manne de

(1) Ce Falco d'Aurillac étoit petit-fils de Jean Rabot, de qui j'ai fait mention à l'article *Janua Logice et Phisice* (nº I), et fils de Laurent Rabot et de Mérode d'Aurillac de laquelle il prit le nom. Les armes des Rabot étoient d'or, à cinq pals flamboyants et enclavés de gueules, deux mouvant du chef et trois de la pointe ; au chef d'azur, chargé d'un lion leopardé d'or, lampassé de gueules. (Voyez Généalogies des maistres des Requestes ordinaires de l'Hostel du Roy ; Paris 1670, in-fol.) Guy Allard et Chorier les blasonnent un peu diversement.

Briançon qui tombe tous les ans ſur les arbres. Il ne manque pas de faire en quelques mots l'hiſtoire du dauphin, « le poiſſon de mer le plus noble & charitable, » & il ajoute : « Si ſe peult dire le Daulphine eſtre terre noble & domeſtique laquelle produit les gens les plus humbles, courtois, nobles, domeſticques, pitoyables, humains, hardys & preux en guerre, en paix charitables que gens ny nations qui ſoyent entre les Allobroges & Gaules. »

A la fin :

Compendioſa illuſtriſſimi Bayardi vita : una cum panegyricis epitaphiis : ac nonnullis aliis.

Avec la même figure en bois qui eſt déjà ſur le frontiſpice.

C'eſt une Vie abrégée de Bayard, précédée d'une préface de Nicolas de Quarcet, Pariſien. A la ſuite, ſont des épitaphes & autres pièces élogieuſes.

L'hiſtoire de Bayard, de Champier, qu'il ne faut pas confondre avec celle qui eſt connue ſous le nom du Loyal-Serviteur (1), eut cependant un très grand ſuccès, & elle a été réimprimée pluſieurs fois. Elle eſt ſouvent citée par extraits dans le ſupplément de Claude Expilly à l'Hiſtoire du chevalier Bayard, & dans les annotations de Th. Godefroy & L. Videl, ou plutôt de Salvaing de Boiſſieu ſous le nom de ce dernier; Grenoble 1651, in-8°.

Au verſo du f. *lxxiv:* « Lamentation & complainte par maniere de chanſon de la mort du bon Bayard faicte par les aduanturiers au retour de lombardie apres ſa mort. »

Aydés moy tous a plaindre
Poures aduanturiers
Sans point vous vouloir faindre
Ung ſi noble pilier.

(1) La tres joyeuse plaisante et recreatiue histoire composee par le loyal seruiteur des faiz gestes triumphes et prouesses du bon cheualier sans paour et sans reprouche le gentil seigneur de Bayart..... de plusieurs autres bons et vertueux capitaines qui ont este de son temps. Ensemble des guerres batailles rencontres et assaulx..... tant en France Espaigne que Ytalie.... Nouuellement imprime a Paris par Nicolas Couteau pour Gaillot dupre..... mil cinq cens vingt et sept. In-4° goth.

Ceſtoit le ſingulier
Sur toutes les gens darmes
Car dedans ung millier
Ung tel nauoit en armes.

Le iour de Sainct Eſtroppe (Eutrope)
Bayard noble ſeigneur
Voyant les ennemys en troppe
Il monſtra ſa valeur
Ceſtoit par la faueur
De la faulce canaille
Dont luy vint le malheur :
Mauldicte ſoit la bataille.

Plourés plourés gendarmes
A cheual & a pied
Car iamais dhōme darmes
Ne vous en veinſt pis.
Il a tenu bon pied
Sans faire au roy tort
Dont a luy fut le pis
Car gaigné a la mort

Le vaillant cheualier
Il penſoit nuyt & iours
Comme pourroit bailler
Aulx gens du roy ſecours
Adonc il print le cours
Contre ſes ennemys
Dont ſes iours en ſont cours
Vous voyés mes amys.

Ha pouure daulphiné
Tu peultz bien dire helas
Auant quil ſoit finé
Tu en feras bien las.
Tu as perdu ton ſolas
Et encor de rechief
Tu peultz bien dire helas
Il te couſtera cher.

Çette complainte, chantée par les aventuriers de l'armée de Lombardie après la retraite de Rebec, en dit plus à la gloire de Bayard que les plus beaux panégyriques.

L'exemplaire de ce rariſſime volume que j'ai ſous les yeux fait partie de la bibliothèque de M. de Terrebaſſe, qui a bien voulu me la communiquer avec quelques autres raretés de Champier.

— Les geſtes enſemble la vie du preux Cheualier Bayard auec ſa genealogie : Comparaiſons aux anciēs preux cheualiers Gentilz, Iſraelitiques & chreſtiens. Oraiſons lamētatiōs & Epitaphes dud. cheualier Bayard Contenant pluſieurs victoires des Roys de france Charles. viij. Loys. xij. & francoys premier de ce nom : tāt es italies que autres regions & pays.

In-4° goth. à longues lignes, de LXXIV ff. non chiffrés ; ſignat. A — Q (ſ. d.).

Fig. en bois ; titre en rouge & noir. Sur le frontiſpice eſt une figure qui eſt cenſée repréſenter Bayard ; mais c'eſt la même que celle qui avoit déjà ſervi dans la Chronique d'Auſtraſie, pour repréſenter le duc Antoine de Lorraine.

Au verſo du dernier f. :

Cy finiſſēt les faictz & geſtes du noble cheualier Bayard lieutenāt du Daulphine. Imprime nouuellement a Paris par Iehan Trepperel marchant Libraire demourant en la rue neufue noſtre Dame a lenſeigne de leſcu de france.

Cette édition ne peut pas être antérieure à 1525, puiſqu'elle a, comme la précédente, l'Epiſtre prohemiale avec cette date. Je crois qu'elle fut publiée en même temps que celle de Lyon ; mais cette dernière, outre qu'elle eſt plus belle, a l'avantage ſur celle de Paris d'avoir été faite ſous les yeux de l'auteur.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

— La même, Paris, Jacques Nyverd, 1525, in-4° goth., fig. en bois. Un exemplaire de cette édition a été vendu 14 liv., Gaignat.

— L'édition de Paris, Philippe Lenoir, in-4° goth. de *lxxiv* ff., fig. en bois, fans date, doit être à peu près de la même date que la précédente. (Brunet.)

—Les geftes enfemble la vie du preux cheualier Bayard... nouuellement imprime. Mil cinq cent vingt fix. In-8° goth. à longues lignes, de LXXII ff. non chiffrés. Sans nom d'imprimeur. Signat. A — P.

Fig. en bois. La lettre ornée du titre eft dans le goût de celles que l'on voit fur le frontifpice des éditions données par Antoine Vérard.

Cy finiffent les faictz & geftes du noble cheualier Bayard lieutenant du daulphine. Imprime nouuellement a Paris.

(Bibl. de l'Académie de Lyon.)

— La vie & les geftes du preux cheualier Bayard... On les vend a Lyon.... chez Oliuier Arnoullet.

Cy finift le liure nõme Bayard noble preulx & vaillant cheualier.... & fut acheue de imprimer le viij de apuril mil. ccccc. lviij. par Oliuier Arnoullet.

In-4° goth. de LV ff., fig. en bois.

— Le catalogue de la Bibl. de la ville de Lyon marque une édition de Lyon 1580, in-8°, fans autre défignation. Ne l'ayant pas vue, il m'a été impoffible de vérifier fi la date eft exacte. Ce qui me feroit croire qu'il y a faute, c'eft qu'elle n'eft pas citée par M. Brunet.

— Autre édition : Paris, pour Jean Bonfons, in-4° goth., fig. en bois, fans date.

— La même, Paris, fans nom d'imprimeur & fans date, « en la

rue Neufue noſtre Dame a lenſeigne de ſainct Iehan Baptiſte. » In-4° goth. de *lx* ff. non chiffrés; les pages ſont encadrées dans une bordure.

— Hiſtoire des geſtes du preux & vaillant cheualier Bayard Dauphinois... a Lyon, par Benoiſt Rigaud, 1580. In-8° de CLX pag.; ſignat. A — K; caractères ronds.

Fin des geſtes du preux cheualier Bayard gentil'homme Dauphinois.

Fig. en bois ſur le frontiſpice, repréſentant un combat de deux chevaliers, en champ clos.

On a retranché dans cette édition les diverſes pièces qui ſe trouvent dans les premières.

(Bibl. de la Ville.)

— Hiſtoire des geſtes du prevx & vaillant chevalier Bayard Dauphinois... Lyon, Pierre Rigaud, 1602, in-8° de CLX pages.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

Le P. Niceron cite une traduction latine de la Vie de Bayard, avec ce titre : *Symphoriani Campegii liber de vita & moribus Petri terralii cum praeſatione Nicolai Quercetani;* Baſileae 1550, in-8°. Ce n'eſt autre choſe qu'un recueil des diverſes pièces qui ſont jointes à la ſuite de toutes les éditions anciennes du livre de Champier, ſous le titre : *Compendioſa illuſtriſſimi Bayardi vita, una cum panegyricis epitaphiis ac nonnullis aliis*, précédé d'une préface adreſſée à l'auteur par Nicolas de Quarcet (*a Quarceto*), que le P. Niceron appelle mal à propos *Quercetanus*. Ce recueil a été placé à la ſuite de : *De antiquo ſtatu Burgundiae Liber*. « Per Gulielmum Paradinum virum eruditionis multae, atque judicii non vulgaris. Una cum aliis, quorum catalogum verſa pagella reperies. » Baſileae (ſ. d.), petit in-8° de *cclxxxv* pages. A la p. *ccxxxix* : « Clariſſ. D. ſymphoriano campegio..... Nicolaus a Quarceto, Pariſinus idemque Praetorius Mediolanenſis S. D., » finiſſant par ces mots : « Vale baſilice & vive felix. » Suivent les divers panégyriques de Bayard; le dernier, p. *cclij*, eſt : *Diſtichon in deſiderium Bayardi*. C'eſt là ce que le P. Ni-

ceron appelle une traduction de la Vie de Bayard. Cette prétendue traduction, qui n'a pas plus de trois ff. en tout, dans l'édition de Lyon, de Gilbert de Villiers, & qui ne se compose que de pièces détachées de différents auteurs, en prose & en vers, est tout simplement un extrait de l'histoire de Bayard de Champier, auquel l'éditeur de Bâle, du livre de Paradin, a ajouté quelques autres pièces dont voici les titres :

— « Philiberti a Chalon illust. aurengiorum principis rerum gestarum commentariolus, Dominico Melguitio autore.

— « In ejusdem obitu oratio funebris per Ludovicum Pellatanum.

— « Petri Terralii Bayardi vita, una cum panegyricis, epitaphiis & aliis.

— « D. Nicolai Perrenoti a Granvilla oratio. (Le card. de Granvelle.)

— « Ch. Pannonii ad eumdem elegia.

— « Oratio funebris in exequiis illustriss. Margaritae Austriae principis, Broaci sepultae. Ant. Saxano autore. (Antoine du Saix, auteur de l'Esperon de Discipline.) »

Ces opuscules, à l'exception des quatrième & cinquième, n'ayant aucun rapport avec l'histoire de Bourgogne, on a quelque peine à comprendre pourquoi ils ont été réunis à la suite de l'ouvrage de Paradin. Ils ne se trouvent pas dans l'édition de Lyon, imprimée chez Estienne Dolet, Lyon 1542, in-4°.

Il y a trois erreurs à relever dans l'énoncé du P. Niceron : 1° la Vie de Bayard par Champier n'a pas été traduite en latin ; 2° il ne peut pas y avoir une édition de Bâle d'une traduction qui n'existe pas ; 3° la date de 1550 ne sauroit s'appliquer qu'au livre *De antiquo statu Burgundiae*, qui est sans date, & le P. Niceron devoit au moins dire sur quoi il s'est fondé pour la lui donner. Après cette méprise d'un écrivain qui faisoit métier de la bibliographie, j'hésiterois à citer l'édition ci-après, indiquée aussi par lui, si M. Brunet ne lui avoit donné place dans le Manuel, en en laissant toutefois la responsabilité au bon Père Barnabite :

— Les gestes & la vie du preulx & vaillant cheualier Bayard, auec sa genealogie, mise en lumière par Augustin Carcat. Auxerre 1634, in-8°.

Les Geſtes & la Vie du preux Bayard, par Champier, ont été réimprimés dans les Archives curieuſes de l'Hiſtoire de France, mais ſans les pièces en proſe & en vers qui ſe trouvent dans les éditions anciennes.

Si l'on devoit juger de la valeur d'un livre par la faveur ſoutenue qui s'eſt longtemps attachée à lui, la Vie de Bayard par Champier ſeroit un bon livre, car elle n'a pas eu moins de dix éditions, de 1525 à 1602 (1). Cependant, rien n'eſt plus rare qu'un exemplaire en bonne condition de cette Vie, de quelque édition qu'elle ſoit ; ce qui prouve au moins que le nom du Bon-Chevalier l'avoit rendue populaire. Voici ce qu'en a dit M. de Terrebaſſe dans ſon Hiſtoire de Bayart : « L'ouvrage de Symphorien, le premier en date, n'eſt que le ſecond en mérite. Nous aurions plus d'obligation à Champier ſi, au lieu de remplir les deux tiers de ſon mince volume d'un fatras étranger à ſon ſujet, il ſe fût davantage étendu ſur les particularités de la vie d'un homme dans l'intimité duquel il avoit vécu. Toutefois, cet écrivain, quoiqu'il ſoit bien au-deſſous des éloges qui lui ont été prodigués par ſes contemporains, n'eſt pas autant à dédaigner que le prétendent les biographes modernes. Il n'eſt aucun de ſes ouvrages qui ne fourniſſe des notions, des faits, des traditions populaires que l'on chercheroit vainement ailleurs. On pourroit même comparer les cinquante ou ſoixante volumes qui forment ſon bagage littéraire, à une eſpèce d'encyclopédie, dans laquelle ſe trouve fidèlement conſtaté l'état des ſciences vers la fin du quinzième ſiècle. »

XXXII. — Arnaldi vita a dño ſymphoriano campegio equite aurato ac Fauergie domino ſereniſſimi calabrum & lotharingie ducis archiatro edita.

En tête du recueil des œuvres d'Arnaud de Villeneuve, « nuper diligenti cura & ſtudio caſtigatum impenſis hoeredum quondam dñi

(1) L'histoire de Bayard par le Loyal-Serviteur, ouvrage plein de charme qu'on lit toujours avec plaisir, et avec lequel celui de Champier ne peut entrer en comparaison, n'a eu que trois réimpressions: Paris 1616, Grenoble 1650, qu'on trouve quelquefois avec un titre refait et la date de 1651, et Grenoble 1659. Le livre de Champier n'a dû qu'au nom de son auteur la faveur dont il a joui.

octauiani Scoti ciuis Modoetienſis ac ſociorum venetiis impreſſum fuit anno dñice ſalutis 1527 die vero 12 menſis februarij ; » in-fol. goth. à deux col. ; & auſſi dans l'édition de Bâle, « ex officina Pernea per Conradum Waldkirch cIↃ Ic xxcv, » in-fol. On cite une édition de Lyon 1520, que je ne connois pas.

C'eſt la Vie d'Arnaud de Villeneuve, fameux médecin du treizième ſiècle, que l'on a confondu quelquefois avec Michel Servet, médecin comme lui & qui prenoit auſſi le ſurnom de Villanovanus, de Villanueva en Aragon, ſa patrie, mais qui vécut deux ſiècles & demi après lui. Arnaud étoit Catalan ſuivant les uns, ou plutôt, ſuivant quelques autres, né à Villeneuve-lez-Maguelonne, près Montpellier, bien que l'auteur de l'Hiſtoire littéraire de Nîmes (Nîmes, trois vol. in-12, 1854) le faſſe naître à Villeneuve-lez-Avignon.

XXXIII. — Symphonia Galeni ad Hippocratem Cornelij Celſi ad Auicennam : una cum ſectis antiquorum medicorum ac recentium a D. Symphoriano Campegio aequite aurato ac Fauergiae Domino compoſita.

Item Clyſteriorum Campi contra arabum opinionem, pro Galeni ſententia ac omnium graecorum medicorum doctrina a D. Symphoriano aurato equite ac Fauergiae domino digeſti contra communem arabum ac poenorum traditionem ſumma cum diligentia congeſti ac in lucem propagati.

Petit in-8° chiffré, de XLVI pages, les deux derniers ff. blancs. Imprimé tout entier en caractères italiques très élégants, belles intiales ornées, ſ. l. n. d. & ſans nom d'imprimeur ; ſignat. A — C.

Van der Linden lui donne la date de 1528, Lugduni, & s'il faut l'en croire, il y auroit eu une deuxième édition en 1532, chez Melchior & Gaſpard Trechſel ; il a confondu avec *Hortus Gallicus* imprimé par eux cette année.

A la page *iij* : « Ad Franciſcum Sylvium Ambianorum praeci-

puum oratorem Praefatio. » Cette préface, en forme d'épître, eft datée : « Ex noftra bibliotheca Lugdunenfi M. D. xxviij. xv Februarij. » Cette date a fait fuppofer que le livre a été imprimé cette année ; mais je crois qu'il ne l'a été que poftérieurement.

Suivent fept chapitres, dont voici les titres :

Medicorum principes quatuor (Hippocrates Galenus C. Celfus Avicenna). — Comparatio Hippocratis ad Galenum. — Comparatio Avicennae ad Cornelium Celfum. — De fectis neoticorum medicorum. — Quae fuerint antiquorum in arte medica fectae. — De fecta Arabum & Poenorum. — Medicinae inventores.

A la fuite : « Symphorianus Campegius eques auratus optimis medicis juxta ac maximis J. Braillon Parifienfi atque Hieronymo Montuo Allobrogi S. D. » C'eft une épître à J. Braillon, médecin de Paris, & à Hiérofme de Monteux, Dauphinois. Elle fe termine par ces mots : « Valete literarum duo lumina. Lugduni ex bibliotheca noftra calendis Mart. M. d. xxviij. »

Page *xvj* :

Clyftervm campi fecundum Galeni mentem ac graecorum medicorum doctrinam : quibus quicquid in libris ipforum reconditum ad clyfterum utilitatem ad medicae artis neceffitatem conferri quoquomodo poffit contra Arabum traditionem in communem medicorum utilitatem fumma cum diligentia congeftum in lucem propagatur a Dño Symphoriano champerio equite aurato ac Fauergiae dño.

Ce traité des clyftères fe compofe de dix chapitres dont le premier eft fans titre :

—De clyfteris inventione & origine.—Arabibus ac barbaris novitii medici nimium tribuunt.—Abymeron Aven-

zoar de clyſteribus opinio. — Arabum, Poenorum ac Phariſeorum de clyſteribus opiniones. — Clyſterum genera quatuor. — Galeni auctoritas de clyſteribus.... — Quid de clyſteribus Aegineta Paulus & Celſius Cornelius ſcripſerint. — Hippocraticae ſententiae. — Ex Arabibus & horum imitatoribus quedam que an ſint probanda viderint docti.

Cet opuſcule finit à la p. *xlvj*, par une exhortation de Champier, qni conſeille au lecteur de n'avoir aucune confiance dans la fauſſe doctrine des Arabes, & de s'attacher ſurtout à étudier les préceptes d'Hippocrate & de Galien, ſans oublier Dioſcoride pour la connoiſſance des ſimples :

« Lector amice, abducito te quantum potes ab Arabum lectione qui omnia depravarunt. Viros autem doctos in colloquium aſciſſe, imprimis autem Hippocratem & Galenum facito tibi familiares. Hi tibi habendi ſunt ſemper in ſinu nocturna manu verſandi, verſandi diurna. Porro quantum ad ſimplicia pertinet, Dioſcoridem tam apud graecos quam latinos atque etiam barbaros ſummum autorem praecipuumque ducem accipe, quem Plinius non minus quam Theophraſtum in hac parte ſequutus eſt : poſt quem Galenus in deſcriptione ſimplicium ſuperdediſſe fatetur, quoniam affatim ſatisfeciſſet. Praecor autem Ieſum ut ſalubribus tuis coeptis benignus aſpirare dignetur. Bene vale & haec quantulacunque boni conſule. »

FINIS.

C'eſt de ce traité de Champier que Rabelais a voulu ſe moquer, livre II, chap. 7 (Comment Pantagruel vint à Paris ; & des beaulx livres de la librairie de Sainct Victor), lorſqu'il cite *Campi clyſteriorum* per S. C., entre le Ramoneur d'Aſtrologie & le Tire-p... des apothecaires (la feringue).

Ce petit livre de Champier eſt de la plus grande rareté ; je n'en connois qu'un ſeul exemplaire, celui de la grande Bibliothèque, à Paris, $\frac{t}{8}$ 21. Les bibliographes qui l'ont mentionné ont reproduit

ſon titre très imparfaitement, ce qui feroit ſuppoſer qu'ils n'ont jamais vu le volume, & qu'ils l'ont cité les uns après les autres ſans s'en inquiéter autrement.

XXXIV. — Claudii Galeni Pergameni Hiſtoriales Campi in quatuor libros congeſti & commentariis illuſtrati. — Clyſteriorum camporum ſecundum Galeni mentem libellus utilis & neceſſarius. — Ejuſdem champerii de Phlebotomia libri II. — Baſileae 1532, in-fol. de LXXVII ff., ſuivant Niceron, Van der Linden, Haller & Malacarne.

Je cite ce volume ſur la foi de ces bibliographes, mais je n'en puis rien dire, ne le connoiſſant que d'après eux. La date qu'ils lui donnent, conforme à celle que Van der Linden a aſſignée arbitrairement à *Symphonia Galeni*, & le *Clyſteriorum camporum libellus*, qui ſe trouve à la ſuite, me font ſoupçonner qu'il y a eu confuſion dans l'énoncé du titre, & que ce dernier traité n'eſt autre choſe que le *Clyſteriorum Campi* du n° précédent. Reſtent *Hiſtoriales Campi* & *De Phlebotomia*, celui-ci intitulé ſuivant Niceron : *Diſceptatio apologetica, qua docetur per quae loca ſanguis mitti debeat in febrium inflammationibus, praeſertim in pleuritide, ex traditionibus Graecorum, Poenorum & neoticorum medicorum* (1). Je vois dans le catalogue que Hiéroſme de Monteux nous a laiſſé des œuvres de Champier : *De ſanguinis miſſione*, *Symphonia Galeni ad Hippocratem & Avicennae ad Celſum*, & *Clyſterium Campi ;* mais il n'y eſt nullement queſtion de *Hiſtoriales Campi*, que je n'ai jamais vu & qui ne ſe trouve même pas à la grande Bibliothèque, à Paris, où je l'ai fait chercher inutilement. Je ne le cite donc que pour mémoire, & afin que l'on ne m'accuſe pas d'avoir rien négligé & de n'avoir pas tenu compte des aſſertions des anciens bibliographes.

(1) Ce traité se trouve dans la table de *Castigationes seu emendationes Pharmacopolarum*, Lugduni, J. Crespin, 1532, sous le titre : *De phlebotomia sive sanguinis missione, et praesertim in pleuritide, ex opinionibus Graecorum quorum dicta in plaerisque non intellexerunt Arabes*. Il commence au v° du f. XLVII, avec un titre qui diffère un peu : *Epitomatica disceptatio, qua docetur per quas loca sanguis mitti debeat in viscerum inflammationibus, praesertim in pleuritide*. Il est aussi p. LVII de *Campus Elysius : Disceptatio, qua docetur an sanguis mitti debeat in Causone et sub cane aut prope canem*.....Ce sont deux traités sur la saignée, mais pour des cas différents.

Si le livre indiqué ſous le titre *Hiſtoriales Campi* exiſtoit réellement, & s'il y en avoit eu une édition de Bâle comme le veut Van der Linden, cē ne pourroit être qu'une réimpreſſion du *Symphonia Galeni*, avec un titre modifié pour lui donner une apparence de nouveauté aux yeux du public. Je crois donc, ſans rien affirmer toutefois, que ce livre n'a jamais été imprimé ſous le titre *Hiſtoriales Campi*, & qu'il faut au moins le ranger parmi les douteux. Je m'en remets au jugement que de plus habiles en porteront.

XXXV. — Cy commence ung petit liure de lantiquite, origine, & nobleſſe, de la treſantique cite de Lyon : Enſemble de la rebeine & coniuration ou rebellion du populaire de la dicte ville contre les conſeilliers de la cite & notables marchans, a cauſe des bledz. Faicte ceſte preſente annee mil cinq cens. xxix. vng dimenche iour ſainct Marc, auec pluſieurs additiōs deſpuis la premiere impreſſion faicte a Paris : & corrections iouxte le vray exemplaire compoſe en latin par meſſire Morien Piercham cheualier natif de Sinoil en gaule celtique, demourant en lanciēne cite de Trieue en gaule belgique. Trāſlate de latin en langue gallicaine par maiſtre Theophile du mas de ſainct Michel en barroys. In-8° goth., à longues lignes, de XXXII ff., les deux premiers & le dernier non chiffrés. Signat. a — h ; frontiſpice gravé (ſ. d.).

Au verſo du f. *xxvj :*

Cy finiſt la cōiuration ou rebeine du populaire de Lyon contre les notables & conſeilliers de ladicte cite faicte ceſte annee ung dimenche iour ſainct Marc apres boyre Mille cinq cens vingtneuf.

Au recto du f. *xxvij :*

Cy apꝭs ſenſuyt la hierarchie de Leglise de Lyon : par

laquelle eſt demōſtree lantiquite & nobleſſe dicelle egliſe. Compoſee par le ſeignr̄ de la Fauerge ſelon la deſcription du ſeignr̄ Campeſe en ſon livre de claris lugdunenſibus.

Au verſo du f. *xxxj* :

Cy finiſt la coniuration ou rebeine du populaire de Lyon... Auec la hierarchie de legliſe de ſaīct Iehan de Lyon. Imprime a liſle galique dicte lyōnoiſe.

On fait ici deux perſonnes du ſeigneur Campéſe & du ſeigneur de La Faverge : c'eſt toujours Champier, qui étoit ſeigneur de La Faverge.

Au verſo du dernier f. eſt l'écu des armes de Lorraine avec celui de Terrail.

Ce petit livre eſt dédié « a tres ſcauant docteur monſieur Bartholome caſtel natif de caume (Côme) docteur en Lois aſclepiades (1). » Ce très ſavant docteur eſt vraiſemblablement un perſonnage imaginaire, de même que Morien Piercham & Théophile du Mas. Sinoil eſt à peu près l'anagramme de Lion, comme Piercham eſt exactement celui de Champier ; l'île Galique eſt le quartier de Lyon ſitué entre le Rhône & la Saône, appelé autrefois « Inſula. » C'eſt en raiſon de ce pſeudonyme de Piercham, qu'Adrien Baillet a compté Champier parmi les Auteurs déguiſés; il lui donne auſſi, quoique d'une manière douteuſe, le nom de Benancio Liſet, que je n'ai trouvé dans aucun de ſes livres.

(1) L'épître dédicatoire est en latin et en français. Dans le latin, Champier appelle Barthélemi Castel, « artis peonie professor excellentissimus, » qu'il traduit par « docteur en lois asclépiades, » pour signifier, sans doute, qu'il suivoit la doctrine du fameux Asclépiade, né à Pont en Bithynie, et qui fut le premier qui rendit la pratique de la médecine recommandable à Rome, où il s'établit l'an 110 av. Jésus-Christ. Esprit ardent, et d'une rare faconde, il fit à la médecine l'application de toutes les philosophies du temps: mais il adopta pour base de sa doctrine la philosophie corpusculaire d'Epicure. Il qualifioit dans la pratique la médecine expectante de « méditation sur la mort. » Il fut le maître de Thémison, chef de la secte des Méthodistes. On ne trouve que quelques fragments d'Asclépiade dans Aétius, quoique Celse et Coelius Aurelianus le citent comme auteur de plusieurs traités. Il étoit trop bouillant et trop impétueux pour s'astreindre et se plier à un système unique, et pour faire école. Son éloquence, et sa complaisance pour les caprices et les fantaisies de ses malades, auxquels il accommodoit souvent ses préceptes et ses ordonnances, expliquent sa grande réputation évanouie avec lui. Cependant il conserva des partisans qui essayerent de faire revivre sa doctrine. C'est ce que nous voyons trois siècles après lui, par l'inscription suivante, qui est au Palais-des-Arts et où « M. Apronius Eu-

Champier, dans ce traité, compare la hiérarchie de l'églife de St-Jean avec celle de l'Eglife triomphante : les douze prêtres tenant le chœur & les foixante-douze chanoines repréfentent les douze apôtres & les foixante-douze difciples de J.-C. ; les quatre cuftodes, les évangéliftes; les dignités du Chapitre, les hiérarchies de la cour célefte. Cet opufcule, rempli de rêveries comme tous fes autres ouvrages hiftoriques, n'en eft pas moins curieux. Parlant des chanoines, il dit qu'il ne leur étoit pas permis de fortir à pied du cloître, & qu'ils devoient être à cheval & accompagnés de gens d'églife; qu'ils célébroient avec la mitre & avoient quelqu'un pour les fervir lorfqu'ils s'habilloient à l'autel; qu'ils chantoient l'office fans livres & ne le fufpendoient jamais pour quelque raifon que ce fût ; qu'ils n'admettoient aucune nouveauté dans la liturgie, & ne connoiffoient que le plain-chant fans orgues ni inftruments. Si un chanoine manquoit au fervice dont il étoit chargé, le Chapitre ceffoit l'office du jour, comme pour démontrer l'immobilité de l'Eglife de Lyon, & le délinquant ne recevoit point de diftribution; c'eft ce qu'on appeloit *Aprivas*. Le doyen étoit le chef du clergé, & avoit la juftice, fans que l'archevêque eût à s'en mêler. C'étoient le doyen & l'archidiacre qui faifoient examiner ceux qui fe préfentoient pour la prêtrife, & non l'archevêque. Champier ajoute

tropus sextumvir augustalis » est appelé « medicus asclepiadius, » ce qui étoit sans doute encore, au IIIe siècle, une recommandation et une qualification assez honorifique pour que sa fille la mentionnât dans son épitaphe. Voici cette inscription, dont je dois la connoissance à M. Alph. de Boissieu. (Palais-des-Arts, arcade XXVI, nº 810.)

M·APRONIO
EVTROPO
MEDICO·ASCLEPI
ADIO I IIIII I VIR (*o*)
AVG·ET
CLODIAE EIVS (*uxori*)
APRONIA CLODI (*a*)
PARENTIBVS OPTIM (*is*)

qu'anciennement on récitoit l'office en grec, & il dit avoir vu dans les archives de l'Eglise des manuscrits grecs sur écorce d'arbre, « d'une merueilleuse facture la ou estoient tous les pseaulmes & hymnes. » Dans son amour des origines lointaines, il rappelle à ce sujet les Druides, « qui solis grecis literis utebantur. »

A la fin est une épître en latin de Jehan Canappier (1) à Antoine Champier, dans laquelle il lui dit qu'il se réjouit de voir ce livre plus correctement imprimé qu'il ne l'avoit été d'abord. Cette épître est datée de Lyon, le 16 des kalendes de janvier 1529, d'où il ressort évidemment qu'il y a eu une première édition, & que celle-ci ne dut paroître que vers le mois de décembre de cette année.

Le P. Lelong cite une première édition de Paris 1519 (ce ne peut être que 1529), pour Jehan St-Denis; elle ne se trouve dans aucune bibliographie, & je ne la vois citée que dans la Bibliothèque historique de la France. M. Brunet lui-même semble ne l'avoir pas connue, ce qui m'auroit fait douter de son existence, si Jehan Canappier ne la mentionnoit pas dans son épître à Antoine Champier, & si Symphorien Champier lui-même, dans le titre de l'édition de Lyon, ne faisoit pas allusion à « une premiere impression, faicte a Paris. »

A la suite:

Cy commence ung petit liure du royaulme des Allobroges, dict lõgtẽps apres Bourgongne, ou Viennois : Auec lantiquite & origine de la tresnoble & anciẽne cite Metropolitaine & Primace des Allobroges Vienne sus le fleuue du Rosne. Cõpose par messire Simphoriẽ Campese dict Champier : cheualier & docteur en la science Esculapienne.

De Vienna opusculum distinctum plenum clarum doctum pulchrum verum graue varium & utile.

(1) Jehan Canappier étoit médecin à Lyon. Il a publié un grand nombre de petits traités sur la médecine et la chirurgie, imprimés chez Dolet et chez Jehan de Tournes.

In-8° goth. de xx ff. non chiffrés; ſignat. A—E; frontiſpice gravé; ſ. d.

Au recto du f. *xx* :

Cy fine ce petit liure des fragmās du royaulme de Bourgōgne.

Au verſo ſont les armes de Lorraine & l'écu de Bayard.

Cet opuſcule eſt d'une exceſſive rareté (1). Il a été imprimé à la ſuite de Lantiquite de la treſantique cite de Lyon... Dans les deux volumes, le frontiſpice eſt exactement le même. Ce ſont deux colonnes formant encadrement, avec leur friſe & leur ſoubaſſement; ſeulement, je remarque cette particularité dans l'exemplaire de l'Antiquité de Lyon que j'ai ſous les yeux: ces colonnes ont été placées par inadvertance ſens deſſus deſſous, c'eſt à dire que leur chapiteau, d'ordre corinthien, ſe trouve à la baſe, & la baſe au ſommet. On voit encore, par ce que Champier dit au v° du f. *B*, que ces deux traités ont été imprimés enſemble la même année 1529: « Lyon depuis cinquante ans, dit-il, eſt deuenue riche & opulante. Vienne auſſi a creu en ſpiritualité & bonté populaire & iuſtice & na eſté remplie de gens eſtranges en meurs contraires: & mieulx vault ung eſcu entre les ſiens, que ung noble auec les eſtranges & differens de meurs & conditions. Qu'a eſté cauſe que ceſte année mil cinq cens xxix le iour ſainct marc la cité de Lyon a eſté troublée par eſtrange populaire non nez de la cité de Lyon: mais aſſemblez de pluſieurs pieces comme eſt de couleurs la peau d'ung leopard. »

Une autre preuve que l'Antiquité de Vienne a été publiée avec l'Antiquité, origine & nobleſſe de Lyon, c'eſt ce que dit encore Champier dans l'épître dédicatoire à Barthélemi Portalenqui, évêque de Troyes, ſuffragant de Lyon: « Quamobrem ſuperiori libello (qui de Lugduneae urbis antiquitate Lugdunenſiſque eccle-

(1) C'est de lui que veut parler Jean Lelièvre, page 59 de son Histoire de l'antiquite et sainctete de la cité de Vienne, lorsqu'il dit: « Simphorian Campis, au traicté qu'il a fait de Vienne, rapporte que du temps de S. Crescent la cite de Vienne estoit tres-riche et opulente en tons biens. »

ſiae hyerarchia abunde meminit) compendioſum hoc opuſculum de Viennae urbis vetuſtate ac nobilitate ſubjicere volui (1). »

Ces deux petits livres appartiennent donc évidemment au même volume, & tout exemplaire où ils ne ſont pas réunis doit être conſidéré comme imparfait. La cupidité de certains libraires, qui profeſſent plus l'amour de l'argent que l'amour des livres, a profité de ce que ces pièces ſont ſans pagination & ont chacune leur ſignature, pour les dépecer & en faire deux plaquettes qui ſe vendent ſéparément, à des prix exorbitants, car les vingt ff. de l'Antiquité de Vienne reliés par Durut, m. r., que j'ai ſous les yeux, n'ont pas été payés moins de 300 fr.; par ce moyen, peu digne du libraire véritablement bibliophile, la valeur marchande de cette rareté a été doublée, il eſt vrai, mais on a défloré l'œuvre de Champier, & d'un volume complet on a fait deux volumes incomplets.

Champier a écrit auſſi en latin ſur les antiquités de Vienne, dans ſon *Galliae Campus*, ſous le titre *De Allobrogum regno* (2).

Ce livre eſt du nombre des petites pièces pour leſquelles les amateurs ſe paſſionnent à cauſe de leur extrême rareté.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

La Bibl. publique de la ville de Nîmes poſſède, ſous le n° 11376, un exemplaire complet de l'Antiquité de Lyon, à toutes marges & dans ſa première reliure. A la ſuite, ſe trouvent deux petites pièces imprimées dans le même format & avec le même caractère gothique, ce qui a pu faire croire qu'elles appartenoient au volume auquel on les a jointes; peut-être même a-t-on cru qu'elles étoient de Champier, ce qui n'auroit rien que de très vraiſemblable. Quoi qu'il en ſoit, elles ſortent des preſſes de Lyon & de celles où a été imprimée l'Antiquité, origine & nobleſſe de Lyon. La première de ces plaquettes eſt intitulée:

Les nouuelles venues a Lyon de la reception de nos

(1) « C'est pourquoi j'ai bien voulu joindre au livre précédent qui traite de l'antiquité de la ville de Lyon et de la hiérarchie de son Eglise, ce petit traité de l'anciennete et de la noblesse de la ville de Vienne. » (Ep. prel.)

(2) Voyez *De Monarchia Gallorum Campi aurei*; Lugduni 1537.

ſeigneurs les Daulphin & duc Dorleans en france. Petit in-4° goth. de IV ff. non chiffrés; ſignat. A.

Au-deſſous eſt l'écu des armes de France.

Ce petit écrit parut en 1530 à l'occaſion de la délivrance des Enfants de France, reſtés en otage à Madrid après la priſon de François Ier leur père.

Le titre de l'autre pièce eſt :

Du docteur Pierre Wild de Yſny remede conſolatoire contre la nouuelle maladie nomee Sueur angloys laquelle regne a preſent au pays de flandres & allemaigne & eſt a craindre que cy apres elle ne regne plus amplement tant aux deſſuſdictz pays que par tout luniuerſel monde. Au vertueux Senat & pour la commune utilite de la noble cite de Wormbs. Petit in-4° goth. de IV ff. non chiffrés.

Après le titre, une fig. en bois, & au bas : « Faicte penitence car le royaulme de dieu s'approuche. »

A la fin :

Dõne le iour de ſainct Michel archange 1529.

Ces deux petites pièces étant d'une très grande rareté, il m'a ſemblé qu'il étoit bon de les faire connoître; je reproduis en entier la première, qui offre quelque intérêt pour l'hiſtoire de notre ville. Elle fait auſſi partie de la Collection lyonnoiſe de la Bibliothèque de la Ville, ſous le n° 6022 du catalogue Coſte.

LES NOUVELLES VE-
nues a Lyon de la reception de nos
ſeigneurs les Daulphin & duc
Dorleans en France.
Auec priuilege pour ung moys.

LE JEUDI SEPTIESME
iour du moys de Juillet. m. ccccc. xxx. au conſulat de la ville de Lyon
receurent lettres du roy noſtre ſire dont la teneur ſenſuyt.

A nos treſchiers & bien aymez les con-
ſeilliers, bourgeoys & habitans de noſtre
bonne ville & cite de Lyon.

De par le Roy.

Treſchiers & bien aymez Nous auons p̃ſentement eſte aduertiz par noſtre treſchier & ayme couſin le ſire de Montmorency grand maiſtre & mareſchal de France que nous auions longtemps a enuoye a Bayonne pour lexecution des choſes promiſes & traictees entre nous & lempereur au traicte dernierement faict a Cambray. Cõme ayant le tout entierement accomply hyer enuiron huyt heures du ſoir leſchãge qui ſe deuoit faire de nos treſchiers & tres aymez enfans auec la ſõme de cens mil eſcus contens que nous eſtions tenuz fournir pour noſtre rancon fut mis a effect au contentement dung chaſcũ. Et noſdicts enfans graces a Dieu ſains & en bonne diſpoſition arriuez en ceſtuy nr̃e royaulme es mains de noſtre dict couſin le grant maiſtre. Qui eſt nouuelle de telle importance pour nous, noſtre royaulme, & bien de noz ſubiects quil nous a ſemble vous en deuoir en diligence & des premiers aduertir cõme ceulx que nous ſommes aſſeurez en auront autant de plaiſir que nulz aultres de noſdictz ſubiectz. Par

quoy nous vous prions en vouloir de voſtre part rendre graces a noſtre ſeigñr. & en faire au demeurant faire les proceſſions, feux de ioye, & aultres pareilles demonſtrations qui ont accouſtume deſtre faictes en pareil cas & com̃e telle nouuelle le requiert & merite. Treſchiers & bien aymez nr̃e ſeigneur vous ayt en ſa saincte garde. Eſcript a Bourdeaulx le ij^e iour de juillet mil. ccccc. xxx.

FRANCOYS.

ROBERTET.

Leſquelles veues par le conſulat, Apres par icelluy auoir loue noſtre createur dicelles tresbon̄es & treſioyeuſes nouuelles, ledict conſulat auſſi meſſieurs les lieutenant & procureur du roy en la ſeneſchaulcee de Lyon, monſieur le courrier, & capitaine de ladicte ville ſe ſont aſſemblez en legliſe ſainct Jehan dudict Lyon. Et illec auec monſieur leueſque ſouffragant vicaire de monſeigneur larceueſque conte de Lyon, meſſeigneurs de legliſe, & grand nombre de notables apparans de ladicte ville ont ordonne rendre graces a Dieu le createur, faire les proceſſions, feſtes, feuz de ioye & aultres ſolemnitez cy apres en la crye & publication declairez. Et ce faict ſont tous ledict iour enuiron troys heures apres midy partis de la maiſon & auditoire de la court du roy appellee Roanne montez ſur mules & cheuaulx en fort bel ordre & alloyent deuant les trompettes & aulxboys iouans treſmelodieuſement chanſons faictes & muſicalles quil faiſoit fort bon ouyr : apres les mandeurs & officiers de la ville audeuant de meſdicts ſeigneurs les lieutenant, procureur du roy, courrier, gens de iuſtice & conſeilliers, capitaine, notables & apparans de ladicte ville en gros nombre par ung bel ordre quil faiſoit tresbon veoir, juſques aux changes ou apres ce que leſdictes trompettes & haulxboys eurent ioue & ſonne a eſte faite lecture de ladicte crye & publication apres inferee. Et autant en a eſte faict au bout du pont de ſaone en lerberie, au deuant lhoſtel com̃un, en la grenette, & aultres lieux carrefours dicelle ville, ou ſont ſurvenus au ſon de ladicte crye, grant nombre de marchans, banquiers, eſtrangiers, & de diuerſes nations qui frequentent & eſtoyent en ladicte ville.

demonſtrans grant ioye, & les habitans d'icelle ville grans & menuz faiſoient (en louant le createur) ſi grant ioye & feſte que iamais ny fut veu le pareil ne de plus grant cueur & voulente faire feſte exequuter le contenu en ladicte crye & publication, laquelle crye a eſte exequutee, aſſauoir les feuz de ioye ledict iour, les lendemain & dimenche enſuyuans de ſoir & de matin les proceſſions triumphantes ou eſtoient toutes les bañieres des eſgliſes des confreries & meſtiers en nombre de troys cens ou enuiron qu'il faiſoit triumphament beau veoir que len portoit audeuant des ſeigneurs de toutes les egliſes de Lyon & de Sainct Juſt, apres meſdictz ſeigneurs les lieutenant, procureur du roy, courrier, gens de iuſtice, dung coſte les conſeilliers, notables, & apparans daultre en fort bel ordre, dont la pluſpart du peuple gros & menu louant de ce dieu le createur plouroit de ioye durant leſdictz troys iours quilz ont faict la feſte, boutiques fermees & de ſoir marchoyent par ladicte ville leſd. ſeigneurs deſgliſe, lieutenant, procureur du roy, courrier, gens de iuſtice, conſeilliers, capitaine, & apparans de lad. ville montez ſur mulles & cheuaulx a grand nombre de torches mettans le feu aux buchers qui eſtoyent p̄parez deuant la grant eſgliſe Sainct Jehan, deuant ledict hoſtel du roy, ſur le pont de Saone audeuant lhoſtel com̄un, & viſitans les aultres feuz particuliers en toutes rues & marchoyent audeuant de eulx leſdictz aulxboys iouans chanſons faictes & melodieuſes. Et audeuant chaſcune maiſon deſdictz habitans & en pluſieurs lieux y auoit tables & bancz dreſſez a tous allans & venans, dont le peuple menoit grand feſte. Meſſieurs les conſeilliers de la ville feirent iouer parmy ladicte ville moralitez & hiſtoires figurez & demonſtrans que Dieu nous a doñe la paix, que par ſa grace ſera durable. Au moyen des traictez & boñes alliances faictz entre les princes, eſmouuant le peuple a louer dieu & mener ioye. Et durant leſd. troys iours de feſte toutes les groſſes cloches ſonnoient ſoir & matin, & es principalles & collegialles eſgliſes chantoyent Te Deum laudamus & rendoient graces a dieu luy priant que la redemption de noſdictz ſeigneurs les enfans ſoit la tranquillite & paix du royaulme & de leurs pouures ſubiectz leſquelz de ſi grant cueur les ont deſirez. Amen.

Sen ſuyt la teneur de ladicte crye & publication.

De par le roy noſtre ſire.

A cauſe des treſioyeuſes & tresbonnes nouuelles quil a pleu au roy noſtre ſouuerain ſeigneur eſcripre a monſeigneur larceueſque conte de Lyon, ſeigneurs de leſgliſe, de la iuſtice, conſeilliers, manans, & habitans de ceſte ville par leſquelles il luy plait les auertir que la dieu grace noſſeigneurs ſes enfans des le premier iour de ce preſent moys de Juillet ſont en tresbõne diſpoſition arriuez en cettuy ſon royaulme es mains de mõſieur de Montmorency grant maiſtre de Frãce dont conuient rendre graces a dieu noſtre createur.

Lon faict cōmandement a tous manans & habitans de ceſte ville incontinent & a lheure preſente fermer botiques & faire la feſte tout ce iour & de ſoir faire par les rues chaſcun deuant ſa maiſon & habitation les feuz de ioye.

Item pour ladicte cauſe lon cõmande auſd. habitãs de pareillement tenir boutiques fermees troys iours enſuyuans. Aſſauoir demain q̃ eſt vẽdredy, ſamedy, & dimenche prouchains & pareillement que demain dimenche de ſoir lon face de rechief leſd. feuz de ioye chaſcũ audeuant ſad. habitation. Le tout ſur peine de vingt liures damande pour chaſcun defaillant.

Item lon faict ſcauoir que demain & dimenche ſe feront proceſſions generalles pour rendre graces a Dieu le createur, eſquelles lon faict cõmandement aux courriers des confreries & aultres ayans bañieres quilz ayent a les apporter eſd. proceſſions & eulx trouuer a Sainct Jehan demain & dimenche a ſix heures du matin eſquelz lieu & heure departiront icelles proceſſions, pour aller demain a Sainct Nyſier & dimenche au conuent Sainct Bonauenture. Sur lad. peine. Amen.

Ainſi ſigne :

GRAVIER.

Rondeau pour le tresheureux aduenement de meſſieurs les enfans que Dieu maintienne.

Fin de malheur ores voy ſans doubtance
Puiſque dieu veult que ayons la recouurance
De deux filz telz qui pour le roy leur pere
Auoyent eſleu priſon trop improſpere
Voyre & la mort pour loſter de ſouffrance.
Le aliener de quelque or, neſt greuance
Quant le retour plus alie en or france
En amenant royne par qui ieſpere
Fin de malheur.

O lheureux iour, o deſiree ayſance
De tous pays, cette ſainćte alliance
Mećt paix au monde, & les turcz deſeſpere
Foy chaſſe erreur, ſil ne tient au ſainćt pere
Dhelie & Enoc la prophetie aduance
Fin de malheur.

— Difcours de lantiquite origine & nobleffe de la cite de Lyon. De la rebeine & conjuration du peuple contre les confeillers & notables marchands de la dicte cite, faicte en lan 1529 un dimanche jour de St Marc. Traduit du latin de meffire Morien Piercham chevalier par M. Theophile du Mas, enfemble de la hierarchie de l'Eglife de Lyon, extraict de la defcription du S[r] campefe par le fieur de la faverge, & maintenant revu corrigé & augmenté par M. Leonard de la Ville (1). Lyon, Guillaume Teftefort, 1579. In-8° de LV pag. compris le titre & la dédicace à Claude de Fenoyl.

A la fin:

Cy finift le difcours de la nobleffe & ancienneté de la cite de Lyon; enfemble la rebeine.... auec la hierarchie de l'eglife St Jean de Lyon.

— Hiftoire des antiquitez de la ville de Lyon traduict de latin en francois par meffire Morien Pierchan chevalier. Enfemble de la hierarchie de l'eglife de Lyon extraict de la defcription du feigneur campefe par le fieur de la faueerge. Reueu & corrige par M. Leonard de la Ville. A Lyon, chez Jehan Champion, en la place du change M.DC.XLVIII. In-4° de XLI pag. dédié par l'imprimeur Champion aux Prévôt des marchands & Echevins.

(Bibl. de la Ville.)

L'hiftoire de la rebeine a été reproduite t. II des Archives curieufes de l'Hiftoire de France de MM. Cimber & Danjou; mais

(1) Léonard de La Ville, natif de la province de Charolois, etoit etabli à Lyon, où il exerçoit la profession d'écrivain ou maître d'ecriture. Il a ecrit divers ouvrages, entre autres Dacrygelisic, par Leonard de La Ville, charoloys, maistre descole et escriuain à Lyon. Benoist Rigaud, 1578, in-8°. Suivant le P. Menestrier, il decrivit en vers françois l'inondation du 2 décembre 1570 alors que le Rhône et la Saône se joignirent au milieu de la place de Notre-Dame de Confort.

on s'eſt borné à extraire du volume de Champier ce qui a rapport à la rébellion du populaire.

Toutes les éditions anciennes de ce livre ſont introuvables, y compris même celle de 1648. Je n'ai jamais vu celle de Paris 1529 & je ne connois que trois ou quatre exemplaires de celles de Lyon 1529, 1579 & 1648.

XXXVI. — Police ſubſidiaire a celle quaſi infinie multitude de pauures que la ville de Lyon nourrit. Lyon 1531.

Je cite ce titre ſur la foi du P. Niceron & de Dom Calmet, qui ne diſent rien de plus. N'ayant jamais vu ce volume, qui eſt d'une grande rareté, ſi toutefois il exiſte, je ſuis obligé de m'en tenir à la mention qui en a été faite en ces termes laconiques par ces deux bibliographes. Malgré mes recherches, je ne l'ai trouvé ni à la Bibl. de la Ville, ni dans les bibliothèques particulières, pas même dans les grands dépôts de Paris; je ſuppoſe que le P. Niceron a copié Dom Calmet, ſans s'inquiéter de vérifier l'exactitude de la citation.

Il feroit pourtant curieux de voir les moyens propoſés par Champier, en 1531, pour mettre ordre à la mendicité qui déſoloit la ville de Lyon. A cette époque de foi, le précepte de la charité chrétienne étoit encore trop fortement enraciné dans les cœurs, pour que l'on eût ſeulement la penſée de conteſter aux pauvres néceſſiteux le droit de demander l'aumône à la porte des riches. Cependant, Champier, qui avoit des vues très juſtes en économie politique & en adminiſtration, ne pouvoit manquer de ſignaler cette plaie ſociale & de chercher à l'empêcher de s'étendre au détriment de la fortune publique; c'eſt pour cela, ſans doute, qu'il écrivit cette Police ſubſidiaire, qui ne dut pas porter un remède efficace au mal, car il n'y avoit alors ni ſergents de ville, ni dépôts de mendicité, & l'on n'avoit pas encore inventé la taxe des pauvres.

XXXVII. — Le myrouel des Appothiquaires & pharmacopoles par lequel eſt demonſtre cōment Appothiquai-

res commununement errent en plufieurs fimples medicines contre lintētion des Greƈtz, de Hypocras, Galien, Oribafe, Paule Egynette, & autres Greƈtz. Et par la mauluaife & faulce intelligēce des autheurs Arabes, lefqueux ont falcifie la doƈtrine des Greƈtz par leur mauluaife, & non entendue interpretation & intelligence faulfe.

Item les luneƈtes des Cyrurgiens & Barbiers auquelles font demonftrees les reigles & ordōnances & la voye par lefquelles fe doybuent reigler les bons Cyrurgiens lefqueulx veullent viure felon dieu & la religion creftiēne, cōpofe par mefire Symphorien campefe cheuallier & doƈteur regēt de luniuerfite de Pauie, feigneur de la Fauerge premier medecin de monfieur le duc de Lorrayne & de Bart.

Cum privilegio.

Ce titre eft encadré dans une bordure avec la devife :

Audaces fortuna juvat timidofque repellit.

In-8° de XXXII ff. non chiffrés, à longues lignes; fignat. A — H; fans date.

Au reƈto du dernier f. :

Imprime a Lyon par Pierre Marefchal.

Au verfo du titre eft une épître dédicatoire en latin, de Symphorien Campége, premier médecin du duc de Lorraine, chevalier, feigneur de Faverges, à Jean Galfredus, doƈteur ès arts & en médecine, médecin du duc de Lorraine & de Bar. Il lui envoie fon Myrouel des Appothyquaires, « partim nuper a me editum, dit-il, partim recognitum, » & écrit en françois pour que les apothicaires puiffent le lire.

Au recto du f. *ij*:

Cy cõmence le myrouel des Appothiquaires & aromatheres par lequel on peut voir la ou cõmunemẽt errent aux ſimples medicines a cauſe des autheurs mahometiſtes, arabes, perſiens, & aphriqueins, compoſe par meſſire Symphorien campeſe cheualier & premier medecin de treſhault prince monſeigneur le duc de Lorrayne & de bar & calabre.

— Prologue de lacteur contenant la nobleſſe & anciennete de medicine.

— Des erreurs que cõmunement ſont les appothiqueres, ieuſnes medecins, & autres en leur grãde compoſition de Tyriaque & Methrydat quant aux ſimples.

— Aultres erreurs des ſimples ou errent appothiquaires & cyrurgiens.

Au verſo du f. *xiij*:

Cy finiſt le Myrouel des Appothiquaires.

Cet opuſcule remplit *xiij* f.

A la ſuite:

Les lunectes des Cyrurgiẽs Frãcoys & aultres auxquelles ſont demõſtres les principes de Cyrurgie, le regime & ordõnances diceulx Cyrurgiens ſans leſqueux bõnemẽt ne peult eſtre vray & catholique Cyrurgien compoſees par meſſire Symphoriẽ Campeſe dict Champier cheualier & docteur regẽt de luniuerſite de Pauie, ſeigneur de la Fauerge, Premier medecin de treshault prince monſeigneur le Duc de Calabre, Lorrayne, & de Bart.

Suit une épître d'envoi de Claude Champier à Charles d'Eſtaing,

chamarier de l'Eglife de Lyon & facriftain de Rhodez, « fon très digne parrain. » Il lui dit qu'il a deux pères : Symphorien Champier, « ex quo natus fum, » & Charles d'Eftaing, « ex quo vero renatus. » Le premier l'a initié à la doctrine de Cicéron & d'Ariftote, le fecond l'a confacré à Jéfus-Chrift. Il lui envoie ce petit livret imprimé depuis fon départ, & il finit comme fon père par cette formule : « Me fymphoniace ut foles ama. » L'épître eft datée de Lyon, août 1531, « in paterna bibliotheca. »

— Cy cõmãcẽt les lunectes des Cyrurgiẽs par lefquelles eft demõftre lordre, le regime, la maniere de ouurer en Cyrurgie felõ vraye equite, & fe que doyt fcauoir ung Cyrurgiẽ auant que eftudier en Cyrurgie. Auffy de la nobleffe & anciennete de Cyrurgie Compofees par meffire Symphorien Campefe dict Champier cheualier & docter en la fcience Aefculapienne.

Chapitre premier.

— Du cõmancement dung Cyrurgien & comment il doibt apprendre Cyrurgie... Chap. ij.

— Comme le Cyrurgien doibt commancer deftudier en Cyrurgie. Chap. iij.

— Du cõmãcemẽt que vng Cyrurgien vient habiter en vne cyte fameufe. Chap. iiij.

— Des abuftz que communement fe font par Cyrurgiens Francoys. Chap. v.

— Quant & cõment & le temps que le Cyrurgien Frãcoys doibt appeller le medecin, & ne ouurer fans cõfeil dicelluy. Chap. vj.

— Queffe vrayment que Cyrurgie & des efpeces dicelle. Chap. vij.

— Des operations intentions & confiderations de Cyrurgie. Chap. viij.

— De la vraye intention du Cyrurgien laquelle il doybt auoir aux playes, & de leurs erreurs. Chap. ix.

— Se que doibt ſcauoir ung Cyrurgien quil veult bien ouurer en cyrurgie. Chap. x.

— De la maniere & conuerſation que doibt auoir ung medecin auſſy Cyrurgien enuers le malade, & des meurs bonnes quil doibt auoir. Chap. xj.

La date de l'épître dédicatoire de Claude Champier à Charles d'Eſtaing indique ſuffiſamment que l'impreſſion de ce livre ne ſauroit être antérieure à l'année 1531. Il ſembleroit même qu'elle devoit être terminée au mois d'août, Claude Champier écrivant à cette date, à Charles d'Eſtaing, qu'il lui en envoyoit un exemplaire. Cependant, Symphorien Champier dit, à propos des Lunettes des Cyrurgiens, qu'il a traduit ſes *Caſtigationes* en langue françoiſe pour la commodité de ceux qui ne ſavent pas le latin (1); d'où il faudroit conclure que le Myrouel des Appothiquaires & les Lunectes des Cyrurgiens n'ont pu être publiés qu'à la fin de 1532, puiſque les *Caſtigationes* furent imprimées ſeulement le 12 avril de cette même année.

On cite une édition de Paris 1539; je ne la connois pas, à moins que ce ne ſoit : « Formulaire du petit guidon en cirurgie veu & corrige, » & « Les Lunettes des cirurgiens de nouueau adiouttez & imprimez nouuellement a Paris.... » (A la ſuite du Queſtionaire des cirurgiens & barbiers; in-8° goth., ſ. d.)

Champier avoit déjà traité ce ſujet en latin, dans ſon *Officina apothecariorum*..., Lugduni 1511, qu'il publia de nouveau avec ſes *Caſtigationes ſeu emendationes pharmacopolarum*.

Suivant Champier, rien n'étoit plus rare de ſon temps que le baume; il n'y en avoit point en Europe. Il avoit vu autrefois à madame Anne de France « dix ou douze ampolles de voerre » qui avoient été envoyées par le ſoudan d'Egypte au roi Louis XI ſon père, au duc Charles de Bourgogne & au roi Charles VIII; & il étoit d'opinion que ce n'étoit pas du baume, mais de la térében-

(1) « Pour ce que les cyrurgiens francoys lesquelz sont et prenent leur cyrurgie de montpelier. comunement nentendent ny scauent parler latin, mais ont leurs liures comment Guydon, de Vigo, de Gourdon, translates en francoys et aussi la pluspart des appothiquaires sont ignorant la grammaire et nentendent latin . sinest le latin de cuysine ou bien passe par le crible et non par l'etamine, j'ai bien voulu reduire mon livre *Ca tigationum* par maniere d'epithome en notre langue Gallicayne affin que les appothiquaires et cyrurgiens barbiers n'aient cause d'ignorance enuers dieu et le monde. »

thine. « Encore la vraie térébenthine eſt-elle ſi rare, ajoute-t-il, qu'une livre portée en France coûteroit plus de dix écus, & ſi tout le baume qui arrive aux foires de Lyon, d'Anvers & de Médina-del-Campo étoit véritable, il faudroit que le jardin d'Angadir eût une lieue de long, tandis que ce n'eſt qu'un tout petit jardin au Caire. » Il en étoit de même de toutes les autres ſubſtances médicales, de ſon temps. Il avoit vu à Lyon René Villateau, apothicaire ſavant, & Claude Puiſſart « faire de la theriaque, a plain de foyre, auec des ſubſtances analogues, mais bien qu'elle fut bonne elle ne valoit pas celle d'Andromachus ni de Galien, & encore Lyon eſt il mieux placé pour auoir toutes ſortes de ſimples que les autres marchés; car Lyon eſt ung aultre Corinthe la ou viennent marchans de toutes regions. »

Après avoir énuméré les erreurs & les ſophiſtications des apothicaires, Champier raconte qu'un gentilhomme nommé Duclos, de la ſuite du chancelier Duprat alors légat en France, avoit été empoiſonné par un empirique allemand, qui lui avoit adminiſtré une drachme & demie de racine de titimale en guiſe de turbith; qu'en quelques heures le pauvre gentilhomme fut couvert de boutons comme s'il avoit eu la petite vérole des enfants, avec vomiſſements, & l'urine noire comme de l'encre; qu'on l'envoya chercher, & que ce fut à grand'peine qu'il le tira d'affaire. Champier étoit aſſiſté dans cette cure par un autre médecin lyonnois, Joannes Capellanus, médecin de la mère du roi (regiſpare). C'étoit à grand'peine, dit-il ailleurs, qu'on pouvoit de ſon temps trouver en France quatre citrons pour un écu d'or.

Champier termine ainſi le Myrouel des Appothiquaires : « Par ainſy feray fin quant aux appothiquaires leſqueux ſouuẽtes foys abuſent & contreſont les medecins la ou les plus ſaiges ſont bien empeſchez dõt pluſieurs ſouuẽt perdent la vie à cauſe que les appothiquaires veullẽt faire & contrefaire du medecin deſquelx dieu nous veulle deffendre, car pluſieurs maulx en vieñent & font ſouuent les cemetiers bouſſus auant leur terme..... »

Ce petit livre eſt plein de ſavoir & très curieux. Par ce qui ſe paſſe de nos jours, ſi parfaitement conforme à ce que Champier vitupéroit il y a plus de trois ſiècles, on voit que la ſcience ne rend pas les hommes meilleurs, & que loin de là elle leur fournit plus de moyens d'aſſouvir leur cupidité & leur ſoif de l'or. Car

qui peut dire aujourd'hui ce que font la plupart des drogues abominables élaborées dans les officines, refplendiffantes de criftaux & de porcelaines du Japon, de certains pharmaciens qui, en répudiant leur premier nom, fi fouvent en butte aux railleries de Molière, ne continuent pas moins les traditions de leurs devanciers.

Champier donne des confeils très fages aux chirurgiens; il leur recommande d'apprendre le latin, finon celui de Quintilien & de Cicéron, « a tout le moins cellui de Alexander & Catholicon, & de Guydon, de Vigo argilata, Lamphram, de Rogier ou Salicet, lefqueux parlent & ont efcript au latin barbarifque... car il eft gros & materiel, facille dentendre aux gens de petite etude & debille ceruelle... Si le chirurgien nentend pas le latin comme ceulx de france, doibt ouyr Guydon, ou de Vigo ou Salicet tranflaté en francoys, & le bien ouyr & lire, & ruminer les dictz de Galien ou Auicenne..., & quand il aura eftudié troys ou quatre ans tresbien & aura veu practiquer fes maiftres & ouurer, alors peult aller practiquer. » Il les engage à aller s'effayer & faire leurs premières armes dans quelque petite ville ou village, « pour foy exercer a gens plus forts & non tant delicats & tandres, mal nourris que ceulx des groffes cités. » C'eft le « Faciamus experimentum in anima vili. » Champier a mis en marge, pour appuyer ce confeil : « Timorem experimenti nobilitas facit ejufdem fubjecti, quod non aliis affimilatur fubjectis. »

Après avoir déploré les inconvénients, abus & homicides qui provenoient de l'ignorance des médecins, chirurgiens, barbiers & apothicaires de fon temps, il ajoute : « Et feroit neceffaire a toute cité que auant que permettre medecine ung nouveau medecin, quil montraft comme il a eftudié en uniuerfité fameufe, & fes lettres de degré & tenir conclufions, ou qu'il fuft interrogé deuant gens de iuftice par aultres medecins auant que permettre de practiquer en la cité. Et ce que dis du medecin ie dis auffy du cyrurgien qui veult exercer la premiere & plus ancienne partie de medecine. Et quant aux appothiquaires ils deburoyent eftre iurés aux citez & eftre interrogez par medecins & aultres appothiquaires auant que tenir & leuer leurs bouticques. »

Voici les avis qu'il donne enfuite aux médecins : « Et fil voit fon malade eftre en danger doibt procurer enuers les parens &

amys du patient quilz le veullent admonester & demonstrer de faire comme ung bon chrestien, cest de dispofer de son ame, non pas luy donnant entendre quil soit en danger de mort, mais que aulcunesfoys les maladies prouiennent de lame comme il est escript aux sainctes escriptures. Aulcunesfoys les medecins & les cyrurgiens sont de si mauluaise part, si mal instruictz de ieunesse, ou de si mauuaise race de parens quilz ne cogitent ny pensent en aultre chose que par phas & nephas extraire argent & pecunes du monde... pour ce que du temps present les vitieux & gens mal conditionnez sont souuent aux maisons des grans seigneurs les plus honnorez, & sil vient aulcuns medecin Ethyope ou iuifz, ou de langue estrange, il sera en France le plus estimé entre les medecins. Moyennant quil soyt grand languard & quil promecte montz & vaulx quest la chose quest la plus dangereuse, pour ce que la nature du Francoys est benigne & legiere a decepuoir, lesqueux sont gens sanguins, legiers a croyre & de croyre..... »

Je n'ai jamais vu qu'un exemplaire de ce rarissime petit livre : c'est celui qui fait partie de la collection de M. Yemeniz (1).

XXXVIII. — Castigationes seu emendationes Pharmacopolarum, siue Apothecariorum, ac Arabum Medicorū Mesue, Serapionis, Rasis, Alpharabij, & aliorum iuniorum Medicorū, A domino Symphoriano Campegio equite aurato, ac Lotharingorū Archiatro in quatuor libros ac Tomos diuisae : in quas quicquid apud Arabes erratum fuerit summa cum diligentia congestum est.

— Liber primus de simplicibus medicamentis, quo docentur errata Seplasiarum & Pharmacopolarum, siue Aromathariorū, ac recentium Medicorum, Additis eorundem confutationibus.

(1) Il va sans dire, que lorsque, dans ces Recherches, je m'exprime ainsi sur la rareté de certains livres, je n'entends parler que des bibliothèques particulières, et que je fais toutes réserves pour les dépôts publics de Paris, surtout pour la grande Bibliothèque, où tout se trouve, bien que je n'aie pu parvenir à y découvrir le Dialogue de la cure du Phlegmon et la Police subsidiaire.

— Liber ſecundus in quo continentur Caſtigationes in Antidotarium ſeu Grabadin Ioannis Meſue, Nicolai, Serapionis, ac aliorum recentiorum Medicorum.

— Liber tertius eſt de ingenio curandorum corporum per medicinas laxatiuas.

— Liber quartus complectitur curationes ac remedia aegritudinum principaliũ humani corporis. Quibus adiungitur Officina Apothecariorum, & iuniorum Medicorum.

— Item de Phlebotomia ſiue ſanguinis miſſione, & praeſertim in Pleuritide, ex opinionibus graecorũ, quorum dicta in plaeriſque nõ intellexerunt Arabes.

— Item de vinis febricitantium ex traditionibus Graecorum, Arabum, Poenorum, ac confirmationibus ſacrarũ Literarum.

In-8°; II tom. en un vol. : le tome I de CXII ff. chiffrés, ſignat. a — o; le tome II de LVI ff., le dernier non chiffré; ſignat. A — G.

Au recto du dernier f. :

Finiunt vtiliſſima opera, & cedro digniſſima cõſummatiſſimi viri Do. Symphoriani Champegii viri omniũ bonarũ artium callentiſſimi, in quae ſummis laboribus, ad medicinae ſtudẽtium vtilitatem, quàmplurima ſcitu neceſſaria congeſta ſunt, Lugduni excuſa apud Ioannem Creſpin, alias du carre Anno publicae ſalutis Milleſimo cccccxxxij. die. xij. menſis Aprilis.

Ce livre eſt dédié à François de Tournon, archevêque de Bourges & cardinal de la ſainte Egliſe romaine. Champier ne manque pas de revenir ſur la généalogie de la maiſon de Tournon, & il rappelle au cardinal qu'il fut mandé auprès de lui, avec Jean Champier, ſon neveu, & Jean Petit, médecin de Valence, pour le traiter, dans une fièvre quarte contre laquelle les reſſources de l'art

avaient été impuiffantes jufque-là, & qu'il fut affez heureux pour triompher du mal. Ce fut à cette occafion, dit-il, qu'il compofa le préfent traité contre les erreurs des apothicaires & des médecins qui fuivoient la doctrine des Arabes.

Michel Servet, s'étant cru attaqué dans les *Caftigationes*, publia pour fa défenfe l'opufcule fuivant : *Syruporum univerfa ratio ad galeni cenfuram diligenter expofita. Cui poft integram de concoctione difceptationem, praefcripta eft vera purgandi methodus*... Michaele Villanovano authore. Parifiis, Simon de Colines, 1537, in-12, & Venetiis, ex officina Erafmiana apud Vincentium Valgrifium, 1545. Michel Servet répond en ces termes, dans la préface de ce livre, à la cenfure de Champier : « Illud obiter monendus eft lector, me non effe illum quem corrupta quadam in Fuchfium apologia depingit Campegius, ftudiorum Arabum fectatorem & digeftivorum fyruporum campegianum defenforem : cum ego Arabas ipfos cum Campegio negligendos, fyrupos vero nec effe improbandos nec barbaro more admittendos potius condiderim..... »

A la fuite des *Caftigationes* eft un chapitre « de Pudendagra. » C'eft une réponfe aux attaques de Léonard Fuchfius, médecin allemand. Champier dit en terminant qu'il ne traite pas dans cet écrit de la cure de cette maladie, parce qu'il en a écrit plus au long dans fon *Aggregator lugdunenfis*.

Dans le petit traité *De vinis febricitantium Symphonia*, dédié à Hiérofme de Monteux, qu'il qualifie « Peoniae artis ac Viennenfium archiatrum, » Champier lui rappelle une confultation à laquelle ils avoient affifté enfemble avec deux autres médecins, l'un de Lyon, l'autre de Milan. En qualité de médecin ordinaire du patient pour lequel la confultation était faite, Champier prit la parole le premier & expliqua à fes confrères la marche & les progrès de la maladie. Le Milanois fut de l'avis de Champier, mais l'autre fut d'un fentiment contraire ; enfin Monteux, confulté à fon tour, ramena le récalcitrant à l'opinion de Champier : il s'agiffoit de favoir s'il convenoit de donner du vin à un fiévreux. Ce fut à la fuite de cette difcuffion qu'il compofa cet opufcule. On trouve après, un traité de Jacques Sylvius, d'Amiens, fur la même queftion : *De vini exhibitione in febribus*. Sylvius raconte qu'ayant été appelé en confultation avec quatre médecins fameux de Lyon, au-

près d'un vieillard atteint d'une fièvre quarte, lequel avoit l'habitude de boire beaucoup de vin ſans que ſa ſanté en fût altérée, le fiévreux demandoit avec inſtance qu'on lui en donnât ; que Champier ne vouloit pas y conſentir, mais que lui fut d'avis, avec les deux autres médecins, qu'on le laiſſât boire. Sylvius ne dit pas ſi le malade en mourut ou s'il guérit.

(Bibliothèque de M. Yemeniz.)

XXXIX. — Hortvs Gallicvs, pro Gallis in Gallia ſcriptus, ueruntamen non minus Italis, Germanis, & Hiſpanis, quã Gallis neceſſarius.

Symphoriano Cãpegio Equite aurato ac Lotharingorum Archiatro Authore, in quo Gallos in Gallia omnium aegritudinũ remedia reperire docet, nec medicaminibus egere peregrinis, quum deus & natura de neceſſariis unicuique regioni prouideat.

Lvgdvni in aedibvs Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrvm. M. D. xxxiij.

In-8°, III tom. en I vol. — Tom. I : *Hortus Gallicus;* V ff. pour les pièces liminaires, LXXXIII pp.; ſignat. *a* — *f*. — Tom. II, *Campus Elyſius Galliae*, IV ff., CXL pp. les V dernières non chiffrées; ſignat. A — I. — Tom. III : *Periarchon*...; II ff., LXIII pp. ; ſignat. Aa — Dd.

L'*Hortus Gallicus* eſt un traité des plantes médicinales qui croiſſent en France, & dont Champier conſeille l'uſage plutôt que celui des ſubſtances exotiques, Dieu ayant donné à chaque pays les remèdes des maux auxquels il eſt ſujet. Il blâme ſévèrement l'uſage qu'on faiſoit de ſon temps, à l'univerſité de Montpellier, de la ſcammonée, de la coloquinte & d'autres plantes malfaiſantes, uſage fondé ſur l'ignorance, dit-il, contraire à la raiſon, & introduit par la commune erreur des Arabes & des Africains.

On y trouve un chapitre ſur la manne de Briançon en Dau-

phiné, & il renvoie pour de plus grands éclairciſſements à ſes *Caſtigationes pharmacopolarum*. Après avoir fait l'hiſtoire de la manne chez les Hébreux, il prétend que la manne de Briançon tombe auſſi du ciel, comme cela arriva lorſque Charles VIII ſe préparoit à envahir le royaume de Naples & lorſque François I[er] entra en Italie. Champier raconte à ce ſujet d'autres abſurdités, qui avoient cours à cette époque & donnoient un relief ſingulier aux écrivains qui jetoient cette pâture au vulgaire, alors, comme aujourd'hui, d'autant plus avide du merveilleux, que ce merveilleux étoit plus incroyable. Il démontre par de bonnes raiſons que les François n'ont pas beſoin de recourir aux étrangers pour ſe procurer certaines drogues laxatives d'un uſage aſſez ordinaire, & qu'ils trouveront en France tout ce qui pourra leur être néceſſaire dans ce genre. Il finit par expoſer l'analogie qui exiſte entre certaines plantes médicinales des Indes, & d'autres plantes qui viennent naturellement en France, & il recommande l'emploi de celles-ci, plutôt que de ſe laiſſer empoiſonner par les drogues pernicieuſes dont une aveugle confiance dans les charlatans de l'école arabe avoit introduit l'uſage.

A la ſuite :

— Campvs Elyſivs Galliae amoenitate refertus : in quo ſunt medicinae compoſitae, herbae & plantae uirentes : in quo quicquid apud Indos, Arabes & Poenos reperitur, apud gallos reperiri poſſe demonſtratur : a domino Symphoriano Campegio Equite Aurato ac Lotharingorum Archiatro compoſitus.

Lvgdvni in aedibvs Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrvm. 1533.

Les armes de Terrail & de Champier au v° du frontiſpice.

Dédié au cardinal de Tournon, archevêque de Bourges. Après le *Campus Elyſius* ſuit une diſſertation adreſſée à ſon ami Hiéroſme de Monteux ſur ce ſujet : *An ſanguis mitti debeat in cauſone & ſub cane aut prope canem*... Il lui rappelle que, ſoignant enſemble un

malade, & Monteux voulant le faigner, il s'y oppofa de toutes fes forces, & que ce fut à cette occafion que, ne pouvant fouffrir que les bons efprits fe laiffaffent entraîner honteufement par les empiriques arabes, au grand détriment de l'humanité, il conçut l'idée de cet écrit dans lequel il combat leur doctrine pernicieufe fur la faignée.

Suit une épître à Champier, de Jean Campége fon neveu (Bruyerin-Champier). C'eft un magnifique panégyrique à propos de fon livre. Il lui dit que le jardin des Hefpérides & ceux d'Adonis ne font plus rien à côté de l'*Hortus Gallicus*, & que les Anciens n'ont rien fait de plus beau en ce genre. Il le loue d'avoir dévoilé les fraudes & les fophiftications qui fe pratiquoient dans les laboratoires des apothicaires, & il termine ainfi : « Adieu donc leurs horribles mixtions, adieu leurs dégoûtants breuvages au fond defquels les fouris & les araignées fe font noyées plus d'une fois, & que les chiens n'avaleroient pas impunément..... »

Champier recommande au médecin chrétien l'amour de Dieu, le mépris des richeffes & du monde ; il l'exhorte à fuir l'avarice & la cupidité, toutes chofes dont il n'étoit pas plus queftion, ce femble, dans les écoles de ce temps que dans les nôtres. Il cite parmi les médecins qui fe font enrichis, Jacques Cautier médecin de Louis XII, à qui ce prince donna dix mille écus d'or pour avoir été guéri par lui d'une légère maladie ; ce médecin laiffa en mourant des richeffes immenfes. Simon de Pavie, praticien lyonnois & premier médecin du duc de Bourbon, amaffa des tréfors incroyables, fruit de la réputation qu'il s'étoit acquife en France ; pour une vifite qu'il fit à fon patron, il reçut auffi dix mille écus. C'eft ce Simon qui fit une fondation pour agrandir l'églife des Cordeliers. Toutes les fois que Champier cite un exemple comme celui de Jacques Cautier & de Simon de Pavie, il ne manque pas de mettre en regard une preuve du défintéreffement de quelque médecin vraiment chrétien, tels que faint Rémi, faint Cofme & faint Damien, l'abbé Hilarion & faint Cyr, qui refufèrent les dons qui leur étoient offerts comme rémunération des cures qu'ils avoient opérées. « Il y a eu des médecins en France qui ont laiffé de grandes richeffes, dit encore Champier, tels que Gabriel Miron, premier médecin de la reine Anne, Albert du Puy, premier médecin de la reine Claude. Il y a encore, auprès du roi François Ier, ajoute-t-il,

des médecins très riches, Ludovicus Burgenfis, premier médecin, Guillelmus Copus, de Bâle, médecin du roi, Joannes Goeurolus, lefquels poffèdent de beaux châteaux, des maifons, des hôtels fomptueux & de grandes fommes d'argent ; à Montpellier, Gilbert Griphy & Jean Falcon ; à Avignon, Jean Guillaume ; à Lyon, Nicolas Delalande, Denis Turin, & un grand nombre d'autres, par toute la France, qui font tous très riches, mais je ne faurois dire s'ils font tous très favants : « Ditiffimi, fed nefcio an omnes doctiffimi. »

Après avoir fait la leçon aux médecins fur les qualités morales qu'il exige d'eux, Champier leur indique la manière de procéder auprès de leurs malades. Il veut qu'ils foient d'une humeur joviale, qu'ils n'oublient pas d'avertir le patient qu'il doit faire appeler fon confeffeur, & qu'ils ne fe fervent jamais d'aucun moyen coupable pour rendre la fanté à ceux qui l'ont perdue. Le médecin doit tâter le pouls avec les quatre doigts de la main droite, en filence, & à l'un & l'autre bras. Il s'affurera enfuite de l'état de la poitrine, de l'hypocondre & du foie ; il examinera la langue, les dents & tous les recoins de la bouche, enfuite les urines. Mais qu'il prenne bien garde, après cet examen, de porter fon jugement en préfence du malade, car le malade eft toujours attentif aux moindres paroles du médecin. Il lui promettra donc une guérifon certaine, dût-il ne pas dire la vérité, car dans ce cas le menfonge officieux eft licite.

A la fuite :

— De theriaca Gallica libellus, précédé d'une épître dédicatoire à Barthélemi Argentier & Baptifte de Ferrare médecins à Afti.

Cet opufcule eft terminé par une longue lifte des fimples & des contrepoifons qu'on trouve en France. Les deux derniers ff. non chiffrés font pour une épigramme de Jean Rainier à François Ier, « Joannis Lagreni francifcani ad Lectorem carmen, » & « Baptiftae Mantuani carmina. »

— Periarchon id eft de principiis vtrivfque philofophiae, in quo praeclariffima quaeq; & digna lectu quae Gale-

nus in demonstrativis sermonibus, & Aristoteles in libris naturaliũ disciplinarum, ac Timaeus Locrus ac Plato in libris de uniuerso scripserunt, breviter, claréq; & placido stylo pertractantur atq; declarantur sententiae Symphoriano Campegio aurato equite, Lotharingorum archiatro authore.

Lvgdvni in aedibvs Melchioris & Gasparis Trechsel fratrvm. M.D.XXXIII.

Au verso du dernier f. :

Excvdebant Lvgdvni Melchior & Gaspar Trechsel fratres. 1533.

Dédié à Charles d'Estaing, protonotaire apostolique, chamarier de l'Eglise de Lyon, sacristain de Rhodez. Le *Periarchon* est une explication des principes de la philosophie. Champier, en terminant, soumet tout ce qu'il a avancé sur ce sujet, au jugement de l'Eglise catholique.

(Bibl. de M. Yemeniz. Très bel exemplaire mar. v. Niédrée.)

XL. — Apologetica epistola responsiva pro defensione Graecorum in Arabum & Poenorum errata a domino Symphoriano Campegio edita.

Avec le livre de Hiérosme de Monteux, intitulé : *Annotatiunculae in errata recentiorum medicum per Leonardum Fuchsium germanum collecta*. Lyon, Benoist Bounyn, 1533.

Cette épître apologétique est adressée par Champier à Bernard Unger, médecin allemand ; elle se trouve du f. *xx* au f. *xxiij*.

Au f. *xxv*, r° :

Epistolae physicales Manardi, Campegii & Coronaei.

Au-deſſous de ce titre ſont les armes de France, celles de Lorraine, & l'écu de Champier, qui ſe trouve encore au commencement & à la fin du volume.

A la ſuite, f. *xxxvj*, v°:

Epiſtola campegiana de tranſmutatione metallorum contra alchimiſtas, ad D. Ioannem Capellanum, N. Miletum & H. Montuum.

Au f. *xlv*, r°:

Epiſtola reſponſiva Symph. Campegii in defenſionem avicennae Leonardi Friſii.

C'eſt une réponſe au livre de Friſius intitulé : *Defenſio medicorum principis Avicennae ad Germaniae medicos*.

Au f. *xlviij*, r°:

Cathalogus illuſtrium medicorum ac novitiorum qui temporibus noſtris ſcripſerunt, quorum ſcripta ad manus noſtras pervenerunt, Symph. Campegio authore (1).

A la ſuite de cette liſte des médecins fameux de ſon temps, on trouve le catalogue que Monteux a fait des œuvres de Cham-

(1) Ce catalogue a été imprimé une ſeconde fois à la ſuite de *Illuſtrium maedicorum qui ſuperiori ſaeculo floruerunt ac ſcripſerunt vitae, ut diligenter ita & fideliter exerptae, per Remaclum* F. (Fuchſium) *Lymburgenſem*. Petit in-8°, Pariſiis apud Petrũ Gromorſum, ſub Phoenice, 1542.

Ce catalogue des médecins fameux du xv° ſiècle eſt l'œuvre de Fuchſius, de Limbourg, qui y a joint celui des médecins du commencement du xvi°. On retrouve au v° du titre de ce volume l'écu de Champier écartelé de celui des Campége de Pologne, avec ces mots : « Inſignia D. Symphoriani Campegii. » Au f. xvi, v°, eſt l'écu de Terrail entouré du collier de St-Michel; ce même écu eſt encore au v° du f. xxiv, mais ſans collier. Cette fois, Champier n'étoit pour rien dans l'exhibition de ces pompes héraldiques : il étoit mort depuis trois ans lorſque Fuchſius fit imprimer ſon livre.

(Grande Bibliothèque, à Paris, mar. rouge, aux armes de France, T 2 R A.)

pier & que celui-ci a inféré dans fon *Gallicum Pentapharmacum* (v. ci-après, nº XLI).

Du f. *lj* au f. *lv* & dernier :

Annulus medici chriftiani fymph. campegio authore ad antonium & claudium filios.

Ce petit traité eft divifé en trois livres.

(Grande Bibliothèque à Paris, T 5, imprimés.)

XLI. — Gallicvm Pentapharmacvm.

Rhabarbaro, Agarico, Manna, Terebinthina, & Sene Gallicis conftans. Symphoriano Campegio Equite aurato, Fauergiae domino, ac Lotharingorum Archiatro avtore.

Lvgdvni excudebant Melchior & Gafpar Trechfel fratres. M.D.XXXIIII.

In-8º de LXXX pag. à longues lignes, caractères italiques, fignat. A — E.

Au milieu du frontifpice, en guife de fleuron, font les armes de France & celles de Lorraine. Au verfo eft un écu dans lequel Champier a joint fes armes à celles des Campége de Bologne. Au-deffous, font dix vers latins (*decafticon*) à la louange de l'auteur, par Jacques Lambert, lyonnois. Suit la dédicace au R. P. Tuffano, protonotaire du St-Siége, abbé de St-Pierre-de-Honnecourt & de Sept-Fonts, prieur de Ternay, confeiller & fecrétaire du cardinal de Lorraine. Champier, dans cette épître, attribue aux Chartreux la découverte de la rhubarbe ; ils en firent l'effai pour la première fois, dit-il, à la Grande-Chartreufe, & fon ufage ne tarda pas à fe vulgarifer par toute la France. Il ajoute que c'eft à ces religieux que la médecine eft redevable de l'emploi de la noix de galle, de la manne de Briançon, du féné & de la térébenthine en larmes, qui fe trouvent en abondance dans le pays & ont remplacé les drogues pernicieufes que les apothicaires faifoient venir à grands frais du Levant & de l'Inde, & que les em-

poifonneurs remplaçoient par d'autres fubftances élaborées dans leurs officines & non moins dangereufes pour la fanté. Il y avoit alors en France, outre les Chartreux, un grand nombre de maifons religieufes où les moines étudioient la médecine & la vertu des fimples, & diftribuoient des médicaments fains aux pauvres malades; dans le nombre de ces maifons, Champier cite les Francifcains & les Dominicains de Lyon. Les Chartreux, ajoute-t-il, dévoilèrent plus d'une fois les artifices & les fraudes des apothicaires, & s'efforcèrent de détromper la crédulité exploitée par les charlatans. « Périffent, s'écrie-t-il, périffent à jamais ces drogues exotiques qui dépêchent les pauvres gens dans l'autre monde après avoir vidé leur bourfe! Mais, qu'arrive-t-il? lorfqu'un médecin honnête & confciencieux s'élève contre ces coupables abus, il eft en butte aux accufations les plus fâcheufes, aux menaces & aux injures, &, pendant que les impofteurs & les fauffaires profpèrent & s'enrichiffent, le praticien le plus habile eft mis en quelque forte à l'index, & il ne retire de fon dévouement au bien de l'humanité que la vindicte publique & la haine. Honneur donc aux Chartreux, qui ont fait faire d'utiles progrès à la fcience! ils ne font pas moins recommandables qu'Hippocrate, que Galien & Avicenne. » (*Proemialis epiftola*, paffim.)

Dans ce petit traité divifé en cinq livres, Champier explique les propriétés de la rhubarbe, de la noix de galle, de la térébenthine, de la manne & du féné que l'on recueille en France, &, les comparant à celles des mêmes fubftances qu'on importoit de l'étranger, il en conclut que ces médicaments extraits de notre fol ne le cèdent en rien aux autres. Il raconte que, pour s'en affurer, il obtint de Pompone Trivulce, gouverneur de Lyon, qu'il fit venir de la térébenthine de la Troade, de la Macédoine & de Damas, & qu'elle étoit abfolument la même pour la couleur, l'odeur & le goût. La térébenthine en larmes fe trouve dans les environs de Briançon, fur le même arbre que la noix de galle & la manne. Dans ce traité, Champier développe fon thème favori, à favoir, que la Providence a fourni à chaque contrée les remèdes néceffaires, & que, par conféquent, il n'eft pas befoin de recourir aux étrangers.

Après le *Gallicum Pentapharmacum* eft l'*Antidotarius*. C'eft un recueil de prefcriptions ou recettes pour la guérifon de certai-

nes maladies. A la fin de l'*Antidotarius* ſont les armes de Terrail entourées du cordon de St-Michel. Suit une épître de Donatus ſur la vertu de la térébenthine, adreſſée à Philippe Trivulce, archevêque de Raguſe, frère de Pompone ; l'écu des armes des Campége & de Champier, & une épître de Champier à Pompone Trivulce. Ce petit volume eſt clos par une liſte des illuſtres médecins qui ont écrit du temps de Champier & deſquels il avoit lu les ouvrages.

A la fin eſt un catalogue des œuvres de Symphorien Champier dreſſé par Hiéroſme de Monteux & diviſé par ordre des matières. Il ſe compoſe de cent cinq articles, qui avoient été imprimés de 1498 à 1534, & auxquels il faut ajouter tout ce qui a été publié depuis cette date juſqu'en 1537, époque où il ne parut plus rien de Champier à Lyon. Ce catalogue contient ſept diviſions : les arts libéraux, l'hiſtoire, les épîtres, les apologies, l'aſtronomie, la médecine & la théologie. J'ai penſé qu'il étoit bon de le reproduire.

Index omnium D. Symphoriani Campegii Lugduneñ Medici celeberrimi Lucubrationum, a Hieronymo Montuo doctore praeſtantiſſimo collectarum.

Ordo librorum qui ſpectant ad inſtitutionem artium liberalium.

— Ianua Phyſices.
— Vocabularium philoſophiae.
— Compendium philoſophiae.
— Campi ſalubres.
— Campi morales.
— De quadruplici vita.
— Symphonia inter Platonem & Ariſtotelem.
— Philoſophia Platonica.
— Periarchon de principiis Platonicarum diſciplinarum.
— Campi naturales.
— Campi metaphyſicales.
— De Harmonia totius mundi.
— Periarchon utriuſque philoſophiae.
— Iſagogae in logicam.

Ordo ſecundus hiſtorias continens.

— Trophaeum Gallorum de quadruplici eorum hiſtoria.
— Allobrogum ſive Sabaudiorum geſta.
— De Gallorum genealogia.
— De Gallorum imperio.
— De rerum publicarum gubernatoribus.
— De origine ac antiquitate lugduneñ urbis.
— Dialogus in geſta Mahometi.
— Galliae propugnaculum.
— Navis principum (Nef des Princes).
— Galeni vita.
— Meſues vita.
— De ſeditione lugduneñ.
— Trophaea ac Bayardi geſta.

— Historia Austrasiae sive Lotharingiae.
— Trophaeum regis Ludovici XII in Venetos.
— Ejusdem in Genuenses.
— De Gallorum monarchia.
— De claris Lugdunen.
— Galliae campi.
— De claris medicis.
— De legum divinarum conditoribus.
— Duellum Galliae & Italiae.
— De scriptoribus gallicis ac lugdunensibus.
— Navis Heroidum sive mulierum illustrium (Nef des Dames).
— Arnaldi Neocomensis vita.
— De antiquitate Viennensis urbis.

Ordo tertius continet epistolas.

— Epistolae fratris Hieronymi Papiensis ad Campegium, & Campegii ad Hieronymum, de Galliae & Italiae laudibus.
— Epistolae Dionysii Coronaei ad Campegium, & Campegii ad Coronaeum.
— Epistolae Bernardi Unger Germani, ac Campegii ad Bernardum.
— Epistolae Erasmi ad Campegium cum responsionibus.
— Epistolae Manardi ad Campegium & Campegii ad Manardum.
— Epistolae divi ac magni Antonii abbatis, cum commentariis campegianis.
— Epistolae divi Ignatii cum argumentis campegianis.

Ordo quartus apologias continens.

— Ad quendam theologum de studio humanae philosophiae & divinae.
— Ad fratrem Hieronymum Papiensem pro defensione Galliae.
— Ad Bernardum Unger Tubingensem medicum.
— Ad Laurentium Frisium pro defensione Leoniceni, Manardi & Fuchsii contra Arabes & Poenos.

Ordo quintus pertinens ad astronomiam.

— De vita coelitus comparanda.
— De civitatibus totius mundi.
— Commentarium in Timaeum Platonis de universo.
— De situ orbis secundum tabulas Ptolemaei.
— Commentarium in Timaeum Locrum de universitate mundi.
— De mirabilibus mundi.
— Pronosticum perpetuum de praenotionibus Astrologorum, ac Medicorum, & Prophetarum.

Ordo sextus Medicinalia continens.

— Medicinale bellum inter Aristotelem & Galenum.
— Centiloquium Isagogicum in libros Hippocratis.
— Practica Aggregatoris Lugdunensis a capite ad pedes usque.
— Annotationes in Galenum.
— Annotationes in Avicennam.
— Epitome commentariorum Galeni in libros Hippocratis.
— Cathegoriae medicinales.
— Paradoxa in artem parvam Galeni.
— Pilularium virorum illustrium.
— Vocabularium Medicinae.
— Commentarium in quartum Isidori, qui est de Medicina.
— De sanguinis missione.
— Sylvae medicinales.
— Clysterium Campi.
— Hortus Gallicus.
— Speculum Galeni.
— Enchiridion medici christiani.

— Secretorum liber.
— Experimentorum liber.
— Rofa Gallica de rebus non naturalibus.
— Aphorifmorum liber ex diverfis antiquorum libris.
— Medicinae compendium.
— Medicinae propugnaculum.
— Adnotationes in conciliator. Aponenfem.
— De Pleuritide.
— Caftigationes juniorum medicorum & pharmacopolarum.
— Officina pharmacopolarum.
— Campi Elyfii.
— Speculum Medici chriftiani.
— Symphonia Galeni ad Hippocratem & Avicennae ad Celfum.
— De curandis corporis & animae morbis.
— Margarita Gallica.
— De vinis febricitantium.
— Hiftoriae Galeni cum commentariis campegianis.
— Annulus medici chriftiani.

Ordo feptimus pertinentium ad theologiam.

— De myfteriis Druydum, five Gallorum facerdotum.
— Theoremata in epiftolas Pauli.
— Orphica Theologia.
— Trimegiftica Theologia.
— Afclepii Theologia cum commentariis.
— Symphonia Prophetarum ac Evangeliftarum.
— De mirabilibus facrae fcripturae.
— De Hierarchia Ecclefiae Lugdunenfis.
— Contra Gentiles, Iudaeos, Mahumetenfes & haereticos.
— Symphonia de poteftate Ecclefiae contra haereticos Valdenfes.
— Symphonia Favergiana de Lazaro & fororibus.
— Gallicum pentapharmacum.

FINIS.

Monteux a cité tous les traités de Champier, fans indiquer le corps d'ouvrage où ils fe trouvent. Vérification faite, je me fuis affuré de l'exactitude du catalogue, & j'aurois pu placer en regard de chaque article le volume dont il fait partie ; mais ce travail long & minutieux eût entraîné une perte de temps confidérable, qui n'auroit pas été compenfée par fon utilité. J'ai donc cru devoir m'abftenir de cette claffification, qui auroit coûté beaucoup de peine fans profit pour perfonne. Il n'y a que trois articles que je n'ai pu parvenir à découvrir, & qui font à ajouter à la lifte des ouvrages de Champier, ce font fes Epîtres à Bernard Unger, *Symphonia de poteftate Ecclefiae contra haereticos Valdenfes*, & *Symphonia Favergiana de Lazaro & fororibus.*

(Bibl. de M. Yemeniz. Bel exemplaire, mar. v., Trautz-Bauzonnet.)

XLII. — Cribratio medicamentorum ferè omnium, in ſex digeſta libros. D. Symphoriano Campegio, Medico, omnibus numeris abſolutiſſimo, autore.

His acceſſervnt

Qvaeſtio aurea de exhibitione medicinarum uenenoſarum.

De Miſtorum generatione, de Cōcretis, & Abſtractis.

Apologia in Academiam nouā Hetruſcorum.

Apvd Seb. Gryphium, Lvgdvni, 1534.

In-8° de CLX pages, à longues lignes, caractères italiques; ſignat. *a* — *i*. La pagination finit à la p. CXLIX; ſuivent VII pp. non chiffrées pour l'index & deux ff. blancs; ſur l'avant-dernier eſt la marque de Gryphius, un griffon paſſant, de ſeneſtre à dextre.

Ce traité eſt dédié à Pompone Trivulce. Champier y fait l'éloge de Jacques & de Théodore Trivulce, ſes oncles, de ſa famille originaire de France & dans laquelle on compte pluſieurs archevêques & cardinaux, entre leſquels Auguſtin Trivulce ſon frère, cardinal du titre de St-Adrien, & un grand nombre de vaillants guerriers dont le dernier, Camille, ſon plus jeune frère, combattant devant Naples avec le prince de Vaudemont & Lautrec, tomba, « non vaincu mais fatigué de vaincre. » Champier, ſans doute très ſatisfait de quelques phraſes qu'il avoit faites à la louange de Juſt de Tournon, tué auſſi devant Naples, répète ici mot à mot, pour la maiſon de Trivulce, ce qu'il avoit écrit dans la Généalogie de la maiſon de Tournon. Suit un Avis au Lecteur par Hortenſius Appianus, puis la table des matières.

Le livre premier eſt conſacré à la vraie & ſalutaire doctrine, d'après Hippocrate, Galien, Oribaſius, Paul & les autres auteurs grecs & latins. Voici la définition que Champier, en commençant, donne de la médecine : « C'eſt un art qui combat contre les deſtins & qui parvient à les ſurmonter; il prolonge l'exiſtence de ceux qui ſont languiſſants & valétudinaires, & rend ſouvent à la lumière du jour ceux dont on pleuroit la perte & qu'on croyoit déjà être au nombre des morts. »

Le ſecond livre, *Lima medicinarum adulteratarum*, eſt ſur les médicaments ſophiſtiqués.

Le troiſième, *Racematio*, eſt ſur les poiſons employés en médecine & ſur les remèdes que Champier appelle bénits (*benedicta*), parce qu'ils ne peuvent pas faire de mal.

Le quatrième, *Spicilegium*, eſt un choix d'aphoriſmes ou ſentences médicales tirées de divers auteurs. Dans le cinquième, Champier explique aux jeunes médecins la pratique de la médecine, & dans le ſixième, il enſeigne tout ce que les anciens ont dit des ſubſtances vénéneuſes & des médicaments dont les effets ne peuvent être nuiſibles. Il recommande aux malades d'éviter les remèdes violents des empiriques, avec autant de ſoin qu'ils en mettroient à fuir les lions, les crocodiles & les reptiles les plus malfaiſants.

Champier a affecté pour ces divers traités des titres ſinguliers : *Cribratio*, cribration ; *Lima*, lime ; *Racematio*, *Spicilegium*, l'action de cueillir les grappes qui reſtent aux ceps après la vendange, & de glaner après la moiſſon.

A la fin du ſixième livre, au verſo de la page *cj*, on retrouve les armes de France & de Lorraine, & au-deſſous, celles des Campége & des Champier, dont la planche avoit ſervi déjà pour le *Gallicum Pentapharmacum*, imprimé la même année chez Melchior & Gaſpar Trechſel. A la ſuite, eſt une épître d'Antoine Geoffroy (*Galfredus*), de Condrieu, ſous le titre *Apologia in academiam novam Hetruſcorum contra Avicennam & Meſuen*. Elle eſt adreſſée à Antoine & Claude Champier, fils de Symphorien & comme lui médecins.

Vient enſuite une épître de Jean Champier (ſans doute Bruyerin-Champier), médecin du cardinal de Tournon, à ſon couſin Antoine fils de Symphorien, & à Bernard Unger. C'eſt le catalogue des livres de Galien, dans l'ordre où ils doivent être lus. Il commence par dire à Antoine & à Bernard que, s'il ne leur a pas répondu plus tôt, c'eſt qu'il n'a reçu leurs lettres qu'à ſon retour d'Italie, où il avoit accompagné le cardinal & où il avoit fait un ſéjour de dix mois. Il les félicite d'être reſtés l'un & l'autre dans les ſaines doctrines de l'ancienne médecine, & de n'avoir pas ſuivi les écarts des novateurs ; ce qui prouve qu'alors comme aujourd'hui, les médecins n'étoient guère d'accord. Ceux qui reſtoient fidèles aux préceptes de l'Ecole étoient traités par leurs adverſai-

faires comme des routiniers ennemis du progres ; à leur tour, ils accusoient la nouvelle école de témerité & d'empirisme, & c étoient les pauvres malades qui portoient la peine de ces débats. Aussi Symphorien Champier, dans plusieurs de ses ouvrages, a-t-il soin de rappeler souvent que le choix d'un médecin est une affaire tres importante, car il y va, dit-il, de la vie ou de la mort.

Dans ce petit traité sous forme de lettre & dont la lecture me semble devoir être utile encore aujourd'hui, Jean Champier parle de Symphorien comme de son oncle. L'épitre est datée de Marseille, à son retour de Rome.

A la suite :

— Medulla totius philosophiae naturalis ac medicinae.

Avec les armes de France & celles de Lorraine sur le frontispice, au-dessous du titre. Au verso sont celles de Campége & de Champier, plus l'écu de Terrail. L'épître dédicatoire à Charles d'Estaing, docteur en l'un & l'autre droit, protonotaire apostolique, chamarier de l'Eglise de Lyon & sacristain de Rhodez, est datée « ex bibliotheca nostra Lugdunēn, » 10 juillet 1534. Ce petit traité, que Haller qualifie « senilis sermocinatio » est divisé en deux parties. Champier y proscrit l'emploi des médicaments exotiques. On trouve à la fin des vers latins de Jacques Lambert, lyonnois, à la louange de l'auteur. Il lui dit, à propos de son livre:

O quantum pulchrum est aliquid fecisse futuri,
Quo memores nostri temporis esse queant.
Denique si quisquam de te fortasse loquatur,
Is tecum dicit tres habitare deas.
Juno praebet opes, doctrinam Pallas, & una
Perpulchrae prolis te facit esse patrem (1).

(Bibl. de M. Yemeniz. Très bel exempl. mar. v. Bauzonnet.)

(1) Jacques Lambert fait allusion ici à Marguerite Terrail femme de Symphorien. Ce Jacques Lambert avait épousé Marie, leur fille, sœur d'Antoine et de Claude Champier.

XLIII. — Petit dialogue auquel eſt declaire que ceſt de nobleſſe & les inuenteurs dicelle. Ou le ieune Prince demande & le Docteur luy reſpond. Compoſe par ledit maiſtre Symphorien Champier.

Ce dialogue a été imprimé à la ſuite d'un volume intitulé : Le fondement & origine des titres de nobleſſe & excellentz eſtaz de tous nobles & illuſtres : quant a la difference des Empires, Royaumes, Duchés, Contés & autres ſeigneuries. Paris 1535, petit in-8° de xl ff., a lenſeigne de ſainct Iehan Baptiſte. Réimprimé à Paris, Denys Janot, 1544, in-16, & à Lyon, Jehan de Tournes, 1547.

Barbier, n. 6794 du Dict. des Anonymes, & le catalogue de la vente Nodier, 1829, n. 751, attribuent à Champier le Fondement & origine des titres de nobleſſe..... Il n'y a que le Petit Dialogue qui ſoit de lui.

Les continuateurs de Moréri lui donnent auſſi le Secret de l'art de l'armoirie....., Paris 1535, in-12, & Lyon 1537. Je ne l'ai vu mentionné que là, & ne le connois pas autrement, à moins que ce ne ſoit le même livre que celui cité ci-deſſus, avec un titre défiguré ; ce qui n'eſt pas ſans quelque vraiſemblance, la date de 1535 étant la même que celle de Fondement & origine des titres de nobleſſe.....

Le Petit Dialogue auquel eſt declaire que ceſt de nobleſſe & les inuenteurs dicelle... avoit été publié déjà par Champier dans La Nef des Princes & des Batailles, à la ſuite du Doctrinal des Princes.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

XLIV. — Symphoriani campegii Epiſtola in libros Santis Pagnini Lucenſis ad franciſcum a turnone bituricenſis eccleſiae antiſtitem, aquitaniae primatem ſanctaeque romanae eccleſiae cardinalem.

Cette épître, datée de Lyon, la veille des nones d'avril 1536,

ſe trouve au commencement de *Iſagogae ad ſacras literas* Santis Pagnini Lucenſis praedicatorii. Lugduni, Hugues de La Porte, 1536, in-fol.

On voit par la ſouſcription, que ce livre fut imprimé par François Juſte pour Hugues de La Porte, qui n'étoit que libraire.

Il réſulte de la date de l'épître que Champier vivoit encore au mois d'avril 1536, & par conſéquent, que ceux qui le font mourir en 1535 ſe trompent évidemment. Il ſembleroit, d'après ce qu'il dit au cardinal, à la fin de ſon épître, qu'il avoit travaillé auſſi à l'*Iſagogae:* « Ad te Santis Pagnini viri religioſiſſimi ſimul & Symphoriani Campegii lucubrationes mittimus. »

XLV. — Symphoriani Champerii philoſophi ac medici ingenio eruditioneque ſummi viri libri VII de Dialectica, Rethorica, Geometria, Arithmetica, Aſtronomia, Muſica, Philoſophia naturali, Medicina & Theologia : Et de legibus & repub. eaque parte philoſophiae quae de moribus tractat. Atque haec omnia ſunt tractata ex Ariſtotelis & Platonis ſententia.

Baſileae apvd Henricvm Petrvm.

In-8° de CXXXIV pag.; ſignat. A — I.

A la fin un f. non chiffré, portant au recto la ſouſcription, & au verſo la marque de l'imprimeur.

Baſileae per Henricvm Petrum, menſe martio, anno MDXXXVII.

Si Champier avoit traité toutes les matières énoncées dans le titre de ſon livre, il auroit rempli au moins un in-folio ; mais les gros livres n'étoient guère de ſon goût, & il s'eſt contenté d'effleurer ſon ſujet & de donner l'opinion de Platon, ſur la religion, la philoſophie, la morale, &c.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

XLVI. — De monarchia Gallorum campi avrei ac Triplici imperio, videlicet Romano, Gallico, Germanico : unà cum geſtis heroum ac omnium imperatorum. Authore Symphoriano Campegio aurato equite.

Lvgdvni ex officina Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrum. M.D.XXXVII.

Trois tom. en un vol. grand in-4°, non chiffrés. Chaque tome a ſon frontiſpice & ſa ſignature à part.

Au bas du f. *Dd iiij* du tome III :

Finis Hierarchiae, & omniū Camporum in hoc volumine cōtentorum, a domino Symphoriano Campegio equite aurato aeditorum.

Le *Galliae Campus* eſt diviſé en trois livres, *De regno Franciae*, *De regno Gaſconiae*, *De regno Allobrogum*. A la ſuite, Catalogue des évê ques de Vienne, de Lyon, & des abbés d'Ainay ; *Vaticinium ſybillae Lugdunenſis ; Parallelia quaedam de viris illuſtribus galliae*... ; *xx* ff., ſignat. a — e.

A la ſuite :

— De Monarchia ac Triplici imperio, videlicet Romano, Gallico & Germanico. XXX ff., ſignat. A — G.

Lvgdvni ex officina Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrum M.D.XXXVII.

Diviſé en quatre livres.

A la ſuite :

— De antiqua nobilitate domus Turnoniae, ex qua innumeri proceres tum toga tum armis clariſſimi prodiere.

Le Père Niceron donne une édition de cette généalogie, Lugduni 1527, in-fol. Je ne la connois pas imprimée à part, dans ce format,

& je ne crois pas qu'elle exiſte, par la raiſon qu'elle n'a que deux pages, & que je ne vois pas comment il eût été poſſible de faire de ces deux pages un vol. in-fol. Le P. Niceron n'a pu citer que l'opuſcule contenu dans le volume dont nous nous occupons, & il a commis une autre erreur en indiquant la date de 1527, au lieu de 1537. Cette partie eſt dédiée au cardinal Jean de Lorraine, archevêque de Narbonne.

— Galliae Celticae ac antiquitatis Lugdunenſis civitatis quae caput eſt Celtarum, campus. XXVIII ff.; A a — D d. Lvgdvni ex officina Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrum. M. D. XXXVII.

Dédié au cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris.

— Galliae Celticae campvs in quo de Lvgdunenſi origine ac conſulatu, & plebeia ſeditione agitur, a Pierchano equeſtris ordinis uiro apud Carnutes in S. Martini prioratu aeditus (1).

(1) Champier dit, dans le titre de cette relation en latin de la Rebeine: « Apud Carnutes in S. Martini prioratu aeditus, » ſans doute afin de dépiſter le lecteur, & peut-être auſſi à cauſe du rapport que, dans ſon amour des origines gauloiſes, il trouvoit entre Chartres & Ainay; car c'étoit à Chartres que les Druides avoient leur principal collége; &, ſuivant la tradition commune au xv[e] ſiècle parmi les érudits lyonnois, l'emplacement où ſoixante nations des Gaules élevèrent à Rome & à Auguſte un autel, ſur les ruines duquel furent conſtruits plus tard une chapelle dédiée à ſainte Blandine & un monaſtère conſacré à ſaint Martin, étoit couvert d'une épaiſſe forêt de chênes au milieu de laquelle les Druides avoient auſſi une école fameuſe.

On a beaucoup diſcuté ſur l'étymologie du nom d'Ainay, *Athanacum* ou *Athanatum*. Les uns le dérivent d'*Athenaeum*, à cauſe des combats littéraires qui y avoient lieu chaque année; d'autres le croient un nom celtique, ce qui eſt plus vraiſemblable; d'autres enfin l'ont rendu par St-Athanaſe, comme M. Antonin Macé, traducteur du premier livre d'Aimar du Rivail (*), qui a fait de « Anſelmus coenobii Athanacenſis Lugdunenſis abbas, » un abbé *de St-Athanaſe de Lyon*, au lieu de Ainay.

(*) Description du Dauphiné, de la Savoie..... par M. Antonin Macé. Grenoble 1852, in-8°, p. 76. Excellent livre dans lequel le traducteur a ajouté de savantes notes qui en font un appendice très utile pour l'histoire de Dauphiné.

C'eſt la relation, en latin, de l'Antiquité & origine de Lyon, la Rebeine & la Hiérarchie de St-Jean, que Champier avoit publiée en françois à Paris & à Lyon en 1529, in-8°. A la fin du volume il a reproduit les inſcriptions antiques qu'il avoit déjà données en 1507 avec *De claris Lugdunenſibus*, dans ſon livre *De quadruplici Vita* (1). Au dernier f. eſt le privilége pour l'impreſſion du livre *De Monarchia Gallorum Campi aurei*. On trouve quelquefois le *Galliae Celticae Campus* relié à part comme ſi c'étoit un ouvrage complet: c'eſt la troiſième partie de *De Monarchia Gallorum Campi aurei*, & par conſéquent, elle ne doit pas en être détachée.

Ce volume eſt un des plus beaux de la collection des œuvres de Symphorien Champier. Les frères Trechſel ſuivirent avec intelligence l'impulſion donnée, quelques années auparavant, par Joſſe Bade, pendant qu'il étoit à Lyon, correcteur dans l'imprimerie de leur père, pour ſubſtituer les beaux caractères romains au gothique. Ils ſupprimèrent les abréviations qui ſont de certains mots, dans les éditions de ce genre parvenues juſqu'à nous, autant d'énigmes indéchiffrables pour ceux qui n'en ont pas la clé ; ils rétablirent l'uſage de la diphthongue *ae* qui, dans le gothique, étoit remplacée par *e;* ils offrirent aux lecteurs des éditions d'une lecture facile, qui n'eurent pas de peine à détrôner le gothique, & ils préparèrent ainſi les voies aux admirables travaux des Dolet, des Jehan de Tournes, des Gryphe & des Rouille, qui enfantèrent tant de merveilles pendant la ſeconde moitié du ſeizième ſiècle & firent de Lyon à cette époque la métropole des ſciences, des lettres & des arts.

(Magnifique exempl. mar. bl. Bauzonnet. Bibl. de M. Yemeniz.)

XLVII.—Epiſtolae Bernardi Unger Germani, ac Campegii ad Bernardum.

(1) Le P. Janin, religieux Augustin de Lyon, et de qui la Bibliothèque publique de Nîmes possède un recueil de quelques lettres à M. Seguier, répond, le 15 février 1768, à ce dernier qui l'avoit prié de s'enquérir auprès de l'imprimeur de Tournes s'il n'y avoit pas des inscriptions antiques dans le *Tropheum Gallorum*, et il lui dit que de Tournes l'avoit assuré qu'il n'y en avoit aucune ; ce qui prouve que de Tournes ne connoissoit pas les œuvres de Champier, ou que ni lui ni le P. Janin ne s'etoient donné la peine d'ouvrir le *Tropheum Gallorum*, à la suite du livre *De quadruplici Vita*, non plus que *De monarchia Gallorum Campi aurei*, où ces inscriptions se trouvent aussi.

XLVIII. — Epiſtolae Eraſmi ad Campegium cum reſponſionibus.

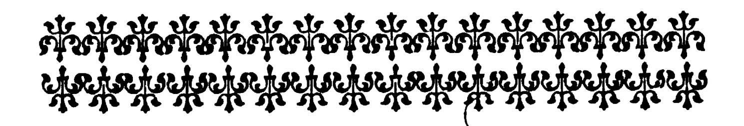
XLIX. — Symphonia de poteſtate Eccleſiae contra Haereticos Valdenſes.

L. — Symphonia Favergiana de Lazaro & Sororibus.

Je n'ai jamais vu mentionner ces épîtres de Bernard Unger & d'Eraſme avec les réponſes de Champier, ſi ce n'eſt dans le catalogue que Hiéroſme de Monteux a fait des œuvres publiées par celui-ci de 1498 à 1534. J'en dirai autant des nos XLIX & L.: De l'autorité de l'Egliſe ſur les hérétiques vaudois, & De Lazare & de ſes ſœurs. Si ces recueils d'épîtres & ces deux opuſcules ont été imprimés, & il faut bien qu'il en ſoit ainſi puiſqu'ils ſont cités par Monteux parmi les autres ouvrages laiſſés par Champier, ils doivent être enfouis dans quelque in-folio ignoré où celui-ci les aura gliſſés, car il ne négligeoit aucune occaſion d'écrire & de livrer ſon nom à la publicité, même dans les livres des autres. Je ne connois qu'une épître de Champier à Eraſme, dans le *Duellum epiſtolare*, & une de Jean Champier à Bernard Unger, dans *Cribratio medicamentorum*, & je n'ai rien vu nulle part qui ait quelque rapport avec ſon traité contre les Vaudois, rien non plus de lui ſur Lazare & Marthe & Marie ſes ſœurs.



LORDRE DE CHEVALERIE.



Cy commence le livre intitulé Lordre de chevalerie ouquel eſt contenue la maniere comment on doit faire les chevaliers & de lhonneur qui a eulx appartient & de la dignité diceulx. Compoſé par ung chevalier lequel en ſa vieilleſſe fut hermite.

Senſuyt le proheſme.

A lhonneur dicelluy qui par ſa providence colloca la terre au centre du monde, qui eſt cauſe des cauſes, duquel la ſapience a remply toutes choſes, qui eſt unité parfaite, qui donne aux princes regner, duquel proviennent toutes victoires & triumphes, qui eſt une eſphere inintelligible, duquel le centre eſt partout & la circonference en nul lieu. Pretendons ceſtuy livre parfaire qui eſt de lordre de chevalerie pour demonſtrer que a la ſignifiance de dieu le prince tout puiſſant qui ſeigneuriſt ſur toutes les planettes, & par ſa providence, les ſept planettes qui ſont corps celeſtiaulx ont pouvoir & ſeigneurie a gouver-

ner & ordonner les corps terreſtres, que auſſi doivent les roys & les princes avoir puiſſance & ſeigneurie ſus les chevaliers. Et les chevaliers par ſimilitude doivent avoir pouvoir & domination ſus le menu peuple. Et pour ce a Vous prince ſouverain comme a mon ſouverain ſeigneur envoye ce petit livre de lordre de chevalerie, lequel pour Voſtre humanité & non pour choſe qui puiſſe eſtre digne d'envoyer a ung tel prince, mais comme le ſerviteur doit a ſon ſeigneur de ſon povoir donner ſelon ſa faculté. Ainſi Vous envoye ce petit livre ſelon la faculté de mon debile entendement, lequel prendrez aggreable, & non conſiderant le don de Votre ſubjeſt, mais le bon vouloir comme fiſt dieu de la Magdelene qui pechereſſe eſtoit, & ſi fut ſon don a luy aggreable, lequel livre ſera diviſé en huyt chapitres.

Le premier chapitre dit comme le chevalier hermite deviſa a leſcuier la reigle & ordre de chevalerie.

Le ſecond eſt du commencement de chevalerie.

Le tiers eſt de l'office du chevalier.

Le quart de lexamination que lon doit faire a leſcuyer quant il veult entrer en ordre de chevalerie.

Le quint en quelle maniere leſcuyer doit recepvoir chevalerie.

Le. vi. de la ſignifiance des armes aux chevaliers.

Le. vii. parle des couſtumes qui appartiennent au chevalier.

Le. viii. eſt de lhonneur qui doit eſtre fait au chevalier.

Comment le chevalier hermite deviſa a leſcuyer la reigle & ordre de chevalerie. Premier chapitre.

En une terre advint que ung ſaige chevalier qui longue-

ment avoit tenu lordre de chevalerie, & qui sa noblesse & la force de hault couraige, & en adventurant son corps avoit maintenu guerres, ioustes, & tournoys, & en maintes batailles avoit eu moult de nobles & glorieuses victoires. Pource quil vit & pensa en son couraige quil ne pourroit pas longuement vivre, comme celluy qui par long eage estoit par le cours de nature pres de sa fin, esleut vie heremitaine, car nature deffailloit en luy par viellesse, & navoit povoir ne vertu de user des armes comme il souloit. Si laissa lors ses heritaiges & toute sa richesse a ses enfans & fist son habitation en ung grant boys habondant deaues & de haultz arbres portans fruitz de diverses manieres, & fuyt le monde affin que la foyblesse de son corps en laquelle il estoit par viellesse cheut ne le deshonnourast, qui en honnourables choses saiges & aventureuses par longtemps y avoit esté honnoré. Iceluy chevalier pensant a la mort remembra le trespassement de ce siecle en lautre, & luy souvint de la tresredoutable sentence de nostre seigneur a laquelle le conviendra venir au iour du iugement. En une des parties diceluy bois y avoit ung beau preau ouquel y avoit ung arbre bien chargié de fruict en son temps: Dont le chevalier vivoit en la dicte forest. Et dessoubz ce pommier y avoit une fontaine moult belle & clere qui le preau & les arbres qui environ luy estoient arrousoit. Et en celluy avoit acoustumé le chevalier de venir tous les iours pour illec aourer & prier Dieu, auquel il rendoit graces de la grace & de lhonneur quil luy avoit fait en ce monde tous les iours de sa vie. En celuy temps advint a lentree dung fort yver que ung roy moult noble & saige & plain de bonnes coustumes manda moult de nobles pour ce quil vouloit tenir grant court. Et par grant renommée qui fust de celle court par toute la terre

il advint que ung efcuyer fefmeut pour y aller, en intention quil feroit fait nouveau chevalier. Et ainfi comme il aloit tout feul chevauchant fur fon pallefroy, advint que par le travail quil avoit fouftenu de chevaucher il fendormyt fur fon pallafroy. Et tandiz que ledict efcuyer chevauchoit en dormant, fon cheval yffit hors de fon droit chemin & entra dans la foreft ou eftoit le chevalier. Et tant alla par la foreft quil vint a la fontaine a celle heure que le chevalier qui demouroit ou bois pour faire penitence y eftoit venu pour dieu prier & aourer & pour defprifer les vanitez de ce monde, felon ce quil avoit acouftumé chefcun iour. Quant il vit venir lefcuyer il laiffa fon oraifon & faffift ou preau en lombre dung arbre, & commença a lire en un livret quil tenoit en fon giron. Et quant le cheval fut venu a la fontaine il commença a boire & lefcuyer qui dormoit legierement fentift que fon cheval ne fe mouvoit, il fefveilla & devant luy vit le chevalier qui fuft fort viel, & avoit grand barbe & longz cheveulx & maulvaife robe ufée & defrompue par vielleffe, & par la penitence quil faifoit fut moult mefgre & defcouloré. Et par les lermes quil gectoit furent fes yeux moult degaftez. Et avoit regart de homme de moult faincte vie. Moult fefmerveillerent lung de lautre : car le chevalier qui longuement avoit efté en fon hermitage navoit veu nul homme depuis quil avoit laiffé le monde. Et lefcuyer fefmerveilla forment comment il eftoit venu en celuy lieu. Alors defcendit lefcuyer de fon pallefroy & falua ledit chevalier. Et laccueillit le chevalier moult faigement. Et puis faffirent fur lerbe lung emprez lautre. Et avant que nul deulx parlaft, lung regarda lautre en la chiere.

Le chevalier qui congneuft que lefcuyer ne vouloit pas premierement parler pour ce quil luy vouloit faire reve-

rence, parla premier & dift. Bel amy, quel eft votre couraige ne ou alez vous, ne pourquoy eftes vous ici venu. Sire dift lefcuyer, renommée eft par loingtaines terres que ung roy moult faiges & moult noble a mandé court generale, & doit faire foy mefme nouveau chevalier, & puis adoubera aux nouveaulx chevaliers autres barons eftranges & privez. Et pour ce vay ie a celle court pour eftre chevalier nouvel. Car quant ie mendormy pour le travail que iay eu des grandes journées que iay faictes, mon pallefroy fe deftorna du droit chemin & ma apporté en ce lieu. Quant le chevalier oyt parler de chevalerie, il luy fouvint de lordre de chevalerie, & de ce quil appartient a chevalier. Il getta un foufpir & entra en grant penfée, remembrant lhonneur en quoy chevalerie lavoit maintenu longuement. Et tandis que le chevalier penfoit ainfi, lefcuyer luy demanda de quoy il eftoit tant penfif. Et le chevalier lui refpondit. Beaufilz mon penfer eft de lordre de chevalerie & de la grandeffe en quoy eft chevalier a maintenir le hault honneur de chevalerie.

Lors lefcuyer pria au chevalier quil luy dift lordre de chevalerie & la maniere par quoy on la peult mieulx honnorer & garder en hault honneur qui lui affiert felon lordonnance divine. Comment, filz, dift le chevalier, ne fcez tu pas quelle eft la regle de lordre de chevalerie, & comment peux tu & ofe demander chevalerie iufques tant que tu faiche lordre de chevalerie. Car nul chevalier ne peut maintenir chevalerie fil ne fcet lordre. Et nul ne peult aymer lordre ne ce qui appartient a fon ordre fil ne fcet lordre de chevalerie, & fil ne fcet congnoiftre les deffaulx quil fait contre lordre de chevalerie. Et nul chevalier ne doit faire chevalier fe luy même ne fcet lordre de chevalerie. Car defordonné chevalier eft celuy qui fait

chevalier & ne luy ſcet monſtrer lordre de chevalerie ne les couſtumes dicelle. Et tandis que le chevalier diſoit ces parolles & reprenoit leſcuyer qui demandoit chevalerie ſans quil ſceuſt quelle choſe eſt chevalerie, leſcuyer reſpondit audit chevalier. Sil vous vient a plaiſir ie vous ſupplye que vous me dyez lordre de chevalerie. Car il me ſemble que bien le amprendroye pour le grant deſir que ien ay. Et enſuivray bien ſelon mon povoir la regle & lordre de chevalerie ſil vous plaiſt a la moy aprendre. Amy, diſt le chevalier, la regle & lordre de chevalerie eſt eſcripte en ce livret que ie tiens ouquel ie liz aucunes foiz affin quil me face remembrer la grace & la bonté que dieu ma fait en ceſtuy monde pour ce que ie honnoroye & maintenoye lordre de chevalerie de tout mon povoir. Car tout ainſi comme chevalerie donne au chevalier tout ce qui luy appartient, auſſi le chevalier doit donner toutes ſes forces a honnorer a chevalerie. Lors bailla le chevalier a leſcuyer le livret. Et quant il eut leu dedans, il entendit que chevalier ſeul eſt entre mil hommes eſleu a avoir plus noble office que tous les mil. Quant il eut entendue la regle & lordre de chevalerie, adoncques il penſa ung petit & dit. Ha ſire dieu beniſt ſoyes vous qui mavez amené en ce lieu, & en tant que iay congnoiſſance de chevalerie, laquelle iavoye long temps deſirée ſans ce que ie ſceuſſe la nobleſſe de ſon ordre, ne lhonneur en quoy dieu a mys tous ceulx qui ſont en lordre de chevalerie. Et le chevalier diſt. Beau doux filz, ie ſuis viel ſi ne puis ie pas deſormais guieres vivre. Et pour tant ceſtuy livre qui eſt fait pour recouvrer la devotion, la loyaulté & lordenement que chevalier doit avoir en tenant ſon ordre vous prendrez & porterez a la court ou vous alez. Et le monſtrerez a tous ceulx qui voudront eſtre faictz chevaliers nouveaulx. Et le gardez chie-

rement ſe vous aymez lordre de chevalerie. Et quant vous ſerez adoubez a nouveau chevalier, & vous retornerez en voſtre terre & pays, paſſez par ce lieu & me ſaichez a dire leſquelz ſeront faitz chevaliers nouveaulx, & nauront eſté obeyſſans a la doctrine de chevalerie. Lors donna le chevalier a leſcuyer ſa benediction. Et leſcuyer print le livre, & print congié du chevalier moult devotement. Et puis monta ſur ſon cheval & ſen alla moult haſtivement a la court. Quant il fut venu a la court moult ſaigement & ordonneement il preſenta ſon livre au noble roy. Et ſi offrit que tout homme noble qui vouldroit eſtre en lordre de chevalerie peuſt avoir copie dudit livre, affin ce que aucunesfoys il le liſe, voye & ſaiche lordre de chevalerie.

Du commencement de chevalerie. Second chapitre.

Quant charité, loyauté, iuſtice & verité deffaillirent au monde, lors commença cruaulté, iniure & faulſeté. Et pour ce fut erreur & troublement en ce monde. Ouquel dieu a creé lhomme pour intention que de lhomme ſoit congneu & aymé, doubté, ſervy & honnoré. Au commencement, quant au monde fut venu meſpriſement de iuſtice par deffault de charité il convint que iuſtice retournaſt par cremeur (1) en lhonneur en quoy eſtre ſouloit. Et pour ce tout le peuple diviſé fut par miliers. Et de cheſcun milier fut eſleu ung homme plus ſaige & plus fort & de plus noble couraige & mieulx enſeigné que tous les autres.

En apres lon chercha laquelle beſte eſtoit plus conve-

(1) Crainte.

nable & plus belle, plus courant & plus puissant de soustenir travail & plus abile a servir lhomme : si fut trouvé que le cheval estoit la plus noble beste & la plus convenable a servir lhomme. Pour ce entre toutes les bestes lhomme esleut le cheval & le donna a celuy homme qui fut esleu entre mil hommes. Et pour ce iceluy homme eut nom chevalier. Quant au plus noble homme fut donné la plus noble beste, il convint apres quon eslisist de toutes les armures celles qui plus nobles & plus convenables estoient a batailler & deffendre lhomme de mort. Et telles armes furent données & appropriées au chevalier.

Doncques quiconques veult entrer en lordre de chevalerie, il luy convient penser au noble commencement de chevalerie. Et convient que la noblesse de son couraige & ses bonnes coustumes se concordent au commencement de chevalerie. Car se ainsi nestoit, il seroit contraire a lordre de chevalerie & a ses commencemens. Et pour ce nest pas convenable chose que lordre de chevalerie reçoive ses ennemys en honneur ne ceulx qui sont contraires a ses commencemens. Amour & cremeur se commencent contre haine & mesprisement. Et pour ce convient il que le chevalier par noblesse de couraige & de bonnes coustumes & pour lhonneur tant grant & tant hault qui luy est fait par election, & par le cheval & par les armes, fust aymé & doubté de la gent, & par lamour retournast charité & enseignement, & par cremeur retournast verité & iustice. De tant que lhomme a plus de sens & dentendement & de plus forte nature que la femme, de tant plus peut il estre meilleur que la femme. Car sil nestoit autant puissant & different a estre meilleur que la femme, il sensuivroit que bonté & force de nature fussent contraires a bonté de couraige & a bonnes œuvres. Doncq tout ainsi

comme lhomme par sa nature est plus appareillé a avoir noble couraige & estre meilleur que la femme, aussi lhomme est plus ou autant enclin a estre vitieux que la femme. Car sil nestoit ainsi, il ne seroit pas digne quil eust greigneur (1) noblesse de couraige & greigneur merite destre bon plus que la femme. Garde toy, escuyer qui veult estre en lordre de chevalerie, que tu saras. Car se tu es chevalier, tu recoys lhonneur & la servitude quil convient avoir aux amys de chevalerie. Car de tant que tu as plus noble commencement & plus dhonneur, de tant es tu plus serf & obligé a estre bon & aggreable a dieu & aux gens. Et se tu es maulvais, tu es ennemy de chevalerie & es contraire a ses commencemens & a ses honneurs. Tant est hault & noble lordre de chevalerie quil ne souffit pas que lon feist chevaliers des plus nobles personnes ne que on leur donnast la plus noble beste & la meilleure, & les plus nobles armures & les meilleures, tant seulement aincoys convient & fault que on les faces seigneurs de plusieurs hommes. Car en seigneurie y a beaucop de noblesse, & en servitude y a moult de subiections.

Doncques se tu prens lordre de chevalerie & es vil homme ou maulvais tu fais grant iniure a tous tes subiectz & a tous tes compaignons qui sont bons, car par la vilité en quoy tu es, se tu es maulvais devrois tu estre soubmys a serf. Et par la noblesse des chevaliers qui sont bons est une chose indigne que tu sois appellé chevalier. Election, ne cheval, ne armes, ne seigneurie ne suffisent point encores au hault honneur qui affiert a chevalier. Ains convient que on luy donne escuier & garson ou paige qui le servent & prennent garde de ses chevaulx. Et convient que

(1) Plus grande.

la menue gent laboure les terres pour aporter fruictz & biens dont le chevalier & les bestes ayent leur vie. Et que le chevalier se repose & soit a seiour selon sa noblesse. Et se deporte sur son cheval, ou a chasser ou en autre maniere selon ce quil vouldra & plaira. Et ait aise & delict des choses dont ses hommes ont paine & travail.

Les clercz estudient en science & en doctrine affin quilz puissent & sachent cognoistre & aymer dieu & ses œuvres a celle fin quilz donnent doctrine a la gent laye & bestiale, par bons exemple de congnoistre, aymer, servir, & honnorer dieu nostre seigneur glorieux. Car affin ce qu'ilz sachent ordonneement faire ces choses dessusdit ensuivent ilz les escoles. Donc ainsi comme les clercz par honneste vie & bon exemple & par science acquise ont ordre & office a encliner les gens a devotion & bonne vie : tout ainsi les chevaliers par noblesse de couraige & par force darmes maintiennent lordre de chevalerie. Et ont celle ordre pour ce quilz enclinent le menu peuple a cremeur par laquelle ilz redoubtent de faire tort les ungs aux autres. La science & lescole de chevalerie est que le chevalier face son filz aprendre a chevaucher en sa ieunesse, car sil ne lapprent en sa ieunesse ia ne lapprendra en sa viellesse. Et convient que le filz du chevalier pendant quil est escuyer se sache prendre garde de cheval. Et convient quil serve avant, & quil soit devant subgect que seigneur. Car autrement ne congnoistroit il point la noblesse de sa seigneurie quant il seroit chevalier. Et pour ce que tout chevalier doit son filz mettre en service dautre chevalier affin quil aprengne a taillier a table & a servir, & a armer & habilier chevallier en sa ieunesse, ainsi comme lhomme qui veult aprendre a estre cousturier ou charpentier il convient quil ayt maistre qui soit cousturier ou charpentier, tout ainsi con-

vient il que tout noble homme qui ayme lordre de chevalerie & veult devenir & eftre chevalier ait premierement maiftre qui foit chevalier. Car ainfi comme defconvenable chofe feroit que lhomme qui vouldroit aprendre a couftu-rer aprint a couldre d'ung charpentier, tout ainfi feroit il defconvenable chofe que lefcuier aprint lordre de nobleffe de chevalerie dautre homme que de chevalier.

Tant eft hault & honnorable lordre de chevalerie que a lefcuier ne foufffift pas tant feulement aprendre a garder cheval & a fervir chevalier, & quil voife avec luy aux tournois & aux batailles, ains feroit neceffité & befoing quon tenift efcole de lordre de chevalerie, & que la fcience en fuft efcripte en livres, & que lart en fuft monftrée & leue en telle façon & maniere quon lit les aultres fciences. Et que les filz des chevaliers aprinfent premierement la fcience qui appartient a chevalerie, & en apres fuffent efcuiers & chevaulchaffent avec les chevaliers par diverfes terres & contrées. Se erreur ne fuft aux clercz & aux chevaliers a peine fuft il point daultres gens, car les clercz ilz euffent devotion & amour a dieu, & pour les chevaliers, doubtaffent a faire tort, trahifon, & barat lung a lautre. Doncques puifque les clercz ont maiftres & doctrine & vont aux efcoles pour apprendre, & tant font de fciences qui font efcriptes & ordonnées en doctrine, grant tort eft fait a lordre de chevalerie de ce que delle neft une fcience efcripte & leue es efcoles fi comme des aultres fciences. Et pour ce, celluy qui a fait ce livre fupplie au noble roy & a toute la gentille compaignie des nobles chevaliers qui en cefte court font affemblez a lhonneur de chevalerie, que du tort qui luy eft fait luy foit faite amende & fatisfation.

De loffice qui appartient au chevalier. Chapitre troiziefme.

Office de chevalier eft & lintention pourquoy fut commencée lordre de chevalerie. Doncques fe le chevalier ne ufe de fon office il eft contraire a fon ordre & aux commencemens de chevalerie devant ditz, par laquelle contrarieté il neft pas vray chevalier, iacoit ce quil en porte le nom. Car ung tel chevalier eft plus vil que le marefchal ou le charpentier qui font leur office felon ce quilz doivent & ont aprins. Office de chevalier eft de maintenir & deffendre la fainćte foy catholique, pour laquelle dieu le pere envoya fon filz en ce monde pour prendre chair humayne en la glorieufe vierge marie, qui pour honnourer & multiplier la foy foubftint en ce monde moult de travaulz & de peine & angoiffeufe mort. Doncques tout ainfi comme noftre feigneur dieu a efleu les clerz pour maintenir fa fainćte foy catholique avec efcriptures & raifons contre les mefcreans, auffi dieu de gloire a efleu les chevaliers affin ce que a force darmes ilz vainquent & furmontent les mefcreans qui par chafcun iour font leur povoir de deftruyre fainćte eglife, & telz chevaliers qui ainfi deffendent, dieu les tient pour amys honnourez en ce fiecle & en lautre, quant ainfi gardent & maintiennent la foy par laquelle attendons eftre faulvez. Chevalier qui a foy & ne ufe de foy eft contraire a ceulx qui maintiennent la foy, eft ainfi comme entendement de lhomme a qui dieu a donné raifon, & neantmoins il ufe du contraire de raifon. Doncques qui a foy & eft contraire a foy & veult eftre faulvé, il fait contre foymefmes. Car fon vouloir fe concorde a mefcreance

qui eſt contraire a ſoy & a ſalvation. Par laquelle meſcreance lhomme eſt iugié a tourmens infinitz & pardurables. Pluſieurs ſont les offices que dieu a donnez en ce monde affin que de lhomme ſoit ſervy & honnouré, mais les plus nobles & les plus honnourez qui ſoient ſont les offices des clers & office de chevalier. Doncques ainſi comme clercz ne ſont point ordonnez de clergie qui ſoit contre lordre de chevalerie, ainſi chevaliers ne maintiennent point lordre de chevalerie qui ſont contraires & deſobeyſſans aux clercz qui ſont obligez a aymer & maintenir lordre de chevalerie. Ordre neſt point donné a lhomme pourtant quil ayme ſon ordre tant ſeulement, ains doit aymer les aultres ordres, car aymer une ordre & hayr lautre neſt pas aymer ordre, car dieu na donné ordre qui ſoit contraire a aultre ordre. Et auſſi doncques comme le religieux qui ayme tant ſon ordre quil eſt ennemy des aultres ordres ne enſuyt pas la reigle de ordre, ainſi le chevalier na point loffice de chevalier qui tant ayme & priſe ſon ordre quil en meſpriſe & hayt aultre ordre. Car ſe le chevalier aymoit lordre de chevalerie & hayoit & deſtruyſoit aulcun aultre ordre, il ſenſuyvroit que ordre fuſt contraire a dieu laquelle choſe ne peult eſtre comme il ſoit ainſi quil ayt eſtabli ordre.

Tant eſt noble choſe loffice de chevalier que ung chaſcun chevalier devroit eſtre ſeigneur & gouverneur de bien grant terre : mais tant ſont de chevaliers que la terre ne pourroit ſouffire a ſignifier que ung deuſt eſtre ſeigneur de toutes terres. Empereur doit eſtre chevalier & ſeigneur de tous chevaliers. Mais pour ce que lempereur ne pourroit tout ſeul par ſoy gouverner tous chevaliers, il eſt licite & convient quil ayt deſſoubz ſoy roys qui ſoient chevaliers pource quilz luy aydent a maintenir lordre de chevalerie. Et les

roys doyvent avoir dessoubz eulx contes & vicontes, ducz, princes, valvasseurs. Et dessoubz ces barons doivent estre chevaliers dung escu, lesquelz se doivent gouverner selon lordonnance des barons qui sont es haulx degrez de chevalerie devant nommez. Pour demonstrer lexcellence, seigneurie, povoir & sagesse de nostre seigneur glorieux qui est ung seul dieu en trinité & scet & peult gouverner toutes choses, ne fut pas convenable chose que ung chevalier seul peust de par soy gouverner toutes les gens de ce monde, car si se peusist faire dung chevalier tout seul, la seigneurie, povoir & saigesse de dieu ne fust point tant bien signifiée. Et pour ce a gouverner toutes les gens qui sont au monde a voulu dieu quilz soient plusieurs chevaliers, desquelz il soit gouverneur tout seul ainsi comme il est dit au commencement. Et doncques roys & princes qui font prevostz & baillifz des aultres personnes que des chevaliers, font contre loffice de chevalerie, car le chevalier est plus digne davoir seigneurie & domination dessus le peuple que nul aultre homme. Et pour lhonneur de son office luy doit estre fait plusgrant honneur que a nul aultre homme qui na pas tant honnourable office. Et pour lhonneur quil recoit de son ordre, il a noblesse de cueur. Et par la noblesse de son couraige il sencline moins & plus tard a maulvaistié & a tricherie & a vilains faitz que aultre homme. Office de chevalier est maintenir & deffendre son seigneur terrien, car roy ne nul hault baron na povoir de maintenir droicture en ses hommes sans ayde. Doncques se aulcun homme est contre le commandement de son roy & de son prince, il convient que les chevaliers aydent a leur seigneur qui est ung homme seul comme ung aultre. Et pour ce le maulvais chevalier qui plutost ayde a ung homme du peuple que a son seigneur & veult dessaisir son

ſeigneur de la ſeigneurie quil doit avoir ſus luy ne enſuit point loffice par lequel il eſt appellé chevalier. Par les chevaliers doit eſtre iuſtice maintenue & gardée, car ainſi comme les iuges ont offices de iuger, ainſi ont les chevaliers office de les garder de force & de violence en exerſant le fait de iuſtice. Sil povoit eſtre que chevalerie & clergie ſaſſemblaſſent en telle maniere que chevaliers fuſſent lettrez, tant que par ſcience fuſſent ſuffiſans deſtre iuges, nul office ne ſeroit tant convenable a eſtre iuge comme ſeroit chevalerie. Car cil par qui iuſtice peult eſtre mieulx tenue eſt mieulx convenable a eſtre iuge que nul aultre homme. Et meſmement ſil eſtoit tant lettré que par ſcience fuſt ſuffiſant a eſtre iuge, car ſans ſcience nul homme neſt digne deſtre iuge.

Chevaliers doivent prendre deſtriers, iouſter, aller aux tournoyemens, tenir table ronde, chaſſer aux cerfz & aux conins, aux porcz ſangliers, aux lyons & aultres choſes ſemblables. Ces choſes ſont offices de chevalier, car par faire toutes icelles ſen exercitent les chevaliers es armes & ſen acouſtument a maintenir lordre de chevalerie.

Doncques meſpriſer & delaiſſer la couſtumance & uſaige de ce par quoy le chevalier eſt appareillé a uſer de ſon office, eſt meſpriſer lordre de chevalerie. Et ainſi comme toutes ces choſes devant dites appartiennent a chevalier quant au corps, auſſi iuſtice, ſaigeſſe, charité, loyaulté, verité, humilité, force, eſperance, legiereté & les aultres vertus ſemblables appartiennent a chevalier quant a lame. Et pource le chevalier qui uſe de ces choſes qui appartiennent a lordre de chevalerie quant au corps, & de nulles de ces vertus qui appartiennent a chevalerie quant a lame, ne uſe & neſt point amy de lordre de chevalerie. Car ſe ainſi eſtoit quil fiſt ſeparation des vertus deſſuſdites, diſant quelles

ne appartiennent pas a lame & a lordre de chevalerie ensemble, il signifiroit que le corps & la chevalerie fussent tous deux contraires a lame & a ses vertus. Et ce seroit faulx. Office de chevalier est de maintenir terre, car pour la paour que les gens du peuple ont des chevaliers ilz labeurent & cultivent les terres pour poeur & crainẞte destre destruictz. Et pour la cremeur des chevaliers ilz redoubtent les roys & les princes par lesquelz ilz ont le povoir. Mais le maulvais chevalier qui nayde a son seigneur terrien & naturel contre autre prince est chevalier sans office. Et aussi comme foy sans loeuvre & comme mecreance qui est contre foy. Doncques si tel chevalier suyvoit lordre & loffice de chevalerie, en soy destournant dayder a son seigneur, tel chevalier & son ordre feroient tort au chevalier qui se combat iusques a la mort pour iustice & pour maintenir & deffendre son droicturier seigneur. Il nest office qui souvent se fait, qui ne puisse estre deffait. Et se ce qui est fait ne povoit estre destruict ne deffait, ce seroit semblable a dieu qui est fait & ne peult estre deffaict ne destruict.

Doncques comme il soit ainsi que loffice de chevalerie soit fait & ordonné de dieu & soit maintenu par ceulx qui ayment lordre de chevalerie, & sont ordonnez a chevaliers, pour ce le maulvais chevalier qui nayme point lordre de chevalier deffait le chevalier en soymesme. Mais le maulvais roy ou prince qui deffait en soymesme lordre de chevalier ne le deffait point en soy tant seulement, ains le deffait aussi es chevaliers qui luy sont soubmys. Lesquelz font ce qui nappartient point a faire a chevalier par le maulvais exemple de leur seigneur, en tant que par desloyale flaterie ilz ne soyent aymez de luy. Et par ceste raison les maulvais princes ne sont point tant seulement contraires a lordre & a loffice de chevalerie, quant a leurs

personnes, aincoys le sont aussi quant a leurs soubmys auxquelz ilz deffont lordre de chevalerie. Doncques degecter ung chevalier de lordre de chevalerie est grant cruaulté & grant maulvaistié, moult plus grant deffault est den gecter plusieurs. Quant aucun noble prince ou hault baron a en sa court & en sa compaignie maulvais chevaliers, faulx & trahistres qui ne finent ne ne cessent de luy enhorter & admonester quil face maulvaistiez, baratz & trahysons & extorsions a ses loyaulx subgectz, & le bon prince par la force de son noble couraige & par la grant amour & loyaulté quil a a chevalerie, & par layde que chevalerie luy fait, il les surmonte, vaincq & destruict, pour ce quen soymesme ne destruise chevalerie. Moult grant force de couraige & grant noblesse a en soy tel seigneur & moult est amy de chevalerie quant il prent vengance de telz ennemys qui luy veullent tollir le bien & lhonneur de chevalerie & corrumpre son noble couraige. Se chevalerie fust plus en force de corps que en force de couraige, lordre de chevalerie se condescenderoit mieulx au corps qua lame. Et sil estoit ainsi, le corps seroit plus noble que lame. Mais ce est evidamment faulx. Doncque comme noblesse de couraige ne puisse estre vaincue ne sourmontée dung homme ne de tous les hommes qui sont, quant elle est en sa droicte force, & ung corps est legierement pris & vaincu dung autre, bien appert que le couraige de lhomme est plus noble que son corps. Et par telle maniere le chevalier qui est en la bataille avec son seigneur & par laschesté de couraige sen fuyt de la bataille quant besoing seroit quil luy aydast, pour ce que plus il redoubte le tourment ou peril de son corps que de son couraige, il nuse point de loffice de chevalier, ne nest serviteur, ne obeissant au treshonnorable ordre de chevalerie. Laquelle fut commencée par la

nobleſſe de franc couraige. Se la moindre nobleſſe de couraige appartenoit mieulx a lordre de chevalerie que la greigneur, a chevalerie ſe condeſcenderoient laſcheté de cueur & couhardie contre hardement (1) & force de couraige. Et ſil eſtoit ainſi, laſcheté & couhardie feroient office de chevalier, & hardieſſe & force de couraige deſordonneroient lordre de chevalerie. Doncque comme de cecy ſoit tout le contraire, pour tant tout chevalier qui ayme chevalerie quant moins a daide de compaignons & moins darmes & moins a deſpendre, de tant plus le convient efforcer davoir loffice de hardieſſe & fort couraige & noble eſperance contre ceulx qui ſont contraires a chevalerie.

Et ſil meurt pour maintenir chevalerie, lors il a chevalerie en ce en quoy mieulx la peult aymer & ſervir. Car chevalerie ne demeure tant aggreablement en nul lieu, comme elle fait en nobleſſe de couraige. Et nul homme ne peut plus aymer ne honnorer chevalerie, ne plus ne pourroit pour elle faire, que celluy fait qui meurt pour lamour & pour lhonneur de lordre de chevalerie. Chevalerie & hardieſſe ne ſe peuvent accorder ſans ſens & diſcretion & ſil eſtoit ainſi que follie & ignorance les concordaſſent, ſens & diſcretion qui ſont contraires a follie & a ignorance ſeroient contraires a lordre de chevalerie. Et ceſt choſe impoſſible. Par quoy il eſt appertement ſignifié a toy chevalier qui as grant amour a lordre de chevalerie, que tout ainſi comme chevalerie par nobleſſe de couraige te fait avoir hardement, ſi que tu ne doubte peril ne mort pour ce que tu puiſſe honnorer chevalerie, ainſi convient il que lordre de chevalerie te face aymer ſaigeſſe par quoy tu puiſſe aymer lordre & honnorer contre le deſordonnement & deffaille-

(1) Audace.

ment qui eſt en ceulx qui cuident ſuivre lordre de chevalerie par folie & ignorance & ſans entendement. Office de chevalier eſt maintenir & deffendre femmes vefves & orphelins & hommes meſaiſez & non puiſſans. Car ainſi comme couſtume eſt & raiſon que les gregneurs & puiſſans aident aux menuz & que les mineurs ayent recours aux greigneurs, auſſi eſt la couſtume de lordre de chevalerie que pour ce quelle eſt grande, honnorée & puiſſante, ſoit en ſecours & en ayde a ceulx qui ſont deſſoubz luy & moins puiſſans & moins honnorez de luy. Doncques comme ainſi ſoit, faire tort & force a femmes vefves qui ont beſoing dayde, & desheriter orphelins qui ont meſtier de gouverneur, & rober & deſtruire le pouvre peuple qui na point de povoir, & tollir & oſter a ceulx qui auroyent beſoing quon leur donnaſt : telles choſes ne ſe peuvent concorder a lordre de chevalerie. Car ceſt maulvaiſtié, cruaulté & tyrannie. Et le chevalier qui a en luy telz vices, luy & ſon ordre ſont contraires a loyaulté & iuſtice & eſpecialement a nobleſſe de chevalerie. Tout ainſi comme dieu a donné au mecanicque yeulx pour ce quil en voye ouvrer, auſſi a il donné yeulx au pecheur affin quil en pleure ſes pechez. Et ainſi comme dieu a donné cueur au chevalier pour ce quil ſoit hardy par ſa nobleſſe, ainſi doit il avoir en ſon cueur pitié & miſericorde & que ſon couraige ſoit enclin aux oeuvres de pitié & de miſericorde. Ceſt aſſavoir ayder a ceulx qui en pleurant requirent aux chevaliers ayde & mercy & qui en eulx ont eſperance. Donc le chevalier qui na yeulx dont il voie les non puiſſans & na cueur ne penſée dont il puiſſe penſer & rememorer les beſoings de la chetive gent, neſt point vray chevalier & neſt pas de lordre de chevalerie. Se chevalerie qui tant eſt honnorée, office fuſt de rober & de deſtruire les pouvres & non puiſſans

& denganner (1) & faire tort aux vefves femmes qui nont qui les deffende si non dieu & chevalerie, bien grant & bien noble office fust aider & maintenir orphelins & pouvres femmes vefves. Doncques se ce qui est maulvaistié & tromperie estoit en lordre de chevalerie qui tant est honnorable, & par maulvaistié, faulseté & trahyson & cruaulté, chevalerie estoit en tel honneur, moult plus forment seroit honnorée par dessus chevalerie celle ordre qui par loyaulté, courtoisie, liberalité & pitié auroit honneur. Office de chevalerie est avoir chasteaulx & cheval pour garder les chemins & pour deffendre ceulx qui labeurent les terres. Et doivent avoir villes & citez pour y tenir droicture aux gens & pour y assembler gens mechanicques de plusieurs mestiers qui moult sont necessaires a lordonnement de ce monde, a garder & maintenir vie dhomme & de femme. Doncques comme les chevaliers pour maintenir leur office soient tant bien louez quilz sont seigneurs de villes, chasteaulx & citez & de plusieurs gens, se destruire chasteaulx, villes & citez, bruller maisons, copper arbres & plantes, occire bestes & desrober les chemins estoit office de chevalerie, ouvrer & bastir chasteaulx, villes & citez & garder forteresses, garder & deffendre les bonnes gens & tenir seurs les chemins & les autres choses semblables a certes, seroient desordonnement de chevalerie. Et sil estoit ainsi, la raison pourquoy est chevalerie trouvée & son desordonnement & son contraire seroyent une mesme chose. Et cecy ne pourroit estre. Office de chevalier est encercher larrons & robeurs & les aultres maulvaises gens. Car tout ainsi que la coygnye est faicte pour copper & destruire les arbres, aussi est étably & trouvé chevalier pour

(1) Tromper. De l'espagnol *engañar*.

deſtruire les maulvais hommes. Et doncque ſe le chevalier eſt robeur, trayſtre, larron, & trayſtres, robeurs & larrons doivent eſtre prins & livrez a mort par les chevaliers, le chevalier doncque qui eſt entaché de ces maulvaiſes conditions prengne & occie ſoy meſme ſil veult uſer de iuſtice qui appartient a ſon office ainſi comme il en uſeroit aux autres. Et ſe en ſoy ne veult uſer de ſon office & es autres en uſe, de ce ſenſuit il quil ayme mieulx lordre de chevalerie en autruy que en ſoy.

Il neſt pas choſe convenable ne loiſible que lhomme ſe occie. Et pour ce le chevalier qui eſt larron, trayſtre & robeur doit eſtre pris & mys a mort par autres chevaliers. Et tout chevalier qui ſeuffre, ſouſtient, ou maintient trayſtre, robeur ou larron, nuſe point de ſon office en ce faiſant. Car ſil en uſoit en ceſte maniere il feroit contre ſon office qui veult que lon deſtruie les hommes faulx & trayſtres qui ne ſont pas vrays chevaliers. Se toy chevalier as douleur ou aucun mal en lune de tes mains, celuy mal eſt plus pres de ton autre main que de moy ou dautre homme. Doncque tout chevalier trayſtre & robeur eſt plus pres de toy qui eſt chevalier que de moy qui ne ſuis pas chevalier ne de ton office comme luy, lequel tu ſouſtiens & eſt tel par ton deffault. Et ſe celuy mal te griefve plus que moy, pour quoy doncques te excuſe tu de pugnir tel homme qui eſt contraire & ennemy de chevalerie, & ceulx qui ne ſont chevaliers tu reprens de leurs deffaulx.

Chevalier larron fait greigneur larrecin au hault honneur de chevalerie en tant quil luy emble le nom de chevalerie ſans cauſe, qui ne fait quant il emble deniers ou autres choſes. Car embler honneur eſt donner vitupere & malle renommée a celle choſe qui eſt digne davoir louange & honneur. Car honneur vault mieulx que deniers ne or

ne argent ſans nulle comparaiſon. Premierement par ce que dit eſt : ceſt plus grant deffault de ravaller & tenir vil chevalerie que embler deniers ne autres choſes qui ne ſont point chevalerie. Car ſe du contraire eſtoit il ſenſuivroit que deniers & autres choſes vauldroyent mieulx que honneur. Secondement ſaulcun trayſtre qui occiſt ſon ſeigneur ou couche avec la femme de ſondit ſeigneur ou luy trahit ſon chaſteau eſt chevalier, quelle choſe ne quel nom a lhomme qui pour honneur ſon ſeigneur meurt en fait darmes. Tiercement & ſe le chevalier trayſtre de ſon meffait eſt deporté, quel deffault pourra il doncques faire de quoy il ſoit pris ne pugny, puis que ſon ſeigneur ne le pugnit de trayſon : Et ſe ſon ſeigneur ne maintient lordre de chevalerie en ſon chevalier trayſtre, en quoy la maintiendra il doncques. Et ſe le ſeigneur ne deſtruit ſon trayſteur, quelle choſe deſtruyra il : & tout ſeigneur qui ne prent vengeance de ſon trayſteur, pour quoy eſt il ſeigneur ne homme de nulle puiſſance. Office de chevalier loyal eſt de acuſer & appeller trayſteur, & combatre a luy. Et office de chevalier trayſtre eſt renoyer & ſoy eſcondire de ce quon lappelle de combatre au loyal chevalier, & ces deux offices ſont bien contraires lune a lautre : car tant eſt le couraige maulvais du chevalier trayſtre quil ne peult vaincre ne ſurmonter le noble couraige du chevalier loyal, combien que par oultrecuidance le cuide bien aucunesfois vaincre en combatant. Car le loyal chevalier qui pour droit ſe combat, ne peut eſtre ſurmonté. Car ſe le chevalier amy de chevalerie eſtoit vaincu, ce ſeroit peché & contre lhonneur de chevalerie. Se rober & tollir fuſt office de chevalerie, donner fuſt contraire a lordre de chevalerie. Et ſe donner appartenoit a aucun autre office, combien de valeur auroit lhomme qui maintiendroit loffice de donner.

Et ſe donner les choſes robées & tollues appartenoit a chevalerie, a qui appartiendroit rendre & reſtablir. Et ſe le chevalier oſtoit au bon homme ce que dieu luy donne & le vouloit retenir comme ſa poſſeſſion, quelle choſe deffendroit aux bonnes gens leur droit. Petit ſcet & garde mal celuy qui commande ſes brebis en la garde du loup affamé, & qui ſa belle femme met en garde de jeune chevalier trayſtre, & qui ſon fort chaſteau baille a garder au chevalier avaricieux & convoiteux. Et ſe tel homme qui ainſi ſes choſes baille follement a garder comment ſcauroit il bien garder les autres. Eſt il nul chevalier que voulentiers ne vueille recouvrer ſon chaſteau de celuy a qui il la baillé & commandé a garder. Eſt il aucun chevalier que voulentiers ne garde ſa femme de chevalier trayſtre. Auſſi neſt il nul chevalier convoiteux & robeur qui ia ſe faigne de rober. Certainement nulz telz maulvais chevaliers ne peuvent eſtre ramenez ne radreſſez a lordre de chevalerie. Tenir ſon harnoys bel & gent & ſcavoir ſoy bien prendre garde de ſon cheval eſt office de chevalier, ceſt a dire que le chevalier le doit bien ſcavoir faire comme bon maiſtre affin que ceulx quil a commis le faire il les ſache reprendre de leurs deffaultes. Et ſe jouer ſon harnois & ſon cheval eſtoit office de chevalier, il ſenſuivroit que ce qui eſt & ce qui ne eſt fuſt office de chevalier, comme ſeroit & non ſeroit & eſtre & non eſtre ſeroyent choſes contraires. Se jouer & deſtruire ſon harnois eſt office de chevalier, quelle choſe eſt doncque chevalier ſans harnois ne pour quoy eſt il appellé chevalier. Commandement eſt en noſtre loy que nul chreſtien ne ſoit pariure. Et ſe faire faulx ſerment neſtoit contre lordre de chevalerie, dieu qui fiſt le commandement & chevalerie ſeroyent contraires, ou ſeroit doncque lhonneur de chevalerie, ne quel ſeroit ſon

office. Et se dieu & chevalerie se concordent, il convient que iurer faulx serment ne soit pas en ceulx qui maintiennent lordre de chevalerie. Se iustice & luxure se concordoyent, chevalerie qui se concorde a iustice se concorderoit a luxure. Et se chevalerie & luxure se concordoyent, chasteté qui est contraire en toutes choses a luxure seroit contre lhonneur de chevalerie. Et sil estoit ainsi, par maintenir luxure chevaliers honnoreroyent & maintiendroyent chevalerie. Et se iustice & luxure sont contraires & chevalerie est pour maintenir iustice, doncque chevalier luxurieux est contraire a chevalerie. Et se ainsi est, doncque devroit plus aspremem ent estre pugny le vice de luxure quil nest. Et se en chevalerie estoit pugny le vice de luxure selon ce quil devroit, de nul autre ordre nen seroit tant de pugnis ne tant de boutez hors comme de lordre de chevalerie. Se iustice & humilité estoyent contraires, chevalerie qui se concorde a iustice seroit contraire a humilité & se concorderoit a orgueil qui est contraire a humilité. Et doncque se chevalier ainsi comme il est orgueilleux maintient lordre de chevalerie, autre chevalerie estoit celle qui fut commencée par iustice & pour maintenir les hommes humbles contre les orgueilleux & iniurieulx. Et sil estoit ainsi les chevaliers qui ores endroit sont, ne seroyent point en celle ordre en quoi estoyent les premiers chevaliers. Car se les chevaliers qui ores sont en tant comme il sont orgueilleux & iniurieulx tenoyent la regle, lordre & loffice que tenoyent les premiers chevaliers, de ce sensuivroit que aux chevaliers orgueilleux & iniurieux qui sont au temps present, ne fust orgueil ne maulvaistié. Et se ce qui est orgueil & maulvaistié ne semble estre maulvaistié & orgueil & sont reputez pour neant, ou sont doncques humilité & iustice ne en quoy sont ilz, ne de quoy servent ilz. Se ius-

tice & paix eſtoyent contraires, chevalerie qui ſe concorde en toutes choſes & doit concorder a iuſtice, ſeroit contraire a paix. Et ſe ainſi eſtoit, les chevaliers doncque qui ſont ennemys de paix & ayment guerres & tribulations, pilleries & larrecins & toutes manieres de maulvaiſtié faictes au monde, telz gens doncque ſeroyent chevaliers. Et ceulx qui pacifient & accordent les bonnes gens & fuyent les maulvaiſtiés & tribulations du monde, telz gens au propos de deſſus dit, ſeroyent maulvais chevaliers, faulx & iniurieux & contraires a chevalerie. Mais le hault empereur, ceſt dieu qui tout voit & congnoiſt, ſceſt bien quil eſt tout du contraire & autrement, car les iniurieulx ſont du tout contraires a chevalerie & a tout honneur. Ie te demande quelz eſtoyent les premiers chevaliers qui ſe concordoyent a iuſtice & a paix & qui accordoyent & pacifioyent les hommes par iuſtice & par force darmes: car tout ainſi comme ou temps ou quel commença chevalerie eſtoit office de chevalier pacifier & accorder le peuple par iuſtice, auſſi eſtoit office de chevalier pacifier & accorder par force darmes. Et ſe les chevaliers iniurieulx & guerroyeurs qui lors ſont, ne maintiennent lordre & loffice de chevalerie, qui ſont ceulx qui les maintiendront, ne quantz, ſe tous ſont telz. En maintes manieres doit & peult chevalier uſer de loffice de chevalerie. Mais pour tant que nous avons a parler de maintes choſes, nous nous en paſſons au plus brief & plus legierement que nous povons. Et meſmement comme a la requeſte du treſcourtois eſcuyer, loyal, veritable & bien enſeigné en toute courtoiſie & honneur qui moult longuement a deſiré la regle & lordre de chevalerie, ayons commencé ce livre pour lamour de luy & pour ſon deſir & ſa voulenté accomplir, avons propos

de parler briefment en ce livre, pour ce que briefment doit estre adoubé & fait nouveau chevalier.

De lexamination de lescuyer qui veult entrer en lordre de chevalerie. iiii chapitre.

Examiner lescuyer qui veult entrer en lordre de chevalerie appartient bien, & luy convient examinateur qui soit chevalier, & que apres dieu il ayme sur toutes choses lordre de chevalerie, car aucuns chevaliers sont qui ayment mieulx grant nombre de chevaliers tant soyent ilz maulvais, que petit nombre de bons chevaliers. Et non obstant chevalerie na point de regard a multitude de nombre, ains ayme noblesse de couraige & de bons enseignemens dont nous avons dessus parlé. Pour ce se lexaminateur ayme plus multitude de chevaliers que noblesse de chevalerie, il nest point convenable ne digne destre examinateur, aincoys seroit besoing quon lexaminast & reprist du tort quil fait au hault honneur de chevalerie.

Premierement il convient demander a lescuyer qui veult estre chevalier sil ayme & doubte dieu, car sans aymer & doubter dieu nul homme nest digne dentrer en lordre de chevalerie. Car amour fait alleger les faiz de chevalerie & cremeur fait doubter les deffaulx par quoy chevalerie prent deshonneur. Doncque quant il advient que lescuyer qui nayme ne ne doubte dieu est fait chevalier, il prent honneur en recevant chevalerie & recoit deshonneur entant quil la recoit sans honnorer & craindre dieu de qui est honnorée chevalerie. Pour ce escuyer sans amour & cremeur nest pas digne destre chevalier. Tout ainsi comme chevalier sans cheval ne

ſe accorde point a loffice de chevalerie, auſſi leſcuyer ſans nobleſſe de couraige ne ſacorde pas a lordre quil demande. Pour quoy doncque demande il ordre quil nayme, laquelle il guette a deſtruire de ſa maulvaiſe & deſloyalle nature. Et celuy qui deſcuyer de vil couraige fait chevalier par faveur ou autrement, pourveu quil ſaiche quil ſoit tel, fait contre ſon ordre & en charge ſa conſcience. Ne quiers pas nobleſſe de couraige en la bouche, car toute bouche ne dit pas vray. Et ne la cerche pas es honnorables veſtemens : car deſſoubz maint bel amict (1) y a ſouvent ung couraige failly plain de barat & de maulvaiſtié.

Ne la quiers pas en cheval car il ne peult reſpondre. Et ne la quiers pas es beaux garnemens ne en beaux harnoys, car dedans beau garnement eſt ſouvent cueur maulvais & couhart. Doncque ſe tu veulx trouver nobleſſe de couraige demande la a foy, eſperance, charité, iuſtice, force, attrempance, a loyaulté & aux autres vertus, car en elles demeure nobleſſe de couraige. Et par icelles ſe deffend le noble cueur du chevalier de maulvaiſtié & de tromperie & des ennemys de chevalerie.

Eage convenable affiert a nouveau chevalier : car ſe leſcuyer qui veult eſtre chevalier eſt trop ieune il neſt point digne de leſtre, pour ce quil ne peut avoir aprinſes les choſes qui appartiennent a ſcavoir a leſcuyer avant quil ſoit chevalier. Et ſil eſtoit fait chevalier en ſon enfance il ne pourroit ia tant remembrer ce quil promect a lhonneur de chevalerie, quant meſtier ſeroit quil le remembraſt. Et leſcuyer qui veult eſtre chevalier & eſt vil avant quil ſoit chevalier, il fait vilennie & iniure a chevalerie qui eſt maintenue par fors hommes & combatans, & eſt anientie &

(1) Du latin *amictus*, manteau.

ravallée par hommes lasches & failliz de cueur, non puissans, vaincus & fuyans. Tout ainsi comme vertu & mesure demeurent ou milieu de deux extremitez & leur contraire cest assavoir orgueil & vice demeurent es deux extremitez, aussi chevalerie maint & demeure en laage qui saffiert a chevalier. Car sainsi nestoit, il sensuivroit que contrarieté fust entre mesure & chevalerie. Et selle y estoit, vertu & chevalerie seroient contraires. Et selles sont contraires en toy escuyer qui es lasche ou tardif a estre chevalier, pour quoy veulx tu estre en lordre de chevalerie. Se par beaulté de fasson, ou par beau corps & grant & bien atourné, ou par beaulx cheveulx & blons ou par beau regard & pour tenir le miroer en la main ou entour soy & par les autres iolivetez devoit escuier estre adoubé a chevalier, de beaulx filz de vilains & de belles femmes de petit lignaige bas & vil pourrois tu faire chevalier. Et se tu le faisoyes, ton honnoré lignaige tu deshonnorerois & mespriserois. Et la noblesse que dieu a donnée a lhomme gregneur que a femme, tu serois moindre & la mettroys en viltenance. Et par tel mesprisement tu avalle & abaisse lordre de chevalerie en tant que par droicture nul vilain de cueur ne doit venir a estre mys au treshault honneur & ordre de chevalerie.

Paraige & chevalerie se concordent, car paraige nest autre chose que honneur ancienne continue, & chevalerie est ordre & regle qui tient depuis le temps ou elle fut commencée iusques au temps present. Et pour ce que paraige & chevalerie se concordent, se tu fais chevalier homme qui ne soit de paraige, tu fais paraige & chevalerie estre contraires. Et par celle meme raison celuy que tu fais chevalier est contre paraige & contre chevalerie. Et sil est chevalier & est contre chevalerie, en quoy est doncque chevalerie. Se tu as tant de puissance quen lordre de che-

valerie tu puisse mettre homme qui nest point digne, a force convient que tu ayes tant de povoir, que de la devant dicte ordre de chevalerie tu puisse par force tirer & bouter hors celuy qui par paraige est digne & convenable a estre chevalier. Et se le chevalier a tant de vertu que tu ne luy puisse tollir & oster son honneur, ne a ceulx qui par paraige luy sont convenables, doncque ne peulx tu tant avoir de povoir que tu faces chevalier dhomme de vil lignaige.

Autant est honnorée nature es arbres & es bestes comme es hommes, quant a nature corporalle, mais par la noblesse de lame raisonnable qui tant seulement participe en cueur dhomme, pour ce nature a plus grant vertu en corps humain quen corps bestial. Doncque pour ce lordre de chevalerie consent par moult nobles coustumes & par moult nobles faitz & par noblesse de prince, quelle puisse avoir en chevalerie aucun homme de nouveau lignaige honnorable & gentil. Et sainsi nestoit, il sensuivroit que mieulx se commist chevalerie a nature de corps que a vertu dame, & cecy est faulz, ains se commet mieulx a lame que au corps noblesse de couraige qui saffiert a chevalerie.

A examiner escuyer qui veult estre chevalier convient demander & enquerir de ses coustumes & manieres. Car se maulvais enseignemens sont causes par quoy les maulvais chevaliers sont boutez hors de lordre de chevalerie, desconvenable chose est que maulvais cueur soit chevalier & quil entre en ordre dont il luy conviengne yssir par maulvais fais ou par desconvenables & desaggreables coustumes.

Se chevalerie convient tant seulement par force a valeur que tous les amys de deshonneur gette de son ordre, & se chevalerie ne recevoit en son ordre ceulx qui ont valeur &

maintiennent honnesteté & ayment valeur, il sensuivroit que chevalerie se peust destruire en vilité & ne se peust refaire & restaurer en noblesse. Et cecy est faulx. Et pourtant toy chevalier qui examine lescuyer, tu es obligé plus forment a encercher noblesse & valeur en lescuyer que nulle autre chose.

Chevalier qui as office dexaminer escuyer qui veult entrer en lordre de chevalerie, dois scavoir quelle intention a lescuyer & voulenté destre chevalier. Car sil ayme chevalerie pour estre riche ou pour se aourner ou pour estre honnoré sans ce quil ne face honneur a chevalerie ne a ceulx qui honnorent chevalerie, il ayme & desire le deshonneur de chevalerie. Par laquelle chose il est indigne que par chevalerie il ayt richesse ne honneur ne nul bien. Tout ainsi comme entention se fausse & desment es clercz avec symonie par quoy ilz sont esleuz a estre prelaz, aussi maulvais escuyer fausse & desment son vouloir & son intention quant il veult estre chevalier contre lordre de chevalerie. Et se clerc qui a symonie, en tout quant quil fait est contre sa prelation, aussi lescuyer qui a faulse intention a loffice de chevalerie est contre lordre de chevalerie & tout quant quil y fait. A escuyer qui desire chevalerie convient scavoir la grant charge & les grans perilz qui sont appareillez a ceulx qui chevalerie veullent maintenir. Car chevalier doit plus doubter le blasme des gens & son deshonneur quil ne fait le peril de mort. Et vergoigne doit donner plus grant passion a son couraige que faim ne soif, ne chault ne froit ne autre necessité ne pourroit donner a son corps. Et pour ce tous ces perilz doivent demonstrer & denoncer a lescuyer avant quil soit adoubez ne fait chevalier.

Chevalerie ne peult estre maintenue sans le harnois qui appartient a chevalier ne sans les honnorables faitz & les

grans despens qui appartiennent a loffice de chevalerie. Pourtant escuyer sans harnois & qui na tant de richesse quil nen puisse maintenir chevalerie, ne doit point estre chevalier ne desirer a lestre. Car par deffaulte de richesses deffault harnois. Et par deffaillement de harnois & de despens, maulvais chevaliers deviennent robeurs, traystres, larrons, menteurs, faulx & trompeurs. Et a moult daultres vices qui sont contraires a chevalerie. Lhomme contraict ou trop gros ou trop gras ou qui a aulcune maulvaise disposition en son corps par quoy il ne puisse user de lhonneur de chevalerie nest point suffisant a estre chevalier. Car reprouche ou viltenance seroit a lordre de chevalerie, selle retenoit homme pour porter armes qui fust entaché ne corrumpu ne non puissant. Et tant est noble & haulte chevalerie en son honneur, que lescuyer meshaignez (1) daucun membre, iasoit quil soit riche & noble & de noble cueur, né de noble lignaige, nest pas digne destre receu en lordre de chevalerie. En apres doit on enquerir & demander de lescuyer qui demande chevalerie sil fist oncques nulle faulseté ou tromperie qui soit contre lordre de chevalerie. Car tel fait peult il avoir fait & tant petit peut priser le meffait quil a fait, quil nest pas digne que chevalerie le recoyve en son ordre, ne quelle le face compagnon de ceulx qui maintiennent lordre de chevalerie. Se lescuyer a vaine gloire de ce quil fait il nest pas digne destre chevalier, car vaine gloire est ung vice qui destruict & aneantist les merites & les guerdons du benefice de chevalerie. Lescuyer chueur (2) ou flateur a corrumpue intention. Par laquelle corruption est destruicte & corrumpue la noblesse qui affiert au couraige de chevalier.

(1) Estropie, mutilé, difforme.

(2) Celui qui, par des caresses & des paroles trompeuses, cherche à gagner les bonnes grâces de quelqu'un.

Orgueilleux efcuyer, mal enfeigné, de vilaines parolles, de mal couraige & vilain, avaricieux, menteur, defloyal, pareffeux, ireux, luxurieux, yvrongne, glout, pariure ou qui a autres vices femblables ne facorde point a lordre de chevalerie.

Doncques fe chevalerie povoit recevoir ceulx qui font contre fon ordre, il fenfuivroyt quen chevalerie ordonnance & defordonnance fuffent une mefme chofe. Et quant chevalerie eft pour ordonnance de valeur, pour ce doit eftre examiné tout efcuyer avant quil foit fait chevalier.

En quelle maniere lefcuyer doit recevoir lordre de chevalerie. v. chapitre.

Au commencement que lefcuyer doit entrer en lordre de chevalerie il convient quil fe confeffe des deffaulx quil a fait contre dieu. Et doit recevoir chevalerie en intention que en icelle honnoure & ferve noftre feigneur glorieux. Et fil eft net de peché il doit recevoir fon faulvement. A faire chevalier affiert aucunes des grans feftes de lannée, fi comme Noel, Pafques, Penthecouftes & telz iours folemnelz. Pour ce que pour lhonneur de la fefte faffemblent ce iour maintz hommes en celuy lieu ou lefcuyer doit eftre adoubé a chevalier. Et doit on prier dieu quil doint a lefcuyer grace & benediction par quoy il foit a lordre de chevalerie loyal. Lefcuyer doit ieufner la vigille de telle fefte en lhonneur du fainct de quoy on fait la fefte celuy iour ou il doit eftre receu en lordre de chevalerie & doit aler a lefglife prier dieu. Et doit la nuit veillier & eftre en prieres devant le iour ou quil doit eftre adoubé a chevalier. Et doit oyr la parolle de

dieu & touchans le fait de chevalerie. Et se il escoute lors les iangleurs & les musars qui parlent de puterie & de peché, au commencement quil entre en lordre de chevalerie il commence a deshonnourer & a mesprifer lordre de chevalerie.

Lendemain de la feste ou il a esté adoubé convient chanter une messe solemnellement. Et doit lescuyer venir devant lautel & se doit offrir au prestre qui tient le lieu de nostreseigneur & lordre de nostreseigneur. Et a lhonneur de dieu convient quil se oblige & soubmette a honnorer chevalerie de tout son povoir.

En iceluy iour convient faire sermon ouquel soyent racontez les xiiii. articles esquelz est fondée la saincte foy catholique, les x. commandemens & les vii. sacramens de saincte eglise & les autres choses qui appartiennent a la foy, & doit lescuyer scavoir ces choses en celle maniere quil saiche accorder loffice de chevalerie aux choses qui appartiennent a la foy. Les xiiii. articles sont telz. Croire ung dieu est le premier article, & croire le pere & le filz & le sainct esperit sont iii. articles. Et convient que lhomme croye que le pere & le filz & sainct esprit soyent ung dieu eternellement sans fin & sans commencement. Croire que dieu soit createur de toutes choses est le quint article. Et le vi. est croire que dieu soit racheteur, cest a dire quil a racheté le lignaige humain des peines denfer ausquelles il estoit iugié pour le peché dadam & de eve nostre premier pere & mere. Le vii. article est croire que dieu donne gloire a ceulx qui sont en paradis. Ces vii. articles appartiennent a la deité, & les autres sept appartiennent a lhumanité que le filz de dieu prist en nostre dame saincte marie. Le premier de ces vii. articles est croire que iesuchrist fut conceu du sainct espirit quant sainct gabriel larchange salua nostre dame. Le second est croire que iesuchrist soit né. Le tiers est croire quil ait esté crucifié

& mort pour nous ſaulver. Le quart eſt croire que ſon ame deſvalla en enfer pour delyvrer ſes amys. Ceſt aſſavoir adam, abraham & les autres prophetes qui creoient ſon ſainct advenement. Le quint eſt croire quil ſoit reſuſcité de mort a vie. Le ſexte eſt croire quil monta au ciel le iour de laſcenſion. Le vii. eſt croire que ieſuchriſt viendra au iour du iugement quant tous ſeront reſuſcitez & iugera les bons & les maulvais & donnera a chaſcun peine & gloire ſelon ce quil aura deſſervy en ce monde tranſible. Croire convient a tout bon creſtien en ces xiiii. articles qui ſont vrayz teſmoings de dieu & de ſes œuvres, car ſans ces articles nul homme ne ſe peult ſaulver. Les commandemens que dieu donna a moyſe ſur le mont de ſinay ſont x. Le premier eſt que tu adoreras & aymeras & ſerviras tant ſeulement ung ſeul dieu. Ne ſoies pariure. Sainctifie le ſamedy, ceſt a dire le dimenche. Honnoure ton pere & ta mere. Ne fais homicide ne murtre. Ne fais fornication ne larrecin. Ne porte faulx teſmoignaige. Ne convoite pas la femme de ton prouchain. Nayes pas envie des biens de ton prochain.

A tout chevalier convient ſcavoir ces x. commandemens pour ce que ſon ordre ne ſoit deſobedient aux commandemens que dieu a donné. Les ſacremens de ſaincte egliſe ſont vii. ceſt aſſavoir, bapteſme, confirmation, le ſacrement de lautel, ordre & mariage, penitence & unction. Par ces ſept ſacremens nous nous avons tous a ſaulver, & chevalerie eſt obligée par ſerment a honnorer & a complir ces vii. ſacremens. Et pour ce appartient a tout chevalier quil ſaiche bien ſon office & les choſes auſquelles il eſt obligé deſpuis quil receut lordre de chevalerie. De toutes ces choſes devant dictes & des autres qui appartiennent a chevalerie doit faire mention le preſcheur qui preſche en la preſence de leſcuyer, & moult devotement doit leſcuyer

prier dieu quil luy doint grace & benediction par quoy il soit son loyal serviteur tous les iours de sa vie deslors en avant. Quant le prescheur a dit tout ce quil appartient a son office, alors convient il que le prince ou le baron qui veult adouber lescuyer a chevalier ait en soymesme vertu & ordre de chevalerie, si comme il appartient a lescuyer qui requiert lordre de chevalerie & la vertu. Et se le chevalier qui fait chevaliers nest ordonné vertueux, comment peult il donner ce quil na pas. Tel chevalier est de pire condition que ne sont les plantes. Car les plantes ont povoir de donner leur nature les unes aux autres, & des bestes & des oyseaulx est ainsi ou semblables, mais ce ne peult faire le chevalier. Tel chevalier faulx & maulvais qui desordonnement veult multiplier son ordre, fait tort & vilanie a chevalerie, car il veult faire ce qui nest point convenable chose a faire & ce par quoy il devroyt estre deffait & vituperé. Doncque par le deffault de tel chevalier advient aucunesfois que lescuyer qui de luy recoit chevalerie nest pas tant aydé ne maintenu de la grace de nostre seigneur ne de la vertu de chevalerie comme il fust sil fust dung bon & loyal chevalier. Et pour ce tel escuyer est fol & tous autres semblablement qui de tel chevalier recoivent chevalerie. Lescuyer se doit agenoiller devant lautel & lever a dieu ses yeulx corporelz & spirituelz & ses mains au ciel. Et le chevalier luy doit ceindre lespée en signifiance de chasteté & de iustice. Et en signifiance de charité le chevalier doit baiser lescuyer & luy doit donner une paulmée affin quil soit souvenant de ce quil promet & de la grant charge a quoy il est obligé & du grant honneur quil recoit & prent par lordre de chevalerie. En apres quant le chevalier espirituel, cest le prestre, & le chevalier terrien ont fait ce quil appartient a leur office quant a faire che-

valier nouveau, le nouveau chevalier doit chevaucher parmy la ville & se doit monstrer aux gens, affin que tous saichent quil est chevalier nouvellement fait & ordonné chevalier, & quil est obligé a deffendre & maintenir le hault honneur de chevalerie. Car de tant aura il en soy plus grant reffrenement de mal faire : car par la vergongne quil aura des gens qui sceuent sa chevalerie, il se retirera souvent de mesprendre contre lordre de chevalerie. A celuy iour convient faire grant feste, donner beaulx dons & grans & faire grans mengiers, iouster & bouhourder, & les autres choses qui appartiennent a feste de chevalerie.

Et le seigneur qui fait nouveau chevalier doit donner au chevalier nouveau & aux autres chevaliers. Et aussi doit le chevalier nouveau donner aux autres celuy iour. Car qui tant grant don recoit comme est lordre de chevalerie, son ordre desment sil ne donne selon ce quil doit donner. Toutes ces choses & maintes autres lesquelles ie ne vueil point or endroit raconter pour cause de briefveté appartiennent a donner chevalerie.

De la signifiance des armes au chevalier. vi. chapitre.

Tout ce que le prestre vest quant il chante la messe a aucune signifiance qui se concorde a son office. Et office de prestre & office de chevalier ont grant concordance. Pour ce ordre de chevalerie requiert que tout ce que a besoing le chevalier quant a user de son office ait aucune signifiance par laquelle soit signifiée la noblesse de chevalerie & de son ordre. A chevalier est donné espée qui est faicte en semblance de croix, a signifier que ainsi

que noſtre ſeigneur dieu ieſuchriſt vainquiſt en la croix la mort de lhumain lignaige a laquelle il eſtoit iugé par le peché de noſtre premier pere adam, tout ainſi doit le chevalier vaincre & deſtruire les ennemys de la croix par leſpée. Car chevalerie eſt pour maintenir iuſtice. Et pour ce eſt faicte leſpée taillant de deux pars, & a ſignifier que le chevalier doit avec leſpée maintenir chevalerie & iuſtice. A chevalier eſt donné lance pour ſignifier verité, car verité eſt choſe droite tout ainſi comme une lance. Et verité doit aler pardevant faulſeté, & le fer de la lance ſignifie la force que verité a pardeſſus faulſeté. Et le panoncel ſignifie que verité ſe demonſtre a tous & na point paour de faulſeté ne de tromperie. Et verité eſt ſouſtenement deſperance & auſſi eſt des autres choſes qui ſont ſignifiées par la lance du chevalier. Chapeau de fer eſt donné a chevalier a ſignifier vergoigne, car chevalier ſans vergoigne ne peult eſtre obeiſſant a lordre de chevalerie. Et tout ainſi comme vergoigne fait lhomme eſtre honteux & fait baiſſer les yeulx contre la terre, ainſi chapeau de fer deffend lhomme de regarder en hault & le fait regarder a terre, ce eſt moyen entre les choſes baſſes & les haultes. Et ainſi comme chapeau de fer deffend le chief qui eſt le plus hault & le plus principal membre qui ſoit au corps de lhomme, auſſi vergoigne deffend chevalier qui a le plus noble & le plus hault office quï ſoit apres loffice de clerc, quil ne ſencline a vilains faiz & horribles & que la nobleſſe de ſon couraige ne ſabandonne a barat & a maulvaiſtié ne a aucun maulvais enſeignement. Haubert ſignifie chaſteau & fortereſſe contre vices & deffaulx : car tout ainſi comme chaſteau & fortereſſe ſont enclos tout entour affin que lhomme ny puiſſe entrer, auſſi haubert eſt clos & fermé de toutes pars affin quil doint ſignifiance au noble couraige

du chevalier quen luy ne puisse entrer trayson, orgueil ne deloyaulté ne nul autre vice. Chausses de fer sont données au chevalier pour garder & tenir seurement ses piedz & ses iambes de peril, a signifier que le chevalier avec fer cest assavoir avec lespée, lance & masse & avec les autres garnemens de fer que appartiennent a chevalier, doit tenir seurs les chemins. Esperons sont donnez au chevalier, a signifier diligence & legierté, pour ce que avec ces deux choses puisse tout chevalier maintenir son ordre & le hault honneur qui luy affiert. Car ainsi comme avec les esperons le chevalier point son cheval pour ce affin quil se haste de courir, aussi diligence fait haster les choses que lhomme a affaire, & fait procurer le harnois & les despens qui ont besoing a lhonneur de chevalerie affin que lhomme ne soit sourprins soudainement. Gorgiere est donnée au chevalier a signifier obedience, car tout chevalier qui nest obeissant a son seigneur ne a lordre de chevalerie deshonnoure son seigneur & va hors de son ordre. Et tout ainsi comme la gorgiere environne le col du chevalier pour ce quil soit gardé & deffendu de playes & de coups, ainsi fait obedience chevalier estre dedans le commandement de son souverain & dedans lordre de chevalerie, pour ce que trahyson, orgueil & desloyaulté ou autre vice ne corrumpe le serment que chevalier a fait a son seigneur & a chevalerie. Masse est donnée au chevalier a signifier force de couraige, car ainsi comme masse est contre toutes armes & fiert & frappe de toutes pars, aussi force de couraige deffend le chevalier de tous vices & enforce les vertus & les bonnes coustumes par lesquelles chevaliers maintiennent lordre de chevalerie en son hault honneur qui luy est deu & qui luy appartient. Misericorde ou cousteau a croix est donné au chevalier affin que se ses autres armures luy deffaillent, quil ait recors a la misericorde.

Ou ſil eſt tant pres de ſon ennemy quil le puiſſe grever ou ferir de la lance ou de leſpee, quil ſe ioigne a luy & le adevance & le ſourmonte ſil peut par la force de ſa miſericorde. Et pour ce ceſte armure qui eſt nommee miſericorde demonſtre au chevalier & ſignifie quil ne ſe doit point fier du tout en tout en ſes armes ne en ſa force. Ains ſe doit tant fier en dieu & ioindre a luy par tresbonnes œuvres & par vraye eſperance quil doit en luy avoir, que a laide de dieu il vaincque ſes ennemys & ceulx qui ſont contraires a lordre de chevalerie. Eſcu eſt donné au chevalier a ſignifier office de chevalier, car ainſi comme le chevalier met ſon eſcu entre ſoy & ſon ennemy, auſſi chevalier eſt moyen entre le prince & le peuple. Et ainſi comme le coup chiet avant ſur leſcu que tient devant luy le chevalier, auſſi ſe doit le chevalier appareiller & preſenter ſon corps devant ſon ſeigneur, quant il eſt en peril deſtre navré ou pris. Gantelez ſont donnez au chevalier affin quil mette ſes mains dedans pour eſtre plus ſeur a recevoir les coups, ſe ainſi eſtoit que ſes autres armures maniables luy fuſſent faillies. Et ainſi comme a tout les gantelez le chevalier maine plus ſeurement la lance ou leſpee, & tout ainſi comme en la fiance des gantelez il lieve la main en hault, auſſi la doit il lever en merciant dieu de la victoire quil a eue. Par les gantelez auſſi eſt ſignifié quil ne doit la main lever en faiſant faulx ſerment ne en faiſant maulvais atouchemens ne deshonneſtes de ſes mains. La ſelle en quoy le chevalier ſe ſiet quant il chevauche ſignifie ſeurté de couraige & la charge & le grant faiz de chevalerie. Car ainſi comme par la ſelle le chevalier eſt ſur ſon cheval, auſſi ſeurté de couraige fait le chevalier eſtre ou front de la bataille, par laquelle ſeurté luy aide aventure amye de chevalerie. Et par ſeurté ſont meſpriſez maintz couhars vanteurs & maintes

ſemblances vaines que font hommes couhars pour ſembler hardiz & fors de couraige. Et par luy ſont reffrenez maintz hommes en telle maniere quilz noſent paſſer avant en celuy lieu ou noble couraige & fort fait paſſer & eſtre ſeur le corps du vaillant chevalier & hardy. Et par la ſelle auſſi eſt ſignifié la charge du chevalier. Car la ſelle ſi comme nous avons dit tient le chevalier ſeur ſur ſon cheval ſi quil ne puiſſe cheoir ne ſoy mouvoir legierement ſil ne veult. Et pour ce ſignifie la ſelle que tant eſt grande la charge de chevalerie que chevalier ne ſe doit point eſmouvoir pour choſes legieres. Et ſil le convient eſmouvoir, il doit avoir grant couraige noble & hardy contre ſon ennemy pour exaulcer lordre de chevalerie.

Au chevalier eſt donné cheval & meſmement deſtrier, a ſignifier nobleſſe de couraige, & affin quil ſoit mieulx monté & plus hault que autre homme & quil ſoit veu de plus loing. Ceſt ſignifiance quil ſoit plus preſt & appareillé a faire tout ce que faire convient a lordre de chevalerie que autre homme. Au cheval eſt donné frain, & es mains du chevalier ſont donnees les reſnes du frain, affin que le chevalier puiſſe reffrener & retenir ſon cheval a ſa voulenté. Cecy ſignifie que le chevalier doit reffrener ſa bouche & detenir quelle ne parle laides parolles faulſes ne menſongieres. Et auſſi a ſignifier quil doit reffrener ſes mains, ceſt quil ne donne point tant quil en ſoit apres ſouffreteux & quil luy conviengne demander. Et ne doit point eſtre tant hardy quen ſa hardieſſe nait ſens & diſcretion. Et par les raiſnes eſt ſignifié au chevalier quil ſe doit laiſſer mener partout la ou lordre de chevalerie le veult mener ou envoye. Et quant il ſera neceſſité & temps de faire largeſſe, ſes mains donnent & deſpendent ſelon ce qua ſon honneur appartient. Et ſoit hardy & ne doute rien ſes ennemys, car doubtance aſſoi-

bliſt force de couraige. Et ſe le contraire de toutes ces choſes fait le chevalier, ſon cheval enſuit mieulx la regle de chevalerie quil ne fait. Au cheval eſt donné teſtiere, a ſignifier que le chevalier ne doit rien faire darmes ſans raiſon, car ainſi comme la teſte du cheval va devant le chevalier, auſſi doit aler raiſon devant tout ce que le chevalier fait, car toute œuvre ſans raiſon a tant de vices en ſoy quelle ne doit point eſtre devant chevalier. Et tout ainſi comme la teſtiere garde & deffend la teſte du cheval, auſſi raiſon garde & deffend le chevalier de blaſme & de vergoigne. Garnemens de cheval ſont pour garder & deffendre le cheval, & ſignifient que le chevalier doit garder ſes biens & ſes richeſſes affin quilz luy puiſſent ſouffire pour maintenir loffice de chevalerie, car ainſi comme le cheval par ſes garnemens eſt deffendu de coupz & de playes & ſans les garnemens il ſeroit en peril de mort, auſſi le chevalier ſans ſes biens temporelz ne pourroit maintenir honneur de chevalerie & ne pourroit eſtre deffendu de maulvais penſemens, car pouvreté fait penſer a lhomme baratz, faulſetez & trayſon. Et a ce propos dit leſcripture : Propter inopiam multi deliquerunt. Pourpoint donné au chevalier eſt ſignifiance des grans travaulx quil convient ſouffrir a chevalier pour honnorer chevalerie. Car ainſi comme le pourpoint eſt par deſſus les autres garnemens de fer, & eſt a la pluye & au vent & recoit avant les coups que le haubert ne les autres armures, auſſi eſt eſleu le chevalier a ſouſtenir plus grant travail que autre homme. Et tous les hommes qui ſont deſſoubz la nobleſſe de luy & en ſa garde doivent recourir a luy quant beſoing leur eſt, & le chevalier les doit tout deffendre ſelon ſon povoir, & avant doivent les chevaliers eſtre prins ou navrez ou mors que les hommes qui ſont en leur garde. Doncque comme il ſoit

ainſi, treſgrande eſt la charge de chevalerie. Et pour tant ſont les princes & les barons en tant grans travaulx pour garder leur terre & leur peuple. Seignal eſt donné au chevalier en ſon eſcu & en ſon pourpoint affin quil ſoit congneu en la bataille & quil ſoit loué ſil eſt hardy & ſil fait beaulx faitz & donne grans coups en la bataille. Et ſil eſt couhart ou failly de cueur & recreant (1), ceſt a dire hors dallaine, ſeignal luy eſt donné pour ce quil ſoit blaſmé, fuſté (2), vituperé & repris. Et auſſi eſt donné ſeignal au chevalier pour ce quil ſoit congneu ſil eſt amy ou ennemy de chevalerie. Pour ce que cheſcun chevalier doit honnorer ſon ſeignal affin quil ſe garde de blaſme, lequel blaſme gecte chevalier & deboute hors de lordre de chevalerie, luy eſt ledit ſeignal donné.

Banniere eſt donnee a roy & a prince & a baron & a chevalier banneret qui a par deſſoubz ſoy pluſieurs chevaliers, a ſignifier que chevalier doit maintenir lhonneur de ſon ſeigneur & de la terre. Car chevalier eſt aymé, loué, priſé & honnoré de la gent, en lhonneur du royaulme & de ſon ſeigneur. Et ſilz ſont ou deshonneur de la terre ou ilz ſont & de leurs ſeigneurs, tels chevaliers ſont plus blaſmés & ahontez que autres hommes : car ainſi comme pour honneur doivent eſtre plus louez, pour ce quen eulx doit eſtre lhonneur de prince & de ſeigneur, auſſi en leur deshonneur doivent eſtre plus blaſmez. Et pour ce, pour laſcheté, faulſeté ou trayſon ſont plus desheritez roys & princes que nulz autres hommes.

(1) Celui qui a été mis hors de combat, qui s'avoue vaincu. C'étoit un déſhonneur pour un chevalier d'être appelé *récréant*.

(2) Battu de verges, fuſtigé.

Des couſtumes qui appartiennent au chevalier. vii chapitre.

Se nobleſſe de couraige a eſleu chevalier par deſſus les hommes qui ſont deſſoubz luy en ſervitude, doncque nobleſſe de couſtume & bons nourriſſemens appartiennent a chevalier, car nobleſſe de couraige ne pourroit monter ens (1) ou hault honneur de chevalerie, ſans election de vertus & bonnes couſtumes. Doncque comme ce ſoit ainſi, il convient a force, quil appartiengne a chevalier bonnes couſtumes & bons enſeignemens. Tout chevalier doit ſcavoir les ſept vertus qui ſont racines & commencement de toutes bonnes couſtumes & bons enſeignemens, & ſont voye & ſentier de la celeſtiale gloire pardurable. Deſquelles ſept vertus les trois ſont theologales & les iiii. ſont cardinales. Les theologales ſont foy, eſperance & charité. Les cardinales ſont iuſtice, prudence, force, attrempance. Chevalier ſans foy ne peut avoir bonnes couſtumes, car par foy voit lhomme eſpirituellement dieu & ſes œuvres & croit les inviſibles choſes. Et par foy a lhomme eſperance, charité & loyaulté, & eſt lhomme ſerviteur de verité. Et par deffault de foy, meſcroit lhomme dieu & ſes œuvres & les choſes veritables qui ſont inviſibles, leſquelles lhomme ſans foy ne peult ſcavoir ne entendre. Chevaliers bien acouſtumez par la foy quilz ont en eulx, vont en la terre doultre mer en pelerinaige, & illec eſpreuvent leur force & leurs chevaleries contre les ennemys de la croix, & ſont martyrs ſilz y meurent, car ilz ſe combatent pour exaulcer la

(1) Dedans, intérieurement. Ints, ens, du latin *intus*.

ſaincte foy catholicque. Et auſſi par foy ſont clercz deffenduz par les chevaliers, des maulvais hommes qui par deffault de foy les meſpriſent, robent & desheritent tant comme ils peuvent. Eſperance eſt vertu qui moult forment appartient a loffice de chevalier. Car par eſperance ſe remembre le chevalier de dieu a ſes beſoings, & par eſperance quil a en dieu a avoir victoire de la bataille, par raiſon de leſperance & de la fiance quil a plus grant en dieu quen ſon corps ne en ſes armes, vient il au deſſus de ſes ennemys. Par eſperance efforcer le couraige du chevalier eſt vaincre laſcheté & couhardie. Eſperance fait ſouſtenir travaulx & fait aventurer les chevaliers es perilz en quoy ilz ſe mettent ſouvent. Et auſſi leur fait eſperance ſouſtenir faim & ſoif, es chaſteaulx, es citez, es forteresſes ou ilz ſont aſſegiez & deffendent eulx & le chaſteau vaillamment tant comme ilz peuvent, car ſeſperance ne fuſt, chevalier ne peuſt uſer de ſon office. Et auſſi eſperance eſt principal inſtrument a uſer a office de chevalerie, ainſi comme la main dung charpentier eſt principal inſtrument de charpenterie. Chevalier ſans charité ne peut eſtre ſans cruaulté & maulvaiſe voulenté, car cruaulté & maulvaiſe voulenté ne ſe concordent point a loffice de chevalerie. Pour ce convient il que charité appartiengne a chevalier, car ſe le chevalier navoit charité a dieu & a ſon prouchain, comment ne en quelle choſe aymeroit il dieu. Et ſil navoit pitié des pouvres hommes non puiſſans & meſaiſez, ceſt aſſavoir des hommes prins & vaincus qui demandent mercy comme non puiſſans deſchapper, & meſaiſez de la finance pour leur delivrance. Et ſen chevalier neſtoit charité comment pourroit il eſtre en lordre de chevalerie. Charité eſt vertu dautre vertu & depart ung vice de lautre vice, car charité eſt amour, de laquelle peut avoir tout chevalier &

tout homme, tant comme meſtier luy eſt a maintenir ſon office. Et charité fait eſtre legier le grant faiz de chevalerie, car tout ainſi comme cheval ſans piedz ne pourroit porter le chevalier, auſſi nul chevalier ne peult ſans charité ſouſtenir le grant faiz & charge que ſouſtient le noble couraige du chevalier par charité pour honnorer & exaulcer chevalerie.

Se lhomme ſans corps fuſt homme, adoncques fuſſe homme choſe non viſible. Et ſil fuſſe inviſible il ne fuſſe point homme ne ce quil eſt, tout ainſi, ſe le chevalier ſans iuſtice fut chevalier, il conveniſt par force que iuſtice ne fuſt point ce quelle eſt, ou que chevalerie fuſt une choſe diverſe de celle chevalerie qui eſt orendroit. Et comme chevalier ait commencement de iuſtice & que chevalier iniurieux ſe cuide eſtre en lordre de chevalerie, ce nappartient pas, car chevalerie & iuſtice ſe concordent ſi forment, que ſans iuſtice ne peut eſtre chevalerie. Chevalier iniurieux & ennemy de iuſtice ſe deffait doncque & ſe gecte hors de chevalerie & de ſa noble ordre & la renoye & meſpriſe. Prudence eſt par laquelle lhomme a congnoiſſance de bien & de mal & par laquelle lhomme a grace a eſtre amy du bien & ennemy du mal, car prudence eſt ſcience par laquelle lhomme a congnoiſſance des choſes qui ſont a venir, par les choſes preſentes. Et prudence eſt, quant par aucunes cauteles & maiſtries ſcet lhomme eſchever (1) les dommaiges corporelz & eſpirituelz. Et comme les chevaliers ſoyent pour enchaſſer & deſtruire mal, car nulles gens ne mettent leurs corps en tant de perilz comme les chevaliers ſont, quelle choſe doncques eſt plus neceſſaire a chevalier que prudence. Acouſtumance de cheva-

(1) Eviter, eſquiver.

lier de armer & combatre ne se concordent point tant a office de chevalier, comme usement de raison & dentendement & de ordonnee voulenté, car plusieurs batailles sont vaincues maintesfoys, plus par maistrie & par sens que par multitude de gens, ne de chevaulx ne de bonnes armures.

Et a ce propos dit le vaillant chevalier iudas machabee a ses gens quant il vit ses ennemys qui estoyent en nombre six fois plus que les siens & venoyent abevrer pour le combatre. O mes freres dist il, ne vueillez pas doubter que dieu ne nous ayde en ceste heure, car ie vous dy bien que victoire nest point en grant multitude, aincoys y est grant confusion. Et par le sens dicelluy machabee fut la bataille de ses ennemys vaincue & eut glorieuse victoire. Doncque comme il soit ainsi, se toy chevalier veulx acoustumer ton filz a loffice de chevalier pour maintenir chevalerie & son noble ordre, fay luy premierement acoustumer a user de raison & dentendement, & fay tout ton povoir quil soit amy de bien & ennemy de mal : car par tel usaige, prudence & chevalerie se assemblent a honnorer lordre de chevalerie. Force est vertu qui maine en noble couraige contre les pechez mortelz, qui sont voye par quoy lhomme va en enfer, soustenir griefs tourmens sans fin. Lesquelz pechez sont iceulx : gloutonnie, luxure, accide(1), orgueil, avarice, envie & ire. Donc le chevalier qui ensuict telles voyes ne va pas en lostel ou noblesse de cueur fait son estaige & son habitation. Gloutonnie engendre foiblesse de corps par oultraige de boire & de mengier, & en boire, gloutonnie charge tout le corps de viandes & engendre paresse, lascheté de cueur & de corps qui griefvent lame. Donc

(1) Paresse, abattement qui conduit au découragement & au désespoir. (Du Cange, Gloss.) *Acedia.*

comme tous ces vices ſoyent contraires a chevalerie, pour ce ſe combat le fort couraige du noble chevalier, avec layde dabſtinence, prudence, & attrempance quil a contre gloutonnie. Luxure & chaſteté ſe combatent lune contre lautre, & les armes avec leſquelles luxure guerroye chaſteté, ſont ieuneſſe, beauté, fort boire & fort menger, coinctes(1) veſtures & polies, faulſeté, trayſon, iniure, & meſpriſement de dieu & de ſa gloire, & peu doubter les peines denfer & les autres choſes ſemblables a ceſtes.

Chaſteté ou forteſſe guerroye & ſurmonte luxure par remembrer dieu & ſes commandemens & par bien entendre les biens & la gloire que dieu donne a ceulx qui laiment, ſervent & honnourent, & le mal & la peine qui eſt appareillee a ceulx qui le meſpriſent & meſcroyent, & par bien aymer dieu pour ce quil eſt digne deſtre aymé, ſervi & honnoré. Et par ce chaſteté ou forteſſe guerroye & vainc luxure avec nobleſſe de couraige qui ne ſe veult ſoubmettre a maulvais ne a ors (2) penſemens & ne veult point eſtre abaiſſee ne avallee de ſon hault honneur. Et comme le chevalier ſoit nommé chevalier, pour ce quil doit combatre & guerroier vices & les doit vaincre & ſurmonter par force de couraige, ſil neſt tel quil ſoit ſans force & nait point cueur de chevalier, il na point les armes dont il ſe doit combatre.

Avarice eſt ung vice qui fait deſcendre & abaiſſer noble couraige & eſtre ſoubmis a viles choſes, dont par deffault de force & de bon couraige, leſquelx ne ſe deffendent point contre avarice, eſt ſoubmis & vaincu le couraige du chevalier qui deuſt eſtre noble & fort. Et par ce ſont les chevaliers convoiteux & avaricieux. Et par leur convoitiſe ilz

(1) *Coint*, élégant, ſoigné; de *Comptus*. (2) Impurs, déshonnêtes.

font moult de tors & de maulvaiſtiés & ſe font ſerfz, ſubiectz & chetifz des biens que dieu leur avoit abandonnez & ſoubmis.

Forteſſe a telle couſtume que iamais ne ayde a ſon ennemy, ne ia ne aydera a lhomme, ſil ne luy demande ſecours & ayde. Car tant eſt haulte choſe & noble forteſſe de couraige en ſoy meſme, & tant grant honneur luy eſt digne, que aux beſoingz, travaulx & perilz doit eſtre appellee & luy doit eſtre demandee ayde. Donc quant le chevalier eſt par avarice tempté a encliner ſon couraige a avarice, que eſt mere de maulvaiſtié & de deſloyaulté & de trayſon, adoncque il ſe doit recourre a forteſſe en laquelle il ne trouvera laſcheté ne couhardie, non puiſſance ne deffault dayde ou de ſecours, car avec forteſſe, noble cueur peut eſtre fort & peut vaincre tous vices.

Doncque toy chevalier avaricieux, pourquoy nas tu fort couraige & noble ſi comme le noble couraige du puiſſant roy Alexandre, qui en deſpriſant avarice & convoitiſe, avoit touſiours les mains tendues pour donner a ſes chevaliers, tant que par la renommée de ſa largeſſe ceulx qui eſtoyent ſoudoyerz pour le roy convoiteux qui le guerroioyt, ſe tournerent & vindrent devers luy & deſtruirent confuſiblement ſon ennemy convoiteux qui par devant eſtoit leur maiſtre. Et pour tant tu devrois a ce penſer, affin que tu ne ſoies ſoubmis a vilaines œuvres & a viles penſees par avarice, laquelle ne ſe concorde point ne nappartient point a chevalerie. Car ſelle luy appartenoit, qui doubteroit doncques que luſurier ne fuſt chevalerie.

Accide eſt ung vice par lequel lhomme eſt aymeur de mal & hayneux du bien. Et par ce vice peut on mieulx congnoiſtre & veoir en lhomme ſigne de dampnation que par autre vice. Et par le contraire de accide peut on mieulx

congnoiſtre en lhomme ſigne de ſalvation que par autre vertu. Et pour ce, qui veult vaincre & ſurmonter accide, a force il convient quen ſon cueur ait forteſſe par laquelle il vainque la nature du corps qui par le peché de adam eſt encliné & appareillé a mal faire. Lhomme qui a accide ceſt a dire pareſſe, il a dueil & courroux, toutesfois quil ſcet que autre homme fait bien. Et quant lhomme fait dommaige, celuy qui a accide eſt triſte & doulant de ce quil ne le fait plus grant. Et pour ce tel homme a dueil & travail du bien & du mal des autres hommes : car ire & deſplaiſance donnent paſſion au corps & a lame. Pour ce toy chevalier qui veulx vaincre & ſurmonter celuy vice, tu dois prier force quelle vueille enforcer ſon couraige contre accide, en ſouvenant que ſe dieu fait bien a aucun homme, pource ne ſenſuit il pas a celuy tout quant quil a, ne ce quil luy pourroit donner, ne en ce donnant, ne te oſte il rien du tien. Et de ce nous donna noſtre ſaulveur ieſuchriſt exemple, en levangile de ceulx qui alerent labourer en la vigne, quant il repriſt ceulx qui avoyent œuvré depuis le matin iuſques aux veſpres de ce quilz murmuroyent pour ce que le ſire de la vigne donnoit tel ſalarie & loyer a ceulx qui eſtoyent venus a heure de veſpres, comme a ceulx qui avoient labouré tout le iour. Et leur diſt quil ne faiſoit nul tort & que du ſien povoit faire a ſa voulenté. Orgueil eſt ung vice de inequalité, ou deſtre inegal a autre & non pareil, car lhomme orgueilleux avoir ne veult pareil ne egal, mais ayme mieulx eſtre ſeul. Et pour ce humilité & forteſſe ſont deux vertus qui ayment egalité, & en ce ſont contre orgueil. Se toy chevalier orgueilleux veulx vaincre ton orgueil, aſſemble en ton couraige humilité & forteſſe, car humilité ſans forteſſe na point de force & ne peut tenir contre orgueil. Et orgueil ne peut eſtre vaincu ſinon par

force. Quant tu feras armé & feras monté deffus ton grant cheval, tu feras paraventure orgueilleux, mais fe force dhumilité te faifoit fouvenir la raifon & lintention pour quoy tu es chevalier, ia ne te orgueillerois. Et fe tu es orgueilleux tu nauras point force en ton couraige, par quoy tu en puiffe gecter & mettre hors orgueilleufes penfées. Mais fe tu es abatu de ton cheval en bataille & es pris & vaincu, tu ne feras point tant orgueilleux comme tu eftois devant, car force de corps aura vaincu & furmonté lorgueil de ton couraige : doncques fe force de corps peut vaincre & furmonter lorgueil de chevalier, ia foit ce que nobleffe de couraige ne foit point chofe corporelle, force & humilité qui font chofes efpirituelles doivent moult mieulx gecter orgueil de noble couraige, qui font efpirituelles nobleffes. Envie eft ung vice defaggreable a iuftice & a charité & a largeffe qui appartiennent a lordre de chevalerie, donc quant aucun chevalier a lafche cueur & couraige failly & ne peut fouftenir ne fuivre lordre de chevalerie par deffault de forteffe qui neft point en fon couraige, & na point en foy les vertus de iuftice, de charité & de largeffe, tel fait force, violence, deshonneur & iniure a lordre de chevalerie. Et par ce eft maint chevalier ennemy dautruy bien, & envieux, & eft pareffeux dacquerir les biens deffus diz par force darmes, & eft plain de mal couraige, enclin & preft a tollir a autruy les chofes que ne font pas fiennes & dont il ne fut oncque en poffeffion. Et par icelle envie luy convient penfer quil puiffe faire barat & faulfeté pour acquerir richeffe dont a la fois eft deshonnoré contre lordre de chevalerie. Ire eft troublement en couraige de remembrement & de voulenté, & par ceft troublement, le remembrement fe convertit en oubliance, & lentendement en ignorance, & la voulenté en nonchaillance ou haynance. Et comme remem-

brer, entendre & vouloir ſouvent ſoyent enluminement par lequel chevalier peut ſuivre la voie & la regle de lordre de chevalerie, qui vouldra donc gecter de ſon couraige ce qui eſt troublement de ſens & deſperit, recourrir lui convient a force de couraige, a charité & a attrempance & a patience qui ont domination ſur le reffrenement de ire, & ſont repos & allegeance des travaulx & des paſſions que ire donne. De tant comme ire eſt plus grant, de tant convient il que la force de couraige qui la veult ſurmonter, ſe ioigne avec foy, benivolence, abſtinence, charité, patience & humilité & ainſi ſera ire ſurmontee, & apetiſſee la maulvaiſe voulenté, lire & limpatience & les autres vices. Et quant les vices ſont moindres & les vertus plus grans, comme ſont iuſtice & ſageſſe, par la grandeur de iuſtice & de ſaigeſſe eſt plus grant lordre de chevalerie.

Nous avons eu cy devant la maniere & faſſon ſelon laquelle force eſt en couraige de chevalier contre les ſept pechés mortelz. Si dirons apres, de la vertu dattrempance. Attrempance eſt une vertu qui demeure au milieu de deux vices, dont lung eſt peché par grant quantité, & lautre eſt peché par trop petite quantité. Et pour ce entre trop & peu convient eſtre attrempance en tant ameſuree quantité, quelle ſoit vertu. Car ſelle neſtoit vertu, entre trop grant & trop petit nauroit point de moyen, & ce ne peut eſtre. Chevalier acouſtumé de bonnes couſtumes & bien enſeigné doit eſtre attrempé en hardieſſe, en menger & en boire, en parler, & en habillemens, en deſpens & autres choſes ſemblables a ceſtes. Sans attrempance, nul chevalier ne pourroit maintenir lordre de chevalerie & ne la pourroit faire eſtre ou lieu ou demeure vertu. Couſtume & uſaige de chevalier doit eſtre de ouyr meſſe & ſermon & adorer & prier dieu & le aymer & doubter ſur toutes choſes, car par telle acouſ-

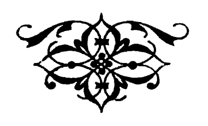
tumance doivent doncques estre honnorez par les roys & par les grans barons : car ainsi comme par les chevaliers sont les haulx barons honnorez par dessus le menu peuple, aussy les roys & les haulx barons de terre doyvent tenir les chevaliers par dessus les autres gens. Chevalerie & franchise se concordent, & a la franchise & a la seigneurie du roy & du prince se concordent les chevaliers. Car le chevalier convient estre franc pource que le roy soit seigneur. Et pour ce convient que lhonneur du roy ou du prince & de tout hault baron de terre soit concordant a lhonneur de chevalier, en telle maniere que le roy ou le prince soit seigneur & le chevalier soit honnouré. A lhonneur de chevalier appartient quil soit aymé par sa bonté & quil soit doubté par sa force, & quil soit loué par ses faitz & par sa prouesse, & quil soit deprié par sa privaulté, & pour ce quil est conseiller du roy ou du prince ou dautre hault baron. Doncque mespriser chevalier pour ce quil est de celle mesme nature de quoy tout homme est, est mesprisement des choses devant dictes pour quoy chevalier doibt estre honnoré. Tout noble baron & hault seigneur qui honnoure chevalier & a sa court & a son conseil & a sa table, il honnoure soy mesme. Et semblablement celuy qui le honnoure en bataille, honnoure soy mesme. Et le seigneur qui de saige chevalier fait messaiger, livre son honneur a noblesse de couraige. Et le seigneur qui multiplie honneur en chevalier qui est en son service, multiplie honneur en soy mesme. Et le seigneur qui ayde & maintient chevalier, ordonne son office & enforce sa seignourie. Et le seigneur qui est privé de chevalier, a amistié & compaignie a chevalerie. Requerir de follie femme de chevalier & elle encliner a maulvaistié, nest point honneur de chevalier. Et femme de chevalier qui a enfans de vilains, ne honnoure point chevalier, aincois destruict &

aneantit lancienneté de noble confraternité & du noble lignaige de chevalier. Celuy qui a enfans de vilaine femme, ne honnoure point gentileſſe ne chevalerie. Et comme ainſi ſoit, gentileſſe doncques & lhonneur de chevalerie ſe concordent en chevalier & en dame par vertu de mariage, & le contraire eſt deſtruction de chevalerie. Se les hommes qui ne ſont point chevaliers ſont obligez & tenus a honnorer chevaliers, moult plus eſt obligé & tenu chevalier a honnorer ſoy meſmes, car tout chevalier eſt tenu a honnorer ſon corps & eſtre bien veſtu & noblement, & eſtre bien monté & avoir beau harnois & bon & noble, & eſtre ſervi & honnoré de bonnes perſonnes, aſſez plus ſans comparaiſon doit honnorer la nobleſſe de ſon couraige par laquelle il eſt en lordre de chevalerie, lequel couraige eſt deſordonné quant le chevalier met en luy viles penſees, maulvaiſtiés & trayſons & gette de ſon couraige nobles penſees & bonnes cogitations qui appartiennent a nobleſſe & a lordre de chevalerie. Chevalier qui deshonnoure ſoy & ſon pere ceſt aſſavoir autre chevalier, neſt pas digne davoir honneur, car ſil eſtoit digne, tort ſeroit fait au chevalier qui tient honneur de chevalerie quant a ſoy & autre chevalier. Doncques comme chevalerie ait ſa demourance en noble couraige de chevalier, nul homme ne peut tant honnorer ou deshonnorer chevalerie comme chevalier. Maintz ſont les honneurs & les reverences qui doivent eſtre faictes au chevalier, & de tant comme le chevalier eſt plus grant, de tant eſt il plus chargé & obligé a honnorer chevalerie.

En ce livre avons parlé aſſez brieſment de lordre de chevalerie, pourtant ferons nous icy fin a lhonneur & a louange de dieu noſtre ſeigneur glorieux & de la glorieuſe vierge

marie qui ſoyent benoiſtz par tous les ſiecles des ſiecles. Amen.

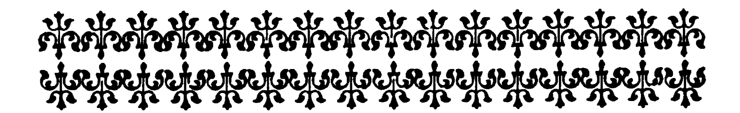
Cy finiſt lordre de cheualerie ou on peult facillement congnoiſtre & entendre la nobleſſe de cheualerie la maniere de creer & faire les cheualiers & la ſignifiance de leurs harnoys & inſtrumens de guerre. Lequel liure a eſte nouuellement imprime a Lyon ſur le roſne & acheue le xi. iour de iuillet lan de grace mil cinq cens & dix. pour Vincent de portunaris de trinc libraire demourant audiĉt lyon en la rue merciere.



PETIT DIALOGVE

DE

NOBLESSE.



PETIT DIALOGVE

de Nobleſſe, auquel eſt declairé que ceſt de nobleſſe, & les inuẽteurs dicelle. Ou le ieune Prince demande, & le Docteur luy reſpond. Cõpoſé par ledit maiſtre Symphorien Champier (1).

Le ieune Prince demande à Craton ſon docteur, ſi aucun peult eſtre dit Noble, pour cauſe de ſes parens, & ſi un hõme paour cauſe de ſa lignee, & de nature, doit eſtre dit plus noble que un autre. (Chap. I.)

MAINTESFOIS me ſuis eſmerveillé de ce q̃ les uns ſont appellés Nobles, & les autres nõ, & les uns Roys, les autres Ducz, les autres Comtes, les autres Barons ou Vicõtes : veu q̃ Dieu au cõmencemẽt ne crea q̃ un hõme & une femme, deſquelz ſommes

(1) A la ſuite de : *Le fondement & origine des titres de nobleſſe, & excellentz eſtatz de tous Nobles & illuſtres*... Lyon, Jean de Tovrnes. Petit in-8°, M. D. XLVII. (Pag. 91.)

tous venuz. Parquoy me ſemble que tous doyvent eſtre ditz Nobles : puis q̃ de lignee noble ſont venuz & deſcenduz. Auſſi un ne peut eſtre dit plus Noble q̃ un autre, pour cauſe de la nativité : car nous liſons en Iob, XIIII. Chap., Mortui ſunt Nobiles & innobiles fuerunt filii eorum, & non interierũt. Les nobles ſont mors, mais leurs enfans ne furẽt pas nobles, & pource ilz ne furent pas mors. Il appert donc, que un hõme, pour cauſe de ſa nativité, ne auſſi de ſes parens, ne doit pas eſtre dit Noble : car par celle autorité, le pere peult eſtre dit noble, & le fils nõ noble. Derechef Platon dit, q̃ Seneque recite ad Lucillum, Neminẽ regem nõ ex ſervis eſſe ortũ, & neminem ſervum non ex regibus eſſe ortum. Lon ne peult dire, que aucuns Roys ne ſoyẽt deſcẽduz de ſerfz, ne que aucuns ſerfz ne ſoyẽt deſcẽduz de Roys, & par cõſequẽt il ſemble q̃ pour cauſe de ſa nativité nul ne peult eſtre dit noble. Pourtant (Craton mon bon docteur) ie voudroye bien eſtre informé de la verité, & ſçavoir ce q̃ les anciens docteurs & Philoſophes ont entendu de Nobleſſe.

Le docteur Craton, premier que aucun peult eſtre dit Noble, pour cauſe de ſes parẽs, touche des opinions des anciens Philoſophes, de ceſte nobleſſe. (Chap. II.)

IEUNE Prince, qui des ton enfance quiers à ſçavoir & cõgnoiſtre la vertu de nobleſſe, laquelle doit en tous Princes reluire, cõme le ſoleil entre les autres eſtoilles & planettes : à tes demãdes (leſq̃lles ſont licites, bõnes & raiſonnables) iay propoſé de reſpõdre ſelon mõ petit ſçavoir, & petit entẽdement, & ainſi q̃ les ſages, &

Philosophes anciens le nous ont par leurs haultains escritz demonstré & donné à entēdre. Il est escrit Ecclesiast. cap. x. Beata terra cuius rex nobilis. La terre soit benoiste de laquelle le Roy est noble, & la glose expose, quil soit de noble lignee: & à ce saccorde assez la p̄miere loy. C. de dignitatibus. & la loy Senatores. ff. de sena. Et si aucun demandoit dont telle noblesse descēdit premieremēt, ie luy respōds que la noblesse des parēs & de lignee vint premieremēt de la noblesse des mœurs & des vertuz. Et si pouvons mettre exemple de David, lequel Dieu esleut en Roy, pour les tresgrans vertuz qui estoyent en luy. In psalte. Elegit Deus servū suū de gregibus oviū. Nostre Seigneur esleut David son serf en Roy, & le print dempres les brebis, lesq̄lles il gardoit. Et iaçoit ce que David fust un berger, quand Dieu le feit Roy, toutesfois sa lignee, & ceux qui sont descēduz de luy sont appellés tresnobles. Quād est de lautorité Iob, Mortui sunt &c., elle (selon saint Gregoire es morales) doit estre entendue de la noblesse des vertuz : car en la sainte escriture, ceux qui ensuyvent les delectatiōs charnelles sont aucunesfois appellés faux nobles, & leurs enfans qui les ensuyvēt en vice, non nobles. Celle autorité donc, parle dautre noblesse, que de la noblesse mondaine. Et ne sensuit pas, que iaçoit ce que tous soyent descenduz d'Adam, que les uns ne soyent plus vertueux que les autres, & par cōsequent que ne doyvēt estre plus merités & honnorés. A celle autorité de Platon iottroie assez, que de nō nobles sont descenduz nobles, & de nobles nō nobles: car noblesse peult estre acquise, ou perdue par accoustumāce, & par sa desaccoustumāce. Et pareillemēt noblesse peult estre prescripte : car une loy dit, que si un serf est longuemēt porté pour franc, il peult prescrire la liberté. C. de prescriptione longi tēporis. l. ii. Par semblable rai-

ſon, ceux qui ſont deſcenduz dune meſme lignee, & ont touſiours exercé faitz de nobles, & ſe ſont portez pour nobles, tant de temps quil ne ſoit memoire du cõtraire, ilz doyvent eſtre tenuz & reputez pour nobles. ff. de aqua quotidiana & aeſtiva. ff. hoc iure. ductus aquae. Et devons ſçavoir que les anciens Philoſophes ont mis pluſieurs opiniõs de celle nobleſſe. Les uns dient, que nobleſſe neſt autre choſe fors que anciennes richeſſes, & bonnes mœurs. Les autres dient q̃ bõnes mœurs dun hõme ſeulemẽt, le font eſtre noble. Les autres, que ceux ſont nobles, qui deſcẽdent de parens nobles : iaçoit ce q̃ les enfans ſoyent de meſchãt gouvernement & de mauvaiſes mœurs. Les autres tiẽnent que tout hõme eſt noble, lequel eſt predeſtiné de Dieu, & non autrement. Que dirõs nous donq̃s de ceſte nobleſſe, pour en avoir plus parfaite congnoiſſance ? Nous devons conſiderer, que nous avons trois manieres de nobleſſe. La premiere eſt theologique & ſpirituelle : la secõde, nobleſſe naturelle : la tierce, nobleſſe politique & civile. De la premiere devons recourir au createur du firmament, Dieu tout puiſſant, lequel cõgnoit parfaitement ceſte nobleſſe, & nõ autre. Et ſelon ceſte nobleſſe, tout hõme humain eſt noble, qui eſt en la grace de Dieu, & ne la pouvõs congnoiſtre, ſi ce neſt par revelation divine : car il eſt eſcrit Eccleſiaſti. IX. cap. Neſcit homo utrũ amore vel odio dignus ſit. Nul hõme ne ſçait ſil eſt digne deſtre en la grace & amour de Dieu ou nõ. Pluſieurs ſont predeſtinés en la grace de Dieu, leſquelz nous tenõs en ce mõde pour non nobles, cõme il appert par ſaint Pol I. ad Corinth. IIII. cap. Laiſſons donq̃s celle nobleſſe à la diſputation des ſages Theologiẽs, leſq̃lz ont parlé par eſprit de prophetie.

La ſecõde nobleſſe eſt dite naturelle, laquelle peult eſtre conſideree en deux manieres. La p̃miere, cõme il ap-

partient aux bestes irraisonnables. Et en ceste maniere les bestes & les oyseaux, sont tenuz pour nobles, & moins nobles selon leurs operatiõs. Nous pouvons mettre exẽples aux bestes mues : car nous voyons q̃ aucuns chiens sont plus nobles qne les autres, & les oyseaux aussi, dune mesme espece, sont plus nobles que les autres. Donques un hõme serf, & une femme serve, peuvent estre ditz nobles, cõme voyons que entre les ouvriers les uns sont plus dignes que les autres. l. Inter artifices. ff. de solutioni. Aussi il est escrit Leviti. XIX. Ibi ancilla nobilis, &c. Et de ceste noblesse parle Aristo. ii. ethicorũ, cap. v. in princi. Mais nous ne querons pas, quant a nostre propos, de ceste noblesse. Secondement, ceste noblesse naturelle peult estre prinse, cõme elle appartient a hõme humain. Et par tant elle doit estre dite noblesse, cestasçavoir introduite de raison naturelle, laq̃elle les Legistes appellent le Primerain droit des gens, & se doit entẽdre de vertu, laquelle cõpete a celuy hõme qui est habile davoir seigneurie, ainsi cõme il appert par Aristote, I. Politicorum IX, cap. Et sur ceste noblesse naturelle est fondee la tierce noblesse Politique, laq̃lle peult estre ainsi descrite ou diffinie. Nobilitas, est qualitas illata per supremũ, qua quis (ultra honestos) acceptus ostenditur. Noblesse est une qualité laquelle est dõnee par le souverain seigneur, par laq̃lle aucun est agreable, oultre ceux qui sont hõnestes. Et par celle diffinition sensuyvẽt aucunes cõsequẽces. La premiere, que noblesse est une qualité, ce qui appert : car noblesse se peult laisser à estre en persõne daucũ, sans la corruption de la personne. Et peult cõmẽcer de nouvel à estre : car celui qui est noble, pour son vice peult laisser à estre noble. Aussi si une femme non noble se marie à un hõme noble, elle devient noble, cõme dit la loy. C. de dignitatibus. lib. XII. Et

appert auſſi a ceux, qui ſont nouveau anoblis par Lempereur, ou par le Roy, cõme il eſt eſcrit par tout le XII. livre du Code. Deſquelles paroles lon peult cõclure q̃ un hõme peult eſtre en une partie du temps noble, & lautre partie non noble : pource que un hõme peult eſtre reputé noble en France, & ſil vient en Italie ſera tenu non noble, par la diverſité des climatz & cõditions des païs & des regions. La ſeconde conſequẽce qui ſenſuit de ceſte diffinitiõ de nobleſſe : nully ne ſe peult anoblir de ſoy meſmes, argumento, extra de inſtitutionibus. cap. fin. Et ſi aucun ſe vouloit dire & porter pour noble, q̃ ne ſoit pas, ne onques les ſiens parens ne le furent, il doit eſtre tenu & reputé faulſaire, cõme dit la loy ſecõde, circa fin. ff. ad legẽ Iul. maieſta. Et nully ne ſe peult anoblir, ſil neſt ſouverain en ſon païs. Si vous me repliqués que un ſimple chevalier (ſelõ couſtume & le droit d'armes) peult faire & creer un autre chevalier, donq̃s autre que le Prince peult anoblir, ie vous reſpons, que ſi un chevalier fait un autre chevàlier, pourtãt il ne lanobliſt pas, mais lui dõne lordre de chevalerie, par lequel ordre, nobleſſe eſt aucunemẽt plus declairee quelle neſtoit paravant. Mais ſil neſtoit aucunement noble, il ſembleroit q̃ tel ordre de chevalerie ne le pourroit pas faire ſtable : car le Prĩce ſeul ſe peult anoblir, & nul autre ſil nha puiſſance de faire loy, cõme Lempereur, ou le Roy de France en ſon Royaume, lequel ha eſté autrefois partage de Lempire.

Le ieune Prince Charles dit à Craton, quil ſeſmerveille que Lempereur, ou Roy, ou autre Prince, puiſſe un Plebeyen, ou Serf anoblir. (Chap. III.)

CRATON mon precepteur & maiſtre, ie meſmerveille de ce que vous dites : que Lempereur, ou un Roy peult un pur plebeyen, ou ſerf faire noble & chevalier. Il me ſemble q̃ non, & que pour lopinion dun ſeul Prince, la nobleſſe ne peult eſtre acquiſe : car dõner les qualités leſquelles ſont en lame, & graces, appartiẽnt ſeulement à Dieu, & non à Prince terrien. Et pource que la choſe touche à moy cõme Prince, ie voudroye bien eſtre informé de la verité.

Le docteur Craton reſpond & diſtingue les eſpeces de nobleſſe. (Chap. IIII.)

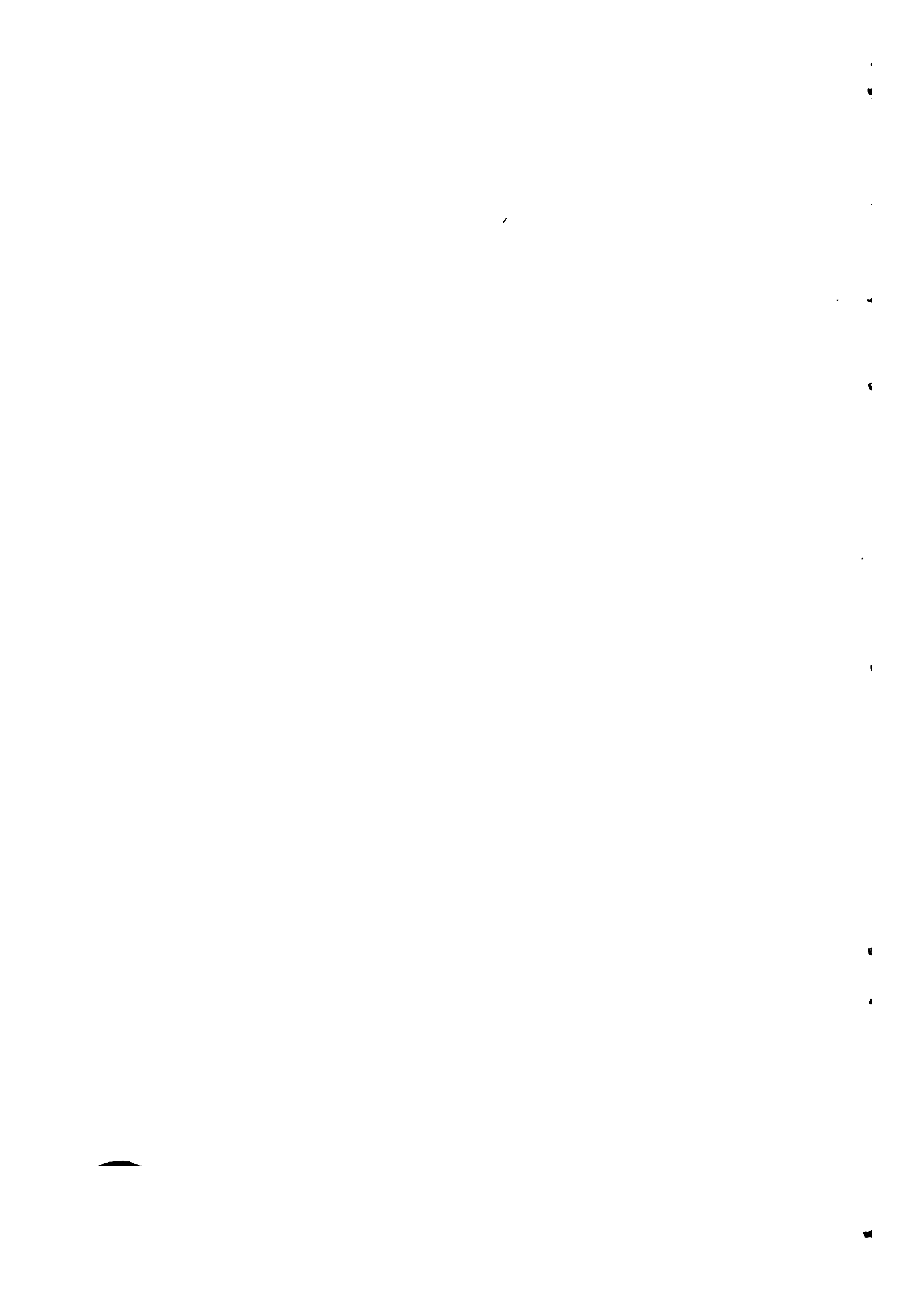
HAUTAIN Prince, qui deſirés ſcavoir la vérité & propriété de nobleſſe vous eſmerveillez de ce quay dit, que un Prince peult anoblir un homme de ſimple condition, & plebeyen : à ce reſpons (ſi parlés de nobleſſe, laquelle deſcend par lignage, & pour cauſe de ſes parens), & vous ottroye le Roy ne pouvoir faire celuy qui neſt pas noble de lignee, deſcendre de lignage noble. Car ceſt choſe impoſſible, & en ce cas peult avoir lieu voſtre raiſon : mais ſi nous parlõs de la nobleſſe, laquelle ne deſcend

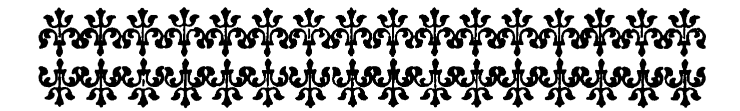
pas par lignage, ains de celle que une fois commence en la perſonne daucun, certes ie dis que le Roy, ou Prince peult donner & ottroyer telle nobleſſe, & creer chevaliers. Ie ne dis pas q̃ un chevalier, qui eſt noble de lignage, ne doyve plus eſtre honnoré, que celuy qui eſt de nouvel par le Prince anobly: mais ie dis que quand le Prince anoblit aucun, nous devons tenir quil ſoit noble, & quil doyve iouir des privileges des nobles. Or à ce quil eſt dit, que Dieu ſeulemẽt peult anoblir, il eſt veritable, ou quil permette : mais Dieu au commencement ha voulu, & donné autorité aux Princes danoblir, & dõner graces touchant choſes terriennes & civiles. Pource un homme peult eſtre noble de lignee, & par autorité de Prince, lequel ſpirituellemẽt ſera ſerf & vilain, plein de vices & pechés, leſquelz ſeront incongneuz au peuple, & nonobſtant il ſera tenu pour noble temporellement. Et pource, nobleſſe de mœurs eſt ſpirituelle, & à preferer à la ſeculiere, & qui les peult avoir toutes deux, ceſt le meilleur, car lune ayde à lautre, & ne ſont point contraires.

FIN.

LANTIQVITE ORIGINE

ET NOBLESSE DE LYON.





CY COMMENCE

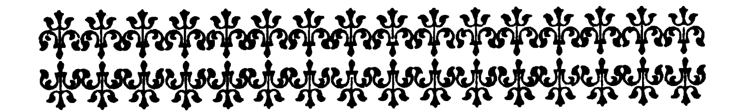
Vng petit liure de lantiquite origine & noblesse de la tresantique cite de Lyon : Ensemble de la rebeine & coniuration ou rebellion du populaire de ladicte ville contre les conseilliers de la cite & notables marchans a cause des bledz. Faicte ceste presente annee Mil cinq cens. xxix. vng dimenche iour sainct Marc, avec plusieurs additiōs despuis la premiere impression faicte a Paris : Et corrections iouxte le vray exemplaire compose en latin par messire Morien Piercham cheualier natif de Sinoil en gaule celtique demourant en lanciēne cite de Trieue en gaule belgique. Trāslate de latin en langue gallicaine par maistre Theophile du mas de sainct Michel en barroys.

Maurinus pierchanus eques auratus humanissimo & undecunque doctissimo domino Bartholomeo castelli novocomensi artis peonie professori excellentissimo. S.

ETSI longe iucundius mihi fuisset lugdunensis urbis felicitatem quam inediam & clades referre: tamen quia tempora sic tulerunt, sequemur & nos fortune mutabilitatem, populique & vulgi ferocitatem & insaniam qua hoc anno civitas lugdunensis fuit quodammodo agitata describemus. Tristem profecto quodammodo materiam, sed pro cognitione nostrorum temporum utilem ac necessariam. Neque Livius hystoriarum pater cum urbem Romam a gallis captam refert minorem meretur laudem, quam cum P. Emilii triumphum illum preclarum de macedonibus, aut P. aphricani victorias enarrat. Neque Seneca minorem laudem meretur cum civitatem Lugdunensem incendiis conflagratam ad Lucilium refert, quam cum eundem Lucilium laudat, atque eiusdem res gestas enarrat: historie quippe est tam prosperas quam adversas res monumentis litterarum mandare. Me etenim hec ipsa scribentem quamquam multa pro singulari amore meo erga belgas ob Valdensium nephariam sectam conturbarent, tamen illa ratio consolatur quod etsi res tunc maxime adversas gallia Belgica perpessa fuit, ad extremum tamen superatrix externarum heresum cum fide ecclesie catholice potentissima remansit. Verum differere hec subtilius, alterius & temporis & contemplationis est. Igitur vale valeasque semper & nos ut soles ama.

A tres ſcavant docteur monſieur Bartholomé caſtel natif de Caume Docteur en Loix aſclepiades, meſſire morien piercham chevalier Salut.

ET ſil eſtoyt a moy plus plaiſant deſcripre les geſtes heureuſes & victoires antiques des hommes heroicques qui aultresfoys ſont ſortis & ont eu leur commencement en la cité de Lyon, que de reciter une rebellion populaire dicelle cité: Neantmoins pource que le temps ou ſommes maintenant conſtitué tieulx accidens tollere & permect, nous ſuyvrons la mutation de fortune ſelon le temps venue, en deſcripvant la fureur & follye temeraire & populaire par laquelle la cité de Lyon ceſte année preſente a eſté troublee & dommaigee. Et ſi la matiere de ceſte hiſtoire eſt aulcunement triſte & douloureuſe, ſi eſt elle utile a ſcavoir ſelon la condition du temps ou nous ſommes, & neſt pas moins a louer Tite lyve pere des hiſtoriens quant il deſcript comme Romme fut priſe & bruſlee par ceulx de Gaule, que de ce quil deſcript le triumphe de P. Emilius quil euſt des Macedoniens, ou bien les victoires de Scipio aphrican. Ne Senecque neſt pas moins a louer quant il eſcript a ſon amy Lucille comme Lyon cité tres fameuſe, par une nuict par feu fatal fut bruſlee, que quant il deſcript les louenges dudict Lucille. Et ſi ceſte annee noſtre Gaule belgique a eſté troublee par la faulce ſecte vauldoyſe en pluſieurs lieux, ce nonobſtant dieu a touſiours deffendu ſon egliſe & eſt permanente & victorieuſe. Mais den eſcripre plus amplement le remectons a aultre temps. Et a tant te dis ſalut, te priant nous aymer comme touſiours as faict le temps paſſé.



LA NOBLESSE

ET

ANCIENNETE DE LYON.

GAULE eſt une region en Europe diviſée par pluſieurs nobles fleuves en troys parties : ceſt Belgique, Celtique, & Aquitaine. Belgique tient depuis le fleuve dict Scalda : ceſt leſcau iuſques au fleuve de Seine : & depuis Seine iuſques au fleuve de Garonne eſt appellée Gaule celtique, dont le chief eſt la cité de Lyon. Et deſpuis le fleuve de Garonne iuſques au montz pyrenées eſt Aquitaine. Ptolomée diviſe la Gaule en quatre parties. La Belgique, Lyonnoiſe, Aquitaine, & celle de Narbonne : mais la premiere diviſion eſt la plus conforme aux anciens : car celle de Narbonne peult eſtre compriſe ſus la lyonnoiſe. Les anciens ont dict que ceux de Belge eſtoient les plus fortz, & ceux de Celte, les plus ſaiges des gaules. Appianus hiſtorien dict que Gaule celtique eſt dicte & nommée du filz de Poliphemus lequel ſe nommoit Celtus & conquiſt celle

V

region. Les autres dient quelle eſt appellée gallia celtica a celto monte, lequel en langue gallicque eſt appellé le Cantal pres ſainct flour en Auvergne. Ceſar dictateur, en ſes commentaires, dict que ces troys parties de Gaulle ſont differentes de langaige, loix, & conditions, pource que les belges ſont plus fortz, plus barbares, agreſtes & variables: les celtes plus ſaiges, prudentz, dociles & humains: ceulx de Aquitaine plus legiers, mobiles & coleriques, tenant de la melancolie plus que les autres: les belges plus flegmatiques avec ſang: les celtes plus temperés que les aultres, pource que les celtes ſont en terre plus plaine ſans grandes montaignes ne vallées comme ſont les Belges & Aquitains.

Entre les celtes Lyon eſt la cité capitale & metropolitaine de toute ancienneté moyenne entre Allobroges, Belges, & Aquitaine: ne trop chaulde comme Narbonne, ne trop froide comme les Belges. Laquelle eſt ſituée entre deux nobles fleuves: ceſt le Roſne & la Saone leſquelz ſont entre tous ceux de gaule les plus renommés des hiſtoriographes & poetes. Et print ſon nom le Roſne dune cité, ainſi que recite ſainct Hieroſme en ſon epiſtre ad Paulam & Euſtachium, au proeſme du ſecond livre de ſainct Pol ad Galatas, Rhoda laquelle fut ediffiée des Rhodiens leſquelz vindrent Cum phoceis & ediffierent Marſeille en Prouvence: & comme dict Varro, ilz parloyent trois langues. Ceſt aſſavoir Grecque, Latine, & Gallicque. Et de celle cité Rhoda fut nommé le Roſne, & dict Rhodanus a colonis rodiorum. La Saone eſt dicte Sagona a ſanguine martyrum: Car anciennement eſtoit appellée Arar. De laquelle parle Virgille quant il dict: aut Ararim parthus bibet aut germania tygrim. Et du temps de Anthonius Verus fuſt nommée Saone du ſang des dixneuf mille martyrs. Leſquelz furent deſcollez en la montaigne en ung lieu que mainte-

nant on appelle la croix de Coille. Et deſcendit le ſang iuſques au fleuve Arar, & ſe arreſta aulcunement en ung lieu que maintenant eſt une rue a Lyon qui ſe nomme Gourgoillon. Et monta le ſang deſdictz martyrs contre mont le fleuve iuſques a la cité de Maſcon. Et alors fuſt mué le nom de Arar au nom de Saone a rayſon du ſang deſdictz martyrs. Le chief & principal martyr des deſſuſdictz martyrs eſtoit appellé ſainct Hyreneu quon nomme en latin Hyreneus ſecond eveſque de Lyon. Et ſes principaulx compaignons ceſtoit Alexandre treſdocte medecin & Hypipodius : leſquelz prindrent & ſouffrirent martyre avecques leur eveſque Hyreneus. Le premier eveſque de Lyon avoit nom beatus Phutinus : lequel ung temps devant avoit eſté decollé, & ſon corps bruſlé avecques quarante huyt martyrs : dont lung deſdictz martyrs fuſt ſaincte Blandine avecques ſon filz Pontius qui navoit que quinze ans.

Ceſte noble cité de Lyon fuſt dicte & appellée inſula gallica ceſt a dire liſle gallique comme il eſt eſcript par Plutarche en la vie de Hannibal de carthage. Les aultres dient comme le livre attribué a Beroſe de caldée, quelle print ſon nom du roy Lugdus lequel habita le premier a Lyon du temps du roy Macaleus, duquel temps regnoit ſur les Tudeſques Hercules alemanus, & ſur les gaulles celtiques regnoit ledict roy lugdus, comme dict & afferme Annius commentateur dudict livre : mais pource que ce livre attribué a Beroſe ſemble eſtre hiſtoire fabuleuſe a cauſe des noms barbares quilz ſont dedans nommez leſquelz ſont incogneus a tous aultres hiſtoriens, ne croy point iceux fragmens attribuez a Beroze eſtre œuvre faicte par luy : Lequel eſcript les hiſtoires des Caldées, des Hebreux, & Egyptiens deſpuis le deluge de Noé, comme eſcript Ioſephus en ſes antiquitez iudaiques. Aulcuns ont voulu dire que lyon fuſt

nommé lugdunum a lugda cesaris legione, laquelle legion de gensdarmes habitoit a lyon ordinairement, comme recite Armannus en sa cronique. Les aultres ont dit quelle fust nommée Lugdunum a luceo, pource que anciennement avoit ung miroer faict dung merveilleux artifice par art de perspective, la ou est a present Fourviere : par lequel miroer on pouvoit veoir des montaignes des Allobroges par radiation la cité de lyon, & ce a cause des foyres esquelles on venoit de toutes les parties du monde, comme recite Eusebe pamphile en sa cronique. Aultres aucteurs dient quelle fust nommée athanacus a cause des atheniens : & encore retient le nom la noble & ancienne abbaye Desnay située entre les deux fleuves. Car long temps devant que les rhodiens donnassent le nom au Rosne, du temps de Minos roy de crete & de ses freres Rhadamantus & Sarpedon & de Theseus duc de athenes, la guerre fust si merveilleuse contre les atheniens par les troys freres dessus nommez a cause du filz de Minos lequel avoit esté tué a Athenes, que les plus grans philosophes dathenes laisserent grece & vindrent a Marseille : & de Marseille vindrent du long du rosne iusques a lisle gallicque située entre le Rosne & Arar quon dict maintenant Saone. Et edifierent une academie quon nomme de present université : & nommerent la cité Athanacus, des Atheniens.

Et apres longue espace de temps, & du regne de Cesar, ledict Cesar passa les monts penines dictes de Hannibal penus, & descendit par les Allobroges que maintenant on appelle Savoye & Daulphiné, & passa le fleuve du Rosne & fust longtemps en icelle academie des Atheniens. Et pource que de son temps, sur tous les aultres il estoit renommé grant orateur & aymoit grandement les lettres, il voulut ouyr par aucuns iours les orateurs Atheniens.

Et iceux ouys, & contemplé leur doctrine, il ne voulut destruire lacademie des Atheniens mais icelle augmenter. Et fist edifier aupres dicelle des Atheniens une Sapience latine & la voulut nommer de son nom Ara Cesaris. Et apres, du temps de Caius Caligula, fust ordonné une foys lannée, disputations publicques tant en langue grecque que latine, la ou venoient de toutes regions tant de Asye, Affricque & Europe, Orateurs grecz, latins & aultres a orer, audict temple Ara Cesaris. Et estoit promis a celuy qui mieulx oreroit tant en grec que latin une grosse somme dor & dargent. Et ceulx qui fauldroyent a orer estoit ordonné quilz osteroient avecques la langue leur oraySon du parchemin, ou seroient executez ou bastus de verges, ou si mieulx aymoient estre gectez trois foys dedans le fleuve de Arar. Et a celle cause ceulx qui devoient orer, de paour devenoient palles, de crainte dicelle sentence. Parquoy dict Iuvenal en sa premiere satyre.

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem.
Aut lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

Iulle cesar de celle academie des atheniens nen faict point mention, pource quil institua celle des latins. Et pour obfusquer & obtenebroser celle des atheniens, ne fist nulle mention que de celle quil institua & nomma de son nom ara cesaris, affin de mieulx obfusquer celle des atheniens, en son sixieme livre la ou il faict long sermon des Druydes, lesquelz vindrent de Dreulx pres chartres, lesquelz boutoient lame raysonnable en lhomme immortelle. Et du temps de Caius calligula ces druydes estoient tenus certain iour aller a Lyon orer contre les dessus dictz atheniens : & dura icelle academie iusques au temps de Neron.

Et pource que la cité de Lyon fuſt edifiée par Plancus romain a la montaigne maintenant appellée Forviere, elle bruſla toute en ung iour par feu, comme dyent les philoſophes, fatal, ainſi que recite ſenecque en lepiſtre ad Lucillum, la ou il dict que entre une grande cité & rien ny euſt que une nuict entiere. Et diſt Senecque en ce meſme lieu, que de ſon origine par Plancus romain iuſques a ce quelle bruſla par feu fatal, ny eut que cent ans, que neſt pas leage parfaict de lhomme, ſelon la deſcription de Platon. Et diſt oultre Seneque en ceſte matiere : civitas arſit opulenta ornamentumque provinciarum quibus & inſerta erat & excepta. La cité pleine de biens, riche, lornement des provinces eſt bruſlée. Laquelle cité eſtoit le chief de toutes les Gaules. Mais comme il diſt : Sepe maiori fortune locum fecit iniuria: multa ceciderunt ut altius ſurgerent. Et aucune foys dieu deſtruit les citez pour les faire apres plus grandes, & pugnit ung homme pour apres le faire plus parfaict. Parquoi diſt Seneque. Equo animo ferre debemus urbium excidia. Hoc enim inquit unum ſcio : Divina mortalium opera mortalitate damnata ſunt : inter peritura vivimus : & fortaſſe lugdunenſis colonia conſumpta eſt ut in melius excitaretur. Non vides quemadmodum Achaie clariſſimorum urbium iam fundamenta conſumpta ſunt, nec quidquid exſtat ex quo appareat illas ſaltem fuiſſe. Hec Seneca.

En icelle cité au plus hault de la montaigne la ou a preſent eſt Forviere eſtoit ung temple la ou il y avoit lx. columpnes de lx provinces leſquelles eſtoient ſubiectes a la columpnie Lyonnoiſe. Et une chaſcune columpne avoit eſté faicte par une region. En icelle cité du temps de lempereur Anthonius verus eſtoient a lyon deux choſes ſingulieres ſur toutes les cités du monde. La premiere eſtoit academie grecque & eloquence latine. La ſeconde eſtoit les foires

aufquelles, comme dict Eufebe pamphille evefque de Cefarée, venoient de toutes les provinces du monde marchans avecques previleges de toutes franchifes données par les empereurs Romains. Et oultre, la monnoye eftoit fignée comme celle de Rome. Et avoit mife par tout le monde comme celle de Rome, comme recite Strabo hiftoriographe gregoys & comme recitent ledict Strabo & Eufebe. La ou eft a prefent Fourviere eftoit Emporium : ceft le lieu des foyres & le lieu ou lon battoit la monnoye de toutes les gaules, & non ailleurs. Et defpuis ce temps lon appelle ce lieu Fourviere : ceft forum Mercurii ou bien le lieu des foyres. Les autres dient quil fe appelloit forum Veneris & que defpuis ont ediffié ung temple audict lieu au nom de la vierge Marie mere du redempteur Iefus, & lont nommé noftre dame de Fourviere, au contraire de Venus. Car il neft rien fi contraire a Venus que virginité. Et de cefte hyftoire ceftaffavoir du temple de Venus, neft rien efcript aux hyftoriens de certain, & pource on en croira ce quon en voul-dra croire, nonobftant quil y ait quelque apparence du temple lequel eftoit en la montaigne pres Fourviere dont lon a pris la plufpart des pierres de fainct Iehan. Appert encores le fondement diceluy temple, & defpuis xxv. ans en fa lon a faict une petite maifon a quatre quarres, au deffus de Lantiquaille tirant a Forviere.

Cefte cité a efté deftruicte par feu deux foys. La premiere du temps de Nero comme a efté dict deffus. La feconde foys fut du temps de Severus & Albinus empereurs romains. Car albinus vint a lyon & Severus le fuivit & le print a lyon & bouta le feu dedans la ville, pour ce quilz avoient retiré en leur ville Albinus, & fift trancher la tefte au dict albinus, comme recite Herodianus hiftorien en fon troyfieme livre. Cefte cité entre toutes celles de gaule a

fleury au temps des Romains : & auſſy devant lempire romain par pluſieurs ans, comme demonſtrent les ars venant deſpuis ſainct Eſtienne de furans en foreſtz iuſques a ſainct Iuſt la ou ſoulloit eſtre Lyon. Et a preſent verrez des ars faictz de groſſe bricque & de chaulx, faitz dung merveilleux artifice, maſſis & grandz plus que pont qui ſoit en France. Et pardeſſus eſtoit le conduyt de leaue venant dune riviere appellée furans, depuys ledict ſainct Eſtienne iuſques a Lyon, & tomboit ladicte eaue devant la ou furent decollés les martyrs, ou eſt a preſent la croix de coille. Et eſtoit ung artifice que de preſent tout lavoir des francois a peine pourroit reedifier. Et comme dient les hyſtoriographes, furent faictz aux deſpens communs de toutes les gaules : & durent leſdites gaules depuis Cologne ſur le Rin iuſques aux mons pyrenees. Les ars que de preſent ſe demonſtrent donnent a congnoiſtre que de ce temps quilz furent eſlevez & conſtruis, Lyon eſtoit la cité capitale de toutes les cités & provinces des Gaules. Et encores de preſent trouverez leſdictz ars ſus leſquelz paſſoit leaue au deſſus de Lyon tirant vers foreſtz aupres de Chapono, cent ou deux cens deſdictz ars. Et ou il ny a point dars, trouverez les montaignes percées par ou paſſoit leaue, & avoit ſon cours dung merveilleux artifice, leſpace de cinq ou ſix lieues.

Ceſte cité de Lyon peult eſtre comparée a Hieruſalem en paleſtine : car ainſy que Hieruſalem a eſté par antiquité la premiere en paleſtine, auſſy a eſté Lyon la premiere floriſſante en Gaule. Et ainſy que Hieruſalem fut ediffiée par Melchiſedech roy de paix tres antique, auſſy Lyon fut edifié par les philoſophes Atheniens aymans paix & ſapience. Et ainſy que Hieruſalem a eſté deſtruicte pluſieurs foys par leur faulte & mutation de bonté, delaiſſant

leur dieu, & ensuyvant les Gentilz ainsy quil estoit du temps du Roy Roboam, du temps du roy Achas, Manasses, Ioram & de Sedechias, aussi la cité de lyon a esté punie du temps que les vauldoys que lon appelle aux allobroges chaniartz, delaisserent la voye de leglise & furent tous chassez de la cité de Lyon : & fust renouvellée par les bons roys de France de gens bons & catholicques. Et ceulx qui furent bannis sen fuirent les ungz au royaulme de Naples dont encore il y a des gens dicelle secte : les aultres sensuyrent aux montaignes des alobroges en une vallée qui est appellee la vaupute. Et ainsy que Hierusalem du temps des Machabees fust troublee par la malice daucuns de la cité, lesquelz appellerent le roy Antiochus qui fut cause de la ruyne de Hierusalem, aussy la cité de Lyon, environ lan mil. ccccc. xxx., firent aucune rebellion contre le roy & la chose publicque dont le roy en fist pendre plusieurs dicelle cité. Et depuys ceulx de Lyon ont appellé icelle rebellion la rebeine.

La cité de Lyon est une cité metropolitaine sur toutes les citez de Gaulle : car larchevesque est appellé le primat de Gaulle, & que toutes les citez gallicques doibvent en spiritualité obeissance au primat de lyon. Par laquelle rayson, ceulx des eglises de lyon, aux haultes messes, prebstres, dyacres, soubzdyacres chantent la messe avecques les myttres qui nest permis aux aultres citez. Et aussi des cerimonies quon faict a sainct Iehan de lyon, ie men deporte pour le present, pource que messire Campese dict en langue gallicque champier, chevalier & docteur en la science apolonicque, a amplement escript en son livre De claris lugdunensibus, & aussi en son livre de Origine civitatis lugdunensis, la ou il parle de la Hierarchie de leglise de lyon & des hommes illustres dicelle cité, & comme lan-

cienne cité de lyon ediffiée par les Atheniens & par Iulle cesar a esté quoddam Omen & augure de celle que a present est eglise & primasse de Gaulle : & comment leglise de sainct iehan a esté ediffiée materiellement des pierres du temple de Cesar & du temple lequel estoit en la montaigne, dont appert par les pierres de marbre toutes dune grandeur & ligneation, autour du cuer de sainct Iehan de lyon, qui est chose digne de contemplation a toutes gens dentendement. Ie delaisse les epythaphes des anciens grecz & romains que ledict messire campese a escript en son livre De claris lugdunensibus, par lesquelz est demonstré lancienneté de lyon & les hommes illustres dicelle cité. Et pource que iay comparé lyon en Gaulle a Hierusalem en palestine, ie puis dire que ainsi que de Hierusalem sont sortiz les plus dignes personnes & hommes & femmes qui oncques furent en palestine en asie, soit la mineure ou la grande, comme David, Salomon, Ezechiel, les prophetes Esaye & Hieremye & le grant roy & prestre de dieu Melchisedech, aussi dicelle sont sortiz les plus inicques & maulvais dicelle region de palestine comme Hieroboam, Ioram, Achas, Sedechias, Cayphe, Anne & tous ceulx qui leur messias en croix bouterent. Aussi puis ie dire de la cité de Lyon laquelle a produict les meilleurs fruictz & aussi les pires des Gaulles. Les bons, comme dix neuf mille martyrs dont est parlé cydessus : comme sainct Iust, Phutinus, Blandine, Nicessius, Bardomerus, Sacerdos, Enemondus, Alexander, Hyreneus, Hypipodius, Eucherius & autres plusieurs sainctz & martyrs. Ainsi comme dict est de Hierusalem, dicelle sont sortiz plusieurs pervers hommes plains de toute iniquité : comme les vauldoys que lon dict Pauperes de lugduno inventeurs dicelle secte mauldicte dont est de present infecté une partie septentrionalle. Laquelle a pre-

ſent eſt cauſe de la ruyne de pluſieurs citez & monaſteres, & ſont cauſe de grandes guerres immortelles. Et eſt a craindre quilz ſoyent les precurſeurs de lantechriſt, comme on peult congnoiſtre par la ſaincte eſcripture. Auſſy dicelle cité ſont ſortiz pluſieurs tyrans & seducteurs : leſquelz furent cauſe dicelle rebeine qui fuſt faicte comme eſt dict deſſus. Et ne ſe fault esbahyr ſi de preſent ont voulu faire la ſeconde ſedition quilz appellent rebeine, veu la diverſité des gens de toutes nations & de toutes pieces de coleurs comme la peau dung leopart, qui eſt une choſe bien a craindre. Et a ceſte cauſe eſt neceſſaire a la maieſté royalle mettre ordre & police a la choſe publicque de lyon, en y maintenant iuſtice plus que en aultre cité de France. Et ce par pluſieurs rayſons. La premiere eſt pource que ceſt une cité de frontiere pres & circonvoyſine de toutes nations differentes de conditions & meurs, comme Alobroges, Breſſiens, Bourguygnons, Helveſiens & aultres nations. La ii. rayſon, a cauſe des fleuves leſquelz paſſent par dedans & dehors la cité qui ſont raviſſans & gros, & par leſquelz les ennemis pourroient navigier de nuict en peu dheures, ſi la iuſtice & police neſtoit bonne. La iii. raiſon ceſt a cauſe des eſtranges nations leſquelles habitent audict lyon : leſquelles peuvent ſecretement & cauteleuſement advertir les ennemis, qui eſt une choſe moult a craindre. La iiii. rayſon, a cauſe des foyres leſquelles ſont cauſe que de toutes regions & royaulmes vient or & argent & diverſes marchandiſes, la ou ſe peult faire pluſieurs tromperies & deceptions, larcin, uſures, rapine, au detriment de la choſe publicque, la ou iuſtice & bonne police peut bouter ordre. La v. raiſon eſt pource que aux foyres lon porte billon dor, argent, cendrees, & puis rapportent de lyon argent monnoyé, & ſoubz umbre des gardes des ponts ſe peuvent faire gros abus &

larrecin, la ou bonne iuſtice peult remedier. Et par conclusion veulx dire que en france nya ville ne cité qui aye meilleur beſoin de bonne iuſtice que Lyon, ny ou la maieſté royalle doibve bouter meilleur ordre a celle garder, tant par iuſtice comme par reparation des murs de la cité leſquelz ſont moult debiles en pluſieurs lieulx & imparfaictz par faute de deniers communs.

De la police dune cité & comment la cité de lyon depuys l. ans a eſté gouvernee & du nombre des conſeilliers.

Au temps du roy Charles ſeptieme lyon eſtoit une noble cité par deux raiſons. Lune parce que la plus part des riches de lyon eſtoient nobles & gentilz hommes, comme la maiſon des villeneuve, de varey, des chevrieulx que lon dict la duchere, des bletreins, de chapponay & autres pluſieurs. Et eſtoit gouvernée la cité par bonne iuſtice : & alors les foyres que a preſent ſont a lyon eſtoient a Geneſve ſus le lac de loſane. Et pour ce que ceulx de geneſve furent rebelles a leur prince le duc de Savoye, il fiſt tant envers le roy loys unzieme quil les colloqua a lyon & donna alors franchiſes & previleges a la cité de lyon. Et adonc la plus grande partie des nobles de lyon delaiſſerent la ville & allerent demourer aux champs & par ainſi la nobleſſe fuſt transfiguree en marchandiſe la ou habitent gens de toutes nations, comme italiens, florentins, genevoys, luquoys, alobroges, alemans, heiſpagnolz & aultres nations, & fut faicte une cité de pluſieurs pieces & nations. Et fuſt gou-

vernee la chose publicque par xii. conseilliers dont toutes les annees le iour sainct Thomas devant Noel, on en eslit six nouveaulx, & les aultres six on retient pour icelle annee, iusques a lautre année iour sainct Thomas. Et alors en leglise sainct Nyzier ilz sont nommez, & faict une oraison a la louenge des conseilliers & de la chose publicque, ung docteur par eulx eslu, & ainsi ont touiours continué.

Environ lan de grace mil cinq cens & cinq se esleverent ung tas de populaire & se nommerent artisans comme si les aultres plus gros fussent gentilz hommes non artisans ny marchans, & se emeurent contre les conseilliers : si playderent longtemps contre eulx, qui fut lorigine & prevision de ceste maudicte rebeine, laquelle a esté ceste annee. Neantmoins environ lan de grace Mil cinq cens & xx. le roy contraignit iceulx artisans venir a raison : laquelle chose fut faicte, & lors deffendu de ne plus parler de celle secte artisanne, & eust eté gros bien que onc neust eté parlé dicelle. Car sa esté le commencement de ceste commotion populaire. Ou de parler du consulat de Lyon, me semble que si lyon estoit comme Orleans, ou Bourges, ou Poytiers, que le nombre de xii. seroit bon. Mais veu que lyon est faict & composé de toutes nations, est bien difficile trouver tous les ans six nouveaux conseilliers natifz de la ville, & quilz ayent enfans & biens, aymans le bien de la chose publicque autant ou plus que les siens, comme doibvent faire conseilliers, ainsi que recite Cicero : & croy que seroit bien difficile trouver deux hommes, tous les ans, nouveaulx conseilliers, riches, prudens, aymant le bien de la chose publicque, natifz de Lyon : qui sont choses requises a tous conseilliers. Vray est que si Lyon estoit comme Orleans faict des gens du pays, le nombre de douze seroit bon : car le

nombre de douze a esté esleu par nostre redempteur en ses apostres. Et aussi au vieil testament eust douze prophetes ou patriarches & enfans de Iacob & douze tribus de israel ou douze pierres qui furent prises par le peuple de Israel au fleuve de Iordain des douze pierres precieuses nommees par moyse: comme Iaspis, Adamas &c. & dautres figures, lesquelles nous ont esté figurees par le nombre de douze. Comme les douze figures de bestes, par les Astrologiens appellees signes du zodyaque comme Aries, Taurus, Cancer, Leo &c. Mais pource que la douziesme partie de la cité de lyon ne sont gens natifz dicelle cité, a ceste cause seroit bon de reduyre le nombre de xii. au nombre de iiii. en ensuyvant la composition du monde qui est des quatre angles du monde, Orient, Occident, Mydi & Septentrion. Les quatre elemens, le Feu, Aer, leaue, & la Terre. Les quatre dimentions, la Dextre, Senestre, le Hault & le bas. Les quatre scribes Evangelistes du Redempteur, comparez aux quattre animaulx Laigle, le Lyon, le beuf, & Lhomme. Les quattre complexions de lhomme comme Sanguin, Collericque, Fleumatique & Melencolicque, comparez aux quattre humeurs, le sang, la collere, la fleume, & la melencollie. Ayant les quatre qualitez premieres, chault, froidure, moyteur & secheresse. Les quatre fleuves sortissans de paradis, Geon, Physon, Tygris & Euphrates. Et par ainsy faisant, on esliroit tous les ans deux nouveaulx conseilliers & deux vieulx demoureroient: & seroit bon avoir gaiges pour ayder a vivre & nourrir leur famille. Car ceulx de lyon ou la pluspart sont marchans, & nya peu qui puissent vivre de leurs biens sans marchandise & ny a riens qui plus fatigue lentendement de lhomme que negociations & marchandises. Et seroit bon que lon eust conseilliers qui ne fussent point occupez en negociations, comme docteurs &

bourgeoys doctes, ſcavans & bien famés : bourgeois riches & prudens, & de leage de ſoixante ans ou environ ou bien de l. ou de xl. pour le moins : car avant xl. ans lhomme ne peult avoir veu beaucop. Et ſens & ieuneſſe communement ne peuvent eſtre enſemble. Car comme dit Cicero, bon conſeil aux batailles donne pluſtoſt la victoire que les armes ne la force : auſſi, bon conſeil en une cité conſerve la cité & garde de ruine pluſtoſt que force ne richeſſe mondaine. Et pource dit le ſaige Salomon que les batailles ſe gouvernent mieulx par conſeil que par force. Et eſt donnee la victoire a ceulx qui ont le meilleur conſeil. Mais comme diſoit le ſaige Platon, il eſt moult difficile a ung bon conſeillier dune cité bien conſeillier & profiter a la choſe publicque & de plaire a ung chaſcun. Et comme diſoit platon, une petite cité eſt difficille a bien regir & gouverner, & les grandes citez treſque difficiles.

Les conſeilliers de lyon ſont eſleus par les maiſtres des meſtiers, leſquelz communement ſont gens imbecilles dentendement, nouveaulx venuz & eſtrangiers comme Bourguygnons, Savoyſiens, Pyemontoys, Breſſiens, Allemans & de nation eſtrange leſquelz ne congnoiſſent les gens de la ville. Mais debveroient eſtre eſleuz par les plus notables & bien famés de la cité de Lyon, leſquelz eſliroient vingt des plus notables mieulx famés de ladicte ville pour eſtre coadiuteurs des conſeilliers en cas eminent & affaires urgentz de ladicte cité. Et qui euſſent puiſſance deſlire leſdictz conſeilliers & leur donner gaiges auſdictz conſeilliers pour povoir ſupporter & ayder a vivre leur famille & de navoir excuſe ne occaſion de vacquer a aultre choſe que aux affaires de la ville. Car comme on a veu ceſte annee, la rebellion populaire ne fuſt point advenue a la cité, ſi meſſieurs de la ville de lyon apres quilz eurent veuz & leuz les tilletz

quilz avoient mys & affichez par les places & carfourcz, la ou il y avoit escript que le dimenche iour saincť Marc se trouveroient quatre cens en la place des cordeliers pour bouter ordre aux blez, messieurs de la ville par bonne prevision & providence debvoient mettre xl. ou cinquante hommes darmes ou plus pour garder les portes dicelle place, & autant en la place des Iacopins. Et par ainsi eussent gardé le peuple de faire assemblee : car les choses preveues font le moins de dommaige. Et nya lieu en lyon ou se puisse faire assemblée nuysante a la cité que en ces deux places : & pour ce on les doibt fortifier & garder.

La cause principale de la rebeine nouvellement faicťe a Lyon.

Comme est dicť dessus les hommes de art mecanique, cest de artifice manuel, lequel art est necessaire a une chose publicque & sans lequel on ne peult bonnement vivre, occupant le nom de Artisans, comme est dit dessus, nonobstant que tous marchans, soit de soye, drap, & tous aultres vivant de operation manuelle se peuvent dire artisans par art, & fust elle liberale. Neantmoins iceulx mestiers prindrent le nom de artisans audicť lyon, & despuis la deffence du roy dont monsieur des Roches filz de feu maistre Adam fumee tresrenomme tant en lart esculapienne que en droit civil eust la commission & en fust audit lyon expressement chargé. Et pource que apres la deffence faicťe par ledicť seigneur des Roches nosoient elever la creste de Artisan, attendoient tousiours occasion de trouver moyen

faire quelque mal aufdictz confeilliers & a la chofe publicque. Et pour ce que cefte année Mil cinq cens vingt & neuf le Blé a efté du pris affez haultain. Le bichet du pris de vingt cinq folz : combien que de noftre temps il ayt efté plus chier de quinze folz pour bichet, du temps du roy Loys unziefme environ lan mil. cccc. iiii. vingtz ung, & encore defpuis, environ lan mil cinq cens & quatre fe vendoit le blé vingt fix folz, & fi mouroit le peuple de faim par les rues. Et nonobftant icelle famine le peuple de lyon eftoit paifible fans murmuration aulcune : mais depuis la venue de cefte faulce fecte nouvellement non trouvée, mais renouvellée de ces mauldictz vauldoys & chaignartz venans de feptentrion, Unde omne malum & iniquitas, le peuple a prinfe une elevation & malice en luy qui ne veult eftre corrigé ne de maiftre ne de feigneur ne de prince fy fe neft par force. Et les ferviteurs veullent auffi bien eftre traictez que les maiftres : & au lieu que de noftre temps les ferviteurs eftoient humbles aux maiftres & eftoient fobres & boutoient force eaue au vin, & les vignerons fe contentoient du bruvaige qui eft aux vendenges faict avecque de leaue mis dedens le marc apres que le vin eft tiré de deffus ledict marc : mais de prefent veullent boire du meilleur vin comme les maiftres fans eaue ne mixtion aucune, qui eft chofe contre toute raifon : car dieu veult quil y ait difference entre le maiftre & le ferviteur, & le commande fainct Pierre lapoftre en fon epiftre eftre obeiffant a fon maiftre & croire fon commandement, aultrement le monde feroit fans ordre, & les biens de terre demoureroient fans cultiver & labourer comme font en hongrie, la ou la terre eft tresbonne entre les aultres terres de europe.

Mais les gens font negligens lefquelz ne veullent eftre obeyffans a leurs maiftres & ayment mieulx mourir de faim

que cultiver la terre, ny labourer. Et apres la creation du monde par lefpace de mil fix cens ans, le monde fut fans boire vin, fans manger chair, & eftoit le peuple plus fain. Et alors on vivoit de fimple pain & herbes & fruictaiges & vivoit long temps le peuple fans maladies aulcunes. Et defpuys que Noé planta la vigne & que le monde print ces voluptez, la vie humaine eft touiours abregée & amoindrie, & font multipliez les maladies : car plufieurs hommes & femmes font mortz par voluptez, & ont efté plus tuez par trop boire & manger que par glaives ne par famine : & la varieté des viandes trouvees par les hommes a efté caufe de plufieurs maladies lefquelles eftoient incognuez a nos anceftres & predeceffeurs, comme podagres, gouttes, mentagres, maladie neapolitaine & aultres, lefquelles font venues par voluptez charnelles & inventions de bruvages, & viandes eftranges & defordre de boire & manger plus que par aultres chofes. Et dit fainct Hierofme que plufieurs goutteux & podagres riches & opulans en biens avoient perdu leurs biens par feu ou guerres, lefquelz font gueris dicelles maladies par abftinence des viandes exquifes. Et du temps des Romains femmes mariées lefquelles portoient enfans, durant le temps ne buvoient point de vin pource quil neft chofe plus contraire a bonne & noble generation que le vin : & les enfans des femmes lefquelles boivent vin ne font fy parfaictz dentendement, ne fi fors de corps que les autres dont les meres font fobres & qui boivent plus deaue que de vin. Et anciennement neftoit permis aux grecz de boire vin iufques a tant que lhomme avoit vingtz ans paffés : car il neft chofe fi nuifible ne fi contraire a ieuneffe que le vin. Car comme dict Galien donner a boire vin aux enfans ceft bouter feu fur feu en boys legier & facile a brufler : & a caufe du vin les enfans de prefent

ſont debiles des membres & du cerveau, ſubiectz a paillardiſe & a dame Venus qui eſt cauſe que maintenant les hommes ſont vitieulx & ne ſe fault eſmerveiller ſi du temps paſſé les gens deſgliſe eſtoient chaſtez, & ſi les femmes leurs ont eſté deffenduez & prohibeez. Car de ce temps les gens eſtoient ſobres, bien moriginez, bien aprins des peres & meres : la iuſtice eſtoit bien obſervee & gardee, & aux villes avoit bonne police ſur blé & ſur vin. Et par ainſi la luxure ne les voluptez & concupiſcences de la chair neſtoient ſi grandes : qui eſt une cauſe que pluſieurs hereſies ſont renouvellez pour trouver occaſion de vivre de la vie de Sardanapalus & des Epicuriens : ceſt a boire, manger & paillarder : car ſans les viandes delicieuſes & ſans le vin, Venus eſt refroidie & ne peult regner. Et pource neſt de merveille ſi on delaiſſe a cultiver les blez ne labourer la terre pour planter les vignes de laquelle Noé fuſt inventeur : dont fuſt par ſes enfans democqué & blaſmé.

Ie delaiſſe les fables des poetes, de Bacchus, Ceres & autres inventeurs des voluptez humaines : mais une choſe veulx dire : que une des principales cauſes de la ruine humaine & renovation des hereſies preſentes, ceſt la faulte de iuſtice, touchant la cultivation de la terre & du commun peuple, quant au pain & au vin diſtribuer par meſure : car en ce faiſant le peuple nauroit faulte de riens ne de boire ne de manger, & les biens multiplieroient, & dieu ſeroit content de nous. Or pour condeſcendre a mon propos & revenir de la ou eſtoit propoſee la queſtion, il y a environ quatre ans ou plus que le roy manda a meſſieurs de la ville de Lyon quilz euſſent a parfaire leurs rampars boullouars ia de longtemps commencez : leſquelz eſtoient de groſſe magnifacture, de grans & merveilleux fraictz. Meſſieurs de la ville conſiderant que la ville na pas troys mille li-

vres tournoys ou environ tous les ans, de certain revenu, convocquerent tous les notables & artisans de la ville, pour scavoir comme la chose se feroit pour le mieulx & le moinţz dommageable pour leurs deniers, pour faire & parfaire lesdictz rempars & boullouars. Si furent assemblez la plus grant partie des notables artisans, peuple menu : & vindrent a la maison de la ville. Et fut proposé & demonstré par le docteur conseillier dudict conseil le commandement du roy : & demonstra quil estoit necessaire veu que la ville navoit pas deniers communs pour parfaire lesdictz rempars & boullouars : quil estoit necessité lever argent sur aucune danree de marchandise venant en la ville : & que plusieurs avoient opiné quil seroit bon mettre quelques deniers sur les bledz venans de pays estrange au moins mal que lon pourroit, ou sur les farines venans du moulin : ou que lon levast ces deniers sur le vin qui entreroit en la ville. Plusieurs estoient de lopinion le mettre sur le blé, ou sur les farines : le docteur conseillier de la ville demanda a messire Campese dict Champier conseillier & premier medecin de treshault prince monsieur le duc de Calabre & de Lorraine son opinion, & qui lui sembloit le meilleur des deux de lever ces deniers sur le blé ou farines, ou sur le vin.

Ledict Campese demonstra & recita plusieurs histoires tant hebraycques que grecques, egyptiacques que latines & romaines : les inconveniens qui estoient survenus aux Romains du temps de Sila, de Marius, de Scipio Aphrican & aultres a cause des impositions faictes sur les bledz venans a Romme : aussi comme des Lacedemoniens au temps du roy Lasdilaus & Licurgus qui sestoient mal trouvez de mettre subside sur le blé : car le blé est une chose dont personne ne se peult long temps passer. Et a ceste

caufe Scipio Aphrican apres tant de victoires contre Hannibal, delaiffa Romme pour aller labourer & cultiver la terre, & pour furvenir au peuple de blé aux neceffitez. Et apres plufieurs hyftoires recitées pour venir fur le vin, comme dict Platon qui recite que de fon temps les Atheniens delaifferent a cultiver les bledz, & la ou eftoient les bonnes terres a froment faifoient des vignes en tant que le peuple athenien vint a fi grant famine que les ungz tuoyent les autres. Et pour icelle caufe fut ordonné que lon arracheroit toutes les vignes la ou pourroit croiftre & venir des bledz & fpeciallement froument. Et dit oultre ledict campefe que de fa ieuneffe il avoit veu communement le bichet de froument ne fe vendoit que trois gros qui font trois folz tournois & trois lyardz, & le feigle fix blancz : & que depuis trente cinq ans que les vignes ont efté fi fort multipliees ordinairement, que le blé a coufté huyt ou dix folz le bichet, & dient que fi ne paffe dix folz que ceft bon marché, & ce eft caufe des famines que multiplication de vignes.

Alors ung tas de vignerons & taverniers murmurerent beaucoup pource quilz euffent mieulx voulu quon euft mys deniers fur le blé que fur le vin, non pas qui le fiffent pour le bien de la chofe publicque : mais pour leur proffit particulier. Adonc meffieurs les confeilliers & enfemble tous les notables de la ville furent de lopinion dudict Campefe. Et fut dit que pour chafcun poinfon de vin venant en la ville payeroit trois blancs, & pour fix ans advenir feullement iufques lefdictz rampars & boullouars feroient parfaictz. Or quant fut icelle rebeine le iour fainct Marc, aulcuns maiftres dartillerie vineufe & bons biberons hantans les tavernes pluftoft que les eglifes, quant ilz furent a la place des Cordeliers, aucuns entrerent de-

dans les Cordeliers & monterent au clocher & ſonnerent les cloches comme ſi le feu euſt eſté en la ville en pluſieurs lieux : que fuſt cauſe de la plus groſſe emeution diceluy peuple incenſé. Les aultres & la plus groſſe floćte voyant la maiſon dudićt Campeſe devant icelle place ou ſont les armes de Hieruſalem au plus hault de la tour, il leur ſouvint de ce quil avoit eſté de lopinion pluſtoſt mettre deniers ſur le vin que ſur le blé. Et pource que ſeſtoit apres diſner & apres le bon vin, machinerent non pas pour prendre le blé dudićt Campeſe : car il navoit aulcun blé que ainſi que ſes ſerviteurs luy amenoient de ſes moulins ou metairiez pour ſa deſpence, car oncques ne vendit blé ne achepta en marché quelconques, mais viſt de ſon revenu du iour a la iournee.

Ce peuple comme forcené le nombre de deux mille vindrent a ſa maiſon de grant fureur, rompirent la porte diſant que les conſeilliers de ville eſtoient muſſez chez luy & quilz avoient retiré leurs blez en ſa maiſon. Alors ledićt ſeigneur Campeſe leur diſt telles parolles : meſſieurs que demandez vous. Ilz reſpondirent quil avoit du blé muſſé en ſa maiſon : il leur fiſt ouvrir toutes les chambres & luy meſmes leur monſtra tout ſon blé queſtoyt environ deux charges de cheval dedans ung tonneau. Et pendant qui leur monſtroit les chambres, les aultres & bien deux cens femmes deſrompoient le bas de ſa maiſon la ou eſtoient les figures ſainćt Pierre & ſainćt Paul dune part & de noſtre ſeigneur de lautre part : ilz deſrompirent la face de Ieſus, celle ſainćt Pierre & ſainćt Pol. Et y en avoit daultres comme Pythagoras, Democritus, & Ypocrates, eſquelles ilz ne toucherent aulcunement. Et alors que ledićt campeſe viſt la ruyne dicelles figures dićt : o mauldićte ſećte vauldoyſe tu prins ton commencement entre

les deux rivieres, & tu veulx renover la malice & cruaulté en destruysant les sainctes ymages, dont iulien lapostat fut si griefvement pugny en la bataille contre les Parthes par ung chevalier incongneu : lequel comme dient aulcuns sestoit sainct Maurice chief des dix mille martyrs. Ie promets a dieu que oncques ne habiteray entre les deux rivieres, que iustice ny regne aultrement quelle nest pour le present. Et monta ledict campese a cheval & delibera aller devers son maistre monsieur le duc de Lorraine. Mais sur les chemins trouva aucuns de ses amys qui le retindrent long temps faisant bonne chere.

O peuple insensé ie me esbahis de toy comme de ton malefice sur celuy qui tousiours a esté pour toy & pour la chose publicque, lequel du temps quil estoit conseillier de la ville, le prins pour toy entre tous aultres, lequel tint tousiours pour le peuple. Et fut cause que appoinctas avecques ceulx de la ville, luy estant conseillier dicelle, comme chascun scait, qui pour lors estoient les principaulx artisans. O peuple mal conseillé, tu scays que tousiours il a esté pour la chose publicque, & encore despuis deux ans il a esté cause que tu as colliege : & a sa requeste as esté content le mettre en la maison de la trinité, qui est ung commencement du plus grant bien qui scauroit estre en la cité : car tous les ans alloit merveilleux argent aux universitez de France pour les enfans. Et au retour de lestude, au lieu dung livre & de science rapportoient ung cousteau ou rapiere a leur ceinture pour ribler au lieu de estudier. Et maintenant les voys proffiter devant tes yeulx. De cest affaire nay voulu escripre pource que ingratitude est ung des plus grans & enorme peché qui soyt au monde : & aussi que iai congneu ledict seigneur Campese a Pavye lequel fut faict Docteur Regent & le premier de luniversité de Pavie que oncques ne fut faict

en noſtre univerſité, de laquelle ay eu lauree couronne long temps a. Et ce a eſté cauſe deſcripre ceſte hyſtoire : car depuys Pavye ay congneu ledict ſeigneur Campeſe en la cité de Metz en Lorraine & auſſi a Paris & en pluſieurs aultres lieux. Et tous les iours lyſons ſes livres leſquelz furent approuvés par toute la noble univerſité de Pavye moy preſent & de ce donné lettres patentes, & en les liſant me ſuys plus eſmerveillé de loutraige que a luy a eſté faict, pource que de la cité de Lyon il a eſcript troys livres. Le premier des gens Illuſtres qui ont eu origine, & ſont yſſus de la cité de lyon. Le ſecond du Regime de la dicte cité avecques loraiſon quil fit Lan de grace Mil cinq cens & quatre, le iour ſainct Thomas a ſainct Nizier. Le tiers de lorigine & commencement de ladicte cité, delaiſſant la fabuleuſe hyſtoire du livre attribué a Beroſe, de Lugdus a quo ut volunt Lugdunum nomen ſumpſit.

Des maiſons principalles leſquelles furent pillées en ladicte rebeine.

Apres les choſes deſſus dictes faictes, le populaire & malfaicteurs allerent rompre la maiſon dung nommé Morin marchant lequel navoit point de bledz, mais force de bons vins, leſquelz ilz aymoient mieulx que blé. Et pource que ledict Morin a une des plus belles vignes du pays ou croiſt le meilleur vin, entrerent en la cave, & pource quilz avoient tant beu chez ledit Campeſe, en ſorte que la plus part eſtoient yvres & ſendormoient en leſtable dudict Campeſe, quant ilz furent chez ledict Morin perſerent & defoncerent les tonneaulx & repandirent le vin par la cave. Sem-

blablement avoient ilz faict chez ledict seigneur Campese : & pource que ledict Morin ne faisoit sa demeure en icelle maison ou il ny avoit que vin, sen allerent en la rue merciere & entrerent par force chez ung nommé Laurens patissier lequel lannee precedente avoit vendu aucuns bledz & navoit reservé quelque petite quantité pour luy, lequel nestoit pas bon & pource ne lavoit voulu vendre de paour destre reprins. Ilz pillerent la maison & tout son mesnaige & ne luy laisserent chose quilz peussent emporter & luy firent ung merveilleux dommaige : car il estoit riche. Et a la resistance y fust tué ung homme qui estoit tonnellier, par cas de fortune en passant par la rue. Ledict patissier fust moult blessé au chief & ailleurs & le menerent en prison a Rouenne, comme silz eussent esté gens de iustice.

Apres vindrent chez ung honorable marchant & homme prudent lequel nestoit pour lors conseillier de la ville, mais lavoit esté lannee de devant & se appeloit Gymbre homme riche & bien famé dung chascun, lequel avoit deux filles prestes a marier : & comme le bruyct estoit, avoit tout prest largent pour les marier, ces larrons & pillars vindrent & voulurent entrer par force en sa maison. Mais ledict Gymbre fit si bonne resistance quilz ne peurent entrer par le bas & ny fussent point entrez : mais le diable qui tousiours conduyt son peuple & ses serviteurs a mal faire, donna conseil a ses vassaulx & serviteurs de monter par dessus les maisons de ses voisins, laquelle chose fut faicte : car soubdainement monterent sur les maisons prochaines & par la couverture de ladicte maison entrerent dedans la maison de ce bon marchant Gymbre, lequel craingnant la fureur du peuple se sauva pardessus les maisons de ses voysins & non pas sans estre blessé, & silz leussent trouvé il estoit en danger de sa personne & destre tué & occis. Ces faulx

pyrates terriens pillerent toute ſa maiſon, & prindrent tout ſon argent, lequel il gardoit pour marier ſes filles : & comme eſtoit le commun bruit quil y avoit de deux a troys mille eſcuz & tout ſon meuble & marchandiſe deſrobé & ne trouverent nulz blez, queſt choſe donner a entendre & a congnoiſtre que leur intention neſtoit pour trouver blé : mais pour piller & deſrober, car oncques ne furent en maiſon qui euſt bruyt davoir blé, & delaiſſerent ceulx qui touſiours avoient eu bruyt de acheter, vendre & garder bledz. Aultres maiſons pluſieurs furent par eulx viſitees & aucunement pillees : mais ſurvint la nuyct, & phebus delaiſſa noſtre orizon & vint aux antipodes & angle vers le polle antarticque, qui fuſt la cauſe que la pillerie ceſſat & print fin la nuyct venant : & croy que ſi le iour euſt duré ung moys quilz neuſſent ceſſé de piller maiſons. Car ie croy que ainſi que dieu abregera les ans au temps de lantecriſt, ainſi il abregea le iour dicelle rebeine, laquelle commença apres boire.

Monſieur le baron Doyn, dict de fugieres, nepveu de feu Le chevalier blanc (1), luy accompaigné de troys de ſes ſerviteurs, rebouta & chaſſa ce populaire bien leſpace de une groſſe heure : & ſil euſt eu une douzaine dhommes avec luy il les euſt deffaictz & gardez du pillage, car il en bleſſa pluſieurs ſans eſtre bleſſé, & il demonſtra lhardieſſe de ſes predeceſſeurs leſquelz ont eſté vertueux aux armes.

(1) C'eſt Antoine d'Arces, appelé le Chevalier blanc, parce qu'il portoit toujours des armes blanches. Il étoit capitaine de cinq cents hommes-d'armes, comme nous l'apprend Champier dans le Triumphe de Loys XII. Il fut lieutenant général au royaume d'Ecoſſe, où il fut tué par trahiſon en 1507. (Voy. Hiſt. du chevalier Bayard par le Loyal-Serviteur, Grenoble 1651, in-8° ; — Aymari Rivalii *De Allobrogibus*, Lugduni 1844, in-4°) — N. de Fougères en Beaujolois, baron d'Oingt, étoit neveu, par ſa mère, d'Antoine d'Arces, dit le Chevalier blanc.

Comment lendemain dicelle rebeyne qui fust le lundy la ville mist ordre aucunement aux pilleries faictes par le populaire.

Lendemain le lieutenant du roy de Lyon, lequel est homme doulx & gracieux, scavant & aymé dung chascun grans & petits de la cité de Lyon, lequel vint a ce peuple incensé & instabile avecques le procureur du roy & aultres de la iustice. Si leur demonstroit gracieusement comme il scavoit bien faire, car alors ne failloit prendre le peuple par menasses, mais par doulceur: si leur dict: Messieurs quest ce que querez : ilz respondirent quilz vouloient avoir du blé, & que ung tas de marchans avoient gros greniers cachez & mussez & que en labbaye de lisle Barbe il y en avoit plus de trois mille charges de cheval. Alors il leur dict gracieusement: messieurs ie veulx aller avec vous tousiours pour visiter tous les greniers: & avoir visité ceulx de la ville ie iray avecques vous a lisle, & ie vous delivreray le blé a seize soubz le bichet: & affin que nayez faulte, Messieurs de la ville ont mille chevaulx chargez de blé, lesquelz mont presenté & promis delivrer a seize soubz le bichet.

Alors le peuple fut aulcunement apaisé & alors messieurs de la ville firent cryer le blé a seize solz le bichet la ou tout ce peuple couroit sans ordre ne raison: car tel navoit besoing que de troys bichets qui en prenoit dix & en desroboit ce quil pouvoit: qui fut cause que despuis ilz en ont eu grant faulte: car a cause dicelle rebellion la ou le bichet ne coustoit que vingtz cinq soulz, il monta iusques

a trente & a trente cinq, & si neust esté ceste rebeine, le blé neust de ceste annee monté plus hault de xxviii soubz iusques a trente, & neust esté la cité au trouble ne danger ou elle a esté bien grant.

Le mardi monsieur le lieutenant fut contrainct faire conduire par le maistre des portz le peuple a lisle, la ou il ne fut pas tousiours maistre. Car plusieurs desroboient les religieulx de plusieurs choses : & ne trouverent pas le blé quilz pensoient trouver & ce qui fut trouvé fut dispersé a ceulx qui en avoient besoing : car icelle abbaye est tousiours fournye de blé pour les religieux pour toute leur annee : la ou ilz sont plusieurs religieulx officiers bien rentez, lesquelz ont par leurs offices beaucoup bledz de rente & revenu : comme le Selerier, le Chamarier, Laumosnier, le grant Prieur, les deux Secretains, Vestiere, Enfermier, Chambrier & autres, lesquelz sont gens nobles & de maison d'honneur & noblesse. Et fust icelle abbaye comme lon dit, fondee par le roy Charlemaigne empereur de Romme. Et en icelle abbaye a plusieurs sainctes relicques, comme la saincte couppe ou le redempteur donnoit a boyre a ses disciples, & est de la pierre precieuse que lon appelle Esmeraulde : laquelle pierre porte vertu de chasteté. Aussi la est le cornet de Rollant lequel il avoit a sa mort aux montaignes de Roncevaulx. Et aupres est le corps saincte Anne mere de la glorieuse vierge Marie mere du redempteur. Aussy est le corps de sainct Longin, lequel recouvra la veue en boutant la lance au corps de nostre saulveur & redempteur apres sa mort.

Quant est de la couppe de lisle la ou Iesuchrist donna a boire a ses disciples, lon pourroit dire que en la chose nya point daparence : pource que le sainct Greal lequel est a sainct Georges a Gennes est le vray vaisseau auquel Ie-

ſuchriſt fiſt la cene a ſes diſciples. A ce ie reſpons que Ieſus fiſt la cene & ſes paſques avecques ung calice lequel iai veu en une ville du bas Lymoſin appellee Brive la Gaillarde: lequel calice lon monſtre troys fois lannee. Et a le toucher & veoir nya homme qui ſceuſt dire de quelle matiere il eſt faict. Et ſemble pluſtoſt eſtre de pierre cendreuſe que d'aultre matiere, a mon ſemblant. Et a ce que lon diſt du ſainct Greal de Gennes & de la ſaincte Couppe de liſle pres Lyon, ie dis & reſpons que nous liſons que Ieſuchriſt avoit eſté en conviz ſpeciallement troys foys. La premiere fuſt en Galilee en la maiſon de Simon le phariſien, la ou la pechereſſe lava & oingniſt les piedz de Ieſu chriſt: & luy remiſt ſes pechez pour la grant amour & foy quelle avoit a Ieſuchriſt, ainſi quil eſt eſcript en ſainct Luc au ſeptieſme chapitre. La ſeconde foys fuſt en Bethanie en la maiſon de Symon le Lepreux lequel Ieſus avoit aultresfoys guary de la lepre, la ou eſtoit le Lazare apres ſa reſurrection, Marie ſa ſeur & Marthe, & ou Marie bouta & reſpandit le precieux unguent nardi piſtici gardé dens alebaſtre & en oingnit & frota ſes piedz, en demonſtrant la ſepulture future de ſon ſeigneur noſtre redempteur Ieſuchriſt dont le faulx Iudas ſcariot murmura grandement. La tierce foys nous liſons que Ieſuchriſt avoit mangé avecques ſes diſciples par maniere de convis ou myſtere appartenant a noſtre ſalut futur: ce fut a la Cene le ieudi ſainct la ou il inſtitua le ſainct ſacrement de lautel. Lequel les nouveaulx berengueres & ſeducteurs de peuple denyent contre loppinion de tous les ſainctz qui ont eſcript deſpuis quinze cens ans en ca: dont ſont procedez des maulx ſans nombre aux terres ſeptentrionales, dont dieu nous vueille garder & deffendre par ſa grace. Doncques pouvons dire que le ſainct Greal de Genes fuſt celuy

de Bethanie chez Simon le lepreulx. Et la couppe de nostre dame de lisle pres Lyon fust celle ou beust nostre seigneur en Galilee chez Simon le pharisien. Et le calice qui est a Brive la gaillarde en Lymosin est celuy ou il fist la Cene avecques ses disciples & apostres. Et comme iai veu, en iceluy calice ya une bresche laquelle comme on dit demoura en la bouche de Iudas en beuvant dedens : & ladicte bresche est dedens le calice. Le sainct Greal est dune piece & de esmeraulde, & aussi la couppe de lisle de lyon. Ie croy que ce a esté miraculeusement faict : car oncques si grosse piece de esmeraulde ne fut trouvee en terre naturellement. Ce nest pas plus grant miracle de faire de plomb ou aultre metail une pierre de esmeraulde, que de faire de leaue vin comme fist nostre seigneur aux nopces de Architriclin : parquoy a Dieu il nest riens impossible.

Et pour revenir a mon propos dont sommes descenduz, quant le maistre des portz & le conseil veit la malice du peuple & quilz estoient tous deliberez de mal faire, si leur dict gracieusement : Messieurs vous voyez que messieurs les religieux sont de bon vouloir & quilz vous ont monstré tout ce que avez voulu veoir, & delivré des bledz selon leur faculté & puissance : ils vous prient & moy aussi que soyez contens. Et pource quil nestoit pas temps de user de force, de menasses ne de iustice, par gratieuses parolles fist tant quil les admena & retourna en la ville de lyon le mieulx quil luy fust possible. Alors que ledict maistre des portz estoit a lisle, les conseilliers de la ville & aultres prudens citoyens assemblerent environ six vingtz hommes & les acoustrerent de harnoys & les prindrent a gaiges par moys. Et fust faict capitaine & ordonné pour conduire ces six vingtz hommes par monsieur le gouverneur de lyon

monſieur Pomponie de Trevulſe, noble Anthoyne de Varey baron de Maleval, ſeigneur de Belmon : qui fuſt cauſe que le peuple refrena ſa colere & malice. Et fuſt bien ordonné par ledict ſeigneur gouverneur : car le peuple luy avoit voulu faire force en ſa maiſon. Mais comme ſeigneur magnifique & ſcavant non degenerant, mais enſuyvant la prudence, Trevulſe miſt ſi bon ordre a la iuſtice que celle furioſité populaire feuſt abbatue & aulcunement remiſe : qui fuſt choſe plus divinement faicte que par ſapience humaine. Et donnerent a entendre au peuple que lamas que la iuſtice avoit faict ceſtoit pour chercher les greniers de la ville & pour eſtre puiſſans pour les rompre ſi meſtier eſtoit, laquelle choſe relacha le cueur & la malice du peuple.

Si fut la iuſtice en pluſieurs maiſons la ou ilz ne trouverent pas beaucoup blé, & pource que les riches de la ville de lyon ne vivent que du iour a la iournee du pain des boullengiers, qui eſt une tres maulvaiſe couſtume : car tout homme riche doibt faire comme le formy : ceſt de faire ſa proviſion de blé aux maiſons pour toute ſon annee, & debveroient eſtre contrainctz par iuſtice a ce faire pour eviter les inconveniens qui ſen peuvent enſuyvir, & ſil eſtoit neceſſité ſecourir & ayder au paovre populaire. Mais il y a ung tas de gros & riches marchans & pluſieurs riches & grans uſuriers qui ne ſe ſoucient que de congreger biens mondains, or & argent, & ne ſcavent pour qui ilz les amaſſent : car dieu permet que les enfans des uſuriers & avaricieux ſont prodigues, & ce que leurs parens peres & meres ont acquis en trente ou quarante ans ilz le dependent en moins de dix ans : ou ſe ſont filles, dieu permet quelles ſont mariees a quelque maulvais meſnagier & prodigue. Et par ainſi les biens mal acquis ne peuvent longuement durer. Car uſure eſt prohibee & deffendue en

toutes loix, ſoit par les Gentilz, comme recite Platon en ſes loix, par les Hebrieux Iſraelitiques & auſſi par la loy chreſtienne.

Ledict lieutenant du roy deux iours apres que la fureur du peuple fut aulcunement appayſee & remiſe, fiſt ſecretement prendre aulcuns des principaulx de ce malefice, leſquelz il fiſt pendre bien toſt apres : car il avoit comme deſſus eſt dit, gens armez aux gaiges de la ville, & durant ce temps attendoient nouvelles du Roy, pour ce que meſſieurs de la ville avoient faict advertir le Roy du tout.

Comme le roy envoya le prevoſt de Lhoſtel a lyon.

Ce temps pendant que monſieur le gouverneur Trevulſe & le lieutenant & la iuſtice de lyon faiſoient informations ſecrettes des malfaicteurs, & auſſi quilz faiſoient ouvrir les greniers de la ville, arriva le capitaine ſeigneur de Botieres (1) natif du Daulphiné Prevoſt de lhoſtel du roy : lequel eſtre arrivé a lyon, fiſt faire informations deſdictz malfaicteurs, ſi en fiſt prendre pluſieurs : les ungs pendre, les aultres mettre en galaires : les aultres tant hommes que femmes fiſt fuſtiguer & battre par la ville. Mais la pluſpart des malfaicteurs ſenfouyrent en Savoye & en fuſt prins aucuns leſquelz avoient beaucoup dargent ſur eulx & ſpecialement ung fut prins a Meſieux trois petites lieues pres

(1) Guigues Guiffray, ſeigneur de Boutières en Dauphiné, dit le chevalier de Boutières, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes-d'armes de ſes ordonnances, gouverneur de Turin, lieutenant général dans les armées d'Italie.

de Lyon, lequel comme lon disoit, avoit sur luy pour sept cens francs ou plus de testons quil disoit avoir prins chez Gymbre. Ledict seigneur de Botyeres prevost de lhostel apres quil eust faict visiter les greniers & congneust que a cause dicelle rebeine les bledz avoient esté deffrauldez & mal distribuez par le menu, il sen alla en Bourgoigne avecques mandement du roy. Et par sa diligence fist tant que en brief on admena deux mille charges de blé, qui a esté cause que la ville de lyon a eu secours de vivres, neantmoins que par tous pays lannee a esté sterille de bledz & communement partout a esté chier. Et a cause de ceste rebellion le bled est monté a lyon en brief temps a trente cinq solz tournoys le bichet, qui est six bichetz pour la charge dung cheval. Despuis long temps apres, ledict seigneur de Botyeres a demeuré a Lyon faisant poursuyte de ces malfaicteurs & par plusieurs fois il en a prins & faict iustice. Et ceulx qui sen sont fouyz a faict crier pour les faire revenir, ou aultrement silz ne venoient pas, les bannyr du royaulme de France. Et par ainsi la iustice a esté en partie faicte de ces pirates terriens qui est une chose moult bien faicte de extirper les maulvaises herbes davecques le bon blé, aussi de separer les bons davecques les maulvais : car comme dict Platon en ses loix, il est necessaire congnoistre les bons hommes & les maulvais. Dieu tout puissant est moult indigné quant les hommes delaissent les bons & elisent les maulvais, pource que sur toutes choses est a preferer lhomme bon : & le maulvais qui est plain de malice est a vituperer & blasmer. Parquoy disoit sainct augustin que obeissance estoit necessaire au peuple dune cité. Et sans icelle toutes autres vertuz sont annullees & prophanes, pource que obeissance est la maistresse des aultres vertuz, & sans laquelle ne peuvent regner. Et le signe

dung maulvais peuple, ceſt quant il eſt rebelle a iuſtice & ſans crainĉte ne obeiſſance : qui fut la cauſe que du temps de Marius & de Scylla le peuple ſe rebella a Romme contre le ſenat dont Romme cuyda eſtre deſtruiĉte : & par la rebellion populaire fut ſi merveilleuſe ſedicion, que pour ung iour morurent plus de dixhuyt mille Rommains. Et pource ſi une cité veult regner fault que le peuple ſoit obeiſſant aux maieurs. Car comme diĉt ſainĉt Paul, toute puiſſance vient de dieu : & qui reſiſte aux maieurs & a iuſtice, il reſiſte aux commandemens de dieu : car les miniſtres de dieu, ce ſont les princes & les gens de iuſtice.

Et pource diĉt Iulius firmicus grant aſtrologue que les princes & gens de iuſtice ne ſont point ſubieĉtz aux influences des planettes ny aux eſtoilles du ciel : mais ſeullement ſont ſubieĉtz a dieu, & pource les pechez des princes & des gens de iuſtice ſont plus dangereux que ne ſont ceulx des aultres. Auſſy les biens par eulx faiĉtz ſont de plus grande efficace que ne ſont ceulx de plus petite condition & puyſſance. Et eſt diĉt en la ſainĉte eſcripture que les princes & roys ont ung ange de dieu pour leur guide & garde expres, que nont pas les aultres : lequel ange eſt deputé a ce royaulme dont le roy eſt prince & ſeigneur.

Et pource les princes ou ceulx qui ont la charge de la choſe publicque doibvent ſur toutes choſes mettre ordre aux vivres dune cité & ſpeciallement aux bledz : & doibt avoir une cité touſiours bledz pour troys annees comme ſont ceulx de Metz en lorraine, comme iay veu aultres foys & mont demonſtré les ſeigneurs dicelle ville & cité leurs greniers fourniz pour troys annees advenir. Et tous les ans renouvellent, car ilz vendent les vieulx & acheptent des nouveaulx, pour & affin deſtre proveuz & de nen

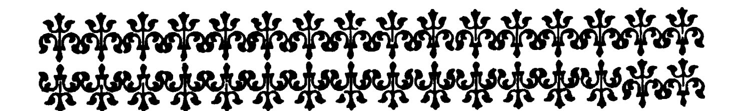
avoir faulte. Et par ainſy le peuple de Metz na iamais faulte de blé.

A ceſte cauſe les hiſtoriographes louent moult Traian empereur, lequel durant ſon regne Romme eſtoit touſiours proveue de bledz pour ſept ans advenir : & pource entre tous aultres empereurs gentilz Traian a eſté loué le plus, tant en iuſtice que en prudence humaine. Saint Gregoire dit comme on lit en ſes geſtes, que quant il liſoit lyſtoire & geſtes de Traian il fut tout eſmeu de pitié & compaſſion de Traian, lequel avoit eſté ſi iuſte & prudent, & quil eſtoit non chreſtien & ſans bapteſme : & dient aulcuns que ſainct Gregoire pria pour luy noſtre ſeigneur & quil luy ottroyaſt ſa requeſte en luy ſuppliant quil pardonnaſt les pechez dudict Traian. Et afferment aucuns docteurs que dieu ſcavoit par ſa providence loraiſon ſainct Gregoire eſtre future pour ledict Traian, & ſuſpendit la ſentence divine dudict Traian iuſques a ce que ſainct Gregoire priaſt dieu pour luy. Mais pource que la preſcience de dieu tranſcende lentendement de lhomme, ie remetz la determination de ceſte ſentence Traiane a meſſieurs les theologiens : car comme diſt ſainct Auguſtin a la fin de ſon livre, de libero hominis arbitrio : apres avoir veu & allegué pluſieurs auctoritez & raiſons, il confeſſe & dit que icelle matiere eſt ſi treshaulte, que tant plus il en cuyde ſcavoir, tant plus grande eſt ſon ignorance : & de trop ſenquerir dicelle eſt ſigne de curioſité & ignorance & fragilité d'entendement, qui eſt une partie cauſe des renovations des preſentes hereſies dont le monde eſt troublé : car le temps eſt venu que les hommes & femmes ignorans, ſans lettres, veullent diſputer de predeſtination, providence, preſcience divine : laquelle congnoiſſance & ſcavoir & intelligence dieu ſeul a parfaicte. Croyons donc-

ques a ce que ſommes tenus a croire, & le ſurplus remettons a dieu lequel ſcait les choſes avant leur advenement, delaiſſant theologie aux theologiens. Et icy ferons fin.

Cy finiſt la coniuration ou rebeine du populaire de
Lyon contre les notables & conſeilliers de ladicte
cite faicte ceſte annee ung dimenche iour
ſainct Marc apres boyre Mil cinq cens
vingtneuf.





Cy apres sensuyt la hierarchie de Leglise de Lyon : par laquelle est demonstree lantiquite & noblesse dicelle eglise. Composee par le seigneur de la Faverge selon la description du seigneur Campese en son livre de claris lugdunensibus.

De la hierarchie de sainct Iehan de Lyon Eglise metropolitaine & primace de France.

POURCE que de lorigine & antiquité de la cité de lyon plusieurs hystoriens en ont amplement escript comme Berose caldee lequel dist avoir esté construicte & edifiee premierement par Lugdus roy des Gaules, duquel comme dist, print premierement son nom : aussi dicelle cité en a parlé Suetone en la vie de Caligule empereur Rommain & Tite live & Plutarche en la vie de Hannibal de Carthage, & Strabo de crete en sa Cosmographie, & Senecque en ses epistres, & Ptolomee & aultres plusieurs. Et des modernes : Sabelicque en ses Eneades :

& si a messire Campese dict champier amplement en troys livres par luy composez. A ceste cause delaisse den plus escripre en general de la cité : mais pource que les hystoires dessus nommees ont delaissé la hyerarchie de leglise de sainct Iehan de Lyon, ay proposé en brief escripre selon la faculté de mon petit entendement, & selon ce que aultrefoys ay peu trouver aux antiquitez de ladicte eglise & archives dicelle eglise de lyon metropolitaine.

Premierement fust fondee par sainct Phutin premier evesque de lyon & luy succeda Hyreneus lequel fust decollé & print martyre soubz Anthonius verus avecques xix. mille martyrs. Apres un temps fust edifiee leglise sainct Estienne la ou furent plusieurs evesques, & apres que la cité fust parfaicte & creut en Iesuchrist, fust transportee au lieu que maintenant est leglise sainct Nizier & se nommoit ecclesia quadraginta octo martyrum lesquelz furent decollez a Esnay, pourquoy ceulx Desnay dient leur Eglise estre fondee diceulx martyrs. Ceste eglise des martyrs que a present est dicte sainct Nizier estoit metropolitaine & en icelle regnerent plusieurs sainctz evesques comme sainct Iustz, Alpinus, Anthiocus, Elpidius, Sicarius, Eucherius, Desyderius, Veranus, Patiens, Affricanus, Rusticus, Stephanus, Viventiolus, Lupus, Agobardus, Sacerdos, Nicessius, Arigius, Annemundus, Genesius, Lambertus, Remigius, sainctz evesques & canonisez par leglise, & tous firent leur residence a l'eglise des martyrs, sive in ecclesia martyrum, que maintenant est sainct Nizier.

Et long temps apres, du temps des roys de Bourgongne, leglise cathedrale fust remise & transportee au lieu de sainct Estienne & furent nommes les chanoines, canonici sancti stephani, & encores retiennent le nom & se dient chanoines sainct Estienne : pource que sainct Iehan

neſt que chappelle & nya aucune ymage ſur lautel ny corpus domini en demonſtrant ne eſtre egliſe cathedrale, mais chapelle.

Long temps apres que legliſe de lyon fuſt tranſlatee du lieu que maintenant eſt dict ſainct Nizier a ſainct Eſtienne, le roy Iehan de Bourgongne voyant legliſe ſainct Eſtienne en laquelle navoit que xii. chanoines au nom des xii. apoſtres & larcheveſque tenant lieu de Ieſuchriſt, fit edifier legliſe de ſainct Iehan dung des coſtez de ſainct Eſtienne, & ſaincte Croix de laultre coſté, la ou il conſtitua legliſe parrochialle.

Et ce roy de Bourgongne, apres quil eut edifié ſainct Iehan & ſaincte Croix, conſtitua la hierarchie metropolitaine de lyon ainſi quil ſenſuyt ad inſtar eccleſie triumphantis. Ceſt que ainſi que en legliſe triumphante laquelle eſt paradis il y a ung dieu en trinité, ainſi en legliſe de lyon ſont troys egliſes : ſainct Iehan, ſainct Eſtienne & ſaincte Croix. Sainct Eſtienne repreſente le pere, ſaincte Croix repreſente le filz, ſainct Iehan repreſente le ſainct Eſperit, trois en perſonnes, ung par eſſence. Et fuſt ordonné que les troys eſgliſes commenceroient loffice au ſon dugne cloche, demonſtrant ung dieu en eſſence, aux trois egliſes demonſtrant trinité en une eſſence. Et ainſi que en leſgliſe triumphante a xii. apoſtres avecques Ieſuchriſt leur maiſtre, auſſi fonda le dict roy de Bourgongne xii. preſtres tenant le cueur ordinairement, & le treizieme eſt labbé de ſainct Iuſtz lequel eſt larcheveſque de lyon tenant le lieu de Ieſuchriſt. Et ainſi que en leſgliſe triumphante a ſeptante deux diſciples de Ieſuchriſt, ainſi fonda ledict roy ſeptante deux chanoines leſquelz deſpuis ſont redigez en trente deux. Et ainſi que en legliſe triumphante a quatre Evangeliſtes & ſcribes, ſainct Iehan, ſainct Matthieu, ſainct Luc, ſainct Marc, ainſi en legliſe de lyon ſont quatre cuſtodes, deux a ſaincte

Croix, ung a sainct Estienne dict secretain, ung a sainct Iehan dict tresorier de lesglise. Et ainsi que en lesglise triumphante a troys hierarchies en neuf ordres des anges, aussi en lesglise de lyon, en troys esglises sont neuf dignitez lesquelles representent les neuf throsnes des anges en troys hierarchies. En la premiere hierarchie sont Seraphim, Cherubim, Throni. En la seconde sont Dominationes, Virtutes, Potestates. En la derniere & la plus basse sont Principatus, Archangeli, Angeli. Ainsi en lesglise de lyon sont neuf dignitez. Les troys premieres sont, Larchevesque, Doyen, Archidiacre representans la premiere hierarchie. Les troys moyennes sont, le Precenteur, le Chantre, le Chamarier, representans la seconde hierarchie. Et les troys dernieres dignitez sont, Secretain, Custode & le Prevost de Forviere representans la tierce hierarchie des anges. Et ainsi que en lesglise triumphante, Seraphim par lesquelz est signifié charité en lamour divine, & Cherubim par lesquelz est representee sapience & science, & Throni par lesquelz est contemplation desmontree, ont sur tous les aultres, charité, science, contemplation & amour divine en plus grande perfection que les aultres infimes, aussi Larchevesque, Doyen & Archidiacre doibvent sur tous abonder en charité, science & contemplation sur tous aultres inferieurs : car ilz sont en lesglise primitiale comme la premiere hierarchie en lesglise triumphante. Et comme le soleil, la lune & iuppiter sont au ciel donnans lumiere a toute aultre creature, par les aultres hierarchies sont demonstrees toutes vertus, non pas par si grande excellence que aux premieres : mais apres les superieures doibvent illuminer par vertus theologales, & les aultres estre sur la terre comme sont les planettes & estoilles au ciel, donnant clarté au monde inferieur & aux elemens. Hierarchie selon sainct Denys apostre des Fran-

coys peult eſtre ainſi diffinie. Hierarchie eſt ordre ſacré & ſcience & operation laquelle a la ſemblance de dieu, de ſa puiſſance faict operation, & par ſon induſtrie donnee de dieu, enſuyt la lumiere divine & amour de dieu. Sainct Denys & ſes inſectateurs donnent icelle diffinition : Hierarchia eſt ordo ſacratior & ſcientia & operatio que ad dei ſimilitudinem pro viribus nititur & pro modo ſuo ad illius imitationem ex indulta ſibi divinitus intelligentie luce ſubvehitur.

Perficientes & purgantes.	Seraphim. Cherubim. Troni.	Suprema hierarchia.	Movens & eſt ipſa purgatio. Ad ſe convertens ſurſumque agens, & eſt illuminatio.
Purgantes & purgati.	Dominationes. Virtutes. Poteſtates.	Media hierarchia.	Formans de informeque reddens, & eſt ipſa perfectio.
Purgati illuminati perfecti.	Principatus. Archangeli. Angeli.	Infima hierarchia.	Sacrorum principatuum ſupremi purgant, illuminant, perficiunt. Poſtremi purgantur, illuminantur, perficiuntur.
Purgat.	Divina beatitudo que dominus Jeſus eſt. Illuminat.	Perficit.	Medii vero viciſſim purgantur & purgant, illuminantur, illuminant.

En leglise de lyon a ſept docteurs chevaliers de ladicte egliſe pour deffendre les droys dicelle egliſe & pour deffendre leglise des faulx infideles & heretiques dont legliſe

a esté & est apresent infestee de plusieurs heresies tant orientales comme machometiques, que septentrionales & vaudoyses pleines de venin & infection diabolique. Et si orient est infect par les Arabes & secte mauldicte machometique, loppofite Septentrion est infect par la secte vaudoise. Dieu veuille garder loccident ou nous sommes par sa grace : car le mydi a esté fort infect & en danger par une aultre secte demy iudaique. Ces sept chevaliers sont representez par les sept candelabres, lesquelz veit saincт Iehan en lapocalypse.

Et pour revenir a leglise de lyon, le roy de Bourgongne institua & ordonna que les chanoines fussent de maison noble, ou de generation ou de vertus, pour bien regir leglise : car communement le bon arbre produit le bon fruict comme est escript en levangile. Et sainct Pol ad Timotheum escript quilz constituassent les evesques & prestres de gens saiges & quilz sussent bien & saigement regir & gouverner leur famille, & quilz fussent scavans & expers aux choses politiques & humaines : car qui ne scait bien gouverner une maison, a grant peine scaura gouverner une chose politique & divine. Au surplus ledict roy de Bourgongne ordonna que les chanoines de lyon ne sortissent a pied du cloistre sainct Iehan ou bien du prez, quilz ne fussent a cheval & accompaignez daultres gens deglise : & ce pour donner occasion aux gens laiz de honnorer & avoir a reputation gens deglise, comme est escript au vieil testament des Levites & des filz de Aaron.

Et donna le conté de Lyonnois a leglise : par quoy on appelle encore les chanoines contes, & larchevesque conte de Lyon. Et les cries lesquelles se font par la ville, sont au nom de monsieur de Lyon & de messieurs de leglise. Ladicte eglise comme a esté escript si dessus, fut edifiee des pierres du temple de Forviere & de Ara cesaris.

Ceste eglise est la premiere des Gaules par honneur & auctorité, & ha des previlieges que nont les aultres de gaule, comme de chanter avecques les mitres, ne se abiller a lautel sans serviteur : de chanter tous les pseaulmes de David sans livre : de ne laisser a chanter ny officier si loffice est commencé, pour aucun homme qui entre au cueur durant loffice, fust roy, duc, evesque, ny aultre dignité : de ne faire aucune nouveaulté en loffice ny muer coustume aucune en nouvelle : par quoy est dict que leglise de lyon est immuable & quod non suscipit novitates. Parquoy en icelle on ne chante que plain chant sans aucune chose faicte, ny orgues, ny aultres instrumens quelconques. Et pour demonstrer la immobilité de leglise de lyon, a esté ordonné que si aucun chanoine ou bien officier dicelle eglise fault a chanter ou a faire le service a aucune heure de leglise, toute leglise cesse loffice pour le iour. Si cest a matines, on delaisse matines a celle heure : si cest a vespres, on delaisse vespres : & celuy qui fault est corrigé par tout le clergé & ahonté dung chascun & na aucune distribution de ce iour. Mais le Secretain de leglise est tenu tenir xii. prestres pour dire loffice derriere le grant autel pour suppleer aux faultes du cueur & de celuy qui a failly a loffice : & appellent icelle faulte Aprivas : cest privé loffice, & pour icelle cause ung chascun faict son devoir & continue loffice, pour paour de scandalizer leglise.

Le Doyen de leglise est le chief de tous les gens deglise & ha la iustice sur eulx : & ne sont aucunement subiectz a larchevesque : & quant larchevesque faict les prestres, le doyen & archidiacre font examiner les prestres & ne les peult interroger ni examiner larchevesque.

Et pour demonstrer lancienneté de leglise de lyon, an-

ciennement on disoit loffice en lettre grecque, comme iay veu des livres lesquelz sont aux archives de leglise, escriptz en lettre grecque en escorce darbre dune merveilleuse facture, la ou sont tous les pseaulmes & hymnes: en demonstrant comme anciennement ceulx de lyon navoient aultre lettre ny langage que grec, comme escript Iule Cesar au vi. livre de ses commentaires, quant il parle des Druydes, disant quod solis grecis litteris utebantur.

O toy qui liras ce livre, considere en toy combien nous qui sommes maintenant, degenerons a nos ancetres, lesquelz estoient saiges, aymans les lettres, dieu & son eglise: & maintenant nest question que de voluptez charnelles, de avarice, usures, tromperies, orgueil & de tous vices. Voys la cité de lyon fondee de plusieurs grans personnages & de plusieurs sainctz archevesques, comme dessus est dict: lesquelz ont fondé plusieurs eglises comme le roy de Bourgongne, sainct Iehan: sainct Sacerdos, sainct Pol: & dautres qui ont fondé sainct Iust, dont messieurs de Tornon furent des principaulx fondateurs parens de sainct Iust, dont encore celuy qui est seigneur de Tornon doibt avoir nom Iust. Aultres sainctz ont fait edifier sainct Hyrini eglise tres antique, Esnay, sainct Nizier, sainct Pierre des nonnains, la Platiere, les quatre mendiens, & aultres eglises plusieurs comme Forviere, sainct George, & aultres de ladicte cité.

Et pour cause de briefveté feray fin a ceste hierarchie, pour ce que messire Campese en a aultre fois escript en son livre de claris lugdunensibus, auquel livre pourras veoir de la hierarchie Lyonnoise, ce que en ce livre nay eu loysir escripre, priant celuy qui par sa puissance colloqua la terre au centre du monde, lequel comme dict Platon par sa bonté crea le monde, lequel par sa misericorde envoya son filz sur terre pour racheter le genre humain, qui doibt

a la fin venir iuger bons & mauvais, quil luy plaise avoir par sa misericorde pitié de ses pouvres creatures. Amen.

Cy finist la coniuration ou rebeine du populaire de
Lyon contre les notables & conseilliers de la-
dicte cite. Avec la hierarchie de leglise
de sainct Iehan de Lyon. Imprime a
lisle galicque dicte Lyonnoise.

Joannes Cannaperius Parisiensis Lugduneae iuventutis
moderator Antonio Campegio. S.

PERLEGI paucis his diebus S. Pierchani de Lugdunensi seditione libellum, Antoni suavissime. Quem eo attentius accuratiusque succisivis praesertim horis evolvi, quod in urbem istam florentissimam, illustrium virorum parentem & doctorum altricem (unde praeclaris sane natalibus originem ducis), dira haec & omni saeculo execranda pestis (nescio quo fato) saevire ac debacchari potius non verita est. Quod non minus jucundum quam frugiferum opusculum tibi fore non diffido, simul quod humanissimi patris tui viri consularis (cujus nominis authoritate ac splendore excitari debet ingenua indoles tua) passim meminit, simul quia fideliore praelo excussum longe aliud quam quod erat videbitur, ob crebras emendationes, gravioresque sententias tum additas, tum in pristinum candorem restitutas.

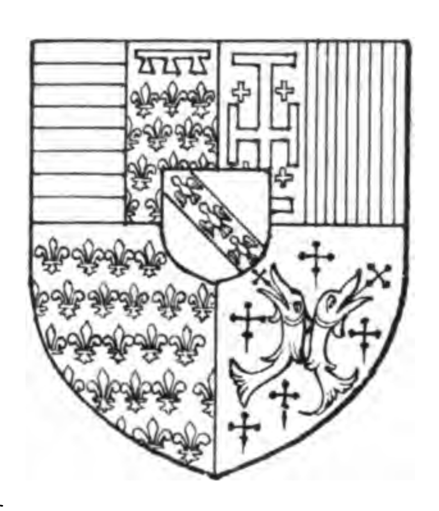
Sed profecto qua scriptum reliquit author lingua legi mallem. Non quod de interpretis fide (quae nimirum sincera est) queri videar : verum quia politiorum literarum elegantiorisque doctrinae studiosos latina magis quam vulgari aeditione oblectari palam est, in quorum albo quoniam non infimas partes tenere (nec mea me

fallit opinio) mihi perſuaſi brevi hac & familiari epiſtola familiarem & mihi amiciſſimum te hortari volui, ut tuae aetati non inutiles hos de Lugdunenſi ſeditione commentarios (intermiſſis gravioribus ſtudiis) aliquando verſares, eoque liberali ocyo cujus & M. Cato reddendam rationem putat, laxares pauliſper animum. Tu interim ſi quid pumice dignum offenderis, id pro tua humanitate modeſte caſtigato. Bene vale meque (ut ſoles) aequo foedere redama.

Lugduni *xvi* calendas Ianuarias. Anno chriſtianae ſalutis *m.d.xxix*.

Eiuſdem hexaſticon.

Reddita libertas Bruto tibi conſule Roma
Hiſtoriae princeps Livius iſta refert,
Sic tibi Lugdunum decio ſub iudice florens
Seditio fracta eſt, conſulibuſque tuis,
Quid Romae Brutus, decio cum iudice conſul
Eſt tibi, Morinus Livius alter adeſt.





LANTIQVITE DE VIENNE.

CY CÕMENCE

Vng petit liure du royaulme des Allobroges dict lõgtẽps
apres Bourgõgne ou Viẽnois : Avec lantiquite &
origine de la tresnoble & anciẽne cite Metro-
politaine & Primace des Allobroges Vienne
sus le fleuve du Rosne. Cõpose par
messire Simphoriẽ Campese
dict Champier chevalier &
docteur en la science
Esculapienne.

De Vienna
Opusculum
Distinctum
Plenum
Clarum
Doctum
Pulchrum
Verum
Grave
Varium &
Utile.

Reverendo patri ac domino Bartholomeo Portalenquio (1) lucensi Troyano episcopo, suffraganeo domini archiepiscopi, ac Primatis Galliarum : divinarum litterarum doctori eximio : Symphorianus Campegius. S.

EVOLVI superioribus diebus (nec citra admirationem) reverende praesul, libellum de lugduneae urbis vetustate, simul de lugdunensis ecclesiae (quae divo Joanni sacra est & praeter ceteras Galliae capitalis) hierarchia. Non quod mihi non magnopere probetur : verum quia de Viennae urbis claritate nihil prorsus me-

(1) Barthélemi Portalenqui Lucensis, évêque *in partibus* de Troade, suffragant de François de Rohan archevêque de Lyon, & non Portal, comme on l'a dit. Il n'étoit pas non plus évêque titulaire de Troie, qui étoit *in partibus infidelium*. Antoine de Arena lui a dédié son poème macaronique *De guerra Romana :* « Ad reverendissimum in Christo patrem dominum dñm Bartholomeum Portalenqui, Troianensem episcopum lugdunensemque suffraganeum. » Cette dédicace se trouve en ces termes dans un petit volume intitulé : *Antonius de Arena provincialis de Bragardissima villa de Soleris ad suos compagnones..... cum guerra Romana.....*, imprimé à Lyon chez maître Pierre de Vingle, & se vendant en la maison de Claude Nourry dit Le Prince. Champier, comme on le voit ici, dédia aussi au même personnage son livre sur l'antiquité & noblesse de Vienne, où il lui donne le même nom avec la déclinaison latine : « Bartholomeo Portalenquio Lucensi, » faisant de l'italien Portalenqui, Portalenquius.

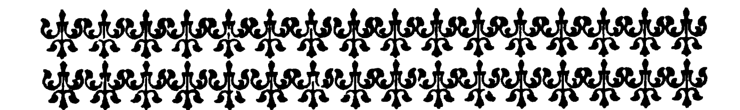
Ce Barthélemi est vraisemblablement le même qu'un Barthélemi du Luc, évêque *in partibus* de Troade, cité par Charvet, d'après les registres de l'archevêché, p. 535 de son Histoire

minit, quum ab omni antiquitatis memoria inter Lugdunum & Viennam (perinde atque ſorores geminas) intima fuerit cognationis propinquitas : adeo ut Lugdunenſes indiſſolubili amicitiae vinculo Viennenſibus connexi hactenus permanſerint. Fuerit argumentum : quod abhinc annum

de la ſainte Egliſe de Vienne, comme réſidant en cette ville & y rempliſſant les fonctions épiſcopales au nom & en l'abſence du cardinal-archevêque de Vienne Frédéric de St-Sévérin, puis d'Alexandre ſon ſucceſſeur & ſon neveu. Ce dernier mourut en 1527, & avec lui finirent les pouvoirs qu'il avoit donnés à Barthélemi du Luc. Pierre Palmier, doyen du Chapitre de St-Maurice, ayant été élu archevêque de Vienne, & Guichard de Leſſart, évêque de Hiéropolis, ſuffragant de l'archevêque de Lyon François de Rohan, étant mort auſſi vers ce temps, Barthélemi dut quitter Vienne, où ſa préſence étoit déſormais inutile, & il prit la place de Guichard de Leſſart comme ſuffragant de Lyon, où nous le retrouvons en cette qualité, en 1529.

Les regiſtres de l'archevêché de Vienne, conſultés par Charvet, ſont en latin, & Portalenqui n'y aura été déſigné, ainſi que cela ſe pratiquoit aſſez fréquemment alors, que ſous le nom de *Bartholomeus Lucenſis* ou *de Luco*, dont l'hiſtorien de l'Egliſe de Vienne a fait *du Luc*. La Mure, dans ſon Hiſtoire eccléſiaſtique de Lyon, l'appelle *Portalenqui ou de Luco*. Une inſcription qui ſe trouve encore dans la chapelle de Reventin près Vienne nous apprend que « B. de Luco epiſcopus troianus » conſacra cette chapelle en 1535. Il n'y eſt pas qualifié ſuffragant de Lyon, bien qu'il dût l'être encore, François de Rohan qui lui avoit conféré ce titre n'étant mort qu'en 1536. Le mot *Lucenſi* de la dédicace de Champier à Portalenqui, dont quelques-uns ont fait *de Lucques*, a été traduit par Charvet, *du Luc*, ſoit qu'il ait pris ce nom pour celui de ſa famille, ſoit qu'il ait cru que c'étoit le lieu de ſa naiſſance. Toujours eſt-il qu'à Lyon il nous eſt connu ſous le nom de Barthélemi Portalenqui, Lucenſis ou de Luco, évêque *in partibus* de Troade & ſuffragant, & qu'à Vienne il y avoit eu, environ deux ans plus tôt, un Barthélemi du Luc ou de Luco, auſſi évêque de Troade & ſuffragant, lequel ne peut être autre que notre Barthélemi Portalenqui Lucenſis. Il avoit longtemps habité Vienne, lorſqu'il adminiſtroit ce diocèſe, avant d'être nommé ſuffragant à Lyon, & c'eſt ſans doute ce qui donna à Champier l'idée de lui dédier l'Antiquité, origine & nobleſſe de Vienne. Barthélemi Portalenqui, de Lucques, de Luco ou du Luc, n'a pas laiſſé, que je ſache, d'autres traces parmi nous, que celles que j'ai ſignalées, & je ferois, je l'avoue, très embarraſſé de juſtifier autrement ſes titres à l'honneur que lui firent Antoine de Arena & Symphorien Champier, en lui dédiant leurs écrits.

aut circiter Viennensis ecclesiae canonici virum genere Lugdunensem, generosa domo natum, Petrum Palmerium in praesulem archiepiscopum primatemque sibi delegerunt. Cui iure optimo cognomen inditum crediderim: nam a teneris (ut aiunt) unguiculis palmam imitatus est. Quae (ut author est Aristoteles philosophorum facile princeps), quo graviori onere premitur, eo magis suapte natura assurgit altiusque erigitur. Ita etiam novus hic antistes & archipresul Palmerius multis a parvulo insignitus sacerdotiorum titulis, quanto pluribus fortune munusculis cumulatus est, tanto maiore virtutis gloria ac splendore caeteris praeluxit & tanquam palma sublimius sese extulit. Non ab re igitur Palmerii cognomentum sibi vindicat, cui Petri nomen non immerito accedit : quandoquidem (ut petra firmissima) virtuti adeo constanter hesit, ut voluptatum illecebris (quas Plato malorum escas scite appellat) nunquam succumbere visus fuerit. Quamobrem superiori libello (qui de Lugduneae urbis antiquitate Lugdunensisque ecclesiae hierarchia abunde meminit) compendiosum hoc opusculum de Viennae urbis vetustate ac nobilitate subjicere volui, idque potissimum quod te & urbis & archiepiscopi Viennensis amantissimum facile dijudicavi. Cuius utraque tum spiritualis tum humana civilisque iusticia duabus (nostra praesertim aetate) palmis regitur quarum fructus (ut satis constat) uberrimus Palmerius noster predicatur. Te itidem Platonico more bene agere precor.



Senſuyt ung petit livre de lantiquite origine & nobleſſe de la treſrenommee cite de Vienne entre les Allobroges metropolitaine & primace : compoſe par meſſire Symphorien Campeſe dict Champier chevalier & docteur en la ſcience Eſculapienne.

VIENNE eſt une cité ſituee entre le Rhoſne & les monts penines, du coſté oriental, & devers occident elle a gaule Celtique : devers ſeptentrion Bourgongne & Lorraine : devers mydi Narbonne & Heſpaine. Et eſt ſituee entre deux nobles citez voiſines Lyon & Valence : a cinq lieues de Lyon & a douze de Valence, & ſont les troys citez ſus ung fleuve ceſt le Rhoſne. Vienne & Lyon ſont ſituees par aſpect contraire. Vienne eſt deſcouverte devers occident, & a la montaigne devers orient : Lyon par le contraire, ceſt que eſt deſcouverte vers orient, & la montaigne du coſté de occident. Vienne a le regard vers Gaule, & Lyon vers Italie. Et pour ce que de toute ancienneté comme recite Strabo, Lyon & Vienne ont eſté citez comme ſeurs germaines, & par leur confederation & amour quelles ont eu touſiours enſemble elles ont long temps regné & proſperé, nonobſtant quelles euſſent pluſieurs ennemys contraires, comme firent les

deux citez en grece Athenes & Lacedemonie, du temps de Lycurgus & Ladiſlaus lacedemoniens & de Socrates & Themiſtocles Atheniens: mais quant elles eurent guerres enſemble, devinrent a declin & fuſt cauſe de leur ruyne: mais Vienne & Lyon ont eſté touſiours en amour & alliees & ſont encore de preſent.

Et par icelle raiſon & cauſe ay propoſé deſcripre de lantiquité & origine de la cité de Vienne entre les Allobroges radiente comme le ſoleil entre les planettes. Et ainſi que Rome eſt en italie, Naples en Cecile, Lyon entre les Celtes, Paris en france occidentale, Trieve entre les belges, Bordeaulx en aquitaine, Tholoſe en languedoc, Londres en la maieur Bretaigne, Renes en la mineur, Cologne en Germanie, Bude en pannonie, Lubet en Dace, Prague en Boeme, Cracovie aux Sarmates que lon dict poloine, Burgues en Caſtille, Saragoſſe en Aragon, Hyſpale ou Civille en Andaloſie, Lysbonne en Portingal, Grenade en Bethique : ainſi eſt Vienne radiante & metropolitaine entre les allobroges. Les citez principales des allobroges ſont Vienne, Geneſve, Avignon, Valence, Grenoble, Ambrum, Gapt, Belay, Tarenteſe, Morianne, Orange & ſainct Pol. Et furent nommees allobroges comme recite Annius commentateur des fragmans attribues a Beroſe, de Allodrox que puis fuſt nommé Allobrox lequel conquiſt deſpuys les mons penines iuſques au fleuve du Rhone & une partie de Provence & Languedoc iuſques a Narbonne. De lantiquité de vienne & origine dicelle Lybius noble hyſtoriographe en ſes annales diſt que Vienne cité treſantique fuſt conſtruite & edifiee par Venerius lequel vint Daphrique & de luy print ſon nom Bienne & ung peu apres fuſt oſté *B* & au lieu fuſt mis *V* & fuſt dicte Vienne. Et fuſt premierement nommee Bienna pour ce

que Venerius aphricain en deux ans la fist edifier : cest quod biennio perfecta fuerit. Et ce fust du quart eage du monde du temps de Aventinus Silvius Remuli maioris filius, & du temps de Lycurgus roy & legislateur des Lacedemoniens, & du temps du roy Amasias filz de Ioas roy de Iudee & de Helysee le prophete.

Apres longtemps fust par les Romains acquise & la nommerent la cité du senat : car apres ung temps les Romains colloquarent a Vienne cinq legions de gensdarmes, & une chascune legion fist edifier ung chasteau tout autour de la cité la ou estoient loges les gensdarmes sans que aucun fust logé en la ville. Et en chascune legion avoit ung tribun romain chief dicelle legion, & nommerent les cinq chasteaux du nom des cinq Tribuns. Et lung des chasteaux nommerent Grappum : le second Eumedium : le tiers Sospolum : le quatriesme Quiriacum : & le dernier Prompeciacum. Nous lisons en Tite live en la troisiesme Decade du second livre de bello punico que quant Hannibal vint de Carthage pour aller faire la guerre aux Romains vint du long du Rhone iusques a Vienne & de la a lisle gallique que maintenant est appellee Lyon. Et la demoura aucun temps pour ce quil trouva le lieu plaisant : & dist en ce mesme lieu que aupres de lisle Gallique sont & habitent les allobroges lesquelz en richesses, renommee & honneur ne sont point moindres que ceulx de Gaule. Et Aule Gelle en son x^e livre chapitre vii. parlant des nobles fleuves de Europe dit en allegant Varro, que le Rhone est ung des troys le plus noble fleuve de Europe : & nya ny le Dannube lequel passe par Bude en pannonie, ne Eridanus dict le Pau, ne le Rin lequel separe les Gaules de Germanie, qui soit plus noble que le Rhone par plusieurs raisons. La premiere quil passe & separe les plus fertiles

provinces lesquelles soient despuis les mons penines iusques en la grande bretaigne comme les Allobroges separe de France, & Prouvence de Languedoc. Lesquelles sont provinces moult fertiles en bledz, vins, olives, selz, meilleur que Scitique en tous fruitages & herbages, en toutes bestes tant domestiques que sauvages. La seconde raison car le Rhone passe par vii. tres anciennes & nobles citez entre toutes celles de Europe, comme Genesve, Losanne, Lyon, Vienne, Valance, Avignon, Arle, & par plusieurs moyennes & bonnes villes, Tornon, Montelimart, le Pont sainct esperit, Tarascon, & plusieurs aultres. La tierce raison que cest ung des fleuves de toute Europe le plus ravissant & le plus sain & qui est le moins paludeux ny limoneux, & est le fleuve le plus renommé par les hystoriens que fleuve qui soit en Europe & specialement des hystoriens Assyatiques & Gregeois. La quarte raison cest pource que sus le Rhone sont les plus beaulx ponts qui soient sur fleuve de Europe. Le premier le pont de lyon : le second le pont de Vienne : le tiers le pont sainct esperit : le quart le pont de Avignon, & entre tous celluy de Vienne est le plus ancien & le premier qui fust oncques sur le Rhone : car Tyberius Gracchus Sempronius romain quant il alloit aux Espaignes fist edifier le pont de Vienne sus le Rhone & fist faire grosses tours aux deux rivages pour garder le pont, quest chose digne de memoire, & croy que cest le plus antique & le premier pont des gaulles & duquel ayent escriptz les hystoriens.

Anciennement larchevesque de Vienne estoit chancelier du royaume de Bourgongne, comme recite Gervasius mareschal du roy de Arle en son livre des merveilles du monde. Et dict que de son temps Vienne se nommoit Maxima sedes gallie. Et dit le dict Gervasius que Lyon es-

toit dict prima sedes simplement, & Vienne maxima sedes gallie. Et est de merveille que maintenant on appelle larchevesque de lyon, Galliarum primas, & celluy de Vienne primas primatum : veu que du temps des roys de Bourgongne Lyon estoit dict prima sedes, & Vienne maxima sedes gallie. Et semble que ledict Gervasius mareschal de Bourgongne vueille dire que lyon est le premier primat de france non pas de Gaule : car il ne comprent pas Vienne soubz france mais bien soubz Gaulle. Et par ainsi lyon est le premier primat en France : le second peult estre celluy de Bourges ou bien de Bordeaulx, lequel est dict de Aquitaine primat & non le premier : car celluy de lyon est le premier en France. Celluy de Vienne se peult dire tresgrant primat en Gaule, cest a dire quil na superieur a luy en Gaule : non quil soit premier mais non subiect ne inferieur a aultre primat. Car du temps que le royaulme de Bourgongne estoit en vigueur, larcevesque de Vienne estoit chancelier du royaulme & primat, & tous les archevesques du royaume estoient subiectz a luy & par consequence tous les evesques : & avoit le royaume de bourgongne trente eveschies sans celle de Vienne, laquelle estoit la premiere & Arle estoit la capitale en la temporalité du royaume comme Paris est en france : & en spiritualité estoit Vienne, comme est Lyon en france. Et ne se fault donner tristesse ny trouver estrange si Vienne aultresfoys a esté quatre foys plus grande & riche quelle nest a present : car ainsi a esté des aultres citez comme Rome, Athenes, Lacedemoine, Hierusalem, Thebes, & les citez plusieurs en Achaye & Syrie & Macedoine sont par tremblement de terre ruinees, & la cité de Lyon par une nuyct brulee, & Cypre & Candie plusieurs foys ont esté destruictes par tremblement de terre. Tout est subiect a fortune & est moins de merveille que

Vienne soit de richesses & grandeur abaissee & amoindrie, que totalement ruinee comme Athenes & les citez de Achaie, ou bien Lyon par une nuyct brulee. Et si Lyon despuis cinquante ans est devenue riche & opulante, Vienne aussi a creu en spiritualité & bonté populaire & iustice, & na esté remplie de gens estranges en meurs contraires : & mieulx vault ung escu entre les siens, que ung noble avec les estranges & differens de meurs & conditions : qua esté cause que ceste annee Mil cinq cens xxix. le iour sainct Marc, la cité de Lyon a esté troublee par estrange populaire, non nez de la cité de Lyon, mais assemblez de plusieurs pieces comme est de couleurs la peau dung leopard. Et nest rien a lhomme plus decent ny plaisant, ny plus doulx a nature que vivre en son pays avec les siens & ceulx de sa nation : car comme dict Virgile, lamour de son pays doibt vaincre toute aultre amour humaine.

Comment la cité de Vienne fust faicte chrestienne par les disciples des apostres. Chapitre ii.

Sainct Pol apostre du temps quil preschoit aux Galathes envoya a Vienne ung de ses disciples nommé Crescens, lequel demoura trois ans ou environ preschant la foy chrestienne la ou il fist plusieurs miracles & convertit tout le peuple a la loy chrestienne. Ado en ses commentaires dict que sainct Pol en allant aux Hespaignes passa par Vienne & la delaissa Crescens son disciple : & de la passa par la cité de Arles & delaissa en Arles un aultre disciple nommé Trophimus pour illec prescher la loy chrestienne. Et demoura alors sainct Pol deux ans en Hespaigne & apres

revint a Rome & en repaſſant par Vienne envoya Creſcens preſcher en Galice. De ce temps Vienne eſtoit cité treſriche & opulante en tous biens laquelle cité eſt fondee ſus le Rhoſne la ou long temps devant, Tyberius Gracchus Sempronius en allant de Rome aux Heſpaignes fiſt faire & conſtruire ung pont de pierre ſus le fleuve du Rhoſne avecques groſſes tours de tous coſtez du fleuve pour le pont deffendre & garder & tenir la cité en ſubiection aux Romains.

En icelle cité du temps que Hypocrates & Democritus floriſſoient en Grece, ceulx de Sens & ceulx de Vienne edifierent le temple de Mars en ſigne de victoire au milieu de la cité du coſté vers orient. Et dient aucuns que encore appert laiguille dudict temple au milieu des vignes tirant le bas de la riviere, queſt une choſe dune merveilleuſe ancienneté. Les aultres dient que ce temple eſtoit devers le ſoleil levant au deſſus de la montaigne.

De ſainct Zacharie, ſainct Martin & ſainct Verus martyriſez ſoubz lempire de Traian. Chapitre iii.

Sainct Zacharie floriſt eveſque ſoubz Traian empereur & fiſt pluſieurs miracles : il eſtoit fort vieux & fuſt par les ſatellites de Traian martyriſé. Apres fuſt eveſque ſainct Martin lequel fut diſciple des apoſtres & preſcha la loy chreſtienne touſiours a ceulx de Vienne & a tous ceulx de la province, & faiſant pluſieurs miracles print martyre ſoubz Traian empereur. Apres fuſt eveſque de Vienne ſanctus Verus lequel fuſt auſſi diſciple des apoſtres de ieſuchriſt : lequel eſtoit grant philoſophe & theologien, & de ſon temps convertiſt pluſieurs Gentilz a la foy chreſtienne & mouruſt auſſi ſoubz Traian empereur.

De sainct Denys, de sainct Paracocles evesques de Vienne.
Chapitre iiii.

Sainct Denys evesque de Vienne fust disciple des apostres du temps que sainct Hyrinier second evesque de lyon mourut avecques xix. mille martyrs. Ce sainct Denys ne fust pas celluy de Paris lequel a escript les hierarchies des anges, disciple de sainct Pol, dict Areopagite : ny aussi celluy qui fust evesque de Corinthe qui fust scavant aussi : mais fust cestuy homme de grande doctrine & de vie austere. Apres sainct Denys fust evesque de Vienne Paracocles tres magnanime tant en science que en vertus & vesquit sainctement iusques au temps de Maximian empereur, duquel temps sainct Zacharie evesque de lyon florissoit en toute sainctete & vertu : & vesquist iusques au temps que Severus fist trancher la teste a Albinus, lequel Albinus estoit né a lyon & se fist eslire a ceulx de Gaule empereur. Parquoy apres la mort de Albinus, Severus fist bouter le feu & brusler Lyon en despit de Albinus & pour ce que ceulx de lyon lavoient retiré en leur ville.

De plusieurs aultres evesques de Vienne. Chapitre v.

Victorinus empereur fust faict & creé par ceulx de Gaule empereur lequel apres fust tué & occis a Vienne. Et de ce temps estoit evesque de Vienne Lupicinus homme scavant & saige bien gouvernant son peuple. Apres Lupicinus fust

evesque de Vienne Pascius, saige, prudent, lequel endura plusieurs maulx des empereurs Maximian & Diocletian. Apres fust faict evesque de Vienne sous Constantius filz du grant Constantin, Nactarius homme de grant doctrine lequel au concile de Vaison tint contre les Ariens, quod pater, filius & spiritus sanctus estoient dune essence en troys personnes & dune puissance : & de ce temps mourust sainct Anthoine hermite en leage de cent & cinq ans aux deserts de Egypte. Du temps de lempereur Theodosius estoit evesque de Vienne Niceta tres catholique, & de ce temps estoit evesque de Lyon sainct Iust lequel apres alla mourir aux deserts de Egypte & ceulx de Lyon allerent querir son corps & laporterent a Lyon. Sainct Mamertus fust evesque de Vienne du temps du roy Clovis, premier roy chrestien en France. Ce Mamertus par son oraison & larmes preserva la cité de Vienne du tremblement de terre & du feu, lesquelz toutes les nuyctz tormentoient la cité : & tomboit le feu du ciel en plusieurs lieux, & fust la cité diviniment si troublee par divers accidens que les loups, les cerfz, lesquelz sont naturellement craintifz & timides, & aussi les ours venoient en si grant nombre par les conduictz & lieux secretz de la cité dans la ville que personne nestoit en sureté en sa maison : mais par loraison & priere dudict sainct Mamertus dieu delivra la cité diceulx accidens.

Au temps de Valantinian & Placida estoit evesque de Vienne Isitius lequel regna a Vienne & florissoit en vertus iusques au temps de Zeno empereur. Et de ce temps questoit Isitius evesque, vint a Vienne prescher sanctus Severus lequel estoit indien de nation. Ce Severus destruisit le temple de Mars la ou il y avoit cent idoles & fist plusieurs miracles a Vienne. Et pour ce quil vouloit faire consacrer leglise de sainct Estienne a Vienne, longtemps at-

tendit la venue de saincť Germain lequel luy avoit promis soy trouver a la dicte consecration. Pource que le dict saint Germain cependant mourut, advint que devant que lofsice fust commencé miraculeusement, le corps de sainct Germain fust apporté dans leglise sainct Estienne, & par ainsi fust satisfaict sainct Severe de la promesse qui avoit esté faicte par sainct Germain. Avitus fust aussy evesque de Vienne treseloquent & scavant lequel a escript plusieurs livres contre les Arriens, du temps de Iustinian empereur & de Bellisarius : & fust Avitus frere de sainct Apolinar evesque de Valence. Du temps de Iustinian aussi fust evesque de Vienne Iulianus lequel fust catholique saige & bien regissant son peuple. Apres Iulian fust evesque de Vienne Donninus lequel estoit scavant aux lettres divines & amateur des paouvres, & des captifz redempteur : car quant il scavoit aucun chrestien prisonnier il le racheptoit voluntiers & de tout son pouvoir : & de son temps le corps de monsieur sainct Anthoine moyne, par divine revelation fust trouvé & porté en Alexandrie & ensevely en leglise de sainct Iehan baptiste, & long temps apres fust transporté a sainct Anthoine de Viennois la ou maintenant son corps est honoré.

Du temps de Childeric & de sainct Germain de Paris evesque & du roy Sigibert estoit evesque de Vienne sanctus Mamertus noble de generation & plus noble par science & vertu & par eloquence. Du temps de sainct Gregoire docteur de lesglise estoit evesque de Vienne Verus lequel florissoit en toutes vertus : & de ce temps regnoit en france la royne Brunichilde, une aultre Ziesabel, & estoit sainct Desyderius Diacre en leglise de Vienne soubz ledict Verus. Apres Verus succedat ledict Desyderius diacre lequel vesquit sainctement : lequel souvent reprenoit

& demonſtroit a la royne Brunichilde comme elle vivoit par tyrannie & contre la loy chreſtienne : parquoy la royne le fiſt mourir au territoire de Lyon, lequel comme martyr fuſt bouté au cathalogue des martyrs.

Du temps du roy Dagobert roy de France eſtoit eveſque de Vienne Singulphus lequel veſquit peu de temps : lequel fuſt ſaige, prudent & aymant dieu & ſon egliſe. Apres luy fuſt eveſque de Vienne Hecdicus, homme de grande religion & de vie ſaincte, lequel veſquit iuſques a la mort de lempereur Iuſtinian. Apres la mort de Hecdicus fuſt faict eveſque de Vienne Cadeoldus lequel fuſt homme ſaige, prudent, & veſquit iuſques au temps du roy Theoderic. Apres Cadeoldus fuſt faict eveſque de Vienne Dololenus, du temps que Childeric fuſt tué des Francoys, lequel veſquit peu de temps. Quant Dololenus fuſt mort, fuſt eſleu eveſque de Vienne Bobolinus, homme magnifique, plain de ſaigeſſe, de ſcavoir & doctrine, du temps de Giſulphus roy des Lombars. Apres Bobolinus fuſt eveſque George dune grande vertu & ſaigeſſe. Fuſt eveſque de Vienne apres George, Deodatus homme de grande abſtinence & devotion. Apres Deodatus fuſt eveſque de Vienne Blidrandus duquel on ne lit gueres de ſes geſtes, & fuſt homme politique. Apres Blidrandus fuſt eveſque Eoldus lequel eſtoit de la lignee des roys de France. Ce Eoldus dedans la cité fiſt edifier une petite egliſe au nom de monſieur ſainct Maurice & ſes compaignons, la ou il miſt & colloqua pluſieurs reliques dudict ſaint Maurice, & deſpuis legliſe de Vienne fuſt inſtituee au nom de ſainct Maurice : car par avant eſtoit dediee au nom des ſept martyrs des Machabees.

Du temps de Charles martel, maieur du palais de france, pere du roy Pepin, les ſarrazins dheſpaigne vindrent en

France & gasterent & ruinerent la Prouvence & Languedoc, & depopulerent & pillerent Vienne & Lyon : & de ce temps estoit evesque de Vienne Austrebertus homme plain de religion, lequel endurat beaucoup de maulx des Sarrazins. Alors ledict Charles martel congregat beaucoup de francoys, & donnat la bataille aux Hespaignolz sarrazins : si les deffist & chassast de france. Apres la mort de Austrebertus fust evesque de Vienne Vuilicarius : lequel apres que les Sarrazins eurent bruslé leglise des martyrs laquelle estoit aupres du fleuve du Rhosne, ledict Vuilicarius fist porter les ossemens & corps de sainct Ferreol & le chief de sainct Iulian martyr dedans la cité de Vienne, & les fist bouter en une petite eglise laquelle il fist construire & edifier a lhonneur diceulx martyrs. Ce devost evesque voyant que les seigneurs & princes francoys occupoient les biens de leglise & les mettoient en leurs usages, delaissa son eveschié & entra en ung monastere la ou il usa le residu de ses iours en toute vertu & religion, delaissant le monde aux mondains.

Apres la mort de ce sainct evesque, a cause que les Sarrazins & aussi les tyrans & pirates terriens avoient pillez & occupez les biens des citez, furent ces deux nobles citez Vienne & Lyon longtemps sans pasteur ny evesques. Et alors les gens lays & populaire detenoient tous les biens de leglise, & estoient les eglises sans evesques & sans service divin : & alors dieu donna grace aux Francois, car Pepin filz de Charles martel fust faict roy de France, lequel restituat une partie des biens aux eglises. Et apres vint son filz Charles le grant lequel edifia plusieurs monasteres en France, & a Lyon fist edifier labbaye de nostre dame de Lisle & laorna de plusieurs sainctes reliques, comme du corps de saincte Anne & de sainct Longin & de la

coupe ou dieu beut en la maiſon de Symon le phariſien, avec le cornet de ſon neveu Rolant.

Apres la venue de Charles le grant furent Vienne & Lyon egliſes faictes metropolitaines & en plus grande auctorité quelles navoient eſté paravant. Et fuſt faict eveſque de Vienne Urſus, & eveſque de Lyon ung nommé Addo : & apres Addo, fuſt gouverneur de legliſe de Lyon non eveſque, ſon nepveu Hilduinus par aucuns temps: mais apres ſe fiſt moyne in inſula barbara la ou il veſquit ſainctement. Apres Urſus eveſque de Vienne fuſt fait eveſque Ulphetus. Apres fuſt Bernardus eveſque de Vienne, & Agobardus de Lyon : & ces deux eveſques allerent enſemble devers le filz de lempereur Clothaire pour les affaires de leurs egliſes : & avoir impetré leur demande ſen revinrent en leurs egliſes. Apres la mort de Bernardus fuſt eveſque de Vienne Aglimatus, & de Lyon eſtoit eveſque Amulus : leſquelz furent eveſques prudens & ſaiges & ſcavans en lettres divines.

Des aultres eveſques qui ont eſté deſpuis que regnoit en France le roy Charles le ſimple ie men deporte. Mais icy iay voulu deſcripre la pluſpart diceulx qui ont eſté ſanctifiez & qui ont eſté des premiers, pour demonſtrer que les deux citez capitales & metropolitaines des Gaules ont eſté touſiours conioinctes par amour enſemble : tant par leurs eveſques que auſſi des citoïens dicelles citez, queſt choſe plus divine que humaine. Et pluſieurs fois ceulx des egliſes de Lyon ont eu & eſleu ceulx de Vienne en leur egliſe, & ceulx de Vienne ſemblablement ont faictz de ceulx de lyon : & a preſent deſpuis ung an en ca ceulx de Vienne ont eſleu pour leur metropolitain & prelat ung natif de Lyon & dune maiſon laquelle ſe peult par nom & raiſon nommer la palme lyonnoiſe : & ſil eſt dict en la

saincte escripture : Iustus ut palma florebit, ceulx de Lyon & de Vienne peuvent maintenant dire palma, id est Palmerius ut iustus non solum florebit sed nunc floret.

Ie prie celluy qui par sa prudence colloqua la terre au centre du monde, veuille par sa grace celle palme faire longuement florir & fructifier par bonne & divine doctrine & exemple.

De leglise primace & metropolitaine des Allobroges Vienne. Chapitre vi.

Nous lisons aux livres des machabees comme Mathatias prestre de la loy iudaique, pour observer la loy de Moyse, fist la guerre contre le roy Antiochus, la ou furent prins les sept freres & martyrisez : & furent apres nommez les sept martyrs, & au nom diceulx martyrs fust premierement construicte leglise de Vienne. Et ainsi que lon dict que leglise de nostre dame de Charstre fust construicte avant ladvenement de nostre seigneur in honorem virginis pariture, aussi on pourroit dire que celle de Vienne, ante Christum natum, fust honnoree par les martyrs ante Stephanum martyrem primum. Et soubz le nom diceulx martyrs levites fust honoree leglise de Vienne & dicte leglise des sept martyrs iusques au temps de lempereur Leo : Et alors ung sainct evesque de Vienne lequel estoit de la maison des roys de France nommé Eoldus augmenta leglise & mua le nom des sept martyrs machabees au nom des martyrs chrestiens de Thebes & principalement de sainct Maurice le chief & capitaine diceulx martyrs. Long temps apres Bosemet roy de Bourgongne second de ce nom, filz du

roy Rodulphe roy darles reedifia leglise de Vienne en lhonneur de monsieur sainct Maurice, & trespassa lan Mil cent xxxv. sans hoirs.

Adoncques Guydo le gras lung de ses capitaines usurpat le Daulphiné & Prouvence, & Humbert des blanches mains usurpat Savoye, Piemont, & Milan qui lors estoient dudict royaulme. Iehan roy de Bourgongne fonda leglise de sainct Iehan de lyon : & encore appert la lettre de fondation scellee dor. Et y fonda xii. comtes chanoines de ladicte eglise & ung duc doyen dicelle : & despuis fust fondee par ses successeurs ad instar ecclesie triumphantis. Et par ainsi les deux eglises primaces de gaule ont esté fondees par les roys de Bourgongne : quest une raison quie ces deux eglises & deux citez ont tousiours esté comme seurs germaines.

Comparaisons & similitudes des deux citez & eglises metropolitaines & primaces des Gaules & Allobroges Vienne & Lyon.

Vienne fust premierement edifiee par ceulx Daphrique au quart eage du monde : Lyon fust premierement construict par les Grecz & ceulx Dathenes. Vienne eust premierement ung temple au nom de Mars dung merveilleux artifice & ung des spectacles du monde : Lyon eust deux temples, en lung avoit lx. colonnes de soixante provinces subiectes a la colonie lyonnoise. Vienne est une cité sus le plus beau & noble fleuve de toute Europe comme

recite Strabo : Lyon eſt entre deux fleuves tres renommez des hyſtoriens, lung eſt le Rhoſne, & lautre eſt la Saonne. Vienne eſt la plus ancienne cité des Allobroges : Lyon eſt la plus antique de France. Vienne ha ung pont de pierre ſus le Rhoſne tres antique : Lyon ha deux pontz de pierre : lung eſt ſus le Rhoſne, lautre eſt ſus la Saonne. Vienne eſt primace & metropolitaine des Allobroges : Lyon eſt auſſi primace des Gaules. Vienne fuſt a la foy chreſtienne reduicte par ung diſciple de ſainct Pol nommé Creſcens : Lyon par ung diſciple de ſainct Policarpe diſciple de ſainct Pierre nommé Phutinus. Vienne fuſt nommee la cité du ſenat romain : Lyon fuſt colonie romaine. Vienne euſt cinq chaſteaulx autour delle faictz de cinq Tribuns romains: Lyon euſt une Achademie la ou venoient docteurs une foys lan orer de toutes provinces. Vienne eſtoit une cité la ou on releguoit les princes leſquelz eſtoient contraires au ſenat & empire Romain : Lyon eſtoit cité la ou eſtoit emporium : ceſt le lieu des foires la ou venoient gens de toutes parties du monde. Vienne eſt une cité dou ſont ſortis & ont eu origine pluſieurs hommes illuſtres comme Avitus lequel a eſcript pluſieurs livres en metres heroiques dune merveilleuſe eloquence, & ſi fuſt ſcavant en theologie comme il demonſtrat au concile de Conſtantinople : de lyon ſont ſortis & ont origine Lucius Plotius lequel fuſt precepteur de Cicero & fuſt le premier comme dict Cicero qui monſtra aux romains rhetorique latine. Auſſi fuſt de Lyon natif Fauſtus orateur lequel a eſcript epigrammes de la foy chreſtienne. Vienne eſt cité laquelle a eu pluſieurs ſainctz eveſques, comme Creſcens, Zacharie, Martinus, Verus, ſainct Denys & aultres ſainctz martyrs & confeſſeurs : de lyon lon peult dire quelle a produict pluſgrant nombre de martyrs que ville de Europe comme xix. mille, leſquelz furent decollez avec-

ques leur evesque Hyreneus, & xlviii. avecques Phutinus, & aussi plusieurs sainctz evesques comme sainct Iust, Sacerdos, Enemundus, Eucherius, Nicessius, & aultres plusieurs de grande saincteté. Vienne est terre fertile laquelle produit bledz a force, & tres bon vin, ayant regard vers occident: Lyon est territoire fertil lequel aussi produit bledz & fruictages de diverses manières, ayant regard vers orient. Et pour conclure ceste matiere puis dire de ces deux citez quelles sont les plus anciennes par origine & par gens illustres lesquelz ont habitez & sont nourris en icelles, que citez qui soient en Gaule. Et croy fermement que il seroit difficile trouver au monde deux citez si prochaines & voisines lesquelles ayent regné si longtemps en paix & amour fraternelle.

Lacedemoine ne sceut souffrir Athenes sans la infester de guerre & la mettre en la subiection de trente tyrans. Memphis que lon dict le Cayre ne peult souffrir Thebes laquelle estoit aornee de cent portes & en chascune avoit une forte tour. Rome ne sceut souffrir cité aupres delle, comme Capue, ny loingtaines, comme Corinthe & Carthage lesquelles ilz detruisirent & mirent subiectes a elle. Venise oncques ne peult souffrir la seigneurie de Padue, laquelle estoit grande, ny celle de Veronne, ny voysine cité sans la subiuguer, si elle peult: & na tenu a icelle, quelle naye mys Ferrare soubz sa seigneurie. Florence ne peult souffrir Pise cité tres antique & noble sans la subiuguer: & na tenu a elle que elle na esté maitresse de la cité de Lucques. Et generalement les grandes citez ont tousiours voulu regner & estre maitresses des moindres & des voysines: fors Lyon & Vienne, lesquelles tousiours ont esté ensemble comme seurs germaines sans discention ny guerres: mais tousiours amour maistresse de paix les ha conservé en

toute profperité & felicité humaine. Amour eft celle qui faict lhomme vivre en lamour divine, ceft celle laquelle fuft caufe que dieu crea le monde, & par laquelle dieu envoya fon filz au monde.

Les fragmans de la cronique du royaume des Allobroges que lon dict Bourgongne, defpuis le commencement iufques a ce quil fuft reduit a la coronne de France.

Iaphet le tiers filz de Noé euft fept filz : lequel apres quil euft la benediction de fon pere Noé vint habiter en Europe, & de fes fept enfans font fortis fept generations. Le premier filz fuft Gomer duquel fortirent les Galathes, defquelz eft dicte Galice. Ce Gomer euft troys filz defquelz font fortis ceulx de Sarmace, ceulx de Paphlagonie region en Afie la mineur, & ceulx de Frigie laquelle auffi eft en Afie la mineur. Le fecond fils de Iaphet euft nom Magog : duquel font fortis les Scithes & les Gothz. Le tiers filz de Iaphet fuft Medar five Madeus : duquel font venuz les Medes prochains des Perfes. Le quart filz fuft Iavan : duquel font iffus les grecs. Ceftuy Iavan euft quatre filz. Le premier fuft Heliffan duquel Eolii, lefquelz font en une ifle in ficulo mari, pres de Italie xxv. milles. Le fecond filz de Iavan fuft Tharfus, lequel en la mineur afie colloquat les Tharfes, defquels fuft fainct Pol apoftre : laquelle region fe difoit Cilicia. Le tiers filz de Iavan fe nomme Thayfa autrement Cethym, duquel fuft habitee & dicte

lisle de Cypre. Le quart filz de Iavan fust nommé Dodanim : duquel sont sortis les Bourguignons en une insule ou isle dicte Rhodis. Du cinquiesme filz de Iaphet dict Thubal vindrent les Hespaignolz. Du vi. filz dict Moloch vindrent ceulx de Capadoce. Du vii. filz de Iaphet dict Thiras, sont sortis ceulx de Trace laquelle est en Scithie.

Et pour condescendre a nostre matiere, les Bourguignons lesquelz estoient descendus du filz de Iaphet, lesquelz habitoient en lisle dicte Rhodis du temps que Athanaricus roy des Gothz persecutoit les chrestiens, ceulx de lisle de Rhodis a cause de sterilité de biens & aussi que icelle isle ne pouvoit nourrir si grosse quantité de peuple, se assemblerent bien lxxx. mille hommes de la dicte isle & vindrent en Gaule belgique sus le rivage du Rhin. Et apres ung espasse de temps marcherent plus avant & vindrent en une region dicte secani entre le fleuve Arar & le Doux pres du fleuve du Rhōsne, la ou ilz demourerent ung temps. Et alors prindrent la loy chrestienne & furent nommez Burgundi a burgis, & la esleverent aux Allobroges ung royaume, lequel fust dict le royaume de Bourgongne : car paradvant du temps que le Lazare & Marie & Marthe vindrent a Marseille, se disoit le royaume des Allobroges, duquel apres fust transmué le nom au royaume de Bourgongne.

Et pource que pretens icy descripre aucuns fragmans des roys des Allobroges, que long temps apres la venue du Lazare & des Maries fust dict le royaume de Bourgongne, lequel despuis a esté par mariage reduit a la coronne de France, pretens en matiere de epithome descripre aucuns fragmans dudict royaume, ainsi que iay pu veoir des archives des eglises de Bezanson, de Trieves, Colonie, Vienne & aultres eglises constructes ou augmentees par

les roys des Allobroges. Et pour condefcendre a icelle hyftoire eft a noter que defpuis le noble Clovys premier roy chreftien de France, ou bien peu de temps devant, Gaule cifalpine eftoit divifee en troys royaumes : le premier eftoit le royaume de France, le fecond eftoit le royaume des Allobroges dict Bourgongne, le tiers & le moindre eftoit celluy de Gafcoigne. Le chief en temporalité de France & la cité capitale eftoit Paris, & en fpiritualité eftoit la cité de Lyon & primat de France, & fe difoit Lyon prima fedes Francie, & avoit le primat de Lyon foubz luy fept archevefchies & cinquante deux evefchies. Le royaume des Allobroges dict apres Bourgongne avoit la cité de Arles en Prouvence en la temporalité comme le chief du royaume, & en la fpiritualité avoit la cité de Vienne & communement fe difoit le royaulme de viennois : & quiconques eftoit archevefque de Vienne eftoit chancelier du royaume de Bourgongne & aultre ne le pouvoit eftre : & avoit foubz lui fix archevefchies & xxv. evefchies. Le royaume de Gafcongne eftoit moindre que les aultres, & eftoit le chief Tholofe & navoit que deux archevefchies & xviii. evefchies.

Une chofe eft a noter que en ces fragmans ne font pas mys les roys de Bourgongne ny allobroges par ordre mais ainfi que les ay trouvez difperfez en plufieurs eglifes felon les fondations que avoient faictz lefdictz roys aux eglifes : car des hyftoires ne povons certifier que ce que voyons de noftre temps ou bien ce que trouvons efcript aux anciens hyftoriens. Et pource que Bourgongne a efté conioincte & annexe a la coronne de France par plufieurs foys & le royaume de Bourgongne tranfmué en France, fuft faict de la moindre partie, mais la plus fertile, une duché fubiecte aux roys de France, & fuft faict ung des pers de

France. Et ainsi que au royaume de Austrasie, duquel le chief est la cité de Metz, avoit ung roy & ung duc, dont Guerin estoit le duc : lequel est encore tout entier comme iay veu en lesglise de saincτ Estienne de Metz, & le nomment Guerin le lorrain, lequel fist du temps du roy Pepin plusieurs faictz dignes de memoire contre les Vandales & contre les Gothz, ainsi que aultrefoys ay escript aux croniques du royaulme de Austrasie dict Lorraine : aussi en Bourgongne avoit ung roy & ung duc & ung conte. Le premier filz estoit roy, le second estoit duc, & le tiers estoit conte. Et le duc & conte tenoient leurs pays du roy de Bourgongne, comme le duc Guerin lorrain tenoit la duché de Lorraine du roy Pepin lequel estoit roy de France & Daustrasie. Et despuis Otho le tiers empereur, nest demouré que la duché de Lorraine : comme du royaume de Bourgongne a present navons que la duché & conté de Bourgongne. Dont la duché a cause quelle est perrie de France est demouree a la coronne unie, & ne peult estre que aux enfans masles descendans de la coronne ainsi quil est escript aux constitutions des roys de France & croniques.

Du temps du roy Clovis roy de France premier chrestien, estoient roys de Bourgongne deux freres heretiques Arriens, cest Gondebaldus & Gondegisilus, & estoient freres de la royne Chrotildis laquelle fust cause que le roy Clovis print la foy chrestienne. Lesquelz freres a cause de leurs heresies le roy Clovis persecutat & fist la guerre long temps apres quil eust prins la foy chrestienne. Ces deux freres tenoient tout du long du Rhosne & de Arar iusques a Marseille : & de ce temps ou bien peu devant le royaume des Allobroges commenca a prendre le nom de Bourgongne : car du temps de Valentinian empereur, les Bourgui-

gnons qui estoient au rivage du fleuve du Rin vindrent en Italie prendre toute la terre que maintenant est dicte Lombardie, & au retour occuparent le royaume des Allobroges & toute la terre quest despuis Langres iusques a Marseille du long de Saonne, du Rhosne & du Doux, & la nommerent Bourgongne, iusques au temps que les roys de France par mariage reduirent la Bourgongne a la coronne de France.

Lan xiiii. apres la resurrection nostre seigneur la tresglorieuse Magdalaigne convertit par sa predication a Marseille le roy & la royne des Allobroges, & despuis furent baptisez par sainct Maximin en Aix en Prouvence : lesquelz eurent ung filz par la priere de la dicte Magdalaine. Ledict premier roy chrestien des Allobroges eust nom Trophame, pour sainct Trophame premier archevesque Darles qui fust nepveu de monsieur sainct Pol lapostre.

Le second roy eust nom Estienne, & fust celuy que dieu a la priere de ladicte Magdalaine ressuscitat, & ladicte royne sa mere : & regna roy lii. ans. Et fust celuy qui fist porter la croix de monsieur sainct Andry, laquelle est a monsieur sainct Victor a Marseille : & la print & volu la porter pour son enseigne, & ordonna estre portee a tous ceulx qui seroient chrestiens en son royaume : car il fist crier que tous ceulx qui ne se baptizeroient sortissent hors de son royaulme. Ainsi despuis a esté & encore est la dicte croix enseigne des Allobroges.

Sainct Sigismond martyr & roy des Allobroges fonda xxii. eglises tant cathedrales que abbayes. Et descendirent de luy les troys gemeaulx desquelz la royne estoit enceinte quant ledict sainct Sigismond fust martyrisé par Diocletian empereur, comme appert par la legende dudict sainct Sigismond quest a Vienne en leglise sainct Mauris.

Fauſtus conte de Aoſtung fuſt filz du roy des Allobroges, frere germain dudict ſainct Sigiſmond martyr & roy des Allobroges, & de ſaincte Leonille ducheſſe de Langres.

Saincte Leonille ducheſſe de Langres fuſt fille du roy des Allobroges & ſeur dudict Fauſtus pere de ſainct Simphorien, & les troys gemeaulx nepveuz de la dicte Leonille & dudict Fauſtus, couſins germains dudict ſainct Simphorien.

Sainct Simphorien fuſt filz dudict Fauſtus conte de Aoſtung & ſeigneur de Saulieu. Et fuſt baptizé audict Aoſtung lan xcvi. apres la reſurrection noſtre ſeigneur : & fuſt la mere ſaincte Auguſte.

Sainct Oyant & ſainct Lupune furent diſciples de monſieur ſainct Iehan levangeliſte & apporterent lapocalipſe es Allobroges.

Chippere premier de ce nom roy des Allobroges receuſt devotement ledict ſainct Oyant & Lupune, & fonda & edifia le lieu ou ilz ſe reduyrent avec leurs diſciples : lequel lieu lon dict a preſent ſainct Claude. Et leur donna les premieres rentes & libertez que de preſent Labbé & convent de monſieur ſainct Claude tiennent en Bourgongne & en Savoye.

Bruno filz du roy des Allobroges fonda de ſon partaige Beaune & Gigny deſquelz fuſt fondé lordre de Clugny. Longtemps apres ſainct Gondrand roy des Allobroges vint apres & fonda ſainct Marcel lez Chaſlon.

Sigiſmond iie de ce nom roy des Allobroges fonda ſainct Mauris en Chamblay.

Odrand roy des Allobroges iie de ce nom augmentaſt & perfeiſt legliſe dudict ſainct Marcel & la fiſt mettre de lordre de Clugny.

Sainct Mauris eſtoit nepveu filz de la ſeur de Sigiſmond

iiiie de ce nom roy des Allobroges, comme il eſt eſcript a ſainct Mauris en Chamblay. Et par ainſi avec luy furent martyriſez pluſieurs princes & aultres nobles de la maiſon des roys des Allobroges.

Theophime iie de ce nom roy des Allobroges donna a leglise la cité Davignon & tout ce que le pape tient deca les montz du patrimoine de la dicte egliſe de rome que fuſt deſpuis occupee par aucuns capitaines & deſpuis recouvree par les papes.

Gondebault roy des Allobroges oncle de ſaincte Clote & frere germain du pere de la dicte ſaincte Clote qui paradvant ledict Gondebault fuſt roy des Allobroges.

Thierry roy de Bourgongne deffiſt en bataille Lotaire ii^e de ce nom roy de France, lan ſix cens & cinq apres la reſurrection noſtre ſeigneur. Lors furent occis plus de trente mille hommes. Et en icelle bataille fuſt veu ung ange qui ſur le peuple tenoit en lair une eſpee traicte toute nue. Adoncques euſt victoire ledict Thierry contre ledict Lothaire roy de France, & conquiſt toute la terre qui eſt entre Saonne & Oyſe comme il appert es croniques de France ou ce eſt bien eſcript & declaré.

Sainct Eutrope fuſt filz du roy des Allobroges & eſt ſon corps en leglise deſſus Oranges.

Raoul roy des Allobroges fonda leglise de Coulongne, de Mayence, de Treves, de Strasbourg, & leveſché de Paſſo. Ce roy euſt a femme la ſeur du roy de France.

Sainct Germain Dauxerre fuſt filz du roy des Allobroges : & ce peult lon veoir par ſa legende.

Iehan roy de Bourgongne fonda leglise de monſieur ſainct Iehan de Lyon ſur le Rhoſne : & eſt la lettre de la fondation ſcellee dor. Et y fonda douze contes chanoines de la dicte egliſe, & ung duc doyen dicelle.

Eſtienne roy de Bourgongne iiᵉ de ce nom fonda leglife de monſieur ſainct Eſtienne de Sens, & ſainct Eſtienne de Metz, & pluſieurs aultres egliſes comme Maſcon & Chaſlon, qui deſpuis furent reediffiees & fondees par Charlemaigne en lhonneur de monſieur ſainct Vincent.

Chippere iiᵉ de ce nom roy de Bourgongne fonda Luceul au nom de monſieur ſainct Columban.

Sainct Claude archeveſque de Bezanſon filz du conte de Bourgongne lequel conte eſtoit ſeigneur de Bracon, & de Salins mondict ſeigneur ſainct Claude.

Dyocus fuſt roy de bourgongne & fonda Vezelay.

Girard de Roſſillon perfiſt ledict Vezelay & y fuſt apporté le corps de la tres glorieuſe Magdaleigne : & fuſt filz du roy de Bourgongne. Lequel Girard fonda dix ſept abbayes & recouvra tout le royaulme de Bourgongne que les roys de France avoient uſurpé. Et fiſt refaire le chaſtel de Griſmont ſur poligny, auquel ſe ſaulva & retira en temps de ſon adverſité.

Sainct Hugues qui fonda Clugny lan viii. cens & douze eſtoit nepveu du roy de Bourgongne & filz du duc de Bourgongne.

Sainct Anthide fuſt filz du roy de Bourgongne & ſeigneur de Ruffay ſur Longon & de pluſieurs aultres ſeigneuries ou conté de Bourgongne.

Theodore roy de Bourgongne & Brunchadis royne dudict Bourgongne reediffierent & myrent ſus legliſe de Bezanſon qui apres ſainct Anthide avoit eſté deſtruicte par les Vandales.

Sainct Niceſſe filz du roy de Bourgongne & de la dicte royne Brunchadis fut archeveſque de Bezanſon longtemps apres le treſpas dudict ſainct Anthide. Et alors quil fut ar-

chevesque ladicte eglise & la iurisdiction estoit en totale ruyne de longtemps comme destruicte.

Sainct Desiré archevesque de Bezanson fut filz du duc & conte de Bourgongne : descendit en droicte ligne du roy de Bourgongne.

Sainct Donat fut archevesque de Bezanson, filz du conte de Bourgongne, nepveu du roy de Bourgongne.

Sainct Hugues descendit de la maison de Bourgongne & donna les seigneuries de Lhoteray a leglise doustung, a quoy se consentit le roy de Bourgongne.

Sainct Bernard chappellain de la vierge Marie estoit yssu de la maison des roys de bourgongne, & par luy furent fondees dix huit abbayes de lordre de cisteaulx & commenca a faire ses fondations lan mil lxxxviii.

Sainct Vault duquel le corps est a Chastillon sur Seyne estoit filz du duc de Bourgongne & nepveu du roy de Bourgongne.

Rodulphus roy de Bourgongne ii[e] de ce nom augmentast leglise de nostre dame de Vaulx lez Poligny ou estoient alors & sont de present les religieulx moynes noirs.

Bosemet roy de Bourgongne & Darles filz du roy Rodulphus reediffia leglise de Vienne fondee par ses predecesseurs roys de Bourgongne, en lhonneur de monsieur sainct Mauris, & trespassa lan mil cent xxxv. sans hoirs de son corps. Adoncques Guido le gras lung de ses capitaines usurpat le Daulphiné & Prouvence, & Humbert blanches mains usurpat Savoye, Piedmont, & Millan qui alors estoient dudict royaulme de bourgongne.

Bietrix emperiere fille du frere du roy Bosemet recouvra partie des Allemaignes & daultres pays de bourgongne, lan mil cent quatre vingtz & troys.

Federic empereur & nepveu de la dicte Bietrix entretint ce qui avoit esté recouvré par icelle Bietrix.

Otho dei gratia comes palatinus burgundie fust filz de ladicte Bietrix & trespassa lan mil cxci. vi. calendas Iulii : lequel augmentast & reedifia plusieurs eglises.

Iehanne fille de lempereur fust femme dudict Otho & dame de bourgongne : & est son corps inhumé en leglise monsieur sainct Estienne de Bezanson.

Otho duc de Merence & comte Palatin de Bourgongne, de Mascon & de Vienne fut filz de ladicte Iehanne & dudict Otho lequel aydez quereloit ledict royaulme de bourgongne, & fonda les chanoines de Poligny qui despuis furent translatez a Dole & fist ladicte fondation Lan mil cc. xlviii. vii. calendas Iulii, en la chapelle des ducz & contes de Bourgongne ou de present sont les freres prescheurs.

Alix contesse de bourgongne palatine & contesse de Savoye fille dudict Otho fist par le sainct pere le pape faire ladicte translation desdictz chanoynes de Poligny audict Dole. Et audict Poligny furent, au lieu desdictz chanoynes, lesdictz freres prescheurs en ladicte chapelle lan mil cc. lxxi.

Otho conte de bourgongne Palatin fut filz de Hugon de Chaslon & de ladicte Alix laquelle prinst a mary & espoux ledict Hugon de Chaslon filz de feu Iehan conte de Chaslon seigneur de Salins. Lequel Iehan de Chaslon fonda les cordeliers dudict Salins en partie : & paradvant iceluy Iehan avoit eschangié la conté de Chaslon quil tenoit a cause de Mahault sa femme mere dudict Hugon, avec soixante queues de vin quil prenoit chascun an de rente a Beaulne es celliers de Hugues duc de bourgongne, & de longue court & larbergement devant Seurre, contre la sei-

gneurie & ſaulnerie dudiɛ̃t Salins que tenoit lediɛ̃t Hugues duc de Bourgongne en fiefz du conté de bourgongne, & deux mil marcz dargent que lediɛ̃t Iehan avoit receu du mariage de ladiɛ̃te Mahault ſa femme : & en recompenſa lediɛ̃t Hugon ſon filz de la ſeigneurie de Bracon & de mille livres de rentes que retiennent chaſcun an au moys de may avant tout partaiges en la ſaulnerie dudiɛ̃t Salins. Et reprint en fiefz iceluy Iehan de ladiɛ̃te Alix conteſſe palatine de bourgongne & dudiɛ̃t Hugon ladiɛ̃te ſaulnerie de Salins & toutes les ſeigneuries & fiefz... (1). Ce fut faiɛ̃t le iour de paſques flories lan mil. cc. lxii.

Otho conte de Bourgongne filz de ladiɛ̃te Alix fonda lhoſpital de Bracon : & Mahault conteſſe Darthoys ſa femme comme ayant la charge de lexecution de ſon teſtament perfeiſt ladiɛ̃te fondation dudiɛ̃t hoſpital, lan mil ccc. xii. le iii[e] iour de ſeptembre.

Iehanne royne de France & de Navarre fuſt fille dudiɛ̃t Otho conte palatin de bourgongne.

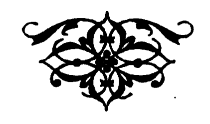
Philippe roy de France print a femme & eſpouſe ladiɛ̃te Iehanne & euſt & engendra au corps dicelle Iehanne Loys qui deſpuis fuſt roy de France & Philippus ſecundo genitus conte Palatin de bourgongne : & fuſt faiɛ̃t le mariage dudiɛ̃t roy & de ladiɛ̃te Iehanne lan mil. cclxv. Et obtint lediɛ̃t roy diſpenſe du pape pour accomplir lediɛ̃t mariage, & treſpaſſa lediɛ̃t roy lan mil. cccxvi.

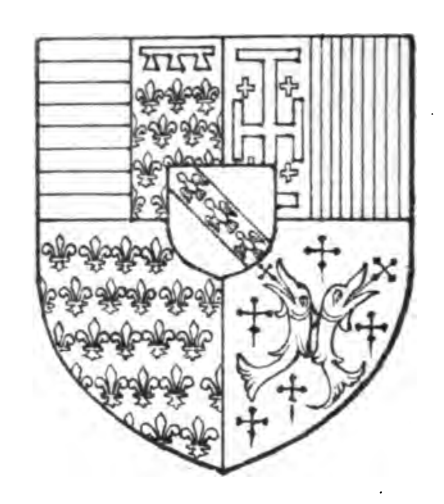
Deſpuis ce Philippe feurent pluſieurs ducz en bourgongne ceſtaſſavoir Philippe le hardy & Iehan ſon filz & le bon duc Philippe & Charles ſon filz, lequel mourut devant Nancy en lorraine & ne laiſſa que une fille, laquelle fuſt

(1) On lit à la ſuite : « Reprendre de eulx tous ſes aultres enfans, » ce qui eſt inintelligible & ne préſente aucun ſens.

conioincte par mariage a Maximilian Archeduc daustriche roy des Romains. Et a celle cause revint la duché de bourgongne comme perrerie & per de france a la coronne, & par la loy salicque laquelle veult que fille ne succede en perrerie. Et par ainsi ferons fin a ces fragmans, delaissant plusieurs histoires lesquelles sont escriptes aux croniques de France & de Bourgongne.

Cy fine ce petit livre des fragmãs du
royaulme de Bourgõgne.









ADDITIONS ET CORRECTIONS

Claude Le Laboureur a commencé la généalogie de Champier à Jean, qui auroit eu de damoiselle Perronnelle de La Roche, d'une maison noble de nom & d'armes, Guillemin père de Claude qui fut père de Symphorien & étoit neveu de Martin Champier moine de l'Ile-Barbe en 1428. (Masures de l'Isle-Barbe, tom. II, p. 271.) Je trouve ailleurs que ce Guillemin avoit épousé Pernette de La Liègue en Forez, mais on ne donne aucune preuve de ces alliances; c'est à cause de cela que je m'en suis tenu à la généalogie donnée par Guichenon que Le Laboureur a suivi, en ajoutant toutefois aux auteurs de Symphorien ces deux générations, desquelles l'historien de Bresse & Bugey n'a point fait mention.

A ajouter à l'article de Claude Champier, p. 34.

Ce Claude figure en 1552, dans un acte de vente de la chastellenie, terre, mandement & seigneurie de Trévoux. Il est qualifié « noble homme Claude Champier, seigneur de La Bastie, maistre d'hostel & procureur (fondé de procuration) du duc de Nemours. » Cet acte fait partie des chartes, titres & documents inédits du seizième siècle, relatifs à l'ancienne principauté de Dombes, recueillis par M. Valentin-Smith conseiller à la Cour impériale de Lyon, qui a bien voulu me le communiquer (1).

(1) Ce recueil, qui peut être comparé aux grands travaux d'André Du Chesne, de Baluze & de nos immortels Bénédictins, fera un jour une mine précieuse pour tous ceux qui voudront écrire l'histoire de la petite province à laquelle M. Valentin-Smith a voué son amour & ses études. Il se compose déjà d'un fort volume d'environ 600 pages in-4°, qui se grossit tous les jours feuille par feuille, au fur & à mesure des découvertes. Cette œuvre, qui atteste au même degré l'érudition, la haute intelligence & la patience véri-

On trouve encore Claude Champier dans le procès-verbal de l'aſſemblée des Etats de Dombes (4 novembre 1567) pour la convocation du ban & arrière-ban contre les Huguenots, qui s'étoient emparés de Mâcon. Il préſida cette aſſemblée comme gouverneur du pays de Dombes pour Mgr le duc de Montpenſier. Il eſt qualifié dans le procès-verbal, « eſcuier & ſeigneur de La Baſtie & Corcelles. »

A la ſuite de l'article de Jacques Champier, p. 35.

Jacques Champier mourut en 1625, & fut inhumé dans une chapelle des Minimes de Montmerle. On voyoit autrefois ſur ſa tombe l'inſcription ſuivante, conſervée par Gacon qui avoit pris ſoin de la relever ſur les lieux :

« Cy giſt haut & puiſſant ſeigneur M. Jacques de Champier, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre à la clef dorée ſous Henri III & Henri le grand, capitaine de ſoixante hommes-d'armes, gouverneur de la ville & château de Châtillon-les-Dombes & bailly de Breſſe ; & ſous Louis le Juſte, conſeiller de ſes privés conſeils d'Etat ; & ſous hauts & puiſſans princes Louis, François & Henri de Bourbon, ducs de Montpenſier, gouverneur général de la principauté de Dombes, baron de La Baſtie, ſeigneur d'Argis, Porteboeuf, Dommartin, Langes, &c., lequel décéda le 13 octobre 1625 ; & puiſſante dame Françoiſe de Langes, ſon épouſe, laquelle décéda le 3 octobre 1607. » (M. Valentin-Smith, *ubi ſupra*.) (1).

Page 102, ligne 18. *Liſez* cinquante-quatre.

Page 128, après la ligne 19, ajoutez :

Cette édition citée ainſi par Malacarne n'eſt pas in-4°, mais in-8° ; elle eſt de 1514 & non de 1509. — x ff. non chiffrés pour le

tablement monacale de ſon auteur, a ſa place marquée d'avance dans toutes les bibliothèques ſérieuſes.

(1) D'après quelques expreſſions qui n'appartiennent pas au ſtyle lapidaire même le plus humble, on ſeroit porté à croire que cette épitaphe étoit en latin, & que Gacon ne nous en a tranſmis que la traduction. On n'a jamais dit : « Gentilhomme de la chambre *à la clef dorée*, » non plus que : « Conſeiller des *privés conſeils* d'Etat. »

Chapitre vniuerſel & treſſingulier; *cclxxxiv* ff. pour le Guidon; ſignat. A — B. a — &. — A — N.

Au recto du f. A ii :

Chapitre vniuerſel & tres ſingulier auq̃l ſont contenuz les louenges & choſes generalles & treſſutilles a chacun qui veult prouffic-ter en la ſciēce & art de cirurgie lequel a eſte icy areſte & compoſe par maiſtre Simphoriē champier.

Au verſo du f. B iiii :

Cy finit le chapitre vĩuerſel & treſſingulier cõprenant en ſomme & briefuement ce qui eſt cõtenu en ce Guidõ auec les louenges de cyrurgie cõpoſe par maiſtre Symphorien champier.

Ad calcem, au verſo du f. *cclxxxiv* & dernier :

Cy finiſt Guidon en cirurgie auecques les addicions enſēble le chapitre vniuerſel & treſſingulier icy adiouſte & compoſe par maiſtre Simphorien chãpie habitant a lion & practicquãt en la ſcience hyppocratique.

Imprime a Paris pour Francoys Regnault libraire de luniuerſite de Paris demourant a la rue ſainct Jaques a lenſeigne ſainct glaude. Lan. M. ccccc. & xiiii. le xii. iour de decembre.

Page 148, ligne 8. On pourroit croire qu'il, *liſez* que l'exemplaire.

Page 49, après la ligne 2, ajoutez :

Il ne m'eſt jamais tombé ſous la main un ſeul volume portant la ſignature de Symphorien Champier ou une marque quelconque indiquant qu'il lui avoit appartenu. M. le docteur Munaret, médecin à Brignais, ayant appris que je recherchois tout ce qui a rapport à Champier, a eu l'obligeance de me communiquer un joli petit volume, autrefois relié avec ſoin, & conſervant ſur les plats le nom de Claude Champier fils de Symphorien, au milieu d'un cartouche où l'on retrouve l'étoile de leurs armes placée en dehors, deux en chef & deux en pointe; à l'intérieur ſont deux oiſeaux & le nom de Claude. Ce même cartouche eſt répété ſur l'autre plat, au milieu duquel on lit: Chãpier. Sur le premier feuillet blanc eſt écrit à la main le nom de Jacques Champier, fils de Claude, qui continua la lignée, & de qui l'on vient de lire l'épitaphe. Ce volume eſt un traité de Galien, *De affectorum locorum*

notitia libri ſex, traduit par Guillaume Copus, de Bâle, Paris, Gervais Chevallon, 1513, petit in-8°.

Je donne dans la planche ci-contre, le fac-ſimilé du cartouche & de la ſignature de Jacques Champier. Ce ſera une marque de plus pour les amateurs qui recueillent les volumes avec armes ſur le plat.

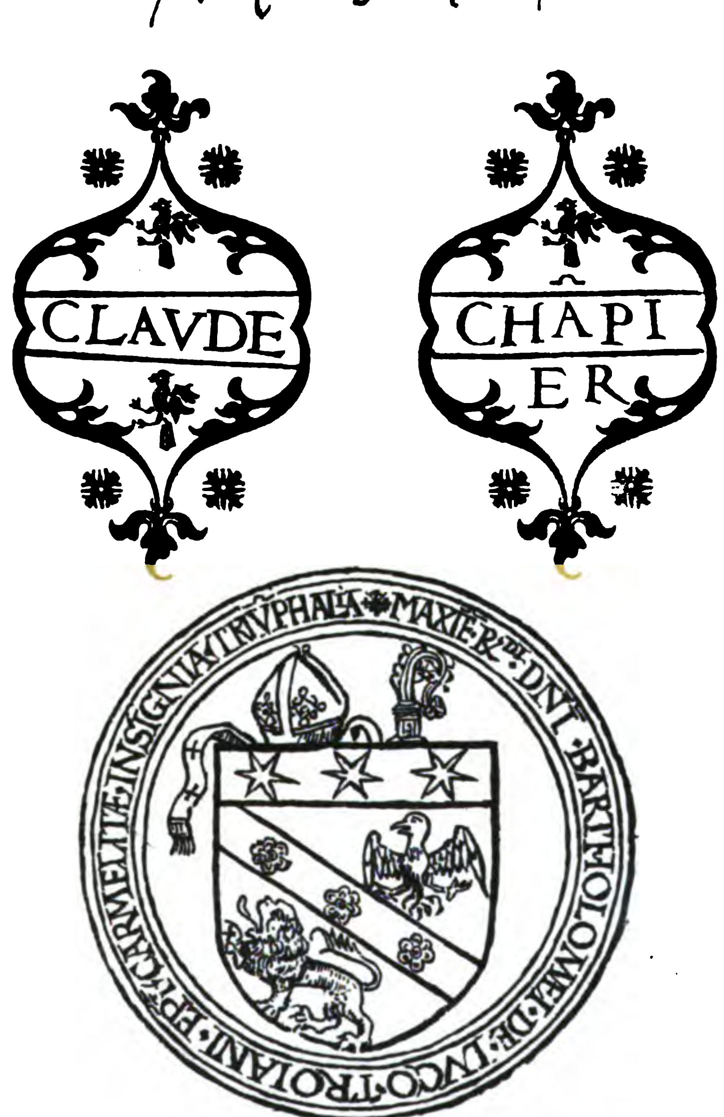
A ajouter p. 389, à la ſuite de la note :

Jacques Severt, p. 481 de ſa Chronologie des archevêques de Lyon, 1628, donne une liſte de quelques évêques ſuffragants parmi leſquels figure notre Barthélemi Portalenqui, de l'ordre des Carmes. Une inſcription gravée ſur une pierre appliquée contre une des murailles de la chapelle de la ſainte Vierge, dans le cloître de l'Hôtel-Dieu, dit Severt, prouvoit qu'en 1527, il étoit ſuffragant de François de Rohan. J'ai cherché vainement cette pierre, qui a diſparu avec la chapelle, ſans doute lorſque les recteurs des Hoſpices firent reconſtruire l'entrée du cloître en 1708 par Ferdinand de La Monce. Severt ajoute qu'on a encore la preuve qu'il vivoit à cette époque, dans un poème ſur la Paſſion de N. S. dont Portalenqui étoit auteur & qui fut publié & dédié à ce prélat par un religieux Carme, frère Jean Diophilax, de Gand.

Le P. Coſme de St-Etienne de Villiers, dans ſa *Bibliotheca Carmelitana*, tom. I, p. 248, XXVIII, dit de Portalenqui qu'il étoit françois, né au Luc, en Provence ; qu'il avoit été d'abord prieur de la maiſon des Carmes, à Avignon, puis évêque *in partibus infidelium* de Troie, & ſuffragant d'Orlando del Carretto archevêque d'Avignon, en 1523 ; ce que l'on ne peut admettre, bien que le P. Coſme appuie ſon aſſertion ſur les *Acta conſiſtorialia* d'Adrien VI & ſur le *Speculum Carmelitanum*, puiſque, ſuivant Charvet, Portalenqui étoit à cette époque ſuffragant d'Alexandre de St-Sévérin, archevêque de Vienne. Le P. Jacob dans ſa *Bibliotheca Carmelitarum*, qui ſe conſervoit manuſcrite au couvent des Carmes des Billettes, à Paris, aſſure que Portalenqui avoit été ſuffragant de Vienne & de Lyon, mais il ne dit point qu'il ait rempli les mêmes fonctions à Avignon.

Le poème ſur la Paſſion attribué par Severt à Portalenqui étoit l'œuvre de frère Jean Diophilax & non Démophilax comme l'appelle le P. Coſme. Voici le titre de ce rare & curieux volume, qui

Jacques champier



Impr. Louis Perrin _ Lyon.

appartient à la Bibl. de la Ville : *Chriſtomachia* autore F. Joanne Diophilace Gandenſi, Theomuſo ſacratiſſimi ordinis beatiſſimae Chriſtiferae virginis Mariae de monte Carmelo.... In-8° de 67 ff. non chiffrés, ſignat. A — B pour les pièces liminaires, & b — h pour le *Chriſtomachia* & quelques pièces détachées à la fin ; titre en rouge & noir, avec le portrait de l'auteur, gravé ſur le frontiſpice. On voit par la ſouſcription, qu'il fut imprimé à Lyon en 1527, par Jehan de La Place, demeurant « Mercuriali in vico Pilloſi putei, » & aux dépens de révérend Père Barthélemi Portenlenqui (*ſic*) Lucenſis, évêque de Troie, ſuffragant des diocèſes de Lyon & de Vienne. Ce volume contient ſous forme de préface une longue épître latine de Barthélemi Portalenqui, en tête de laquelle il ſe qualifie docteur en théologie, ſuffragant de Lyon & de Vienne, évêque de Troie. Elle eſt adreſſée à François de Clermont cardinal du titre de St-Etienne *in monte Coelio*, archevêque d'Auch & légat *a latere* du St-Siége, à Avignon. Cette épître eſt ſuivie d'une pièce de vers acroſtiches au même cardinal, & d'une autre, auſſi de B. Portalenqui, à l'auteur du *Chriſtomachia*, frère Jean Diophilax. A la ſuite on trouve des vers de ce religieux à B. Portalenqui ſon mécène : c'eſt la dédicace du *Chriſtomachia*. Les armes du prélat ſont gravées au bas de la page, en forme de ſceau, telles que je les ai fait reproduire (v. la Pl.), afin que le lecteur ait ſous les yeux tout ce que j'ai pu recueillir ſur ce B. Portalenqui ou du Luc, qui étoit à peu près inconnu juſqu'à ce jour. Ces additions, en même temps qu'elles complèteront la note à laquelle elles ſe rapportent, ſerviront auſſi de correction à ce qu'il peut y avoir d'inexact.

Le *Chriſtomachia*, & non *Chriſtomathia* comme l'intitule le P. Coſme de St-Etienne, eſt un véritable tour de force, c'eſt à dire un long acroſtiche d'un bout à l'autre. Ainſi, en réuniſſant la première lettre de chaque vers à celle du vers ſuivant & continuant juſqu'à la fin du poème, on trouve un ſens complet, c'eſt l'Evangile « In principio erat Verbum » & la Paſſion ſelon ſaint Jean ; mais ce n'eſt pas tout encore : il y a dans chaque vers un mot qu'on a eu ſoin d'imprimer en lettres capitales, & tous ces mots raſſemblés forment un ſens à part : c'eſt le texte de la Paſſion d'après les SS. Evangiles. Ainſi le poète a eu l'art de traiter ſimultanément dans les mêmes vers trois ſujets à la fois : Dieu fait homme, mourant ſur la croix pour le ſalut du genre humain, c'eſt le poème,

Christomachia; l'évangile de saint Jean en acrostiches; la Passion en lettres capitales; & tout cela, sans que la marche du poème soit jamais arrêtée ni même ralentie par les difficultés incroyables que l'auteur s'est volontairement imposées.

Voici pour les curieux le commencement du *Christomachia.*

I nclytus aethereo princeps EGRESSVS olympo,
N aturae vinctus laqueis EST conditor oeui,
P raeclarae nuper pacis renouator IESVS
R upit auernaeam toruo CVM dite paludem,
I gnotum qui DISCIPVLIS deitatis honorem
N otificare SVIS, nulla prius arte politis
C ontendens, variam TRANS vatum fertur arenam.
I mmensum veri TORRENTEM Coelicus autor
P erfectae CEDRON sophiae patefecit abyssum,
I nuisas VBI percepit proserpina leges,
O bductis ERAT atra comis vestita colubris.
E umenidum diras HORTVS referauit erinnes,
R aucisonum stygius releuatur IN aera planctus,
A rduus adspiciens trifido QVEM cerberus ore
T errificum INTROIIT tenebrosi gurgitis antrum.
V eridicis vatum modulis fons IPSE salutis,
E xiit optatus, nostras ET concitat oras
R egificis hunc DISCIPVLI venerantur auenis.
B arbaries longos EIVS protracta per annos,
V enturam nemesis cladem malefida SCIEBAT.
M e autem tartarei seruantem limina tecti.....

Le poème continue ainsi jusqu'à la fin. Il contient de huit cent cinquante à neuf cents vers, outre les pièces liminaires qui sont toutes aussi en acrostiches, à l'exception de deux pièces de « Antonius Perrissodi gebennensis, » maître ès arts & bachelier en droit civil & canon, l'une sur le *Christomachia*, l'autre à Portalenqui, & d'une troisième de Jean Reinier de Trévoux, « Paedotrines, » à Fr. Jean Diophilax. Je ne sais s'il manque un feuillet dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux : les pièces liminaires finissent au bas de la dernière page de la feuille B, & le poème commence au feuillet b.

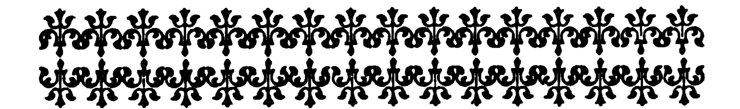


TABLE ALPHABETIQUE

DES

OEUVRES DE S. CHAMPIER.

TABLE DES PLANCHES





TABLE GENERALE

DES MATIERES.



Achevé d'imprimer le 5 avril 1859.